This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

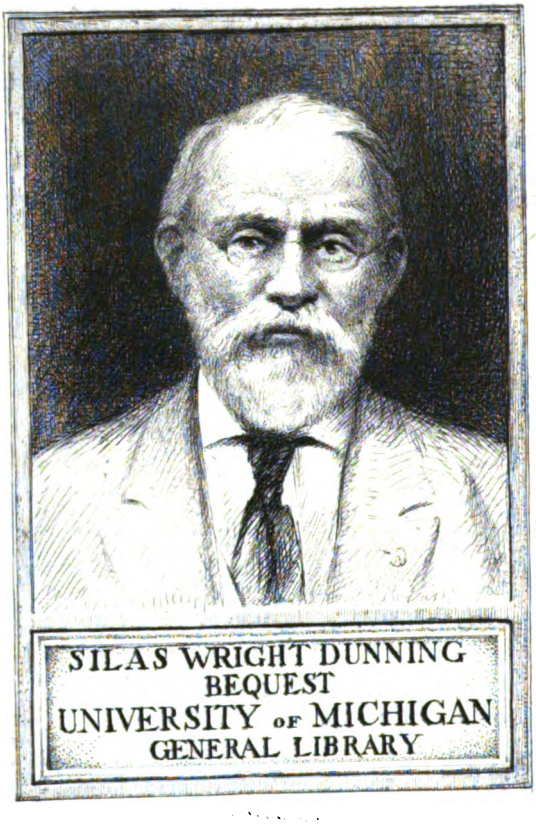

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
61
.A6
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

ANGERS
G. GRASSIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1911

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nichols
7-5-29
16143

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE

SAUMUR-ANGERS

Le lundi, 13 juin dernier, s'ouvrait à Saumur la soixante-dix-septième session du Congrès de la Société française d'Archéologie de France, créée en 1834 par M. de Caumont, pour la conservation des monuments historiques. Déjà la vingt-neuvième session s'y était tenue sous la présidence de son fondateur, en 1862; des Angevins, dont l'érudition a laissé dans notre pays des souvenirs ineffaçables, lui avaient apporté le concours éclairé de leur savoir : MM. Godard-Faultrier, d'Espinay, Joly-Leterme, l'abbé Briffault, Louvet et des voisins des Deux-Sèvres, MM. Hugues Imbert et Bélisaire-Ledain s'étaient joints à eux, ainsi que du Poitou, le Dr Gilles de la Tourette. Grâce à ces efforts et à l'entraînement d'une génération formée à l'école du Maître, en faveur de cette science alors nouvelle, des travaux remarquables sortirent de ce Congrès. Aussi n'était-ce pas sans une curiosité inquiète qu'on voyait la Société convier, à un demi-siècle près d'intervalle, les archéologues à ce nouveau tournoi.

Cependant le succès s'affirmait dès avant son ouverture; par suite du désir plus vif de tous d'apprendre et de connaître, plus de 200 membres répondaient à l'appel de la Société, attirés de tous les points de la France par le charme des

Digitized by Google

rives de la Loire et l'attrait si vanté, mais non surfait, des monuments de notre région.

L'importance des travaux entrepris pour la restauration de quelques-uns d'entre eux, particulièrement au château de Saumur et à l'église abbatiale de Fontevrault, sous l'habile direction de M. Lucien Magne, inspecteur des monuments historiques, qui devait se faire l'aimable et savant cicérone de ses collègues de la Société, n'était pas fait pour amoindrir l'intérêt de cette réunion dont le programme très varié comprenait : l'archéologie préhistorique et gallo-romaine, les architectures gothique au XIIe et XIIIe siècles (spécialement les voûtes domicales) militaire et civile; les objets artistiques mobiliers, d'ornementation des églises et des musées, enfin la numismatique.

La présidence d'honneur de la séance d'ouverture avait été donnée à notre compatriote M. René Bazin, membre de l'Académie Française, et celle effective à M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société; M. le chanoine Urseau remplissait les fonctions de secrétaire général et le ministère avait délégué M. Héron de Villefosse pour le représenter. Un guide indicateur des principaux monuments à visiter, destiné à servir d'introduction au volume du compte rendu des travaux du Congrès, avait été rédigé par M. le chanoine Urseau pour Angers et M. André Rhein en ce qui concerne Saumur. Le programme détaillé des excursions avait d'ailleurs été dressé par les soins du Secrétariat et envoyé avec l'horaire définitif des journées à tous les congressistes.

La première séance s'est tenue à l'Hôtel de Ville de Saumur mis gracieusement à la disposition des membres du Congrès par M. Peton, maire, qui leur souhaita la bienvenue en termes pleins d'affabilité et de courtoisie ; il rappela les noms des hommes qui ont illustré la Société et honoré la science archéologique en Anjou et rendit un hommage non moins mérité à ceux qui continuent les traditions de ces

Digitized by Google

dignes pionniers qui ont conservé à l'admiration publique des monuments d'un autre âge, dont il signale tout l'intérêt; enfin, il leur promet un accueil amène et empressé et il annonce la frappe par un habitant de Saumur d'une médaille commémorative de leur passage à l'effigie de la Ville.

Puis M. René Bazin a dit, en sa qualité d'enfant de ce beau pays d'Anjou qu'il aime tant à décrire, la séduction de son ciel, des eaux de ses rivières et l'attirance de ses lumineux paysages aux horizons larges, doucement estompés dans le bleu de ses collines lointaines; il a rappelé le caractère de ses habitants et particulièrement de ceux de la *vallée* de la Loire repoussant pour eux l'épithète de « *molles* ». Puis il a parlé de ses monuments, défendu, comme Rodin, ses églises, temples de l'art et écoles de morale élevés par la foi de nos pères, malheureusement en pierres de tuffeau, blanches et dociles sous le ciseau du sculpteur, mais friables et promptes à se moisir aux intempéries de l'air. Il a terminé en souhaitant aux archéologues de faire quelques découvertes, d'aimer les choses qui furent déjà décrites et de garder un souvenir à la province amie qui les accueille si volontiers.

M. Héron de Villefosse prend ensuite la parole et, après avoir félicité notre pays de son attachement à ses monuments, redit la contribution importante qu'il a fournie au Musée du Louvre par la découverte du *trésor* d'Allençon avec son *sacellum*, ses bas-reliefs, ses canthares, ses patères, qui semblent bien composer les objets servant au culte de Minerve dans quelque temple voisin qui lui était consacré; il rappelle quel est le but de la Société et adresse des éloges à M. Lefèvre-Pontalis pour la voie scientifique dans laquelle il a su la maintenir.

Celui-ci remercie le Maire et le Conseil municipal de Saumur, M. René Bazin, le délégué du Ministre et les membres éminents qui ont bien voulu collaborer à l'organisation et au succès du Congrès par leur présence, notamment

Digitized by Google

MM. J. Guiffrey, directeur des Gobelins, M. Lucien Magne, Sir John Wilson, architecte anglais, Louis de Buggemins, délégué de la Société royale de Belgique, le chanoine Urseau, Louis de Farcy, André Rhein, Gabriel Fleury et Robert Triger, du Maine.

Alors commence la visite aux monuments de la ville par l'église de Nantilly, la plus ancienne et la plus intéressante, tant par son architecture que par les curiosités qu'elle renferme. M. Magne, qui en a été l'intelligent restaurateur après M. Joly-Leterme, fournit des explications très sûres et très claires sur les modifications qu'elle a subies, les additions faites à sa construction primitive et les époques auxquelles elles ont eu lieu.

M. J. Guiffrey donne, avec l'autorité qui s'attache à son nom, des explications fort appréciées sur la magnifique suite de tapisseries que possède Nantilly, la plus complète qu'il connaisse, dit-il, de cet art bien français, et saumurois aurait-il pu ajouter, car c'est le premier dont il soit fait mention dans l'histoire industrielle de notre pays puisqu'il remonte au IXe siècle et Saint-Florent fournissait déjà au Xe siècle les autres abbayes, notamment celle de Micy (Loiret), de dosserets, courtines, baucquiers et tentures de diverses sortes.

Ensuite les congressistes se rendent au *château*, qui par l'enclos du collège de jeunes filles, qui par la montée du château. M. Magne se fait encore le cicérone érudit et obligeant de tous ; il rappelle comment, lors de son travail sur le Palais des ducs d'Aquitaine, à Poitiers, il fut amené à consulter divers manuscrits du Musée Condé à Chantilly et crut reconnaître dans le fond de décor d'une enluminure du livre d'*heures* du duc de Berry, représentant une scène de vendanges, la silhouette du château de Saumur au XVe siècle. Tous les détails rapprochés de nouveau corroborèrent son assertion et devinrent le point de départ d'un projet de restauration qui se poursuit avec autant de

Digitized by Google

soin que de bon goût. La ville de Saumur, remise en possession de ce trésor artistique, a décidé d'en faire son musée. L'examen des travaux intérieurs, très avancés, donne à M. Magne l'occasion de nous entretenir de la découverte faite durant leur cours, dans les décombres des planchers, de carreaux employés au dallage, de dessins variés en terre brune, sans *couverte* d'émail, de différentes couleurs, remontant au XIIIe siècle. Longtemps on avait cru que la France était en ce genre tributaire de l'Espagne, mais ces spécimens de la céramique française prouvent qu'elle s'était affranchie depuis longtemps de l'imitation hispano-mauresque de faïences à reflets irisés ou métalliques. Des aquarelles du maître attachées au mur, prestement lavées, et des imitations modernes de ces dallages, qui les remplaceront, servent à compléter les explications qu'il donne de leur fabrication.

De là, après avoir contourné l'enceinte du château, d'un côté, par les douves, on descend la grande rue, celle du Plessis-Mornay et on arrive à l'église *Saint-Pierre*, où des observations sont présentées par M. Lefèvre-Pontalis sur les parties composant l'édifice et les diverses époques auxquelles elles ont été construites : XIIe, XIIIe et XIVe siècles. M. Guiffrey veut bien de nouveau expliquer à ses collègues tout l'intérêt qu'offrent les tapisseries du XVIe siècle formant des suites très remarquables de la vie de saint Florent, de 6 pièces, don de l'abbé Jacques Leroy au XVIe siècle, comme en témoigne la légende; et une autre de la vie de saint Pierre en 5 pièces. Tandis que les membres du Congrès se répandent dans l'église, les uns s'arrêtant devant les stalles du XVe siècle, d'autres en présence du sarcophage de la Dame de Boumois, les plus pressés, déjà sortis, admirent la façade, la porte romane du Sud-Ouest (XIe siècle), ainsi que la maison ancienne voisine.

Enfin, le Congrès termine ses visites par celle de la *Chapelle Saint-Jean*, dont la désaffectation a entraîné la mise

Digitized by Google

sous scellés, levés à cette occasion. C'est une ancienne dépendance de la commanderie de Malte qui a été déjà restaurée en 1863 et remonte au XIIe siècle. Ses voûtes présentent un type élégant du style dit Plantagenet, mais l'état d'humidité qu'entretiennent sa fermeture et sa situation en contre-bas du sol compromet son existence même et provoque les regrets et les appréciations fâcheuses des membres, qui taxent d'incurie le délaissement de ce petit bijou d'architecture.

La Municipalité avait convié, le soir, à 9 heures, les Congressistes et les membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Saumur à une réception ouverte qui réunissait presque tous ses adhérents, dans la très belle salle des mariages de l'Hôtel de Ville. Un buffet avait été dressé pour un vin d'honneur ; en levant son verre, M. Peton, maire, évoque en une gracieuse image, le souvenir de l'accueil chaleureux qui fut fait en Grèce à M. Magne, rapporte ce dernier dans son *Histoire du Parthénon*, par les paysans accourus pour lui offrir leurs plus belles fleurs et leurs fruits les plus savoureux. A leur exemple, les vignerons du Saumurois, dit-il, vous offrent ce qu'ils ont de meilleur, le vin de leurs coteaux, et il porte la santé des dames, grâce et parure du Congrès, qui accompagnent les archéologues, et de ceux-ci. A son tour, M. Mitonneau, adjoint, excusant le Maire d'Angers, empêché, donne l'assurance aux invités qu'ils ne trouveront pas un empressement moins vif de la part du chef-lieu du département à les recevoir.

M. Lefèvre-Pontalis remercie, au nom de ses collègues, M. le Maire de Saumur de sa brillante et cordiale réception, ainsi que la municipalité d'Angers de ses bienveillantes dispositions, exalte les qualités pleines de courtoisie des habitants, loue les curiosités artistiques et archéologiques que réserve le Saumurois aux membres du Congrès, qui sont encore sous le charme de leur première excursion, et boit au passé de Saumur et à son avenir.

Digitized by Google

Deuxième journée (14 juin)

La seconde journée comprenait l'excursion Montsoreau-Candes-Fontevrault. Dès huit heures, le tramway emportait jusqu'à Montsoreau-bourg, par train spécial, sans arrêt à Souzay, les congressistes, qui de là s'acheminent vers le château construit sur les bords du fleuve. C'est un spécimen imposant du château féodal aux xve et xvie siècles. Il défendait naguère le passage de la Loire et garde encore, avec ses deux hautes tours d'angle massives, l'aspect de forteresse menaçante que sa situation lui assigne. M. Magne, en annonçant que le Conseil général vient d'en décider l'acquisition, non pour le restaurer, mais pour le préserver d'une ruine certaine que l'état dans lequel le laissent les divers propriétaires actuels fait déjà pressentir, donne des explications intéressantes sur l'escalier Renaissance, à droite de la cour intérieure et sur les bas-reliefs qui ornent les intervalles des fenêtres qui l'éclairent. Puis, l'on se met en marche vers l'église de Candes, petit bourg d'Indre-et-Loire, d'origine gallo-romaine, très voisin de Montsoreau.

L'église primitive fut fondée par saint Martin, évêque de Tours et dédiée à saint Maurice ; il y établit un collège de clercs et c'est dans ce monastère qu'il mourut. Son successeur, Briccius, fit construire une chapelle sur cet emplacement même [1], mais cette chapelle était bientôt devenue trop étroite pour contenir tous les fidèles que la vénération envers le saint évêque y attirait. Perpetuus, autre évêque, sous Chilpéric, en fit ériger une autre dont Grégoire de Tours nous a laissé une description [2] assez détaillée. C'est cette église que celle actuelle a remplacée au

[1] *Ferunt instituisse ecclesias per quosdam vicos. — Briccius edificavit ecclesiam parvulam super corpus beati Martini* (Grégoire de Tours, *Hist. de France*, liv. X).

[2] *Ibid.*, lib. II, § 14.

Digitized by Google

XIIe et au XIIIe siècle [1]. Ce qui frappe d'abord dans ce monument c'est son aspect à la fois religieux et militaire d'église fortifiée.

L'abside semi-circulaire est surmontée d'une coupole demi-sphérique et éclairée par cinq fenêtres plein cintre qu'entourent des colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages et d'animaux; un cordon court autour de l'hémicycle. Le sanctuaire est formé de deux travées ; les arcs-doubleaux et les nervures reposent sur des colonnes à chapiteaux corinthiens. Dans le mur latéral droit se trouvent deux arcatures et au-dessous une baie cintrée dans laquelle repose sur un soubassement la statue de saint Martin. Toute cette partie appartient au style *romano-byzantin*, du XIIe siècle.

M. Lefèvre - Pontalis fait ressortir les caractéristiques qui distinguent cette partie du surplus de l'église. Quoiqu'il n'y ait pas eu, sans doute, un long intervalle entre la construction du *chœur* et du *transept*, celui-ci rappelle trop par son ornementation le style de transition, pour lui assigner une époque antérieure au XIIIe siècle.

Le bras droit est ajouré par une fenêtre plein cintre et celui de gauche par une fenêtre ogivale.

La *nef* et ses deux bas côtés sont à même hauteur surmontés de voûtes domicales dont les clés sont ornées à la jonction des nervures de figurines, à l'encontre de celles du sanctuaire qui ne représentent que des têtes de personnages. Les fenêtres qui les éclairent sont plein cintre, sauf celle de la façade occidentale qui est en ogive; des colonnes, sur lesquelles s'appuient les retombées des arcs-doubleaux des bas côtés le long des murs, se terminent à un cordon formant pourtour et s'amortissent sur des dais abritant des statues dont les pieds reposent sur ce

[1] On sait par une lettre de Guibert de Gembloux qu'elle n'était pas encore terminée en 1180 quand il vint la visiter. (*Analecta Boll.* t. III (1884); *de cultu S. Martini apud Turonenses, epistolæ quatuor*, pp. 217-257.)

Digitized by Google

cordon, à l'exception des angles où chaque colonne reçoit les arcs-doubleaux.

Trois arcs s'ouvrent sur la nef et les collatéraux, dont l'un est plus élevé que l'autre par suite, sans doute, de la différence d'époque de leur construction ; l'arc *triomphal* est orné de statues à chaque voussure et de sujets historiés dans le goût de ceux qui figurent sur les chapiteaux du XIIe siècle ; celui du sud est orné aussi de trois statues de saint Pierre et deux autres apôtres, ainsi que la Sainte Vierge, entre deux femmes correspondant à chaque voussure.

Les deux premières travées de la nef sont d'une époque antérieure aux deux autres qui suivent. Du côté du nord se présente un beau porche dont la forme carrée s'élève en avant de l'église; un triple rang d'archivoltes orne la porte et est décoré de sujets historiés sur l'iconographie desquels un membre fournit des explications; de chaque côté, des personnages sont placés dans des niches assez mutilées. Le soubassement est chargé de la profusion des sculptures à feuillages et animaux fantastiques, particulière au XIIe siècle, mais ce qui fait l'intérêt de ce porche et excite la curiosité de tous, c'est la voûte en parasol dont les nervures, après s'être épanouies en segments distincts, viennent retomber comme une gerbe sur une seule colonne centrale. Il est surmonté d'un étage où se trouve une chapelle et que dessert un escalier pris dans l'un des contre forts qui flanquent les angles de l'avant-corps, couronnés de mâchicoulis et de parapets crénelés construits au XVe siècle, ainsi que d'un *moucharaby* dominant le porche.

Au rez-de-chaussée de la façade, des statues, qui ne sont achevées que d'un côté et placées dans des niches séparées entre elles par des colonnettes, ornent le soubassement des contreforts et du porche. Au-dessus, une rangée d'arcatures, supportée par des colonnettes abritant des statues, forme un second étage décoratif à cette façade nord. La façade méridionale appartient à la fin du XIIIe siècle

Digitized by Google

ou au commencement du XIVe siècle. La façade ouest présente les mêmes caractères que celle du midi.

A ce moment-là, les Congressistes sont en grande partie réunis sur le parvis et les marches du *porche*; aussi les photographes en profitent pour prendre un groupe qui doit figurer dans le volume des *Mémoires* de la Société.

Après avoir fait le tour de l'église et visité le *château* de Candes, ancienne résidence des archevêques de Tours, servant aujourd'hui de *gendarmerie*, et le parc qui en dépendait, adjugé en 1781 à M. Caillault, entrepreneur à Saumur, d'où l'on a une vue superbe sur le vaste estuaire que forme le confluent des deux rivières, on revient ensuite à Montsoreau. Puis, en attendant le déjeuner, l'on visite l'église de Monsoreau, bâtie sur l'ancienne *villa* de Rest, centre originaire du bourg, qui n'a rien d'ailleurs de remarquable. Enfin les membres du congrès se dispersent dans les divers hôtels de la localité et le tramway les emporte vers Fontevrault.

Là, nous sommes reçus par M. Lucien Magne, architecte, inspecteur des monuments historiques, chargé par le Ministère de surveiller la restauration de la basilique, et par le Directeur de la Prison, qui a bien voulu lever pour la visite des Congressistes toutes les prohibitions ordonnées par les règlements sur le régime des prisons.

On se rend d'abord à l'église abbatiale, ou *Grand-Moutier*. M. Lefèvre-Pontalis signale les caractères des deux époques qui distinguent le chœur et le transept, œuvre de la fin du XIe siècle et la nef unique construite dans la dernière moitié du XIIe siècle. Il rappelle les analogies qu'elle présente avec l'abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire et celle de Fontgombault, dans l'Indre.

M. Lucien Magne rappelle comment, après une affectation au service des prisonniers en 1804, l'église fut transformée; la nef avait été sectionnée par des murs et des planches et convertie en dortoirs ; d'autre part, au XVIe siècle,

Digitized by Google

Renée de Bourbon, ayant voulu fermer le chœur des religieuses, l'isola du transept nord par une galerie dont le mur était accolé à celui de ce dernier. Louise de Bourbon avait, d'autre part, pour mettre au niveau des cloîtres qu'elle avait construits, fait remblayer le dallage de la nef ; il fallut donc, pour restituer l'église à sa pureté primitive, abattre portes et fenêtres, murs et cloisons avant de restaurer.

Il entretient ensuite le Congrès de la découverte faite quelques jours auparavant (et qu'on a voulu bien à tort considérer comme le résultat d'une mise en scène indigne du caractère de son auteur) des tombeaux des Plantagenet. Déjà on savait, par l'historien de Fontevrault, Honorat Nicquet, que, lors de la clôture du chœur des religieuses et de son isolement de la nef, on avait reculé « les tombeaux et effigies des princes près du pillier où était une image qu'on appelait Notre-Dame des Rois ». C'est donc de ce côté-là (pilier nord-ouest), qu'il dirigea ses recherches et bientôt l'on mit à jour quatre tombeaux correspondant aux noms des personnages dont on avait déjà les statues. Dans le tympan d'un arc de voûte formant caveau étaient figurés trois écussons et des croix dorées sur fond noir; au-dessous étaient inscrits sur une même ligne les noms des princes et princesses qui y étaient ensevelis. Deux des cercueils, celui de Henri II Plantagenet et d'Isabelle d'Angoulême, qui tenaient les côtés, avaient été raccourcis ; trois de ces tombes contenaient les ossements qui y avaient été renfermés ; le quatrième, en forme de cuve rectangulaire, n'avait pas les dimensions suffisantes pour recevoir un corps, mais à côté, on recueillit des débris d'ossements, de ferrures, de cuir et de clous attachés à des fragments de morceaux de bois qui devaient appartenir à un coffret dans lequel on avait déposé ces restes, qu'on semble avoir voulu honorer d'une vénération particulière en lui donnant la place la plus voisine du chœur.

Digitized by Google

De l'abbatiale, on se rend à la *Salle capitulaire* ou *Prévôté*, par la partie du grand cloître qui lui donne accès dans celle-ci au moyen d'un magnifique porche qu'on admire beaucoup. Les murs du *Chapitre* sont revêtus de peintures de scènes bibliques, malheureusement très compromises par l'humidité et le temps ; on y a ajouté à diverses reprises des portraits d'abbesses, qu'on attribue au peintre angevin Thomas Pot. Le fils de M. Magne les a copiées avec tout le talent et le soin qu'il apporte à ces reproductions. Peut-être serait-il possible de les utiliser pour constituer une galerie de portraits de la série des abbesses.

Le Congrès s'achemine de là vers la *Tour d'Évrault*, restaurée. M. Magne explique pourquoi, malgré la similitude qu'elle présente avec des constructions analogues qu'on remarque dans d'autres abbayes, il ne croit pas à son affectation aux cuisines de l'abbaye ; l'absence de toute trace de calcination aux murs, dont les pierres n'étaient même pas enfumées, et de cendres dans les fouilles du sol, semblent éloigner cette hypothèse.

On admire enfin l'élégant portail mis à découvert par la démolition des ateliers des détenus.

Les Congressistes se dispersent alors; les uns, pour aller visiter, sous l'obligeante direction du Curé, l'église riche des dépouilles de la grande abbaye; les autres, pour voir le *logis Bourbon*, qu'habitaient Mmes de France, filles de Louis XV, durant leur séjour à Fontevrault, et la *lanterne sépulcrale Sainte-Catherine* érigée dans l'ancien cimetière attenant autrefois à l'église.

Le retour s'effectue par le tramway, avec arrêt à *Notre-Dame-des-Ardilliers*, la magnifique église élevée sur une source jaillissant du coteau, dans un faubourg de Saumur, à la piété des fidèles, avec dôme, fronton triangulaire, chapelles votives et funéraires.

Dans la réunion du soir, à l'Hôtel de Ville de Saumur, M. Lucien Magne entretient l'auditoire de ses découvertes

Digitized by Google

des sarcophages à l'abbaye de Fontevrault et conclut avec une prudente réserve à de nouvelles investigations dont les résultats viendront corroborer ceux déjà obtenus. M. Lefèvre-Pontalis rend hommage à sa science ainsi qu'à son infatigable labeur et, pour lui témoigner la haute estime que la *Société Archéologique* a pour son talent, fait connaître qu'elle lui a décerné la grande médaille de Caumont et à M. le Maire de Saumur une médaille de vermeil, pour l'initiative et la participation qu'il a prises à la restauration du château.

M. de Beauchêne lit un *Mémoire* sur les souvenirs de voyage d'un officier de Louis XIV au cours du XVIIe siècle, concernant la vie et les mœurs de Saumur à cette époque. M. de Villebois-Mareuil fait part au Congrès, dans un rapport intéressant, de la découverte dans le canton de Segré d'un cimetière gallo-romain qui peut remonter au Ve siècle.

Puis, sortant du cadre des questions qui fait l'objet du Congrès local pour entrer dans celui spécial à la Société Archéologique, M. le Commandant Esperandieu communique à ses collègues les résultats de ses fouilles sur le Mont *Alésia* et, en particulier, à la Croix Saint-Charles ; il reçoit les félicitations de M. Héron de Villefosse, délégué du Ministre, pour le zèle, le savoir et le dévouement avec lesquels il mène à bien ces investigations qui touchent de si près à nos origines nationales.

Troisième journée (15 juin)

Le programme de la troisième journée, mercredi 15 juin, se composait de la manière suivante : le matin, visite au dolmen de Bagneux ; puis, départ en voitures pour l'abbaye d'Asnières, le Puy-Notre-Dame et Montreuil-Bellay.

Tout archéologue qui s'occupe de préhistoire n'omet pas en passant à Saumur de voir ce magnifique monument de l'âge de la pierre, dit la *pierre couverte*, situé à Bagneux, non

Digitized by Google

loin du Thouet ; c'est un *dolmen* de 20 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur, comprenant 16 pierres de grès, avec supports, tables et vestibule, qui fut fouillé sans résultat en 1775.

Avant d'arriver à Asnières, les Congressistes descendent à Cizay, commune d'où dépend l'abbaye et qui leur offre l'examen de l'une des plus anciennes églises de l'Anjou.

L'abbaye d'Asnières n'est plus qu'une belle ruine, qui, à ce titre, après avoir subi depuis la Révolution diverses vicissitudes menaçant sa conservation, est heureusement tombée entre les mains de la *Société de Préservation des monuments de la Loire*, laquelle l'a sauvée d'une destruction certaine. C'est une croix latine composée d'une nef unique sans bas-côtés ; sur le carré du transept, formé par quatre piliers, s'élève le clocher à moitié démoli ; le bras sud est de la seconde moitié du XIIe siècle et le bras nord du XIIIe siècle; le chœur rectangulaire (du premier quart du XIIIe siècle) paraît doubler le transept ; il est formé de deux travées et de trois nefs où la lumière pénètre par quatre fenêtres de face en tiers-point et deux latérales encadrées d'un boudin. La voûte, du type angevin le plus pur, présente la plus élégante solution qu'il puisse inspirer à l'architecture, désireuse de supprimer les arcs-boutants, en s'appuyant sur l'épais massif du pourtour et en retombant sur deux minces colonnettes qui semblent la supporter comme à Saint-Serge et à la chapelle Saint-Jean de Saumur.

Au sud de l'église est la chapelle dite de l'*abbé* comprenant deux travées sur plan carré, de style angevin, avec clés de voûtes peintes et sculptées. Au-dessus de l'autel, qui forme rétable, une niche tréflée ; au nord, l'enfeu d'un seigneur de Montreuil encadré d'une arcature ogivale trilobée dans un fronton triangulaire ou gable ajouré d'un quatre-feuilles, le tout très finement sculpté.

On remarque les pierres tombales des abbés, retrouvées

Digitized by Google

lors des fouilles opérées dans le sol de l'emplacement du *chapitre*, et celles de Giraud Berlay et d'Adèle sa femme, seigneurs de Montreuil et bienfaiteurs de l'abbaye.

Le *Congrès* se transporte d'Asnière au Puy-Notre-Dame, qui possède une église remarquable du XIIIe siècle, type le plus achevé de l'architecture angevine à cette époque. Elle a 50 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur et se compose d'une nef principale et de deux collatéraux de même hauteur; la nef est formée de six travées reliées entre elles par des colonnes élevées, très élégantes, à bases frustes, et de style angevin, qui supportent les arcs-doubleaux et les liernes. Le chœur est rectangulaire comme le transept; on y remarque des stalles du XVIe siècle, en bois sculpté, et la sacristie du XVIe siècle.

M. le Curé communique, après cette visite, une relique dite de la *Sainte-Ceinture de la Vierge*, rapportée dit-on, de Jérusalem par Guillaume d'Aquitaine, à qui elle avait été donnée par un patriarche; elle est l'objet d'une vénération particulière de la part des fidèles qui lui prêtent des effets merveilleux pour la délivrance des femmes enceintes; c'est un tissu renfermé dans un étui à chatons, en cristal, muni de deux ferrets plats ciselés aux extrémités, que recouvre une triple enveloppe de soie.

La façade rectangulaire se dresse à l'extérieur, entre deux tours carrées, flanquée de deux bas clochers en pierre; le tympan du portail est orné d'une vierge et de deux anges; il est surmonté d'un rang de baies encadrées d'arcades ogivales, le tout malheureusement mutilé.

Les Congressistes quittent le Puy-Notre-Dame pour se rendre par le Vaudelnay à Montreuil-Bellay.

L'entrée par le faubourg des Ponts et le pont place immédiatement les visiteurs en face du charmant paysage qu'offrent, en ses îlots verdoyants et découpés par le cours sinueux du Thouet, qu'ombrage l'enchevêtrement des hauts peupliers frissonnant sous la brise, l'imposant donjon et sa

Digitized by Google

collégiale dominant sur le rocher à pic la chaussée et son vieux moulin.

Les visiteurs se dirigent tout d'abord vers l'église, dépendance autrefois du château et comprise dans son enceinte ; c'est un rectangle d'une seule nef ayant 44 mètres de long sur 12 mètres de largeur, divisé en cinq travées, avec chœur pentagonal, éclairé par de hautes fenêtres trilobées. M. Lefèvre-Pontalis fournit quelques explications sur la voûte aux fines nervures prismatiques, de même que sur les colonnes à dais et niches supportant des statues qui se trouvent de chaque côté, et M. le chanoine Urseau sur la litre seigneuriale badigeonnée de noir. On remarque, à gauche, une chapelle de la vierge en style flamboyant et, lors de la sortie, le portail divisé par un pilier surmonté d'une accolade reliée par un fronton en couronne et ornée de choux fleuris.

Ils se rendent de là au château, qui est aujourd'hui séparé de l'église par une entrée distincte ; on y accède au moyen d'un passage pris sur les fossés comblés en ce point, aboutissant à l'ancienne barbacane, ou tour ronde à étages, qui protégeait la porte du *châtelet*, fermée à double herse par un pont-levis et défendue par deux hautes tours percées de meurtrières. Le porche est voûté dans la partie antérieure en berceau. La façade du châtelet se développe sur la cour et formait autrefois la capitainerie ; elle est flanquée de deux tourelles octogonales percées de fenêtres à meneaux et surmontée de lucarnes.

Par les soins du châtelain, M. de Grandmaison, député de Saumur, sur la terrasse a été installée une « *beuverie* » sous le patronage du joyeux Rabelais, dont la rubiconde figure et les légendes célébrant la « purée de septembre », en des cartouches appendus aux grands arbres, alentour des tables, invitent, non moins que les panses rebondies des « *Marie-Jeanne* », à de copieuses libations pour faire accueil aux membres du Congrès et fêter leur bienvenue.

Digitized by Google

Dans un charmant toast, sans prétention et plein de la verve gauloise la plus fine, après avoir évoqué le souvenir dudit Me Rabelais et rappelé les clos voisins dont il aimait à vanter les qualités et la renommée, l'honorable député a montré qu'il avait trouvé des disciples fervents parmi les Angevins, notamment dans ce truculent poète Philippe Pistel, l'auteur du « *Tombeau des Yvrongnes* » et même chez les clercs de Montreuil, qui, suivant un dicton populaire « beuvaient mieux qu'ils ne savaient écrire »[1]. Mais il se hâte d'ajouter que ces vertus pantagruéliques n'ont fait qu'allumer au cœur de ses concitoyens l'amour des belles-lettres et de la science, car la ville s'honore d'avoir donné le jour à Alphonse Toussenel, l'auteur de l'*Esprit des bêtes*, à Charles Dovalle, jeune poète romantique tué en duel à 20 ans, dont Victor Hugo a déploré la perte; à René Moreau, doyen de la Faculté de Paris, maître de Guy Patin, etc., célébrités auxquelles la ville s'est plue à élever un monument. Il termine par de gracieux compliments aux dames qui ont bien voulu accompagner les savants du Congrès pour profiter de leurs leçons.

M. Lefèvre-Pontalis remercie au nom des membres présents et lève son verre en l'honneur de Mme de Grandmaison. A ce moment, « *Marie-Jeanne et fillettes* » déversent leurs flots de mousse écumeuse; chacun rend hommage à la parfaite courtoisie du maître de céans, autant qu'à l'exquise saveur de son cru 1906, et se répand sur la terrasse, d'abord

[1] L'érudit avocat Bourneau, qui a écrit le *Déluge de Saumur*, plaidant pour le doyen du Chapitre de Montreuil contre ses chanoines, prétendait même, dans son plaidoyer, que l'on pouvait dire de ses habitants ce que le musicien Strattonice disait à quelques Ciconiens de ceux de Marone : « que toute la cité n'était que taverne ou, comme Martial, de Rome avant sa restauration par Domitien : *occupat aut totas nigra propina vias* », car, malgré la défense aux taverniers de recevoir les ecclésiastiques à boire et à manger chez eux, je trouve, dit-il, des défendeurs contrevenant à vos sentences. (Archives départementales de Maine-et-Loire, série E, n° 1.790.)

Digitized by Google

pour admirer de près l'aspect vraiment féodal de ce château du xve siècle, flanqué de ses deux tours rondes, campées comme une sentinelle sur le coteau, le *petit château*, les cuisines particulièrement remarquables, la haute tour donnant accès à un escalier monumental qu'éclairent six fenêtres à meneaux richement décorées, les caves qui servirent en 1793 de prison aux femmes nobles captives; enfin on pénètre à l'intérieur où abondent meubles, tapisseries, objets d'art et de curiosité, souvenirs de famille ou locaux. On admire surtout beaucoup un charmant petit oratoire, orné de fresques du xve siècle, que le temps avait détériorées et qui, grâce à l'habileté de M. Magne fils, viennent d'être restaurées avec beaucoup de goût et d'intelligence. Les portes, libéralement ouvertes, des chambres des étages supérieurs permettent d'admirer, avec le beau panorama qu'on y découvre, la profusion et l'élégance des meubles et souvenirs qui en font l'ornement.

Plusieurs membres s'arrachent à cette visite et se dispersent dans la ville pour voir les portes et les remparts du xve siècle qui subsistent encore sur divers points de l'enceinte qu'ils formaient.

Séance du soir

La séance du soir rassemble de nouveau, à Saumur, un certain nombre de Congressistes dans la salle de l'Hôtel de Ville, où le Maire annonce qu'une fiche indicative des principaux monuments et des curiosités de Saumur sera distribuée à chaque membre et qu'une médaille commémorative du Congrès a été frappée avec l'effigie de la Mairie.

M. Lefèvre-Pontalis, président, donne alors la parole (en signalant l'intérêt de la question) à M. Gaucher, pour une communication sur l'emploi des cercueils de pierre dans les

Digitized by Google

églises du XIe siècle, comme matériaux de construction et provoque les explications de M. le chanoine Urseau, sur l'usage, en général, des anciens matériaux dans les constructions d'églises.

On entend ensuite la lecture d'un intéressant mémoire de M. de Grandmaison, archiviste à Tours, relatif à la construction du château d'Amboise.

M. Triger, du Mans, fait un rapport sur certains monuments du Maine et de l'Anjou, tout en accordant un développement particulier à l'enceinte gallo-romaine de la ville du Mans, dont il réclame le dégagement, et montre l'utilité qu'il y aurait à le faire immédiatement pour en conserver les traces.

Camille Ballu.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

BEAUREPAIRE

ET LE

Premier Bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire

A VERDUN

(JUIN-SEPTEMBRE 1792)

(Suite)

On voit combien ces faits sont discutés. Il en est de même de l'attitude de Beaurepaire.

Il n'est pas croyable qu'il soit resté toute la matinée en permanence dans la salle du Conseil. C'était son devoir d'agir, de se montrer, de payer de sa personne ; c'était aussi son caractère, et la tradition n'a pas manqué de lui prêter ce rôle.

On trouve aux archives de la Mairie d'Angers [1] une note sans signature, datée du 3 décembre 1836, et vraisemblablement provoquée par les discussions que soulevait alors le projet d'érection d'une statue en l'honneur de Beaurepaire. On y lit que : « ... le 1er septembre, le commandant « (de Verdun) assailli par les clameurs des habitants et « des autorités de la ville, qui voulaient rendre la place à « discrétion, chercha à stimuler le zèle de la garnison... » — « ...Beaurepaire, Lemoine et tous les capitaines des volon- « taires montèrent à cheval et dissipèrent, partout où ils « purent, les attroupements, firent taire les clabaudeurs « et arrêter les plus mutins. Mais pendant qu'ils étaient « sur ce point, la contre-révolution était sur l'autre. « Elle distribuait de l'or, elle semait des promesses et les

Dossier Beaurepaire, R 2.

Digitized by Google

« dames, ses agents fidèles, semonçaient leurs maris « pour les détacher des remparts [1]... »

Mais tout cela n'est qu'hypothèses, car on ne possède actuellement aucun document authentique et le cahier d'enregistrement des délibérations du Conseil, ce cahier qui nous a servi de guide jusqu'ici, doit, à notre avis, cesser de faire foi pour la journée du 1er septembre.

Il porte ce jour-là deux enregistrements :

Le premier est l'autorisation accordée aux autorités civiles de correspondre avec Brunswick. Nous avons vu comment cette concession fut arrachée au Conseil défensif, dans la matinée du 1er septembre, par la population de Verdun. Il est rédigé sous la forme suivante [2] :

« Du premier septembre 1792.

« Sur la proposition faite par les corps administratifs, « le Conseil a arrêté que la municipalité est libre d'envoyer « à M. de Bronswik, un message, pour lui demander « une manière de faire la guerre moins désastreuse pour « les citoyens.

« Beaurepaire commdt ; Lombard ; V. Gorcy ;
« Pichon ; Miorel ; Vercly ; Poussivet ;
« C.-F. Martin, le jeune ; Thevenon ;
« Radet, adjudant-général. »

Le second enregistrement, dont nous parlerons bientôt, est l'acceptation implicite d'une suspension d'armes proposée par Brunswick. Il ne porte aucune signature et se présente sous la forme suivante [3] :

« Du 1er septembre 1792, à heures du soir.

« Le commandant de la place de Verdun aura l'honneur « de faire parvenir demain à Monsieur le duc de Brunswic,

[1] Grille, II, 281.
[2] Cahier d'enregistrement des délibérations du Conseil défensif.
[3] *Id.*

Digitized by Google

« avant l'expiration de 24 heures, la réponse définitive
« aux conditions qui lui sont proposées ; mais il a l'honneur
« d'observer que deux corps de troupes de la garnison y
« sont entrés chacun avec deux pièces de campagne,
« faisant partie de leur armement et qu'ils espèrent
« qu'on voudra bien leur accorder comme une des condi-
« tions intégrantes de la capitulation proposée.

« *Le commandant militaire de Verdun,*

« Signé [1]

Ces deux enregistrements sont d'une même main, mais cette main n'est pas celle de Mondon fils, secrétaire attitré du Conseil.

Cette particularité n'a encore été étudiée par personne et nous n'aurions pas été plus avisé que nos devanciers si notre attention n'avait été attirée par un aveu de Mondon, dans sa Notice. Car l'inconnu qui a écrit les deux enregistrements du 1er septembre avait une écriture ressemblant assez à celle de Mondon pour que le cahier entier, à première vue, semble être de la même main. Cependant, la main qui a tenu la plume, le 1er septembre, n'est pas aussi légère ni experte que celle de Mondon, les ratures sont fréquentes. Dans l'écriture de Mondon les *t* finaux sont à peine formés, les *d* initiaux peu nets, les *n* finaux se terminent par un trait droit ; le scribe inconnu fait ses *t* finaux très nets ou en forme de *d*, ses *d* initiaux sont nets, ses *n* finaux se terminent par un crochet très accentué remontant ou baissant. Le scribe a toujours mis (sauf deux fois) *L* pour *l* dans le texte, ses *M* majuscules sont arrondis dans le haut et à trois jambages, il écrit Brunswick avec un *w*, il met le mot septembre en toutes lettres ;

[1] Le mot signé a été surchargé par des ratures qui permettent cependant de le déchiffrer.

M. Pionnier a donné (pp.180 et 190) des reproductions photographiques de ces deux pièces capitales.

Digitized by Google

Mondon n'emploie pas *L* pour *l* dans le texte, son *M* majuscule est à deux jambages pointus dans le haut, il écrit Brunswick avec un *v*, et il date *2* 7bre. On remarquera enfin la forme particulière des *q* qu'on retrouve trois fois dans les quelques lignes du scribe et que Mondon n'emploie jamais. On pourrait relever encore d'autres différences, et nous croyons pouvoir affirmer que les deux enregistrements ne sont pas de la main du secrétaire en titre. D'ailleurs il l'a lui-même déclaré.

En parlant de l'enregistrement du 1er septembre (matin), Mondon dit, dans sa Notice : « Cette délibération est écrite « au registre par une autre personne que moi. » Il n'en fournit aucune raison. Un peu plus loin, dans cette même Notice, Mondon, racontant les événements de la séance du soir, affirme simplement qu'il y « était présent » et ne dit rien de l'enregistrement du procès-verbal de la séance. Mais Dufour nous rapporte [1] que cet enregistrement du 1er septembre (soir) « n'est pas de la main du secrétaire « du Conseil défensif, et cet honnête citoyen, aujourd'hui « existant, ne peut en déterminer la cause. » Or, Dufour tenait cette confidence de Mondon lui-même.

On a dit [2], il est vrai, que Mondon n'avait pas enregistré le procès-verbal de la séance du 1er septembre (soir) parce qu'il remplaçait ce soir-là son père, secrétaire du district, et qu'il assistait à la délibération des corps administratifs, comme en fait foi sa signature au procès-verbal de cette séance. Mais cela n'empêche pas que Mondon ait assisté aussi, comme il l'affirme, à la séance du Conseil défensif. Rien ne prouve que les deux réunions aient été simultanées et, si elles l'ont été, on pouvait passer de l'une à l'autre, vu la proximité des locaux, les communications qui avaient lieu et la longueur des séances. En tous cas, rien n'explique l'absence de Mondon dans la matinée du 1er septembre.

[1] Dufour, p. 110 (note).
[2] Dommartin, p. 83.

Digitized by Google

Nous avions été frappé des réticences de Mondon et du fait singulier que, assistant aux séances avec la seule mission d'en rédiger le procès-verbal, il n'ait pu se rappeler pourquoi deux de ces procès-verbaux ne furent pas enregistrés par lui, mais par un inconnu. De là les recherches auxquelles nous avons procédé, et nous espérions qu'elles nous mèneraient à une piste sérieuse. Nos espérances ont été déçues et nous avons constaté que la solution de l'énigme n'est pas encore là.

Nous avons, en effet, retrouvé aux archives de Maine-et-Loire plusieurs pièces écrites par le même personnage qui a enregistré, à Verdun, les procès-verbaux des deux séances du Conseil défensif, le 1er septembre 1792.

Ces pièces sont, entre autres, deux lettres adressées aux administrateurs de Maine-et-Loire, contresignées par Beaurepaire, datées de Nantes, le 13 octobre 1791 et de Guérande le 27 décembre 1791 ; les douze dernières lignes d'une lettre également datée de Guérande le 27 décembre 1791, adressée aux mêmes administrateurs, écrite par Lehoreau, quartier-maître trésorier du bataillon, signée Lehoreau et contresignée par Beaurepaire ; la dernière partie du post-scriptum d'une lettre, datée de Guérande le 14 décembre 1791, signée Lehoreau et contresignée par Beaurepaire [1].

L'aspect général des écritures offre une analogie évidente et, quant au détail, on remarquera l'emploi de *L* pour *l* dans le texte ; le *t* final en forme de *d* si caractéristique dans le mot « armement » à la septième ligne de l'enregistrement de Verdun, 1er septembre (soir), et qu'on retrouve plus de quinze fois dans les pièces d'Angers ; la forme particulière de la lettre *q* qu'on trouve trois fois dans les enregistrements de Verdun et plus de dix fois dans les lettres d'Angers; la liaison des mots le commandant;

[1] Archives départementales de Maine-et-Loire. L 856 *bis*, 4, 8, 9. — L 587, sans numéro de classement.

Digitized by Google

la forme des *n* finaux avec leurs crochets baissant ou relevés ; l'analogie des *p*, des *f*, des *S*, des barres des *t*, etc.

Il y avait donc au 1er bataillon de Maine-et-Loire un secrétaire attaché à la personne de Beaurepaire et du quartier-maître trésorier. Il devait avoir toute la confiance de Beaurepaire, car on trouve, entre autres détails de correspondance, une lettre autographe du commandant, datée de Nantes le 10 octobre 1791 et à la suite de laquelle ce scribe a ajouté trois lignes, sans aucune transition [1]. Il est venu avec ses camarades à Verdun, il y a continué ses fonctions, il a remplacé Mondon dans la journée du 1er septembre, comme secrétaire du Conseil défensif. Nous n'avons pu identifier ce personnage (qui pourrait être un nommé Louis Cesbron); nous ne pouvons expliquer pourquoi il a remplacé un jour Mondon, mais le fait nous paraît certain.

Nous aurions ainsi une indication sur cet enregistrement du 1er septembre (soir) qui a soulevé tant de discussions. On l'avait longtemps attribué à Beaurepaire lui-même [2], ce qui faisait peser une charge écrasante sur la mémoire du commandant de Verdun. Tout récemment, M. Pionnier, après une longue discussion appuyée de reproductions photographiques, y reconnaissait la main de Mondon et en tirait des arguments en faveur de la thèse de l'assassinat de Beaurepaire [3].

L'identification de ces deux pièces, telle que nous la pré-

[1] On trouvra cette lettre aux archives départementales de Maine-et-Loire, L 585 *bis*, 2.

[2] Notamment Dommartin, p. 83.

[3] Pionnier, pp. 180-190, 230.

La méprise qu'aurait commise, croyons-nous, M. Pionnier, provient de ce qu'il admet à priori (p. 189) que l'enregistrement du 1er septembre (matin) est de la main de Mondon. Il compare alors l'écriture de cet enregistrement à l'écriture de celui du soir, conclut que les deux sont d'une même main, ce qui est exact, et que cette main est celle de Mondon, ce qui n'est plus exact.

M. Pionnier aurait certainement évité cette méprise s'il avait eu, comme nous, la bonne fortune d'être prévenu par la *Notice* de Mondon.

Digitized by Google

sentons, ne fournit, il est vrai, qu'une preuve négative. Cependant, si elle annule de mauvais arguments en faveur du suicide ou de l'assassinat de Beaurepaire, elle déblaye la voie qui conduira au but.

Elle nous autorise aussi à mettre en doute la régularité des deux séances du 1er septembre.

En effet, le secrétaire du Conseil défensif étant investi d'une fonction officielle, c'est déjà une irrégularité de le voir remplacé à deux séances sans qu'une mention en soit faite aux procès-verbaux. Mais cette irrégularité devient plus frappante quand le secrétaire lui-même, rappelant ses souvenirs, ne peut fournir que des explications embarrassées.

Nous ferons encore remarquer que l'encre employée pour ces deux enregistrements n'est pas la même qui a servi à tous ceux qui les précèdent ou les suivent immédiatement sur le cahier.

La différence de teinte est frappante quand on examine la pièce originale et surtout quand on compare les ratures faites sur le mot « signé » dans l'enregistrement du 1er septembre (soir) et une tache d'encre sur la page suivante (page 9) du cahier. Faut-il en déduire que les enregistrements du 1er septembre furent faits dans une salle spéciale, peut-être hors séance ?

En résumé, ils ont quelque chose d'anormal. Celui du soir, que personne n'a signé, est certainement irrégulier et celui du matin, que nous étudions ici, nous paraît déjà suspect.

Il est vrai qu'il porte la signature de Beaurepaire, qui couvre toute responsabilité, lui seul pouvant décider en dernier ressort, rien ne pouvant se faire sans lui. Cette signature est donc la partie intéressante du document. Jusqu'à nouvel ordre nous la tiendrons pour authentique, bien qu'elle présente une particularité qu'on ne retrouve dans aucune autre : la mention « commdt » au-dessous du nom.

Digitized by Google

Jamais, à notre connaissance, Beaurepaire, n'accompagnait sa signature de cette mention. Nous attirons sur ces détails l'attention d'experts plus habiles que nous.

Nous ferons remarquer que Beaurepaire, qui a l'écriture d'un homme peu exercé, s'était composé une signature très simple, si simple même que les scribes l'imitaient naturellement, au courant de la plume, quand ils avaient à écrire le nom de Beaurepaire dans un texte ou en manière de signature à la fin d'une pièce pour copie conforme. Nous en avons vu plusieurs exemples assez frappants pour que l'illusion résiste à un premier coup d'œil. Le secrétaire dont nous avons parlé a fait au moins une de ces imitations courantes sur une pièce qu'on trouve aux archives départementales de Maine-et-Loire [1]. On la prendrait pour une vraie signature de Beaurepaire, car la forme particulière du *p* et le crochet de l'*e* final se retrouvent dans les signatures autographes des lettres du commandant datées des 10 octobre, 21 et 29 novembre, 15 et 27 décembre 1791 [2].

Il n'est donc pas impossible que ce scribe, ou une personne, ait écrit, en manière de signature, le nom du commandant au bas de l'enregistrement du 1er septembre (matin) et y ait ajouté la mention « comm.dt ». Ce serait une chose moins surprenante que bien d'autres faits se rapportant à cet épisode de l'histoire.

Quant au message autorisé par cette délibération suspecte, sous la pression d'une émeute, on n'a jamais pu savoir s'il a été envoyé.

Si ce fut un message écrit, l'original n'a pas été retrouvé ; il n'existe même aucune version du texte. Cavaignac rapporte [3] que « ... le message allait partir lorsqu'un « parlementaire fut introduit... » Mondon s'exprime

[1] L 585 *bis*, 14.

[2] Archives départementales de Maine-et-Loire, L 585 *bis*, 2, 5, 3, 7, 9.

[3] *Rapport de Cavaignac*, p. 14.

Digitized by Google

de même, et assure que « ... la municipalité n'eut pas « l'occasion d'user de la liberté d'écrire au duc de Brunswick que le Conseil lui avait accordée, l'arrivée d'un parlementaire dans la soirée ayant apporté de grands changements dans les dispositions morales du commandant « Beaurepaire et du Conseil... » Vistot et Mérat n'en parlent pas. Dommartin [1] croit, avec Cavaignac, que le message n'a pas été envoyé ; M. Pionnier [2] n'ose contredire Cavaignac, mais reste persuadé du contraire.

Nous avons vu que l'autorisation de correspondre avec Brunswick fut accordée dans la matinée, probablement vers 10 heures. Nous savons que le second parlementaire arriva à 3 heures. Il n'est pas croyable qu'on ait attendu jusqu'à 3 heures après-midi pour envoyer un message si instamment réclamé, et qui pouvait partir dès 10 heures du matin.

Le texte de la deuxième sommation, apportée à 3 heures, confirme notre hypothèse. Il ressemble trop à une réponse à la requête des habitants pour douter que Brunswick ne l'ait reçue. Et ces présomptions sont si fortes que Dufour lui-même en a été frappé, s'est permis pour une fois de contredire Mondon et d'écrire [3] : « ... La municipalité « de Verdun usa-t-elle de la liberté qui venait de lui être « accordée et sa démarche provoqua-t-elle la seconde sommation ? ou ne fit-elle pas cette démarche en raison de « cette sommation ? c'est ce qu'il ne nous a pas été donné « d'éclaircir... »

Sur ce point, le témoignage de Neyon est formel. [4] « ... Le 1er septembre, dans la matinée, dit-il, les corps « administratifs envoyèrent, après en avoir référé au « Conseil, un message à M. le duc de Brunswick pour lui

[1] Dommartin, p. 21.
[2] Pionnier, p. 177.
[3] Dufour, p. 107.
[4] *Moyen de défenses de Neyon.*

Digitized by Google

« demander de faire la guerre d'une manière moins désas-
« treuse pour les citoyens. Les députés revinrent l'après-
« midi avec un officier chargé d'une seconde sommation à la
« ville de se rendre... »

Mortimer-Ternaux [1] croit à l'envoi du message et à son influence sur la seconde sommation.

A notre avis, le message a été envoyé et, s'il n'a pas déterminé la seconde sommation, il l'aura provoquée et avancée.

Les habitants qui l'ont réclamé, les corps administratifs qui ont appuyé leur vœu, le Conseil défensif qui y a déféré, Beaurepaire enfin pour y avoir souscrit, s'il l'a fait, tous ont leur part de responsabilité dans cette affaire. L'expérience a toujours montré qu'une place qui parlemente avec l'ennemi arrivera fatalement à l'obligation de capituler. Laisser Verdun s'engager dans cette voie fut la grande faute de Beaurepaire et ce faux pas du matin amena sa chute du soir. Certes, sa tâche était rude, mais elle n'était pas au-dessus des forces humaines. Dans toute ville assiégée il y eut des faibles comme il y en avait à Verdun et l'histoire a conservé les noms de plus d'un gouverneur qui ne s'en est pas laissé imposer dans des circonstances plus difficiles. Par la loi, par le dévouement de son bataillon, Beaurepaire était armé pour déjouer toutes les machinations dont Verdun a été le théâtre dans la matinée du 1er septembre ; que n'en a-t-il usé ?

Dans l'après-midi, une seconde sommation de Brunswick fut remise au Conseil défensif.

Le major Hompesch, qui la portait, arriva dans la soirée, dit Mondon, l'après-midi, selon Ybert et Neyon, dans le courant de la journée, dit Vistot. Cavaignac ne fournit aucun indice à ce sujet; les Réminiscences du prince royal de Prusse laisseraient supposer que le parlementaire

[1] Mortimer-Ternaux : *Histoire de la Terreur*, IV, 144.

Digitized by Google

partit du camp prussien avant midi [1] ; d'après Minutoli [2], il aurait quitté le camp vers 1 heure de l'après-midi. Entre ces témoignages, on adopte généralement celui d'Ybert [3], qui est le plus précis « .... Le samedi, 1er septembre, « dit-il, à 3 heures après-midi, le parlementaire du roi de « Prusse arrive à la maison commune où je me trouvais... »

Cette deuxième sommation était ainsi conçue [4] :

« Les sentiments d'humanité et de générosité qui animent « Sa Majesté le Roi de Prusse ont suspendu jusqu'à ce « moment l'activité des moyens qui sont tous préparés « pour forcer la ville de Verdun à la soumission qui lui a « été prescrite par la sommation faite hier. Sa Majesté, « voulant épargner autant qu'il sera possible l'effusion du « sang et les propriétés des malheureux habitants de la « ville de Verdun, veut bien leur accorder un répit pour « soustraire cette ville à sa destruction totale et les troupes « ainsi que les habitants qu'elle renferme à ce moment à leur « perte qu'une résistance prolongée rendrait inévitable.

« Il est offert d'après ces considérations à la garnison de « Verdun de se retirer avec armes et bagages, à l'exception « de l'artillerie et des munitions de guerre, partout où « elle le jugera à propos, sans lui imposer aucune autre « condition que d'accepter l'offre généreuse qui lui est « faite dans le délai de 24 heures, après lequel il devra « être remis à un détachement de l'armée de Sa Majesté « une porte de la ville et une de la citadelle, pour en « prendre possession aux termes déjà prescrits.

« Si la garnison et les habitants de Verdun pouvaient « pousser l'aveuglement au point de rejeter l'offre géné- « reuse qui leur est faite, ils ne tarderont pas à éprouver

[1] *Réminiscences*, p. 20.

[2] Minutoli, *Der Feldzug der Verbundeten...*, p. 138.

[3] *Pétition* d'Ybert, p. 11.

[4] Archives de la mairie de Verdun. *Inventaire*, etc... I" pièce n° 4.

Digitized by Google

« tous les maux inévitables de la guerre lorsqu'une résis-
« tance coupable a seule pu les attirer.

« Les commandants et les troupes de la garnison de
« Verdun, ayant employé le nom de leur Roi comme un motif
« de résistance, sont avertis que dans un moment où Sa
« Majesté très chrétienne est évidemment au pouvoir des
« usurpateurs de sa puissance légitime, un pareil motif
« perd jusqu'à l'apparence même de raison propre à les
« excuser.

« La municipalité de la ville de Verdun ne doit négliger
« aucun moyen de persuasion envers les autorités militaires
« qu'elle a présumé avoir seules le droit de déterminer
« les résolutions relatives à la déférence ou à la reddition
« de la place.

« Faite au camp avant Verdun, le 1er septembre 1792.

« Le duc DE BRUNSWICK. »

Cette sommation nous paraît répondre, dans son premier paragraphe, au message envoyé le matin par la municipalité, et dans les deux derniers aux lettres reçues la veille du Conseil défensif et des autorités civiles [1].

Les autorités civiles, après en avoir pris connaissance, rédigèrent une délibération dont le texte nous a été conservé [2] et qui fait peser sur elles une lourde responsabilité. Elle est ainsi conçue :

« Les corps admistratifs de la ville de Verdun, considé-
« rant que la loi du 26 juillet 1792 relative aux places
« fortes et aux moyens de les conserver ne peut être mise
« à exécution par la manière dont l'armée combinée
« attaque cette place ; qu'en effet il ne peut être question
« ni de brèches, ni d'assauts, que l'attaque porte sur les

[1] Nous sommes étonné de la confusion commise à ce sujet par Mondon dans sa *Notice*, et après lui par Dufour (pp. 107 et 109, note).

[2] *Rapport de Cavaignac.* Annexe n° 6.

Digitized by Google

« maisons et les propriétés des citoyens, que, la garnison « militaire ne pouvant pas les défendre et se trouvant « dépourvue de tous les moyens pour les conserver, l'exé- « cution de cette loi devient impossible ;

« Considérant en outre que la ville se trouve ouverte « en plusieurs de ses parties qui peuvent et doivent être « réputées comme de véritables brèches ; que le bombarde- « ment qui a eu lieu 12 heures cette nuit et auquel la gar- « nison ni aucune force humaine ne pouvaient parer est « un véritable assaut ;

« Considérant, en troisième lieu, que l'Assemblée na- « tionale, même l'Assemblée constituante, n'a pu ignorer « le véritable état de cette place, non plus que le dénue- « ment absolu de ses ressources et moyens de défense « puisque les corps administratifs n'ont cessé de l'en « instruire, et singulièrement encore lors de la prise de « Longwy, dont elle a paru douter ; que ces mêmes corps « ont prévenu à diverses reprises les armées françaises « qui l'environnent de sa position, avec les plus fortes ins- « tances de renforcer la place ;

« Considérant enfin que le bombardement qui fut fait « cette nuit et qui a réduit en cendres ou considérablement « endommagé les maisons de plusieurs habitants et que « tous leurs concitoyens ont émis leur vœu sur la reddi- « tion de la place et vu la défense notoirement impraticable ;

« Ont l'honneur d'observer au Conseil militaire défensif, « que, pour éviter la ruine et la subversion entière de la « place, il leur paraît indispensable d'accepter les conditions « offertes à la garnison de la part de M. le duc de Brunswick, « au nom de Sa Majesté le roi de Prusse, puisqu'elle conserve « à la nation sa garnison et ses armes et que la ruine de la « ville ne serait d'aucune utilité pour la patrie.

« Fait à l'assemblée des corps administratifs et judi- « ciaires réunis à Verdun le 1er septembre 1792.

Digitized by Google

« Lambry ; Catoire ; Caré fils, maire ; N. Piérard ; « Hébert ; Collard ; de Péronne ; Cauyette ; Cajot ; Thi- « rion ; Devaux ; E. Tristant ; Herbin; Simon-Piérot; « Viard, procureur de la commune ; Sauvage, vice-prési- « dent ; Henry ; Lespine ; Collard ; Marchal, procureur- « syndic ; Georgia l'aîné ; Mondon fils, secrétaire. »

En comparant cette humiliante requête avec leur digne réponse de la veille au duc de Brunswick, en se rappelant les minces dommages causés par ce bombardement qu'ils veulent assimiler à « un véritable assaut », on reste confondu et on cherche en vain les causes d'un revirement si complet des corps administratifs de Verdun. La réalité du danger met à nu, chez les individus et dans les foules, les faiblesses humaines. Quant à l'authenticité de ce document, personne n'en a jamais douté, bien que l'original ait disparu.

Il n'en est pas de même du document qui nous reste sur la décision prise par le Conseil défensif.

Il avait à se prononcer sur cette phrase de la sommation de Brunswick : « ... Il est offert à la garnison de Verdun la « liberté de se retirer avec armes et bagages, à l'exception « de l'artillerie et des munitions de guerre, partout où elle « le jugera à propos, sans lui imposer aucune autre condi- « tion que d'accepter l'offre généreuse qui lui est faite « dans le délai de 24 heures... »

« ... M. de Beaurepaire, dit Mondon [1], dut nécessaire- « ment soumettre au Conseil les propositions du général « prussien. Aussi demanda-t-il de nouvelles explications « à MM. les commandants du génie et de l'artillerie. « Ceux-ci ne tinrent par le même langage que la veille « au matin, lors de la réception de la première sommation. « J'étais présent et je me souviens parfaitement que ces « messieurs firent beaucoup valoir l'insuffisance et le mau- « vais état des fortifications et la pénurie des bouches à feu

[1] Notice inédite.

Digitized by Google

« et des munitions après la consommation inutile qu'on en « avait fait dans les deux journées précédentes. On verra « plus au long leurs motifs dans la délibération qui a pré- « cédé la capitulation. La séance fut longue, les opinions « n'étaient pas concordantes, et pour ce motif la décision « fut remise au lendemain... »

« ... On convint, dit Neyon [1], d'une trêve de 24 heures « pendant laquelle il serait avisé au parti à prendre... »

« ... Le brave M. Beaurepaire, écrit Lemoine, s'opposa « de toutes ses forces aux pressantes sollicitations des « lâches habitants de Verdun. Lui seul, dans le Conseil « défensif, invoquait les droits de la patrie et les faisait « valoir. Conduit par lui, guidé par ses sentiments, animé « du même patriotisme, je les ai soutenus avec la même opi- « niâtreté et, si la capitulation n'eût dépendu que de nous, « Verdun aurait été la proie des flammes plutôt que de « passer en la puissance de l'ennemi... C'est après un « bombardement de douze heures que le Conseil défensif « a demandé un délai de vingt-quatre heures pour accepter « ou refuser les offres faites par Brunswick et c'est pendant « ce délai que les habitants, les corps administratifs et « judiciaires ont formé une pétition au Conseil défensif « qui tendait à capituler. Les ingénieurs de la place ont « produit, à l'appui de cette pétition, un long procès-verbal « qui constate du mauvais état de la place et de l'impos- « sibilité où elle était de résister plus de vingt-quatre « heures sans brèches. Toutes ces pièces produites au Con- « seil défensif déterminèrent la majorité en faveur de la « reddition. M. Beaurepaire n'avait pas encore donné « son avis [2]... La séance du Conseil de défense fut extrê- « mement orageuse. Tous les volontaires y firent entendre

[1] *Moyen de défenses de Neyon.*

[2] Lemoine aux administrateurs de Maine-et-Loire, 10 sept. 1792. Archives départementales de Maine-et-Loire, L 586, 1.

Digitized by Google

« un langage vraiment français, excepté le chef de bataillon « Neyon, le commissaire des guerres, les chefs de la garde « nationale et presque tous les citoyens employés dans « l'administration de la ville, qui y firent entendre des pa- « roles honteuses. Le Conseil se sépara vers six heures du « soir sans avoir pris aucun résolution, renvoyant au len- « demain 2 septembre pour traiter définitivement la ques- « tion en délibération... [1] »

« Les habitants de cette exécrable ville (de Verdun), dit « Marceau [2], sont les seuls coupables et partagent avec « eux toute l'indignation que la France doit vouer à ces « lâches, tous les aristocrates et modérés qui dans le Conseil « ont voté pour la reddition de la place qui n'était pas « tenable mais dans laquelle il fallait rester deux jours de « plus... »

Tels sont les témoignages laissés par les personnes qui ont pu assister à la séance.

Des contemporains nous ont encore transmis quelques indications. Cavaignac, dans son Rapport [3], dit seulement que « ... le Conseil s'occupa de la réponse qu'il avait à « faire... et répondit quelques heures après qu'il acceptait « la suspension d'armes... » — « ... Le parlementaire, « rapporte dom Ybert [4], demanda un oui ou un non, car, « dit-il, le roi de Prusse est pressé, ce sont ses termes. Le « Conseil défensif se tint pendant près de trois heures « et j'atteste sur ma tête qu'il s'est tenu avec la plus grande « tranquillité, que le peuple ne s'est porté ni aux menaces,

[1] *Mémoire de Lemoine au roi*, 15 janvier 1835.

[2] Lettre (7 septembre 1792) de Marceau à Constantin Maugars. Doublet de Boisthibault, *Marceau*, p. 142.

Nous rappelons ici que Marceau ne faisait pas officiellement partie du Conseil puisqu'il n'était pas chef de corps. Lemoine, au contraire, remplaçait, comme chef de corps, Beaurepaire nommé gouverneur et devait assister aux séances du Conseil.

[3] *Rapport de Cavaignac*, p. 14.

[4] *Pétition d' Ybert*, p. 11 (note).

Digitized by Google

« ni aux excès... » — « ... Il y eut beaucoup de pour-
« parlers, dit le Témoin oculaire [1], tant qu'à la fin la bour-
« geoisie, ou plutôt ce qu'on nommait le Conseil exécutif,
« força le commandant à rendre la ville... (Le Conseil)
« s'expliquait sans détour : il n'avait pas envie, disait-il,
« de périr étant bien portant, ni de mourir de faim. Jamais,
« en un mot, il ne consentirait à laisser détruire, par le
« feu de l'ennemi, et la ville et son bien. Le commandant,
« plein d'un vrai courage et du plus noble patriotisme,
« honorait le poste dont il était chargé et ne voulait le
« rendre qu'avec la vie : il lui paraissait affreux de voir aux
« mains de l'ennemi une ville que la nation l'avait chargé
« de défendre. Il s'irrita courageusement contre la poltron-
« nerie des habitants et plus encore contre le dévouement
« rampant du Conseil de Verdun... J'ai pris des infor-
« mations à Verdun sur le caractère de ce héros ; on ne
« pouvait s'empêcher d'en parler avec le plus grand
« éloge. C'était un des défenseurs de la liberté républi-
« caine des Français ; son nom était Beaurepaire... »

De quatre auteurs qui ont traité ce sujet quelques années après, mais quand on pouvait encore recueillir des témoignages contemporains, trois (Vistot, Mérat et Grille) supposent que la séance continua après le départ du parlementaire. Vistot, le plus digne de foi, écrit que la séance fut troublée par l'émeute populaire. « ... Il paraît, ajoute-t-il [2],
« qu'on ne put s'entendre sur la capitulation. D'après ce
« que m'ont dit les personnes contemporaines il est avéré
« que Beaurepaire ne voulait pas rendre la place... »
Grille, plus passionné, transforme cette séance en une réunion publique, avec apostrophes et dialogues dramatiques [3]. Mérat engage la responsabilité de Bousmard, Pichon, Vercly et des autorités civiles et n'accuse pas

[1] *Témoin oculaire*, pp. 79-81.
[2] *Mémoire* inédit de Vistot, chap. x.
[3] Grille, II, pp. 280-288.

Digitized by Google

Beaurepaire[1]. Il rappelle que Jouy, dans son *Hermite en Province*, dit que les habitants de Verdun « ... avaient forcé ce commandant à capituler... », mais il oublie d'ajouter que Jouy tenait ses renseignements d'un habitué de table d'hôte, qui « en un instant », à l'hôtel des Trois-Maures, à Verdun, lui avait appris tout ce qu'il y a d'important sur l'historique de cette ville[2]. C'est un exemple du soin avec lequel doit être vérifié tout ce qu'on a dit sur ces faits. Quant à Dufour il n'a fait que reproduire dans son Mémoire une partie de la Notice de Mondon et ne nous apprend rien de nouveau.

Les Mémoires de Choudieu, en ce qui touche Beaurepaire, sont tellement inexacts qu'on ne peut guère s'y fier. Choudieu dit que Beaurepaire, président le Conseil, fit de grands efforts pour empêcher la décision qui fut prise, qu'il refusa de consentir à la reddition et de signer la capitulation. Une députation des trois bataillons composant la garnison lui offrit de tenter une sortie ; il refusa encore et mit fin à ses jours d'un coup de pistolet[3].

On trouve encore le témoignage suivant dans la note manuscrite déposée aux archives de la mairie d'Angers[4], et dont nous avons déjà parlé : « ... Les citoyens (de Ver-
« dun) voyant M. Beaurepaire décidé à défendre la place
« s'abouchèrent avec l'ennemi ; ils introduisirent des par-
« lementaires dans la place à son insu. Vers le soir, Beaure-
« paire harangua le peuple dans la cour de la mairie et, ne
« pouvant inspirer son dévouement à des citoyens habitués
« au repos, il assembla le Conseil de guerre et, voyant que

[1] Mérat, pp. 50-54.

[2] *L'hermite en province, ou observations sur les mœurs et les usages français au commencement du XIXe siècle*, par M. E. Jouy, de l'Académie française. 14 vol. in-12, Paris, 1827. Tome XI (paru en 1826), pp. 353-355.

[3] *Mémoires*... de Choudieu, pp. 210 et seq.

[4] Dossier Beaurepaire, R 2.

Digitized by Google

« l'avis de se rendre l'emportait, il demanda à passer « dans un autre appartement pour s'y recueillir et prendre « une détermination définitive. A peine entré, il s'y brûla « la cervelle... Tels sont les renseignements que nous « avons pu recueillir dans les biographies du temps et « dans les notes et les souvenirs des volontaires du pre- « mier bataillon de Maine-et-Loire, existant à Angers, sur « les causes de la mort de Beaurepaire. »

Enfin, d'une polémique engagée dans le *Journal de Maine-et-Loire*, en janvier 1837 [1], nous extrayons les passages suivants : « ... Une brèche, s'écriait Beaurepaire, une « brèche, et alors vous pourrez vous rendre sans souiller « vos drapeaux, sans craindre de sentir à l'aspect des « soldats étrangers, qui bientôt envahiront vos rues, le « rouge de la honte vous monter au visage... Il n'est pas « vrai que la garnison se soit révoltée. A la vérité, des gens « de la ville, auxquels avaient pu se joindre quelques sol- « dats des différents régiments qui y stationnaient, vinrent « crier devant l'Hôtel de Ville : Qu'on rende Verdun ! « Mais la garnison qui occupait la citadelle, et où se trou- « vaient les Angevins commandés par Beaurepaire, voulait « l'assaut. Et qu'on ne doute pas de ce que j'avance, je le « tiens d'un homme qui me touche de près, d'un vieux « soldat du 1er bataillon de Maine-et-Loire qui me disait « hier encore : forcés de rendre la place, nous pleurions de « rage... »

Dépouillés des inexactitudes et des exagérations qu'ils renferment suivant le caractère et le degré d'information de leurs auteurs, nous pouvons tirer de ces témoignages les déductions suivantes : le major Hompesch arriva vers 3 heures et remit au Conseil défensif la sommation dont il était porteur ; les corps administratifs en prirent connais-

[1] *Journal de Maine-et-Loire*, 10, 12, 14, 16 janvier 1837.
Articles anonymes signés P. H. ; un de vos abonnés ; et D. A. B. B.

Digitized by Google

sance, opinèrent nettement pour une capitulation immédiate et soumirent leur vœu au Conseil défensif ; ce dernier, sous l'influence de cette requête, sur les rapports alarmants du commissaire des guerres, des commandants de l'artillerie, du génie et des gardes nationales, fit un pas de plus sur la pente fatale où il s'était engagé le matin ; Beaurepaire essaya de l'y retenir.

Mais le Conseil a-t-il dépassé ses droits et accepté une suspension d'armes que Beaurepaire n'a pas autorisée et qui fut conclue à son insu, ou même contre sa volonté ? Ici, les faits deviennent de plus en plus obscurs et, suivant l'expression de Vistot « commencent à se couvrir d'un « voile que la vérité ne viendra probablement jamais « à bout de lever. »

Sur le cahier des délibérations du Conseil défensif se trouve l'enregistrement suivant, dont nous avons déjà parlé et que, vu son intérêt et pour plus de clarté, nous reproduisons de nouveau :

« Du 1er septembre 1792, à heures du soir.

« Le commandant de la place de Verdun aura l'honneur « de faire parvenir demain à Monsieur le duc de Brunswic, « avant l'expiration de 24 heures, la réponse définitive « aux conditions qui lui sont proposées, mais il a l'honneur « d'observer que deux corps de troupes de la garnison y sont « entrés avec chacun deux pièces de campagne faisant partie « de leur armement et qu'ils espèrent qu'on voudra bien « leur accorder comme une des conditions intégrante de « la capitulation proposée.

« *Le commandant militaire de Verdun*
« Signé

Cette lettre avait une importance qui n'échappera à personne, car le gouverneur qui l'aurait signée et expédiée

Digitized by Google

s'engageait virtuellement à capituler « à l'expiration de vingt-quatre heures ». C'est l'engrenage fatal où furent pris tous les militaires qui parlementent avec l'ennemi. Elle touche donc directement la mémoire de Beaurepaire et on admet généralement que Beaurepaire l'aurait écrite. Ce n'est pas notre avis.

Nous élevons un premier doute sur la régularité même de l'enregistrement de cette lettre au cahier du Conseil.

Nous avons dit qu'il n'est pas de la main de Mondon, secrétaire en titre du Conseil, mais de cette main inconnue qui avait déjà enregistré, et peut-être hors séance, la délibération du matin. Nous avons insisté sur ce fait que Mondon, après avoir écrit dans sa Notice qu'il « était présent » à la séance, a déclaré plus tard à Dufour qu'il ne s'expliquait pas comment l'enregistrement avait été fait par une autre personne. On peut donc se demander si cette inscription a été faite régulièrement. Une séance légale, tenue pour prendre une décision aussi importante, se serait terminée, croyons-nous, par un procès-verbal en règle, daté et signé, comme le sont tous les autres sur le cahier.

M. Dommartin semble admettre que cet enregistrement a été écrit par Beaurepaire lui-même pour tenir lieu de procès-verbal de la séance [1]. Cette assertion ne résiste pas à une comparaison des écritures [2].

Dufour, frappé des contradictions de Mondon, tient cette pièce pour apocryphe [3].

Grille [4] dit qu'elle fut rédigée sans l'aveu de Beaurepaire, « secrètement et frauduleusement portée en hâte au camp prussien » pendant que le commandant était à la citadelle au milieu de son bataillon. Il raconte l'indignation de Beau-

[1] Dommartin, p. 25.

[2] Voir la discussion de Pionnier (p. 187) avec reproductions photographiques à l'appui.

[3] Dufour, pp. 111, 132.

[4] Grille, II, pp. 282-287.

Digitized by Google

repaire rentrant dans la salle des séances « ...Commandant, « dit Neyon, jetez les yeux sur cette pièce que nous venons « de rédiger... — Je n'ai pas besoin de lire. — Eh bien, je « lirai donc, s'écrie Neyon. — Lisez, lisez, crie le peuple. — « Non, je ne le veux pas, crie à son tour Beaurepaire... et « il arrache le papier des mains de l'officier, il y jette les « yeux... puis, enflammé de colère : Mais cela est faux, « ignoble et exécrable ! quelle plume a écrit celà ? qu'il se « nomme l'auteur... ou plutôt qu'il se cache dans les en- « trailles de la terre... »

Si Grille était un historien plus sûr, nous n'hésiterions pas à adopter le sens général du témoignage qu'il rapporte en ces pages, d'après les souvenirs des volontaires présents à cette dramatique journée. Au dire de Demangeot, Delaâge a fait à Grille « vingt fois le récit et la description de la mort de Beaurepaire », et Grille aurait écrit cette partie de son ouvrage sous la dictée de Legendre, capitaine des volontaires, mort à 82 ans en 1846, et d'après les notes et les souvenirs de Guitet, grenadier au même bataillon, mort à 89 ans, en 1860 [1]. Nous croirions avec eux que la suspension d'armes fut acceptée par le Conseil défensif dans une séance irrégulière, tenue en l'absence de Beaurepaire. Le procès-verbal, dressé par un secrétaire d'occasion, aurait été préparé pour recevoir la signature du commandant, qui refusa de le signer. La forme sous laquelle ce procès-verba nous est conservé au cahier d'enregistrement confirme cette hypothèse. Mais ce n'est pas tout.

Nous croyons qu'en attendant le retour de Beaurepaire pour présenter le procès-verbal à sa signature cette assem-

[1] Demangeot, *Suicide de Nicolas Beaurepaire...*, p. 15. — Port, *Dictionnaire...*, art. Guitet. — On conserve à la bibliothèque d'Angers, ms. n° 572, le cahier de notes du volontaire Guitet. On y lit cette simple mention : « Le 1er septembre, les habitants et chefs de « la ville capitulèrent. M. Beaurepaire se brûla la cervelle. Le 2, la « ville fut livrée aux Prussiens par les habitants et la garnison « sortit... ». — Grille, IV, 437 et 451.

Digitized by Google

blée irrégulière aurait commencé à discuter et à rédiger la délibération qui fut adoptée le lendemain sur la nécessité de capituler. C'est alors qu'éclata l'indignation de Beaurepaire.

Au point où en est la question, il suffirait d'un témoignage pour faire pencher la balance. En vain, nous avons cherché, en Anjou, une lettre, un souvenir authentique d'un volontaire du premier bataillon de Maine-et-Loire ; nous n'en avons pas trouvé. Le temps et les moyens nous ont manqué pour faire les mêmes recherches dans les départements de l'Allier, d'Eure-et-Loir, de la Charente-Inférieure où l'on trouverait peut-être des renseignements, puisque des volontaires de ces régions étaient à Verdun le 1er septembre 1792. Nous souhaitons que cette publication éveille quelque curiosité et fasse découvrir ce document.

Déjà il en est un qui a de la valeur et n'a cependant jamais été signalé : c'est la déclaration de Laporte.

Les députés Lamarque, Bruat et Laporte, commissaires de l'Assemblée nationale dans les départements de la Meurthe et de la Moselle, rendirent compte de leur mission dans la séance du 6 septembre (matin) 1792 [1]. « Nous avons, « dit Laporte, toutes les pièces de la capitulation de Verdun « et les lettres de sommation écrites par le Conseil de guerre « et le duc de Brunswick. » La lecture en fut ajournée à la séance du soir.

Le soir, en effet, Laporte fit lecture des pièces suivantes : la première sommation de Brunswick, le 31 août; la réponse, le même jour, du Conseil défensif de Verdun ; la seconde sommation de Brunswick, le 1er septembre; et, *immédiatement après*, une délibération du Conseil défensif, *en date du* 1er *septembre*, concluant à l'acceptation de la capitulation. Cette délibération est celle que nous trouverons au cahier du Conseil défensif, *mais à la date du* 2 *septembre*, 5 *heures du matin*, après la mort de Beaurepaire.

[1] *Moniteur*, n° 252.

Digitized by Google

Or, Laporte et ses collègues n'ont pas pénétré à Verdun qui était occupé par les Prussiens ; ils n'ont pas eu connaissance du cahier d'enregistrement. Ils ont eu ces pièces par des témoins sortis de Verdun [1] qui leur ont procuré des copies et le sens général. S'ils ont mis à la date du 1er septembre l'acceptation de la capitulation par le Conseil défensif, c'est sur le rapport de ces témoins, et nous pouvons croire, avec eux, que la capitulation avait été décidée par le Conseil défensif dès le 1er septembre, avant la mort de Beaurepaire. Ceci n'a fait aucun doute pour les commissaires, puisque Laporte, après avoir lu cette délibération du Conseil défensif et celle des corps administratifs, *en les datant du 1er septembre*, ajoute : « A la suite de ces délibérations, « M. Beaurepaire, commandant, voyant que les habitants « exigeaient impérieusement la reddition de la place, s'est « brûlé la cervelle [2] ».

Ainsi les commissaires de l'Assemblée nationale, se faisant l'écho des témoignages du moment, ont admis dans un rapport officiel que la capitulation fut décidée par le Conseil défensif dès le 1er septembre, avant la mort de Beaurepaire. Il est vrai qu'ils n'ont pas dit, comme Grille, que cette décision fut prise dans une séance illégale. Il est vrai aussi que cette délibération est enregistrée sur le cahier du Conseil défensif à la date du 2 septembre, 5 heures du matin, immédiatement après la mort de Beaurepaire. Mais ce Conseil, que nous surprenons, depuis 24 heures, en flagrants délits d'abus de pouvoir, a pu, dans un intérêt trop évident, n'enregistrer que le matin une délibération commencée et peut-être arrêtée la veille au soir.

[1] Probablement par les officiers et la garnison de Verdun venus à Châlons après la capitulation.

[2] Les pièces citées ensuite par Laporte sont : une lettre de Neyon, en date du 2 septembre et relative à la conservation des canons de campagne des bataillons de Maine-et-Loire et de la Charente-Inférieure, le texte de la capitulation du 2 septembre.

Digitized by Google

On remarquera encore que Cavaignac, dans son rapport officiel à l'Assemblée nationale, ne dit pas un mot du document inséré sans signature au cahier d'enregistrement du Conseil.

Il le reproduit dans ses annexes[1], mais comme hors d'œuvre, et le texte du rapport n'y renvoie pas comme à tous les autres annexes. Il n'y fait aucune allusion, ne l'attribue jamais à Beaurepaire et, dans un rapport aussi circonstancié, rédigé après enquête sur les lieux, quelques mois après les événements, il élude avec une prudence manifeste ce point capital de la discussion. Cette réserve d'un homme aussi précis que Cavaignac est significative.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons admettre que la responsabilité de Beaurepaire soit engagée par le procès-verbal inscrit au cahier d'enregistrement du Conseil défensif, à la date du 1er septembre (soir) sans indication d'heure, ni signatures. Ce document ne peut faire foi et est des plus suspects.

Enfin, Beaurepaire a-t-il envoyé cette lettre dont nous trouvons l'enregistrement au cahier du Conseil?

Nous ne le pensons pas.

En admettant même que cette lettre ait été conçue, écrite, enregistrée, on pourrait toujours se demander si elle a été envoyée puisque personne n'a signé le procès-verbal d'envoi et que l'heure où elle devait partir a été laissée en blanc sur le cahier d'enregistrement.

Le député Laporte n'en a pas parlé à l'Assemblée nationale. Il croyait pourtant avoir « toutes les pièces » se rapportant à l'événement. Il cite même une lettre écrite le lendemain par Neyon et reproduisant la demande, relative aux pièces d'artillerie, formulée déjà dans la lettre qu'on veut attribuer à Beaurepaire. Cet argument a été exploité par ceux qui ne croient pas à l'envoi de la lettre de Beau-

[1] Annexe, n° 8.

Digitized by Google

repaire, car si cette lettre avait été envoyée il aurait été inutile de renouveler dans la matinée du 2 septembre une demande faite la veille au soir. Les partisans de la thèse contraire disent que le *Moniteur* ne fait pas foi en matière historique et que Neyon, dans son *Moyen de défenses*, ne parle pas de sa lettre du 2 septembre. Il avait trop d'intérêt à la taire et à la mettre, comme il l'a fait, sur le compte de Beaurepaire, pour que cette objection ait une valeur quelconque.

Disons enfin que, si cette fameuse lettre a été envoyée, écrite et signée par Beaurepaire, personne encore n'en a relevé la trace.

On a supposé longtemps que Beaurepaire, après l'avoir préparée, ne s'était pas décidé à l'envoyer ; qu'on la retrouva le lendemain matin dans sa chambre, ou sur le bureau du Conseil, et on croyait posséder ce document dans une pièce qui est conservée aux archives du Ministère de la guerre [1]. Mérat [2] avait admis cette hypothèse, et MM. Dommartin [3] et Chuquet [4] l'ont reproduite après lui. M. Pionnier a démontré [5] par une comparaison des écritures, avec reproductions photographiques à l'appui, que cette pièce et trois autres analogues qu'on possède, ne sont pas de l'écriture de Beaurepaire et doivent être des copies prises plus tard sur le cahier du Conseil pour être jointes à des dossiers d'information.

On trouve aussi aux archives nationales [6] une copie non authentique, mais ancienne, d'extraits du cahier des délibérations du Conseil défensif de Verdun. Sur cette copie, à la suite de l'enregistrement litigieux du 1er sep-

[1] Carton septembre 1792.
[2] Mérat, pp. 51 et 52 (note).
[3] Dommartin, p. 83-84.
[4] Chuquet *La première invasion prussienne*, pp. 243 (note) et 244.
[5] Pionnier, pp. 182-190.
[6] W 2, dossier 3,92.

Digitized by Google

tembre (soir) le scribe a mis : « signé Beaurepaire sur l'original et en blanc au registre ». Nous nous demandons où ce copiste aurait pu voir l'original dont il parle et, s'il l'a jamais vu, ce qu'il est devenu.

Si cette lettre a existé, elle dort peut-être dans quelque carton des archives d'Allemagne où elle aurait été emportée par l'état-major prussien, si elle fut remise à Brunswick [1] ; et, si elle est restée à Verdun, elle disparut peut-être, avec tant d'autres pièces, au mois d'octobre 1792.

Jusqu'à ce que sa découverte vienne trancher le débat il n'existe aucune preuve matérielle du consentement de Beaurepaire à la capitulation de Verdun. Celles qu'on a produites jusqu'ici, et qu'on pouvait croire authentiques, sont manifestement suspectes. Au contraire, toutes les preuves morales sont à l'honneur de Beaurepaire et nous pouvons croire, avec ses apologistes, qu'il est resté inébranlable dans sa résolution de ne pas céder. Mais nous ne dirons pas encore, faute de preuves matérielles, que les partisans de la capitulation, devant cette résistance invincible, ont supprimé l'obstacle et fait assassiner Beaurepaire. Il serait même prématuré d'affirmer que les préliminaires de la capitulation furent engagés illégalement, à l'insu de Beaurepaire, ou enregistrés après coup pour faire endosser à la mémoire d'un mort la responsabilité de la reddition et donner de la vraisemblance à un suicide. Cependant le cercle des investigations se rétrécit chaque jour et la vérité est serrée de bien près.

Nous continuerons maintenant l'exposé des événements.

[1] Pionnier dit (p. IX, 251) qu'il a fait fouiller sans grand succès les archives du royaume de Prusse et celles du grand état-major allemand. Elles ne contiendraient aucun document de ce genre.

L'*Histoire de la Révolution française*, par Sybel, professeur à Bonn et Munich (traduite en français en 1884) admet l'assassinat de Beaurepaire.

Digitized by Google

Le parlementaire prussien quitta Verdun, emportant un cadeau de liqueurs que lui avaient courtoisement fait remettre Beaurepaire et Lombard [1]. Nous aimerions mieux savoir s'il emportait aussi cette lettre dont on veut charger la mémoire de Beaurepaire. Mondon et Neyon affirment qu'elle lui fut remise « ... Comme il fallait renvoyer le « parlementaire, dit Mondon, voici la lettre que répondit « M. de Beaurepaire à la seconde sommation... » — « ... Beaurepaire, dit Neyon, fit au général la réponse sui- « vante... » — « ... Dans la soirée, dit Vistot, le Conseil « de défense adressa au duc de Brunswick la réponse sui- « vante... » — « ... Le Conseil défensif, dit Cavaignac, « répondit... qu'il acceptait la suspension d'armes... [2] » — « ... Beaurepaire, raconte Ybert, vint trouver avec « quelques membres du Conseil le parlementaire ; il de- « mande une suspension d'armes de 24 heures qui lui fut « accordée avec assez de peine. Cette suspension commen- « çait le samedi, à 3 heures après-midi, et devait finir le « lendemain à la même heure... »

Il paraît donc certain que le parlementaire emporta une réponse écrite ou verbale, mais dont la légalité et le sens exact sont discutables. En tous cas, aucune hostilité n'eut lieu à partir de ce moment. « ... Il y avait trêve de 24 « heures, dit Neyon, depuis les trois heures du soir, du « samedi premier (septembre) ; de cet instant, tout feu « avait cessé de part et d'autre... »

Le retour du parlementaire au camp prussien calma Brunswick. Ce général, toujours inquiet de l'attitude de Verdun, avait ordonné au colonel Tempelhof de tracer un

[1] Interrogatoire, le 3 novembre 1792, de Neyon par la Commission municipale provisoire de Verdun. Biblioth. de Verdun, ms. 211, pp. 165-168.

[2] On remarquera que Cavaignac, dans son rapport officiel, fait après enquête, et Vistot, qui a recueilli sans passion des témoignages contemporains, mettent la réponse au compte du Conseil défensif et non de Beaurepaire.

Digitized by Google

parallèle et de faire commencer les travaux d'approche par neuf cents hommes. Les bataillons qui donneraient l'assaut étaient déjà désignés [1]. Dans l'après-midi, après le départ de Hompesch, il s'était expliqué sur la situation avec le roi, le prince de Nassau-Siegen, le général Lambert et d'autres émigrés.

« ... [2] Le duc leur reprocha avec beaucoup de sévérité « tout ce qu'ils avaient dit de la facilité d'une expédition en « France ; il leur demanda ce qui en est advenu de toutes « les promesses qu'ils ont faites, où en sont leurs intelli- « gences dans le pays, que sont devenues les bonnes inten- « tions des commandants des places, ce que l'on devait « attendre du mécontement des troupes contre la nouvelle « Constitution et des sentiments royalistes de la plus grande « partie de la nation. S'ils n'avaient pas trompé le roi « de leurs espérances mal fondées, s'ils n'avaient peint « l'expédition comme tout à fait sans danger, il n'aurait « jamais songé à s'avancer si avant dans le pays en commet- « tant la faute de laisser en arrière de lui, ou même sur « ses flancs , des places de la plus grande importance ... » Hompesch dut lui apprendre que Verdun n'était pas si redoutable qu'on le supposait et que sa reddition était une question d'heures. On ne confie pas au premier venu la mission délicate de parlementaire, et Hompesch avait pu observer l'état des esprits. Cavaignac nous apprend en effet que, « pendant que le Conseil s'occupait de la ré- « ponse qu'il avait à faire, l'officier prussien s'entretenait « avec ceux qui l'entouraient des détails sur les fortifi- « cations de la place. Il leur prouva qu'il était parfaitement « instruit de leur situation et leur dit qu'ils ne devaient

[1] Chuquet : *La première invasion prussienne*, p. 241, d'après *Lettre de Brunswick* du 1er sept.(Arch. nat. W 362, 718, I, 23).— Minutoli, *Der Feldzug der Verbundeten...* (p. 139) et *Militärische Erinnerungen* (p. 68).

[2] *Réminiscences*, p. 20.

Digitized by Google

« pas s'attendre à recevoir du renfort [1] . . » Il n'est pas douteux que Brunswick ait compté désormais sur la capitulation de Verdun pour le lendemain. Il attendit patiemment les événements.

Il pouvait être 6 ou 7 heures du soir quand le Conseil défensif se sépara. A cette époque de l'année il faisait encore jour et « chacun , dit Cavaignac [2], se rendit « à son poste. Beaurepaire se tint au sien jusqu'à deux « heures et demie du matin ... » Cette déclaration laisserait supposer que Beaurepaire, après la séance, n'a pas quitté l'Hôtel de Ville où il avait une chambre dans une salle contiguë à celle des délibérations du Conseil. Neyon l'a cru aussi quand il dit : [3] «. . . Vers les trois heures du matin, « Beaurepaire qui était à la maison commune se retira « dans une chambre pour y reposer. . . » Vistot a reproduit ces opinions dans son mémoire.

On s'est plu à dramatiser la solitude où se renferma Beaurepaire après la séance orageuse du Conseil.

« Beaurepaire, rapporte Cavaignac [4], se retira dans une « chambre voisine et dit aux soldats qui servaient auprès « de lui qu'il allait y prendre une heure de repos. Là, seul, « livré à lui-même, il sentit combien la situation était « cruelle. La trahison du pouvoir exécutif, l'infidélité « de l'ingénieur Bousmard et du commissaire Pichon, le « sort fatal qui lui avait fait échoir le commandement « d'une place abandonnée, livrée à l'ennemi avant qu'elle « fût attaquée, la lâcheté de la majorité du Conseil défen- « sif qui lui avait sans doute paru déterminé à capituler « durent frapper à la fois son imagination extrêmement « ardente ; le désespoir dut s'emparer de son âme. . . »

Il connaissait l'article terrible de la loi du 26 juillet 1792:

[1] *Rapport de Cavaignac*, p. 14.
[2] *Id.*
[3] *Moyen de défenses de Neyon.*
[4] *Rapport de Cavaignac*, p. 15.

Digitized by Google

« Tout commandant de place revêtue ou bastionnée qui « la rendra avant qu'il y ait brèche accessible et praticable « au corps de ladite place, qu'il n'ait soutenu au moins un « assaut... sera puni de mort. » Même en épiloguant sur l'état des remparts, il n'y avait pas de brèche accessible à l'enceinte de Verdun ; aucun assaut n'avait été donné ; on ne manquait ni de munitions, ni de vivres. « ... Beaure- « paire vit se dresser devant lui la loi inexorable... Il se vit « peut-être traîné sur l'échafaud, sa tête se troubla et, « courant au-devant de la mort, il se brûla la cervelle... [1] »

Xavier DE PÉTIGNY.

(*A suivre.*)

[1] Dommartin, p. 87. Voir aussi Chuquet : *La première invasion prussienne*, p. 248, et Mérat, pp. 81 et seq.

Digitized by Google

Digitized by Google

Soffroy de Baschi

A propos de Soffroy de Baschi, auquel nous avons consacré récemment un article [1], nous devons faire une nouvelle remarque.

Selon Moreri, il était fils de Bertholde de Baschi et de Philippine de Pontevès, mais tous les généalogistes ne pensent pas comme lui.

D'après l'historien provençal Artefeuil [2], Soffroy aurait été, non le fils, mais le petit-fils de Bertholde. Selon lui, Soffroy de Baschi était le fils de Jean-Antoine de Baschi, dont le père était précisément Bertholde.

[1] Voir *Revue d'Anjou*, t. LXI, 1910, p. 197-202 : *Donation par le Roi René à Soffroy de Baschi*, son écuyer (1470) et p. 369-371 : *Note sur la famille de Baschi*. Il en a paru un tirage à part (Angers, G. Grassin), 1911, in-8, 7 p. (Voir p. 6 et n. 1).

[2] Voir Artefeuil : *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, in-4, tome Ier, Avignon (veuve Girard), 1757. Article Bachi, p. 86, et tome II (*Idem.*), 1759, page 438. — A propos d'Artefeuil, nous devons faire remarquer qu'il a signé la dédicace aux Syndics et aux Commissaires du Corps de la Noblesse, mais l'ouvrage dit d'Artefeuil a été l'œuvre collective de plusieurs personnes « sous ce pseudonyme ». On discute encore aujourd'hui sur les noms des véritables collaborateurs.

Il a paru, à Avignon, chez François Seguin, en 1786, un supplément (tome III). Une nouvelle édition des deux premiers volumes a paru en 1776 (titre changé). On réimprima aussi en 1786 le tome III dont la première édition avait été fort négligée. Enfin, M. de Rozière a réimprimé comme tome IV du même format un supplément très rare concernant 8 familles (caractères fac-similé avec de très utiles « tables armoriales » de l'ouvrage), à Blois, chez Mégault, 1901.

Digitized by Google

Le personnage appelé Jean « Thomais » au dos du document publié par nous, est désigné généralement sous le nom de Jean Thomas[1]. Sa famille fut illustre en Provence.

Louis CAILLET.

[1] Pour les Thomas, voir, outre Artefeuil, un article du marquis de Boisgelin paru dans le *Bulletin de la Société d'études*, de Draguignan, tome XX (années 1894-1895). Il a donné une généalogie très complète de cette famille, avec une foule de dates et d'actes.

Nous devons adresser tous nos remerciements à M. le marquis François de Ripert-Montclar qui a bien voulu nous communiquer avec une extrême amabilité divers renseignements bibliographiques et biographiques au sujet de la famille des Baschi et de la famille des Thomas. Son amabilité et sa science nous ont été d'un secours précieux.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Janvier 1911

Moyenne barométrique : 767^{mm},92 ; minimum, 742^{m},88, le 12, à 8 heures du matin, maximum, 779^{mm},77 ; le 18, à 10 h. du matin ; écart extrême, 36^{mm},89.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 0°,11 ; des minima (sans abri), — 0°,36 ; des minima (sur le sol gazonné), — 0°,60 ; des maxima (sous l'abri), 4°,36 ; des maxima (sans abri), 6°,38 ; des maxima (boule noire sans abri), 7°,86 ; des maxima (sur le sol gazonné), 4°,64 ; d'une eau de source, 5°,44 ; du mois, 2°,63.

Minimum absolu (sous l'abri), — 3°,5 le 31 ; minimum absolu (sans abri), — 4°,4 le 31 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), — 4°,5 le 31 ; maximum absolu (sous l'abri), 9°,6 le 10 ; maximum absolu (sans abri), 12°,7 le 10 ; maximum absolu (boule noire sans abri), 16°,5 le 10 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), 10°,7 le 10.

Humidité relative moyenne du mois, 83 ; minimum, 46, le 15, à 4 h. du soir ; maximum, 100, les 7, 8, 9, 10, 19, 24, 25 à 7 h. et 10 du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,00 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 14, 15, 16, 31 ; la plus forte, 10,0 les 5, 6, 9, 14, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28. Nombre de jours de soleil, 15 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 71 h. 70^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,26.

Digitized by Google

Pluie totale du mois, $8^{mm},9$ en 5 jours, appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, $4^{mm},4$, le 7. Evaporation, $29^{mm}80$ en 26 jours.

Fréquence des vents : 2 jours du N; 2 jours du NN-E; 8 jours du N-E.; 2 jours de l'EN-E; 6 jours de l'E; 3 jours du S; 2 jours du S-W; 1 jour de l'WS-W; 1 jour de l'W; 1 jour de l'WN-W; 3 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde. moyenne du mois, $5^{m}2$. Vitesse maximum du vent, $20^{m}0$ par seconde le 12 à 12 h. 36 du soir (vent du N-E).

Gelée les 1, 7, 8, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 30, 31; gelée blanche les 8, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 30, 31; brouillard les 7, 8, 9, 18, 19, 20, 21, 24, 25; neige les 3, 5.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sixième Concert populaire (8 janvier 1911).

Avec le concours de M. Armand Ferté, pianiste.

Ouverture de Coriolan (Beethoven). — *Première Symphonie* pour orchestre et piano principal (V. d'Indy). — *Première suite d'orchestre* (Massenet). — *Morceaux pour piano seul* (Rameau, Bach, Liszt). — *Rapsodie Norwégienne* (Lalo).

La *Symphonie*, sur un thème montagnard français, est une des belles œuvres de V. d'Indy, de ces œuvres accessibles à tous les esprits, où la terrible science du maître n'étreint pas trop étroitement l'inspiration et laisse vivre l'idée musicale. Le premier mouvement est celui qui nous plaît le mieux ; il exprime profondément la puissance de la montagne et son éternelle sérénité. Mais, sans prétendre enfermer l'artiste dans l'idée qu'il offre à notre imagination, il est permis de dire que la montagne n'est ni si compliquée que le deuxième mouvement ni si bruyante que le final de la *Symphonie* sur un thème montagnard français. Dans ses plus terribles manifestations comme dans ses gestes les plus caressants, la montagne garde une pureté de ligne toute classique ; son cœur bat si lentement au gré de nos émotions rapides et passagères ! Tout ce qui se passe là-haut ne peut être exprimé que par un *adagio* triomphal. Il n'y a rien de plus sublime, de plus angoissant et de plus paisible tout ensemble. Nulle part ailleurs on ne sent mieux l'infinie puissance de la nature et son impassible paix. Il y a des heures terribles et des heures caressantes et notre orgueil d'homme s'abaisse tour à tour devant la grandeur et devant le charme d'un monde quasi-irréel, si loin de nous, où des échos de l'infini tombent dans nos oreilles étonnées.

Quelle harmonie suprême dans la grâce des matins, la richesse des soirs, le mystère des nuits lumineuses, dans la paix des cimes où tout bruit humain est aboli, où rien

Digitized by Google

n'interrompt plus les propos que les monts tiennent aux étoiles.

Il y a un peu de tout cela dans le thème de M. d'Indy et dans le premier développement qu'il nous en offre, et c'est très bien. Le reste est plus humain, plus compliqué, plus fiévreux et, par une évolution, toujours très musicale, s'éloigne de plus en plus du thème dont la signification se dénature en marchant.

Le musicien est allé ici plus loin que son modèle, si loin qu'il s'égare dans des agitations que la montagne ne connaît pas et que la chanson d'un montagnard aux gestes lents ne laisse pas soupçonner.

Dans cette œuvre toujours intéressante, une des meilleures de M. d'Indy, le piano est seulement l'une des voix de l'orchestre, et cette discrétion à quoi il est tenu peut lui nuire auprès de ceux qui jugent d'un pianiste au volume du bruit dont il est capable. M. Armand Ferté est, à coup sûr, très qualifié pour tenir avec la mesure et la réserve désirables le piano principal de la *Symphonie* de V. d'Indy. Il est impossible d'être plus respectueux de l'œuvre.

Il est dans la manière de M. Ferté de vaincre par le charme plutôt que par la force, et la puissance, quand elle est nécessaire, ne s'accompagne pas chez lui de ces gestes destinés à avertir la foule qu'il va se passer quelque chose de très fort. La *Légende de saint François de Paule* ainsi traduite a plu infiniment et a valu un grand succès à l'aimable interprète.

L'orchestre et M. Baton ont bien exécuté la *Symphonie* de M. d'Indy ; ils ont fait sonner la *Rapsodie Norvégienne* de Lalo avec une agréable autorité. Mais pourquoi ont-ils dédoublé le rythme de l'*Ouverture de Coriolan* ? et pourquoi a-t-on exhumé pour nous l'offrir la *Première suite d'orchestre* de Massenet ? On avait eu, pour ne pas nous la faire entendre, jusqu'à ce jour, des raisons qui sont apparues à première audition.

Septième Concert populaire (22 janvier 1911).

Avec le concours de Mme Renée Chemet, violoniste, Mlle Hortense Miquel, cantatrice, et M. Francis Casadesus, compositeur.

Ouverture d'Iphigénie en Aulide (Gluck). — *Concerto* pour violon et orchestre (Mendelssohn). — *Poème de l'Amour*

Digitized by Google

et de la Mer (Chausson). — *Symphonie en mi mineur* (Fr. Casadesus). — *Romance en fa* (Beethoven). — *Marche du Prince Igor* (Borodine).

Il est impossible de ne pas dire le succès de Mme Chemet; c'est un fait, il faut le constater. Il faut aussi le regretter un peu pour le public et pour l'artiste.

Pour le public, parce qu'il s'est laissé prendre ici à des qualités d'un art inférieur, à des préciosités, à des afféteries de style, si tant est qu'il reste un style après toutes les appropriations dont Mme Chemet embellit le texte.

Pour l'artiste, parce qu'elle y trouve un encouragement à verser du côté où elle penche, à abuser de la facilité dont elle est douée, à pailleter son exécution d'un clinquant dont son talent très réel se passerait aisément.

Le concerto de Mendelsohn est apparu quelque peu défiguré, surtout dans le final, et la romance en *fa*, si pure d'idée et de forme, a pris sous l'archet de Mme Chemet des attitudes vraiment trop « romance ».

Il n'est pas jusqu'au vieux Bach à qui Mme Chemet a prêté sa grâce et son sourire comme on mettrait une écharpe à la Vénus de Milo. C'était trop, à coup sûr.

La *Symphonie* de M. Casadesus est une œuvre très sincère, très musicale, que nous avons entendue non sans plaisir. L'auteur l'a dirigée avec la flamme qu'il a mise à l'écrire. Sans faire apparaître une personnalité bien accusée, les rythmes énergiques et vibrants coupés de mouvements lents, bien équilibrés, suffisamment colorés, composent un ensemble agréable que l'on écoute sans fatigue. C'est la traduction simple et sans recherche de sentiments non apprêtés. La seconde partie nous a paru la meilleure de l'ouvrage, qui méritait de nous être révélé.

Le *Poème de l'Amour et de la Mer* n'a pas produit tout l'effet qu'on en aurait attendu. L'orchestre n'avait pas pu préparer suffisamment cette œuvre difficile et longue. On ne peut pas demander l'impossible à nos excellents musiciens et la variété des programmes est souvent exclusive des études approfondies. Or la musique de Chausson ne se lit pas à livre ouvert. Il y avait dans toute l'exécution un peu de trouble, un *nescio quid nubile*, une tension aussi, qui en rendait l'audition un peu pénible. Par ailleurs, la voix de

Digitized by Google

Mlle Miquel n'est point faite pour la déclamation large et longue de Chausson et tout le talent de la cantatrice ne suffisait pas à remédier à ce défaut d'appropriation. C'est pourtant une belle œuvre dans la note mélancolique et douloureuse que Chausson entendait en son âme et qu'il a versée dans toute sa musique. Le genre de Chausson est l'expression de notre vie à qui ne suffisent plus ni la foi classique, ni la passion romantique, ni le mol oreiller du scepticisme. On y sent toujours l'inquiétude du rêve mauvais et du réveil plus mauvais encore, le tourment de l'obscur inconnu, cette « soif d'autre chose » dont parle Richepin.

Qu'il y a loin de cet irrémédiable souci à l'émouvante simplicité de Gluck! Quelle certitude dans le rythme précis et l'immuable tonalité de cette *Ouverture d'Iphigénie* dont l'orchestre nous a donné une superbe exécution.

Le concert a pris fin sur la *Marche du Prince Igor*; c'est la peinture haute en couleur d'une troupe de barbares qui chevauche dans la poussière et dans le bruit.

***

Mgr Duchesne, au sujet des critiques formulées par lui dans son discours de réception à l'Académie Française, s'est attiré la juste et énergique protestation que nous publions ci-dessous :

« *Angers, le 29 janvier 1911.*

« MONSEIGNEUR,

« Dans votre discours de réception à l'Académie Française, vous avez parlé de Mgr Freppel (sans daigner le nommer!) en des termes qui ont choqué ses admirateurs. Je suis de ceux-là, Monseigneur, et je tiens à protester contre vos dires.

« Contrairement à ce que vous affirmez, Mgr Freppel, en mourant, n'a pas laissé de dettes. J'entends ce mot dans le sens désobligeant qu'on peut lui donner. Je reconnais, du reste, qu'il est mort pauvre. Puisque vous aimez à détruire les légendes, Monseigneur, pourquoi ne vous attaqueriez-vous pas à celle qui a fait de Mgr Freppel mourant un évêque endetté ?

« Je tiens aussi à relever vos expressions sur ce prélat *fort en vue à qui les nécessités du temps avaient imposé diverses attitudes politiques qu'il n'aménageait pas sans*

Digitized by Google

difficulté. Non, Monseigneur, il ne fut pas difficile à l'illustre évêque d'Angers de modifier, avec le temps, ses sentiments politiques. Il n'y a que les sots qui croient faire preuve de caractère en s'attachant aveuglément à une opinion dont la fausseté leur a été démontrée.

« Il est facile, Monseigneur, de faire de l'esprit en persiflant un personnage, mais, souvent, les gens d'esprit qui persiflent s'exposent à être eux-mêmes sifflés. C'est ce que pourraient vous prouver, en ce moment et mieux que moi, tous les prêtres du diocèse d'Angers.

« Veuillez agréer, Monseigneur, mon profond respect.

« E. GRIMAULT,
« chanoine d'Angers ».

***

Par décret en date du 23 décembre 1910, rendu sur le rapport de l'administration des Beaux-Arts, l'évêché d'Angers « a été affecté au département de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour y installer les services annexes de la cathédrale d'Angers ainsi que la collection des tapisseries de cette cathédrale ».

***

On sait que Saumur avait demandé, à la Révolution, de devenir le chef-lieu de l'un des cinq départements dont la *Généralité* de Tours allait se composer, puis chef-lieu alternatif avec Angers, et que ses demandes furent rejetées.

Une gloire bien autrement éclatante et moins éphémère lui était réservée : celle de supplanter Paris dans son titre de capitale..... de l'heure légale. Celle-ci était déterminée, en effet, par le méridien de Paris ; une nouvelle loi vient de lui susbtituer celui de Greenwich, adopté par le Congrès de Washingthon, qui passe également à Saumur; c'est donc l'heure de cette ville qui fixera désormais l'heure légale en France. On le voit, ce n'est point un modeste honneur que de servir de régulateur à toutes les boussoles et à l'horaire d'un pays dont l'unification serait la première conséquence de cette modification.

***

Le 7 janvier, avait lieu à Angers, place du Champ-de-Mars, dans l'établissement où il y a quelques semaines était installé

Digitized by Google

le cirque Plège, l'inauguration officielle de la Foire aux vins d'Anjou. Comme de coutume, cette cérémonie s'est déroulée au milieu d'un grand nombre d'invités et curieux.

La récolte a été mauvaise. C'est à peine si les viticulteurs angevins ont récolté 214.000 hectolitres, alors qu'il y aurait dû avoir un rendement de 1.400.000 hectolitres. La cochylis et l'inclémence de la température sont cause de cette perte énorme.

Grâce à son activité, l'Union des Viticulteurs de Maine-et-Loire a pu réunir cent-vingt exposants et certains vins étaient susceptibles de satisfaire les palais les plus délicats.

A 1 h. 1/2 environ, sur l'estrade d'honneur, prirent place MM. Grignon, président du Conseil général; Molins, chef de cabinet de M. le Préfet, excusé; Bordeaux-Montrieux, président de la Société Industrielle et Agricole; Boulanger, adjoint au maire d'Angers; Massignon, président de l'Union des Viticulteurs; Docteur Sigaud, secrétaire général de l'Union, etc...

Dans l'assistance très nombreuse, se trouvaient plusieurs conseillers municipaux, des fonctionnaires des contributions, les professeurs départementaux d'agriculture et les exposants.

M. Bordeaux-Montrieux prit le premier la parole et fit le tableau des richesses si variées du sol français. Il revint ensuite au sol d'Anjou, baigné par la Loire, si favorisé de la nature et dont les pampres portent au loin la renommée.

On applaudit chaleureusement, puis M. Massignon prononça un très intéressant discours.

L'orateur, après avoir salué le représentant de M. le Préfet, les parlementaires et tous les élus qui ont apporté leur concours à la viticulture angevine, fit un exposé très documenté de la situation vinicole dans notre région.

Il ajouta en terminant qu'un concours d'étiquetage et d'habillage de bouteilles aurait lieu, et que des conférences sur la cochylis, le cigarier et le mildiou seraient faites le mardi suivant.

Après quelques mots de M. Boulanger, adjoint au maire, qui remercia au nom de la municipalité, la Foire aux vins d'Anjou fut déclarée officiellement ouverte.

Chacun fit ensuite honneur à un délicieux vin de Saumur offert aux invités.

Digitized by Google

Ajoutons encore que les sénateurs et députés de Maine-et-Loire, n'ayant pu venir, s'étaient fait excuser, ainsi que M. Cormeray, président du Tribunal de Commerce, et M. Bideau, président de la Chambre de Commerce.

Le 29 janvier a été inaugurée la Foire aux Vins, à Saumur, dans la salle du premier étage du marché-couvert, décorée de drapeaux. Les exposants étaient peu nombreux.

M. le Maire de Saumur a prononcé une allocution. La sagesse des paroles de M. Peton, l'accent convaincu avec lequel elles sont dites, l'expérience qu'elles dénotent de la culture de la vigne permettent aux assistants d'y puiser de sages conseils.

M. Bacon, professeur d'agriculture, a pris ensuite la parole. Dans une allocution très écoutée et qui dénote une réelle compétence, il donne aux vignerons des renseignements dont ils pourront tirer profit. M. Bacon retrace les procédés à employer pour combattre les fléaux qui s'abattent depuis quelque temps plus nombreux sur notre vignoble. Il termine son discours en conviant les agriculteurs et les vignerons à s'associer pour défendre leurs intérêts.

« Si la plainte isolée, dit-il en terminant, est vouée à l'impuissance, si la résignation est indigne et avilissante, seule l'action solidaire sera le salut. »

L'assistance se sépare ensuite pour déguster les échantillons présentés d'une façon irréprochable par les exposants.

Peu de vin rouge, presque pas de vin vieux, principalement du vin blanc de la dernière récolte, telle est, en général, l'exposition de la Foire aux Vins. Le vin blanc est assez fort en alcool, c'est déjà quelque chose ; mais la saveur douce est très rare cette année dans les vins du Saumurois. La maturité du raisin, incomplète pour la plupart des vins de cette récolte, en est la cause.

***

Est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

M. Jousseaume, président du Tribunal de première instance d'Angers.

Est nommé commandeur de l'Étoile d'Anjouan :

M. Édouard Cointreau, distillateur.

***

Digitized by Google

Dans le mois de décembre ont été données à Angers les conférences suivantes :

Le 10 janvier, à la Foire aux Vins, sous les auspices de l'Union des Viticulteurs de l'Anjou : 1° « La vie et les mœurs de la Cochylis et du Cigarier », par M. le Dr Maisonneuve. — 2° « Les traitements contre la Cochylis et le Cigarier », par M. L. Moreau. — 3° « Le mildiou et ses traitements », par M. E. Vinet.

Le 11 janvier, dans la salle de la Mairie, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « Du sud au nord, à travers le Brésil », par M. Paul Walle.

Le 11 janvier, à l'Université catholique, « Les Contemporains ; les Cosmopolites », par M. G. Duval.

Le 18 janvier, à l'Université catholique, « Molière : du palais au théâtre (1641-1646) ; gens de loi et comédiens au XVIIe siècle », par M. le comte du Plessis de Grenédan.

Le 20 janvier, dans la salle de la Mairie, sous le patronage de l'Association des Étudiants, « Les caprices de la mode et le sort de l'ouvrière », par M. Léon Moutet.

Le 25 janvier, à l'Université catholique, « L'essor des âmes, à propos de quelques livres récents : La Barrière, Ascension, le Fénelon de G. Lemaître », par M. le chanoine Crosnier.

Le 27 janvier, dans la salle de la Mairie, sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, « La Roumanie », par M. Paul Labbé.

***

On a trouvé, en démolissant le vieil abattoir, une boîte en zinc entourée d'une feuille de plomb. Cette boîte contenait une médaille à l'effigie de Mgr Angebault, évêque d'Angers, avec mention « sacré à la Cathédrale du diocèse de Nantes, le 10 août 1842 » ; une pièce de 20 francs en or, une pièce de 5 francs, une de 2 francs, une de 1 franc, une de 50 centimes et une de un quart de franc ; toutes ces pièces, sauf la première, sont en argent.

Dans la boîte contemporaine de la pose de la première pierre de l'abattoir étaient également renfermés des parchemins qui sont maintenant à l'état de poussière. Le tout a été transporté au Musée Saint-Jean.

***

Digitized by Google

Le dernier fascicule de *Musica*, l'intéressante publication de P. Laffitte, fait à l'Anjou une trop large place pour que nous ne signalions pas d'une façon toute spéciale la contribution apportée par notre pays au sommaire de notre excellent confrère,

C'est d'abord la reproduction du portrait par J. Blanche, de M. Max d'Ollone, directeur des Concerts populaires d'Angers, à propos de l'exécution chez Lamoureux du *Menetrier*, une des pages les plus curieuses du distingué compositeur, puis une information très élogieuse concernant M. Rhené-Baton, chef d'orchestre des Concerts angevins ; enfin la publication dans le supplément musical d'une œuvre tout à fait remarquable du compositeur angevin Jean Huré, *Le Petit Cordonnier*, adaptation délicieuse d'une chanson populaire dont le jeune Maître a traduit de façon exquise la saveur et le charme.

***

Le lundi 2 janvier, dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, la jeune Société l'*Avenir Philharmonique* donnait son quatrième concert.

Ce concert a été réussi en tous points. M. Choisteau fils s'y est montré chef d'orchestre expert et, sous sa baguette, les musiciens ont parfaitement rendu les morceaux figurant au programme.

On y a fort applaudi de jeunes talents qui promettent pour l'avenir et aussi l'habile et talentueux harpiste des Concerts, M. Durand.

***

Wagner prétendait qu'un musicien devait être son propre librettiste.

M. René Bazin, dit l'*Angevin de Paris*, ne va pas aussi loin. Cependant, jusqu'à présent, quand une œuvre musicale était composée d'après un roman, c'était toujours à quelque librettiste que l'on confiait le soin de découper les chapitres en couplets. Or, le célèbre académicien a terminé en personne, voici quelques mois, l'adaption de son roman, *La terre qui meurt*, dont le succès fut si retentissant.

C'est M. Marcel Bertrand, le compositeur de *Ghislaine*, qui a écrit la musique de *La terre qui meurt*. M. Albert Carré avait demandé à entendre cette œuvre nouvelle. Quoi

Digitized by Google

qu'il en soit, la partition de M. Marcel Bertrand sera jouée à Bruxelles, au printemps prochain, en attendant vraisemblablement qu'elle soit reprise à Paris.

***

Charmante matinée, le 29 janvier, à la salle des Amis des Arts. Mlle Dussane et M. Guilhène, deux pensionnaires de la Comédie Française, par leur élégance, traditionnelle, dans la « Maison », par le naturel d'un jeu plein de charme et de goût, ont réalisé le spectacle qui convient le mieux à ces sortes de matinées, une sorte de programmes « modèle », que M. le président Deperrière a eu le tact de mettre debout.

Voilà une des meilleures séances des Amis des Arts ; et elle ne peut que nous donner l'envie de revoir, à Angers, Mlle Dussane et M. Guilhène, à qui le public — pourtant si réservé d'habitude — a vivement manifesté son contentement.

Ces deux artistes ont une excellente diction, une articulation impeccable et sans précipitation, bref les qualités de ceux qui savent leur métier à fond. Mais le plus charmant de leur talent est, à coup sûr, fait de cette intelligence littéraire des œuvres, de cette prédilection affectueuse et avertie pour les grands classiques français, qui sont si touchantes.

Des pièces de Musset et de Vigny ont surtout plu. On s'est délassé à d'autres de Rostand. De sorte que c'est après une petite débauche de poésie qu'on a écouté les deux piécettes modernes, légères et mordantes, par quoi se terminait la soirée.

***

Belle soirée, le 6 janvier, aux Quinconces, organisée par la Société de Secours aux Blessés Militaires, au profit du dispensaire de la rue du Vollier, lisons-nous dans le *Pays Bleu*.

Au programme : *Reconnaissance*, saynète en un acte de Jacques Richepin ; la *Veille du Bonheur*, de François de Nion et de Buysieult. D'élégants et spirituels marivaudages, élégamment et spirituellement joués par les comtesses de Beaumont et d'Ollone, Mlle M. de Grainville, comte et vicomte de Montlaur et le comte de Jourdan.

Mme Pousset, qui se fait applaudir chaque année aux Quinconces, a chanté un air de *Thaïs*, de Massenet, et une

Digitized by Google

Chanson Lointaine, accompagnée par l'auteur, Mme Mario Bagnoli. Mme Max d'Ollone accompagne au piano M. Clœsen, le violoniste solo des Concerts populaires, qui joue un *Nocturne* de Chopin et des variations de Martini. Une chaleureuse ovation est faite à ces excellents artistes.

La soirée s'achève avec *Pierrot qui rit et Pierrot qui pleure* : les vers d'Edmond Rostand, dits avec grâce par la comtesse de Beaumont, avec chaleur par le baron Henri de Bermingham, et aussi tristement qu'il le fallait par le Pierrot triste : le comte de Germiny.

Ravissante fête au caractère très artistique ; fête charmante, fraîche et pimpante comme l'exquis décor Louis XVI dans lequel évoluèrent des acteurs au jeu parfait, fraîche comme les mimosas, les lilas et les roses qui furent offerts aux élégantes interprètes.

Au cours d'un entr'acte une quête a été faite pour le bénéfice du dispensaire, par Mme Spillmann et M. Pilven, président de l'Association des Étudiants d'Angers ; Mme Faye et M. Joseph de Mieulle ; Mlle Marguerite Girard et M. Bourcier ; Mlle Madeleine du Port et M. Louis Jamin ; Mlle Marie de Cambourg et M. de la Villéon.

***

Cette année, à Angers, dans la deuxième quinzaine de juillet, lisons-nous dans le *Cri d'Angers*, s'ouvrira un Congrès international d'horticulture. A ce Congrès, dont l'importance n'échappera à personne, prendront part de nombreux Anglais, Américains, Espagnols, Hollandais, Belges, Luxembourgeois, etc.

Les horticulteurs angevins ménagent à leurs collègues étrangers une splendide réception.

Les congressistes visiteront, au cours de leur séjour parmi nous, les plus importantes cultures du département.

En passant, rendons ici hommage à nos horticulteurs pour l'énergie avec laquelle, à Lyon, l'an dernier, ils firent valoir les titres qu'avait Angers à devenir le siège du Congrès de 1911.

Nous espérons, d'autre part, que le *Syndicat d'Initiative de l'Anjou*, dont le rôle devient de plus en plus sérieux et actif, saisira l'occasion qui lui sera offerte lors du Congrès

Digitized by Google

de mettre en valeur, de son côté, toutes les curiosités de notre pays.

Une fois de plus, le bon renom de l'Anjou franchira les frontières.

Une fort belle Exposition horticole, portant plus spécialement sur les fleurs, aura lieu à la Pentecôte.

Nous souhaitons à cette Exposition tout le succès et l'éclat désirables.

***

Le dîner du Cornet, l'association artistique et théâtrale, a eu lieu au café Cardinal, sous la présidence d'honneur de notre distingué compatriote, M. Peysonnié, avocat général, Paul Sonniès en littérature, président de la Société des Artistes Angevins.

Dans une allocution colorée et pleine d'esprit, où il évoqua, dans les traits de Lulu et de Jojo, la lutte éternelle entre le poète et le magistrat, notre compatriote effleura un sujet de brillante actualité en rappelant la formule qu'il fit adopter à la Conférence internationale réunie en avril 1910 pour la répression de la licence dans la rue et de la vente ou de l'édition des publications obscènes.

De ce congrès sortit la seule répression des obscénités.

Ajoutons que c'est sur la formule proposée par M. Peyssonnié que l'accord se fit.

Voici cette définition, telle qu'elle figure à la page 70 du livre jaune :

« L'obscène est le licencieux qui s'étale brutalement, par « la recherche voulue de sujets, de situations dénotant chez « l'auteur l'intention perverse de s'adresser principalement « à l'esprit de luxure et de débauche. »

L'allocution de Paul Sonniès, étourdissante de verve, fut très goûtée de l'auditoire qui lui fit une ovation enthousiaste.

***

La Société des Artistes angevins est allée déposer sur la tombe de David d'Angers, au Père-Lachèse, une palme verte.

Le bureau était représenté par MM. Marcel Leclerc, Henry Coutant et David-Bernard.

Notre distingué compatriote, M. J. Denais, le statuaire Louis Noël, auteur de la statue de David élevée place de Lorraine, à Angers, M. Billot, etc., s'étaient joints à la délégation.

***

Digitized by Google

Dans la liste des commissaires agréés par le Comité de de Direction de l'Aéro-Club de France pour l'année 1911, nous relevons les noms de M. Julien Bessonneau, industriel, à Angers, et de M. Pierre Gasnier.

***

Le 27 janvier, à Pau, à l'école Blériot, M. Pierre Gasnier a passé brillamment sa dernière épreuve pour le brevet de pilote à 60 mètres de hauteur.

***

Parmi les nombreux projets par les architectes-paysagistes de diverses villes de France pour l'établissement des plans d'un jardin public de sports et d'agréments à Vannes, on a remarqué tout particulièrement celui de notre concitoyen, M. Edmond Boyer, qui a d'ailleurs été classé le premier.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que notre compatriote, M. Albert Jouanneault, élève de M. Injalbert, vient de remporter, à l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris, une première médaille au concours de figure modelée d'après nature.

***

Notre compatriote, le sculpteur Georges Chesneau, élève boursier de la ville d'Angers à l'École Nationale des Beaux-Arts, a récemment pris part au concours Sanzel. A ce concours, qui était fait à deux degrés et qui ne comptait pas moins de 80 concurrents, l'esquisse de M. Georges Chesneau, qui avait pris pour sujet *Œdipe et Antigone,* l'avait fait classer premier.

Admis en loge, M. Georges Chesneau acheva le concours. Mais malheureusement, dans le transport de la loge à la salle du jury, son œuvre fut brisée et notre compatriote fut ainsi mis dans l'impossibilité d'être définitivement classé.

Après les éloges qu'il avait reçus, M. Georges Chesneau pouvait arriver en bonne place. C'est là un accident regrettable, mais qui ne fera différer que pour un temps seulement, nous en sommes certains, les lauriers auxquels notre sympathique compatriote a droit.

***

Digitized by Google

Les obsèques du marquis de Caumont La Force, lieutenant au 8e dragons, qui, le 30 décembre, sur l'aérodrome de Buc, a payé de sa vie une tentative de voyage effectuée à bord d'un nouvel aéroplane extrêmement rapide, ont donné lieu, le 4 janvier, à une manifestation imposante. Elles ont eu lieu à l'église Saint-Pierre de Chaillot, dont les dimensions étaient trop étroites pour contenir la très nombreuse assistance.

Sur le portique de l'église, dit l'*Écho de Paris*, étaient tendues des draperies noires aux armes du défunt. Le catafalque était recouvert d'un drapeau tricolore sur lequel avaient été placés le casque et la croix de la Légion d'honneur.

Les honneurs militaires étaient rendus par un demi-escadron du 2e cuirassiers.

Des couronnes avaient été envoyées par le ministre de la guerre, le colonel, les officiers, les sous-officiers du 8e dragons, le lieutenant-colonel directeur et les officiers de l'établissement d'aviation militaire de Vincennes ; le colonel, les officiers des sapeurs-aérostiers ; le comité lorrain du Circuit de l'Est, les officiers du 1er régiment du génie, les aviateurs militaires du camp de Châlons, l'Aéro-Club de France, etc.

La messe a été dite par l'abbé Auclert, ancien précepteur du lieutenant, qui a également donné l'absoute.

Le deuil était conduit par MM. le duc de La Force, le comte de Caumont La Force, le vicomte de Luppé, Bertrand de Caumont La Force, Louis de Luppé, le marquis de Raigecourt, le comte François de Maillé, le comte de Grammont et le comte de Ludre, député, frères, beau-frère, neveux et oncles du défunt.

Le président de la République était représenté par le capitaine de vaisseau Laugier. Le ministre de la Guerre était présent, accompagné par le général Ebener, son chef de cabinet.

Le président du Sénat était représenté par M. Maurice Aderer ; le président de la Chambre par M. Antony, sous-chef de son cabinet ; le général Maunoury, gouverneur militaire de Paris, par un officier d'ordonnance.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par le lieutenant-colonel Estienne, au nom de l'École d'aviation, par le colonel des Termes, commandant le 8e dragons, qui a dit un adieu ému au malheureux lieutenant, par le général Roques,

Digitized by Google

au nom du ministre de la Guerre, et par M. Archdeacon, au nom de la Ligue nationale aérienne.

Le lieutenant de Caumont était le troisième fils du duc de Caumont La Force, gendre de M. le comte de Maillé, notre ancien et regretté sénateur de Maine-et-Loire.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les paroles d'adieu prononcées par le lieutenant-colonel Estienne, directeur de l'Établissement d'Aviation Militaire de Vincennes :

Nous voici encore une fois réunis pour communier dans la douleur. Ah! pleurons, Messieurs, mais pleurons en soldats, car c'est en soldat qu'il est tombé, notre fier cavalier, à l'aube des journées triomphales, comme l'éclaireur qui succombe aux avant-postes, un matin de bataille, en préparant la victoire. Il s'appelait Jacques Nompar de Caumont la Force. Ce nom évocateur de tant de gloires de la vieille France resplendit une fois de plus dans son histoire et, en associant l'affliction universelle au deuil cruel d'une famille illustre, nous souhaitons respectueusement que l'illustration nouvelle qui lui vient aujourd'hui atténue sa douleur.

Né à la Jumellière, en Maine-et-Loire, le 29 septembre 1882, de Caumont entre à Saint-Cyr en 1903, à Saumur, en 1905, et passe au 8e dragons, comme sous-lieutenant, en 1906; il y reste après sa promotion au grade de lieutenant, le 1er octobre 1907.

Le 26 avril 1910, le lieutenant de Caumont est détaché à l'Etablissement d'aviation de Vincennes; c'est le premier cavalier qui vient à nous. Dès ses débuts sur un biplan Sommer, à Douzy, puis au camp de Châlons, il nous émerveille tous, par son intrépidité; rien ne l'étonne; il se rit de l'altitude, des remous, du vent, et nous l'appelons familièrement « l'homme de la tempête ».

Lors du Circuit de l'Est, il vient par l'air à Nancy, à Mézières et, entre temps, pousse une pointe jusqu'à Lunéville, sa garnison. On se souviendra longtemps, au 8e dragons, de l'envolée superbe qu'il fit là-bas, pour l'honneur de son régiment, pour la gloire de son arme, pour le réconfort de tous.

Aux manœuvres de Picardie, de Caumont se couvre de gloire, en portant un ordre à Rouen, par un temps épouvantable : le ministre de la Guerre l'inscrit d'office au tableau de concours pour cette croix d'honneur qui orne son cercueil.

L'expérience des manœuvres prouve à de Caumont que la reconnaissance aérienne du champ de bataille exige des appareils rapides et nous comblons ses vœux en lui confiant un monoplan Nieuport; il s'entraîne avec succès pendant deux mois, de concert avec le lieutenant Maillois, et après de nombreux

Digitized by Google

vols sur le polygone de Vincennes, plein d'une juste confiance dans sa maîtrise, il se rend, au commencement de décembre, à l'aérodrome Nieuport, à Saint-Cyr, pour continuer son entraînement.

C'est là que survint, terrible et inattendue, la catastrophe, le 30 décembre, à 10 h. 1/2 du matin. Transporté à l'hôpital de Versailles, le héros succombe, à 6 heures du soir, après de cruelles souffrances vaillamment supportées. Il avait la jeunesse, 28 ans, la santé, la fortune des amitiés solides, et tout cela, il l'a librement donné à la Patrie, avec une admirable et poignante simplicité.

Ah! Messieurs, puisque l'honneur, trop souvent douloureux, nous est échu de commander à de tels hommes, de nous réchauffer vers le déclin de la carrière au foyer d'enthousiasme qui embrase leur jeunesse généreuse, nous avons le droit et le devoir d'apporter ici, comme un pieux et suprême hommage des frères d'armes du lieutenant de Caumont, l'affirmation de leur foi aussi ardente que réfléchie, dans l'avenir de notre aviation militaire.

Non, mon cher enfant, tu n'es pas mort pour une chimère : noble victime des fatalités d'une période héroïque, ton sacrifice hâtera ces réalisations dont la vision lointaine faisait briller tes yeux rêveurs. Nous l'asservirons, l'air perfide, nous ou nos fils, et ton nom vivra éternellement glorieux dans la mémoire des hommes, car, un jour, la France l'inscrira, comme ceux des Ferber, des Madiot, sur les grandes ailes des aéros vainqueurs qui promèneront par le monde le pavillon tricolore de la navigation aérienne.

D'autre part, M. le capitaine Lucas Girardville, dans la « Revue de l'Aéronautique Militaire » rend hommage en ces termes à notre regretté compatriote.

Il écrit :

Il avait conquis de suite, par sa bravoure tranquille et souriante, le cœur de tous ses camarades de l'aviation.

Homme de sport et automobiliste éprouvé, appliquant à la conduite de l'aéroplane les qualités d'audace et de sang-froid jointes à la finesse et au doigté qui faisaient de lui un cavalier remarquable, il était devenu promptement l'égal des pilotes les plus réputés. A peine pourvu du brevet de l'Aéro-Club, il effectuait déjà une série de beaux vols à plus de 500 mètres de hauteur. Pendant le circuit de l'Est, il exécutait autour de Nancy une série de raids de près de 200 kilomètres en se maintenant à des altitudes de 800 et 1.100 mètres. Pendant les manœuvres de

Digitized by Google

Picardie, il se signalait par la manière brillante dont il accomplissait, malgré les intempéries, la mission qui lui avait été confiée d'établir par la voie de l'air la liaison entre le quartier général de Grandvilliers et Rouen.

En ces journées du circuit de l'Est et des manœuvres de Picardie, la France tout entière a tressailli d'orgueil et d'espoir, car dans cet exemple que ses constructeurs et ses pilotes donnaient au monde, elle a prouvé l'assurance que si jamais l'heure venait de recourir à ces armes nouvelles pour la défense de son honneur, elle pourrait compter sur des hommes unissant à l'habileté professionnelle l'endurance et la volonté nécessaires pour lui ramener la victoire. Le lieutenant de Caumont a été de ceux qui ont le plus justement mérité cette confiance et cet enthousiasme que tout un peuple témoignait à ses aviateurs.

Depuis lors il s'était remis, avec l'aéroplane rapide qu'il avait choisi, au patient travail d'entraînement sans lequel un pilote ne saurait connaître toutes les ressources de la machine qu'il est appelé à diriger. Certains ont pensé qu'il y apportait parfois un peu de témérité. Ce ne sont point des aviateurs militaires qui auraient pu lui en faire quelque reproche. La science n'a besoin que des sacrifices nécessaires pour connaître les perfectionnements que l'on doit apporter aux appareils. La Patrie a des exigences plus sévères. Il faut qu'elle sache tout ce qu'on peut tirer des intruments même imparfaits mis à sa disposition pour la lutte éventuelle, parce que, seule, cette connaissance permettra à une jeunesse intrépide de tirer le meilleur parti de tels instruments et ainsi d'assurer la victoire. Il faut savoir... même au prix des plus grands risques. Ceux qui, les ayant acceptés, comme notre camarade de Caumont, viennent à succomber, terrassés par l'élément perfide, ont bien mérité de la France.

Leur fin est belle et digne d'un soldat.

***

Une des physionomies les plus curieuses du Paris de ces vingt dernières années, dit l'*Angevin de Paris*, vient de disparaître, bien qu'en réalité, elle se fût depuis longtemps déjà enveloppée d'ombre sinon d'oubli.

Charles Bodinier est mort à Villiers-sur-Marne où il s'était retiré il y a quelque deux ans. C'est un « Angevin de Paris », et non des moins intéressants, qui s'en va.

Il était né à Beaufort-en-Vallée, et il avait conservé en Anjou, aux Ponts-de-Cé, une petite maison où il venait chaque été se reposer.

Ancien sous-officier, il devint un beau jour secrétaire

Digitized by Google

général de la Comédie-Française, où il succéda à Verteuil. Il s'y fit sans tarder apprécier pour sa gentillesse nonchalante et l'égalité de son humeur. C'est dans ce poste qu'il approcha, d'une part, la société parisienne, de l'autre, les artistes, les écrivains, les journalistes. Un jour vint où Charles Bodinier ne douta plus de l'urgence qu'il y avait à créer à Paris pour les élèves du Conservatoire (section de déclamation) un Théâtre d'application. Il en persuada aussitôt les abonnés, les journalistes, le directeur du Conservatoire, qui était le vénérable Ambroise Thomas. et les ministres. Par les uns, il eut de l'argent ; par les autres, de la publicité ; Spuller et Ambroise Thomas lui prêtèrent les apprentis comédiens. Et le théâtre d'application s'ouvrit au 18 de la rue Saint-Lazare, le 17 janvier 1888.

L'entreprise avait pour parrain un homme comme Alexandre Dumas fils. Mais bientôt le théâtre d'application devint la Bodinière. Ce fut le privilège de Bodinier que le féminin de son nom fournît un mot qui rimait si parfaitement avec « potinière ». La Bodinière fut un lieu délicieux. Elle restaura chez nous la conférence. Elle eut ses grands jours avec Maurice Lefèvre, Hugues Le Roux, Vanor, Georges Boyer. Des hommes tels que Brunetière, Anatole France, François Coppée, Bouchor, Donnay, Ganderax, y parlèrent à leur tour. Et l'on y applaudit, en des séries retentissantes, l'admirable Félicia Mallet, Mathilde Auguez, Mily-Meyer, Yvette Guibert, Cooper, Lamy, etc....

Mais la concurrence ne tarda pas à s'établir et bientôt Bodinier comprit qu'il devait passer la main. Il le fit le cœur bien gros.

Du jour où il prit sa retraite, il assista silencieusement, l'âme en peine, aux tentatives répétées pour faire revivre la « Bodinière ». La « Bodinière » et le « Théâtre Mévisto » n'eurent que des succès d'estime ; la « Bodinière » était morte, et bien morte... Maintenant, un bazar remplace le théâtre : on y vend des ustensiles de cuisine, des malles, des meubles, etc...

Le fondateur de cette œuvre charmante ne lui survécut pas. Au moment où il meurt, nous tenons à adresser à l'aimable compatriote que fut toujours Bodinier, un souvenir ému. H. C.

***

Digitized by Google

Le 19 janvier a été inhumé, au cimetière de l'Est, à Angers, le commandant Vallette.

Les obsèques religieuses avaient été célébrées le dimanche précédent, à Toulouse, paroisse de Saint-Étienne.

Le commandant Vallette était né à Angers, le 10 novembre 1817. Sorti de Saint-Cyr en 1836, capitaine d'État-Major en 1854, en cette qualité il fit la campagne de Crimée comme attaché à l'État-Major du général en chef.

Il fut, en Algérie, officier d'ordonnance du général comte de la Noue et revint ensuite avec lui à Toulouse, où il fut nommé chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur.

Il prit sa retraite en 1869.

X***.

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 717-11.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE ŒUVRE D'ART

A la Gloire du Pays d'Anjou[1]

L'amour de la petite patrie n'est pas un sentiment romantique qui se consolide par l'éloignement de son objet. Il se fortifie par la connaissance plus complète et plus précise qu'il en acquiert. Faire connaître à ses fils la terre qui les nourrit et les porte, c'est donc accroître et vivifier les raisons qu'ils ont de la chérir avec leur cœur.

C'est à quoi le Syndicat d'Initiative, par la publication de son Guide, vient de s'employer heureusement.

Sans doute, il s'adresse aux grands touristes; sans doute il a l'ambition et la force de toucher et d'amener à l'Anjou les voyageurs, venus de loin, à la recherche de ciels et d'âmes nouvelles; mais il parle surtout aux gens de chez nous. Nécessaire et charmant pour le passant, il prend toute sa valeur poétique pour ceux qui, depuis longtemps familiers avec les horizons de leur province, sentent combien ce livre les aime et avec quelle tendresse il les évoque.

Aux premières pages d'une Revue consacrée à l'étude amoureuse de la terre provinciale, le bon sens et notre dilection nous commandent de marquer ce premier caractère d'un petit livre, précieux à tant d'autres points de vue.

Ce Guide se présente sous l'aspect le plus aimable. Un Guide certes doit être lu; mais il doit d'abord être regardé : c'est une

[1] *Au Pays d'Anjou*, Guide illustré du Syndicat d'Initiative de l'Anjou 1911. Angers, imprimerie-librairie G. Grassin. — Prix : 1 fr. 25.

Digitized by Google

femme. Son premier mérite est d'être engageant et que la coquetterie de sa toilette vous incite à le vouloir connaître de près.

Nous perdons, chaque jour davantage. la force de lire les textes qui ne sont pas « illustrés ». Le progrès constant des divers modes de reproduction nous rend exigeants. Point de lecture agréable, si elle n'est facilitée et égayée de ce que les enfants nomment les « gravures »... Et, de fait, quoi de plus beau que les livres d'images?

Les plus grands génies ont eu, jusqu'à la manie, la passion de regarder les images. Vous rappelez-vous les *Conversations de Gœthe avec Eckermann*? Dans ce livre sublime, où l'on voit, au naturel, fonctionner le plus puissant cerveau, on remarque, entre mille autres traits, l'amour de Gœthe pour les gravures. Il en a des armoires, des coffres pleins, et il passe de longues heures à les regarder, à les méditer.

Ce penchant, que nous avons de commun avec Gœthe et avec les enfants, le Guide l'excite et le satisfait. Il ne présente pas moins d'une centaine de reproductions de clichés photographiques.

Qu'ils reproduisent les paysages, ou les ensembles urbains, ou les monuments d'architecture, ils sont parfaitement clairs et lumineux...

De sorte que tous les spectacles remarquables de l'Anjou sont déroulés à nos yeux, de la petite église de Béhuard dont le clocher en aiguille, au-dessus de l'escalier de pierre, perce le ciel fin, jusqu'à la Loire, étalée dans toute sa noblesse panoramique, entre Gennes et les Rosiers.

Les reproductions sont excellentes, non seulement par leur choix et par leur netteté, mais par le bonheur avec lequel elles sont encadrées dans le texte.

L'éditeur-imprimeur a fait, par leur disposition, une réussite. Je m'en voudrais d'y insister et de paraître louer à l'excès celui qui est, à cet instant, mon hôte. Mais sa modestie et ma pudeur de ne le pas remercier trop vivement

Digitized by Google

ne peuvent m'empêcher d'être véridique : l'imprimeur, par le choix des caractères, des divisions, des blancs, des titres, de ces mille détails sans le souci desquels un livre n'est que laideur, a su faire œuvre d'élégance et de goût.

Pour conserver au texte toute sa valeur principale, on ne l'a point, comme dans tant d'autres publications analogues, farci de publicité. Abondante, et même riche, et de nature à donner à l'étranger la plus flatteuse idée de la prospérité commerciale et industrielle de l'Anjou, cette publicité est en bonne place et à sa place.

Une table des matières au début, une table des gravures, tous les textes et plans nécessaires, des cartes d'ensemble et une série de petits itinéraires de détail proposés au voyageur, tout concourt à réaliser un parfait ensemble.

Enfin, une traduction réduite en esperanto, une autre en anglais, rendront ce guide précieux, et surtout au flot des anglo-saxons qui, chaque année, venus aux châteaux de Touraine, n'ont que quelques pas à faire pour trouver, en Anjou, des beautés moins célèbres, mais non moins touchantes.

Mais l'originalité et le premier mérite de ce guide, c'est l'esprit, la manière de sa rédaction. Sans vouloir en rien rabaisser les guides analogues, on peut constater que chez eux, le plus souvent, aucune élégance de la rédaction ne fait « passer » ce qu'ont de fastidieux les listes d'hôtels et les horaires de chemins de fer. Pour découvrir la beauté des choses dans ce réseau utilitaire de renseignements pratiques, il nous faut, auprès d'elle, un écrivain qui nous soit un « intercesseur ».

Il faudra, pour ce rôle, un poète pieux, ému par le charme des spectacles qu'il décrit, capable de saisir, dans ses nuances les plus délicates ou ses accents les plus significatifs, le chant que, comme une respiration, exhale un pays.

Il y faudra un voyageur qui, ayant vu tous les visages du

Digitized by Google

monde et comparé les séductions de son pays à celles des pays voisins, sache les différencier, les marquer de leurs traits particuliers et, sans chauvinisme comme sans vaine modestie, les mettre à leur rang.

Il y faudra un érudit et un historien qui, ayant dénombré les richesses naturelles ou architecturales de sa province, sache encore les expliquer à leur naissance et dans leur développement. Un beau pays, ce n'est pas seulement des arbres et des fleurs. C'est aussi de l'histoire accumulée, des souffrances et des joies humaines entassées, d'anciennes mœurs transformées sans doute en d'autres plus neuves, mais lisibles encore aux traces de vieilles pierres monumentales.....

L'auteur du Guide a été tous ces personnages-là. Je m'en voudrais d'entrer dans trop de détails et je ne pourrais énumérer toutes les pages qui charmeront le lecteur. Au tour du style toujours alerte, vif, spirituel, farci d'expressions du terroir ou émaillé de citations classiques, ce lecteur reconnaîtra à coup sûr un écrivain nourri de longues, fréquentes et savoureuses lectures de nos meilleurs auteurs « françois ».

Mais il sera frappé surtout, et très vite, de ce que le rédacteur du Guide a su y mettre tant de charme et d'ordre, parce qu'il était animé de ces « idées générales », vraie supériorité de toute culture humaine. Pour vivifier cette énumération de petits renseignements de tous ordres, pour classer, animer et clarifier cette foule d'éléments si variés et si infimes, il fallait ces vues d'ensemble dont l'audace est permise aux seuls esprits vraiment synthétiques.....

La citation latine de la première page vous introduit dès l'abord dans ce monde de poésie cultivée, qui est d'un « humanisme » si touchant... Mais ne vous arrêtez pas là. Lisez tous les « aperçus généraux », les chapitres préliminaires sur l'*Orographie*; sur *la Loire et ses affluents*, où le système de nos rivières est si clairement, si persuasi-

Digitized by Google

vement exposé ; ou bien encore le chapitre sur le *Climat* : vous découvrirez là, non pas une suite de notations banales (exactes sans doute et ajoutées les unes aux autres), mais bien au contraire une échelle d'impressions vives et choisies, triées et essentielles, comme celles sur lesquelles un Michelet ou, plus près de nous, le poète André Godard, bâtissent leurs synthèses intuitives et lumineuses.

Le chapitre qui s'intitule *dans le Passé* est d'un attrait des plus vifs. Il a nécessité une recherche d'érudition considérable sur cette histoire de l'Anjou si complexe et si pathétique à la fois. Il fallait un art tout spécial de résumer tout ce fatras, de négliger les éléments secondaires et ne mettre en relief que les traits caractéristiques, pour donner à cette étude-là son sens plein. Ainsi réalisée, elle explique, elle fait comprendre tout le reste et d'abord toutes ces merveilles architecturales dont les reproductions ornent le volume.

Parfois l'auteur (qui peut être grave mais n'est jamais pesant) saura délicieusement sourire. Le *panorama* de Saumur est d'une extrême séduction ; mais méditez à ce point de vue les quelques lignes intitulées : *Angers le soir*. C'est plaisir de voir avec quelle précision et quel bonheur y sont notés l'épicuréisme discret, l'amour de jouir sans bruit qui tiennent si fort au cœur des Angevins. Voici bien plus que des indications pour un guide de voyageurs. Nous touchons de véritables notes de la psychologie d'une province ou d'une ville ; ces notes vont, sans aucun pédantisme, élargir les cadres d'un guide qui en est tout vivifié et ennobli.

Le rédacteur de ce guide a tenu à conserver l'incognito. Il ne m'appartient pas, malgré tout le désir qu'en a ma respectueuse affection, de le trahir.

Aussi bien tous nos concitoyens ont percé cet anonymat : car ce livre est signé d'une griffe et d'un tour sur lesquels

Digitized by Google

on ne se peut tromper. A la vivacité, à l'ardeur de la manière, chacun ne reconnaît-il pas le publiciste qui depuis tant d'années, et en dehors de ses occupations professionnelles, signa, qu'elles fussent polémiques, esthétiques, sociales ou de pure fantaisie, tant de chroniques étincelantes ?

Mais, si je ne puis trahir un secret qui n'en est un pour personne, du moins puis-je narrer en finissant, comme fait un témoin averti et véridique, l'effort rare de ce travail : J'ai vu d'un fouillis de petites fiches, d'un chaos de matériaux innombrables, sortir l'œuvre définitive : il fallait pour cette édification-là beaucoup de courage, de patience et d'ingéniosité. Avant qu'il fût imprimé, j'ai connu le livre, dans des moments où, avant de prendre la plume, l'auteur le « causait » devant moi, avec cette verve et cet abandon que quelques-uns connaissent et aiment.

Je serais donc bien placé pour témoigner de quel esprit d'étincelante vigueur ce petit guide est le fils. Je le dirais avec une tout intime émotion. Mais je songe que cette attestation, qui me serait bien douce, est au reste bien superflue.

Le livre, en effet, parle de lui-même et fait honneur à ceux qui l'ont mis debout. L'écrivain lui a insufflé toute sa persistante jeunesse spirituelle.

Nous l'aimons de cette jeunesse-là. Nous l'aimons d'avoir su restituer la poésie des décors et des mœurs au milieu desquels se déroule notre vie quotidienne. Cette vie de chaque jour, elle est faite de nos joies et de nos douleurs dans des milieux familiers. Qu'un poète, d'un rythme sûr et par la magie de son évocation, nous rende sensible la beauté de ces milieux, et la trame de notre vie intérieure en est tout illuminée et consolée. Cette vie-là, l'écrivain lui a restitué un peu de romanesque. Et du coup il a gagné le chemin de notre cœur.

André Gardot.

Digitized by Google

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE

SAUMUR-ANGERS

(Suite)

Quatrième journée (16 *juin*)

Le programme de la quatrième journée convoquait les membres du Congrès à une excursion, par train spécial, à Thouars, Oiron, Saint-Jouin-de-Marnes et Airvault.

Le train contourne à Montreuil les murailles de la ville et, après avoir suivi dans la vallée une ligne parallèle au cours du Thouet, arrive à Thouars, dont les deux églises, la chapelle du château et la tour, ou *porte au Prévost*, attirent et retiennent l'attention des Congressistes.

L'église *Saint-Laon* a été commencée à la fin du XIe siècle, ou au début du XIIe, pour donner asile aux reliques de saint Laon, patron d'une paroisse voisine de ce nom ; elle comprenait une seule nef, partant de la porte occidentale jusqu'au clocher bâti en dehors de l'église sur la partie inférieure de ce qui devait être l'un des bras du transept. Le sanctuaire et le chœur, teminés par un mur droit, forment le chevet construit au XVe siècle pour remplacer l'ancienne abside. Une large fenêtre a été ouverte dans ce mur, dont le grand autel intercepte la lumière. A droite est la chapelle funéraire servant de sacristie, que Marguerite d'Écosse

Digitized by Google

fit construire pour recevoir ses cendres, aujourd'hui disséminées ; à gauche, l'enfeu, avec sa statue du xve siècle, de Nicolas Lecoq, abbé de Saint-Laon, orné d'un beau rétable de la même époque.

La tour carrée du clocher, classée comme monument historique, comprend deux étages superposés, celui d'en bas orné sur chaque face de deux arcatures ogivales contenant trois petites arcades plein cintre ; l'étage supérieur est ajouré de quatre arcades plein cintre, que supportent de jolies colonnettes sur chaque côté. Une flèche bordée de crochets avait été érigée sur cette base au xve siècle avec clochetons aux angles, mais elle fut détruite par un ouragan en 1711.

L'église de *Saint-Médard* ne comprenait à l'origine qu'une nef rectangulaire de 44 mètres de long sur 17 mètres de large ; bâtie au xiie siècle sur l'emplacement d'une plus ancienne, elle affecte aujourd'hui la forme d'une croix latine, à laquelle manquerait l'un de ses bras, par suite de la suppression au xve siècle de deux collatéraux ajoutés à la nef principale et d'une couverture unique embrassant le tout. A l'abside, on a substitué un mur droit dans lequel on a ouvert une large fenêtre de style flamboyant ; mais la partie la plus remarquable de l'édifice est le grand portail ogival accosté de deux autres portes plein cintre de chaque côté plus petites, dont quatre colonnettes à chapiteaux frustes supportent des archivoltes et des voussures surchargées de sculptures : personnages, animaux, feuillages, palmettes, pommes de pin. A l'archivolte supérieure, le Christ est assis sur un trône et à ses côtés une trentaine de statuettes sous des dais, dont huit anges au-dessus de la porte principale. Quoique plus simples, les deux autres portails sont de même style ; au-dessus de chacun d'eux s'élèvent deux petites fenêtres de pur roman plein cintre. Au xve siècle appartient la grande rosace qui domine le portail central et la rangée d'arcades trilobées figurant dans le

Digitized by Google

pignon triangulaire. Au nord de cette façade, sur une tour carrée, s'élève le clocher du xve siècle.

On remarque beaucoup aussi la chapelle attenante de Saint-Louis, bâtie en 1510 par Gabrielle de Bourbon, femme de Louis II de la Trémoïlle, avec sa porte et ses deux fenêtres ogivales que séparent des contreforts à pinacles écussonnés, ainsi que la porte placée entre cette chapelle et le clocher dont l'archivolte à trois rangs de zigzags avec moulure à boudin rappelle l'époque de transition.

Une enceinte de muraille protégeait la ville au XIIIe siècle; la porte qui s'ouvrait à l'est, flanquée de deux hautes tours rondes à toiture conique, reliées par une partie droite, avec herses, se nommait la *Tour au Prévost*. De leur sommet, une échauguette permettait à la sentinelle qui avait la garde de la ville de surveiller tous les environs. C'est un beau spécimen de l'art militaire au XIIIe siècle; elle constituait l'entrée principale de la ville avec la tour du prince de Galles; qui subsiste aussi.

A défaut du château, qui est affecté au service d'une maison de détention, les Congressistes peuvent visiter et admirer la collégiale du château ou *Sainte Chapelle*, parce qu'elle semble avoir été inspirée par celle de Paris. Construite sur la demande de Gabrielle de Bourbon, en 1503, par les maîtres d'œuvres Jean Chahureau et André Amy, elle offre un gracieux exemplaire de l'art de transition, mi-partie gothique, mi-partie Renaissance. C'est un parallélogramme composé de trois nefs divisées en cinq travées reliées par des piliers, sans chapiteaux, sur lesquels s'appuient les voûtes, à croisées d'ogive, dont celle de la nef principale est plus élevée que celles des bas-côtés. La voûte du collatéral, à gauche du maître-autel, est soutenue par d'élégants pendentifs ; près de là, une crédence à médaillons et une piscine Renaissance. Cet oratoire s'appelait la *chapelle ardente*. Le mur latéral sud relie la chapelle au château

Digitized by Google

par une porte pratiquée sous une fenêtre Renaissance, qui comme cette porte est ornée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, de rinceaux et d'arabesques auxquels s'entrelacent les monogrammes L et G et la roue-emblème de son père. On suppose que c'est François Charpentier, employé par Hélène de Hangest, aux fameuses poteries dites d'Oiron, qui serait l'auteur de ces sculptures.

Mais plus que l'intérieur la porte principale extérieure de la chapelle et sa façade méritaient de fixer l'attention des membres du Congrès ; de forme ogivale, aux voussures chargées de statuettes d'anges et d'apôtres au milieu desquels trône le Christ en majesté sous des dais, abritées dans des niches qu'entourent des guirlandes de feuilles de vigne et de raisin. Au-dessus, une grande baie qu'embrassent les archivoltes de la porte, finement sculptées également, et une petite galerie Renaissance très ornementée, que surplombe un pignon triangulaire exhaussé d'un clocheton accosté de pinacles.

La chapelle contient une crypte qui servait et sert encore d'enfeu à la famille de la Trémoïlle.

Oiron. Château. — La ligne de Tours aux Sables emporte les Congressistes à la station de *Pas-de-Jeu*, où des voitures les conduisent à Oiron.

M. Paul Vitry, conservateur du Musée du Louvre, se fait l'aimable cicérone de ses collègues dans la visite du château et de sa collégiale.

Le château présente l'aspect des grandes résidences seigneuriales, comme Chambord, dont il est loin cependant d'égaler la splendeur; il est précédé d'une première cour séparée de la cour d'honneur par des douves sèches, autour de laquelle s'élèvent des bâtiments dont la différence de style frappe immédiatement l'étranger. L'aile gauche, en regardant la façade, est la partie importante qui reste de la construction primitive élevée par Artus Gouffier, au XVIe siècle, galerie en arcades reposant sur des confreforts formant

Digitized by Google

colonnes à torsades, avec chapiteaux et supportant des niches à dais, surmontées d'un fronton triangulaire. Au-dessus des arcades sont des fenêtres en partie aveuglées, surmontées de lucarnes rondes; dans les allèges des fenêtres qui se trouvent entre les piliers, figuraient des médaillons entourés d'une couronne de feuillages, de fleurs ou de fruits en marbre blanc, avec exergue, représentant des personnages de l'antiquité. Les trois ailes du château étaient primitivement ornées de 34 de ces médaillons, sculptés en partie par Mathurin Bomberault, orléanais, en 1551 ; des termes en terre cuite remplissaient les niches, une statue équestre de Henri II, victorieux, se dressait devant la façade ; enfin on y voyait, alimentée par une fontaine, une vasque de marbre circulaire avec piédestal triangulaire, sculpté de tritons, œuvre des frères Juste.

La galerie du premier étage, ou pavillon des *Trophées*, auquel on arrive par l'escalier d'honneur placé au milieu du corps du bâtiment central, orné de caissons avec monogrammes de Henri II et de Claude Gouffier, mesure 55 mètres de long sur 6 mètres de large et 5 mètres de hauteur. Le plafond est divisé en petits panneaux peints et dorés qui représentent des fleurs, des fruits, des monogrammes, des paysages et ornements de toute sorte, moins heureux que nombreux; à l'extrémité existe une cheminée monumentale et sur les murs sont peintes des fresques relatives à la *Guerre de Troie*, en partie effacées et fort peu intéressantes; c'est, il paraît, l'œuvre d'un peintre vitrier, Noël Jallier; elles furent achevées en 1549. La salle au-dessus servait de salle des gardes.

Près de l'autre pavillon bâti par La Feuillade, se trouve la chapelle, qui n'a de curieux que son dallage en faïence, dite d'Oiron, reproduisant les armes des seigneurs d'Oiron et de leurs femmes avec la devise : *Hic terminus hæret*, qui se répète aux frises du monument et a si fort exercé la sagacité des critiques et des archéologues.

Digitized by Google

Le corps de bâtiment du centre comprend le salon dit *du Roi* qui occupe toute sa largeur ; les murs étaient peints,comme le plafond,de 14 portraits d'hommes du temps de Louis XIV, dont un seul a survécu. La salle à côté est remarquable par son plafond en caissons aux lourds pendentifs, aux massives guirlandes peintes ou dorées. Elle contient un médaillon en marbre de Louis XIV très finement sculpté, laissé par Mme de Montespan. Les peintures des caissons représentent les trois Parques, les quatre parties du monde, la chute de Phaëton et celle d'Icare.

Le *Cabinet des Muses* est d'un goût plus discret ; il se compose d'une cheminée dont le trumeau représente Diane chasseresse avec ses nymphes et d'un plafond où figure Jupiter assis sur son aigle ; dans les panneaux des lambris sont peintes les *Muses* avec leurs instruments de musique.

C'est le duc de la Feuillade, devenu, en 1669, acquéreur du château, qui fit construire le corps du milieu et l'aile droite dans le style de la fin du siècle de Louis XIV. Il servit de retraite à Mme de Montespan.

Une tentative de restauration commencée par le marquis Auguste Fournier de Boisairault a été interrompue par sa mort arrivée en 1877 et celle de son fils en 1883.

La Collégiale. — La Collégiale du château, qui servait aussi d'église paroissiale, fut commencée par Hélène de Hangest femme d'Artus Gouffier, en 1518, et terminée en 1572. On signale aux visiteurs les deux portes extérieures Renaissance : l'une avec colonnade, fronton, rosace et frise où s'inscrit la devise des Gouffier ; l'autre formant l'entrée seigneuriale, enrichie de toutes les élégances de l'art à cette époque. A l'intérieur, même profusion de richesses artistiques, parmi lesquelles on remarque les deux portes à double arcade près du sanctuaire et les tombeaux de la veuve de Gouffier Guillaume, celui d'Artus Gouffier et de l'amiral de Bonnivet, ses fils, et de Claude Gouffier, son

Digitized by Google

petit-fils, placés dans les transepts, chefs-d'œuvre de sculpture de Jean Betti Juste, sculpteur à Tours, et de son frère Antoine, malheureusement mutilés pendant les guerres de religion.

Saint-Jouin-des-Marnes. — D'Oiron, le Congrès se dirige vers l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, l'un des plus intéressants monuments de l'époque romane en Poitou, et le mieux conservé. L'église fut construite au commencement du XIIe siècle, car il résulte d'une note mise en tête du manuscrit du Cartulaire de son abbaye, publié par M. de Grandmaison [1], que son maître-autel fut consacré en 1130. Elle a 71 mètres de long sur 14 mètres de large et 15 mètres de haut. Sa façade triangulaire est considérée comme l'un des plus beaux spécimens de l'architecture poitevine au XIIe siècle. Elle est fermée d'un portail central à quintuples voussures, surmonté d'une grande baie, et de deux portes latérales exhaussées de deux fenêtres correspondant aux trois nefs, le tout contourné de deux gros piliers aux angles, formés de la réunion d'un faisceau de colonnes supportant des lanternons octogonaux, et de deux colonnes de chaque côté du portail, sur lesquelles s'appuie l'entablement du pignon, au cintre duquel est une niche où siège le Christ entouré de statues d'anges. De la base au sommet elle est ornée de sculptures qui en font un véritable bas-relief.

A l'intérieur, la nef principale se répartit en dix travées dont les trois premières seules présentent leurs voûtes primitives en berceau; les deux arcatures, surmontées d'une fenêtre géminée et d'un oculus, qui forment l'entrée du chœur, sont des restes de l'église primitive ; les sept autres travées ont reçu au XVe siècle de nouvelles voûtes, en ogives entrecoisées (style du XIIIe siècle), de même que le déambulatoire et les chapelles de l'abside. Les deux col-

[1] Bibl. Nat., collection Gaignières, Fds. anc. no 5.449.

Digitized by Google

latéraux ont toujours leurs voûtes en berceau et l'intertransept sa coupole octogonale sur laquelle repose un clocher à deux étages, ajouré de huit fenêtres sur chacune des faces du carré.

On rencontre, comme à Fontevrault, trois absidioles semi-circulaires, à fenêtres en ogives naissantes, séparées par une fenêtre plein cintre surmontée de trois arcatures et accostée de faisceaux de colonnes. A la base court circulairement un cordon de petites arcatures.

L'église avait été pourvue, aux XIVe et XVe siècles, d'un système de défense militaire qu'une intelligente restauration, par le Ministère des Beaux-Arts, a fait disparaître.

Le chœur, en hémicycle, est séparé du déambulatoire par des arcs romans reposant sur un groupe de quatre colonnes à chapiteaux sculptés, surmontés d'une rangée d'arcatures de même style appuyées sur des colonnes.

On remarque l'analogie que présentent avec la façade de cette église celles de Notre-Dame-la-Grande et de Saint-Nicolas-de-Civray et l'on admire dans le *Trésor* quatre reliquaires, ainsi que parmi le mobilier un lutrin du XVIIe siècle, représentant un griffon aux ailes éployées assis sur des têtes d'anges, que supportent trois enfants debout; il a figuré à maintes expositions et notamment à celle de 1900.

Airvault. — L'excursion devait se terminer par la visite d'Airvault, petite ville située sur les bords du Thouet, (*aurea vallis*). L'église, dont la façade offre une ressemblance frappante avec celle de Saint-Jouin, appartient à l'école romane poitevine du XIIe siècle et en est un des types les plus intéressants; c'était autrefois l'église de l'abbaye fondée au Xe siècle et achevée en 1100, date de sa consécration. Elle se compose d'une nef centrale avec collatéraux et d'une façade à pignon rectangulaire, accosté de deux lanternons pleins, qui comprend un portail central à double voussure sur l'archivolte inférieure duquel sont figurés les vieillards de l'Apocalypse.

Digitized by Google

L'intérieur s'offre sous l'aspect d'une nef principale et de deux bas-côtés dont le transept est orné d'absides à chaque croisillon; le chœur, semi-circulaire, est entouré d'un déambulatoire, supportant naguère un voûteau, où sont placées trois chapelles absidales. Le tout est divisé en sept travées auxquelles correspondent des fenêtres exigues plein cintre, du commencement du XIIIe siècle, retombant sur des colonnettes dont l'archivolte sculptée se rattache à la fenêtre suivante par un cordon que rompt seul le contrefort et qui s'étend à tout le pourtour de l'abside, à l'exception des murs des bras du transept. Les piliers, très rapprochés, sont formés d'un faisceau de quatre demi-colonnes recevant les grandes arcades: l'une du côté de la nef, la retombée des grandes voûtes, et l'autre les doubleaux du bas côté.

La nef est reliée au porche par une voûte à double travée ; le narthex supporte une tribune. A la croisée du transept se dresse un clocher de pierre à flèche octogonale, ajouré de quatre baies gothiques sur chaque face et cantonné de quatre clochetons d'angles.

L'extérieur présente tous les caractères de l'école poitevine: contreforts peu apparents, dans l'alignement des piliers intérieurs, au-dessus desquels court une frise de médaillons ornés

On remarque dans le bras gauche du bas côté un tombeau de pierre dont le couvercle à double versant, d'un angle très aigu, sculpté de figures placées dans des arcatures reposant sur des modillons, est abrité par un enfeu plein cintre exhaussé d'une corniche d'arcatures supportées également par des modillons. C'est le tombeau de Pierre de Sainte-Fontaine, mort en 1110 premier abbé d'Airvault, ainsi qu'il résulte d'une lamelle de plomb trouvée dans une cavité du sarcophage portant une inscription latine.

Du jardin de la cure, au sud, on reconnaît encore des ves-

Digitized by Google

tiges du cloître de l'abbaye (deuxième moitié, du XIIe siècle) dont le mur s'amorçait à celui de l'église.

Ce n'est pas sans protestations que le *Congrès* accueille la transformation de la salle capitulaire en cave; quelques membres visitent, avant de partir, les ruines du château brûlé par Coligny en 1569 et le vieux pont sur le Thouet du XIIe siècle, ainsi que la chapelle des *Trois Marie*, du XVe siècle.

Camille BALLU.

(A suivre.)

Digitized by Google

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire

COMMISSION PAREIN-FÉLIX

(Suite)

PLUVIOSE

Le mois de pluviôse débute par une série de condamnations plus nombreuses que jamais et par des fusillades répétées jusqu'au 18 de ce mois, où l'indignation et la pitié de la population angevine, muettes et contenues jusqu'alors, commencent à se manifester et viennent obliger Félix et ses acolytes à modérer quelque peu leur zèle et à se montrer plus cléments.

Le 1er (20 janvier) il y a cinq exécutions :

Charles-Menin Gault, né à Nueil-sous-les-Aubiers, commis-greffier du tribunal de Cholet, employé aux archives du district d'Angers, convaincu d'avoir maintenu les projets liberticides des brigands, en exerçant les fonctions d'écrivain dans le comité qu'ils avaient établi à Cholet en faisant des bons au nom d'un prétendu Louis dix-sept ;

Geneviève Bouchet, chirurgienne, de Beaupréau, district du Mont-Glône (Saint-Florent), âgée de 24 ans, inculpée d'avoir prêché publiquement la rébellion contre la République lorsque les brigands s'assemblèrent sur la place de Beaupréau et d'avoir promis à ces bandits quinze sous et une bouteille de vin pour chaque tête de défenseur la patrie qu'ils lui apporteraient ;

François Claveleau, charron à Cholet, qui a marché pour former le rassemblement des brigands, contribué de

Digitized by Google

tout son pouvoir à faire massacrer les défenseurs de la patrie lors des combats et assisté à la destruction de l'arbre de la Liberté de Cholet, dont il a fait un timon de charrette, après avoir donné vingt sous pour qu'on le conduise chez lui ;

Pierre Bonneau, ci-devant marchand de fer, qui a été membre pendant six mois du comité royaliste établi à Chalonnes par les brigands ;

Pierre Gasté, ci-devant récollet de Nantes, devenu marchand de fil au Plessis-Grammoire, qui a fait circuler des proclamations contre-révolutionnaires au nom d'un prétendu Louis dix-sept, a conseillé d'abattre l'arbre de la liberté du Plessis-Grammoire et a contribué à cet acte ; enfin, a voulu contraindre le curé d'Andard à chanter le *Domine salvum fac regem*, au lieu du *Domine salvam fac gentem.*

Louise Coignard, native de Mayenne, 18 ans, poursuivie en même temps que les précédents, à qui l'on impute d'avoir suivi les brigands et d'avoir fait fusiller les patriotes de sa commune, obtient un sursis pour qu'on puisse prendre de nouveaux renseignements. Du reste, elle s'est dite enceinte de trois mois et plus tard fut mise en liberté.

Ce même jour, eut lieu une nouvelle fusillade, comprenant plus de 400 personnes (180 hommes et 300 femmes au dire du curé Gruget).

Ce même jour encore, le Tribunal criminel du département, composé de Pierre Rabouin, président, assisté de trois juges, René Chevré du district de Segré, Henri-Jean Mondin, de celui de Baugé, et François-Guillaume Berger, de celui de Châteauneuf, sur les réquisitions de l'accusateur public, Jacques Gautret, condamnait à la peine de mort, par application des lois révolutionnaires, deux Angevins :

Charles-Henri-Jacques Bardet des Glaireaux, ci-devant noble, lieutenant de vaisseau, était accusé d'avoir, pendant

Digitized by Google

le séjour des brigands à Angers, arboré la cocarde blanche et s'être décoré de la croix du ci-devant saint Louis ; communiqué avec eux en allant à la Boule-d'Or, où étaient les chefs, rendre visite au nommé d'Argonnes, l'un d'eux ; — reçu dans sa maison la visite du dit d'Argonnes ; — enfin, de n'avoir pas, bien que jouissant des bienfaits de la République, quitté le territoire de la commune pendant le séjour des brigands.

Étienne-Robert Girault de la Porte, ancien capitaine au régiment du ci-devant Conty, bataillon de garnison, avec le brevet de lieutenant-colonel, était également inculpé d'être venu de sa maison sise sur la commune de Tiercé, lieu de sa résidence, pour communiquer avec les brigands, tandis qu'ils étaient maîtres de celle d'Angers ; — d'être allé voir les chefs des rebelles à la Boule-d'Or et d'avoir, par son crédit, obtenu la mise en liberté de plusieurs prisonniers qu'il protégeait ; — d'avoir arboré la croix du ci-devant ordre Saint-Louis et reconnu l'autorité des brigands ; — d'avoir encore, de retour dans la commune de Tiercé, paru décoré de la croix de Saint-Louis et d'avoir menacé un habitant d'une garnison du comité contre-révolutionnaire établi à Angers par les brigands.

Le tribunal les déclare tous les deux convaincus d'avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée et d'avoir pris part à leurs émeutes contre-révolutionnaires; en conséquence, les condamne à mort et prononce confiscation de leurs biens. Ils furent exécutés le même jour, avec les condamnés de la Commission militaire.

Francastel cependant ne fut pas satisfait de ces jugements qu'il considérait comme un empiétement de la justice ordinaire sur les prérogatives de la Commission militaire. Le 4 pluviôse, il adressait à l'accusateur public près le Tribunal criminel la lettre suivante, pour l'inviter à l'avenir de s'abstenir de poursuivre ce genre de délits :

« J'ai reçu, citoyen, les exemplaires de deux jugements

Digitized by Google

que tu m'as adressés. Il importe qu'aucun conspirateur, qu'aucun rebelle de la Vendée n'échappe à la rigueur des lois. C'est ce qui a déterminé les représentants du peuple à créer une Commission militaire, un Tribunal révolutionnaire, chargé de l'application des lois à l'égard de cette classe de coupables, ainsi que du jugement de tous les délits militaires et généralement aussi *de tous les actes attentatoires à la liberté*. Cette attribution de pouvoir aura lieu tant qu'il restera de grands coupables rebelles ou fédéralistes dans ces contrées, ou jusqu'à ce que la Convention en ait autrement ordonné.

« Le Tribunal criminel ordinaire du département de Maine-et-Loire et l'accusateur public en particulier voudront bien s'y conformer et renvoyer exactement toutes les affaires qui auraient été portées mal à propos devant eux... »

« C'est ainsi que je me vois forcé de réclamer en ce moment que les pièces concernant Lepage et Hugues, soldats accusés de vols, ainsi que toutes celles des militaires ou autres individus de l'armée, soient envoyés de suite à la Commission militaire ».

Le lendemain, le citoyen Gautret déposait au greffe du Tribunal criminel la lettre de Francastel et s'en faisait délivrer une copie, avec celle de la réponse adressée par lui le même jour au Conventionnel.

« C'est pour la première fois que le Tribunal criminel apprend par la lettre du citoyen Francastel du 4 de ce mois que vous avez attribué à la Commission militaire, exclusivement au Tribunal criminel ordinaire, la connaissance de tous les délits contre-révolutionnaires. Il se conformera à vos ordres et il ne connaîtra point de celles qui lui étaient attribuées par la loi. »

Puis il termine en déclarant que toutes les pièces concernant les militaires ou des individus attachés à l'armée

Digitized by Google

à des titres quelconques ont toujours été adressées sans retard à la Commission militaire.

Les conventionnels envoyés en mission dans les départements étaient investis de pouvoirs tellement étendus que, sous peine de passer pour un contre-révolutionnaire, il n'y avait qu'à s'incliner et à obéir [1].

La Commission, du reste, continuait son œuvre en condamnant le 2 pluviôse deux femmes :

Louise-Suzanne-Radegonde Marsault, veuve Leclerc, ci-devant baronne de Vezins ;

Louise-Mathurine Baranger, née à Vezins, sa femme de chambre, accusées d'avoir, depuis le mois de juin, suivi les brigands et habité constamment les communes envahies par eux ; — d'avoir passé la Loire entre Varades et Ancenis ; enfin de s'être réfugiées dans les mines de Montrelais, un de leurs principaux repaires, où elles sont restées douze jours. Elles furent exécutées le lendemain.

Un soldat, détenu depuis deux mois pour avoir conservé divers effets appartenant à des brigands, est acquitté.

Dans la matinée de ce jour avait eu lieu une autre fusillade comprenant 150 personnes (70 hommes et 80 femmes).

Le 3, il y eut un seul jugement rendu pour acquitter dix volontaires de la Charente, poursuivis pour vols, menaces et voies de fait.

Pas de séance le jour suivant.

[1] Le Tribunal criminel, réduit à juger uniquement les délits de droit commun, supportait avec peine les exigences de la Commission Militaire pour lui retirer la connaissance d'affaires qui légalement eussent dû lui être soumises. Déjà, le 17 nivôse an II, le Tribunal tout entier, par lettre adressée à l'agent national du district d'Angers, s'était plaint de ce que la Commission lui eût fait enlever, pour les juger, des inculpés contre lesquels il existait des instructions et même des actes d'accusation, tels que Laplanche de Ruillé, Piel de la Porte et le prêtre Doyen, qui avaient été condamnés, sans même qu'on eût pris la peine de consulter leurs dossiers. Cette réclamation n'avait eu, du reste, aucun effet.

Digitized by Google

Six condamnations à mort sont prononcées le 5 :

François Martin, dit le Breton, maréchal à la Gaubretière près Mortagne, qui a porté les armes dans plusieurs combats ; — raccommodé les affûts des canons des révoltés, ferré leurs chevaux et fabriqué plusieurs piques ; — crié : *Vive le Roi*, lorsque le drapeau blanc flottait sur le clocher de Mortagne et appelé tous les fanatiques et les partisans de la tyrannie à la révolte la plus insultante pour la République ;

Joseph Goubeau, dit le Blond, tisserand et barbier à la Séguinière, qui a arboré la cocarde blanche pendant trois mois consécutifs ; crié : *Vive le Roi* et répété ce cri infâme et insolent au premier chef plus de 480 fois pendant trois nuits consécutives et a dit à Cambon, maire de Cholet, qui fuyait les brigands [1] : « *Gueux, ton frère a voté la mort du Roi, tu vas payer pour lui* » ;

Joseph Royer, né à Torfou, aubergiste à Tiffauges, qui a servi comme cavalier parmi les brigands, armé d'un sabre et d'un pistolet à deux coups qu'un patriote avait caché chez lui ;

Pierre Reulier, aubergiste à Cholet, qui a servi comme caporal et sergent dans le rassemblement des Vendéens, monté la garde au ci-devant château de Cholet lorsque les brigands fusillèrent le républicain Boullard et coupèrent l'arbre de la liberté planté devant le ci-devant château ;

Marie Poirier, femme Dabin, née à Cholet, qui a engagé les brigands à ne plus faire de prisonniers patriotes, manifesté l'intention d'empoisonner la soupe des défenseurs de la patrie, si elle leur en portait, et préparé avec le plus grand soin la nourriture que prenaient les scélérats de la Vendée logés chez elle ;

Baranger Pierre, de Cholet, dont le nom n'est pas inscrit

[1] Auguste Cambon, frère du Conventionnel, commis-négociant à Cholet.

Digitized by Google

dans le préambule du jugement et ne se rencontre que dans le dispositif, qui a servi en qualité de caporal dans le rassemblement des brigands, déterré un fusil caché chez lui, pour s'en servir contre les républicains, monté la garde pour empêcher les prisonniers patriotes de se sauver et fabriqué pendant quinze jours des cartouches à l'usage des brigands de la Vendée.

Le 6, il y eut deux exécutions seulement :

Charles Hernault, dit de Montiron, accusé d'avoir servi les brigands dans leurs projets liberticides par sa liaison étroite avec le soi-disant évêque d'Agra et d'avoir arboré la cocarde blanche tant à Saumur qu'à Angers et, avec ce signe de rébellion, maintenu et propagé l'insurrection qui a éclaté dans la Vendée sous l'étendard du fanatisme;

Mélanie Louet, femme de Antoine-Hercule le Hainault de Saint-Sauveur, inculpée d'avoir favorisé les projets liberticides des brigands par des écrits, actions et facultés pécuniaires et d'avoir été trouvée nantie d'un passeport au nom d'un prétendu Louis dix-sept : « Laissez passer « Mme de Saint-Sauveur, son petit-fils, deux conducteurs « et trois chevaux, pour aller rejoindre Mme d'Autichamp, à « Fougères, (signé) Le Pron de la Pétouline, comman- « dant des armées catholiques [1] », daté du 6 octobre 1793 [2] et en outre d'un bon fourni à la dite armée catholique.

Un second jugement concerne Jean Bonneau, commandant le bataillon dit des pères de famille, poursuivi pour avoir permis qu'il fût vendu en sa présence des peaux et suifs

[1] Peut-être Lyrot de la Patouillère, né à Nantes, tué à Savenay, le 23 décembre 1793.

[2] Le jugement porte bien octobre, mais c'est une erreur manifeste, car, à ce moment, les Vendéens ignoraient encore qu'ils seraient contraints de passer la Loire et que Mme d'Autichamp irait à Fougères, où les Vendéens entrèrent le 4 novembre. Il faut, pensons-nous, lire novembre.

Digitized by Google

pour 2.000 livres au nommé Renouvrier et ainsi compromis les intérêts de la République au profit de laquelle devait avoir lieu la vente et proposé d'en vendre d'autres à un sieur Cadeau, tanneur, son ami. Il est acquitté parce qu'il a agi sans intention coupable et a remboursé la somme perçue.

Un troisième jugement prononce des sursis en ce qui concerne :

Joseph Brichoux, canonnier au Bataillon de Marat, accusé de viol avec violences et voies de fait sur la citoyenne Fleury de Mont-Glône ;

Jean Pallet, lieutenant au troisième bataillon de Maine-et-Loire, inculpé d'avoir été l'agent des nobles et contre-révolutionnaires lors de l'insurrection arrivée à Port-au-Prince [1].

Le 7 les condamnés sont encore au nombre de six :

Charles-Marie-Joseph Huau de la Besnardrie, 47 ans, né au Mesnil, curé de Saint-Clément de Craon, arrêté à Maumusson, près Ancenis; retiré chez son père au Mesnil, il avait passé la Loire avec les Vendéens. Il est reconnu coupable d'avoir enfreint la loi de déportation, d'avoir erré ensuite dans les pays envahis par les brigands et d'avoir ainsi excité ou maintenu leurs projets liberticides ;

Joseph Niveleau, 30 ans, natif de Montfaucon, chirurgien aux Ponts-de-Cé, arrêté à Ancenis, inculpé d'avoir suivi les brigands depuis le 17 octobre jusqu'à son arrestation.

Ils furent guillotinés avec les quatre détenues qui suivent et que leur qualité de ci-devant nobles recommandait à la sévérité de leurs juges :

Marie Dutréan (du Tréhan), 54 ans ;

[1] Paulé, né à Rocquemaure en Languedoc, âgé de 30 ans, soldat pendant 14 ans au régiment de ci-devant Artois, débarqué à Nantes, venant d'Amérique, illettré. X. de Pétigny. *Un bataillon de volontaires, troisième de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

Armande Dutréan, 53 ans, sa sœur;

Toutes deux nées et domiciliées à Mortagne, arrêtées au Longeron ;

Marie-Jeanne Thibault de la Pinière, née à Angers;

Marie La Dive, veuve Verdier de la Sorinière, née à Saint-Crespin, 70 ans, demeurant au Longeron, avec deux de ses filles [1], mère de sept enfants, ignore ce que sont devenus les autres [2].

Toutes les quatre sont accusées d'avoir eu des intelligences avec les Vendéens dont elles ont soutenu la rébellion, d'avoir secondé les efforts du fanatisme en assistant aux messes que célébraient les scélérats de prêtres ; — d'être, comme nobles, les ennemies déclarées de la liberté et que la guerre civile qui a éclaté dans la Vendée ne provient que de leur coalition avec les prêtres réfractaires dont les crimes font horreur à retracer.

Le 8, quatre nouvelles condamnations concernant :

Charlotte Dutréan (du Tréhan), veuve Chabot, native de Montaigu, 68 ans, ci-devant noble, qui a deux fils émigrés auxquels elle a écrit à plusieurs reprises [3].

Renée Bessay, née à Saint-Martin - l'Ars, en Poitou, 61 ans, ci-devant noble, demeurant à Tiffauges [4] ;

Rosalie Duverdier, 48 ans, ex-religieuse du Calvaire d'Angers, arrêtée au Longeron, chez sa tante, condamnée

[1] Catherine du Verdier, âgée de 35 ans, et Marie du Verdier, âgée de 28 ans, détenues à la prison nationale, fusillées le 22 pluviôse avec leur domestique Françoise Fonteneau, 24 ans, née à Jallais.

[2] Un de ses fils, Henri, avait été guillotiné à Saumur, le 25 octobre 1793, 4 brumaire an II.

[3] Ses deux domestiques, Madeleine Guéri, 33 ans, et Suzanne Bénard, veuve Grivet, qui l'avaient accompagnée, furent fusillées le 22 pluviôse.

[4] Sa sœur, sans doute, Louise-Marguerite Bessé de la Voute, 71 ans, née à Saint-Mars-des-Prés, demeurant à Tiffauges, fut comprise dans la fusillade du 22 pluviôse, avec leur dame de compagnie, Marianne Auchard du Bois, fille, née à Jallais.

Digitized by Google

de la veille, qui l'avait recueillie lorsqu'elle avait été chassée de son couvent ;

Toutes les trois sont reconnues coupables des mêmes faits reprochés aux quatre femmes exécutées le 8 et également pour n'avoir pas voulu assister aux messes dites par les prêtres assermentés.

Marie Humeau, devideuse, née à la Salle-de-Vihiers, demeurant aux Gardes, qui a porté extérieurement un soi-disant Cœur de Jésus proscrit et contre-révolutionnaire et a crié : *Vive le Roi* lorsque les patriotes de sa commune furent désarmés, partage leur sort.

René Bellanger, marchand mercier à Bousse, né à Cornillé près La Flèche avait été arrêté près de Sablé. Il prétendait avoir été emmené de force par les Vendéens qui l'avaient contraint de conduire dans sa voiture deux brigandes et avait été traduit devant la Commission Proust qui lui avait accordé un sursis, le 23 nivôse à Sablé, à charge de présenter un certificat de civisme de sa municipalité, mais les renseignements avaient été mauvais.

Il est reconnu coupable d'avoir dit à la citoyenne Voisin de La Flèche, lors de la première invasion des brigands: « *Où est ton sacré gueux de mari* » et, en outre, parlant à des brigands : « *Il n'y a pas de plus grand patriote que le mari de cette femme-là. S'il était là, je lui couperais le cou. Il faut fouiller cette maison, il doit y avoir des armes.* »

L'exécution des cinq condamnés eut lieu le même jour.

Le 9, un premier jugement met en liberté définitive Joseph Pons, curé de Combrée, qui a produit des certificats de civisme de cette municipalité.

Un second acquitte deux soldats prévenus de désertion et prononce des sursis en ce qui concerne deux autres militaires, dont l'un est accusé de violences sur un citoyen.

Un troisième prononce six condamnations à mort:

Pierre Frouin, marchand de fil, 58 ans, maire de Saint-Lambert ;

Digitized by Google

François Réthoré, 29 ans, tonnelier ;

Thomas Guilloteau, tailleur d'habits, 60 ans ;

Jean Edin, 40 ans, tonnelier, né en Angleterre, comté de Cornuaille ;

Urbain Cohuau, 36 ans, tailleur de pierres, né à Thoré (Sarthe) ;

Jacques Frouin, tailleur d'habits et marchand d'étoffes, 48 ans ;

Tous de Saint-Lambert et qui ont été membres du Comité royaliste formé dans cette commune par les Vendéens, pour lesquels Edin a monté la garde [1].

La Commission ne tint pas séance le lendemain, jour de décade.

Le 11, une seule condamnation est prononcée :

Jean-Baptiste Desmarres dit d'Estimanville, né à Pont-l'Evêque, adjudant-général de la première division de Niort et commandant l'armée de Bressuire.

Cette fois la Commission va juger un officier républicain. Comme toujours, en cas de défaite, la population prétendait rendre les chefs responsables des déroutes éprouvées par leurs troupes, en les accusant de trahison, sans se rendre compte que parfois l'indiscipline des soldats avait pu nuire à l'exécution de leurs ordres. D'autre part, à des troupes de nouvelles levées, il avait fallu des chefs. Ceux-ci, élus par leurs soldats, pouvaient être quelquefois des hommes de génie, tels que Hoche, Marceau, Kléber et tant d'autres, mais combien étaient au-dessous de leur situation. Excellents en qualité d'officiers subalternes, poussés par les événements aux postes les plus élevés de la hiérarchie militaire, sans études ni préparation préalable, ils devenaient médiocres ou nuls quand ils avaient plusieurs corps à di-

[1] Ce jugement n'a pas été transcrit sur le registre de la Commission. Mais la chemise du dossier concernant ces accusés porte une mention indiquant leur condamnation et leurs noms sont portés dans le mémoire de l'exécuteur Dupuis et cités par le curé Gruget.

Digitized by Google

riger. Ajoutez à cela la difficulté de commander dans un pays qu'ils pouvaient ne pas connaître, aussi difficile d'accès que la Vendée, prêtant à des surprises, toujours fatales aux républicains, tandis que l'ennemi, courageux, connaissant parfaitement le pays, savait profiter sur le champ des fautes de ses adversaires, et l'on comprendra que les généraux de la République aient eu parfois des hésitations et qu'ils aient subi des défaites, dont on devait les rendre responsables en leur faisant payer de leur tête, comme Quétineau, le crime de s'être laissé battre par les Vendéens.

Desmarres nous paraît avoir été un malheureux, bon soldat sans doute, mais qui n'était pas destiné à devenir adjudant-général. Peut-être avait-il quelque peu perdu la tête dans les combats où il avait commandé ; peut-être aussi les témoins, des officiers placés sous ses ordres, ont-ils quelque peu exagéré ses fautes, pour se faire valoir et dissimuler leur propre défaillance.

Desmarres avait servi comme officier à l'armée des Indes de 1778 à 1783, puis dans les corps des Cipayes. Il était rentré en 1790 en France, à Palaiseau [1]. Ses états de services portent 18 ans de service, cinq campagnes sur terre, trois sur mer, 7 batailles, 7 combats, 3 blessures [2]. Engagé dans la garde nationale, il était ensuite rentré dans l'armée et servait en 1793 en Vendée sous les ordres de Westermann. C'est lui, d'après Savary [3], qui avait été chargé d'arrêter Rossignol destitué par Bourdon de l'Oise et Goupilleau de Fontenay. Comme son chef, il devait payer de sa tête une pareille audace. On chercha

[1] Son père est dit écuyer et habitant en 1793 un château du prince de Condé.

[2] Chassin, *La Vendée Patriote*, t. II, pages 376 et s.

[3] *Guerres des Vendéens et des Chouans par un officier supérieur des armées de la République*, t. II, pages 492 et s.

Digitized by Google

un prétexte et, dès que l'occasion parut favorable, il fut sacrifié.

La Commission le reconnaît coupable, d'avoir, par trahison ou ineptie, le 12 frimaire, si mal combiné la marche de l'armée républicaine qu'il commandait à Bressuire, Saint-Maixent et Parthenay, que, par suite de ses opérations, les défenseurs de la Patrie éprouvèrent une défaite complète, dans laquelle beaucoup d'entre eux furent sacrifiés à la fureur des brigands ; — d'avoir, le 17 frimaire près de Jallais, où il commandait une colonne d'environ quinze cents hommes, donné l'ordre au citoyen Chaperon, commandant du bataillon de l'Aube, de se porter là ou les brigands n'étaient pas ; d'avoir le même jour, sur une vigoureuse résistance que firent les brigands à Jallais et aux premiers coups qui y furent tirés, fui lâchement à pied, en abandonnant ses armes dans la chambre qu'il occupait et en mettant sa cocarde et son plumet dans sa poche ; — d'avoir encore, à la même époque et dans l'instant de l'action, dit au commandant des trois bataillons de la Sarthe qui lui demandait conseil, se voyant en danger : « *Faites pour le mieux, car je ne sais pas ce qu'il faut faire* »; — d'avoir dit à Chaperon, sur le désir qu'il lui témoignait d'aller attaquer les brigands, voyant l'ardeur des soldats républicains : « *Je vois bien votre ambition de délivrer Cholet; foutre ! je vous livrerai à la Commission militaire* » et, sur les cris qui se faisaient entendre de toutes parts pour voler au combat : « *Croyez-vous que je veuille m'aller faire tuer* » ; — d'avoir contracté un engagement de 8 ans dans le régiment ci-devant Royal-Artillerie, en 1791, sous le nom de Baptiste d'Estimanville, et d'avoir quitté ce régiment sans congé ; — d'avoir, pour trahir avec plus de succès sa patrie, accepté le grade d'adjudant-général dans l'armée de l'Ouest, sous le nom de Jean-Baptiste Desmarres, etc. ; Il fut guillotiné de suite.

Digitized by Google

Le condamné du 12 est un Angevin :

Joseph Morna, ci-devant juge des traites, gabelles et tabacs, né à Angers, dont le fils, qui faisait partie de l'armée vendéenne, avait été fusillé, le 27 décembre, après le siège d'Angers, au Port-de-l'Ancre.

Il était accusé d'avoir constamment manifesté des sentiments d'indifférence aux principes de liberté et d'égalité, en restant immobile chez lui et dédaignant d'assister aux assemblées qui devaient préparer et consolider le bonheur du peuple, et par ce silence et mépris, approuvé les trames contre-révolutionnaires qui n'avaient pour but que d'entraîner le peuple sous une autre forme de gouvernement et absolument opposé à celui de la République ; — d'avoir entretenu des correspondances intimes avec les brigands de la Vendée et de les avoir suivis dans leur marche lorsqu'ils se portèrent sur Nantes et d'être passé avec eux sur la rive gauche de la Loire, dans le moment où ils évacuèrent la commune d'Angers ; — d'avoir reçu chez lui plusieurs brigands, son fils à leur tête, reconnu pour un de leurs chefs, à qui il a donné des secours pécuniaires, malgré la réputation horrible qu'il lui connaissait d'ordonner le massacre des patriotes lorsque l'occasion s'en présentait.

Sa condamnation n'était pas douteuse et fut suivie de l'exécution.

Le 13 pluviôse (1er février), il n'y eut pas de séance, les juges étant allés sans doute à la Haie-aux-Bons-Hommes pour assister à la fusillade de ce jour, composée de plus de 400 personnes (108 hommes et 300 femmes , d'après le curé Gruget).

Il en fut de même le jour suivant ou 150 personnes (70 hommes et 80 femmes) furent également fusillés.

Le 15, les audiences reprennent et c'est encore un officier qui, ledit jour, a comparu devant la Commission :

Philippe-Joseph Tabary, né à Arras, adjudant-général de l'armée de l'Ouest. Il est reconnu coupable d'avoir les 17 et

Digitized by Google

18 janvier précédents (1794), commandé inutilement sur l'île, vis-à-vis de Chalonnes et du poste du Sol-de-Loire [1], un feu roulant de mousqueterie et de canons qui a coûté à la République 4.000 cartouches et 100 cartouches à boulets ; — d'avoir, à la même époque, par négligence ou trahison, manqué d'établir des postes à l'avant-garde, dans les environs de Montjean et de la Pommeraie, d'où les brigands n'étaient éloignés que d'une demi-lieue, et ce malgré les représentations d'un commandant de bataillon qui connaissait parfaitement le terrain ; — d'avoir encore, par obstination ou trahison, refusé une retraite à Gourdon, chef de bataillon, dans l'île de Chalonnes, n'étant pas en force suffisante pour résister à la masse des brigands et, par suite de cette mauvaise combinaison, en passant la Loire à Ingrandes, exposé les défenseurs de la Patrie qu'il avait abandonnés à une attaque vigoureuse de la part des brigands sur trois points différents, dont le résultat devint funeste à ces républicains qui furent forcés de se jeter dans la Loire ; — d'avoir encore, le 19 septembre, exposé le bataillon, posé au Sol-de-Loire, à être égorgé par les brigands, en le forçant de se replier sur Champtocé, et par là livré le passage de la Loire à ces scélérats ; — d'avoir, le 18 octobre dernier, dans une auberge où il logeait aux barrières d'Ingrandes, emporté la clef de sa chambre qu'il avait fermée et dans laquelle il avait laissé un demi-baril de cartouches qu'il avait refusées la veille aux soldats qu'il commandait et dont les brigands se sont emparés, et d'avoir à la même époque abandonné six barils de poudre qui ont resté plusieurs jours à la porte d'une auberge, à la merci des brigands qui les ont pris à leur arrivée; — enfin, d'avoir provoqué aux revers des armées de la République, aux succès des scélérats de la Vendée, au rétablissement de la royauté et conspiré contre la souveraineté du peuple français.

[1] Ile et hameau de la commune de Montjean.

Digitized by Google

Encore un malheureux, comme Desmarres, qui, porté, malgré lui peut-être, à un poste qui dépassait ses facultés et dont l'incapacité avait causé la défaite des républicains. Son plus grand crime était sans doute de n'avoir pas réussi avec les quelques troupes placées sous ses ordres à empêcher les Vendéens de passer la Loire le 18 octobre [1].

Lui aussi fut exécuté le même jour.

Il n'y eut pas de séance le 14, mais, le 17, il y eut deux nouvelles exécutions :

Michel Rapet, dit Desroches, né à Nantes, commandant de la Garde nationale de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

L'inculpé semble être un déclassé et peut-être un déséquilibré. Il dit avoir 48 ans, il a fait partie des gendarmes de la garde du roy, mais en est sorti depuis vingt-deux ans, à la suite d'un duel avec le fils d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, en raison duquel il a été pendant seize mois prisonnier d'État. Depuis il a habité différentes villes et finalement est venu échouer à Sainte-Gemmes. Il est accusé d'avoir foulé aux pieds la cocarde tricolore; — dit, en présence de plusieurs témoins, que jamais la Convention ne gagnerait, que le peuple n'était pas assez sot pour se soumettre à une bande d'individus dont la Convention était composée ; — dit à Béliard : « *Comment tu n'aideras pas à abattre l'arbre de la Liberté* » et lui avoir conseillé d'enlever la cocarde tricolore; — dit à Martin de crier : *Vive le Roi! à bas la cocarde nationale! voilà les bateaux qui viennent; il faut mettre bas la cocarde tricolore et recevoir les brigands* ; — d'avoir dit à un citoyen qui portait une hache : « *Je vais faire mettre l'arbre de la liberté à bas* » et, sur ce que ce citoyen lui observait qu'il n'en était pas encore temps, lui avoir répliqué : « *Qu'importe, je réponds de tout.* »

On lui reprochait en outre d'avoir eu des relations avec d'Autichamp lorsque celui-ci s'était emparé des Ponts-de-

[1] Chassin. *La Vendée patriote*, t. III, p. 231.

Digitized by Google

Cé, le 26 juillet 1793 [1]. Les propos inconsidérés tenus par lui rendaient sa condamnation certaine.

Joseph Perrot, né à Autricourt (Côte-d'Or), employé dans les hôpitaux de la République à Saumur, qui avait suivi les Vendéens et était resté plusieurs mois malade à leur hôpital de Saint-Florent.

Il était accusé d'avoir vécu quatre ou cinq mois avec les brigands et d'avoir été trouvé porteur d'une reconnaissance de Adelaïde Martigné, ci-devant religieuse de Fontevrault [2], en faveur de Duhoux, chef des brigands, et d'avoir choisi pour exécuteurs testamentaires deux autres chefs de ceux-ci, de Clennes [3] et Rabin, curé de Cholet [4].

Depuis quelques jours, la Commission Félix a laissé un peu de côté les royalistes pour juger presque uniquement des militaires. Puis elle interrompt ses séances pendant douze jours, ne se réunissant que le 22-10 février pour une fusillade composée de 200 personnes, dont 115 hommes, et le 24 pour mettre quatre femmes en liberté [5]. Nous ne connaissons pas exactement les causes qui ont motivé cette suspension des séances. Mais certains indices nous autorisent à supposer que les réclamations et les plaintes de la population angevine n'y furent pas étrangères.

On commençait à murmurer tout bas contre la Commission. Les nombreuses exécutions qui se produisaient presque

[1] D'Autichamp propriétaire du château de Sainte-Gemmes, profitant de l'occupation des Ponts-de-Cé, était venu avec une troupe de Vendéens à ce château, évacué par les républicains, pour enlever le mobilier qui s'y trouvait encore et y resta deux jours. C. Port, *Dictionnaire*, III, 356, 1re col.

[2] Employée à soigner les malades de l'hôpital.

[3] Le Doyen de Clennes, de Saumur, directeur des hôpitaux des royalistes, d'après l'accusé.

[4] Mort dans une ferme, près de Pellouailles, au moment du siège d'Angers.

[5] Eugénie, Hortense et Esther Regnon et leur domestique, Marie Béranger.

Digitized by Google

journellement sur la place du Ralliement, mais surtout la vue de ces chaînes de détenus qui traversaient la ville pour aller à la fusillade, avec une escorte de soldats précédés des tambours et de la musique, avaient excité la pitié et même l'indignation générale. On n'osait sans doute parler trop haut, mais partout on plaignait les victimes. Les plus ardents républicains partagaient ces sentiments, qui ne pouvaient être ignorés du Comité révolutionnaire et de la Commission. Celle-ci, après s'être relâchée pendant quelques jours de sa sévérité, suspendit provisoirement ses séances.

Nous trouvons une preuve de cette réprobation générale dans l'aventure arrivée au citoyen Joseph Trotouin, administrateur de la prison du Calvaire. A la suite de la fusillade du 22, celui-ci n'avait pu se retenir, en présence de plusieurs témoins, de blâmer les agissements de la Commission et particulièrement des commissaires recenseurs qui, après un interrogatoire sommaire, envoyaient à la fusillade de malheureuses femmes qui n'avaient commis d'autre délit que de s'être abstenues d'aller aux messes dites par les prêtres constitutionnels, ou même n'avaient pas été interrogées du tout. Il parlait même de personnes arrêtées par mesure de sûreté dans la journée du 21, qui avaient été fusillées le lendemain sans avoir été interrogées. Ces propos avaient été entendus par un gendarme et motivèrent l'arrestation de Trotouin qui, dans la soirée du 24, fut conduit devant le Comité révolutionnaire. Celui-ci le remit en liberté le lendemain, par des motifs qui témoignent de ses sentiments à l'égard de la Commission militaire.

« Le comité, délibérant sur l'arrestation du citoyen Trotouin, laquelle a eu lieu hier, dix heures et demie du soir, par le membre de permanence, après s'être fait donner lecture de la dénonciation du citoyen Desmarchais, maréchal des logis en chef de la 35e division, contre le dit Trotouin, ainsi que de l'interrogatoire qu'a subi le dit Trotouin ; considérant qu'aucune autre dénonciation par écrit n'est

Digitized by Google

parvenue au Comité que celle dudit Desmarchais ; consirant que cette dite dénonciation est plutôt à la charge de la Commission militaire que du dit Trotouin ; qu'il résulte de l'interrogatoire du dit Trotouin que les propos qu'il est dénoncé avoir tenus contre la Commission militaire ne suffisent point pour priver un citoyen de sa liberté ;

« Arrête que Trotouin sera provisoirement mis sur-le-champ en liberté ; approuve néanmoins la conduite du membre en permanence ; arrête en outre que copies de la dénonciation, de l'interrogatoire et de la présente délibération seront envoyées officiellement à la Commission militaire. »

(Signé) ; Boniface, président ; Brutus Thierry, Marat Boussac, Audio, Obrumier, secrétaire [1].

En même temps qu'il adressait cet arrêté à la Commission, le Comité faisait remettre à celle-ci une lettre, portant les mêmes signatures pour l'inviter à s'occuper seulement des brigands et à ne pas se mêler d'interroger les autres détenus.

« Républicains et Frères,

« Le Comité voit avec peine que des individus mis en arrestation par lui, soit par mesure de sûreté ou de simple suspicion, soient traduits par devant les Commissions déléguées par vous dans les maisons d'arrêt, pour être interrogés et jugés comme les brigands avec qui ils se trouvent malheureusement confondus, faute de local où les déposer.

« En conséquence, il vous invite à prévenir vos dits commissaires et collègues de faire une scrupuleuse distinction entre tous les détenus, afin de ne pas confondre, par une malheureuse surprise, ceux dont la détention est limitée conformément à la loi avec ceux dont les délits sont du

[1] Registre des arrêtés du Comité Révolutionnaire, page 87 au greffe de la Cour d'Appel.

Digitized by Google

ressort de votre tribunal, c'est-à-dire de ne vous occuper que des brigands

« Salut et fraternité. »

Suivent les signatures qui se trouvent également au bas d'une seconde lettre du même jour adressée cette fois à Félix lui-même, pour préciser ce que le Comité entend par le mot brigand :

« Le Comité entend par brigand non seulement les Vendéens, mais encore les volontaires pillards et voleurs, les désorganisateurs, les déserteurs, etc..., ou seulement soupçonnés d'un de ces délits.

« Enfin, pour lever tous les doutes que vous pourriez avoir sur ses intentions, il vous observe qu'il croit de la compétence de votre tribunal tous les détenus — à la résevre de ceux dont la détention est limitée conformément à la loi et de ceux qui n'ont été arrêtés que comme suspects et contre lesquels il n'existe ni dénonciation, ni preuve [1]. »

Cet arrêté et les lettres qui l'accompagnaient prouvaient en somme que les accusations de Trotouin étaient fondées et que le Comité s'était ému des bruits qui circulaient dans la ville contre la Commission. Combien de détenus, surtout de femmes, avaient été arrêtés, par mesure de sûreté générale, sur de simples soupçons, pour des propos ou pour n'avoir pas assisté aux messes dites par des prêtres assermentés, pour fanatisme enfin, qu'aucune loi cependant ne punissait de la peine de mort ?

Combien d'entre eux avaient été fusillés pour des motifs aussi futiles ? L'arrêté du Comité avait pour but de faire cesser ces exécutions. Emané de citoyens connus pour la violence de leurs opinions, tels que Marat-Boussac, Boniface, Brutus Thierry, Tell Obrumier, dont le fils siégeait dans la Commission, et parmi lesquels Félix et ses collègues ne

[1] Registre des copies de lettres du Comité Révolutionnaire, pages 78 et 79 aux archives du Greffe de la Cour d'Appel.

Digitized by Google

croyaient avoir que des approbateurs, il devait les surprendre singulièrement. Pour que de pareils hommes aient pu formuler un tel blâme contre la Commission, c'est sans doute qu'ils y étaient poussés par l'opinion publique et celle-ci se décida à suspendre provisoirement et ses séances publiques et les fusillades.

Justement, à quelques jours de là, le club de l'Est, dit des Amis de la Constitution, tenait le 27 pluviôse une séance à laquelle les représentants du Peuple présents à Angers, Hentz, Garrau et Francastel avaient été invités [1]. Au cours de celle-ci plusieurs orateurs, notamment Lacroix, Bodin et Joachim Proust, qui lui aussi avait présidé une Commission militaire, prirent successivement la parole pour flétrir les actes de la Commission Félix. Ils attaquèrent principalement, aux applaudissements de l'assemblée, Morin, Vacheron et Hudoux. Francastel dut prendre leur défense [2].

A la suite de cette séance, le Conventionnel, tout en félicitant Félix et les autres juges de leur zèle et les assurant

[1] Dans une précédente séance, tenue le 25 pluviôse, pour protester contre le transférement des anciens administrateurs arrêtés pour cause de fédéralisme et ramenés d'Amboise pour être traduits devant la Commission Militaire, Proust, Chedevergne et Vial avaient dénoncé Hudoux et son ami Loizillon pour avoir tenu des propos injurieux contre les membres de cette société populaire. Le juge de paix avait été saisi. Il avait interrogé les deux inculpés et entendu huit témoins dont Chedevergne, Huard, Lacroix, Hunault, Guillier de la Touche, etc dont les dépositions sont reproduites dans la brochure de Vial : *Fusillades, Assassinats, Abus de pouvoirs, etc.* A la suite des nouvelles inculpations dirigées contre eux, dans la séance du 27, le Comité révolutionnaire adressait le lendemain 28 pluviôse une lettre aux trois conventionnels pour leur demander d'autoriser l'arrestation de Hudoux et Loizillon. Mais bien entendu cette demande fut repoussée. *Registre des copies de lettres*, page 81.

[2] Bodin, commissaire du pouvoir exécutif pour les indemnités à accorder aux habitants à la suite du siège d'Angers, fut arrêté à la suite de cette séance et détenu plusieurs mois à Amboise. Il fut mis en liberté par Guyardin. V. *Les citoyens composant la Société populaire d'Angers à la Convention Nationale, le 5 frimaire an IV.* Angers, Mame, 28 pages, in-4.

Digitized by Google

qu'ils avaient conservé toute sa confiance, dut leur conseiller d'user avec plus de modération des pouvoirs qu'il leur avait conférés, en vue de ménager les sentiments de la population

Nous croyons en trouver la preuve dans la cessation complète des fusillades. Le recensement des prisons continue, des prisonniers sont encore désignés pour être fusillés, mais, en réalité, aucun d'eux ne fut conduit à la Haie-aux Bons-Hommes, à l'exception de ceux qui, deux mois plus tard, furent compris dans le jugement du 26 germinal.

Les séances recommencèrent donc dans les premiers jours du mois de ventôse. On commence à voir apparaître quelques mises en liberté, peu nombreuses encore, mais dont on ne trouve guère d'exemples dans la période qui précède cette interruption, en dehors des militaires, en faveur desquels la Commission a toujours usé de la plus extrême indulgence.

E. Queruau-Lamerie.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

UN PRELAT CONSTITUTIONNEL

PIERRE SUZOR

Évêque d'Indre-et-Loire

(Suite)

IX

Pour insuffler à l'église constitutionnelle un peu de vie les *réunis* décidèrent, dès 1796, la réunion d'un Concile national, afin de remanier toute la législation ecclésiastique et de l'harmoniser avec la nouvelle organisation politique, d'édicter en un mot la nouvelle constitution de l'église gallicane [1]. M. Suzor goûta fort ce projet, seul moyen d'établir l'équilibre dans les idées et la réunion dans les cœurs. « Il n'y a que la mort ou la maladie qui puisse m'empêcher d'y assister. » Comme il lui tardait de connaître le plan ainsi que les matières à traiter pour les étudier avec soin; mais ses ressources bien modestes lui permettraient-elles un voyage [2] ?

« Je désire bien qu'en raison de ma détresse vous vous occupiez à rendre mon séjour à Paris le moins onéreux possible; dans ma lettre circulaire à mes coopérateurs je compte bien leur demander des secours, mais je n'y espère

[1] Répertoire, *op. cit.*, p. 39.

[2] Fs.G. Pierre Suzor à Henri Grégoire, 25 février 1796.

Digitized by Google

guère, les temps sont trop malheureux et les âmes trop cupides [1]. »

M. Suzor annonça, le 10 juillet 1797, la tenue du Concile et convoqua ses curés pour nommer un député devant l'accompagner. Le Concile dura d'août à novembre 1797 ; mais l'évêque d'Indre-et-Loire n'y joua pas, semble-t-il, un grand rôle important, d'autant que, pendant sa tenue, il se vit frappé d'apoplexie [2].

A son retour, le 21 brumaire an IV [3], il ne demeure que peu de temps à Tours, puis se retire dans sa famille à Preuilly. Les bulletins de sa santé nous dépeignent celle-ci comme fort précaire. Le 15 frimaire an VI, M. Suzor, s'excuse de n'avoir pu prêter un serment à cause de maladie [4]. Tout en se flattant d'un rétablissement jugé impossible, il commence à désirer un coadjuteur. « La tête baisse toujours, le corps est passablement bien [5]. »

« On nous écrit, annonce Lebret, vicaire épiscopal, que « notre respectable évêque s'affaiblit de jour en jour [6]. « Sa situation ne lui permet aucune application [7]. »

Dans ces conditions, le Conseil épiscopal prit notablement en main les intérêts du diocèse constitutionnel. Des anciens vicaires épiscopaux de 1791, seuls Claude Suzor, Bruneau et Marchandeau firent partie des ecclésiastiques qui, de 1795 à 1801, successivement ou conjointement, se virent appelés au conseil de l'Évêque. Trois curés : Henri Dubaut, Nicolas Dulièpvre, curé de Vouvray, ancien provincial des Carmes, Charles Piton, prêtre breton, curé de Fondettes,

[1] Fs.G. Pierre Suzor à Henri Grégoire, 19 juin 1797.

[2] Annales de la Religion, t. III, pp. 172-373.

[3] Archives de la Berjaudière.

[4] Archives d'Indre-et-Loire. Pensionnaires ecclésiastiques. Registre 10.

[5] Fs.G. Henri Dubaut à Henri Grégoire, 30 prairial an VI.

[6] Fs.G. Michel Lebret à Henri Grégoire, 2 brumaire an VIII.

[7] Fs.G. Michel Lebret à Henri Grégoire, 18 fructidor an VIII.

Digitized by Google

deux anciens oratoriens, Pierre-François Dye-Gaudry, ancien visiteur de l'ordre, et Lebret, ancien procureur du collège de Tours, complétèrent cette réunion. On peut, croyons-nous, ajouter à ces noms ceux de Pierre-Louis Philippon, curé de Luynes, et de Jean-Baptiste-François Hocmard, ancien carme, curé de Sanit-Paterne [1].

Bien avant le concile de 1797, la question du recrutement et des rétractations avait préoccupé M. Suzor. Dès 1795, le clergé constitutionnel s'était inquiété du progrès des insermentés.

« Nous éprouvons icy, en ce moment, une singulière crise, « nos frères dissidents s'agitent d'une manière virulente « pour engager les sermentaires à se rétracter et déjà « plusieurs ont sauté le fossé. Les curés de Notre-Dame-la- « Riche et de Saint-Symphorien, qui avaient repris le « culte et qui étaient bien vus de leurs habitants, com- « mencent à chanter la palinodie et ce dernier est en ce « moment absent de la paroisse pour expier, dit-on, la « peine de son crime. Je tiens de bonne main cette anec- « dote ; on m'a assuré qu'il avait été engagé à prendre ce « parti parce que plusieurs de ses habitants s'étaient « retirés de son église ne voulant plus communiquer avec « lui... [2] Ils (les insermentés) font de jour en jour de « nouveaux prosélytes et j'en gémis ; jusqu'à quand « durera cet aveuglement fatal, je l'ignore. *Deus scit* et « je n'espère qu'en luy seul et dans le nouveau gouverne- « ment, qui changera peut-être la face des choses [3]... Les « rétractations se multiplient de jour en jour et ils (les « insermentés) cherchent à se faire des partisans jusque « dans les hommes tarés, tels que Bruslon, prêtre marié [4] ».

[1] Lettre pastorale du presbytère de l'église veuve de Tours.
[2] Fs.G. Pierre Suzor à Henri Grégoire, 15 août 1795.
[3] Fs.G. Pierre Suzor à Henri Grégoire, 3 septembre 1795.
[4] Fs.G. Pierre Suzor à Henri Grégoire, 1er juillet 1797.

Digitized by Google

Henri Dubaut, de son côté, effrayé pour l'avenir, estime que les insermentés ne reviendront pas vers les constitutionnels : « S'ils ne veulent pas venir à nous, payons tous « les frais, allons à eux et ne faison qu'un (mais) ce parti « est-il prudent... ; s'il était prudent ne serait-il pas pos- « sible de s'unir à eux par tous les moyens possibles· « Si la division continue, c'en est fait de la religion [1] ».

En l'an V, le 23 pluviôse, un rapport indique que les insermentés reprennent leurs églises aux constitutionnels et, le 2 brumaire an VIII, le vicaire épiscopal Lebret ne peut retenir cette plainte : « Notre diocèse est dans la plus « grande désolation, plusieurs de nos curés nous quittent « et se rétractent, on nous demande des sujets pour beau- « coup de places vacantes, et nous en manquons [2] ».

Les laïcs aussi font entendre leurs doléances. « Le schisme, « qui se propage de la manière la plus effrayante, ne peut « être arrêté que par un remède aussi salutaire que celuy « qu'on se propose de lui opposer. Il est à peine croyable « combien, depuis six mois surtout, l'opinion du peuple, « pour mieux dire celle de tout le monde, s'est prononcée « en ce pays-cy en faveur du clergé dissident. Les soi- « disant bons prêtres exclusifs, dont beaucoup se sont ré- « tractés, marchent la tête levée et une affectation d'au- « dace, comme s'ils soutenaient la meilleure des causes, « ce qui ne peut être fondé que sur la plus grande ignorance, « car leurs manières ne tiennent rien de l'humilité chré- « tienne. Sans discontinuer, ils n'hésitent pas à lancer les « plus grands anathèmes contre les ecclésiastiques et même « les laïcs qui ne pensent pas comme eux. Les Brefs du « Pape en main, les ordres de l'ancien évêque dans leur

[1] Fs.G. Henri DUBAUT à Henri GRÉGOIRE 13 et 28 floréal an III.

[2] Fs.G. Michel LEBRET, vicaire épiscopal à Henri GRÉGOIRE, 25 octobre 1800.

Digitized by Google

« poche, ils se regardent comme les plus importants des « hommes. Rome a parlé, tout est fini [1].

« Il n'y a plus que cinq prêtres à Tours, à qui on a « enlevé l'église cathédrale à la fin d'août. Dans notre « canton, composé de treize communes, cinq paroisses seules « sont en activité, une desquelles a un ancien curé de mœurs « évangéliques, à la vérité, mais sans lumière, est dans « toute la rigueur du mot un prêtre acéphale [2] ».

X

Deux questions, la convocation d'un synode et la nomination d'un coadjuteur, pour aider l'évêque malade, occupèrent principalement M. Suzor et son conseil durant les derniers jours de l'église constitutionnelle. Le 20 janvier 1798, était annoncée pour le mois de juillet la tenue d'un synode, pendant lequel on devait s'efforcer de remettre « en vigueur les règles anciennes de l'église, développées « dans le dernier Concile national ». Tous les assermentés, à moins de motifs graves, y devaient assister et, en cas d'absence, adresser les mémoires et réflexions capables de « faci- « liter l'application des lois canoniques aux circonstances « présentes ; l'esprit de charité et de tolérance devaient « être l'âme de l'assemblée [3] ».

Le 5 prairial, le Conseil, rempli d'espérance dans l'heureux effet du synode, présentait à la signature de M. Suzor [4] une lettre fixant cette réunion du 22 au 25 messidor et

[1] Fs.G. Lettre de Jahan (de Chaveignes), à Henri Grégoire, le jour de Saint-Pierre 1797.

[2] Fs.G. Lettre de Jahan (de Chaveignes), à Henri Grégoire, 10 janvier 1799.

[3] Fs.G. Lettre de Pierre Suzor à son clergé.

[4] Fs.G. Henri Dubaut à Henri Grégoire, 30 prairial an VI.

Digitized by Google

indiquait les matières à traiter; nous citerons seulement les plus importantes :

1° *La réunion.* L'attente de l'église le réclame, la charité nous en fait un devoir. Nous vous engageons donc à vous en occuper et à déployer les nouveaux moyens de pacification à employer pour rapprocher nos frères.

. . . . . .

5° *Les libertés de l'église gallicane.* Elles furent toujours regardées comme les conservatrices de la religion en France et y opposèrent une barrière aux innovations destructives de la discipline. Cet article serait susceptible d'un développement sur la soumission aux lois, dont nous devons donner l'exemple aux fidèles [1].

Le Conseil épiscopal adressait une pétition pour obtenir la permission de cette réunion. Une assemblée pour choisir un député au Concile de 1797 n'ayant suscité aucune difficulté, les vicaires épiscopaux auraient pu, pensait-on, convoquer le synode sans aucune formalité; cependant, pour éviter tout ennui, ils s'adressèrent au greffe de la municipalité [2]. « Ils (les pétitionnaires) se croient dispensés de vous observer que la liberté légale de ces sortes de réunions est une suite nécessaire de la liberté des cultes garantie par la Constitution; aussi n'éprouvent-elles aucune difficulté dans les divers département de la République [3] ». Ils avaient eu raison de redouter une décision défavorable, car la municipalité rejeta leur demande [4].

En l'an VIII, les vicaires épiscopaux adressaient , sous le nom de leur évêque, une nouvelle convocation. Le synode devait se tenir à Tours du 7 juillet au 23 juillet [5].

[1] Lettre pastorale du 5 prairial an VI.

[2] Fs.G. Pétition de Pierre François GAUDRY, Claude SUZOR, Michel LEBRET, Nicolas MARCHANDEAU.

[3] Fs.G. Pétition, etc. ut. sup.

[4] Henri FAYE. La Révolution au jour le jour. *Op. cit.*, p. 282.

[5] Fs-G. Michel LEBRET à Henri GRÉGOIRE, 18 fructidor an VIII.

Digitized by Google

« Nous renouvelons à votre souvenir les considérations « développées dans nos lettres précitées. Réunissons-nous « dans des dispositions de charité ; que rien n'arrête, « chers coopérateurs, l'influence du Saint-Esprit.

« Nous vous prions d'annoncer à vos prônes la tenue de « ce synode et d'engager les fidèles à prier le Seigneur de « bénir nos travaux et nos efforts pour réunir le troupeau « sous une même discipline [1]. »

Nous n'avons aucune trace de cette réunion.

La question du coadjuteur se présenta beaucoup plus impérieuse encore que la tenue du synode elle-même.

En 1798, l'évêque d'Indre-et-Loire, pressé vraisemblablement par son entourage, réclamait un collaborateur, pour une tache rendue pénible, sinon impossible, par suite de sa mauvaise santé. « Nous croyons aussi devoir profiter de cette circonstance (première convocation du synode), vénérables coopérateurs, pour déposer dans votre sein notre sollicitude pastorale; nos infirmités ne nous permettent pas de nous occuper du soin de tout le troupeau, nous sentons le besoin d'un coadjuteur; nous vous prions de désigner des candidats qui puissent convenir aux fidèles, à l'élection desquels nous les présenterons ; car celui qui doit présider à tous doit convenir à tous. Soyez les organes de vos ouailles et nous présenterons ensemble à leurs suffrages des pasteurs selon le cœur de Dieu. Grâces au Seigneur, il en est plusieurs dans le diocèse dignes de cet auguste emploi [2]. »

Un long temps se passe sans résultat. Enfin, en février 1800, le Conseil, sous la signature de Michel Lebret, rappelle au clergé constitutionnel et la mauvaise santé de M. Suzor et le désir de ce dernier de s'appuyer sur un coadjuteur. On établira donc une liste de sujets à présenter aux fidèles. Le Conseil insiste sur les qualités à rechercher.

[1] Lettre de l'Évêque d'Indre-et-Loire. Preuilly, 15 floréal an VIII.

[2] Lettre pastorale du 5 prairial an VI.

Digitized by Google

« Nous croyons inutile d'exposer à votre piété qu'il faut trouver dans un évêque coadjuteur un apôtre, un homme doué de l'esprit de Dieu, de zèle et de la science ecclésiastique, un homme de mœurs irréprochables, qui en impose par son âge, par ses vertus et par ses lumières. Nous vous prions d'invoquer l'Esprit-Saint sur cette désignation importante [1]. »

De son côté, le métropolitain, M. Dufraisse de Vernines, insistait sur la nécessité de cette élection, d'autant que pour l'évêque (M. Suzor), on peut, mandait-il, le regarder comme s'il n'existait pas. « Le citoyen Dubaut m'a écrit sur cela. Sa lettre m'a paru dictée par l'amour de la religion. J'y a vu qu'il n'est pas au-dessus de ce qu'on en dit dans les *Annales*. Il ne dépend pas de moi de procurer son élection ni de l'empêcher. J'ai répondu seulement de convoquer le synode, où le coadjuteur serait élu par le clergé et de veiller à ce que cette élection soit confirmée par le suffrage du peuple [2]. »

Un premier choix se porta sur l'ancien curé de Chemillé-sur-Indrois, Jean Bruneau, vicaire épiscopal [3], mais le nouvel élu, pour des motifs particuliers, se retira.

« Je ne suis pas trop fâché, écrit Dufraisse de Vernines, que l'élu, pour être coadjuteur à Tours, se retire ; un homme qui préfère sa famille à l'église n'est pas propre à être évêque aujourd'hui [4]. »

La nouvelle élection traîna en longueur ; enfin Lanjuinais, vicaire épiscopal de Claude Lecoz, fut élu à la fin de 1800 [5]. Ce nouveau choix amena de graves difficultés que Michef Lebret confirme à H. Grégoire.

[1] Bibliothèque de Tours. Fonds Taschereau, n° 275.
[2] Fs.G. Dufraisse à Henri Grégoire, 20 août 1800.
[3] Bibliothèque à Tours, 5088.
[4] Fs.G. Dufraisse à Henri Grégoire, 20 août 1800.
[5] Annales de la Religion, t. XI, p. 156, semestre de novembre 1800.

Digitized by Google

« Notre presbytère me charge de vous faire part d'un projet qu'on attribue aux membres du ci-devant chapitre de notre Cathédrale, qui se trouvent ici en assez grand nombre. On prétend qu'ils s'occupent, si la chose n'est déjà faite, de nommer entre eux un archevêque auquel un des anciens curés de la ville, le citoyen Guépin, député du clergé à l'Assemblée Constituante, et qui est, dit-on, à Rome, se fait fort d'obtenir des bulles. Le choix de ces messieurs se divise sur deux sujets, un citoyen Raboteau, ancienne chanoine, qui exerce les fonctions de vicaire apostolique, et un ci-devant grand vicaire, le citoyen Keransquier, breton d'origine. On croit que ce dernier l'emportera. Nous pensons que la réussite de ce projet ne pouvait que fomenter et augmenter le schisme et qu'il serait à souhaiter qu'au moins notre nouveau coadjuteur pût être sacré et installé auparavant. Cependant ce dernier ne nous donne aucun signe de vie directe. Je lui ai écrit à mon retour de Bourges pour lui transmettre l'assentiment de tout le Concile [1] et en particulier le vôtre, celui de votre respectable métropolitain à sa nomination, il n'a pas répondu. Le vénérable Dufraisse, en m'adressant ces jours derniers les actes du Concile [1], me marque simplement qu'il ne sait où le prendre... Nous venons en conséquence de lui écrire hier en Conseil une nouvelle lettre pour le presser à se décider et de se rendre à nos vœux. Nous pensons qu'en raison des relations que vous avez pu avoir avec lui au Concile national et de celles que vous conservez... plus particulièrement avec le R. Ev. de Rennes, un petit mot de votre part à l'un ou l'autre pourrait accélérer une détermination... [2]. »

Finalement, Lanjuinais envoya le désistement en forme à son élection [3]. Sans perdre courage, les électeurs se

[1] Concile métropolitain de Bourges, tenu en septembre 1800.

[2] Fs.G. Michel Lebret à Henri Grégoire, 25 octobre 1800.

[3] Fs.G. H. Dulièvre, curé de Vouvray, membre du presbytère, 9 pluviôse an IX.

Digitized by Google

réunirent en janvier 1801 ; les choix se portèrent également sur un breton, Hyacinthe Tardiveau, recteur de Saint-Similien, à Nantes. Pour s'épargner encore des mécomptes, le Conseil épiscopal demanda immédiatement à Grégoire de participer avec le métropolitain au sacre du nouvel élu. Dufraisse de Vernines acquiesça à cette requête [1]. Sur ces entrefaites Pierre Suzor mourut.

« L'église de Tours est devenue veuve par la mort de M. Pierre Suzor, son dernier évêque. M. Lebret m'en a instruit la semaine dernière. M. Tardiveau, qui avait été élu, n'a pas encore reçu la consécration épiscopale. Il désirait, ainsi que le presbytère, que cette cérémonie se fît à Tours. Il m'en a écrit. J'ai cru que cette demande était conforme aux anciens canons. Je me suis offert à aller à Tours, mais je lui ai observé que cela augmenterait peut-être un peu la dépense, parce qu'il faudrait indemniser les évêques de Nevers [2] et de Moulins [3] qui viendraient coopérer à cette bonne œuvre, il n'a rien répondu à mes observations. M. Lebret m'a cependant écrit que M. l'Évêque du Mans [4] et un autre plus voisin viendraient pour cette fonction. Mais M. Tardiveau garde un profond silence sur ses desseins. Peut-être la mort de M. Suzor le déterminera-t-elle à se hâter davantage. Je prévois que cette cérémonie pourra bien n'être faite qu'à Paris [5]. »

M. Dufraisse s'illusionnait ; la cérémonie n'eut pas lieu et pour un motif bien inattendu. Tardivau avait, en effet, sollicité des Bulles du Saint-Père qui, naturellement, ne les lui avait pas envoyées [6], il pensa tout de même appartenir

[1] Annales de la Religion, t. XII, p. 343.

[2] Guillaume TOLLET.

[3] Antoine BUTAUD-DUPOUX.

[4] Jacques-Guillaume-René-François PRUDHOMME DE LA BOUSSINIÈRE DES VALLÉES.

[5] Fs.G. DUFRAISSE à Henri GRÉGOIRE, 6 mai 1801.

[6] PICOT. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle, 7 vol., 1853-1857, t. VII, p. 372.

Digitized by Google

à l'épiscopat constitutionnel, car, lors du Concordat, il adressa à Rome la démission de son siège [1].

Durant que ces événements se déroulaient, M. Suzor fit entendre encore deux fois sa voix à l'occasion des carêmes 1800 et de 1801. Peu de jours après son dernier mandement il s'éteignit à Preuilly, à l'âge de soixante-sept ans. « Ses obsèques, disent les *Annales de la Religion*, se déroulèrent au milieu d'un extrême concours ; les larmes des pauvres faisaient du défunt l'éloge le plus éloquent. La municipalité, en corps, lui a rendu les devoirs de respect et d'affection [2]. » Les membres du presbytère annoncèrent la mort du prélat dans une lettre du 23 avril 1801.

« Vénérables confrères, c'est avec la plus vive douleur que nous vous annonçons la perte que nous venons de faire de notre Révérendissime évêque Pierre Suzor que Dieu à appelé à lui le 13 du présent mois d'avril. Nous n'entreprendrons pas ici son éloge ; tous ont connu ses vertus, ses lumières, ses talents, son zèle, sa sollicitude pour les travaux confiés à ses soins, sa douceur inaltérable [3]... »

Un service solennel fut célébré en l'église Saint-Gatien, le 20 mai. Le curé de Fondettes, Charles Piton, membre du presbytère prononça l'éloge funèbre du défunt [4].

XI

M. Suzor nous apparaît comme un esprit naturellement distingué. Doué d'une assimilation aisée, mais peu studieux, ami d'une vie facile, large d'idées, gallican probablement,

[1] Répertoire. *Op. cit.*, p. 110.

[2] Tome XIII, pp. 172-173, semestre de mai 1801.

[3] Bibliothèque de Tours. Fonds Taschereau, n° 275.

[4] Annales de la Religion, t. XIII, pp. 172-173, semestre de mai 1801.

Digitized by Google

peu éclairé certainement sur les droits du Saint-Siège, défèrent au delà du nécessaire, du juste même à l'égard de l'autorité civile, accordant à celle-ci, en matière religieuse, un pouvoir illégitime, rigoureux dans la bonne fortune, débonnaire dans la mauvaise, indécis, impressionnable, influençable, craintif à l'excès.

Sa timidité, ses craintes paralysent de très réelles qualités. C'est en effet un homme bon, affectueux, pieux, religieux, plein de confiance en Dieu. Les premières innovations de la Constituante l'irritèrent[1]; même il écrivit, dit-on, à un de ses confrères : « J'espère bien que tu seras assez ferme et que tu ne feras pas le serment. » Et pourtant il ne suivit pas son propre conseil. Mais, au milieu des nouvelles différentes répandues alors, ne devenait-il pas quelquefois difficile de discerner la vérité.

« On vit, écrit M. Sciout, des prêtres simples d'esprit et peu éclairés, perdre véritablement la tête en entendant toutes ces fausses nouvelles, toutes ces rumeurs contradictoires, en voyant tous ces documents, soutenus par les uns, contredits par les autres. Quelques-uns se rétractèrent, puis sur un faux bruit revinrent à l'église constitutionnelle, puis se rétractèrent de nouveau. On vit des ecclésiastiques, trop facilement impressionnés par des bruits contradictoires, changer d'avis cinq ou six fois dans l'espace de six mois et courir éperdus d'une église à l'autre. La perspective d'une vie de pauvreté et de persécution épouvantait aussi certains prêtres, qui auraient rempli parfaitement leurs devoirs dans un temps calme et les rendait à leur insu beaucoup trop prompts à accueillir tous les bruits relatifs à un arrangement ou à la fausseté des brefs[1] ».

Au surplus, le district de Loches fournit aux constitutionnels un contingent appréciable ; tous les voisins immé-

[1] Ludovic Sciout. *Histoire de la constitution civile du Clergé, op. cit.*, . II, p. 270.

Digitized by Google

diats de M. Suzor, curés et vicaires adhérèrent à la constitution civile du clergé.

Peu orgueilleux, Pierre Suzor ne brigue pas, semble-t-il, l'épiscopat constitutionnel mettant au contraire en avant le nom de ses confrères [1].

Quand l'ambassade tourangelle vient le quérir, il oppose, selon une tradition locale, une telle résistance qu'il faut le garrotter et le placer sur une petite voiture à bras pour le conduire à Tours.

« Je ne sais comment je me suis mérité les suffrages de « Messieurs les électeurs, écrit-il (et il reviendra plusieurs « fois sur cette pensée) que je connais en bien petit nombre. « Si je consultais mes goûts et mes talents, Monsieur, je « me déciderais à rester avec mon troupeau. Mais on me « dit que la voix de Dieu m'appelle et j'obéis, persuadé « que le Gouvernement, de concert avec vous, me soutiendra « dans les pénibles fonctions qu'il m'impose. Daignez, « Monsieur, assurer Messieurs les électeurs de ma reconnais- « sance et de tout mon respect [2]. »

Ce jugement sur le serment témoigne de sa bonne foi. « C'est, écrit-il à H. Grégoire, un serment dont l'objet ne « peut être désavoué par l'Évangile... Sa rétractation « serait une perfidie, une lâcheté dont on n'a pas d'exemple, « ce serait se jouer de la religion [3]. »

Le bruit de la rétractation de M. Grégoire, ayant couru, M. Suzor en demeura assez ému [4]; toutefois la lumière n'éclaira pas encore son âme. Arrivé au terme de sa carrière, une main secourable, main demeurée inconnue, se tendit vers lui et le curé d'Éceuillé retrouva assez de force pour regretter son erreur. On ne possède aucun document authentique sur la rétractation de M. Suzor. La tradition cepen-

[1] Bibliothèque de Tours, manuscrit 1441.

[2] Archives de la Berjaudière.

[3] Fs.G. Pierre Suzor à Henri Grégoire, 15 août 1795.

[4] Fs.G. Pierre Suzor à Henri Grégoire, 3 septembre 1795.

Digitized by Google

dant, tradition familiale, tradition locale, semble suffisante pour que l'on puisse donner entière créance à cette rétractation. Voici, du reste, à ce sujet, ce que jadis me faisait l'honneur de m'écrire [1], le savant tourangeau, Mgr Chevalier : « Ce que nous savons de sa fin repentante, « nous ne le connaissons que par les traditions orales. « Dans ma jeunesse sacerdotale, j'ai recueilli de la bouche « de nos anciens que M. Suzor, peu de temps avant sa « mort, s'était rétracté. Je l'ai su particulièrement de la « bouche d'un curé d'Esvres, l'abbé Giot, originaire de Beau- « lieu, qui le tenait lui-même des membres de la famille. « Je dois ajouter que M. l'abbé Bourassé , qui avait eu pour « collègues au chapitre de Tours deux vieux prêtres « échappés à la Révolution, avait reçu la même impression. « Nous pouvons donc regarder comme certain, sur la foi « des traditions orales, que rien n'est venu infirmer que « Suzor a reconnu sa faute. »

L'histoire se montrera justement sévère pour les parlementaires insouciants ou ignorants, incrédules, hostiles, qui, utilisant une atmosphère hétérodoxe, ont, par des étapes habilement ménagées, poursuivie la ruine du catholicisme en France. Comme aujourd'hui, on mettait alors en avant l'obéissance aux lois. Sans doute, un pays policé ne peut, sous peine d'anarchie et de déchéance, se soustraire à des lois ; encore faut-il que ces lois n'oppriment pas un plus ou moins grand nombre de citoyens, car alors on verse dans la tyrannie et l'arbitraire, à l'égard desquels toute résistance devient légitime.

Nous venons de côtoyer un péril absolument analogue, le législateur contemporain a, sous le masque du libéralisme, visiblement recherché le schisme, mais sans succès. Assurément, et par des moyens détournés ; mais, en évitant soigneusement l'attaque à découvert, on persévèrera dans

[1] Tours, 28 septembre 1890.

Digitized by Google

la même lutte. Les adversaires du catholicisme continueront plus ou moins longtemps, avec plus ou moins de violence, leurs efforts demeureront vains et ne sauront briser l'union du Chef et du troupeau. *Et fiet unum ovile et unus Pastor.*

L'histoire doit, semble-t-il, beaucoup d'indulgence à ceux des constitutionnels, que la bonne foi, la difficulté de se reconnaître parmi tant d'embûches, une éducation peu orthodoxe, la crainte même, rendent excusables dans des temps si troublés et si terribles.

« Ne soyons pas trop sévères, écrit un historien, pour ceux « qui fléchirent. Nous savons ce qu'ils furent en ces cir- « constances critiques. Nous ne pouvons savoir ce que « nous aurions été nous-mêmes. Mais admirons d'autant « plus le courage et la force d'âme de ceux qui, éclairés sur « la portée du serment qu'on leur demandait, firent taire « les conseils de l'ambition, de la convoitise, les suggestions « de la peur, afin de conserver l'intégrité de leur foi, l'indé- « pendance de leur conscience et de sauvegarder la haute « dignité de leur caractère [1]. »

Emmanuel DE BEAUFOND.

[1] L'abbé M.-J. MAUREL. *Histoire religieuse du département des Basses-Alpes pendant la Révolution*, 1902, p. 186.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Février 1911

Moyenne barométrique : 767mm,51 ; minimum, 753mm,15, le 23, à 4 heures du soir, maximum, 776mm,90; le 15, à 10 heures du soir; écart extrême, 23mm,75.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 1°,89; des minima (sans abri), 1°,29; des minima (sur le sol gazonné), 0°,53; des maxima (sous l'abri), 8°,89; des maxima (sans abri), 12°,26 ; des maxima (boule noire sans abri), 14°,56 ; des maxima (sur le sol gazonné), 12°,05; d'une eau de source, 5°,73 ; du mois, 5°,72.

Minimum absolu (sous l'abri), — 5°,3 le 1er; minimum absolu (sans abri), — 6°,3 le 1er; minimum absolu (sur le sol gazonné), — 6°, 6 le 1er; maximum absolu (sous l'abri), 13°,5 le 22; maximum absolu (sans abri), 15°,9 le 22; maximum absolu (boule noire sans abri), 18°, 9 le 12; maximum absolu (sur le sol gazonné), 19°,2 le 22.

Humidité relative moyenne du mois, 77; minimum, 39, le 9, à 4 heures du soir ; maximum, 100, le 21, à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6, 04; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 1er, 2 ; la plus forte, 10,0 le 23. Nombre de jours de soleil, 23 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 123 h. 50m environ ; fraction d'insolation, 0,43.

Digitized by Google

Pluie totale du mois, 11^{mm},7 en 6 jours, appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 3^{mm}4, le 12. Evaporation, 48^{mm} en 26 jours.

Fréquence des vents : 3 jours du N; 6 jours du N-E; 3 jours de l'EN-E.; 1 jour de l'E; 1 jour du S; 3 jours du S-W; 4 jours de l'WS-W; 6 jours de l'W; 1 jour de l'WN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 7^{m}0. Vitesse maximum du vent, 21^{m}5 par seconde le 23 à 4 heures 6 du soir (vent WS-W).

Gelée les 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 12, 13, 14. 15; gelée blanche les 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16; rosée les 16, 20, 23; brouillard le 21 ; brouillard sur terre le 16; halos solaires les 10, 11 ; halos lunaires les 17, 22.

Passages d'oies sauvages les 27, 28 à 10 heures du matin et 7 heures du soir du S-W au N-E.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Huitième Concert populaire (5 février 1911).

Avec le concours de Mme Mellot-Joubert, cantatrice des Concerts du Conservatoire ; M. A. d'Ambrosio, violoniste-compositeur, et M. A. Casella, pianiste-compositeur.

Première partie. — *L'Épreuve villageoise*, ouverture (Grétry). — *Chacone* (Vitali). — *Trois œuvres de célèbres clavecinistes* (Rameau, Daguin, Scarlatti). — *Diane et Actéon*, cantate à une voix avec symphonie (Rameau).

Deuxième partie. — *Concerto en si mineur*, pour violon et orchestre (A. d'Ambrosio). — *Pavane pour une Infante défunte* (M. Ravel). — *Islande*, poème symphonique (G. Sporck). — *Mélodies* (Georges Hüe, Henri Duparc). — *Italia*, rapsodie sur des airs napolitains (A. Casella).

Quand nous parlions au mois de décembre de « spectacles coupés », nous ne pensions pas que nos prévisions se vérifieraient si vite et si complètement. Nous sommes aujourd'hui en présence d'un programme émietté avec trois vedettes sur l'affiche.

Ce n'est pas à dire que nous regrettions d'avoir entendu Mme Mellot-Joubert, M. d'Ambrosio et M. Casella ; ce n'est pas à dire que les œuvres inscrites au programme, prises chacune en soi, ne méritent pas d'intérêt. Il ne faudrait pas qu'il y eût là-dessus quelque malentendu qui pût attrister ou froisser personne. Ce que nous continuons de déplorer, c'est la dispersion de l'intérêt. Trois artistes très différents de manière et une poussière d'œuvres menues qu'on a cru lier entre elles en les groupant en deux âges, voilà bien le résultat que nous redoutions et vers lequel nous nous sentions glisser. Il nous est impossible de voir là nos progrès. C'est une mauvaise école pour nous tous, pour l'orchestre et pour le public, qui perdraient à cette évolution le souffle, le métier et

Digitized by Google

l'attention nécessaire pour exécuter et pour entendre de grandes œuvres.

Peut-être y aurait-il à dire aussi sur l'abus des premières auditions. Nous devons à coup sûr cheminer vers des connaissances nouvelles; mais, pour que nous ne trébuchions pas dans cette voie, il faudrait nous laisser l'appui du passé et nous étayer chaque fois à quelqu'une de ces œuvres connues et désirées qui sont la charpente de notre éducation musicale. Nous irions ainsi du connu à l'inconnu par une bonne méthode logique et nous suivrions mieux nos maîtres dans l'élan qu'ils nous donnent.

M. d'Ambrosio se présentait à nous comme compositeur et comme virtuose. Sous ces deux aspects, il nous est apparu comme un talent précis, très maître de soi, un peu sec comme tous les hommes du Midi quand ils se mêlent d'être froids. Son interprétation de la *Chacone* de Vitali est très intéressante, d'une sûreté merveilleuse; le rythme très tourmenté se découpe en arêtes vives sous l'archet de M. d'Ambrosio comme sous un instrument tranchant; le son est droit et presque sans inflexion, comme il convient à cette musique de classe; le style est très pur et de haute tenue.

Le *Concerto* de M. d'Ambrosio pour violon et orchestre est plutôt une symphonie avec violon principal. Il n'y a pas d'étalage de virtuosité et il faut en savoir gré à un violoniste qui écrit pour un violoniste. L'œuvre symphonique est correcte sans recherche, mais aussi sans émotion et pour tout dire un peu froide. C'est ce qu'on appelle en littérature un bon travail académique. Peut-être n'a-t-il pas dépendu de M. d'Ambrosio seul que l'exécution fût un peu plus éclatante; il nous a semblé que notre excellent orchestre se faisait un peu tirer.

M. Casella, pianiste, a appris de Diemer la finesse et l'art de bien dire à petit bruit. Les pièces de clavecin de Rameau, Daguin, Scarlatti sont d'un art joli, délicat et spirituel, mais singulièrement inopérant pour ceux qui cherchent dans la musique la culture de leur âme.

Nous avons beaucoup d'impressions musicales sur l'Italie. Sans écraser M. Casella avec Berlioz ou même Charpentier, on peut regretter qu'il ne nous ait pas donné une note plus personnelle et plus neuve de sa patrie. Il faut se défier des airs populaires. Il en est qui portent en eux-mêmes une

Digitized by Google

irrémédiable vulgarité ; les plus somptueux habits n'y peuvent rien et ceux-là, sans doute, à bien voir, ne sont pas sortis de l'âme du peuple. La nature elle-même est ainsi la proie des plantes parasites. L'art peut emprunter au peuple son émotion vigoureuse et saine et son sentiment simple, mais c'est une œuvre fausse et vaine que de prétendre peindre l'Italie avec un air qui, à force d'avoir servi à toutes les parodies, n'a plus ni caractère ni patrie.

C'est à coup sûr à Mme Mellot-Joubert que nous avons dû les meilleurs moments de ce concert. La voix est belle, le style pur et aisé. Elle a chanté avec charme l'amusante cantate de *Diane et Actéon*. Il faut se garder ici des adjectifs déformants ; Rameau n'a sans doute pas voulu faire plus qu'un tableau à la mode de son temps, aimable, gai, malicieux, paré de discrètes fanfares. Il nous semble à l'entendre voir se dérouler sous nos yeux une tapisserie un peu passée, où les verdures encadrent quelque scène champêtre souriante et badine.

Des Mélodies de M. Georges Hüe nous n'avons pas gardé de souvenir bien précis et nous redirons une fois de plus le charme de la *Phidylé* de Duparc.

Et, pour épuiser la matière de ce programme de marqueterie très inégale, il nous reste à parler de la partie purement symphonique :

D'abord de l'Ouverture de Grétry, où M. Baton et l'orchestre nous ont donné une fois de plus la preuve qu'ils peuvent très bien faire ;

Puis de la *Pavane* de M. Ravel que nous nous sommes étonnés, avec le public d'ailleurs, de trouver simple et lumineuse et, pour tout dire, à la portée de notre goût musical, plus fait, hélas ! de sentiment que de science ;

Et enfin de l'*Islande* de M. Sporck, dont les brouillards sont trop épais pour que nous en ayons pris une suffisante impression.

Neuvième Concert populaire (19 février 1911).

Avec le concours de M. Mark Hambourg, pianiste.

Symphonie en la (Beethoven). — *Concerto en ut mineur* (Saint-Saëns). — *Impressions pyrénéennes* (A. Coquard). — *Morceaux* pour piano seul (Schumann, Tschaïkowsky, Pabst). — *Espana* (Chabrier).

Digitized by Google

M. Mark Hambourg nous avait laissé le souvenir d'un pianiste puissant, sonore et autoritaire, d'un virtuose à la nouvelle mode allemande, plus soucieux de se faire craindre que de se faire aimer, d'un artiste à la main lourde et à la note éclatante. Il est à croire que M. Mark Hambourg a voulu nous montrer une autre face de son talent. Il a joué le Concerto de Saint-Saëns avec une maîtrise incomparable ; il l'a joué, il l'a conduit, pourrait-on dire, avec une autorité superbe, avec l'entrain et le feu qu'on pouvait attendre de lui et aussi avec l'esprit et la délicatesse que son audition de l'an dernier nous faisait prévoir. Nous sommes heureux de le constater et de réformer notre opinion sur ce point. Mais alors pourquoi M. Mark Hambourg nous a-t-il infligé le supplice de cette paraphrase sur l'opéra *Eugène Onéguine* ? Pour nous montrer une fois de plus la force de sa technique et de sa virtuosité ? Nous ne connaissons pas l'ouvrage de Tschaïkowsky ; nous ne savons donc pas si cette « paraphrase » est une adaptation, une fantaisie ou un pot-pourri, mais c'est à coup sûr une œuvre de mince mérite artistique et dépourvue de goût. M. Mark Hambourg y a retrouvé d'ailleurs le bruyant succès qui s'était un peu assoupi après les deux pièces de Schumann trop légères tout de même pour la main puissante du virtuose.

C'est avec une vraie joie que nous avions revu au programme la *Symphonie en la*. Ce retour à la bonne tradition classique nous était un heureux présage. Nous sommes aux regrets d'avoir à dire que notre satisfaction n'est pas complète. L'exécution n'a pas été ce qu'elle aurait dû être avec M. Baton et avec l'orchestre dont il a la garde. Quelques mouvements dénaturés, un allegretto trop vif, un vivace trop lent, un alourdissement, voulu peut-être, de toute l'œuvre en ont fait à nos oreilles étonnées quelque chose de compact et d'épais, de nuageux et d'ensommeillé, où nous avions peine à reconnaître l'esprit de Beethoven, net, logique et clair comme un marbre antique. Le final, très bien dit, n'a pas suffi à racheter l'ensemble.

D'ailleurs, l'orchestre n'était pas aujourd'hui dans tous ses moyens et quelque mauvaise fée lui jouait des tours ; il était terne et abattu et, jusqu'à l'*Espana* de Chabrier, tout était pour lui matière à grisaille.

Les *Impressions pyrénéennes* de Coquard, musique hon-

Digitized by Google

nête, n'ont point relevé nos artistes de leur engourdissement. Ils ont une revanche à prendre : ils en sont bien capables et ce sera quand ils le voudront.

***

Pour atteindre le but principal de son organisation, la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois a inscrit dans son programme, en outre de ses réunions bimensuelles, très suivies, une série d'excursions d'étude et une suite de matinées-conférences s'adressant au grand public. Le Comité espère ainsi remplir son rôle de vulgarisation littéraire, scientifique et artistique.

Il semble bien qu'à ses divers points de vue le succès récompense ses louables efforts. Nous ne dirons rien des réunions, dont un Bulletin trimestriel compact, varié et le plus possible illustré, nous donne un écho fidèle. Les deux seules excursions qu'ait pu faire la Société ont toujours réuni une centaine de membres. Enfin nous nous contenterons, pour souligner tout l'intérêt pris par nos voisins à ce groupement intellectuel, de proclamer qu'après six mois de fondation les adhérents sont au nombre de trois cent cinquante.

Nous voulons dire quelques mots aujourd'hui de la première matinée-conférence donnée au théâtre de Saumur le 5 février.

La tentative était hardie. Saumur n'est pas la grande ville où la mode est aux conférences; il y avait donc lieu de redouter une certaine apathie du public pour se laisser entraîner à l'audition de choses purement intellectuelles. Il fallait du doigté : le Comité a pleinement réussi en faisant un agréable mélange scientifique, littéraire et artistique, chacun pouvant prendre du programme ce qui répondrait le mieux à ses goûts. Or, tout a été applaudi par tous.

Une heureuse allocution de M. le Dr Peton, maire de Saumur, ouvrit la séance. Nous ne pouvons mieux faire que d'en reproduire les principaux passages :

La Société a eu la bonne fortune d'avoir à sa tête le colonel Picard, l'historien bien connu de notre École de Cavalerie, devenu maître de ses loisirs et resté homme d'étude, qui constitue, grâce à son érudition, à son initiative et à son entrain, le type du Président idéal. Il a été efficacement secondé par un Secrétaire général laborieux et spirituel et par une commission composée

Digitized by Google

de collaborateurs dont le tact, la prudence, le bon goût lui seront d'un grand secours pour mener à bien sa délicate mission.

En rapprochant sur un terrain neutre, et pour l'agrément de tous, des hommes d'origines ou d'opinions différentes, ils doteront Saumur d'un... « salon où l'on cause », d'une... « Académie » où la Science, l'Art, la Littérature, l'Histoire, la Préhistoire, l'Archéologie feront les frais de la conversation, à l'exclusion de toutes questions qui joueraient très vite le rôle de dissolvants.

Au nom de la municipalité, je remercie ces messieurs de travailler au développement intellectuel de la Cité.

Après les applaudissements unanimes qui accueillirent les excellentes paroles du maire, M. le colonel Picard, président de la Société, lut la *Préface* de son *Histoire de Saumur*.

Ce fut le morceau sévère; mais l'auteur a su, dans ce monument d'érudition, faire une part au pittoresque et à la légende qui a été particulièrement goûtée.

Il fallait une place à la musique. Le Comité — dont l'intention formelle est de s'adresser exclusivement aux bonnes volontés saumuroises ou angevines, dans tous les ordres — avait obtenu le concours d'un quintette choisi, MM. Fouquet, Maurat, Pillet, Raynaud et Girault, qui coupa cette première partie de l'audition d'une œuvre charmante de Gustave Mouchet, trop connu des Angevins pour que nous en fassions le nouvel éloge. Dans la seconde partie nous devions entendre d'autres mélodies délicieuses de MM. Petrucci, David-Bernard et Mouchet.

Puis M. le Dr Bontemps, secrétaire-général de la Société, a présenté avec beaucoup d'esprit le portrait d'un ancien chansonnier saumurois, M. Marchand, qu'il a fort bien connu dans sa jeunesse et qui exerçait, tout en composant des chansons, la profession de passementier, dans la rue Saint-Jean. La déclamation de plusieurs de ces chansons par M. le Dr Bontemps a beaucoup plu et une ovation a été faite au fin commentateur, dont la compétence et le talent indiscutables se font jour dans la manière dont il rassemble les documents qui doivent constituer chaque bulletin trimestriel de la Société. Ce fut un vrai régal littéraire que d'entendre les anecdotes, les souvenirs émus dont le Dr Bontemps colora les moindres reliefs de cette intéressante figure.

Le programme comportait ensuite une *Causerie-Audition* par M. Marc Leclerc, secrétaire de la rédaction de l'*Angevin*

Digitized by Google

de Paris et secrétaire de la *Société des Artistes Angevins*, sur les Poètes et Musiciens angevins d'aujourd'hui.

Pour chacun d'eux, notre distingué compatriote ponctua d'une éloquente façon le genre de talent et la juste appréciation du caractère poétique. Malheureusement, en parlant de ses amis, et le temps lui étant compté, il a modestement omis de se présenter lui-même en deux charmantes poésies imprégnées du bon terroir angevin, *Les Coiffes s'en vont* et *Sac à vin*, qu'on attendait selon le programme.

Nous avons donc applaudi par sa voix et celle de son ami Henry Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris*, de ravissantes poésies de Paul Sonniès (Peysonnié), Henry Cormeau, Gabillé, Pinguet, Couallier, Roussel, Carantec, Coupel, Robert Veyssié, Berjole et Paul Pionis.

Mme Lherbay, qui dit les vers comme on sait les dire à la Comédie-Française, a fait applaudir différentes poésies, cependant que Mlle Jackson, d'une voix ravissante, en a chanté d'autres. Ces deux artistes angevines, dont le désintéressement égale le merveilleux talent, ont ravi l'assistance qui ne leur a pas ménagé les acclamations, surtout lorsqu'elles vinrent sur la scène, coiffées du léger « papillon » des pont-decéaises, débiter et chanter les meilleures des œuvres de nos remarquables compatriotes.

Mlle Perrin, professeur de musique au collège de jeunes filles, accompagnait avec son talent habituel les poésies angevines.

Enfin un artiste parisien, de Saumur, Georges Grellet, avait illustré le programme d'un dessin d'une belle conception allégorique.

Telle fut cette matinée, première et charmante fête intellectuelle donnée par la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois.

***

Le 3 février avait lieu dans la salle des Quinconces une soirée des plus intéressantes. Le spectacle commença par une délicieuse comédie d'Émile Augier, *Le Post-Scriptum*, très finement jouée par la comtesse d'Ollone et M. Outrey.

Mlle Maillard et M. Bailly, chantent et jouent ensuite *Une Ruse de Pierrette*, charmant petit opéra-comique, et se font longuement applaudir.

Digitized by Google

Le Trésor, une comédie en un acte, de François Coppée, plut extrêmement. Le comte de Bourboulon y fut un admirable « Jean », M. Outrey, un « abbé » fort original et la comtesse d'Ollone, au talent si souple, une « Véronique » émue, charmante dans sa robe en taffetas bleu de ciel, ceinturée de noir avec son fichu de mousseline qu'attache une rose, et sa coiffure en boucles.

Un intermède musical, très artistique, eut le plus vif succès. Deux duos de Schumann sont chantés par la marquise de Vezins et le vicomte de Rorthays. Mme de Vezins chante ensuite, de sa belle voix de mezzo, un air de *Jules César*, de Haendel, *Les Berceaux*, de Fauré, et le *Départ*, de Schubert. Sa pure diction et le charme puissant de la voix chaude de la cantatrice soulèvent dans l'auditoire un enthousiasme profond.

Cette très intéressante soirée prit fin sur une charmante fantaisie, *La Ronde de la Pimprenelle*, charmante composition de Mme Bagnoli, que chantèrent Mlles de Grainville, de Livonnière, de Jourdan, Le Cornec, Bourcier, de Mieulle, Conin ; Mlle Maillard chantait les soli.

***

Nous sommes heureux de signaler l'immense succès remporté par notre distingué compatriote le statuaire Eugène L'Hoest à l'Exposition des orientalistes au Grand Palais.

La presse parisienne signale d'une façon très flatteuse les œuvres présentées par M. L'Hoest.

C'est ainsi qu'*Excelsior* reproduit en gravure le groupe « Musiciens Arabes ». Un grand nombre de journaux parlent de notre sympathique compatriote.

Dans le *Figaro*, nous lisons les lignes suivantes, sous la signature de M. Arsène Alexandre :

« ... Il y a aussi une sculpture orientaliste. M. Eugène « L'Hoest, qui a exécuté un groupe de musiciens arabes « plein de brio et des figurines, parmi lesquelles une femme « nue portant une calebasse, est un bibelot d'un très beau « style... »

Comœdia signale également en termes élogieux les œuvres de M. L'Hoest.

***

Digitized by Google

Parmi les artistes exposant au « Salon d'Hiver », nous relevons les suivants :

M. Ludovic Alleaume, « Nymphe » ; M. Achille Cesbron, M. Charles Cesbron, M. Maurice Dainville, M. Lionel Roger.

Au « Salon de l'École Française » : M. René Aubelle, Mlle Claude Bontemps, Mme Desbordes-Jouas, M. Jules Duyanel, M. Alfred Gardon.

***

Nous apprenons que M. Michel Dupré, élève à l'École des Beaux-Arts de Paris et ancien élève de notre École Régionale des Beaux-Arts, vient de remporter le second prix et la première médaille dans le concours de la fondation Rougevin.

Ce concours, qui est un des plus importants de l'École, comporte deux prix en espèces ; 250 concurrents y prenaient part cette année.

Le programme comportait « l'arrangement et la décoration de l'extrémité d'une salle des fêtes dans un palais ».

***

M. Lemesle, propriétaire, rue Desjardins, vient d'être nommé membre honoraire de la Commission du Musée d'Archéologie.

M. le comte Charles Lair, de Blou, inspecteur de la Société française d'Archéologie, est nommé membre de cette Commission.

***

« Un comité, lisons-nous dans l'*Éclair*, va se constituer en vue d'organiser en Anjou et en Provence de grandes fêtes pour célébrer la mémoire du roi René.

« Les fêtes commenceraient à Angers par la reconstitution du cortège du roi René et par des représentations en plein air et se termineraient à Tarascon et à Aix.

« On ne peut qu'applaudir à cette initiative, mais en faisant remarquer que la Lorraine aussi honore la mémoire du roi René et pourrait être invitée à prendre sa part de ces fêtes.

« Barrès, que tant de liens, d'autre part, rattachent à la belle Provence, prendrait ainsi place à côté de Mistral dans cette commémoration. »

***

Digitized by Google

Le jury du concours d'affiches du Syndicat d'Initiative de l'Anjou, s'est réuni le 4 février, au siège de la Société des Amis des Arts, où les esquisses étaient exposées.

Les concurrents dont les esquisses portent les numéros d'inscription et les devises suivantes sont admis à participer au concours du second degré :

4. *Honni soit qui mal en pense.* — 5. *Finis coronat opus.* — 6. *Apollo.* — 7. *Minerva.* — 8. *Il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe.* — 10. *Locomotive.* — 17. *La Bique.* — 20. *Fiat voluntas tua.* — 21. *Gens labore splendida.* — 22. *Disque.* — 23. *Disque.*

Ce concours a été particulièrement brillant et laisse espérer que le concours du second degré nous donnera une affiche digne de l'Anjou.

***

Le ministre de la guerre vient d'adresser une lettre de félicitations au lieutenant d'instruction Bastien, de Saumur, pour un intéressant travail qu'il a produit au sujet des « *Modifications proposées pour le relèvement de la servante-avant après le tir des mitrailleuses de cavalerie sur voiture attelée* ».

***

Le 19 février avait lieu à Paris, salle Malakoff, un grand concert de bienfaisance pour l'Anjou inondé, sous la présidence de M. le professeur Monprofit, maire d'Angers, et le patronage de MM. les Sénateurs et Députés de Maine-et-Loire.

Un compte-rendu détaillé de cette fête a été donné par le *Petit Courrier* dans son numéro du 23 février.

Des discours furent prononcés par M. Durbeloy, président de la fédération des Sociétés régionales de l'Ouest, au nom du Comité d'organisation, et par M. le Dr Monprofit qui, après avoir félicité les organisateurs, les souscripteurs et les artistes, remit à Mlle Suzanne Cesbron de l'Opéra-Comique, M. Paul Décard, de la Comédie-Française, M. Chaperon, chef d'orchestre de l'Amicale angevine, les médailles d'honneur qui leur étaient décernées par la Société d'encouragement au bien.

La recette, défalcation faite des frais, rapporta la somme de 1.509 fr. 30, dont 500 francs seront remis à M. le Maire

Digitized by Google

d'Angers et 1.009 fr. 30 à M. le Président du Conseil général pour être distribués aux victimes des inondations.

***

Pendant le mois de février ont été données à Angers les conférences suivantes :

Le 1er février, à l'Université Catholique : « Les Contemporains ; les Sociologues », par M. G. Duval ;

Le 8 février, à l'Université Catholique : « Molière en Province (1646-1658) », par M. le comte du Plessis de Grenédan.

Le 10 février, à la salle de la Mairie, sous les auspices de la Société de Géographie Commerciale : « A travers le Sahara, d'Algérie au Soudan, par M. le lieutenant Bourrée.

Le 15 février, à l'Université Catholique : « La Vie Ouvrière », par M. Tony Catta.

Le 22 février, à l'Université Catholique : « Molière, la troupe de Monsieur (1658-1665) », par M. le comte du Plessis de Grenédan.

Le 23 février, à la salle de la Mairie, sous les auspices de la Société de Géographie Commerciale : « A travers le Chili, le chemin de fer transandin », par M. Lorin.

Le 24 février, à l'Université Catholique : « Entre deux batailles », par M. Charles Legras.

***

Sont promus dans l'ordre du Mérite agricole :

Officiers

MM. Tallon, préfet de Maine-et-Loire ;
M. Bury, propriétaire, maire de Distré ;
Mallet, vétérinaire-sanitaire à Angers ;
Marcadeux, propriétaire à Saumur.

Chevaliers

MM. Albert, agriculteur à Saint-Martin-de-la-Place ;
Bauné, négociant à Beaufort ;
Belliard, propriétaire à la Possonnière ;
Beslord, viticulteur à Montigné ;
Boussault, viticulteur à Varrains ;
Brochard, ingénieur agricole chimiste à la Trottière, commune de Thouarcé ;
Couffon, docteur en médecine à Saint-Quentin-en-Mauges ;

Digitized by Google

Faribault, industriel à Saint-Aubin-du-Pavoil, par Segré ;
Halopé, viticulteur à la Glardière, par les Ponts-de-Cé ;
Martin, adjoint au maire de Saint-Martin-du-Fouilloux ;
Métivier, agriculteur à Cornillé ;
Minier, agriculteur à Angers ;
Mounié, commissaire de police à Saumur ;
Reveau, agriculteur au Vieil-Baugé ;
Vitel, propriétaire-viticulteur à Étriché.

***

Les médailles suivantes ont été accordées pour services rendus pendant les inondations :

Médaille d'or

MM. Tallon, préfet de Maine-et-Loire ;
Le Cornec, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
René Philippe, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ;
Armand Boussard, capitaine-commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Angers.

Médaille d'argent de 2e classe

M. Le Roux, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Médaille de bronze

MM. Fatou, conducteur des ponts et chaussées ;
Bodet, conducteur des ponts et chaussées ;
Boulay, conducteur des ponts et chaussées ;
Dupic, conducteur des ponts et chaussées ;
Portat, conducteur des ponts et chaussées ;
Paranteau, capitaine en second des sapeurs-pompiers à Angers.

***

Les obsèques du général Faugeron ont eu lieu à Saint-Georges-sur-Loire, le 6 février, avec la plus grande simplicité, suivant la volonté du général. Mais le grand concours des populations de Saint-Georges, de toutes les communes du canton et de nombreux habitants d'Angers ont donné à cette cérémonie funèbre le caractère d'une solennité imposante.

Digitized by Google

La levée du corps a été faite par Mgr Pessard, vicaire général, puis le cortège s'est dirigé vers l'église.

Après le clergé venaient la musique de Saint-Georges-sur-Loire, les enfants des écoles conduits par leurs maîtres et maîtresses, les sociétés suivantes avec leurs drapeaux : la Société de Secours mutuels de Saint-Georges-sur-Loire, président M. Martin; les Vétérans d'Angers avec leur président, M. Durbecé ; l'Étrier avec son président M. Brousset, son vice-président M. Girard ; les Vétérans de Champtocé.

Dix fermiers portaient le corps sur un brancard.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. de Jumilly, maire de Saint-Georges-sur-Loire ; Grignon, président du Conseil général ; le général Estève et M. Massonneau, fondé de pouvoirs de la banque Bordier.

La Compagnie de sapeurs-pompiers formait un cortège d'honneur autour du cercueil.

Le deuil était conduit par M. J. Faugeron, capitaine d'artillerie à l'état-major du 4e corps d'armée, fils du défunt; Pierre Moreau, lieutenant au 48e d'artillerie, Émile, Jules, Louis et Jacques Bordier, ses petits-fils, et les autres membres de la famille.

Dans la très nombreuse assistance nous avons remarqué : MM. Bodinier, sénateur; L. et F. Bougère, députés ; Tallon, préfet de Maine-et-Loire ; commandant de Terves, comte de Livonnière, comte de Castries, Desnoës, comte Jean d'Andigné, conseillers généraux ; Deperrière, Planchenault, Brichet, Marchand, conseillers d'arrondissement.

La messe a été célébrée par M. le Curé de Saint-Georges.

Pendant la cérémonie, l'excellente musique de Saint-Georges a joué plusieurs morceaux funèbres. Mgr Pessard a donné l'absoute.

Conformément à la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

Pendant les obsèques, la mairie avait été fermée en signe de deuil.

La mort du général Faugeron, écrit M. Léon Philouze dans le *Journal de Maine-et-Loire*, n'est pas seulement un deuil cruel pour les siens, mais aussi pour l'Anjou, qu'il honora par sa belle carrière militaire.

Digitized by Google

Né à Saint-Georges-sur-Loire le 24 mai 1829, Émile Faugeron entrait en 1848 à l'École Polytechnique et en sortait dans l'arme du génie. Sous-lieutenant élève à l'École d'application de Metz, il était, en 1852, nommé lieutenant au 3e régiment du génie à Montpellier et bientôt détaché en Algérie.

La guerre d'Italie éclatait; il faisait la campagne comme capitaine du corps d'élite de génie de la garde impériale. Sa bravoure à la bataille de Magenta lui valait, avec l'admiration de ses chefs, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En 1870, le capitaine Faugeron, officier d'ordonnance du général Proudhon, gagnait à l'armée de Metz les épaulettes de commandant.

A son retour de captivité en Allemagne, il prenait part à la campagne contre la Commune, conduisait ses troupes à l'assaut du fort d'Issy et recevait la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Après la guerre, il travaillait à la réfection de nos fortifications et en particulier du fort de Palaiseau et était promu lieutenant-colonel en 1875 et colonel à Orléans en 1879.

En 1881, il était appelé à Montpellier au commandement du 2e régiment de génie.

Général de brigade d'infanterie à Perpignan en 1885 et ensuite gouverneur de la ville de Grenoble, où il reçut la croix de commandeur, il fut enfin appelé au commandement supérieur de la place de Lyon et promu général de division en 1890 et grand-officier de la Légion d'honneur en 1893.

Quand le général Faugeron passa au cadre de réserve, il voulut se fixer dans son pays natal et habiter la maison paternelle à Saint-Georges-sur-Loire, où le ramenaient tant de chers souvenirs. Ses concitoyens, justement fiers de leur compatriote, l'élurent bientôt conseiller municipal et maire.

Le 7 janvier 1900, à la mort de M. de Cumont, le général Faugeron fut acclamé sans concurrent conseiller général du canton de Saint-Georges-sur-Loire par 2.326 voix.

Il fut réélu en 1901 et en 1907 et prit jusqu'à ces dernières années une part active aux travaux de l'Assemblée départementale dont il fut un des vice-présidents.

Très simple, très courtois et bienveillant, il ne supportait pas les attentats à la liberté et à la justice et on sait avec quel dévouement et quelle ténacité il défendit la liberté religieuse et la liberté d'enseignement violentées par des lois iniques.

Dans sa commune de Saint-Georges le général était entouré du respect et de l'affection de tous, car il mettait au service de tous sans distinction son influence, ses conseils ou sa charité.

Digitized by Google

Il aima se rattacher encore à l'armée par la présidence de la section de la Croix-Rouge à Angers.

Le général est mort fidèle aux convictions chrétiennes de sa vie.

En nous associant à la grande douleur des enfants de M. le général Faugeron, nous nous inclinons devant la tombe du soldat sans reproche et sans peur.

***

Les obsèques du comte de la Bourdonnaye, sénateur de Maine-et-Loire, ont été célébrées, le 9 février en l'église de La Varenne.

Le deuil était conduit par son fils le vicomte Henri de la Bourdonnaye, conseiller général du canton de Champtoceaux; le comte de Pommery, son gendre, et les autres membres de la famille.

L'église de La Varenne était trop petite pour contenir l'immense affluence.

Mgr Rumeau, évêque d'Angers, entouré de tous les prêtres du canton, assistait à la cérémonie.

La messe a été dite par M. l'abbé Lamprière, curé de La Varenne, qui, avant l'absoute, a prononcé une éloquente oraison funèbre du défunt.

Mgr Rumeau a donné l'absoute.

Dans la très nombreuse assistance : MM. Merlet, Bodinier et Dominique Delahaye, sénateurs ; duc de Blacas, Laurent et Ferdinand Bougère, Jules Delahaye, marquis de la Ferronays, députés ; Grignon, président du Conseil général ; duc de Caylus, comte de Castries, de la Guillonnière, Blachez, comte de Livonnière, comtes Geoffroy et Jean d'Andigné, marquis de la Bretesche, comte François de Maillé, conseillers généraux ; Pellaumail, vicomte du Fou, Furcy Houdet, baron Jacques de Villoutreys, conseillers d'arrondissement ; Joseph Joûbert, colonel Couilleau, conseillers municipaux d'Angers ; le sous-préfet de Cholet.

Après l'absoute, le corps fut transporté, au milieu d'une émotion profonde, dans l'enfeu de la famille de La Bourdonnaye, auprès de l'église.

Suivant les expresses volontés de M. de la Bourdonnaye, il n'a pas été prononcé de discours sur la tombe, mais la douleur silencieuse de tous était le plus bel éloge qu'on pût faire de celui dont la vie fut entièrement consacrée au bien

Digitized by Google

M. Antonin Dubost, président du Sénat, a prononcé au début de la séance du 7 février, en ces termes, l'éloge funèbre de M. le comte de La Bourdonnaye.

MESSIEURS,

M. le comte de La Bourdonnaye, après être entré très jeune dans la carrière diplomatique, y avait renoncé de bonne heure pour se retirer dans son pays d'origine.

En 1871, il était appelé au Conseil général par les habitants de son canton où leur confiance le maintint sans interruption.

De même, en 1884, il recevait un mandat parlementaire qui lui était fidèlement conservé comme député jusqu'en 1906 et comme sénateur jusqu'à sa mort.

Ses ancêtres avaient été des serviteurs non seulement dévoués, mais encore passionnés, de la Monarchie. C'est dans ces traditions qu'il avait puisé lui-même ses convictions personnelles qui le maintenaient attaché à des formes de gouvernement auquel le pays a renoncé.

De pareilles fidélités sont hautement respectables et ont toujours été respectées dans cette Assemblée, surtout quand elles se joignent, comme c'était le cas, à une autre tradition, celle de la courtoisie dans la manifestation de ses opinions et de l'urbanité dans les relations personnelles.

***

Le 30 novembre est mort inopinément à Fort-Dauphin l'administrateur Bastard, chef de la province.

M. Bastard était un fonctionnaire d'une grande activité.

Né le 7 juillet 1865, à Saint-Lézin (Maine-et-Loire), il appartint au Ministère de l'Instruction publique de 1885 à 1894. Spécialisé dans l'étude des sciences naturelles, il fut envoyé en mission scientifique à Madagascar où il séjourna de mars 1896 à mars 1898.

Administrateur de grand mérite, M. Bastard disparaît dans la force de l'âge, en pleine activité, en pleine vigueur. L'Administration de Madagascar perd en lui un fonctionnaire de valeur et un auxiliaire précieux.

X***.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie (1793-1815-1832), par Edmond LEMIÈRE. *Ve fasc. :* G. — Saint-Brieuc, Guyon. — Paris, H. Champion, 1910, 57 p. in-8°.

M. Edmond Lemière vient, après une interruption de trois ans, de nous donner, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes du Nord*, le 5e fascicule de sa Bibliographie de la *Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest*. Ce fascicule est entièrement consacré à la lettre G. Nous y retrouvons les qualités de clarté et de chercheur de l'auteur, qualités qui rendent cet ouvrage indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Anjou pendant la période révolutionnaire. Chaque article est accompagné d'une multitude de références et de notes sur le sujet, de sorte que certains forment une véritable bibliographie particulière. Comme dans tout ouvrage de ce genre embrassant un sujet aussi vaste il restera fatalement des omissions ou des références incomplètes dues à ce que l'auteur les possède de seconde ou de troisième main et qu'il n'a pu les vérifier. Il est à souhaiter que tous les bibliophiles concourent à fournir à l'auteur les compléments qui lui permettront, soit de compléter une nouvelle édition, soit, en attendant, de nous fournir un supplément contenant les additions et corrections. J'ai relevé quant à moi, d'après les exemplaires de ma bibliothèque, les omissions suivantes au fasc. Ve.

Galard Jules, curé de Trélazé. — Chant à Jacques Cathelineau, surnommé le Saint d'Anjou.

Chant à la Vendée militaire, 22 septembre 1896.

Ces deux poésies terminent la notice du curé Deniau : Jacques Cathelineau, dit le Saint de l'Anjou. Angers, Lecoq, 1896, 1 broch. in-32 (et non in-8°, comme on lit dans le IIIe fasc.).

Garrau, Hentz et Francastel (arrêté de). — Aux différentes éditions signalées par M. E. Lemière il convient d'ajouter celle d'Angers (9 ventôse, an II), imprimerie nationale chez Mame, 1 placard, à 3 colonnes.

Digitized by Google

L'arrêté est suivi d'une lettre d'envoi aux administrateurs du département de Maine-et-Loire signée Hentz et Francastel. La 3e colonne du placard est occupée par un arrêté des administrateurs du département de Maine-et-Loire à leurs concitoyens du 9 ventôse an 2, signé : Chollet, président, Dorgigné, Leterme-Saulnier, Thubert, F.-M. Chauvin, R. Reyneau et Letourneau secrétaire-général. Comme en-tête : La liberté ou la mort. Cet arrêté des administrateurs enjoint aux réfugiés des pays révoltés de se rendre dans le délai de 3 jours à Angers ou à Saumur en emportant les subsistances : « Il ne faut laisser aux brigands que la perspective ou de mourir de faim ou de tomber sous nos coups. »

Gaultier, procureur général, près la cour d'Angers. Acte d'accusation contre MM. de Civrac, Moricet et autres. Orléans, 1833. In-8°.

Reproduit dans : *Cour d'assises du Loiret, ouvertes le 28 janvier 1833. — Procès de MM. de Civrac, Moricet et autres. — Mort de Cathelineau.* Orléans, Pellisson-Niel, Gatineau et Pesty, 1833, 1 vol. 210 p., in-8°.

Goupilleau (de Fontenay). Rapport sur la résolution du 28 brumaire relative aux actes passés dans les départements de l'Ouest pendant la Rébellion. Séance du 6 nivôse, an V, Paris, imprimerie nationale. Nivôse, an V, 35 p. in-8°. En tête : Corps législatif. — Conseil des Anciens.

Grimaud Émile. — Le départ de Cathelineau, 13 mars 1793. — Poème Vendéen. Nantes, imprimerie E. Grimaud, 8 p. In-8° sd.

Guerville et Chastellier. — A ces noms l'auteur parle de la brochure intitulée : Réponse des armées catholiques-royales de la Vendée et des Chouans au rapport fait à la soi-disante (*sic*) convention nationale dans la séance du 16 juin 1795, par le soi-disant représentant du peuple le citoyen Doulcet, suivie de la proclamation faite par les chefs des Armées Catholiques et Royales, au nom de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre ; aux fidèles habitants du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne, de la Normandie et de toutes les provinces de France. 16 p. in-8°, de l'imprimerie de Maulevrier, signé : Chambart fils, imprimeur. En tête écusson au 3 fleurs de lys. La proclamation commence au bas de la page 11 ; elle est signée Charette, Stofflet, Scepeaux, Sapineaux, Monnier, Guichard, Chalou, Cady, etc., etc., certifié Gilbert, secrétaire général. Au-dessous des signatures

Digitized by Google

vient une ordonnance de Bernier, commissaire général, relative à l'impression, publication et affichage de la Réponse dans toutes les paroisses qui composent l'arrondissement des armées d'Anjou, du Haut-Poitou et de Bretagne. A la Mabilais, le 23 juin 1795, l'an Ier du règne de Louis XVIII.

Le terme affichage employé par Bernier semble indiquer qu'il y en a eu d'imprimés sous forme de placards.

Puisque j'en suis à relever les omissions je citerai les suivantes que j'ai constatées dans les 4 premiers fascicules de l'important travail de M. Ed. Lemière.

Fasc. I. A. B. 1904 :

Auger, Morisson, Lofficial, Chaillon, Bezard, Ruelle, Menuau, Guyardin, Gaudin, P. M. Delaunay et Dormier, les Représentans du peuple près l'armée et dans les départemens de l'Ouest; chargés de l'exécution du Décret du 12 Frimaire; aux habitans des mêmes départemens connus sous le nom de rebelles de la Vendée ou Chouans. Angers, imp. nationale Mame, 8 p., in-8°. En tête : Liberté, Égalité, Fraternité, Humanité, Justice. Au centre un ovale avec la République debout appuyant la main droite sur un faisceau de licteur et tenant de la main gauche une pique surmontée du Bonnet phrygien.

Bardou, R. Reyneau, Desprez, Noiret le jeune, Louis Pinot, Gallard, Boulfray, secrétaire.

La Société des défenseurs des droits de l'homme aux autorités constituées et aux sociétés populaires des Départemens de l'Ouest. Angers, le 17 thermidor, an II. sl. sd. 2 p., in-4°. [Enquête sur la prolongation de la guerre de Vendée.] En tête : Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.

Barrère (*sic*). — Rapport sur la Vendée au nom du comité de Salut public dans la séance du 1er octobre 1793, imprimé par ordre de la convention nationale.

En tête : Convention nationale. De l'imprimerie nationale, sl. sd. in-8° 20 p.

Beaufranchet, président de l'administration municipale du canton de Nantes, au ministre de la police générale (envoie copie d'un manifeste de Puisaye). Nantes, 21 pluviôse an 5 de la république. Imp. nationale. Ventôse, an V.

Blordier-Langlois ; 3 fautes d'impression se sont glissées ici et il faut lire : Angers et le département de Maine-et-Loire de 1787 à 1830. Angers, imp. de Pavie; Paris, Mme Deschamps, 1837, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

Bodin. — L'auteur ne signale pas une 3e édition des Recherches historiques sur l'Anjou, de Bodin, donnée par Cosnier et Lachèse en 1847, 2 vol. in-8o, portant 2e édition bien que la 2e édition donnée par Godet eût paru en 1845-46, 2 vol. in-8o. Au sujet de l'édition de Saumur, l'auteur indique que les recherches historiques sur la ville de Saumur portent tome Ier, sans dire que le 2e volume est constitué par les recherches historiques sur la ville d'Angers; ce 2e volume paru en 1846 (et non 1840), la 1re édition de cette 2e partie étant de 1821-1823.

Boniface, Boussac le jeune, Obrumier père, François Martin, Thierry aîné, Toussaint, Cordier, Audio. Compte rendu aux patriotes de Maine-et-Loire, par le premier comité de surveillance et révolutionnaire de la commune d'Angers, le 25 nivôse, an 3e de la République, une et indivisible. Angers, imprimerie Jahyer et Geslin, 112 p. in-8o.

A la dernière page de l'exemplaire en notre possession, au-dessous des signatures imprimées, on lit : *Paraphé ne varietur* et au-dessous les signatures originales suivantes J. Cormeray, notable, Thierry aîné (de ce requis), J. A. Bariller, officier municipal.

Brue. — L'exemplaire, de la copie de la lettre adressée par Brue à ses collègues, en notre possession, ne porte pas l'en-tête Égalité, Liberté, Unité, Gouvernement Révolutionnaire, Au nom du Peuple Français signalé, par M. Lemière. Brochure de 8 p. In 8o.

Fasc. III. D-E :

Décret de la Convention Nationale du 22 juin 1793, l'An II de la République Française relatif aux citoyens servant dans les armées de la République, dirigées contre les rebelles de la Vendée. Visé par l'inspecteur signé Bezard, Paris, Imprimerie Nationale exécutive du Louvre, 1793, 1 pl.

J. M. Dorvo, A. Peccot, fils, Martin dit Duradier, Issotier, Amable Pouchet, Théodore Geslin, Villenave, Sébastien Pineau, Henri la Thoison, J. M. Sotin, marin. — Relation du voyage des cent-trente-deux Nantais envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes, 30 Thermidor An II. In 8o 45 pages. 1 p. avertissement. sl. sd.

Duchastel. — Lettre écrite par M. Frédéric Duchastel à M. le lieutenant général Canuel en réponse à un paragraphe inséré à la page 260 des mémoires sur la guerre de Vendée en 1815 par ce général. 1818 1 Br. In-4o 3 p.

Digitized by Google

Dufeu. — L'article signalé a été imprimé à Paris, de l'imprimerie nationale, Ventôse an V, à la suite de l'article de Beaufranchet (v. ce mot) 10 p. In-8°.

Dutertre. — Quelques réflexions du général de brigade Dutertre sur la guerre de la Vendée et des chouans. Au Directoire exécutif et à mes concitoyens. Paris 21 Ventôse an IV In-8 21 p. Se trouve à l'imprimerie du Journal des Hommes libres chez R. Vatar, et ass., imprim., rue de l'Université n° 139 ou 926.

Duverne Dupresle ou Dunant.— Déclarations de Duverne Dupresle ou Dunant annexées au registre du Directoire exécutif, le 11 Ventôse an V réimprimées par ordre du Département de Maine-et-Loire. Angers, Imprimerie Nationale Mame an V. 29 p. In-8°. En sous-titre : Élections faites par l'influence de Blankembourg. Elles sont l'ouvrage des clubs secrets des Royalistes connus sous le nom d'Instituts des amis de l'ordre et des Fidèles. Les membres des deux conseils vendus à Blankembourg ne sont pas Représentans du peuple, mais Représentans royaux.

On y trouve des renseignements sur de Puisaye, Frotté, Rochecot, de Bourmont, Mallet, de Pallu Duparc.

Dr Olivier Couffon

De la Fertilisation électrique des plantes. — Nouveaux essais d'Électroculture, par le lieutenant Fernand Basty, du 135e régiment d'infanterie. Un vol. in-8°. — Prix : 2 francs.

Dans *Le Journal* du 18 février, l'écrivain érudit qu'est M. Émile Gautier, parlant avec sa grande compétence de l'Électroculture, s'exprime en ces termes au sujet du travail et des expériences de M. le lieutenant Basty.

Si ce n'est pas absolument par l'effet du hasard, c'est au moins sans préméditation que j'ai soulevé à cette place, voici quelques semaines, la question de l'électro-culture.

Il y avait bel âge, sans doute, que je « sentais » là un problème curieux, peut-être même d'un très haut intérêt scientifique et social, et dont je me proposais d'entreprendre l'examen un jour ou l'autre. Pourquoi ne l'avais-je pas fait plus tôt. ? Ma foi ! vous m'en demandez trop. Mettons — ce sera le plus simple — que « ça ne s'est pas trouvé ».

Quoi qu'il en soit, il a fallu, pour me forcer la main, qu' « un fidèle lecteur » m'adressât, à propos de bottes, une sommation *ad hominem.*

Digitized by Google

Je ne savais, d'ailleurs, de l'affaire que ce qu'on peut en apprendre au cours de lectures copieuses, mais hâtives, et de conversations aberrantes avec des gens plus ou moins informés. J'ai dit tout ce que je savais, en tout bien tout honneur, avec la conscience et la bonne foi que je me fais un devoir d'apporter dans les dissertations de ce genre, et voici que je m'aperçois aujourd'hui que ce que je savais n'était pas grand' chose — pour ne pas dire rien.

Assurément, ma documentation était exacte, mais combien incomplète ! Comment me serais-je douté que la question fût si compliquée, d'une part, si avancée, de l'autre, et surtout qu'elle passionnât à un tel degré tant de monde ?

Car, sans qu'on le sache, ils sont légion les « électroculteurs », dans tous les pays et même en France, et c'est avec leur collaboration qu'il me sera loisible désormais de poursuivre une enquête que j'avais la naïveté de croire à peu près épuisée. Béni soit donc le correspondant anonyme dont l'indiscrétion m'entraîne sur cette piste féconde !

A tout seigneur tout honneur ! C'est à M. Fernand Basty, lieutenant au 135e régiment de ligne, à Angers, qu'il appartient (puisqu'il mène le train) d'entrer le premier en scène.

Je ne connaissais pas le lieutenant Basty, si ce n'est de réputation, lorsque j'écrivis mes premières chroniques, auxquelles il voulut bien attacher quelque importance, quoiqu'il n'y fût point rendu suffisante justice à son œuvre, digne cependant d'être mieux connue et chaleureusement encouragée. Mais, à présent, grâce aux renseignements si précis et si suggestifs qu'il m'a fournis, grâce au dossier, bourré de faits, de chiffres de *testimonials*, qu'il m'a mis sous les yeux, je vais pouvoir m'expliquer à meilleur escient.

Car ce diable d'homme n'a pas seulement la foi communicative, cette belle foi d'apôtre qui soulève les montagnes, et qui doit aussi bien, le cas échéant, fertiliser les coteaux et les plaines ; c'est aussi un réaliste, qui, ne se payant pas de mots, tient à produire des résultats effectifs. Ceux qu'il invoque, et dont il fut l'initiateur et l'artisan, sans être absolument définitifs, donnent déjà singulièrement à réfléchir, au point que mon scepticisme à l'endroit des miracles de l'électro-culture — scepticisme partagé (je me hâte de le rappeler, à ma décharge) par nombre de spécialistes de l'agronomie expérimentale — ne laisse pas d'être quelque peu ébranlé.

Comme presque tous ceux qui se sont engagés dans cette voie, le lieutenant Basty avait été frappé de l'extraordinaire action stimulatrice que les orages exercent sur la germination des plantes. Il s'ensuit parfois une croissance anormale telle qu'elle pourrait presque être saisie à l'œil nu.

Digitized by Google

Comment expliquer ce bizarre phénomène autrement que par le sortilège de l'électricité, soit que, à la faveur de l'électrolyse et des multiples réactions qu'elle provoque, cette force mystérieuse favorise et précipite l'assimilation par les cellules végétales des principes nutritifs du sol, soit qu'elle agisse directement sur l'énergie végétative ? Quoi qu'il en soit, le fait existe : de sa constatation au désir de le reproduire systématiquement, dans des conditions déterminées, pour le plus grand profit de l'industrie humaine, il n'y avait qu'un pas — que M. Basty s'est empressé de franchir, comme tant d'autres chercheurs, depuis Nollet et Bertholon jusqu'à M. Chabert (l'ex-frère Paulin), dont il ignorait les travaux, l'avaient franchi avant lui.

L'idée qui lui vint la première à l'esprit fut celle qui avait également enthousiasmé l'abbé Bertholon et qui consiste tout bonnement, au lieu d'aller chercher midi à quatorze heures, à capter, en utilisant le pouvoir des pointes, l'électricité atmosphérique.

On se souvient que c'est à cette dernière méthode, dont la simplicité m'avait séduit, que j'avais cru devoir attribuer la préférence. Il paraît que j'avais tort, et M. Basty ne me l'envoie pas dire.

Sans doute, il serait merveilleux d'aller ainsi, suivant le mot fameux de l'abbé Bertholon, « chercher dans le ciel le meilleur des engrais » ; sans doute, encore, les résultats ainsi obtenus ont, en général, été plutôt bons. Mais le procédé exige une patience inlassable, un doigté sûr, assez long à conquérir : sans quoi, l'on risque fort de se heurter, dès la première année, à de fâcheuses désillusions, en procurant aux incrédules l'occasion de crier au bluff — ou à l'utopie.

M. le lieutenant Basty n'a pas renoncé à l'utilisation de l'électricité naturelle, atmosphérique ou tellurique, en vue de quoi il a même créé certains appareils spéciaux (paratonnerres, dynamo-capteurs, etc.) d'une remarquable ingéniosité. Mais il croit devoir en restreindre l'emploi à la petite culture maraîchère et au jardinage, l'expérience lui ayant montré les avantages de l'électricité artificielle à haute tension.

« De cette façon, écrit-il, l'expérimentateur n'a plus à redouter les lubies, à subir les caprices d'une fée jolie, il est vrai, et peu coûteuse, mais fantasque : il commande, et la belle, domptée, vient opérer là où il veut et comment il veut. »

A cet égard, M. Basty s'est surtout inspiré des travaux de deux savants anglais, M. Newmann et sir Olivier Lodge... Je ne dispose, au moins pour aujourd'hui, ni du temps ni de la place nécessaires à l'explication détaillée des dispositifs employés. Peut-être aurai-je l'occasion d'y revenir; mais, en attendant, je ne puis que renvoyer ceux — j'aime à penser qu'ils seront

Digitized by Google

nombreux — qui voudraient en savoir plus long à la brochure (*De la fertilisation électrique des plantes)* où, l'année dernière, sous le patronage de M. Paul Pacottet, maître de conférences à l'École de Grignon, M. Basty exposa ses théories et son manuel opératoire.

— « Voilà », dira-t-on peut-être, « un système qui, si parfait qu'il soit, aura toujours le tort de coûter cher ».

C'était ce que je craignais moi-même.

Mais M. Basty n'accepte pas l'objection. Il rêve, en effet, d'une organisation collective, où la coopération des propriétaires, des communes, des syndicats agricoles, des sociétés créées tout exprès (comme il en existe déjà pour l'achat des engrais, la vente des produits, la distribution des eaux d'irrigation, etc..) réduirait au minimum les frais d'établissement et d'entretien. Même pour une installation isolée, les dépenses initiales n'excéderaient pas, à l'en croire, 3.000 francs pour 60 hectares : c'est-à-dire, en évaluant la plus-value 25 à 30 o/o (chiffre inférieur à l'accroissement probable), que tout serait amorti en moins de trois ans.

Nos voisins de l'Est, en tout cas, ne se sont point laissé arrêter par de telles considérations. Aussitôt qu'on a eu connaissance, au delà du Rhin, des travaux de M. Newmann et de sir Olivier Lodge, plusieurs champs d'expériences ont été créés (à Hoppegarten, à Halle, à Dahlein), à l'instigation et sous le contrôle de M. Max Breslauer, professeur à l'Institut agronomique de Charlottenbourg, lequel ne dissimule pas son ambition de voir l'Allemagne « marcher dans cette voie, COMME DANS TOUTES LES AUTRES (*sic)* à la tête des nations ».

Autrement dit, il est à craindre, que, sur ce terrain de l'électroculture, découvert et défriché par des Français, les Allemands ne finissent par nous damer une fois de plus le pion.

N'y a-t-il pas là de quoi émouvoir quiconque garde au cœur le souci de la prospérité nationale ?

Je sais bien que la question n'est pas encore au point et que la période des tâtonnements n'est pas close. Raison de plus pour que toutes les bonnes volontés se mettent — résolument et méthodiquement — à la besogne. « Ceux qui n'ont jamais rien cherché », disait l'autre jour le docteur Branly, ignorent qu'on ne réussit dans une entreprise qu'après de multiples échecs et que, à la poursuite de l'inconnu, il faut recommencer cent fois avant d'aboutir ».

Caveant consules ! Ou plutôt — car il y va de l'intérêt de tout le monde — *caveant cives !*

Émile GAUTIER.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 1017-11

Digitized by Google

UN MAGISTRAT

ADOLPHE LAIR

Ancien Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers
Correspondant de l'Institut

I

En ce siècle, où, sur notre terre de France, toutes les forces sociales ont eu à subir le plus rude assaut, l'une des principales, la Magistrature, ne devait pas être épargnée. Attaques par le roman, par les journaux, ou dans les discussions des Chambres ; épuration par les lois d'exception, épreuve sur épreuve, conformes, d'ailleurs, après un siècle, à la tradition révolutionnaire.

Il y a quelques années, un écrivain d'un réel talent, dans un drame intitulé *La Robe Rouge*, n'hésita pas à flétrir dans *tous les magistrats* qu'il mettait en scène « la fièvre de l'avancement », mobile unique de ses personnages divers, prêts à toutes les bassesses dans l'intérêt de leurs ambitions. L'auteur du drame est entré, depuis, à l'Académie française et, à la séance de réception, le Directeur de l'Académie, historien distingué et gentilhomme de vieille race, félicitait, non toutefois sans quelque réserve, M. Brieux d'avoir protégé les faibles contre les fautes des puissants.

Digitized by Google

Il nous a semblé qu'il était utile d'opposer à ces attaques le récit exact et très simple d'une belle vie de Magistrat.

Certes, parmi tous ceux qui survivent à l'épuration de notre magistrature angevine, on n'a pas à compter les intelligences et les caractères. Je me propose d'essayer de faire un instant revivre l'ami qui nous a récemment quittés, Adolphe Lair. Sa modestie, son extrême modestie, n'aurait, autrefois, accepté aucun éloge. Aujourd'hui, le définir tel qu'il a été, dans tout le cours d'une vie bien employée, c'est faire œuvre de justice. C'est répondre au vœu des lecteurs de cette revue, heureux de retrouver, une fois encore, l'écrivain qui les a si souvent charmés.

A l'heure où, cédant à de pieuses instances, je reprends ma plume pour la lui consacrer, il me semble revoir sa figure si austère, si aimable et si fine se pencher vers moi. Elle me sourit et m'encourage.

Digitized by Google

II

L'Enfance ; la Jeunesse

Adolphe Lair naquit à Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire), le 10 juillet 1834. Son père y exerçait la profession de notaire et avait mérité l'estime de tous par son intelligence, sa connaissance des affaires, sa haute intégrité. Sa mère, qui appartenait par son origine à la Vendée militaire, était une femme fort distinguée, très fine, d'un esprit cultivé.

Adolphe Lair était fils unique. Dès son enfance, dans ce milieu familial, respecté et digne de l'être, il trouvait les germes des facultés que la vie devait développer en lui. Jusqu'à ses derniers moments, notre ami garda le souvenir vénéré de ces premières années, si sérieuses et si douces.

En 1845, lorsque l'enfant atteignit sa onzième année, son père résolut de le confier au Lycée d'Angers; mais il ne voulut pas s'en séparer; il céda son étude et vint s'établir à Angers, pour se consacrer à l'éducation de son fils.

Adolphe Lair eut pour professeur, en sixième, Julien Daillière, dont les poésies angevines n'ont pas été oubliées. De 1845 à 1852, il se distingua dans chaque classe et dans toutes les facultés par les plus brillants succès ; il remporta les prix d'honneur de rhétorique et de philosophie. Dans ces deux dernières classes, il eut pour professeur d'histoire celui qui devait être plus tard le Cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie Française. Une amitié intime se noua bientôt entre l'élève et le jeune professeur, qui venait de sortir de l'École Normale. Cette amitié survécut au temps du collège et a duré toute la vie.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1852, ses études classiques terminées, Adolphe Lair se rendit à Paris, pour s'inscrire à la Faculté de Droit, Adolphe Perraud quitta l'Université pour entrer à l'Oratoire, où son ancien élève allait, dans les années qui suivirent, le voir chaque semaine.

On conçoit l'heureuse action d'une telle amitié sur une généreuse intelligence. Il suffit de se souvenir de ce que fut alors l'Oratoire ressuscité avec ces nobles figures du cardinal Perraud, du Père Gratry, de l'abbé Perreyve, si jeune, si ardent et convaincu, marqué déjà pour une mort prochaine.

Adolphe Lair suivit assidûment les cours de la Faculté de droit. Licencié en 1854, il fut reçu docteur en 1856[1]; il prit part, en 1861, à un concours de la Faculté de Droit de Paris et obtint la première médaille d'or[2]. Il fit son stage d'avocat au Barreau de Paris et assista, au Palais, avec un vif intérêt, à tous les procès retentissants, spécialement aux procès politiques.

Cette période de dix années de l'École de droit et du stage (1852 à 1862) exerça sur sa formation intellectuelle la plus utile influence. Avec sa chaleur d'âme, son esprit pénétrant, actif, il suivit à la Sorbonne, au Collège de France, des cours de philosophie, de littérature et même de sciences[3], cherchant fiévreusement sur tous les sujets, comme il devait le faire au cours de sa vie, l'unique et absolue vérité.

Ces études générales, qu'il dirigea avec méthode et qu'il

[1] Il avait choisi pour sa thèse de doctorat le commentaire d'une loi récente sur la *Réhabilitation des condamnés*. Cette étude, accueillie avec éloge par la Faculté, fut citée, avec quelques mots flatteurs par Faustin Hélie, dans son *Traité de Droit criminel*.

[2] Son mémoire, sur le difficile sujet de *La Compensation et des demandes reconventionnelles*, a été cité par M. Demolombe.

[3] C'est ainsi qu'il assista au cours d'astronomie de Leverrier, cette science l'ayant, de tout temps, passionné.

Digitized by Google

sut concilier avec des travaux juridiques approfondis, lui procurèrent, grâce à son exceptionnelle faculté d'assimilation, cet ensemble de notions précises, étendues et variées, qui donnèrent à sa conversation comme à ses travaux une incontestable supériorité.

Dans ce même séjour de dix années, une autre influence devait, à jamais, marquer d'une belle empreinte l'intelligence et le cœur d'Adolphe Lair.

Dès son arrivée à Paris, le jeune étudiant avait été accueilli par M. Damiron, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques et l'un des philosophes les plus délicats de l'École spiritualiste. Il faut lire et relire, à cet égard, le mémoire présenté en 1907 et 1908 par Adolphe Lair à l'Académie des Sciences morales sous le titre : *Damiron intime* [1].

« J'ai vécu pendant dix années, y est-il dit, dans l'inti-
« mité de son esprit et de son cœur, aussi près de son âme
« qu'un jeune homme, qui n'est fils que par l'affection,
« peut l'être de l'homme parvenu à toute la maturité de
« l'âge et de la pensée, non seulement nourri de sa doctrine
« et de ses leçons, mais recevant la confidence de ses juge-
« ments sur les hommes, de ses inquiétudes comme de ses
« espérances pour ceux qu'il aimait. Eh bien ! je puis le dire,
« dans une vie déjà longue et qui m'a mis en rapport avec
« bien des hommes à tous les degrés de l'échelle sociale,
« je n'ai point rencontré d'âme plus pure et plus forte....
« Indulgence pour les faiblesses des autres, sympathie pour
« toutes les misères, assistance toujours prête dans le mal-
« heur, son âme connaissait toutes les délicatesses. C'était
« une bonté toujours en éveil et toujours active. »

C'est chez M. Damiron qu'Adolphe Lair rencontra

[1] Un éminent membre du clergé de Paris a dit qu'il avait fait de ce charmant écrit son livre de lectures spirituelles. Il faut lire également, *infra*, les lignes émues que M. Boutroux a consacrées à ce Mémoire et aux impressions qu'en avait conservées l'Académie.

Digitized by Google

M. Dubois (de la Loire-Inférieure), universitaire de haut mérite, Vacherot, Charles Waddington, avec qui il ne tarda pas à se lier d'une vive amitié ; en même temps, il recueillait chaque jour des informations plus nettes sur Jouffroy, sur Cousin, Villemain, Jules Simon, en un mot, sur tous les chefs de la grande et belle École spiritualiste du XIXe siècle.

Au contact de ces hommes d'élite, dans ce milieu familial, dans ce petit cercle de la rue de Tournon, où il était justement fier d'être admis, il aimait et il respectait, comme il l'a écrit plus tard « ces penseurs solitaires, dont la vie « entière s'est écoulée, loin des agitations politiques et des « ambitions malsaines, dans la paix de l'étude, le culte « désintéressé de la science et le perfectionnement assidu « de l'âme [1] ».

Et, lorsqu'à la page suivante, Adolphe Lair définit dans Damiron « l'homme qui, dans un siècle troublé, a été l'allié « fidèle et le constant défenseur de toutes les grandes causes, « de toutes les saines doctrines ; qui a cru à Dieu et à « l'âme avec ferveur, comme à la liberté sans défaillance ; « qui a su être philosophe sans cesser d'être humble comme « un enfant ; unir à une vaste et sereine intelligence la « sensibilité la plus exquise ; à la volonté la plus ferme le « cœur le plus tendre ; à la vie la plus austère, la douceur « la plus aimable »....., lorsque, dans ce noble langage, notre ami dépeint celui qui fut « le maître et le guide de sa jeunesse », n'est-ce pas son propre portrait qu'il a involontairement tracé? Nous sommes heureux de nous rencontrer dans cette pensée avec les deux philosophes autorisés, qui l'ont exprimée, M. Charles Waddington, dans son rapport de 1902 sur la candidature d'Adolphe Lair à l'Académie des Sciences morales ; M. Boutroux, dans son bel éloge funèbre du 19 février 1910 [2].

[1] *Damiron intime*, p. 87 et s. ; 8.

[2] V. *infra*, p. 126, *in fine*.

Digitized by Google

III

Le Magistrat

Après ces années parisiennes, si fructueusement employées, le moment était venu de faire choix d'une carrière. Adolphe Lair songea, un instant, au professorat des Facultés de Droit, aux intéressantes et difficiles épreuves des concours d'agrégation. Il y était incité par les succès de ses études à la Faculté de Paris. La netteté et la portée philosophique de son esprit, sa puissance de travail, sa parole élégante et précise, la pureté classique de son style, toutes ces qualités, dès ce moment acquises et reconnues, auraient fait de lui, dans les concours, un candidat redoutable ; dans la chaire, un professeur éminent. Il n'hésita pas, cependant, et il choisit de préférence la magistrature. C'était bien, en effet, sa vraie vocation. La magistrature donnait carrière à ces mêmes facultés de l'intelligence, dont aucune ne devait demeurer sans emploi ; elle satisfaisait, de plus, les aspirations de sa conscience et de son cœur ; elle lui ouvrait un champ immense pour le bien ; cette constante et libre recherche de la vérité, de la seule vérité, soit au criminel, soit dans les affaires civiles, ce culte religieux des lois, le soin scrupuleux de ne faire, dans leur application, tort à personne, tout cela répondait à ses hautes aptitudes, à l'austérité de son caractère, aussi bien qu'à la perspicacité et à la finesse de son esprit.

L'accès de la magistrature lui fut rendu plus facile par les titres exceptionnels qu'en ces dix années il avait su conquérir — tout spécialement en sa qualité de lauréat du concours de la Faculté de Paris. — Il fut reçu, en audience particu-

Digitized by Google

lière par le Garde des Sceaux Delangle, qui, avec sa haute expérience des hommes, sut apprécier, très vite, le jeune avocat et accéder à ses désirs.

Peu de jours après, en février 1862, Adolphe Lair était nommé substitut à Cholet, dans un tribunal important, très rapproché de sa famille.

Il ne quitta point sans quelque peine Paris, ce groupe des membres de l'Institut, cette vie tout intellectuelle des récentes années ; mais il ne se consacra pas moins avec ardeur aux devoirs de ses fonctions nouvelles, heureux de pouvoir les concilier avec les joies de la vie de famille et de retrouver, tout près de lui, les charmes de la terre natale, les impressions et les souvenirs de sa jeunesse.

En ce ressort d'Angers, il prenait son rang dans un corps de magistrats, recruté avec soin depuis douze années par deux hommes de haute valeur et de grand caractère, dont l'Anjou a conservé le souvenir [1].

Armé, comme il l'était, pour les luttes judiciaires, par l'expérience acquise à Paris, Adolphe Lair eut bientôt marqué sa place parmi ses collègues. Son avancement fut rapide.

Substitut à Laval, en 1865, il ajoutait, dans cette charmante ville et dans ce séduisant pays de la Mayenne, à ses premières fonctions le service des assises. Tous les trois mois, un Conseiller de la Cour les présidait et, la session finie, adressait, selon son devoir, aux chefs du ressort et au Garde des Sceaux un rapport sur les incidents des séances et sur les travaux du jeune magistrat [2].

Tous furent unanimes à signaler sa valeur, sa parole

[1] M. le Premier Président Eugène Valleton, mon oncle (dont je n'ai pas le droit de faire l'éloge), et M. le Procureur général Métivier (depuis, Premier Président), de l'esprit le plus vif, le plus distingué et du caractère le plus ferme et le plus loyal.

[2] Ces Présidents d'assises, de 1865 à 1867, étaient des hommes tels que MM. Coutret, Bourcier, Grimault, ancien député de la Sarthe (tous les trois, depuis, Présidents de Chambre) ; Gain père, ancien

Digitized by Google

logique, sûre et consciencieuse, l'autorité que, par sa modération même, il exerçait sur le jury.

Aussi, au bout de deux ans, en 1867, sur les présentations hiérarchiques, Adolphe Lair fut-il nommé Procureur Impérial à Baugé. Il avait, en cinq années (de 1862 à 1867) franchi tous ces grades, sans autre appui que son mérite. Il n'avait pas eu un seul instant (ai-je besoin de le dire) la tentation de recourir aux procédés mis en usage par les magistrats qu'a décrits M. Brieux.

Quelques mois avant son départ de Laval, notre ami avait épousé à Angers, le 22 juillet 1867, Mlle Talbot, fille d'un avocat général, enlevé peu d'années auparavant par la mort à l'affection des siens. Il s'unissait ainsi à une des familles les plus considérées de l'Anjou [1].

Adolphe Lair eut à Baugé d'heureuses années (de 1867 à 1870), dont il aimait à évoquer le souvenir. Au parquet, sa tâche était variée et attrayante ; dans sa maison, il retrouvait ce bonheur intime qui embellit toute la vie et dont la mort même ne peut effacer le souvenir pour les chrétiens.

Un fils naquit (l'aîné des deux fils qui perpétuent aujourd'hui en Anjou le nom et les traditions paternelles).

Les années s'écoulèrent ainsi, trop rapides, alors que dans le pays tout entier les temps devenaient plus difficiles et plus menaçants.

Dans les jours qui suivirent la déclaration de guerre et sous l'impression des premiers désastres, une véritable

député d'Angers à l'Assemblée de 1848 ; Gennevraye. Tous ces noms vivent et vivront en Anjou.

[1] M. Eugène Talbot, arrivé très vite aux fonctions d'avocat général, était doué de rares facultés intellectuelles. Il avait l'esprit très large, il aimait les arts, l'histoire, les lettres. Doué d'une volonté ferme et d'une grande initiative, il s'était signalé dans l'instruction de l'affaire de la Marianne, où il porta la parole et prit, avec succès, de graves responsabilités.

Digitized by Google

Jacquerie se déchaîna sur le pays de Baugé. On mettait le feu aux fermes, aux bois, aux châteaux. La situation s'aggrava à la chute de l'Empire. Après le 4 septembre, les gendarmes et les agents de la police furent réquisitionnés pour la défense du pays. Il ne resta que deux gendarmes dans l'arrondissement de Baugé. C'est assisté de quelques hommes de bonne volonté, armés de fusils de chasse, que le jeune chef du parquet se transportait partout où la paix publique était troublée. Un jour, au milieu des habitants affolés, il dut arrêter le maire de la commune, convaincu d'avoir entraîné la population au pillage et à l'incendie d'un château dont le propriétaire avait dû passer deux nuits dans les bois. Par son active énergie, Adolphe Lair découragea ces fauteurs d'anarchie et assura les répressions nécessaires. Il ne parlait de ces tristes temps qu'avec une douloureuse émotion.

Ces fonctions, que le jeune magistrat remplissait jusqu'au dernier instant avec cette coutumière vaillance, étaient, depuis un mois, devenues précaires en ses mains. A la suite de la Révolution du 4 septembre, le premier soin du nouveau Gouvernement avait été de révoquer le Procureur général et de le remplacer par un avocat, qui, malgré son incontestable talent, n'avait pas obtenu l'estime publique. Pour ne pas demeurer sous ses ordres, dix-huit magistrats du ressort d'Angers, avaient donné leur démission ; Adolphe Lair était du nombre. Il continua, bien entendu, ses fonctions jusqu'à l'installation de son successeur.

Il quitta, non sans tristesse, la ville de Baugé, qui avait été pour lui, hospitalière ; mais son chagrin personnel ne faisait qu'aggraver la profonde douleur déterminée par les événements politiques et par le deuil de la Patrie. Il revint à Angers et prit, aussitôt, sa place auprès de ses collègues, dans les rangs de la garde nationale.

A la fin de l'année 1870, Adolphe Lair avait été atteint d'une fièvre scarlatine grave. A cette même époque, par un

Digitized by Google

malheur imprévu, il perdit subitement sa mère, qu'il vénérait et qui lui avait transmis ses brillantes facultés intellectuelles, sa distinction personnelle, la finesse et la délicatesse de son esprit.

On le voit, dans cet abîme de maux, qui s'était en peu de mois creusé pour la nation française, Adolphe Lair avait eu sa large part d'amertume. On sait combien, en ces temps douloureux, l'Anjou donna l'exemple du dévouement et du courage, combien toutes les forces vives de la cité furent organisées, soit par la création des ambulances et le soin des blessés, soit pour la défense du pays, par Mgr Freppel et par la haute société angevine, qui s'était groupée autour de lui. Ici, comme à toutes les heures de sa vie, notre ami avait donné le bon exemple.

La paix signée, l'insurrection de la commune comprimée après trois mois de lutte, le Gouvernement de M. Thiers se préoccupa de réorganiser le pays, épuisé par les épreuves de la guerre étrangère et de la guerre civile. Au mois de juin 1871, M. le Garde des Sceaux Dufaure nomma Adolphe Lair aux fonctions de substitut du Procureur Général près la Cour d'Angers. Il lui donna comme collègue Louis Gain, qu'en 1906 la mort a frappé, pour le plus grand deuil de la justice et de la religion.

« C'est au Parquet de la Cour (a dit Adolphe Lair), « dans une collaboration de tous les jours, qui devint bien- « tôt une sincère amitié, que j'appris à connaître cette intel- « ligence supérieure et ce cœur loyal, avec la belle humeur « qui en faisait la parure et le charme. Louis Gain était « vraiment le type de l'esprit français ; il en avait, au plus « haut degré, tous les traits : la clarté, la vivacité, la droi- « ture. De notre race, il avait aussi la vaillance et la géné- « rosité [1]. »

[1] *Journal de Maine-et-Loire*, du 2 janvier 1907 : Notice consacrée par Adolphe Lair à Louis Gain.

Digitized by Google

Est-il possible d'évoquer de plus nobles figures que celles des deux magistrats associés par la sage volonté de M. Dufaure à l'exercice des difficiles fonctions du Parquet général?

A l'œuvre commune, Lair apportait, avec un mérite très analogue à celui de Louis Gain, la force philosophique de sa pensée, la science approfondie du droit, la sage mesure dans les décisions, l'attention et la perspicacité si précieuses dans cette recherche constante du vrai et, au service de ces facultés, une parole logique et précise, un style élégant et clair.

C'est un grand honneur de ma vie d'avoir partagé leur amitié ; c'est aussi un précieux souvenir et, puisqu'il a été dans ma destinée de leur survivre à tous les deux, il m'est doux de pouvoir les réunir ici, dans le suprême et juste hommage de mon affection.

En 1873, je fus appelé à partager avec Adolphe Lair ces actives fonctions. Le même décret nommait Louis Gain procureur de la République à Angers. Je n'ai pas de peine à retrouver dans mes souvenirs cette pièce du vieux Palais, survivant aux anciens remparts, où était installée alors la Cour d'Angers ; elle était bien intime, bien recueillie, cette petite salle, presque inaccessible, où nous travaillions côte à côte. Nous avions réparti entre nous, Lair et moi, suivant la tradition, les parquets du ressort, sur lesquels s'exerçait notre contrôle, sous l'autorité de M. Duchastenier. C'est de cette collaboration de toutes les heures, de notre confiance mutuelle, que date notre intime affection, sur laquelle ni le temps, ni la distance ne devaient avoir de prise. Je connaissais déjà, d'ancienne date, et je n'eus pas de peine à apprécier personnellement le haut mérite de mon collègue, les services éminents qu'il rendait à la Cour ; sa valeur qui n'avait d'égale que sa modestie. Je reconnus très vite combien il avait qualité pour définir, comme il l'a fait plus tard, dans une allocution mémorable, la mission et le devoir du magistrat :

Digitized by Google

« Etre le serviteur, je ne dis pas assez, le prêtre de la loi ; « en faire remonter l'interprétation à sa source divine, « sans oublier que l'application en doit toujours être « humaine; travailler à la bien connaître pour en assurer « la protection aux faibles, en imposer l'autorité aux forts ; « en distribuer à tous, sans acception de personnes, l'im- « partiale justice ; tel est, si je ne m'abuse, le sacerdoce de « la magistrature ; je n'en connais qu'un seul plus grand, « celui qui a charge d'âmes; et, quand on l'a exercé de son « mieux pendant vingt années, on ne peut ni en dépouiller « l'esprit, ni en répudier le culte [1] ».

Dix ans avant, dans un mémoire présenté à la Faculté de Droit de Paris (1885) et honoré du prix Rossi, n'avait-il pas donné déjà cette haute et belle maxime : « On ne fon- « dera la paix sociale qu'en chassant la politique de la « justice, en élevant assez haut les lumières et l'indépen- « dance du juge pour lui assurer, non seulement l'obéis- « sance, mais le respect et la confiance de tous [2].

Nous nous instruisions dans l'intimité de cette intelligence ouverte à toutes les grandes idées ; le cœur se réchauffait au contact de cette âme si sensible, désintéressée et chaleureuse; — souvent Louis Gain venait, du Parquet d'Angers, converser avec ses deux amis. — Ces heures sont lointaines ; la marche de la vie nous a séparés pendant de trop longues années. La mort a frappé deux d'entre nous. Il me semble pourtant que ces souvenirs datent d'hier, tant ils ont de douceur et tant mon âme en a gardé la fidèle et impérissable empreinte.

En cette même année 1873, Adolphe Lair avait pris de graves déterminations. Un de ses anciens chefs, qui avait

[1] Discours prononcé par A. Lair, le 1er juin 1894, à la conférence Pocquet-de-Livonnière. *Revue des Facultés Catholiques d'Angers*, 1894, p. 975-976.

[2] Mémoire intitulé : *Les Hautes Cours politiques en France et à l'étranger*, par A. Lair, 1884-1885.

Digitized by Google

apprécié son caractère et son mérite [1] l'avait signalé à l'attentin du Garde des Sceaux, Ernoul. Celui-ci lui fit offrir de devenir son chef de cabinet. C'était pour notre ami la certitude du plus bel avenir, c'était Paris, avec toutes les affections qui avaient entouré et charmé sa jeunesse. Une impérieuse raison de famille détermina son refus ; son père était depuis quelques mois atteint d'une grave maladie, qui progressivement devait l'emporter. Le magistrat sacrifia à son affection filiale ses légitimes ambitions. Il refusa, l'année suivante, pour les mêmes raisons, un poste d'avocat général, hors du ressort. Il sollicita et obtint, pour se fixer en Anjou, un siège de Conseiller à la Cour, qu'il occupa pendant neuf ans, de 1874 à 1883, avec une distinction à laquelle ses collègues de ce temps ont rendu hommage.

Parmi les Conseillers de la Cour, il revoyait, non loin du Premier Président, M. Eugène Poitou « l'ami, qui pendant « vingt années, l'avait éclairé de ses conseils et honoré de « son affection [2] ».

Bien des traits de caractère et de talent les rapprochaient ; ils avaient, l'un et l'autre le même amour de la philosophie et des lettres, le même culte de la « vraie liberté dont ils « ont toujours défendu la cause avec autant de fidélité « que de sagesse ».

De tous les deux, on peut dire qu' « ils n'eussent été « déplacés ni sur les sièges les plus élevés de la magistra- « ture, ni dans les rangs de l'Institut ».

[1] M. Merveilleux-Duvignaux, ancien premier avocat général, alors député de la Vienne à l'Assemblée nationale. C'est lui qui par son accord avec M. Bigot (député de la Mayenne et, depuis, président de Chambre) avec M. Guibourg et avec les chefs de la Cour, MM. Métivier et Duchastenier, avait en 1871 assuré la réorganisation du Parquet du ressort d'Angers.

[2] Année 1880, *Correspondant*. Article consacré à M. le conseiller Eugène Poitou.

Digitized by Google

Il faut relire les lignes émues que, dans un adieu suprême, Adolphe Lair dédia, en 1880, à la mémoire de ce magistrat si distingué et si généreux, qui fut l'honneur de son ordre.

La Cour d'Angers, nous l'avons démontré, avait été trop sagement recrutée, elle comptait dans son sein trop de libres volontés et trop d'esprits impartiaux et indépendants, pour être épargnée par les convoitises et par l'assaut des passions politiques. Des causes locales, que nul n'a oubliées, devaient encore aggraver l'épreuve.

Une loi d'exception, contraire aux droits acquis et destructive, sous de vains et doucereux prétextes, du principe de l'inamovibilité mit, pendant plusieurs mois, par la suspension de ce principe, tous les juges de France à la disposition de l'arbitraire gouvernemental. Sous l'apparence d'une réduction de personnel (par exemple, pour supprimer quelques juges), on pouvait (et l'on ne s'en fit point faute) écarter de leur siège des Présidents de Chambre ou des Premiers Présidents, coupables de n'avoir ni mérité, ni sollicité la faveur du régime nouveau. Précisément parce que la Cour d'Angers était digne et respectée, elle fut traitée avec une spéciale rigueur : seize magistrats sur vingt-et-un furent frappés. Ce fut pour la Cour un grand honneur. L'application de cette loi inique n'avait atteint directement ni Gennevraye, ni Lair, conservés bien moins à raison de leurs sentiments libéraux que dans l'espoir de maintenir à la Cour renouvelée quelque prestige...

Ce calcul fut immédiatement déjoué. Ni Gennevraye, ni Lair n'étaient disposés, par leur caractère comme par les souvenirs de leur vie, à conserver leurs sièges au prix de leur indépendance. Sans s'être concertés, ils déclinèrent, l'un et l'autre une bienveillance qui les froissait ; ils donnèrent leur démission et suivirent ainsi librement dans la proscription leurs collègues ; ils furent privés par là de toute retraite et, dès lors, plus durement traités que les autres conseillers. N'avaient-ils pas ainsi, selon une expression de

Digitized by Google

notre ami, affirmé, une fois de plus, par un dur sacrifice « le respect de leur caractère et les délicatesses de l'honneur [1] ».

Sur cette question si grave de la *loi d'épuration* du 30 août 1883, qui élimina, par le choix arbitraire de ministres d'un jour, 614 magistrats inamovibles, j'ai trouvé, *dans les papiers inédits* confiés à mon examen une page que je veux citer, tant elle honore celui qui l'a pensée et qui l'a écrite :

« Il est à craindre que, désormais, tous les pouvoirs qui « se succéderont en France ne s'empressent, à l'envi, de « chercher des juges à eux et ne portent, par représailles, « de nouveaux coups à l'indépendance des magistrats. « Ce jour-là, ce sera fait pour jamais de la justice... Les « Conservateurs, s'ils revenaient au pouvoir, devraient, à « mon avis, se garder d'imiter les fautes qu'ils reprochent « aujourd'hui, si amèrement et si justement d'ailleurs, à « leurs adversaires. Ils auraient le devoir de respecter l'ina- « movibilité des juges qu'on aurait institués pour les com- « battre. Une telle conduite serait, seule, conforme aux « principes qu'ils ont, de tout temps, soutenus et nous « croyons, d'ailleurs, qu'elle serait, pour eux, sans grands « dommages ni périls..... »

Notre ami savait bien que l'expression de ces pensées ne serait pas sans soulever quelque tempête. « Il n'en avait « cure. Nous entendons garder (disait-il, dans la même note « inédite), de nos anciennes et chères fonctions, la salu- « taire habitude de dire impartialement la vérité à nos amis « comme à nos adversaires. »

Si j'ai tenu à insérer ici, malgré les controverses possibles, cette belle page, c'est qu'elle peint, à mon sens, en nobles traits, la figure du magistrat que je voudrais faire revivre. Sur ce sujet douloureux, peu de mois après sa démission,

[1] Allocution précitée à la Conférence Pocquet-de-Livonnière, p. 976.

Digitized by Google

Adolphe Lair ne songeait ni à ses fonctions brisées dans cette crise, ni à son intérêt propre, ni à sa personne ; il s'attachait *au principe*, à l'ordre général, à l'intérêt du pays..., aux conditions nécessaires de l'indépendance du juge. Il est triste de constater que les secousses perpétuelles de la politique ont, deux fois en quinze ans, enlevé à notre patrie un tel serviteur.

IV

L'Écrivain : Œuvres publiées

A partir de 1883, Adolphe Lair, suivant sa belle expression, « avait cessé d'être magistrat par sa fonction ; il l'était demeuré par le cœur ». Il l'est resté jusqu'à sa dernière heure, avec cette indépendance, cette impartialité, cette sûreté de vue, cet esprit de mesure qui le caractérisaient en toute question.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner quel fut l'emploi de sa liberté nouvelle. Ai-je besoin de dire que, comme d'autres grands esprits de notre siècle, il se consacra, sans hésiter, aux lettres consolatrices !

Il leur avait toujours été fidèle et il leur avait donné ses heures de loisir, à Paris, dans sa jeunesse, comme partout où sa carrière avait conduit ses pas.

Une grande part de ses écrits fut réservée, comme il était naturel, au commentaire des Lois et à la Jurisprudence. Malgré l'intérêt et l'importance scientifique de ces travaux, nos lecteurs nous pardonneront, à raison de leur caractère technique, de ne pas nous y arrêter trop longtemps. Il nous suffira de rappeler qu'ils obtinrent les suffrages de jurisconsultes tels que Faustin Hélie ou Demo-

Digitized by Google

lombe, qu'ils méritèrent à leur auteur, au concours de la Faculté de Paris, la médaille d'or du doctorat ; nous constaterons encore qu'en 1885, peu de temps après sa sortie de la magistrature, la même Faculté lui décernait, sur un rapport très flatteur de M. Ducrocq, *le prix Rossi*, pour un travail sur *Les Hautes Cours politiques*[1]. Son mémoire traçait, sur ce difficile sujet, des règles de procédure qui devaient, trop tôt, à deux reprises, être appliquées par le Sénat.

A ces œuvres juridiques, il faut ajouter :

1° Un certain nombre d'articles donnés à la *Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, spécialement sur l'interprétation de l'article 261 du Code civil et sur les testaments. La même revue publia, en 1883, une série d'études qui présentaient un commentaire complet de la loi, alors récente, de 1881, sur la presse.

2° Deux traités insérés, sans nom d'auteur, dans le *Recueil alphabétique de jurisprudence de Sirey*, l'un sur les outrages aux bonnes mœurs, l'autre sur les Cours d'appel.

Dans cette série d'articles que les limites nécessaires de ce travail ne nous permettent pas d'analyser, on retrouve toutes les qualités qui avaient , au Palais, donné à notre ami une autorité unanimement reconnue.

Nous examinerons moins sommairement, dans l'œuvre étendue d'Adolphe Lair, les travaux philosophiques, historiques ou littéraires . Aussi bien, ces écrits, où il a mis toute son âme, c'est ce qui nous reste d'une existence noblement remplie. Ils sont précieux pour tous ceux qui l'ont connu et qui, dès lors, l'ont aimé, pour tous ceux, quels qu'ils soient, qui cherchent le vrai et le bien. Dans l'étude attentive que j'en ai faite j'y ai retrouvé, de la jeunesse de l'au-

[1] Ce livre, édité à Paris, par Ernest Thorin (1889), étudie les Hautes Cours politiques en France et à l'Étranger, la mise en accusation du Président de la République et des Ministres.

Digitized by Google

teur jusqu'à la dernière heure, la constante affirmation d'une triple foi : philosophe de la grande école spiritualiste du XIXe siècle, chrétien convaincu, ami à toutes les heures de la véritable liberté, il fut toujours, à l'exemple de Montalembert, « *catholique pénitent et libéral impénitent* ». Telles avaient été, au Palais, telles furent, dans ses travaux littéraires, les idées directrices de sa vie. Comme tous les hommes convaincus de notre génération, il a vécu, il a souffert, il a combattu pour la défense de chacune de ces idées, trop souvent méconnues et persécutées. Aussi, malgré sa modération et sa sérénité, l'expression de ces convictions essentielles s'est-elle affirmée, au cours de la vie, avec une énergie croissante.

Nous distinguerons, pour l'étude rapide de ces écrits, trois périodes :

De 1860 à 1883 (Jeunesse. Vie judiciaire).

De 1883 à 1898.

De 1898 à 1908.

1° De 1860 a 1883

Ici, deux époques à considérer :

Tout d'abord de 1860 à 1862, c'est-à-dire pendant les dernières années du séjour à Paris, immédiatement avant l'entrée d'Adolphe Lair dans la magistrature, nous signalerons :

En 1860, un intéressant article publié dans la *Revue d'Anjou* sur le *Faust de Gœthe*, d'après un livre d'un jeune professeur du lycée de Strasbourg, M. Blanchet. Cet article donne une analyse très complète, non seulement du premier Faust de Gœthe (que la pièce de Gounod n'avait pas encore révélé dans tous ses détails à notre pays), mais aussi du deuxième Faust, publié par Gœthe, à la fin de sa vie et où tout est allégorie et symbole.

En cette année 1860, dans la même revue, une notice sur les dernières œuvres d'un écrivain de Touraine, mort

Digitized by Google

à 27 ans, Alfred Tonnelé. J'en détache quelques lignes touchantes : « Il entrait à peine dans la vie ; mais déjà « il était prêt pour la mort. Comme il y a des fruits hâtifs, « il y a des âmes précoces et qui mûrissent vite au soleil « de la grâce. Il semble que Dieu qui les connaît se plaise « à hâter leur développement pour les amener plus vite « au terme et les unir plus tôt à lui ».

Quelle délicatesse, quelle chaleur d'âme et quelle foi dans cet adieu adressé par un jeune homme à un autre jeune écrivain enlevé par la mort !

Dans la même période, nous trouvons un compte rendu à la Conférence Labruyère du vingtième et dernier volume de l'histoire du Consulat et de l'Empire par M. Thiers (Waterloo, la Malmaison et Sainte-Hélène). Les dernières lignes de cet écrit caractérisent avec exactitude les méthodes de travail de M. Thiers :

« Avec son incomparable esprit, M. Thiers a su, mieux « que personne, faire causer la génération contemporaine « et son livre ne donne pas seulement l'analyse complète « et minutieuse des documents d'État, mais aussi le résumé « d'une immense enquête personnelle près des plus illustres « personnages du temps. »

A cette époque se rattachent des articles insérés dans la *Revue d'Anjou*, sur un traité d'Ernest Renan : *De la Métaphysique et de son avenir*, année 1861, et sur des *Sonnets et Poèmes* d'Edmond Arnoult (année 1862).

Les écrits qui suivent se réfèrent à la période de 1862 à 1883, c'est-à-dire, à la vie judiciaire de notre ami.

Ce sont trois notices publiées au moment de la mort de M. Saisset (1866), de M. le conseiller Tabouret (1872), et de M. le conseiller Poitou (1880).

L'article relatif à M. Saisset [1] contient l'affirmation des idées spiritualistes défendues par l'éminent professeur

[1] *Revue Française*, du 1er juin 1866.

Digitized by Google

avec finesse et avec autorité, contre les attaques de certaines écoles allemandes. De cet article j'extrais un charmant passage sur saint Augustin : « Quoi, d'ailleurs, « de plus attrayant que cette grande figure de l'évêque « d'Hippone, unissant une âme ardente et le plus tendre « des cœurs à un esprit subtil et profond, à une imagina- « tion vive et puissante, pécheur converti, grand évêque « et grand docteur chrétien ; par là, s'adressant à tous, « aux penseurs, par l'élévation de sa doctrine, à l'Église « par l'éclat de son apostolat et la hardiesse de sa théo- « logie, au monde lui-même par le souvenir de sa jeunesse, « la naïve confession de ses fautes et la sincérité de son « repentir ; disciple à la fois de Platon et de l'Évangile, « pénétré de ce qu'il y a de plus pur dans la pensée de l'anti- « quité et nourri de la substance même du christianisme. » Nous avons choisi ce passage, parce qu'il révèle l'affection d'Adolphe Lair pour saint Augustin, pour « cette âme « incomparable que la philosophie conduisit à la foi et que « la foi ne dégoûta point de la philosophie ».

L'article sur M. Tabouret, conseiller à la Cour d'Angers, mort à Bourg en 1872 [1], est un suprême hommage à la vaillance et à l'intégrité d'un magistrat, qui, substitut à Lyon, au mois de mai 1848, avait refusé, au péril de sa vie, à des émeutiers, en force, l'élargissement de prisonniers; avait été sans faiblir, saisi par eux, traîné à la Croix-Rousse, enfermé pendant une nuit dans un cabaret et gardé à vue ; qui, relâché, sous la condition de se constituer prisonnier des émeutiers à dix heures, au cas où l'autorité se refuserait à libérer les détenus, revint dès neuf heures se livrer aux mains de ceux qui l'avaient menacé de mort. Il fut, dans la journée qui suivit, traîné de nouveau et frappé dans les rues de Lyon, pour avoir respecté sa parole et son devoir.

[1] *Revue d'Anjou*, 1872.

Digitized by Google

La notice publiée par le *Correspondant*, en mémoire de M. le conseiller Eugène Poitou [1] est, assurément, une des plus émouvantes qu'ait écrites Adolphe Lair. Il la consacrait, en effet, « au collègue, à l'ami, au magistrat, dont « la vie n'avait certes pas été sans éclat, mais dont la for- « tune pourtant n'avait pas égalé le mérite ».

Adolphe Lair analyse les ouvrages de M. Poitou, couronnés soit par l'Académie des Sciences morales, soit par l'Académie Française. Puis, appréciant son beau livre sur la *Liberté civile*, il détermine en lui « le disciple et le disciple « très direct de M. de Tocqueville ».

« Oui, ajoute-t-il, dans la conclusion de sa notice, c'était « un rare esprit, un cœur plus rare encore, une âme ouverte « à tout ce qui est beau, noble et pur et, comme Vau- « venargues qu'il a si bien compris, naturellement porté « vers les cimes... Les éloges de Saint-Simon et de Vau- « venargues resteront comme des modèles achevés de nobles « sentiments et de beau langage ; ses livres sur *Le Roman* « *et le Théâtre*, *Sur la Philosophie contemporaine* et la « *Liberté civile* portent le témoignage d'une critique péné- « trante, d'un esprit prévoyant et sagace, d'une raison « ferme et vigoureuse, d'un cœur dévoué à toutes les grandes « causes : Dieu, la Patrie , la liberté. Ce que savent ceux-là « seuls qui l'ont intimement connu, c'est sa gaieté franche « et cordiale, la charmante simplicité de son commerce, « l'exquise délicatesse de son affection. Et maintenant, « ajoute Adolphe Lair, nous ne serrerons plus sa main « amie, nous ne verrons plus sourire ce beau visage « d'une physionomie si expressive, d'un relief si puissant, « où la nature s'était plu comme à sculpter en traits déli- « cats et profonds la distinction de l'esprit et la beauté « de l'âme, où l'éclat du regard n'avait d'égal que sa dou- « ceur, où la finesse semblait n'être que la parure de la

[1] *Correspondant.* Année 1880.

Digitized by Google

« bonté. » Portrait admirable, où l'on ne sait, en vérité, qui l'on doit respecter et aimer le plus, du modèle ou du peintre ; portrait d'ailleurs, dont tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître M. Poitou peuvent attester la ressemblance.

Nous avons vu qu'à partir de 1883 la page judiciaire de la vie d'Adolphe Lair était à jamais close, non sans un déchirement cruel, et nous avons parlé des Lettres consolatrices.

Ici encore deux périodes très nettes à distinguer :

2° Publications, qui se placent de 1883 à 1898.

3° Œuvres éditées de 1898 à 1908, rattachant par un lien de plus en plus serré notre ami à l'Académie des Sciences morales et politiques.

2° De 1883 a 1898

En 1888, à la suite des fêtes du centenaire de David d'Angers, le Conseil municipal décida l'érection sur une place publique d'une statue de Beaurepaire, le défenseur de Verdun ; par une circonstance assez bizarre, le Conseil, au lieu de choisir le dernier modèle adopté à cet égard en 1850 par le grand sculpteur angevin, érigea, de préférence, sur le pont du Centre, la reproduction d'une œuvre, d'ailleurs distinguée, sculptée par M. Bourgeois, sur une commande de la ville de Coulommiers, cité natale de Beaurepaire.

L'article inséré dans la *Revue d'Anjou* par Adolphe Lair [1] rappelle la prédilection passionnée de David d'Angers pour l'héroïque figure de Beaurepaire ; il donne, d'après des papiers de famille, d'intéressantes lettres écrites par le grand statuaire (de 1839 à 1854), en vue d'assurer l'érection de cette statue. Notre ami discute, enfin, la question de savoir si Beaurepaire s'est suicidé ou s'il a été assassiné, au moment de la capitulation de Verdun.

[1] *Revue d'Anjou*, année 1888.

Digitized by Google

Quatre ans après, la mort de Mgr Freppel, qui fut, lui aussi un grand patriote, déterminait Adolphe Lair à résumer dans un article du *Correspondant*[1], les principaux traits de son talent et les dates mémorables de sa vie.

Dès les premières lignes, notre ami explique dans quelles vues il entend étudier la figure historique du grand Évêque.

« Professeur, évêque, député, Mgr Freppel a occupé « une place considérable dans le monde religieux et poli- « tique. Tour à tour, vivement attaqué et chaleureusement « défendu, il a rencontré d'ardents adversaires, comme il a « eu ses courtisans et ses flatteurs. N'ayant été ni des uns, « ni des autres, spectateur impartial, je voudrais essayer « de dégager les principaux traits de cette puissante figure, « faite de lumière et d'ombre, comme toute figure humaine, « mais qui restera dans l'histoire comme l'une des plus fortes « et surtout des plus françaises de notre temps. »

Et, en effet, Adolphe Lair retrace, dans cet article, la vie de Mgr Freppel, sa naissance en Alsace, ses fortes études littéraires et théologiques, la lutte qui s'engagea bientôt entre l'évêque de Strasbourg et l'archevêque de Paris, qui voulaient, l'un et l'autre, fixer ce jeune talent dans leur diocèse. Il expose ses conférences aux élèves des grandes écoles, ses prédications, son enseignement à Sainte-Geneviève, à la Sorbonne, son étude des origines de l'Église, de sa constitution, de ses premières luttes ; au Carême de 1862, ses sermons sur la *Vie chrétienne* devant l'Empereur et l'Impératrice, à la chapelle des Tuileries ; son élévation, en 1869-1870, au siège épiscopal d'Angers.

Il nous dépeint ensuite le grand Évêque au Concile du Vatican ; il rappelle son ardeur pour la défense du sol français, en même temps que de la terre natale, l'organisation des ambulances, l'envoi des prêtres pour porter au delà du Rhin des consolations aux prisonniers ; la lettre qu'en faveur de

[1] *Correspondant*, année 1892.

Digitized by Google

l'Alsace il n'hésita pas à envoyer à l'Empereur d'Allemagne à Versailles ; enfin, les lettres pastorales des 10 février 1871 et 2 février 1872, où, avec une sûreté de vue vraiment prophétique, il demande aux fidèles d'assurer la régénération de la France par l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Puis l'auteur retrace les grandes œuvres scolaires de l'Évêque : création de l'École des Hautes-Études ; de l'Externat Saint-Maurille ; du Collège Saint-Louis à Saumur ; restauration de l'Université d'Angers. Il le suit comme député du Finistère à la Chambre ; il détermine, comme idées maîtresses de son éloquence au Parlement, la défense de l'Église et de ses droits, le relèvement de la France, spécialement par l'expansion coloniale. Il insiste, enfin, sur son rôle dans les questions sociales, sur ses principales œuvres pastorales. Dans l'Évêque, en terminant, il étudie l'homme ; il estime que, dans sa nature « la force l'emportait sur la tendresse ».

Et comme conclusion :

« Mgr Freppel laissera un nom dans l'histoire. Il n'y « gardera sans doute pas l'autorité d'un Bossuet, ni la « séduction d'un Fénelon, ni même le respect attendri « qui s'attache au nom de Mgr Dupanloup. Mais l'Évêque « et le Patriote vivront à côté de l'orateur et de l'écrivain. « Tous ceux qui l'ont approché attestent que sa foi était « aussi profonde que simple et n'avait pas plus connu le « doute que celle de Bossuet ; qu'il avait le plus vif senti- « ment des droits de l'Église et de son honneur. Il n'avait « pas un moins vif amour de l'honneur et de la grandeur de « la France. »

Ces deux articles biographiques sur M. le conseiller Poitou et sur Mgr Freppel avaient été fort appréciés des lecteurs du *Correspondant*. Ils resserrèrent les liens que tant de sympathies avaient nouées avec les rédacteurs et le directeur de cette revue ; aussi, peu d'années après, en 1896, le *Correspondant* publiait un remarquable mémoire sur le

Digitized by Google

Père Joseph écrivain, d'après les brochures politiques de cet homme d'état, ses manuscrits et ses lettres (700 lettres), récemment retrouvés dans les archives du Calvaire ou dans la bibliothèque Barberini, à Rome, par M. le chanoine Dedouvres, professeur aux Facultés Catholiques d'Angers. Cet article, très fortement documenté, remet en lumière une série de pamphlets composés contre la Maison d'Autriche, de 1623 à 1626, dans l'intérêt de la politique de Richelieu et spécialement en vue d'une croisade de l'Europe entière contre les Turcs. Il révèle, de plus, chez le Père Joseph, d'après des livres et des manuscrits inédits, un écrivain religieux qu'il est permis de rapprocher sans témérité de saint François de Sales, de Bossuet et de Pascal. Il y avait là, d'après les attentives recherches de M. le chanoine Dedouvres, une véritable découverte littéraire, dont le *Correspondant* eut les prémices.

Notons, encore, dans le *Correspondant* du 10 mai 1883, une magistrale étude sur *Bourdaloue*, d'après des publications récentes et des documents nouveaux. Cet article sur un sujet depuis de longues années cher à notre auteur lui avait demandé de nombreuses recherches.

Et, tandis que les lecteurs parisiens accueillaient avec faveur les écrits de notre ami, Angers lui faisait parfois violence en lui apportant des hommages qu'il ne lui était pas permis de décliner. C'est ainsi que le 1er juin 1894 il présidait aux Facultés Catholiques d'Angers la Conférence Pocquet-de-Livonnière. Examinant la *question sociale*, telle qu'elle se pose à l'heure présente, il disait à la jeunesse de l'Anjou : « Pour résoudre ces redoutables « problèmes, je n'ai garde de penser que la science suffise. « Mais évitez également de croire que vous puissiez vous « passer d'elle. Dans la tâche difficile d'éclairer les esprits « et d'apaiser les cœurs, vous n'aurez pas moins à réfuter « le sophisme qu'à panser la souffrance. Vous ne serez pas « de ceux qui se plaisent à encourager des espérances irréa-

Digitized by Google

« lisables et de dangereuses utopies ; et vous saurez démas-
« quer ces faux prophètes, qui, pour mieux faire accepter
« je ne sais quel socialisme honteux, osent le présenter
« comme un fruit naturel de l'Évangile ! »

Trois ans après, en 1897, chargé par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, de présenter le rapport sur le prix de vertu de la fondation Daillière, Adolphe Lair s'écriait : « Qui de nous, s'il veut bien cher-
« cher autour de soi, ne connaît quelqu'une de ces nobles
« âmes, actives, généreuses, désintéressées, que le besoin de
« se dévouer tourmente, que la charité consume ? Et,
« n'avez-vous pas remarqué que ces héroïsmes naissent le
« plus souvent dans ces âmes du peuple qui renferment
« de si profondes réserves de beauté morale, quand elles
« ne sont pas corrompues par l'exemple ou égarées par le
« sophisme ».

J'aime à rapprocher ces citations, qui mieux que toutes les paroles, démontrent quelle justesse de pensée, quel esprit de mesure dominaient chez notre ami, en toute circonstance, l'expression toujours chrétienne et toujours heureuse de ses idées.

De 1898 a 1908

Nous entrons ici dans la troisième période de la vie littéraire d'Adolphe Lair. Le caractère de ces années, très nettement distinct des périodes précédentes, a été déterminé pas deux faits : sa résidence à Paris, pendant une partie de l'année ; la remise à Adolphe Lair, par des mains amies (avec mission de revoir et de publier), des papiers intimes inédits de M. Dubois (de la Loire-Inférieure) et de M. Damiron, spécialement des mémoires inédits de M. Dubois, et de la correspondance de Jouffroy.

Il y eut là une mine inépuisable de documents d'une haute valeur philosophique et littéraire ; ils fixèrent pendant onze années les pensées et les travaux de notre ami.

Digitized by Google

Ils ont été de sa part le sujet de communications à l'Académie des Sciences morales et politiques. Il y eut ainsi comme une nouvelle orientation, comme un élargissement de l'existence intellectuelle, déjà si belle et si variée, d'Adolphe Lair.

Aussi, constatons-nous en deux années consécutives, la publication de deux volumes :

En 1901 : *Correspondance de Théodore Jouffroy.*

En 1902 : *Cousin, Jouffroy, Damiron.*

Ces livres, qui se complètent, sont éclairés ou constitués par les *Souvenirs inédits de M. Dubois.* Ils sont précédés, l'un et l'autre, de fort belles introductions d'Adolphe Lair, qui firent l'objet de lectures à l'Académie des Sciences morales. L'ouvrage consacré à Cousin, Jouffroy, Damiron, est suivi d'un fort intéressant appendice de M. Waddington (de l'Institut), qui, en 1843, 1844, avait été le secrétaire de M. Cousin.

Nous commenterons ces deux livres l'un par l'autre. Ils ont été complétés en 1908 par un admirable mémoire sur *Damiron intime,* puisé aux mêmes sources et lu également à deux séances de l'Académie des Sciences morales. Ces ouvrages permettent de constituer, avec des traits nouveaux, la figure historique de Victor Cousin. Surtout ils font revivre, pour charmer nos intelligences et pour émouvoir nos cœurs, l'amitié de Jouffroy, de Damiron et de Dubois, avec son doux reflet sur la jeunesse et sur toute la vie morale et littéraire d'Adolphe Lair.

« Jouffroy et Damiron sont tous deux nés au village, « écrit M. Dubois, dans ses souvenirs [1]. Tous deux, en ont « gardé des traces profondes et fortement empreintes dans « des imaginations de trempe bien différente ; amour de la « nature, esprit de contemplation, ici calme et sereine, là « orageuse et mélancolique, mais partant du plus pro-

[1] Cousin, Jouffroy, Damiron (année 1902).

Digitized by Google

« fond de l'âme et transpirant dans toutes les heures de « leur vie ; gaietés vives et charmantes, ici un peu tapi- « noises et légères, là échappées en fantaisies humoris- « tiques et parfois en finesses narquoises, en tapage de « montagnard qui se rit de la plaine, tous deux pleins de « l'amour de la simplicité, retrouvant l'aise avec l'air des « champs. »

Les portraits, ainsi rapprochés, ne nous représentent pas seulement Jouffroy et Damiron; ils nous dépeignent aussi Dubois, avec son esprit d'observation, son originale finesse, son style vigoureux et expressif, et voilà, dès ces quelques lignes ces trois amis, très vivants, se présentant à nous tels qu'ils furent à l'École normale, puis dans leurs années de professorat, dans leurs existences de sages, si souvent traversées et troublées, sans défaillance, par les épreuves politiques du XIXe siècle.

Adolphe Lair a rendu un réel service aux Lettres françaises en éditant ces souvenirs et cette correspondance.

Dubois n'avait pas connu Jouffroy et Damiron à l'École normale. Appartenant à la promotion de 1812, il sortait de l'École lorsque Jouffroy et Damiron y entrèrent. C'est, dès lors, entre ces derniers que l'amitié se forma. Tous les trois, d'ailleurs, Dubois en 1812, Jouffroy et Damiron en 1814, suivirent la *Conférence littéraire* que Victor Cousin, déjà répétiteur et professeur à l'École, à peine plus âgé que ses élèves, dirigeait avec éclat. Tous les trois ils subirent l'influence du jeune maître, à des degrés différents, car, dès le principe, Dubois fit ses réserves. Jouffroy et Damiron, furent au contraire, dès 1814 et toute leur vie, les disciples, les amis et les adeptes de Victor Cousin. Tous contribuèrent à fonder, avec des nuances diverses, suivant le caractère et la sincère indépendance de chacun, la nouvelle et grande école spiritualiste du XIXe siècle, succédant au système sensualiste de Condillac.

C'est à Falaise que Damiron rencontra Dubois, en 1817.

Digitized by Google

Damiron professait la seconde au collège de cette ville, Dubois la rhétorique. « Tout rapprochait les deux anciens « élèves de l'École. Ils se logèrent dans la même maison, « mangèrent à la même table, devinrent compagnons des « mêmes promenades sur les jolies routes et dans les frais « vallons de la Normandie ».

Damiron mit bientôt son ami Jouffroy en rapport avec Dubois. Ils ne se comprirent et ne se goûtèrent pas d'abord ; Dubois reprochait à Jouffroy sa froideur apparente et son défaut d'expansion ; Jouffroy estimait que l'esprit de Dubois était un esprit de détail, qu'il avait assez d'imagination, mais pas assez de liaison dans les idées. Ce malentendu dura peu grâce à la persistance de Damiron. Dubois apprécia mieux la chaleureuse et sincère nature de Jouffroy ; une vive amitié les rapprocha bientôt et les lia à Damiron.

« Pendant vingt-cinq années pour Jouffroy, pendant « plus de quarante pour Damiron, une étroite affection « les unit. Dans cette intimité, Dubois apportait plus par- « ticulièrement sa vive sensibilité, son cœur ardent, la « fécondité et l'originalité des idées, son goût d'impulsion « et d'initiative ; Jouffroy, son inquiète curiosité, sa poésie « d'imagination et de sentiment, entrecoupée çà et là par « les vives saillies du montagnard ; Damiron la finesse et « la bonté, et surtout la règle, la tenue, la sagesse précoce « et ferme. Dubois l'a dit quelque part : Damiron, c'était « un confesseur et un directeur d'âmes [1] ».

On peut suivre dans ces deux volumes, dans la correspondance de Jouffroy, aussi bien que dans les souvenirs de Dubois, le développement de cette amitié de gens de bien et d'hommes de rare intelligence à travers la vie ; les années de professorat, qui, après les avoir rapprochés, les séparent et motivent leur précieuse correspondance ; leurs rapports avec Victor Cousin ; la fondation du *Globe*, en 1824, par

[1] Cousin, Jouffroy, Damiron, introduction par Adolphe Lair.

Digitized by Google

Dubois, avec la collaboration de Jouffroy et celle de Damiron, qui publie dans cette feuille des articles de philosophie extraits d'un ouvrage qu'il préparait. Bien que le *Globe* ne fût pas à proprement parler un journal politique, on ne tarda pas à le considérer comme un organe d'opposition au Gouvernement et, suivant la tradition constante de tous les pouvoirs en France, on ne manqua pas (en 1827, spécialement) d'abreuver d'ennuis administratifs les trois amis et collaborateurs. Cette persécution mesquine contre de tels hommes et de tels écrits ne dura qu'un temps. Elle fut bientôt, au contraire, un titre pour chacun des amis et nous les retrouvons, dès 1829 et, à plus forte raison, à partir de 1830, au premier rang : nous voyons, comme il était juste, se dérouler leurs belles carrières.

Jouffroy, qu'attendait en 1842 une mort prématurée, fut nommé professeur d'histoire de la philosophie à la Sorbonne. Il fut élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques (section de morale) et député. A ce dernier titre, il prit rang dans le groupe ministériel que dirigeait M. Guizot.

Dubois fut élu *député libéral de Nantes*, sans que les dissentiments politiques, à l'Assemblée, aient pu altérer un seul instant une mutuelle affection ; il fut nommé membre du Conseil de l'Université, inspecteur général et directeur de l'École normale, en remplacement de M. Cousin, lorsque celui-ci devint ministre de l'instruction publique. Révoqué de ses fonctions de directeur à la suite de nos révolutions politiques, M. Dubois s'enferma dans la retraite et pendant 25 années vécut en solitaire, « attentif aux événements « comme à l'évolution des doctrines, conservant, en dépit « de tout, ce goût sublime de la liberté que professait Toc- « queville », l'âme tourmentée, comme l'avait été Jouffroy, du grand problème de la vérité religieuse et le regard sans cesse levé vers Dieu.

Damiron fut choisi comme professeur de philosophie

Digitized by Google

à Louis-le-Grand, puis comme maître de conférences à l'École normale. En 1837, il remplaça Royer-Collard comme professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris. En 1842, il succéda à Jouffroy dans la chaire d'histoire de la philosophie, à la Sorbonne. Le 17 décembre 1836, il avait été élu membre de l'Académie des Sciences morales.

Les lettres de Jouffroy, datées de 1816 à 1822 pour la plupart, puis, pour les seize dernières, de 1824 à 1839, sont écrites au courant de la plume : « La sève de la jeunesse y « déborde, les préoccupations d'avancement et d'avenir « s'y mêlent aux plaisanteries sur les sujets graves et aux « caricatures sur les hommes ; puis tout à coup la pensée « s'élève et vole. Un retour mélancolique sur la destinée, « une rapide échappée sur la nature vous emportent aux « dernières profondeurs de l'âme humaine ou aux sommets « les plus élevés de la poésie. »

A ce titre, il convient de signaler la plupart des lettres écrites des Pontets, des chères montagnes du Jura ; la lettre adressée à M. Dubois, le 30 mai 1822 ; il y rappelle les souvenirs d'un voyage qu'ils avaient fait ensemble deux ans auparavant sur les bords du lac de Neufchâtel ; il décrit avec un charme exquis un soir, après un orage, au clair de lune, où d'une barque jeunes gens et jeunes filles firent, par un accord spontané, retentir de chants catholiques les rives protestantes du Lac. A partir du 6 décembre 1835 les lettres se réfèrent au voyage que Jouffroy fit, jusqu'au mois de mai 1836, en Italie, pour demander en vain la guérison au doux climat de Pise. A la fin de l'avant-propos, Adolphe Lair étudie, au point de vue religieux, l'état d'âme de Jouffroy.

Après avoir rappelé la nuit terrible, où, dans une crise de doute insurmontable, Jouffroy souffrit de tortures morales qu'il a sincèrement décrites dans une page désormais historique, notre ami recherche (comme tant de contemporains l'ont déjà fait) si Jouffroy est mort en *sceptique*

Digitized by Google

ou *en croyant*). Ici, Adolphe Lair invoque le témoignage de Dubois, le rapport de Jouffroy à l'Académie des Sciences morales *sur les écoles normales primaires* ; ses effusions religieuses aux Tuileries, à Neufchâtel, à Assise ; il montre combien sa philosophie était voisine du christianisme : « Jouffroy croyait fermement, dit Adolphe Lair, à l'âme, à son « immortalité, au Dieu vivant, père et juge des hommes, « qui punit et récompense, en un mot, à toutes ces vérités « d'ordre rationnel qui, sans doute, ne sont pas tout le « christianisme, mais qui en sont, même au point de vue « théologique, la base naturelle et le fondement nécessaire[1] », et, plus loin, appréciant avec une légitime sévérité les réclamations des fanatiques, qui reprochèrent à l'abbé Martin de Noirlieu d'avoir, dans la plénitude de ses pouvoirs religieux, administré à Jouffroy mourant les consolations suprêmes et les derniers sacrements, Adolphe Lair s'écrie[2] : « Sans doute, la foi philosophique n'avait pas donné à « Jouffroy cette *pleine lumière* à laquelle il aspirait avec « tant d'ardeur. Mais, pour tout esprit impartial, il est vrai « de dire aussi qu'à mesure qu'il s'avançait vers la mort « Jouffroy se rapprochait davantage de son ancienne « croyance. Ce spiritualisme élevé et pur méritait, à coup sûr, « le secours de la prière chrétienne à celui qui l'avait toujours si hautement professé ; et le prêtre, dont la charité « éclairée ne refusa pas au philosophe les suprêmes bénédictions de la religion, ne faisait que se montrer fidèle « à la grande tradition de l'Église comme au divin esprit du « Christ. A défaut de la profession formelle du symbole, « nul n'a eu plus que Jouffroy ce que d'un mot emprunté « à un illustre apologiste (Tertullien) j'appellerai « le « christianisme naturel » de l'âme. » J'ai tenu à citer ces pages qui honorent à la fois notre ami et l'abbé Martin

[1] Correspondance de Jouffroy ; introduction par Adolphe Lair.

[2] *Ibid.* Fin de l'introduction.

Digitized by Google

de Noirlieu, attaqué dans ses convictions et dans l'exercice régulier de ses pouvoirs par des critiques passionnés.

Le traité consacré à Cousin, Jouffroy et Damiron, d'après les souvenirs inédits de Dubois, comprend, outre un chapitre sur l'origine et le caractère de l'École spiritualiste du XIXe siècle, des notices sur les trois écrivains, qui font l'objet du livre. J'en extrais immédiatement quelques anecdotes.

Georges BELIN,

Ancien avocat général à la Cour de Rennes.

(A suivre.)

Digitized by Google

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE

SAUMUR-ANGERS

(Suite)

Cinquième journée (17 juin)

Pour terminer la session du Congrès à Saumur, on avait inscrit au programme l'excursion, non moins attractive que les précédentes, à SAINT-FLORENT, LES TUFFEAUX, CUNAULT ET GENNES.

Saint-Florent est l'ancienne chapelle de l'abbaye, devenue l'église de la paroisse, édifice du XVe siècle, de moyen appareil régulier, mais qui a été restauré en 1865 et avait été fortifié par l'un de ses abbés en 1417; les murs sont soutenus par d'épais contreforts reliés par des arcatures, surmontés de mâchicoulis à fond plat et de créneaux qui subsistent encore pour partie.

La voûte est d'ogive; celle du chœur, séparée de la nef par un arc-doubleau, est divisée en quatre branches supportées par des colonnes d'angles et rattachées sans clef sculptée à leur sommet.

Cette antique abbatiale de Saint-Florent a été réparée dans la portion qui a pu en être conservée; on admire encore le narthex et les ruines imposantes le recouvrant presque entièrement.

La petite église des *Tuffeaux* provoque l'attention de quelques membres par la décoration du portail de sa façade nord; c'est un monument du XIIe siècle dont la travée droite est exhaussée d'un lourd clocher carré comme à Saint-Lambert.

Digitized by Google

Trèves. — L'église appartient à deux époques : le portail décoré de dents de scie et les fenêtres étroites sont en plein cintre (époque romane) ; le chœur et le transept, au-dessus duquel s'élevait une tour carrée à baies romanes, qui a servi de base au clocher actuel, sont les restes de l'église primitive.

Les regards des visiteurs se portent dans le bas-côté nord sur un tabernacle à deux étages et à six pans très finement ajouré de fenêtres tréflées, surmontées d'une flèche (xve siècle), et dans le croisillon sud, sur l'enfeu de Robert Lemaçon, seigneur de Trèves, chancelier, mort en 1442, dont la statue couchée faisait partie de son tombeau mutilé ; puis sur un bénitier en porphyre rond, orné de têtes sculptées, appartenant à l'époque romane.

La haute tour est tout ce qui reste du donjon bâti par le chancelier en 1435; couronnée de mâchicoulis et de créneaux, elle se dresse encore superbe et menaçante pour commander à ce passage de la Loire, d'où l'on voit de son sommet très loin se dérouler le cours. Par un large escalier, on accède à de vastes salles aux voûtes ogivales, pourvues de grandes cheminées et de guets par où l'on observait les *trépas* des navires du fleuve.

Cunault. — L'église de Cunault réservait aux Congressistes l'étude du plus beau monument qu'il leur fût donné de visiter dans l'arrondissement de Saumur après Fontevrault. Elle ne comprenait primitivement que huit travées et le chœur, mais il en a été ajouté ensuite trois autres, et forme un magnifique vaisseau, sans transept, de 73 mètres de profondeur, de 23 mètres de largeur à la porte d'entrée et de 16 mètres seulement vers le chœur; quant à la hauteur, elle est moindre aussi à l'abside qu'à l'entrée. On a voulu voir dans cette disposition un effet intentionnel des architectes pour augmenter la perspective, mais c'était là un mode fréquent de construction à cette époque.

Quelques auteurs ont prétendu, sur la foi d'un faux

Digitized by Google

diplôme et peut-être l'induisant de ce que le prieuré de Cunault avait droit de présentation à des prébendes dans l'église de Saint-Denis de Doué, fondée par Dagobert, que celui-ci était également le fondateur de Cunault ; mais ce prieuré n'apparaît dans les chartes que par la donation qu'en fit Charles-le-Chauve (844) au comte Vivien, avec d'autres terres d'Anjou et sa rétrocession par ce comte aux moines de Saint-Philibert-de-Grandlieu pour leur servir de refuge contre les Normands [1], cession ratifiée par le Roi qui y ajouta d'autres biens en dépendant, notamment Doué. Il s'enrichit dans la suite des dons et immunités que lui accordèrent les comtes d'Anjou, Foulques V, roi de Jérusalem, et Geoffroy, son fils ; c'est avec le produit de ces munificences que les moines érigèrent leur église au XIIe siècle.

La construction semble même avoir été commencée antérieurement par la cinquième travée où s'élève le clocher, partie latérale nord, à laquelle donne accès une porte basse, plein cintre en dents de scie surmontée de deux fenêtres romanes en appareil réticulé qui sont encadrées dans une arcature supportée par deux fûts de hautes colonnes dont les chapiteaux sont ornés d'une sirène offrant un poisson à un nautonier dans une nef et d'un personnage assis sur un siège dans lequel on a voulu voir le roi Dagobert.

Un rang de piliers formés de faisceaux de colonnes droites, unies et engagées, aux chapiteaux richement sculptés produit un effet grandiose. Deux de ceux-ci, dans les huitième et neuvième travées, destinés, croit-on, à recevoir une poutre de gloire, représentent des sujets allégoriques : une procession de moines et l'enterrement de saint Philibert.

Le chœur, composé d'une partie droite de trois travées, est entouré d'un déambulatoire qu'éclairent des fenêtres en cintre brisé et ne diffère pas de la nef quant à la décoration.

[1] Le P. Chifflet, *Hist. de l'abbaye de Tournus* (preuves, p. 101).

Digitized by Google

Les collatéraux reproduisent les mêmes caractères distinctifs qui séparent la construction des trois premières travées de celles consécutives : voûtes en arêtes au lieu de voûtes d'ogives ; fenêtres en tiers points entourées d'un boudin simple ou double, aboutissant à des absidales en hémicycles.

A l'extérieur, la chapelle absidale a disparu, mais les deux de chaque côté subsistent encore, éclairées par des fenêtres encadrées dans de fausses arcatures ornées, reposant sur des chapiteaux sculptés ; un cordillon de modillons se développe circulairement, séparés de la toiture par un bandeau romano-byzantin. Le portail plein cintre est formé de cinq archivoltes concentriques s'appuyant sur des colonnes à chapiteaux frustes ; il présente dans son tympan, accosté de fausses arcatures, une vierge assise sur un trône tenant l'Enfant-Dieu avec deux anges qui l'encensent, le tout surmonté d'une haute fenêtre centrale de style flamboyant et de deux plus petites, plein cintre ; au-dessus règne un couronnement crénelé moderne.

On remarque beaucoup à l'intérieur : des peintures à fresque du xve siècle avec légendes en vers ; un bénitier hexagonal supporté par un chapiteau renversé et surtout une châsse en bois renfermant les reliques de saint Maxentiol et sculptée sur ses faces latérales de niches abritant les statuettes des six apôtres et de six prophètes.

Les Congressistes se séparent difficilement de l'aspect de ce beau monument, mais il reste encore à visiter Gennes qui leur réserve des curiosités d'ordre un peu différent, mais non moins intéressantes.

D'origine fort ancienne, ce bourg était connu de Grégoire de Tours [1] qui le mentionne et les vestiges gallo-romains y abondent ; mais la partie officielle du programme ne comprenait que l'examen de Saint-Véterin, la plus

[1] A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 109.

Digitized by Google

curieuse des deux églises de la localité, reconstruite au XIIe siècle, sur l'emplacement d'une autre plus ancienne, dont les substructions extérieures qui en restent n'ont pas paru remonter au delà du Xe siècle ; aussi d'autres membres du Congrès, que l'architecture religieuse n'intéresse pas seule, se dirigent, après être sortis du bourg, vers un *aqueduc* romain voisin, formé d'une piscine circulaire dépendant de *Thermes* et servant à l'adduction des eaux d'une source située à 400 mètres du bourg qui allaient ensuite se déverser dans l'Avort. Elle est pourvue à son pourtour de huit petites rotondes à surfaces courbes, construites en briques et tuffeaux, symétriquement disposées, auxquelles aboutissaient des tuyaux de plomb, aujourd'hui détruits.

De là, on descend une colline aux pentes boisées pour arriver à l'*amphithéâtre* romain, dont la forme convexe de l'arène, encore très apparente, les murs, en petit appareil avec chaînements de briques et parements de pierres lozangés, décrivant l'enceinte, les portes d'entrée et de sortie faciles à reconnaître, révèlent l'origine incontestable.

Enfin, plusieurs escaladent le coteau pour aller visiter l'église Saint-Eusèbe, aujourd'hui désaffectée, élégant édifice du XIIe siècle d'où l'on voit se dérouler en un magnifique panorama tout le cours de la Loire, qu'on traverse aux Rosiers pour se rendre à la gare prendre le train qui emporte les Congressistes à Angers.

Séance du soir à Angers

Un accueil non moins chaleureux qu'à Saumur attendait les membres du Congrès à Angers ; le programme comportait leur réception par la Municipalité, à l'Hôtel de Ville pour 9 heures, et une conférence avec projections de M. Lucien Magne dans la salle des fêtes sur les voûtes domicales et les coupoles.

Digitized by Google

M. Lefèvre-Pontalis, après avoir remercié MM. les Adjoints de leur aimable bienvenue et regretté l'absence de M. le Dr Monprofit, maire, éloigné d'Angers par les travaux de la Chambre, constate le succès du Congrès qui ne comprend pas moins de 360 membres et a été suivi dans ses diverses excursions par la plus grande partie d'entre eux.

Il annonce que la conférence de M. Magne a pour objet de glorifier l'art au moyen âge à Angers, foyer de goût et de lumière, qui a rayonné sur les provinces voisines et en a conservé les traditions jusqu'à nos jours.

M. Magne commence alors sa conférence par un éloge délicat de notre pays dont il rappelle le charme plein d'attraits avec son doux climat, son sol fécond, ses riantes collines, ses richesses artistiques et l'affabilité de ses habitants. Il n'avait point besoin cependant de cet exorde insinuant pour se concilier la bienveillance d'une salle comble. Dans une langue élégante et facile, il a su, malgré le caractère technique du sujet, captiver l'attention d'un auditoire où les dames étaient pourtant nombreuses, par la lucidité de ses explications que complétaient des projections photographiques très soignées de vues rapportées de ses voyages à travers l'Europe. Il s'attacha à montrer surtout comment depuis leurs origines en Grèce, en Égypte et dans l'Inde, les coupoles primitives se sont transformées et à la suite de quelles modifications elles sont parvenues à la belle efflorescence de l'art byzantin qui, par sa hardiesse et sa beauté, nous étonne encore à Sainte-Sophie; puis il a établi par quelle voie naturelle, en passant dans l'Italie avec Saint-Pierre de Rome, le Périgord avec Saint-Front et le Poitou, elles étaient arrivées jusqu'à nous, et aboutit à l'objet même de sa conférence qui était l'architecture religieuse en Anjou au moyen âge, particulièrement de ses voûtes domicales au XIIIe siècle, dont l'influence se fit sentir,

Digitized by Google

dit-il, jusqu'en Angleterre et en Espagne où on en retrouve les traces.

Abordant alors l'étude de l'art angevin il nous en fait suivre le développement par les projections des églises de Saint-Martin, à Angers, de Fontevrault, de la Tour d'Evrault, de la Cathédrale d'Angers, de l'église Saint-Serge, du Musée Saint-Jean et de la Cathédrale de Poitiers, qui sont, ajoute-t-il, des chefs d'œuvre de science, d'audace et d'élégance.

Il souhaite que le Congrès, en ramenant l'attention vers ces monuments, donne aux architectes modernes le goût de l'art ancien du moyen âge que les siècles précédents avaient délaissé. Il s'applaudit d'avoir pu, avec le concours éclairé du Conseil général et des municipalités, travailler à la conservation de monuments tels que la Tour Saint-Aubin, Fontevrault, le château de Saumur et, bientôt, il l'espère, les voûtes du Musée Saint-Jean; des applaudissements unanimes saluent cette conclusion.

Les membres du Congrès sont alors invités à prendre part à un vin d'honneur offert par la ville d'Angers, qui leur est servi dans la salle du Conseil municipal décorée de fleurs. M. Mitonneau, adjoint, remplaçant le Maire, empêché, souhaite la bienvenue aux membres du Congrès français et étrangers qui honorent la ville de leur présence, heureuse de leur offrir l'hospitalité. Il s'excuse d'ignorer l'archéologie, mais avec un esprit primesautier de bon aloi il sait parler des choses de l'Anjou et, levant son verre avec courtoisie, convie chacun à rendre hommage à ses produits.

M. Lefèvre-Pontalis, président de la Société, remercie la Municipalité de sa réception, renouvelle ses regrets de l'absence du Maire, boit à sa santé et à celle du Préfet et du Général, présents, ainsi qu'à la gloire des architectes angevins auxquels il souhaite de doter à leur tour leur pays

Digitized by Google

de chefs-d'œuvre. M. le Préfet, prend l'engagement, sur la demande de M. Mitonneau, de solliciter du Gouvernement de nouveaux crédits pour la restauration des monuments historiques.

Dixième journée (18 juin)

Le lendemain, le train amenait au Mans, but d'excursion assigné à la journée du samedi, les membres du Congrès auxquels vinrent se joindre de nombreux archéologues de cette ville.

La visite des monuments commença par l'église de la *Couture*, bâtie sur l'ancienne église de l'abbaye, connue sous ce vocable, dont on attribue la fondation à saint Bertrand, mais qui après les invasions normandes aurait été reconstruite vers la fin du xe siècle, époque à laquelle paraissent remonter la crypte de 14 mètres de long, une partie du chœur, le massif du transept et le clocher central. Du temps d'Hildebert, autre évêque du Mans, c'est-à-dire vers le milieu du XIIe siècle, les moines firent réédifier la partie supérieure du chœur ; enfin, en 1422, par les soins de l'un de ses abbés et avec la protection de Juhel, archevêque de Tours, elle subit d'importantes modifications.

La façade présente une étendue de 33 mètres, au centre de laquelle s'ouvre un portique remarquable par les statues qui le décorent ; à gauche, et adossées aux colonnes, celles des trois apôtres, saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, foulant à leurs pieds Simon le magicien, Hérode et l'empereur Domitien, suivant l'interprétation qu'on en a donnée ; de l'autre côté du portail, à droite, les apôtres saint Paul, saint Mathieu et saint Jacques le Mineur, symbolisant la force, la prudence et la tempérance, qui triomphent de trois personnages à leurs pieds représentant la lâcheté, la folie et la concupiscence. Ces statues, de gran-

Digitized by Google

deur naturelle, sont bien posées et bien drapées. Au-dessus, se trouvait un Christ bénissant qui a été détruit ; les chapiteaux et les dais sont ornés de feuillages et de sculptures.

Le tympan est divisé en deux parties, dont celle supérieure comprend cinq personnages, savoir : Jésus-Christ au centre, assis sur un trône, la Vierge et saint Jean, agenouillés de chaque côté et derrière eux deux anges prosternés. Celle inférieure se compose, au milieu, de saint Michel ; à son côté était sans doute un ange aujourd'hui mutilé ; de l'autre côté, à droite, est massée la foule des élus d'où se détachent cinq têtes d'abbés.

La nef a 16 mètres de largeur et 24 mètres de hauteur et l'église entière 95 mètres de longueur ; le transept 45 mètres d'un bras à l'autre.

M. Lefèvre-Pontalis fournit des explications sur les voûtes angevines dont la nef fut recouverte à la fin du XIIe siècle, puis on entend celles de M. J. Guiffrey sur les tapisseries que M. le chanoine Mignon avait fait tendre à cette occasion et de M. Robert Triger, du Mans. Une statue en marbre de Germain Piloo sollicite l'attention des visiteurs.

On voit ensuite le musée de peinture installé à la Préfecture, où l'on admire beaucoup le superbe émail de Geoffroy-le-Bel, pièce unique, où il est représenté casque en tête avec son bouclier ; puis le *Musée archéologique*, installé dans la crypte de l'ancienne église de *Saint-Pierre-la-Cour*. M. Lefèvre-Pontalis félicite le conservateur et la municipalité de sa bonne organisation.

L'après-midi était absorbé par la visite de la Cathédrale, où les Congressistes furent reçus au nom de l'Évêque, par l'un de ses vicaires généraux et l'archiprêtre, qui avaient pour la circonstance sorti de son *trésor* les plus belles tapisseries qu'il renferme.

La *Cathédrale* dédiée à saint Julien, fut commencée au XIe siècle par l'évêque Vulgrin et ne fut terminée qu'au

Digitized by Google

xve siècle; mais, malgré le défaut d'unité résultant de cette longue durée jusqu'à son achèvement, elle n'en est pas moins l'une des plus belles de France. Placée sur une éminence qui domine la ville, elle présente la forme d'une croix latine avec transept, nef de 58 mètres de long sur 24 de large environ, chœur et chapelles au nombre de 11, qu'entourent un double déambulatoire et est flanquée d'une grosse tour carrée, terminée par une galerie surmontée d'un dôme que couronne une pyramide.

Le *chœur* a été reconstruit au XIIIe siècle en style ogival, dont il reste un type des plus purs et alors en plein épanouissement; l'entrée du double pourtour est plus étroite que le surplus par suite de la conservation des deux piliers, qui avaient été élevés au XIIe siècle, pour supporter l'ancien transept; elle a, y compris la colonne circulaire du milieu, 10 mètres de largeur, mais les deux déambulatoires diffèrent entre eux de largeur et de hauteur ; ainsi, tandis que le plus rapproché du chœur, n'a que 3^m50 de large et 22 mètres de haut, celui qui confine aux chapelles a 5 mètres de large et 11 mètres de haut.

Le *transept* établit le point de raccord entre la nef et le nouveau chœur ; comme ce dernier présentait une différence de hauteur disparate avec celle moins élevée du transept, on releva la voûte de celui-ci et on évasa la voûte de la nef centrale, afin d'en rendre la perspective plus agréable ; mais, comme la largeur des deux bras du transept n'était que de 10 mètres, il en résulte aujourd'hui un défaut de proportion entre la largeur, la hauteur et la longueur de cet édifice, qui est de 59 mètres.

Les deux bras ont été construits à des époques différentes : celui du midi fut commencé à la fin du XIVe siècle et s'ouvre sur la place Saint-Michel par une grande porte, faisant suite à la voûte de la grosse tour ; celui du nord a été érigé au commencement du XVe siècle par Me Nicole

Digitized by Google

de l'Esclay, maître ès œuvres, et se termine par une magnifique rosace, ornée d'un superbe vitrail, dit de la *rose*, de 20 mètres de hauteur.

Plus riches encore sont cependant les vitraux du chœur, qui, par la splendeur de leur coloris, l'harmonie des tons, leur nombre (26 lancettes superposées en deux étages) et leur très belle conservation, constituent une incomparable série de verrières du plus bel effet artistique. Celles de la chapelle Notre-Dame-du-Chevet, pour la plupart du XIIIe siècle, sont considérées comme étant sans rivales.

La façade principale extérieure de la Cathédrale ne répond pas à sa beauté intérieure. Le portail, composé de trois archivoltes reposant sur des pilastres ornés de moulures, est surmonté d'un tympan rectangulaire formé de cubes de pierre noirs et blancs, au milieu duquel on distingue encore la trace de peintures murales. Une grande fenêtre plein cintre s'élève au-dessus, entre deux arcatures décorées d'ornements en zigzags et en dents de scie; elle est séparée par une bordure de billettes du pignon formé de cubes disposés en damier ; le tout est couronné d'une corniche composée de petites arcatures avec modillons. Les deux portes latérales sont ornementées de la même manière et surmontées de deux fenêtres identiques à celles des bas-côtés.

Les membres du Congrès ne quittent pas la Cathédrale sans donner une part de leur temps aux magnifiques mausolées qui en sont l'ornement intérieur : c'est d'abord l'admirable cénotaphe de Guillaume du Bellay, frère d'Eustache, évêque du Mans, que celui-ci fit élever avec le concours de ses frères, le cardinal Jean du Bellay et Martin, dans la chapelle des fonts, chef-d'œuvre de sculpture, en marbre blanc, avec statue, cariatides, bas-relief et trophées. Son corps a été retrouvé, en 1862, au milieu de la nef, devant le chœur. Ensuite, le tombeau de Charles d'Anjou,

Digitized by Google

comte du Maine, en pierre et marbre, placé au XVIIIe siècle, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste où il est représenté couché, tout armé, le casque à ses pieds, ceux-ci reposant sur un animal qui a disparu. A la partie antérieure, deux anges portent chacun un niveau, symbole d'égalité, et sur celle postérieure sont placées les armes du comte au milieu de rinceaux très délicatement sculptés ; il est attribué à Francesco Laurana. Le tombeau de la reine Bérangère, femme de Richard-Cœur-de-Lion, fondatrice de l'abbaye de Lépau, dans laquelle il avait été primitivement élevé au XIIIe siècle, a été transporté, en 1821, à Saint-Julien du Mans, où on le voit maintenant dans le transept méridional ; elle est figurée couchée, la tête couronnée et les pieds appuyés sur un lion et un lévrier ; enfin celui de Mgr Bouvier, évêque du Mans, décédé à Rome en 1854, érigé dans la chapelle de Notre-Dame-sous-Terre.

On remarque encore les orgues et les stalles du chœur.

Une visite à la maison de la reine Bérengère, à celle d'Adam et Ève et des antiques logis qui ont si bien maintenu à la ville dans ce quartier du vieux Mans sa physionomie ancienne, complète l'examen de la partie centrale.

M. Robert Triger, qui a déjà attiré l'attention du Congrès sur l'enceinte gallo-romaine du Mans et l'intérêt qu'il y aurait à la dégager, pour la rendre plus accessible et assurer sa conservation, signale alors à ses collègues l'importance de ce vaste parallélogramme de 420 mètres à 440 mètres de côtés sur 150 mètres à 160 mètres, soit environ 5 à 6 hectares de superficie formant la cité, protégée par un rempart de murailles hérissées de tours encore très visibles qui avaient chacune leur nom.

L'excursion s'achève par la présence des Congressistes à l'église Notre-Dame-du-Pré, qui servait autrefois de chapelle à l'abbaye de ce nom et remonte au XIe siècle ; c'est du roman aux proportions heureuses et dont l'intelligente

Digitized by Google

restauration a garanti la consolidation sans compromettre l'effet général.

Dimanche, neuvième journée (19 juin)

Cette journée était réservée aux Congressistes pour effectuer aux environs telle excursion libre qu'il leur plairait d'accomplir, soit isolément, soit par groupes. Avaient été indiqués comme pouvant être pris pour but de ces promenades et intéresser particulièrement les archéologues : le château de Serrant, l'île de Béhuard et sa chapelle, Saint-Florent-le-Vieil et le Plessis-Macé, dans notre département; Solesmes dans la Sarthe, Saint-Philbert, dans la Loire-Inférieure

Le soir, à 9 h. 1/2, un banquet réunissait dans les salons du grand hôtel la plupart des membres du Congrès ; il était présidé par M. Lefèvre-Pontalis, ayant à ses côtés M. Peton, maire de Saumur, et M. Labesse, adjoint au Maire d'Angers. A la table d'honneur, somptueusement ornée de ravissantes fleurs, avaient pris place Mme Lefèvre-Pontalis, Mme et M. Maurice Prou, membre de l'Institut, M. de Farcy, M. le chanoine Urseau.

De nombreux convives étrangers et français se pressaient autour de cette table bien servie; quand, à la fin du dîner, le Président se lève pour excuser les absents empêchés qui n'avaient pu y assister, après avoir remercié, de nouveau le Maire le Saumur et les adjoints d'Angers de leur gracieux accueil, il boit à ces intrépides délégués des nations étrangères et amies qui n'ont pas craint l'éloignement et les fatigues pour se joindre aux membres indigènes de la Société ; à M. René Bazin, qui a ouvert le Congrès ; aux membres de l'Institut qui l'ont honoré de leur présence, à tous les savants qui s'y sont associés, enfin aux organisa-

Digitized by Google

teurs et à la ville d'Angers qui entretient un foyer de vie artistique au cœur de la France.

M. Labesse, adjoint, remercie la Société dans la personne de son Président d'avoir choisi l'Anjou comme siège du Congrès et exprime l'espoir que le souvenir qu'emporteront ses membres de leurs excursions leur inspirera le désir d'y revenir ; il les prie de manifester à l'éminent architecte des monuments historiques, M. L. Magne, toute sa reconnaissance pour la part qui lui revient dans la restauration de nos édifices anciens et l'assurer qu'il trouvera toujours un concours empressé dans le département et la ville pour collaborer avec lui à la réfection de ceux qui, comme le *Grenier Saint-Jean* et l'*Hôtel des Pénitentes*, méritent d'être gardés à l'histoire.

Il lève son verre en l'honneur de M. Lefèvre-Pontalis, son dévoué et savant Président, aux dames, parure et grâce de ces graves sessions, et à tous les membres du Congrès.

A ces toasts succèdent ceux des représentants des pays étrangers, notamment ceux du vicomte de Challinck, délégué belge, de Sir Georges Fordham (improvisation très humoristique), de MM. Puygy, Catafalch et Léon Labande, délégué du prince de Monaco.

Puis M. le chanoine Urseau, secrétaire général, porte la santé des architectes amis du clergé et remercie, au nom des organisateurs, tous les membres de leur assiduité à suivre les travaux du Congrès et de l'intérêt qu'ils y ont pris.

M. le général Avon clot cette série, déjà longue, par un hommage à la Société d'Archéologie, qui, après 77 ans d'existence, paraît aussi vivace que jamais. Il en montre le but, l'utilité et l'attrait, en nous faisant mieux connaître le passé de la France et partant aimer son histoire ; en protégeant ses monuments contre les vandales, pour les sauver de la destruction, les relevant de leurs ruines parfois, les entretenant souvent et éclairant toujours le Gouvernement

Digitized by Google

et les municipalités sur l'intérêt que présente leur conservation.

Il lève son verre en l'honneur de son fondateur, M. de Caumont et de son digne successeur, M. Lefèvre-Pontalis.

Lundi, huitième journée (20 juin)

La journée du lundi devait être consacrée à la visite des monuments d'Angers ; ils sont trop connus des lecteurs de cette *Revue* et ont été trop souvent décrits et étudiés, notamment lors de la session du Congrès de la Société Archéologique tenue dans cette ville en 1891 (t. XXXVIII), pour que nous revenions sur des explications maintes fois fournies ; nous ne ferons donc que suivre les Congressistes dans leur excursion, commencée par le cloître de l'abbaye Saint-Aubin, à la Préfecture, et la tour voisine, dont on regrette que le dégagement promis ne soit pas un fait accompli, puis l'église si intéressante de Saint-Martin, sous la conduite de M. le chanoine Pinier, qui conserve jalousement et avec tant de soin ce trésor d'architecture, enfin le logis Barrault, ainsi que ses musées. La promenade s'est continuée par l'examen détaillé de la Cathédrale, dont M. Louis de Farcy, qui achève une monographie complète de ce beau monument, que déshonorent encore trop de constructions parasites, s'en est fait l'initiateur auprès de ses collègues. M. J. Guiffrey, avec sa bonne grâce coutumière, a donné sur les remarquables tapisseries qu'elle renferme, et notamment sur l'œuvre de Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle, l'*Apocalypse*, exécutée d'après les dessins de Hans Bandol de Bruges, peintre du roi Charles V. De là on passe à l'Évêché qui va être affecté au musée diocésain.

Digitized by Google

Ensuite les Congressistes traversent les ponts et font une station à l'église de la Trinité et devant les ruines de l'abbaye du Ronceray ; ils terminent leur journée par une visite à l'ancien hôpital Saint-Jean et au Musée archéologique qu'il contient.

Séance du soir

La séance du soir, qui était aussi celle de clôture, avait lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville ; elle était présidée par M. Lefèvre-Pontalis, assisté de M. Labesse, adjoint au Maire, de M. Maurice Prou, membre de l'Institut, du représentant de la Belgique et de diverses notabilités de la Société Archéologique.

Dans une brillante conférence, le Président a résumé l'histoire de l'architecture angevine au moyen âge, indiquant ses caractères distinctifs , surtout en ce qui concerne les voûtes particulières à nos églises et l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de l'art.

Après lui M. Alfred Besnard étudie dans une série de projections l'architecture du château-fort de Fougères en Bretagne.

Puis, avant de se séparer, le Congrès émet divers vœux, notamment :

1° En faveur du classement de l'ancienne église de Sallertaine, canton de Challans (Vendée), dont la nef mérite, non moins que le chœur et le transept à voûtes en coupole et croisé d'ogives du XIIe siècle, d'être conservée et qu'une faible somme suffirait à sauver d'une ruine prochaine ;

2° Pour l'enlèvement des moulages du Musée Saint-Jean d'Angers ;

3° Pour la conservation de la chapelle Saint-Jean ;

4° Pour la progagation du bulletin de la Société par le bureau.

Digitized by Google

Ensuite le Président donne lecture des récompenses, dans la distribution desquelles, grâce à la libéralité de M. Charles Lair, inspecteur de la Société, du château de Blou, qui a offert neuf médailles, nos compatriotes ont été compris pour une large part que nous avons fait connaître dans la chronique de cette revue (numéro de juin 1910, sixième livraison).

Mardi, neuvième journée (21 juin)

La matinée du dernier jour du Congrès était destinée à une excursion au *château du Plessis-Bourré*, du nom, du célèbre secrétaire de Louis XI, construit en 1466 et terminé en 1473. Il forme un grand parallélogramme, entouré de douves et flanqué de tours rondes aux angles que celui-ci, qui s'était épris d'art au contact des Flamands, avait entrepris d'élever dans son pays d'Anjou, sur la terre du Plessis-le-Vent qu'il avait acquise en 1462, afin d'y rassembler les objets rares et précieux qu'il avait recueillis dans ses voyages.

A leur retour, les Congressistes vont voir dans l'après-midi l'église Saint-Serge, très admirée pour les belles proportions de son chœur (XIIIe siècle), l'élégance de ses voûtes angevines et la hardiesse des colonnes sur lesquelles elles reposent comme à l'hôpital Saint-Jean. Ils font un pieux pèlerinage aux *ruines de Toussaint*, « cette reine des cons- « tructions des Plantagenet, qui ne sera bientôt plus qu'un souvenir », chef-d'œuvre connu de l'Europe savante, dit Bodin [1], « lequel n'avait jamais été remarqué, ajoute « M. Godard, par les Angevins, qui l'ont laissé s'écrouler, « en 1815, faute d'avoir entretenu la toiture ».

Toute consigne levée, les membres du Congrès font ensuite

[1] V. de la Lande, *Voyage en Italie*, t. I, p. 150.

Digitized by Google

leur entrée au *château*, ayant à leur tête M. le chanoine Urseau, qui donne les renseignements les plus autorisés sur son origine, la date de sa construction et sa composition. On parcourt les salles du petit château affectées à un dépôt d'armes et les remparts d'où l'on découvre toute la ville et suit le cours de la Maine.

Puis de là on revient, non sans avoir remarqué la *Maison Adam* et son parfait état d'entretien, au logis *Pincé*, où M. Paul Vitry, conservateur au Musée du Louvre, nous en fait apprécier toute la beauté par des explications pleines d'intérêt et détermine les différentes époques de sa construction.

La dislocation se produit à la place du *Ralliement* et, comme la journée n'est pas encore finie, beaucoup de membres prennent d'assaut les tramways pour explorer la ville dans des directions diverses.

Ainsi s'acheva à Angers, la soixante-dix septième session du Congrès de la Société archéologique de France ; elle n'a été signalée ni par l'importance ni par le nombre des communications ; mais les visites aux monuments ont été très suivies et les magistrales conférences qui en ont été le complément ont mis en pleine lumière tout l'intérêt qui s'attache à nos voûtes, constituant un style particulier qui s'impose aux provinces voisines, par l'élégance de ses nervures, la hardiesse de ses conceptions et la solidité de ses constructions ; il jette un reflet glorieux sur notre art architectural, lequel se continue jusqu'au XVIe siècle avec Jean de L'Espine.

Nous ne pouvons méconnaître que le nombre et la valeur des adhérents au Congrès, aussi bien que le mouvement qui s'est produit depuis quelques années, tant à Paris qu'en province, pour la défense de nos monuments anciens et de la beauté de nos sites, témoigne, qu'en se multipliant les facilités de transport et partant la connaissance plus intime de la France et de ses richesses artistiques ont amené le

Digitized by Google

public à se montrer plus justement soucieux de la sauvegarde de ce patrimoine précieux que nous a légué le passé.

Sans désavouer les compliments du général Avon et incriminer les hommes d'aujourd'hui, on ne peut que regretter toutefois la disparition d'édifices comme l'église Toussaint, la maison d'Abraham (Michel), pour y substituer un hideux rempart de planches qui s'éternise et fait tache sur cette curieuse place du Pilori; qu'il est non moins fâcheux que la ville d'Angers, qui possède un des plus intéressants musées de sculpture de France, mais dont l'accès tortueux reste ignoré de beaucoup d'étrangers, ne puisse par un dégagement complet de la tour Saint-Aubin, présenter à ceux-ci, arrivant de la gare Saint-Laud par la rue des Lices, une amorce à la rue du Musée avec plaque indicatrice plus apparente de son nom que celui crayonné au charbon qui existe.

Camille Ballu.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mars 1911

Moyenne barométrique : 757^{mm},29 ; minimum, 743^{mm},33, le 2, à 8 h. 30 du matin, maximum, 775^{mm},20; le 13, à 2 h. 30 du matin; écart extrême, 31^{mm},87.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 3°,55; des minima (sans abri), 3°,07; des minima (sur le sol gazonné), 2°,40; des maxima (sous l'abri), 11°,45; des maxima (sans abri), 14°,40 ; des maxima (boule noire sans abri), 17°,64 ; des maxima (sur le sol gazonné), 16°,79; d'une eau de source, 7°,19 ; du mois, 7°,67.

Minimum absolu (sous l'abri), — 2°,0 le 17; minimum absolu (sans abri), — 2°,7 le 17; minimum absolu (sur le sol gazonné), — 2°,6 le 17; maximum absolu (sous l'abri), 18°,2 le 29; maximum absolu (sans abri), 23°,2 le 29; maximum absolu (boule noire sans abri), 27°,8 le 29; maximum absolu (sur le sol gazonné), 27°,1 le 31.

Humidité relative moyenne du mois, 77; minimum, 38, le 13, à 4 heures du soir ; maximum, 100, les 7, 23, 24, 27, à à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,47; moyenne diurne la plus faible, 2,8 les 1er, 2 ; la plus forte, 10,0 les 3, 4, 5, 11, 26. Nombre de jours de soleil, 24; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 101 h. 60^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,27.

Pluie totale du mois, 40^{mm},2 en 17 jours, appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 16^{mm}1, le 20. Evaporation, 63^{mm},00.

Digitized by Google

Fréquence des vents : 3 jours du N; 3 jours du NN-E; 2 jours du N-E.; 3 jours de l'E; 4 jours de l'ES-E; 1 jour du S; 2 jours du SS-W; 3 jours du S-W; 1 jour de l'WS-W; 2 jours de l'W; l'WN-W; 3 jours du N-W; 2 jours du NN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^{m}9$. Vitesse maximum du vent, $21^{m}7$ par seconde le 13 à 12 h. 47 du soir (vent NN-W).

Gelée les 15, 17, 27; gelée blanche les 2, 8, 10, 14, 16, 17, 19; rosée les 1, 2, 6, 7, 10, 12, 14, 16, 19, 21, 22, 29, 39, 31; brouillard les 17, 23 24, 27 le matin; neige les 15, 25, 26; grésil le 25; grêle le 14; halo solaire le 18.

Orage le 24, de l'WS-W au SS-W de 1 h. 10^{m} à 1 h. 35^{m} du soir; orage le 31, du SS-W au NN-E, de 2 h. 34^{m} à 3 h. 10^{m} du soir.

Coup de vent fort de l'WN-W ($17^{m}2$ par seconde le 16 à 3 h. 10^{m} du soir.

Bandes d'oies sauvages le 5, à 4 heures du soir, du S-W au N-E. Arrivée de la fauvette à tête noire le 18. Apparition du papillon Rhodocerarhamné le 21.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le distingué critique musical de la *Revue de l'Anjou*, dont les articles sont toujours si appréciés de nos lecteurs, n'a pu assister aux Concerts populaires donnés pendant le mois de mars. Nous avons fait appel à l'obligeance et à la compétence bien connues de M. l'abbé Jaudouin, qui a très gracieusement accueilli notre requête et écrit à notre intention, de sa plume alerte et élégante, les pages qui suivent :

Dixième Concert populaire (5 mars 1911),
Avec le concours de M. Herrmann et de Mlle Zipelius.
Symphonie en Ut majeur (Haydn). — *Concerto en Ré mineur* pour deux violons (Bach). — *Ouverture de Polyeucte* (P. Dukas). — *Concerto en Ut mineur* pour deux violons (Bach). — *Ouverture de Tannhaüser* (Wagner).

J'ai trouvé dans la *Septième symphonie* de *Haydn* un charme très frais et du reste très attendu. Non qu'elle se distingue par les prouesses de la forme : elle se contente d'être harmonieuse. Non qu'elle se signale par la vigueur de l'idée : elle plaît par la délicatesse et l'aimable naïveté du sentiment. En effet, le *vivace* n'est-il pas leste et pimpant autant qu'on peut l'imaginer? Et le moyen d'être indifférent à l'*adagio* dont si pénétrante et si mélancolique est la douceur? Joignez que des quatre parties le *presto* est celle où, je crois bien, respire la grâce la plus aisée. Seul le *menuetto* ne m'a pas agréé de tout point, et je me persuade que c'est la faute de l'exécution qui, pour parler net, a trahi la pensée du compositeur. Le mot *allegretto*, qu'on lit sur la partition, enseigne sans doute d'une façon vague le mouvement à prendre, mais encore et surtout le *caractère* à lui imprimer, à moins d'une « contre-indication » manifeste, comme dans la septième symphonie de Beethoven. Or, ici,

Digitized by Google

puisque c'est un menuet et donc une danse, il s'agit, au sens étymologique du terme, de belle humeur franche et communicative; non pas de la joie sans frein que comporte l'*allegro*, mais de cette gaieté tempérée qui convient à l'*allegretto*, son diminutif. Et qu'est-il arrivé? Conduit à une allure trop lente, ce menuet, que l'auteur voulait légèrement enjoué, est devenu un je ne sais quoi qui visait à la grandeur et à la majesté. En sorte que, au lieu de cadrer au reste de la symphonie, qui se recommande par ses formes simples et gracieuses, il m'a semblé faire disparate à cause de son air malencontreusement solennel. A cela près, l'œuvre de Haydn a été interprétée comme il faut et fort applaudie. Au vrai, je le répète, le charme de cette musique est resté en entier; les ans ont passé sans la faner, au rebours de telles compositions qui datent d'hier et qui ont déjà des rides.

Le début de l'*Ouverture de Polyeucte* est apparenté au Prélude de *Tristan et Yseult*, et il vous serre donc le cœur d'une irrésistible étreinte. Suit un long 3/8 où, sauf en un court épisode qui repose heureusement des heurts et des fracas, j'ai cru voir plus d'agitation tumultueuse que d'émotion vraie. Après quoi vient la finale, qui n'est que le développement de l'idée initiale; mais cette fois l'auteur la relève par le piquant d'harmonies imprévues et par l'éclat de riches sonorités. Notamment, les instruments à vent, jouant pianissimo, se marient à souhait aux instruments à cordes qui, très divisés, bruissent chromatiquement au dessus avec une suavité enchanteresse. Assez réservé, avouons-le, fut l'accueil fait par la salle à cette composition, qui pourtant ne manque ni d'énergie ni de couleur. Ne serait-ce point parce qu'elle n'exige pas un petit effort d'esprit pour être bien comprise? Quoi qu'il en soit, et encore que je ne sois pas, par principe, hostile aux musiciens hardis, voire « avancés » pour leur temps, si leur sincérité ne me semble pas sujette à caution, Paul Dukas, même après avoir publié cette *Ouverture*, n'en restera pas moins à mes yeux l'auteur de l'*Apprenti sorcier*, cette merveille de pittoresque à outrance.

Il me tarde d'arriver aux *Concertos pour deux violons*. Avant de me rendre au Cirque-Théâtre, je me disais : Certes, Bach est un génie; on admire toujours la solidité,

Digitized by Google

souvent la noblesse de ses œuvres, mais ce qu'on y remarque principalement, c'est la sévérité des lignes. Ce sont exercices d'école plutôt que brillants morceaux de concert, parce que l'ordonnance en est plus savante que variée, jamais auteur n'ayant si peu sacrifié aux Grâces. Inscrire au programme deux de ces compositions austères, en ne les séparant que par une *Ouverture*, elle-même en plus d'un endroit quelque peu rébarbative, n'était-ce donc pas une gageure? Et n'allait-on pas provoquer les froideurs du public, s'il est vrai que *l'ennui naquit un jour de l'uniformité*? A moins que... — Mais justement, continuai-je en réponse à l'objection, M. Herrmann est directeur-adjoint et violon-solo de la Société Bach, de Paris; et j'ai lu dans un journal que c'est « un musicien épris de son art, curieux des chefs-d'œuvre du passé ». Ils sont donc, lui et Mlle Zibelius, sa belle-fille et son élève, qualifiés entre tous les virtuoses de l'archet pour mettre en valeur les œuvres du vieux *cantor* de Leipsick. Les meilleurs interprètes ne sont-ils pas toujours ceux qui se sont pénétrés, grâce à un long travail en commun, de la même pensée et du même style? On verra bien.

Nous avons vu, nous avons entendu et... nous avons été ravi. Aussi passé-je condamnation sur les prétendues témérités de la Commission des programmes.

Mais dans quel style les solistes ont-ils interprété ces deux concertos? Je n'apprendrai rien sans doute à personne en disant que les avis sont partagés quant à la manière de jouer la musique de Bach. Certains exigent que l'exécutant, pianiste ou violoniste, reste impassible; s'il est facile à s'attendrir, il doit, quoi qu'il lui en coûte, garder une sérénité olympienne. D'autres veulent au contraire que son émotion intervienne et qu'il ne craigne pas de la montrer; c'est même là, selon eux, lisais-je récemment dans le *Ménestrel*, la seule manière de « rendre à cette musique toute son exubérance de vie riche et féconde, ainsi que sa vigueur entraînante ». M. Herrmann et sa jeune partenaire, se gardant, en gens avisés, des excès où peut conduire la pratique exclusive de ces théories opposées, se tinrent résolûment entre les deux extrêmes. *Inter utrumque tene*, dit la sagesse antique et la sagesse de tous les temps. Ils ont donc joué les *allegros* « tout droit », j'entends sans accent pathétique, ne songeant qu'au rythme et à la justesse dans les traits scabreux; mais chacun d'eux

Digitized by Google

a imprégné de sensibilité les *adagios*, surtout celui du Concerto en Ut mineur, que ponctuaient discrètement les *pizzicati* du quatuor, et leur a prêté son âme et son cœur; ce qui a valu à ce couple d'artistes des plus probes et des plus consciencieux un succès du meilleur aloi. Il n'est que juste d'ajouter que le piano-clavecin a été tenu avec beaucoup de tact par Mlle Hélène Léon, premier prix du Conservatoire, collaboratrice habituelle de M. Herrmann.

Cette matinée très intéressante, où — les absents le regretteront — trop de places étaient inoccupées, se termina dignement par l'*Ouverture de Tannhaüser*. Je n'aurai pas l'outrecuidance de la présenter aux lecteurs de la *Revue* : c'est pour eux une vieille connaissance. Il me suffira de noter que l'exécution en fut chaleureuse.

Deuxième concert extraordinaire (19 mars 1911).

Avec le concours de Mlle Daumas de l'Opéra, M. Enesco et M. Max d'Olonne.

Ouverture du Vaisseau Fantôme (Wagner). — *Le Ménétrier*, poème symphonique (Max d'Ollone) avec violon principal. — *Incantation d'Alceste* (Glück). — *Phaéton* (Saint-Saëns). — Trois morceaux anciens, transcrits pour violon par Kreisler : *Andantino* (Martini); *Pavane* (Couperin); *Prélude et Allegro* (Pugnani). — *Pavane* (Ravel). — Deux morceaux de chant : *la Cloche* (Saint-Saëns) et *la Toute-Puissance* (Schubert). — Deux *intermèdes* pour quatuor d'archets et *Première rapsodie en La majeur* (Enesco).

De toutes les nouveautés figurant sur cette liste copieuse et très variée, *le Ménétrier* offrait sans contredit le plus d'attrait aux nombreux auditeurs qui remplissaient la vaste salle du Cirque-Théâtre. Aussi bien, ce poème symphonique était donné avec le même soliste qu'en décembre dernier aux Concerts Colonne. Par ailleurs, on savait généralement que la critique musicale parisienne avait jugé avec une faveur marquée l'auteur et l'interprète ; sans compter que Georges Enesco, comme le disait un des journaux de notre ville, semble être à juste titre le violoniste préféré du public angevin. Notre attente n'a pas été démentie.

L'œuvre se divise en trois tableaux, Le ménétrier, au pays

Digitized by Google

natal, joue les airs de chez lui ; mais, parce que son inspiration les transforme et les vivifie, on l'écoute avidement. Puis, dans une heure de faiblesse et d'égarement, il part avec des bohémiens de passage dont les chants exotiques lui ont tourné la tête, et, une fois avec eux, il joue comme eux. Enfin, épuisé, sans être assouvi, par des sensations enivrantes qu'il ignorait, il revient parmi les siens, leur rapportant les rythmes et les mélodies de là-bas ; toutefois, comme il mêle à l'âme et à la musique de sa patrie la musique et l'âme étrangères, on ne le comprend plus, et alors, voyant que son prestige du temps jadis a cessé pour jamais, il renonce à son instrument, sauf à le reprendre par intervalles, en pleine lande, la nuit, mélancolique et seul.

Ce poème symphonique, descriptif et pittoresque, écrit d'un bout à l'autre avec finesse, avec subtilité même, a, par endroits, des coins intimes qui engagent, qui accueillent, qui retiennent. Cependant, tout considéré, la mesure et l'élégance continue de la forme m'en paraissent les caractéristiques. M. Enesco a tenu la partie de violon principal avec le talent que chacun reconnaît à cet éminent artiste dont le jeu, surtout charmeur, est aussi, à l'occasion, prenant et poignant. Par exemple, pour traduire au vrai les souffrances morales et le désespoir du pauvre « déraciné », il trouva des accents qui nous ont pénétré le cœur parce qu'ils jaillissaient des profondeurs du sien. Trois fois donc l'auteur et le soliste furent rappelés sur l'estrade par les applaudissements ininterrompus de l'assemblée ; trois fois, rivalisant de modestie, ils se renvoyèrent l'un à l'autre, par un geste spontané, l'honneur de cette espèce d'ovation.

Ajoutons que, délicatement accompagné par M. Max d'Ollone, Georges Enesco se signala encore dans l'*andantino* de Martini par un son moelleux et tendre joint à un style impeccable, dans la *Pavane* de Couperin par une grâce enchanteresse, et dans *l'allegro* de Pugnani par une virtuosité montée à son comble. Ai-je besoin de dire que le public transporté lui donna, par un tonnerre d'applaudissements, un nouveau témoignage de sa vive admiration ? Les deux *intermèdes* m'ont pareillement fort intéressé, encore que le premier m'ait plu davantage, parce que la mélodie a une pureté, une fluidité et une douceur singulières. Quant à la *rapsodie* qui nous avait déjà émerveillés au concert du 27

Digitized by Google

novembre 1910 par sa couleur et sa vie, qu'en dire aujourd'hui qui n'ait été dit et redit alors ? Chef d'orchestre d'une extraordinaire puissance, maître des instrumentistes qu'il sait remuer en même temps qu'il les domine, le très sympathique compositeur prit cette fois encore la baguette de commandement et « dirigea » avec une autorité et une fougue inexprimables ; grâce à quoi, de toutes parts et pendant longtemps la salle retentit de bravos et d'acclamations. Au fait, comment résister à cette musique dont la verve entraînante et le rythme endiablé vous enveloppent, vous enlacent et vous étreignent invinciblement ?

Cet éclatant succès de M. Enesco jeta des ombres sur le mérite de Mlle Daumas. Premier prix de chant et d'opéra du Conservatoire, la jeune artiste possède une superbe voix, ample, homogène et très longue. Aussi l'air d'Alceste « Divinités du Styx », qu'elle chanta, il est vrai, presque au début de la matinée, lui valut-il d'être applaudie de la façon la plus flatteuse. Mais avec *la Cloche* de Saint-Saëns et la *Toute-Puissance* de Schubert elle ne reçut qu'un accueil incertain. On eût dit des battements de mains de commande, soit parce que ces morceaux auraient été de meilleure mise en un concert de salon, soit surtout parce que l'assistance, ayant à peu près épuisé son enthousiasme au profit du violoniste, ne pouvait plus disposer en faveur de la cantatrice que des restes d'une ardeur qui s'éteignait.

Phaéton, joué la dernière fois en 1907 devant Saint-Saëns en personne, a été de nouveau fort goûté. Au surplus, notre orchestre, qui était dans les meilleures dispositions, concerta et fondit ses efforts pour mettre en lumière les beautés de ces pages où une étonnante maîtrise d'instrumentation s'allie à une richesse mélodique peu commune.

J'allais oublier la *Pavane*, de Ravel, entendue déjà au cours de la saison. A en croire l'affiche du jour, elle avait été redemandée ; par d'autres que moi, dans tous les cas.

Nerveuse, puissante, bien nuancée et, pour cela, des plus applaudies fut l'exécution de l'*Ouverture du Vaisseau Fantôme*. L'honneur en revient principalement à M. Rhené-Baton qui y fut digne de tous nos éloges. Que les temps sont changés ! Cette œuvre, écrivait, en 1861, Scudo, le critique attitré de la *Revue des Deux Mondes*, au lendemain des fameuses soirées du Théâtre-Italien, cette œuvre « d'une inter-

Digitized by Google

minable longueur est un amas de sons, d'accords dissonants et de sonorités étranges, où il est impossible à l'oreille de saisir un plan, un dessin quelconque qui porte à l'esprit l'idée du compositeur. C'est littéralement le chaos peignant le chaos. » De vrai, on n'était pas alors, au même degré qu'à présent, affranchi de certains préjugés. Mais il a coulé depuis beaucoup d'eau sous les ponts; peu à peu notre éducation musicale s'est faite, et voilà comment en France, après un demi-siècle, si j'en juge par ce qui se passe chez nous, le « peuple » et les « habiles » se rencontrent dans leur admiration pour Wagner.

Concerts hors série, 613e, 614e et 615e, (25, 26 et 27 mars).

La Damnation de Faust, de Berlioz.

Marguerite, Mlle Lindsay, de l'Opéra; *Faust*, M. Plamondon, de l'Opéra; *Méphistophélès*, M. Tordo, et *Brander*, M. Paul Eyraud, des Concerts du Conservatoire, Colonne et Lamoureux. Chœurs des dames-amateurs de la ville et de la Société Sainte-Cécile (220 exécutants).

« Je regarde cet ouvrage comme l'un des meilleurs que j'aie produits », a dit l'auteur lui-même de la Damnation de Faust. Quoiqu'on ne soit pas d'ordinaire bon juge dans sa propre cause, j'ai le droit, pour faire état de cette appréciation flatteuse, de me souvenir que Berlioz, l'une des gloires de notre école nationale comme compositeur, fut par surcroît un des critiques musicaux les plus sagaces de son époque En tout cas, la Damnation de Faust est tenue à présent sans conteste pour une œuvre de génie, si ce mot, comme on le voit en le ramenant à ses origines, signifie avant tout le jet naturel de l'esprit, ce que nous appelons aujourd'hui le tempérament. Cela étant, le compte-rendu des trois brillantes séances consacrées à cette légende dramatique très développée ne répondra, selon moi, à un sujet si vaste et si relevé qu'en offrant aux lecteurs l'analyse complète du *libretto* et la critique détaillée de la partition. Or le temps, la place peut-être, et aussi sans doute la compétence me manquent pour écrire un tel article. Ne pouvant mieux faire, je me bornerai à indiquer en peu de mots comment prit naissance le projet

Digitized by Google

de cette manière de *triduum*; après quoi, je dirai tout uniment, sans grands commentaires — fussé-je un peu long, car la matière est fertile — ce que j'ai ressenti à entendre les solistes, les chœurs et l'orchestre; ce ne sont du reste que des impressions et je les donne pour ce qu'elles valent.

On lit dans *Angers-Musical* (numéro du 26 mars) : « La Société chorale Sainte-Cécile venant d'atteindre son cinquantenaire, le Comité des Concerts populaires a tenu à célébrer par une manifestation d'art exceptionnelle cette date mémorable dans l'histoire d'une Société qui, depuis 1880, lui prêtait sans interruption un concours précieux. A cet effet, il a voulu choisir une des œuvres les plus remarquables de la musique française et faire profiter de l'affluence que l'exécution de cette légende dramatique ne manquerait pas d'attirer, la caisse de secours de l'association professionnelle des musiciens de notre orchestre... Dès qu'elles ont connu le triple but poursuivi — honorer le cinquantenaire, alimenter la caisse de secours, donner la première audition à Angers d'une œuvre si applaudie à Paris et si réclamée ici — les dames-amateurs de la ville, malgré le nombre et l'heure incommode des répétitions, se sont empressées de répondre à notre appel. Grâce à cette entente cordiale, nous avons la possibilité et nous éprouvons la vive satisfaction de faire entendre à nos concitoyens la « Damnation de Faust ».

Or donc, le samedi, à 8 heures et demie, devant plus de 1.200 personnes tout yeux et tout oreilles, eut lieu, sous la direction magistrale de M. Rhené-Baton, cette grande solennité; elle se renouvela le lendemain, en matinée, durant qu'il neigeait au dehors, et le surlendemain, en soirée, sans que le public fût moins empressé. Loin de là, on refusa du monde au concert de clôture. C'est que beaucoup de gens se faisaient une fête de ce spectacle qu'on disait curieux et captivant. Et nul n'eut à se détromper, car, chaque fois, les 21 numéros du programme furent joués ou chantés en perfection.

« Sûreté d'émission, autorité dans le récit, justesse d'expression dans le phraser, prononciation nette et claire, telles sont les qualités que nous avons pu admirer dans le chant de Mlle Lindsay, dont la voix est aussi belle dans les

Digitized by Google

passages d'éclat que dans la demi-teinte », écrivait M. de Romain, il y a un an environ, après le septième Concert populaire auquel la pensionnaire de l'Opéra avait prêté son concours. L'éminente artiste n'a perdu depuis lors aucun de ses moyens, et ceux donc qui aiment par-dessus tout le *bel canto* ont dû être satisfaits du succès que lui a valu le rôle de Marguerite. Secondée au mieux par l'alto de M. Bailly, Mlle Lindsay gagna dès l'abord tous les cœurs par le sentiment exquis qu'elle mit dans la *chanson gothique* « Autrefois un roi de Thulé » empreinte d'une si insinuante mélancolie, surtout vers la fin, qu'elle murmura avec délice; vous auriez cru alors qu'elle marchait dans son rêve, isolée du monde réel. Dans le *duo* « Mon bien aimé », qui est, à mon avis, le point culminant de la partition, elle lutta pour le souffle de la passion avec son redoutable partenaire. Enfin la romance « D'amour l'ardente flamme », dont le prélude de cor anglais fut d'ailleurs supérieurement joué par M. Englebert, nous causa un plaisir et une émotion sans mesure. N'est-ce pas, en effet, le don des âmes impressionnables et vibrantes de se communiquer à l'auditoire? Et l'auditoire leur en témoigne sa reconnaissance par des bravos répétés.

Égal pour le moins a été le succès de M. Plamondon qui, dans le rôle écrasant de Faust, fit admirer une fois de plus — car il a souvent chanté à nos matinées du Cirque — sa diction large, simple et pure, sa voix étendue, douce plutôt que puissante. En outre, c'est un musicien sûr. Point de pierres d'achoppement à craindre avec lui; on s'aperçoit de suite que tout marchera sans encombre, parce qu'aucun heurt ne le jettera hors de sa route avant d'arriver au terme. Soit dans les monologues « Le vieil hiver » et « Sans regrets j'ai quitté », soit dans l'air « Merci, doux crépuscule », le merveilleux ténor nous a séduits par un naturel parfait uni à un art très nuancé. Mais c'est surtout dans le *duo* avec Marguerite « Ange adoré » et dans l'*Invocation à la nature* qu'il montra une fraîcheur de sentiment, un charme et une conviction irrésistibles. On écouta avec une sorte de recueillement ces pages superbes, dont une interprétation de premier ordre grandissait le mérite; et ce fut ensuite, sur tous les bancs de la salle, un enthousiasme impossible à décrire.

Digitized by Google

M. Tordo était chargé du rôle de Méphistophélès. Il s'en est acquitté très honorablement. Sa mimique expressive et sa physionomie incroyablement mobile l'aidèrent beaucoup dans les récitatifs où se joue tantôt la fantaisie bouffonne, tantôt le persiflage. Et puis quelle autorité dans l'*Évocation*, quel esprit dans la *Chanson de la puce* ! Il est regrettable que la voix de ce baryton n'ait pas toute l'ampleur qu'on désirerait. Ainsi, dans la *Sérénade*, d'une si belle et si âpre énergie, il sauva par sa diction très juste l'insuffisance d'un organe qui manquait de volume et de puissance, quoique les violons n'exagérassent point la sonorité des *pizzicati*. En revanche, il fut excellent dans l'air « Voici les roses », qu'il chanta avec une douceur extrême, accompagné pianissimo — le fait vaut la peine d'être noté — par trois trombones et une trompette. Il montra de plus un grand sens du rythme dans la *Course à l'abîme*, alors qu'activant la vitesse des deux chevaux noirs imaginaires que montaient Faust et lui, il lançait en cadence des hop ! hop ! qui cinglaient comme autant de coups de fouet. Tout compensé, il a été fort applaudi, comme devait l'être au surplus un artiste qui sait chanter et possède une technique à laquelle il ne reste rien à apprendre.

Deux mots seulement sur M. Paul Eyraud à qui l'on avait confié le rôle épisodique de Brander. Ce personnage de second plan n'est là en effet que pour faire connaître le « milieu » où momentanément l'action se déroule. Dans l'espèce, nous sommes à la taverne d'Auerbach, à Leipsick. Brander, à moitié ivre, prié par les autres buveurs, entonne la *Chanson du rat*. Paul Eyraud, par l'agrément d'une basse-taille bien timbrée, rehaussa la vulgarité voulue, mais alerte et, en somme, assez plaisante de cet air, et il en fit habilement ressortir l'allure toute sarcastique.

Si chaudement accueillis qu'aient été les solistes, je conviens volontiers que les chœurs ne l'ont pas été moins. De vrai, ils avaient été préparés avec le soin le plus intelligent et le plus actif. A la Sainte-Cécile, depuis bientôt deux mois, on travaillait sans relâche sous la conduite de M. Fichet ; de leur côté, les dames-amateurs étudiaient la partition avec tout autant de zèle et, au jour de l'ensemble, une ardeur si générale et si constante permit à M. Baton d'obtenir de cette

Digitized by Google

masse chorale, composée d'au moins 150 personnes, une exécution hors ligne. De la couleur dans la *Ronde champêtre*, de l'allégresse se mêlant à de mâles beautés dans l'*Hymne pascal*, une grosse gaieté dans le *Chœur des buveurs*, un burlesque de circonstance heureusement réussi dans *la Fugue*, beaucoup de grâce dans le *Chœur des gnomes*, et enfin — il faut bien s'arrêter; autrement tout y passerait — dans l'*Apothéose*, le charme inexprimable que donnent des voix qui semblent venir du ciel, voilà ce que j'ai pris un plaisir extrême à remarquer et à goûter; et de longs battements de mains m'ont fait voir clairement que ma joie était partagée par tous les spectateurs.

Dans mes louanges, que j'ai l'air de prodiguer, tellement elles sont abondantes, quoique je ne les distribue qu'à bon escient, je n'aurai garde d'oublier l'orchestre. De la première à la dernière note, il a montré une étonnante souplesse, se pliant avec aisance au gré de son chef qui, avec sa conscience habituelle, tâchait à conserver leur caractère distinctif à toutes ces pages par endroits de conception très différente. Nos vaillants musiciens m'ont conquis dès le début dans la trop courte symphonie qui « illustre » ces paroles du *libretto* : « Par une belle matinée de printemps, Faust erre dans la campagne, ouvrant son âme au ravissement que lui cause le réveil de la nature ». Elle me rappelle l'*Enchantement du Vendredi saint*, dont l'inspiration est si suave et si pure et, pour la poésie harmonieuse, elle soutiendrait le parallèle, sans désavantage, avec la délicieuse idylle de *Parsifal*. Plus loin, la *Marche de Rakoczy*, que ce général faisait jouer, assure-t-on, avant la bataille afin d'électriser ses soldats, par son rythme entraînant, ses accents passionnés, son orchestration solide, robuste, savoureuse et colorée me transporta derechef, malgré l'accoutumance et quoique je l'eusse préférée pourtant dans un mouvement moins vif. La musique du *Ballet des Sylphes*, légère, aisée, semble faite avec peu de chose; mais ce rien très caressant flotte, se renouvelle pendant qu'il berce et endort Faust par son doux murmure. L'exécution en fut un modèle accompli de délicatesse. Imprégnée de charme et fort distinguée fut aussi celle du *Menuet des follets*, lequel, tout contrasté qu'il est, ne sent nulle part non plus ni la prétention, ni l'effort. Ajoutons — et

Digitized by Google

cela est de toute justice — que, dans l'accompagnement des solistes et des chœurs, l'orchestre apporta une attention soutenue et une louable discrétion ; si bien qu'il s'est montré partout vraiment digne des applaudissements qu'il s'est maintes fois attirés. L'aristarque le plus exigeant n'aurait trouvé qu'une ombre au tableau. Le samedi et le dimanche, les trompettes et les cors, qui sonnaient la retraite dans les coulisses, ne jouèrent pas juste, pour n'avoir pas été scrupuleusement accordés. Cette critique, la seule au reste que j'aie le droit de faire, je me la permets comme gage de la sincérité de mes éloges ; et encore dois-je reconnaître qu'hier soir ce défaut n'existait plus : on l'avait dûment corrigé.

En résumé, le succès de ces trois « représentations » a été triomphal, et le souvenir en restera gravé au cœur de toutes les personnes qui ont pu y assister. Grâces soient donc rendues au Comité des Concerts populaires qui a eu cette heureuse idée, et particulièrement à son distingué président, M. le Comte Charles d'Ollone. Aussi bien, en digne successeur du cher M. de Romain, continue-t-il le mieux du monde, je me plais à le dire ici, son savoir-faire, son tact et son inlassable dévouement.

Angers, le 28 mars.

L. JAUDOUIN.

***

Les séances de Musique de Chambre qui se tiennent dans la salle des Amis des Arts et que fréquentent les amateurs de musique classique ont obtenu leur succès habituel. Il n'en pouvait, d'ailleurs, être autrement avec un quatuor d'artistes de la valeur de MM. Clœsen, Bernède, Bailly et Becker.

L'intérêt de ces séances fut d'autant plus grand que les programmes étaient plus variés et rehaussés par les noms de personnalités artistiques de premier ordre.

Nous renvoyons nos lecteurs à la collection d'*Angers-Musical* où ils trouveront des comptes rendus écrits par une bonne plume placée dans la main d'un critique très compétent.

***

Digitized by Google

Le jury pour le classement définitif du concours, organisé par le Syndicat d'initiative de l'Anjou, d'affiches exposées dans la salle des Amis des Arts, hôtel Chemellier, s'est réuni le samedi 25 mars, à 4 heures 1/2 du soir.

Le résultat du vote a été le suivant :

1er prix, 300 fr. — Le projet inscrit sous la devise : « Honni soit qui mal en pense. » M. A. Dubos, architecte, Angers, rue Grandet.

2e prix, 150 fr. — Devise : « La Bique ». M. Lucien Mette, peintre-décorateur, Paris, 10, rue Perceval.

3e prix, 100 fr. — Devise : « Apollo ». M. Paride Weber, à la Baleinière, Brigné, par Martigné-Briand.

4e prix, 50 fr. — Devise : « Disque rouge et blanc ». M. Tranchant, peintre, place Saint-Martin.

***

L'administration des Beaux-Arts vient de faire l'acquisition du château de Montsoreau.

Situé au bord de la Loire, entre Saumur et Angers, le château de Montsoreau, qu'a immortalisé Alexandre Dumas, n'est pas une demeure princière comme le château de Kerjean : c'est le château féodal, crénelé, armé de mâchicoulis, flanqué de tours. Il fut construit à la fin du quatorzième siècle par la famille de Craon et passa ensuite aux Chabot. Louis Chabot le céda à son beau-frère de Chambles, ambassadeur de France à Venise, vers le milieu du quinzième siècle. Il resta la propriété de la famille de Chambles jusqu'à la Révolution. En 1804, il fut acquis par plusieurs familles de la région.

Le prix d'achat n'est pas élevé ; il ne dépassera pas 30.000 francs, dont près d'un tiers sera fourni par le Conseil général de Maine-et-Loire. L'administration des Beaux-Arts se propose de faire seulement les réparations nécessaires pour conserver ce château-fort dont la belle silhouette se profile sur la Loire.

***

Diverses pièces artistiques viennent d'enrichir le musée Saint-Jean :

1° Un portrait ovale à l'huile 3/4 à droite : Allard du Houet Plessis Jean-François, maire d'Angers 1777, en robe rouge

Digitized by Google

avec rabat, tête nue, perruque à rouleaux. Au dos de l'original est écrit : mort à Bouchemaine le 8 août 1787. Cette copie a été exécutée par M. Fougerat, le remarquable artiste nantais. Don de M. Étienne Port, inspecteur général de l'Université à M. A. Michel, qui l'a déposé au Musée.

2° Un médaillon bronze, buste 3/4 à gauche, avec l'inscription Gilles Deperrière (Engine), 1809-1869, chirurgien en chef des hospices de 1837-1860, Saumur. Don de M. Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts.

***

Le dîner du « Vin d'Anjou » a eu lieu le mardi 14 mars 1911, à 7 h. 1/2 précises, au restaurant du Cardinal, à Paris.

Les convives étaient nombreux, comme toujours. A la table d'honneur, M. Achille Laurent, président de la société, ayant à sa droite Mme Lherblay, de la Comédie Française, M. de Grandmaison, député de l'arrondissement de Saumur; puis, à sa gauche, Mme de la Barthe, cantatrice, M. le Dr Monprofit, député-maire d'Angers, M. Cormeray, M. Et. Port.

A l'heure des toasts, M. Achille Laurent prend le premier la parole. Après avoir présenté les excuses d'un certain nombre de compatriotes, retenus par leurs occupations, l'éloignement de Paris ou des engagements antérieurs, il adresse en termes émus un suprême hommage aux membres de la Société décédés et félicite ceux qui ont été récemment l'objet de diverses distinctions honorifiques. Il constate le succès toujours croissant du dîner du « Vin d'Anjou » et donne la parole à M. Monprofit. Il boit aux convives présents.

M. le Maire d'Angers dit qu'il est très heureux de se trouver au milieu de ses compatriotes et de leur apporter, ce soir, le salut de la ville d'Angers. Lui aussi, il adresse un souvenir à ceux que la mort à ravis à l'amitié de tous. Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas qu'un sentiment mélancolique attriste ce repas et cette réunion qui s'est développée en évoquant les souvenirs du pays natal. Il lève son verre en l'honneur des dames présentes, de Mme Lherblay et de Mme de La Barthe et porte un toast à tous les compatriotes réunis ce soir au pays d'Anjou.

Digitized by Google

M. de Grandmaison, député de l'arrondissement de Saumur, s'associe aux paroles du maire d'Angers. Si l'Anjou est le pays des fleurs, comme disait M. Monprofit, il est aussi le pays du vin et réunit ainsi l'utile à l'agréable. M. de Grandmaison rappelle qu'il a été heureux de défendre à la Chambre les intérêts des viticulteurs du Saumurois et de la région...

Il termine en invitant les membres du « Vin d'Anjou » à lui faire le plaisir de venir le voir à Montreuil-Bellay et il les assure que, dans les caves du château, les attendent de nombreuses bouteilles. Leur contenu prouvera ses dires. Puis, en termes très humoristiques, il rappelle la visite des archéologues à Montreuil-Bellay.

Il lève son verre à la Société du « Vin d'Anjou ».

Ces discours sont salués de triples bans.

Le banquet se termina par une très brillante soirée-concert, où l'on applaudit successivement, M. Franck, Mme de La Barthe, M. Rousseau, MM. Marc Leclerc, Paul Petrucci et Mlle Christiane Dix, du théâtre Fémina.

***

Deux représentations du *Flibustier* ont été données sur la scène de la rue du Quinconce. Lundi 13 mars en soirée, et jeudi, 14 en matinée, la salle s'est trouvée envahie par un public très nombreux et très choisi.

Ces deux excellentes représentations, données au profit d'œuvres philanthropiques, ont reçu, dit le *Pays Bleu*, de la part des auditeurs, un accueil très chaud et très réconfortant. Ainsi se trouvèrent couronnés de succès les efforts des vaillants et généreux acteurs que les habitués du Quinconce ont tant de fois entendus et applaudis.

Représenter l'œuvre de Jean Richepin, dire trois actes en vers, cela n'était certes pas une petite affaire. Mais les talents mis à contribution surent mener l'entreprise à bonne fin et soutinrent sans faiblesse le rôle qui leur incombait.

La comtesse d'Ollone est très « ingénue », très vive, très naturelle en un mot dans son rôle de Janik; Mme d'Hattecourt, au superbe costume breton, dit fort bien les vers; le comte de la Boutetière (Jacquemin), M. Jacques Durand (François Le Goez), le comte Henri du Reau (Pierre), campent à merveille leurs personnages, et MM. J. de Jourdan et

Digitized by Google

B. de Lavilléon portent très crânement, ma foi, le costume de nos « loups de mer ».

***

Une intéressante exposition de photographies a eu lieu dans le local des Amis des Arts (hôtel de Chemellier) ; elle a obtenu un plein succès en réunissant une grande quantité d'œuvres véritablement artistiques.

Cette exposition était due à l'initiative de l'un de nos sympathiques compatriotes, M. Georges Underberg, président du Photo-Postal-Club français.

Le jury a attribué les prix suivants :

1e prix, *ex-æquo*. — MM. Godet, d'Angers; Pagot, de Paris ; Underberg, d'Angers.

2e prix. — MM. Roussin, de Paris ; Holl, de Dieppe.

3e prix. — MM. Pineau, d'Angers ; Langlois, de Paris.

4e prix. — MM. Barthelemy, Peytrequin.

5e prix. — MM. Coque (Espagne); Boitteaux, de Bordeaux.

6e prix. — MM. de Kervenoael, de Vannes ; Monnier, de Paris.

7e prix. — Mlle Gaudon ; MM. Gautier, d'Angers ; Feldman, de Paris.

***

M. le Dr Motais, professeur d'ophtalmologie à l'École de Médecine d'Angers, membre correspondant de l'Académie de Médecine, a fait, à l'Académie de Médecine, une communication que nous résumons ci-dessous :

La France seule, a dit le Dr Motais, possède des écoles préparatoires de médecine. Elles sont au nombre de 12 : Angers, Clermont, Grenoble, Limoges, Tours, Dijon, Poitiers, Rouen, Caen, Reims, Amiens, Besançon. En 1909, elles comptaient 641 élèves.

Les écoles préparatoires ont pour fonction d'enseigner les éléments de toutes les branches de la médecine. L'expérience prouve que, dans le rôle essentiel et fondamental de préparation à toute étude médicale, elles sont très supérieures aux facultés.

Le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, a proclamé l'immense avantage que trouvent nos fils à faire ailleurs que dans nos grandes Facultés leurs

Digitized by Google

études médicales élémentaires. On ne saurait trop appeler l'attention des pouvoirs publics, des parents et des futurs étudiants sur ce point si important.

Il est nécessaire, a continué M. le Dr Motais, que l'enseignement ophtalmologique, qui exige tout particulièrement les leçons directes du maître pour les notions du début, soient organisées dans toutes les écoles préparatoires.

Cette mesure s'impose d'autant plus que le nouveau décret de réorganisation des études médicales impose l'enseignement obligatoire des notions élémentaires d'ophtalmologie à tous les futurs médecins. Il n'existe, en ce moment, qu'un professeur de clinique ophtalmologique (Dr Motais, à Angers) et deux chargés de cours (MM. Faye, à Amiens et Deschamps, à Grenoble). C'est une lacune regrettable qui doit être comblée au plus tôt.

Cette communication a été vivement appuyée par MM. Gariel, Guillon et Bertrand, inspecteur de la marine, qui a protesté contre la suppression du budget des écoles préparatoires maritimes.

***

La Fédération des Syndicats d'initiative de la Corse, a organisé, à Paris, à la Société d'horticulture, une brillante réunion sous le haut patronage du Touring-Club. M. René Bazin, qui présidait, a prononcé une charmante allocution où il a montré l'*Ile de beauté*.

***

M. le Dr Brin, qui était chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu, a été nommé chirurgien en chef en remplacement de M. le Dr Mâreau, démissionnaire.

M. le Dr Charles Martin vient d'être nommé, après un brillant concours, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu.

***

Notre distingué compatriote, le compositeur Jean Huré, dit *l'Angevin de Paris*, est en ce moment en Belgique où de nombreux concerts, donnés avec la comtesse Skarbek, lui ont valu une série de triomphes. L'un d'eux a eu pour théâtre le palais de la comtesse de Flandre qui a fort apprécié le prestigieux talent du grand musicien angevin.

***

Digitized by Google

M. Pierre Gasnier, propriétaire au Fresne, par Bouchemaine (Maine-et-Loire), est nommé délégué régional de l'Association Générale Aréonautique, pour les départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Loire-Inférieure, Vendée.

C'est à lui que devront s'adresser les personnes qui auraient besoin de renseignements concernant les départements ci-dessus indiqués.

***

Un des musées d'Orléans vient d'ajouter à sa collection d'œuvres d'art une remarquable statue de Jeanne d'Arc, due au talent de M. E. Blanc, place Monprofit, qui, à maintes reprises, s'est déjà distingué dans l'art statuaire.

***

Suivant le legs de Mlle Chantepie, le musée de Saumur vient de recevoir une collection de portraits angevins qui faisaient partie de la galerie de la donatrice.

***

Le Conseil municipal d'Angers vient de voter 1000 francs pour la restauration des ruines Toussaint et 1800 francs pour l'érection de la statue de Robert-le-Fort.

***

Pendant le mois de mars ont été données à Angers les conférences suivantes :

Le 3 mars, à la salle de la mairie, sous les auspices de la Société de Géographie commerciale : « Au sud de la Chine ; le pays des Mias-Tseu », par M, le capitaine de Fleurelle.

A l'Université catholique : « Entre deux batailles », par M. Legras.

Le 8 mars, à l'Université catholique : « Le Socialisme à la campagne », par M. Tony Catta.

Le 13 mars, au Cirque-Théâtre : « La Mer », par M. Jean Richepin (chansons de mer, par Mlle Ruin-Gabriac).

Le 15 mars, à la salle de la rue du Musée : « La musique au XVIIIe siècle », par M. Le Moy, (interprétations musicales par M. Pinguet ; Mlles Picard et Poutiers).

Le 15 mars, à la salle de l'Université catholique : « Les enfants », par M. Ch. François Saint-Maur.

Digitized by Google

Le 17 mars, à la salle du Quinconce : « Beethoven », par M. le Comte du Plessis de Grenédan (interprétations musicales par M. Max d'Ollone, le Vicomte de R., M. et Mme Becker, M. Chalon et plusieurs amateurs).

Le 20 mars, à la salle de l'Hôtel de Ville, sous les auspices de l'Association des Étudiants : « Les étudiants du moyen âge », par M. P. Renaud.

Le 22 mars, à l'Université catholique : « Molière : la troupe du roi (1665-1673) », par M. le Comte du Plessis de Grenédan.

Le 29 mars, à l'Université catholique : « Les Contemporaines ; les néo-romantiques », par M. J. Duval.

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique

M. le général de brigade Bourdériat, commandant de l'école d'application de cavalerie, à Saumur.

M. Henry Coutant directeur de l'*Angevin de Paris*.

M. Bedouet, instituteur primaire public en retraite, aux Ponts-de-Cé, délégué cantonal.

M. Fèvre, percepteur des contributions directes, à Doué-la-Fontaine.

M. Lépicier, président de la Société Sainte-Cécile, à Angers, délégué cantonal.

M. Milon, juge suppléant du tribunal de première instance, à Segré, délégué cantonal.

Officiers d'Académie

M. Edmond Cauville, photographe, à Angers.

M. Pasquier, percepteur, à Châteauneuf-sur-Sarthe.

M. Amart, ancien instituteur primaire public, à Bagneux.

M. Bardou, délégué cantonal, à Morannes.

M. Baudin, maire des Alleuds, délégué cantonal.

M. Baudriller, percepteur, délégué cantonal de Gennes.

M. Baudry, avocat, à Saumur, président de l'Association des Anciens Élèves du Collège de Saumur, délégué cantonal.

M. Béni, délégué cantonal, à Angers.

M. Berthelot, conducteur des ponts et chaussées, conseiller municipal de Cholet.

Digitized by Google

M. Bontemps, membre du bureau d'administration du Collège de Cholet, délégué cantonal.

M. Bouché, instituteur primaire public honoraire, maire de Tigné, délégué cantonal.

M. Bouvet, juge suppléant au tribunal de commerce d'Angers, vice-président de la Société des cantines scolaires.

M. Canonne, docteur-médecin, à Angers.

M. Chabrun, négociant, à Angers, administrateur de la Société des cantines scolaires.

M. Guillot, chef de la musique municipale de Quincé.

M. Justeau Paul, négociant, à Angers, administrateur de la Société des cantines scolaires.

M. Letournel, professeur de danse, à Angers.

M. Luson, architecte honoraire des hospices, à Angers.

M. Maître, percepteur des contributions directes, à Vernantes.

M. Marchesseau, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Saumur.

M. Moreau, architecte, à Saumur.

M. Nicolas, conseiller municipal de Saint-Mathurin, délégué cantonal.

M. Oger, entrepreneur de travaux publics, à Angers.

Mme Réthoré, sœur Saint-Bruno, infirmière au Lycée d'Angers.

M. Rohé, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, à Angers.

M. Salin, chef de division à la préfecture de Maine-et-Loire.

M. Soullier de Choisy, délégué cantonal, à Durtal.

Mme Terrien, née Rouze, dame patronnesse des écoles laïques, Baugé.

Officiers du Dragon de l'Annam

M. Boutard, rédacteur-caissier à la succursale de la Caisse nationale d'Épargne d'Angers.

M. de Boyve, élève-officier à l'École d'application de cavalerie de Saumur.

Officier du Nicham La Nouar

M. Duveaux, chef de bataillon au 135e régiment d'infanterie.

***

Digitized by Google

Notre sympathique confrère et compatriote Marc Leclerc, secrétaire de la Rédaction de l'*Angevin de Paris*, dont on sait les constants efforts pour faire dans tous les milieux et par tous les moyens connaître et apprécier l'Anjou, en donne une preuve nouvelle aujourd'hui. Grâce à lui, le numéro de Pâques de l'élégante revue *La Bonne Chanson* est une véritable anthologie angevine ; qu'on en juge par cet extrait du sommaire. En première page, dans un encadrement tout angevin, dessiné spécialement par Marc Leclerc, habile décorateur autant qu'écrivain, le médaillon du poète, d'après l'effigie sculptée par G. Chesneau et érigée à Liré en 1909 ; du même Marc Leclerc, une chronique très documentée sur la Chanson Angevine, ancienne et moderne, et *Défunt Gorin*, une de ces pièces en parler angevin dont il a déjà fait paraître une série avec un légitime succès ; des vers, pour la plupart inédits, de Paul Sonniès, Maurice Couallier, Eugène Roussel, Henry Coutant, *Vive l'Anjou*, la célèbre chanson-polka d'A. J. Verrier ; une chanson inédite, paroles et musique, d'E. David-Bernard ; la vieille chanson angevine la *Fête à M. le Curé* ; une exquise mélodie de Jehan Chardavoine, le musicien beaufortais du XVIe siècle, sur les vers de Ronsard *Mignonne allons voir si la Rose*. A ces œuvres angevines, des chansons inédites du barde breton Théodore Botrel et de Jacques Ferny, le maître humoriste montmartrois, ajoutent leur attrait. Luxueusement illustré, ce numéro fait honneur à ses éditeurs.

***

Les obsèques de M. Paul Rondeau, ancien industriel, président d'honneur de l'Association des Concerts populaires d'Angers, ont eu lieu le 29 mars, au milieu d'une affluence considérable à l'église Saint-Joseph.

Le deuil était conduit par MM. Paul et Maxime Rondeau, le chanoine Rondeau, Augustin Rondeau, avocat, Bonnet, fils, frères, beaux-frères et neveux du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le comte d'Ollone, Georges Bougère, le général Pouradier, Duteil et Lépicier.

Parmi les couronnes figuraient celles portant les inscriptions suivantes : *La Société des Concerts populaires à M. Paul Rondeau ; l'Association des Artistes musiciens à*

Digitized by Google

M. Paul Rondeau ; la Chorale Sainte-Cécile à M. Paul Rondeau ; à M. Paul Rondeau, son ancien personnel.

Au cours de la cérémonie religieuse, MM. Clœsen, Leroy fils, Martelli, Englebert fils, Allain, Van Erps père, Becker et Nizet, des Concerts Populaires, ont exécuté sous la direction de M. Rhené-Baton l' « Aria de Bach » et sous la direction de l'auteur un « Andante » de M. Max d'Ollone.

La Sainte-Cécile a en outre chanté un « De Profundis », arrangé par le défunt.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été transporté au cimetière de l'Est.

Devant la tombe, M. le comte d'Ollone a pris la parole au nom de la Société des Concerts populaires et s'est exprimé en ces termes.

Un deuil cruel vient d'atteindre, non seulement une famille respectée, mais la Société des Concerts populaires, la Société Sainte-Cécile, divers groupements musicaux de la ville et, d'une façon générale, l'art de la musique à Angers. En M. Rondeau s'est éteint un des premiers et principaux auteurs du grand mouvement qui fit d'Angers le centre artistique de l'Ouest. C'est à 1877 qu'il faut remonter pour en trouver les origines, et le nom de M. Rondeau se trouve associé à celui de MM. de Romain, de Foucault et Bordier, fondateurs de l'Association Artistique.

Il y apporta, comme secrétaire, les qualités d'intelligence, de zèle et de dévouement dont il devait toujours faire preuve dans ses différentes fonctions. Quand l'Association artistique prit fin, en 1893, c'est à la Société Chorale Sainte-Cécile que M. Rondeau, consacra sa ferveur musicale et son besoin d'apostolat.

Plus tard, il devint un des plus ardents partisans du Syndicat de garantie qui assura la reprise des concerts et donna à notre Théâtre municipal un éclat exceptionnel pendant les années 1898 et 1899. A cette époque, comme vice-président de la Société des Concerts populaires, il aida puissamment le comte de Romain dans les détails d'organisation matérielle. Avec quel talent et quel succès aussi il le fit ! ceux-là le savent qui s'intéressèrent aux répétitions des chœurs et de l'orchestre et qui virent le travail ardu et souvent ingrat que nécessite la préparation des exécutions publiques, d'apparence si simple. Ses conseils aussi étaient souvent demandés et suivis pour l'établissement des programmes, car sa compétence de musicien était réelle, une compétence qui s'appuyait sur un goût très fin, une solide instruction et une véritable technique de chanteur et d'artiste.

Digitized by Google

En lui, l'homme ne se séparait pas du musicien ; ils s'unissaient si intimement que connaître l'un c'était connaître l'autre. Dans la vie privée, dans la vie d'affaires, dans la vie de relations, dans la vie d'art et dans le fond parfois dévoilé de la vie intérieure, ce sont toujours les mêmes caractéristiques qui apparaissent : droiture, netteté, douceur, bienveillance, modestie, oubli de soi-même, conformité de la vie et des principes, foi en la musique et énergie mise au service de cette foi.

Car il ne voyait pas en la musique un art superficiel, destiné simplement à distraire l'esprit et à charmer les sens. Non ! il en avait une conception plus noble et plus généreuse au point de vue social. Il la considérait comme capable d'élever l'âme, de la transporter, pour un moment, de ce monde matériel à des sphères sereines où se dispense l'oubli, se donne l'espoir et se réparent les forces ; il la considérait aussi comme un lien qui rapproche les êtres qu'écartent les conditions de la vie, les luttes politiques, les idées confessionnelles, ou comme une force mystérieuse qui jette à bas les masques indifférents ou sceptiques dont se recouvrent tant de sensibilités délicates et les fait se reconnaître, s'apprécier et s'unir.

Cette harmonie qu'il aimait, qu'il a cherché à répandre autour de lui, il l'a trouvée désormais. Libérée de son corps dolent, son âme a gagné les hauteurs où s'épanouit en toute la magnificence des choses éternelles et infinies la divine musique dont nos pauvres cerveaux et nos faibles oreilles ne perçoivent qu'un écho assourdi, incomplet et souvent vicié. Là, il jouit en paix de l'eurythmie des lois créatrices et cette suprême et définitive satisfaction d'un goût noble, il l'a bien achetée par une vie entière de travail et d'art.

La Société des Concerts populaires pleure en lui un de ses fondateurs, un de ses membres les plus dévoués, un de ses véritables bienfaiteurs ; moi aussi, je pleure un ami sûr. Je resterai toujours touché de l'affection dévouée qu'il m'a témoignée depuis qu'il m'a connu et dont il a précisé les témoignages dès que j'ai dû assumer la lourde charge de présider la Société des Concerts. Sans cesse, dans nos rencontres fortuites ou préparées, il s'intéressait aux incidents de nos séances, aux projets de la saison présente ou future et m'aidait de ses souvenirs et de ses avis. Notre dernière grande manifestation semblait l'avoir ravi. Je n'oublierai jamais qu'il était présent à la répétition de vendredi dernier, lucide et émerveillé ; et que, quand éclata le sublime chœur de Pâques, il se tourna vers moi, les yeux pleins de larmes, et me confia : « Dieu, que c'est beau ! que je suis content d'entendre cela ! » Je me suis dit, depuis, en songeant à l'émotion qui l'étreignit alors, que peut-être il eut le pressentiment de sa

Digitized by Google

fin prochaine et la joie mystérieuse de sa non moins prochaine et non moins réelle résurrection.

Puisse la conviction qu'il a bien rempli sa vie, puisse la sincérité de nos regrets, puisse la certitude de nos espoirs donner un peu de consolation aux deux femmes admirables, sa veuve et sa fille, qui l'ont, jusqu'à sa dernière heure, entouré de soins si touchants et auxquelles, au nom du Comité de la Société des Concerts populaires, où il ne comptait que des amis, au nom des musiciens de l'orchestre, tous attachés à lui, enfin, en mon nom personnel, j'apporte l'hommage de notre respect, de notre estime et de notre reconnaissante et douloureuse sympathie.

M. Lépicier, pour la Société de Sainte-Cécile a adressé un dernier adieu au défunt :

Au nom de la chorale Sainte-Cécile, je m'associe de tout cœur aux paroles si bien inspirées que vient de prononcer M. le comte d'Ollone au nom de la Société des Concerts populaires.

Ces paroles expriment, mieux que je n'aurais pu le faire, et nos sentiments et l'hommage que je me proposais de rendre ici à la mémoire de notre ancien et regretté président, M. Paul Rondeau.

Profondément attristés, tous les Céciliens partagent la grande douleur de sa famille si cruellement éprouvée.

Aucun de nous ne saurait oublié avec quel tact, quelle bienveillance et quel intelligent dévouement cet ami fidèle et fervent présida aux destinées de notre vieille chorale. Et, lorsque ses multiples occupations le mirent dans l'obligation d'en abandonner la présidence, il nous continua son précieux concours, s'intéressant à nos succès, à tout ce qui pouvait nous favoriser, à tout ce qui pouvait ajouter à la réputation et à la gloire de notre Société.

Cette terrible séparation nous accable tous, au delà de ce que je pourrais exprimer. Il n'y a plus rien... que l'espoir si délicatement indiqué par M. le comte d'Ollone.

Au nom de tous les membres de la chorale Sainte-Cécile qui l'aimaient sincèrement, j'adresse un suprême adieu à notre ancien président, Paul Rondeau, cet homme de cœur, cet homme de bien qui repose ici pour l'éternité !

X***.

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Angers. imp. G. Grassin. — 1200-11

Digitized by Google

LA BOSNIE

A la veille et au lendemain de l'annexion

Au mois d'août 1908, peu de temps après la révolution ottomane, revenant en France, de Salonique où je travaillais à la réorganisation de la gendarmerie de Macédoine, je décidai de faire un assez long détour pour visiter la Bosnie, la Dalmatie et le Monténégro, région slave du sud que je ne connaissais pas encore. Le trajet le plus direct m'eût fait prendre à partir d'Uskup, l'embranchement de Mitrovitsa, pour gagner par voie de terre Novi-Bazar, Plevljé[1], et la

[1] L'imprimeur de la *Revue de l'Anjou* s'étant procuré les quelques caractères munis de signes diacritiques qui complètent l'alphabet croate, il a été possible d'écrire les noms propres cités dans cet article suivant l'orthographe officielle en usage en Bosnie dans les publications ou inscriptions en caractères latins. Il est donc nécessaire de donner au lecteur quelques indications sur la prononciation croate dans les cas où elle s'écarte de la prononciation française. Il faut d'abord remarquer, et cela simplifie beaucoup la question, qu'en croate (comme du reste aussi dans l'écriture serbe en caractères cyrilliques) un caractère quelconque conserve toujours et dans tous les cas la même valeur. Il n'y a aucune exception à cette règle. Si, par suite de flexion, dérivation, etc., une consonne d'un mot change de son, on change le caractère qui la représente (par exemple, *sladak*, doux, *slatka*, douce).

Les voyelles *a*, *e*, *i*, *o* ont la même valeur qu'en français (pas d'*e* muet, naturellement); *u*, comme dans presque toutes les langues de l'Europe, se prononce *ou*.

Les consonnes *b*, *d*, *f*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s*, *t*, *v*, *z*, ont toujours la prononciation qu'elles ont *normalement* en français (*n* se fait toujours

Digitized by Google

frontière bosniaque où j'aurais retrouvé le chemin de fer pour gagner Sarajevo. Mais la saison était peu engageante pour un voyage de plusieurs jours à cheval sur de mauvais sentiers et je préférai l'itinéraire plus long kilométriquement, mais plus rapide et plus commode, qui me permettait

sentir distinctement, *s* n'a jamais le son de *z*, etc.) ; *q*, *w*, *x*, ne s'emploient pas en croate.

C, se prononce, *dans toutes les positions*, comme *ts* (*granica*, frontière, = *granitsa*).

G, toujours dur devant *e*, *i*, comme devant *a*, *o*, *u* (*gimnazija* collège, = *guimnaziya*).

H, dans les dialectes slaves du sud, est le plus souvent muette et disparaît même parfois dans l'écriture.

J, comme *jod* allemand, est un *i* consonne. *Bijelopolje* (nom de ville) = *Biyélopolyé*.

Gj, se prononce presque comme *dy*, avec un *i* très bref.

Lj, *nj* sont respectivement *l* et *n* palatales (mouillées) ; *nj* est notre *gn*; *konj*, cheval, se prononce exactement comme le français, *il cogne*.

Il existe aussi des caractères uniques pour représenter les groupes *gj*, *lj* et *nj*, mais ils sont très peu usités.

Č et Š représentent très simplement des sons pour lesquels le français est obligé d'employer les combinaisons *tch* et *ch* (dans *cheval*). ž est tout simplement notre *j*.

Ć, est un son composé analogue à Č, mais plus doux. On l'obtient exactement, en substituant dans le groupe *tch*, au son du *ch* français (*sch* allemand) celui du *ch* doux allemand dans *ich*, *Kirche*; ć est la correspondante dure de *gj*.

Remarquons enfin que, dans certains mots serbes, *r* joue le rôle de voyelle, comme dans *srpski*, serbe (adjectif), *vrt*, jardin. Cette prononciation se saisit assez facilement, même quand on ne l'a pas entendue. Si on éprouve quelque difficulté, on peut se figurer que *r* est accompagné d'un *e* sourd (ou *eu*, par exemple, dans *meur-tre*), très bref et se fondant avec *r*.

On engage vivement les lecteurs à tenir compte de ces quelques indications. Quand on voit les efforts (pas toujours heureux, il est vrai) que font la plupart des étrangers pour prononcer correctement les noms propres des autres pays, on est peiné de l'indifférence des Français à cet égard. L'auteur de ces lignes se souvient d'un officier très distingué, bréveté d'état-major, qui, ayant vu sur une carte autrichienne le nom de la capitale du Monténégro écrit, très correctement, *Cetinje*, croyait devoir le prononcer *Sétinge* (comme *singe !*).

Digitized by Google

d'arriver à Sarajevo par voie ferrée en traversant la Serbie et la Slavonie.

Après un arrêt de quelques jours dans la capitale serbe, je me remis en route vers l'ouest. Au lieu de monter simplement à la gare de Belgrade, dans le train qui traverse la Save pour rejoindre la première station austro-hongroise, Semlin, je pris l'un des bateaux à vapeur qui toutes les demi-heures circulent entre les deux villes.

La situation respective de Belgrade et de Semlin donne lieu à une erreur presque classique, consacrée d'ailleurs, par Victor Hugo dans les *Orientales*. Notre poète national, qui trouva des paroles vibrantes pour chanter les héros de l'indépendance grecque, mais qui semble avoir ignoré l'héroïsme des rustiques compagnons de Kara Georges et de Miloš Obrénović, n'avait sur la Serbie que des notions assez peu précises. Outre qu'il ne voit dans Belgrade qu'une ville turque, il fait dire au Danube s'adressant à elle et à Semlin :

> Mon flot, qui dans l'Océan tombe,
> Vous sépare en vain, large et clair.

Appeler Océan la mer dans laquelle se jette le Danube constituait déjà une licence assez forte. En outre, c'est la Save, et non le Danube, qui sépare Belgrade et Semlin, aussi chrétiennes maintenant l'une que l'autre.

Après un trajet relativement long, eu égard à la faible distance qui à vol d'oiseau sépare les deux villes, le bateau aborde un assez joli quai.

Zemun, pour l'appeler par son nom officiel croate, quoique sans particularités bien intéressantes, offre au visiteur un aspect agréable, avec ses rues propres, ses chaussées asphaltées, ses lampes électriques. On sent déjà, quoiqu'à l'extrême frontière de la monarchie, la correction, la régularité autrichiennes.

Dans les voies principales les constructions ont quelque

Digitized by Google

chose d'allemand et en effet, la région frontière où se trouve Zemun, et la ville elle-même, ont longtemps fait partie de ce territoire spécial nommé *Confins militaires* [1], institué jadis à titre de défense contre les invasions inopinées des Turcs. Comme dans nos territoires militaires du sud de l'Algérie, tous les pouvoirs administratifs y étaient concentrés entre les mains des autorités militaires. De plus, la population mâle, moyennant l'octroi de certains privilèges, était soumise en permanence au service militaire, les hommes étant appelés à tour de rôle pour veiller dans les postes établis le long de la frontière. Jusqu'à leur suppression, en 1873, ces territoires dépendaient directement de Vienne et, étant donnée la prépondérance de l'élément militaire, il est naturel qu'ils aient reçu une empreinte germanique, que l'on s'étonne au premier abord de trouver dans des régions aussi éloignées de toute population allemande.

Zemun, comme on le sait, fait partie du royaume de Croatie et Slavonie, pays dépendant de la couronne de Hongrie, mais possédant, en ce qui concerne l'administration, la justice, l'instruction publique et les cultes, une autonomie complète.

Par contre, les questions économiques, finances, commerce, communications, relèvent du gouvernement hongrois, à titre d'affaires communes. C'est ce qui explique les noms et les inscriptions en langue magyare qui figurent, concurremment avec les inscriptions croates, sur les gares de la Croatie [2], bien que le hongrois soit complètement inusité et à peu près inconnu dans ce pays.

A Zemun, à côté du serbo-croate, langue nationale et officielle, l'allemand est assez employé, tant en raison des

[1] En allemand *Militärgrenze*, en croate, *Vojna Granica* ou *Vojne Krajine*.

[2] Zemun s'appelle en magyar *Zimony* (pron. *Zimogne* et non pas *Zimoni*).

Digitized by Google

traditions conservées de l'époque des Confins Militaires, que de la présence d'assez importantes colonies ouvrières de race allemande.

Les plaques indicatrices des rues portent une triple inscription, en serbo-croate, dans les deux alphabets, latin et, cyrillique, et en allemand. Dans cette ville, en effet, comme dans toute la Slavonie, une partie importante des habitants professent la religion orthodoxe (orientale) et, quoique parlant la même langue que leurs compatriotes catholiques, l'écrivent au moyen des caractères cyrilliques (slaves). Aussi les coupoles de plusieurs églises orthodoxes font-elles concurrence aux « noirs clochers gothiques » chantés par Victor Hugo, dominés, les uns et les autres, par la tour élevée en l'honneur du milléniaire de l'État Hongrois (1896).

Rien à dire du trajet, à travers la plaine de Sirmie, de Zemun à Brod, où se détache l'embranchement se dirigeant sur Sarajevo.

Il y a deux Brod [1], se faisant face d'un côté à l'autre de la Save, Brod de Slavonie (Slavonski Brod) et Brod de Bosnie (Bosanski Brod ou Bosna-Brod). Un beau pont métallique, construit en 1878-79, relie les deux rives servant à la fois au passage du chemin de fer et à la circulation ordinaire.

A Bosna-Brod il faut encore changer de train, après un trajet de 3 kilomètres 600 seulement. Ici, en effet, commence le réseau bosniaque établi tout entier à voie très étroite [2], $0^{m}76$, l'écartement d'un Decauville.

[1] Le mot *brod*, qui se rencontre fréquemment dans les noms de lieux de tous les pays slaves, signifie *passage* et plus spécialement *gué*. En serbo-croate, il prend aussi le sens de *bateau*.

[2] Seule la ligne de Banja-Luka à Novi, dont la construction avait été commencée sous le régime turc, comme futur prolongement de la ligne Salonique-Mitrovitsa, et qui ne se relie pas encore au reste du réseau bosniaque, est à voie normale.

Digitized by Google

***

En traversant la Save, nous avons quitté la *Monarchie* (nous sommes en août 1908), pour entrer sur le territoire de l'*Occupation*. Sur les bâtiments de la gare, les inscriptions hongroises ont disparu, tandis que les inscriptions en serbo-croate, langue officielle des provinces occupées, sont reproduites dans les deux écritures, latine et cyrillique.

Je ne tarde pas à vérifier l'exactitude de deux faits que l'on m'avait signalés d'avance : la surveillance dont étaient l'objet les étrangers et les prévenances de l'administration à l'égard de ceux d'entre eux qui venaient de l'Europe occidentale. Un fonctionnaire, qui m'avait entendu dire quelques mots en serbe à la marchande de cartes postales et avait, sans doute, par mon accent, jugé que je n'étais pas du pays, vint à moi et me demanda si je n'étais pas Bulgare. Quand je lui eus fait connaître ma qualité de Français, il devint de la plus grande amabilité, me dit qu'il allait me conduire au train, appela un porteur pour prendre mes bagages et vint lui-même m'installer dans le compartiment du wagon-miniature qui devait me transporter à Sarajevo. L'Autriche est très fière, et non sans raison, de l'œuvre accomplie par elle en Bosnie-Herzégovine et elle met une coquetterie évidente à ce que les citoyens des autres états qui viennent visiter le pays en conservent un bon souvenir. Sans se départir de la vigilance un peu minutieuse qui rentre dans les traditions de la Monarchie, les fonctionnaires ont évidemment la consigne d'être aussi aimables que possible avec les étrangers et de leur donner toutes facilités pour se rendre compte des progrès matériels accomplis par les deux anciennes provinces turques.

L'arrivée, je l'avoue, est un peu fatigante ; une nuit passée dans ces petits wagons, fortement secoués malgré la médiocre vitesse, est assez pénible, même pour un voyageur habitué aux longs trajets en chemin de fer. Il est vrai

Digitized by Google

qu'au lever du jour le gracieux aspect des montagnes, le plus souvent boisées, au pied desquelles passe le train qui, en ce moment suit la vallée de la Bosna, a vite fait de vous reposer et vous permet d'attendre sans trop d'impatience l'arrivée à Sarajevo [1].

Bosna-Saray (le Palais de Bosnie, comme l'appelle encore notre Ministère des Affaires Étrangères, toujours conservateur), l'ancien chef-lieu du vilay etde Bosnie, est devenu par l'occupation, et plus encore par l'annexion, une petite capitale, celle de la troisième fraction de la monarchie austro-hongroise. Elle se trouve d'ailleurs dans une situation charmante. Au bord d'une petite rivière, la Miljačka, correctement canalisée entre de beaux quais à bordure de pierre, elle est entourée de hautes collines bien cultivées, sur les pentes desquelles les maisons des quartiers musulmans alternent avec la verdure des jardins et des vergers, de laquelle s'élance parfois le minaret blanc d'une mosquée ou d'un *tekké* (couvent de derviches).

Lorsque l'on a, pendant plusieurs années, habité la Turquie et séjourné dans les villes de l'intérieur de ce pays, on ne peut manquer d'être immédiatement frappé de la différence entre des villes comme Serrès, Monastir, Uskup, et Sarajevo, qui cependant a gardé sur beaucoup de points un caractère nettement turc. Non seulement des quartiers tout à fait européens se sont construits au centre de la ville, mais les parties qui ont le plus conservé leur ancien aspect, comme le bazar ou čaršija (tcharchiya) et les rues avoisinantes, manifestent l'action d'une administration civilisée.

Sarajevo jouit naturellement de tous les avantages de l'édilité moderne, chaussées asphaltées, éclairage électrique, tramways électriques venant de la gare, assez éloignée, et s'avançant par les quais jusqu'à l'autre extrémité de la ville. Deux hôtels pourvus de tout le confort désirable ne laissent aux voyageurs que l'embarras du choix.

[1] N'oubliez pas que l'on prononce Sarayévo et non Saragévo.

Digitized by Google

Malgré tous les perfectionnements introduits par l'administration autrichienne, malgré la présence d'une forte garnison et de nombreux employés civils venus de l'intérieur de la monarchie , malgré l'immigration d'éléments austro-hongrois, israélites ou catholiques (ces derniers principalement croates), Sarajevo reste encore en gran departie une ville orientale, musulmane. La population, comme dans toutes les villes de Bosnie, y est dans une forte proportion mahométane. D'après le dernier recensement, qui remonte il est vrai à 1895, la capitale de la Bosnie, comptait, sur 41.500 habitants, 17.158 mahométans, 10.600 catholiques (en grande partie immigrés), 5.800 orthodoxes et 4.000 israélites, les uns indigènes, d'origine méridionale et parlant, comme leurs coreligionnaires de Turquie, le judéo-espagnol, les autres, venus d'Autriche et parlant le jargon judéo-allemand. D'après le recensement de décembre 1910, la population totale de Sarajevo est de 51.872 habitants.

La population totale de la Bosnie-Herzégovine s'élève actuellement (décembre 1910) à 1.895.673 habitants, se divisant en 824.021 orthodoxes, 611.884 musulmans, 433.480 catholiques, 11.850 israélites et 6.247 protestants, ce qui fait pour les orthodoxes un peu plus des deux cinquièmes, pour les musulmans moins des deux cinquièmes et pour les catholiques plus du cinquième. On sait que tous les habitants de la Bosnie sont de pure race serbe et ne parlent que la langue serbo-croate. Cette province est donc un des rares pays de la monarchie austro-hongroise qui présentent une homogénéité ethnographique et linguistique complète. Il est vrai que, la perfection n'étant pas de ce monde, les questions de culte y jouent à peu près le même rôle que les questions de langue dans les autres domaines de la maison de Halsbourg [1].

[1] Les habitants eux-mêmes se distinguent volontiers par les noms de *Turcs* (musulmans), *Serbes* (orthodoxes), *Croates* (catholiques).

Digitized by Google

Bien que la population musulmane se soit, à l'origine, montrée le plus hostile à l'occupation, à laquelle elle s'est opposée par une lutte de près de trois mois (29 juillet-20 octobre 1878), au cours de laquelle l'armée autrichienne mit en ligne dix divisions et vit tomber, tués ou blessés, 148 officiers et 4.664 soldats, le gouvernement des provinces occupées s'est montré plutôt prévenant à l'égard des mahométans, auxquels il a même dans une certaine mesure conservé la prédominance sociale dont ils jouissaient sous le régime turc.

C'est ainsi, par exemple, que malgré les plaintes de la population rurale chrétienne, la question agraire, sur laquelle nous reviendrons, n'a pas encore été résolue, ce qui favorise les beys, grands propriétaires musulmans, au détriment des métayers chrétiens.

On ne peut donc s'étonner que l'on ait cherché dans les améliorations matérielles apportées aux villes de Bosnie et d'Herzégovine à respecter leur aspect oriental et à harmoniser avec lui les constructions nouvelles. Ainsi, l'Hôtel de Ville de Saravéjo, bâti sur le quai de la Miljačka, est un magnifique palais arabe dont le modèle a été pris en Égypte.

L'école du Chériat (école de droit musulman) occupe également un fort beau bâtiment oriental de construction nouvelle.

Une des plus jolies créations de l'administration des provinces occupées et l'une de celles, d'ailleurs, dont elle est le plus fière, est le beau parc boisé d'*Ilidže*, aménagé à quelques kilomètres de Sarajevo, auprès de fontaines thermales et dans le voisinage des sources de la Bosna.

Mais ce ne sont que des mots, la race et la langue sont les mêmes. Le dialecte parlé et écrit en Bosnie est le même qu'en Dalmatie, au Monténégro et dans la plus grande partie de la Croatie. Il diffère très légèrement de celui en usage en Serbie et chez les Serbes de Hongrie.

Digitized by Google

N'oublions pas, non plus, le musée national, ou plutôt le *musée du pays* (*zemalski muzej*), où se constituent des collections archéologique , numismatique, zoologique, ethnographique déjà importantes. La dernière , avec ses costumes, ses scènes d'intérieur, ses ustensiles des différentes parties du pays, est spécialement intéressante et instructive.

***

Avant de quitter la capitale de la Bosnie, il ne sera pas sans intérêt de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation du pays, son administration et les résultats obtenus par 30 ans d'occupation. Il est inutile de s'arrêter longuement sur les origines de l'occupation autrichienne, prévue dès 1876 dans la convention de Reichstadt entre l'Autriche et la Russie [1] et réalisée en vertu de l'article 25 du traité de Berlin. Cette occupation, à laquelle rien, dans le texte de l'article, ne fixait de durée et qui, assurément, dans l'esprit des plénipotentiaires du Congrès, était considérée comme définitive [2], n'était pas d'accord, cela est certain, avec le

[1] Voir à ce sujet dans la *Revue des Deux-Mondes* (numéro du 15 septembre 1908) *Le Congrès de Berlin*, par Gabriel Hanotaux, p. 248.

[2] Lors des conférences austro-turques qui ont abouti à la conclusion de la Convention du 21 avril 1879, les délégués autrichiens se sont énergiquement refusés à prendre en considération la demande de leurs collègues turcs tendant à ce qu'il soit fait mention du caractère temporaire de l'occupation. Voici comment s'exprime à ce sujet le protocole n° 2, du 17 mars 1879.

« Pour éviter la possibilité même de tout malentendu, le comte « Zichy (premier délégué austro-hongrois) tient à préciser qu'ainsi « qu'il l'avait déclaré dès la première réunion, conformément aux « ordres de son gouvernement, et qu'il l'a répété plusieurs fois dans « le courant des pourparlers, le Gouvernement I. et R. considère « la prétention du Gouvernement ottoman, au sujet de la mention, « dans la convention, du caractère provisoire de l'occupation de la « Bosnie et de l'Herzégovine, comme inadmissible, et que les instruc- « tions du comte Zichy ne lui permettaient pas d'admettre, dans

Digitized by Google

droit des peuples, partiellement reconnu, d'un autre côté, par la création de la principauté de Bulgarie. La solution indiquée par la géographie et l'ethnographie était l'union de la Bosnie et de l'Herzégovine, pays serbes, avec la Serbie indépendante, dont la conduite vaillante quoique malheureuse, dans la guerre de 1876, avait bien mérité une récompense plus importante que celle qui lui fut accordée en définitive. Une partie également aurait dû être donnée au Monténégro, autre état de race serbe.

Mais quand on réfléchit froidement, maintenant surtout que le temps a apporté son épreuve, on peut se demander si l'annexion de la Bosnie à la Serbie, quelque juste et naturelle qu'elle fût, n'eût pas été pour les deux pays une cause de difficultés plus que d'avantages

Qu'eût pu faire la petite Serbie en présence d'une insurrection qui a tenu en échec pendant trois mois la puissance militaire autrichienne ? aurait-elle jamais réussi à occuper effectivement un pays accidenté, plus étendu que son propre territoire, habité par une population dont plus de la moitié, composée de catholiques et de musulmans, était violemment hostile à la domination d'un état orthodoxe ?

La Bosnie, pays arriéré, sans débouché sur la mer, si ce n'est par la Dalmatie et le Monténégro, n'eût apporté à la Serbie que des charges et il est peu probable que le

« quelque forme et sous quelque condition que ce soit, la discussion « de ce point. »

On voit que, dès cette époque, le gouvernement autrichien considérait l'occupation comme devant être définitive.

La convention signée à Constantinople le 21 avril 1879 dit seulement, dans son préambule : «... le fait de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine ne portant pas atteinte aux droits de souveraineté de S. M. I. le Sultan sur ces provinces... »

Il faut remarquer aussi que la proposition d'occupation émise au Congrès de Berlin par les représentants de la Grande-Bretagne a été immédiatement acceptée, sans la moindre opposition, par les plénipotentiaires des cinq autres grandes puissances. La Turquie seule, comme cela se conçoit, a présenté des observations.

Digitized by Google

petit royaume, qui n'a pas trop de toutes ses ressources pour son propre développement, eût pu faire, en faveur de sa nouvelle province, les sacrifices indispensables pour mettre en valeur un pays neuf. Une simple comparaison permet de se rendre compte de la situation. De 1898 à 1906, l'Autriche a construit en Bosnie 1.510 kilomètres de chemins de fer. Pendant le même temps, la Serbie n'en construisait chez elle que 648 kilomètres.

La Bosnie et l'Herzégovine n'étant que des provinces occupées, l'on ne pouvait songer à les rattacher à l'une ou à l'autre des deux parties de la Monarchie ; leur administration fut placée sous la haute direction du Ministre commun des Finances qui était alors M. de Kallay.

Ce haut fonctionnaire prit à cœur la tâche de civiliser le pays, de le doter de tous les éléments nécessaires à son développement économique et, ce faisant, de donner à la domination austro-hongroise de fortes racines qui lui assurent la stabilité, en même temps que des titres à la possession définitive.

L'œuvre de Kallay a été diversement appréciée.

Il est certain que, lorsque l'on traverse la Bosnie, on a la sensation de voir un pays bien administré et en bonne voie de développement.

Un important réseau de voies ferrées parcourt la province dans toutes les directions et la relie d'une part avec la Monarchie, de l'autre avec la mer, par Raguse. Du côté du sud-est, les rails atteignent les frontières serbe et turque, n'attendant, pour se raccorder, que la bonne volonté des voisins. Quoique à voie étroite, ce réseau représente, en raison de la configuration accidentée du pays, un travail considérable, sur lequel nous aurons du reste à revenir. Des routes, parfaitement construites et entretenues, sillonnent la campagne. En 1906, il existait un total de 7.000 kilomètres

Digitized by Google

de routes et chemins, de diverses catégories, régulièrement entretenus.

Pour se rendre compte de la valeur de ce chiffre, il faut se rappeler qu'au moment de l'occupation la Bosnie, comme les autres provinces turques, ne possédait guère que des sentiers et que les quelques routes qui pouvaient y exister n'étaient pas entretenues du tout.

Beaucoup de bourgs et de villages ont un aspect tout à fait florissant. Les montagnes sont pour la plus grande partie boisées [1], les vallées paraissent bien cultivées. Très rarement on aperçoit ces vastes étendues nues et incultes qui frappent si péniblement l'œil du voyageur traversant la Macédoine et que nous retrouverons tout à l'heure, après avoir franchi la frontière turque, du côté de Plevlje [2].

Le commerce et l'industrie se développent, quoique lentement. L'industrie locale est encouragée et l'administration a créé, pour la perfectionner, différents établissements, tels que la manufacture de tapis et les ateliers d'arts industriels (incrustations, gravures, meubles artistiques, etc.), de Sarajevo, les écoles d'arts et métiers de Sarajevo et de Mostar.

Enfin, dans un pays où existaient traditionnellement de violentes passions, excitant les uns contre les autres, les habitants des divers cultes, où le brigandage a longtemps été un phénomène courant, la tranquilité et la sécurité sont aujourd'hui complètes.

Inutile de dire qu'il existe des ombres à ce tableau et

[1] D'après le compte rendu officiel de 1906, les forêts bosniaques couvrent 2.549.715 hectares, soit la moitié de la surface totale du pays (5.102.700 hectares). Sur cette surface boisée, 1.997.945 hectares appartiennent à l'État.

[2] D'après la dernière statistique (1895) on comptait 15.039 kilomètres carrés cultivés en champs, jardins, vignes et prairies, et 8.488 kilomètres carrés de pâturages. De 1882 à 1895, la production agricole avait augmenté de 156,40 %.

Digitized by Google

que l'administration des provinces occupées, si elle trouve des admirateurs, compte aussi des détracteurs passionnés.

D'abord, on parle de germanisation. C'est le reproche traditionnel que l'on adresse, de confiance, à toute entreprise autrichienne. Mais seuls peuvent l'articuler ceux qui n'ont jamais vu la Bosnie, ni même l'Autriche. Je ne parle pas, bien entendu, de la politique générale de la Monarchie. Que celle-ci marche d'accord avec l'Allemagne en vue d'une prédominance surtout économique, en Orient, cela est fort possible, mais je veux parler de la germanisation, dans le sens matériel du mot, de la diffusion plus ou moins forcée de la langue et des idées allemandes. Eh bien, à ce point de vue, le germanisme est trop occupé, dans les provinces mixtes de l'Autriche, telles que la Bohême, la Moravie, la Carniole, à se défendre contre l'énergique offensive du slavisme pour songer à des conquêtes dans des pays de nationalité homogène comme la Bosnie. D'ailleurs, le gouvernement autrichien, il faut le dire à sa louange, observe dans les questions de langue et de nationalité une attitude parfaitement libérale et impartiale, conforme d'ailleurs à l'article 19 de la loi constitutionnelle du 21 décembre 1867, qui reconnaît à toutes les races de l'Empire le droit imprescritible de conserver et de cultiver leur nationalité et leur langue [1].

En Bosnie, la langue officielle est le serbo-croate; c'est la seule langue employée dans les rapports des organes administratifs avec le public, devant les tribunaux dans les

[1] Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'il s'agit ici seulement de l'*Autriche*. L'État hongrois a adopté une ligne de conduite très différente. Sans nier aux diverses nationalités le droit de conserver leur langue et d'en faire usage dans certains cas, il pose en principe la prédominance de la langue magyare comme langue de l'État.

La Croatie, en raison de son autonomie, se trouve privilégiée et garde le croate comme seule langue officielle.

Digitized by Google

écoles. La Constitution, récemment promulguée, spécifie que les délibérations de la Diète bosniaque ont lieu en langue serbo-croate. Toutes les inscriptions sur les bâtiments publics, les avis officiels, etc., sont rédigés en serbo-croate et dans les deux écritures, cyrillique et latine. Les plaques indicatrices des rues de Sarajevo et de Mostar portent une troisième inscription en turc, mais c'est plutôt pour la forme, personne en Bosnie, sauf les religieux musulmans, ne sachant lire les caractères arabes.

Les demandes ou communications adressées par les particuliers aux autorités peuvent être écrites avec l'un ou l'autre alphabet ; elles peuvent aussi être rédigées en allemand, en hongrois, ou même en turc.

Tous les fonctionnaires et employés doivent prouver qu'ils savent parler et écrire la langue du pays.

Les affiches officielles et les avis au public, à Sarajevo, du moins, sont ordinairement accompagnés d'une traduction allemande, mais sans que cette mesure ait un caractère systématique.

Dans les écoles de l'État, neutres au point de vue confessionnel, on enseigne en langue serbo-croate, au moyen des deux alphabets ; les écoliers orthodoxes écrivent leurs devoirs en caractères cyrilliques et les catholiques en caractères latins. Les musulmans, qu'aucun motif religieux ne porte vers l'une ou l'autre de ces écritures, préfèrent, en général, se servir de l'alphabet latin. Les journaux spécialement musulmans de Sarajevo et de Mostar, turcs seulement par le titre (*Gajret*, le zèle, *Musavat*, l'égalité, etc.), mais rédigés en langue serbo-croate, sont imprimés en caractères latins [1].

[1] On a souvent critiqué et quelquefois plaisanté l'affectation avec laquelle les documents officiels emploient l'expression de *langue du pays* (zemaljski jezik) au lieu de langue serbo-croate. Les actes, ont en pareil cas, plus de valeur que les mots. Remarquons, d'ailleurs, qu'une ordonnance du Gouvernement local de Bosnie-Herzégovine,

Digitized by Google

On se plaint aussi que l'administration ait favorisé l'immigration des habitants de la Monarchie et cherché ainsi à modifier la proportion des divers éléments. Il est vrai que le nombre des catholiques, qui n'était en 1879 que de 209.391, s'élève en 1895 à 334.112, ce qui représente 30 % de l'accroissement total de la population dans la même période, alors que les catholiques ne formaient en 1879 que 18 % de la population totale.

On ne peut vraiment pas faire un grief au gouvernement autrichien d'avoir facilité l'accroissement de la population si faible des provinces occupées en y introduisant des éléments plus actifs et plus développés que les indigènes. C'était non seulement son droit, mais son devoir, car il rendait ainsi un double service au pays. D'ailleurs, le nombre de ces immigrés n'est pas excessif. Le recensement de 1895 n'enregistrait que 24.018 ressortissants autrichiens et 42.358 ressortissants hongrois, soit 66.376 personnes originaires de la Monarchie, environ 4 % de la population totale. On remarquera la supériorité numérique des ressortissants hongrois ; elle provient de ce que la plupart des immigrés sont des Croates ou des Serbes de Slavonie et de Hongrie. Parmi les Autrichiens, beaucoup sont Dalmates, c'est-à-dire également Serbo-Croates, d'autres sont Slovènes ou Tchèques. Là encore, par conséquent, aucune apparence de germanisation.

Pour être tout à fait impartial, en ce qui concerne le développement de l'Église romaine en Bosnie, l'un des points sur lesquels insistent tout particulièrement les Serbes, je dois constater que le nombre des établissements du culte catholique, qui a, d'ailleurs, considérablement augmenté depuis l'occupation, est certainement supérieur à ce qu'exi-

en date du 14 octobre 1907 a décidé que les mots *bosanski jezik* (langue bosniaque) et *zemaljski jezik*, sauf dans le cas où cette dernière expression avait un sens tout à fait général, devront être, à l'avenir, remplacés par les termes *srpsko-hrvatski jezik* (langue serbo-croate).

Digitized by Google

gerait normalement la population de cette confession. La Bosnie et l'Herzégovine, qui sous la domination turque constituaient un vicariat apostolique relevant de l'évêque de Diakovo[1], en Syrmie, ont été en 1881 divisées en quatre diocèses. C'était beaucoup pour 200.000 diocésains, d'autant plus qu'à cette époque 500.000 orthodoxes n'avaient encore que trois évêques[2]. Il n'existait au moment de l'occupation que 35 églises catholiques ; de 1878 à 1906 on en a ouvert 153 nouvelles, tandis qu'aux 235 églises orthodoxes existant en 1878 s'en ajoutaient seulement 201 nouvelles.

En résumé, s'il est impossible de parler sérieusement de germanisation en Bosnie, on ne peut nier que le gouvernement ne souhaite, dans une certaine mesure, la *croatisation* de ce pays, qui aurait pour effet de le rattacher plus fortement à la Monarchie et de favoriser la réussite d'un plan certainement digne d'attention, sur lequel nous aurons à revenir un peu plus loin.

Un autre grief plus sérieux est celui de l'emploi presque exclusif dans l'administration du pays de fonctionnaires originaires des provinces autrichiennes ou hongroises. Un jeune homme, fort instruit, appartenant à une famille notable de Sarajevo, qui, lors de mon passage dans cette ville, me renseignait sur les sentiments et les désirs de ses compatriotes, se plaignait vivement de cet exclusivisme qui réservait tous les postes administratifs à des étrangers dont la plupart, il est vrai, étaient slaves, Tchèques ou même Croates, mais plus Autrichiens encore, disait-il, que des Allemands.

Je crois ces plaintes fondées, au moins en grande partie.

[1] C'est le siège épiscopal de Diakovo qui fut, pendant de longues années, occupé par l'illustre patriote croate, Mgr Strossmayer.

[2] Un quatrième diocèse orthodoxe a été créé un peu plus tard. Il convient d'ailleurs de remarquer qu'il n'y a, pour les quatre diocèses catholiques, que trois évêques, le petit diocèse de Trebinje (7 paroisses) étant administré par l'évêque de Raguse en Dalmatie.

Digitized by Google

Dans les années qui suivirent l'occupation, alors qu'il n'existait encore dans la population indigène aucun élément cultivé et surtout préparé en vue de l'exercice de fonctions publiques dans une administration à l'européenne il était naturel que l'Autriche eût largement recours à ce personnel bureaucratique nombreux, consciencieux et compétent, dont elle a assurément le droit d'être fier, d'autant plus qu'elle trouvait dans les diverses parties de la Monarchie des fonctionnaires et des employés connaissant la langue serbo-croate et même habitués à l'employer dans leur service comme en Croatie et en Dalmatie, ou bien parlant d'autres langues slaves et pouvant, par suite, apprendre rapidement celle de la Bosnie.

Mais actuellement, après 30 ans d'occupation, alors que de nombreuses écoles de divers degrés ont été ouvertes, que beaucoup de jeunes Bosniaques sont allés terminer leurs études dans les universités slaves ou allemandes de l'Autriche, il serait naturel de faire aux indigènes une place de plus en plus large dans les administrations du pays. Maintenant surtout que l'annexion a définitivement fixé le sort de la Bosnie, qu'un régime politique autonome lui a été accordé et que, par conséquent, la partie éclairée de la population ne peut que désirer le développement normal des nouvelles institutions, le gouvernement impérial et royal a tout intérêt à s'attacher l' « intelligence » des provinces annexées par une politique bienveillante et libérale semblable à celle qui lui assure le loyalisme des Polonais de Gallicie.

Un reproche sérieux que l'on adresse à l'administration des provinces occupées, et dont certains Autrichiens même reconnaissent le bien fondé [1], est celui de n'avoir pas apporté

[1] Voir, par exemple, *Bosnische Eindrücke*, par J.-M. Baernreither, Vienne, 1908, p. 13 et suiv. D'ailleurs, le rapport officiel sur l'Administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, pour 1906, exprime

Digitized by Google

au développement intellectuel de la population autant de soins qu'au progrès matériel du pays. Sans doute, un nombre suffisant d'établissements d'enseignement secondaire ou technique a été ouvert par les soins de l'administration, sans compter ceux établis par l'initiative privée, notamment par celle des congrégations religieuses, mais l'enseignement primaire, qui eût dû bénéficier de l'effort principal, ne se trouve certainement pas au niveau désirable.

En 1907, il n'existait encore dans tout le pays que 366 écoles primaires, dont 250 seulement entretenues par l'administration, les autres étant des écoles confessionnelles, orthodoxes ou catholiques, ou des écoles privées (dix). Ces écoles étaient considérées officiellement comme desservant 2.060 localités, dont quelques-unes assez éloignées; 3.326 autres localités, plus des trois cinquièmes, restaient sans aucun moyen d'enseignement. Aussi 14,33 % seulement des enfants en âge scolaire fréquentaient-ils l'école.

Il existe bien encore des écoles musulmanes en assez grand nombre; mais, comme on se borne à y enseigner la lecture des caractères arabes, chose absolument inutile aux Bosniaques, et à leur faire apprendre par cœur le Koran, en langue arabe, que le maître ne comprend pas plus que ses élèves, cet enseignement n'a aucune influence sur le développement intellectuel de ceux qui le suivent.

Si nous comparons cette situation à celle d'un pays voisin de même race, la Serbie, nous trouvons que ce dernier État possédait en 1899 une école primaire publique pour 2.092 habitants et que les élèves étaient dans la proportion de 1 pour 26 habitants, tandis qu'en Bosnie il n'existait en 1907 qu'une école (publique, confessionnelle ou privée) par 4.455 habitants et un élève par 43 habitants. Si nous prenons comme terme de comparaison la Bulgarie,

lui-même des regrets au sujet de cette situation (page 137 de l'édition croate).

Digitized by Google

la différence est encore plus grande, car là nous trouvons, en 1906, une école primaire publique pour 1.589 habitants et un élève par 12 habitants. L'instruction primaire est ainsi trois fois plus développée en Bulgarie qu'en Bosnie, quoique l'accès de ces deux pays à la vie européenne ait eu lieu en même temps.

On comprend que les adversaires de l'Autriche concluent de ce fait que l'administration veut éviter le développement intellectuel des masses populaires qui aurait pour résultat un plus grand attachement à leurs traditions nationales. Sans admettre un pareil machiavélisme, on ne peut que constater une grave lacune dans les résultats de l'occupation.

Passant sur le terrain économique, sans trop nous arrêter aux plaintes d'après lesquelles le développement industriel et commercial profiterait surtout aux étrangers (ce qui dans un pays aussi neuf que l'était la Bosnie en 1878 est à peu près inévitable dans les commencements, mais tourne peu à peu au profit du pays), ni aux dires d'après lesquels les concessions faites en vue de l'exploitation des forêts ne sauvegarderaient pas suffisamment cet important capital naturel, heureusement très développé encore, comme nous l'avons vu plus haut, nous arrivons au point le plus grave, sans doute, des doléances bosniaques.

Comme d'autres parties de la Turquie d'Europe, la Macédoine, notamment, le vilayet de Bosnie souffrait d'une mauvaise répartition des terres. Depuis une époque reculée, antérieure à la conquête turque, le sol bosniaque est partagé entre un nombre restreint de grands propriétaires, sur les domaines desquels les paysans doivent travailler comme métayers.

A l'époque de la conquete, la plupart de ces grands propriétaires, voulant conserver leur situation sociale en même temps que leurs biens, embrassèrent l'islamisme et devinrent

Digitized by Google

les *beys* (seigneurs ; les Bosniaques prononcent *beg*, conformément du reste à l'orthographe turque) de la période ottomane. Les simples paysans, au contraire, restèrent en majorité chrétiens [1].

Sans doute, il n'y a pas là un servage réel, aucun lien légal n'attachant le métayer au propriétaire et ne l'empêchant, s'il le désire, de quitter la terre de ce dernier. Mais bien des circonstances de fait restreignent cette liberté Il est rare que le paysan n'ait pas contracté, sous une forme ou une autre, quelque dette à l'égard du propriétaire. Puis, s'il quitte le domaine, ce ne peut guère être que pour émigrer, car il ne trouverait pas ailleurs, dans le pays, une situation plus favorable.

Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier de près en Bosnie la question agraire, mais ce que j'ai vu en Macédoine, où la situation est tout à fait semblable, les plaintes nombreuses que j'ai reçues des paysans bulgares ou grecs me permettent de me faire une idée précise de la question.

Le propriétaire donne la terre; souvent aussi, il fournit des animaux de travail; enfin, il laisse à la disposition du métayer un terrain pour sa maison et pour un jardin potager. La maison est construite par le propriétaire ou par le paysan.

La récolte faite, le propriétaire et le cultivateur en partagent les fruits. En Macédoine, le partage se fait ordinairement par moitié [2], tandis qu'en Bosnie les conditions sont plus favorables aux paysans, qui n'ont à donner, suivant

[1] Cependant l'hérésie bogomile, encore assez répandue en Bosnie à cette époque, favorisa la conversion à l'Islam d'une partie des gens du peuple.

[2] D'où le nom de *ispolitsa* (de *pol-*, demi-), donné dans les pays bulgares au contrat de métayage. En Bosnie, le paysan cultivant les terres d'autrui se nomme *kmet*, mot qui, ailleurs, dans les pays serbes et bulgares, désigne un chef de village. En Bulgarie, c'est le terme officiel qui signifie *maire*, même dans les communes urbaines.

Digitized by Google

les conventions, que du tiers (taux habituel) au cinquième de la récolte. Mais le propriétaire, naturellement disposé à abuser de la force que lui donnent les circonstances (d'autant plus que la différence de religion contribue encore à rendre les rapports plus difficiles), réclame généralement des redevances supplémentaires; sous prétexte de compenser l'occupation du terrain de la maison et du potager, ou bien le droit de pacage pour les bestiaux, il oblige le paysan à travailler sur ses propres terres ou à exécuter des transports à son profit.

Mais, en dehors de ces difficultés particulières, il est certain que le système du métayage généralisé n'est nullement propre au développement de l'agriculture et à l'amélioration du sort des paysans. Ces derniers ne sont guère tentés d'améliorer la culture de terres qui ne leur appartiennent pas et qu'ils peuvent être contraints de quitter un jour ou l'autre; d'ailleurs, ils auraient à supporter seuls la peine ou la dépense des améliorations, tandis que les résultats profiteraient en partie aux maîtres du sol. De plus, le paysan ne travaillera jamais avec autant d'ardeur et de soins une terre qui n'est pas sienne, dont les produits ne lui reviendront qu'en partie, qu'un champ qui est sa propriété. Il n'est pas douteux que les progrès considérables accomplis en si peu de temps et malgré de nombreux obstacles par la Bulgarie proviennent pour une bonne part de ce que, dans ce pays, la terre appartient au paysan.

Le principal espoir nourri par les villageois chrétiens au moment de l'occupation avait été de voir le nouveau régime améliorer leur situation à cet égard. Sans doute, l'administration n'a pas manqué de s'intéresser à une profession qui fait vivre 88 % de la population du pays. Des écoles ont été ouvertes, des stations agricoles, des exploitations modèles ont été fondées, des encouragements ont été accordés pour l'amélioration et le développement des cultures existantes, l'introduction de cultures nouvelles, des

Digitized by Google

sociétés coopératives agricoles ont été constituées, etc. Mais aucune mesure décisive n'a encore été prise en vue de la solution de la question agraire soit que l'on ait redouté les conséquences d'un changement trop radical dans les conditions économiques du pays, ou que l'on ait craint d'engager, sans garantie suffisante de succès, des sommes importantes, soit que l'on ait voulu ménager la classe des notables musulmans, des *begs*, à laquelle appartiennent presque tous les grands propriétaires. L'administration a bien pris certaines mesures pour faciliter aux *kmèts* l'achat des terres en toute propriété, mais seulement dans une limite restreinte, de sorte que les résultats ont été jusqu'à présent peu sensibles [1].

Enfin, au moment de mon passage à Sarajevo, les éléments cultivés de la population indigène se plaignaient vivement du régime dictatorial auquel était toujours soumis le pays, malgré trente ans d'occupation. En effet, il n'existait encore, en dehors des municipalités et des organes spéciaux à l'administration autonome de l'église orthodoxe, aucun corps représentatif. En ce qui concerne les provinces occupées, le pouvoir législatif appartenait au monarque, dont les décisions étaient contresignées, comme Ministre responsable, par le Ministre commun des Finances. Dans quelques cas l'intervention des deux gouvernements autrichien et hongrois était nécessaire.

Le *chef du gouvernement local*, qui a toujours été le commandant du XVe corps d'armée [2], assisté pour l'administra-

[1] Le Gouvernement local a présenté à la Diète, en août 1910, un projet de loi tendant à faciliter aux paysans le rachat des terres, avec l'aide de l'État. Ce projet a été adopté (avril 1911); mais, comme le rachat ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une entente amiable entre le propriétaire et le *kmet*, il est à craindre que le résultat obtenu reste encore très insuffisant.

[2] Depuis peu de temps c'est un officier général de rang plus élevé, portant le titre d'inspecteur d'armée.

Digitized by Google

tion proprement dite d'un adjoint civil (civil ad latus, gragjanski doglavnik), possédait donc des pouvoirs très étendus. Il en était de même, sous ses ordres, des préfets (okružni predstojnici) et sous-préfets (kotarski predstojnici).

Dans les premiers temps de l'occupation, ce système se comprenait et l'on peut facilement admettre que l'administration régulière et consciencieuse, un peu trop méticuleuse parfois, peut-être, qui est l'institution caractéristique de l'Autriche, a pu, dans ces conditions, n'étant gênée par aucune intervention locale, donner tout son rendement, et le pays en a certainement profité. Mais, au bout de trente ans, on ne s'expliquait guère qu'un pays dont on vantait, à juste titre, d'ailleurs, les progrès, l'ordre, la tranquillité, ne fût pas en état de prendre part à la gestion de ses propres affaires, n'eût même pas la possibilité légale de donner son avis sur les questions qui l'intéressaient le plus.

La Révolution accomplie en Turquie au mois de juillet précédent et le rétablissement de la Constitution ottomane donnaient à ces plaintes une actualité et une force particulière. Toutes les personnes avec qui j'avais l'occasion de parler, musulmans ou chrétiens, ne manquaient pas de me faire remarquer combien il était étrange que leur pays, placé sous l'autorité d'une puissance européenne, se trouvât privé des droits politiques qu'il posséderait s'il était resté turc. La presse bosniaque, quoique soumise à la censure, s'occupait ardemment de cette question. Les sphères gouvernementales n'y restaient d'ailleurs pas indifférentes et on parlait beaucoup, à ce moment, d'un projet dû à M. Burian, Ministre commun des Finances, et que l'on désignait plaisamment sous le nom de *pyramide*. D'après ce projet, l'introduction du self-government se serait faite progressivement et par en bas; on aurait institué d'abord des conseils d'arrondissement, puis des conseils départementaux, enfin, plus tard, une diète. Ce système, mis à

Digitized by Google

exécution vingt années plus tôt, eût été logique ; en 1908, il était insuffisant.

En réalité, tout le monde reconnaissait l'opportunité de donner à la Bosnie des institutions représentatives ; mais, du côté autrichien, on objectait que l'octroi de ces institutions n'était pas possible tant que la question de souveraineté ne serait pas résolue d'une façon nette. Sans anticiper sur les événements, on peut dire que l'idée de l'annexion était dans l'air. A l'occasion de la fête nationale du 18 août (naissance de l'empereur), l'adjoint catholique au maire de Sarajevo, se trouvant appelé à porter la parole au nom de la municipalité, en avait formellement énoncé le vœu, ce qui du reste souleva, dès le lendemain, les protestations des orthodoxes et des musulmans. Il faut dire aussi que les imprudences de langage de quelques Jeunes-Turcs qui, dans des discours ou des articles de journaux, faisaient allusion aux droits de la Turquie que l'ancien régime avait laissé tomber en désuétude et qu'il fallait faire revivre, engagèrent les intéressés à prendre de promptes décisions.

Je reviendrai un peu plus loin sur ce sujet. Pour le moment, nous en sommes encore en août 1908. Je continue donc le récit de mon voyage.

Désirant me rendre dans la partie de l'ancien sandjak de Novi-Bazar occupée par les troupes autrichiennes, une autorisation officielle était nécessaire et des recommandations utiles. Grâce à la complaisance et à la gracieuseté de M. Apfelbeck, l'érudit conservateur de la section des sciences naturelles du Musée national, auquel j'avais été recommandé par l'aimable consul général d'Autriche-Hongrie à Salonique, M. Bohumil Pará, je fus introduit auprès des autorités supérieures du gouvernement local,

Digitized by Google

le commandant du XVe corps et son chef d'État-Major, le baron Benko, ad latus civil du gouverneur, le chef de section baron Hermann, croate, malgré son nom bien allemand, et heureux d'entendre un étranger lui parler dans sa langue maternelle.

C'est avec le plus aimable empressement que ces hauts fonctionnaires me donnèrent les autorisations nécessaires, ainsi que les renseignements et les conseils susceptibles de rendre mon voyage agréable.

Je quittai Sarajevo par la ligne toute nouvelle, ouverte depuis un an à peine, qui dessert le sud-est du pays et, se bifurquant, atteint la frontière turque à Uvac[1] et la frontière serbe à Vardiště.

En partant de la gare de Sarajevo, le train fait la moitié du tour de la ville, en suivant à flanc de coteau les montagnes qui limitent au sud la vallée de la Miljacka. Une station secondaire existe à la hauteur du centre de la ville; mais, bien qu'elle fût à peu de distance de mon hôtel, je me gardai d'y aller, tenant à jouir, dans toute son étendue, du panorama vraiment charmant de la ville entremêlant ses maisons modernes et ses mosquées, ses monuments de style arabe ou viennois, sur les deux rives de la Miljačka, au-delà de laquelle s'élèvent d'autres collines, non moins vertes et jolies que celles sur lesquelles courait mon train.

Après être passé à *Palé* dont les belles forêts de pins attirent les promeneurs de Sarajevo, la ligne suit un trajet que l'on peut classer au nombre des plus pittoresques et des plus intéressants qui existent en Europe. Le travail qu'a demandé l'exécution de cette voie est presque aussi admirable que la nature ; de Sarajevo au terminus on ne traverse pas moins de quatre-vingt-dix-neuf tunnels et trente-et-un ponts sur la Miljačka, puis sur la Prača dont la ligne suit le cours sur la plus grande partie du trajet, et enfin sur la Drina.

[1] Prononcez : *Ouvats.*

Digitized by Google

L'emploi d'une voie très étroite a, il est vrai, grandement facilité la construction en permettant les circuits les plus extraordinaires, mais l'œuvre dans son ensemble n'en est pas moins remarquable. Tous les travaux d'art, ponts et tunnels, ont été exécutés en tenant compte seulement de l'écartement actuel de $0^{m}76$, de sorte que, si l'on voulait plus tard, établir la voie normale, il faudrait procéder à un travail de réfection équivalant à peu près à une construction nouvelle. Il en est ainsi d'ailleurs sur tout le réseau bosniaque, sauf sur la seule section Zenica-Sarajevo (ligne de Brod), longue de 78 kilomètres, établie en vue de la voie normale. Cette circonstance diminue notablement l'importance commerciale et stratégique du fameux *chemin de fer du Sandjak*, dont il a été tant parlé en 1908 et qui doit d'Uvac à Mitrovitsa raccorder les réseaux bosniaque et ottoman. En effet, sans parler de la lenteur de la marche sur les lignes accidentées de la Bosnie, tout transport d'Autriche-Hongrie vers Salonique empruntant cette voie serait soumis à un double transbordement, à Brod, puis au point de raccordement avec le réseau turc.

A Megjegje, par un double tunnel dont l'entrée offre un aspect très curieux, se séparent les deux lignes se dirigeant l'une sur Vardiště et l'autre sur Uvac. Je suis la première jusqu'à *Višegrad*, gros bourg pittoresquement situé au bord de la Drina, à 17 kilomètres du terminus de la ligne.

Comme je descends de wagon, un capitaine d'infanterie en tenue du jour, ceint de l'écharpe jaune et noire, insigne du service, s'avance vers moi et se présente en me disant qu'il est chargé de me recevoir et de me guider dans la localité. Il me présente ensuite à sa femme, une charmante Viennoise, qu'il a amenée pour lui servir éventuellement d'interprète. Quelques mois auparavant, le même officier avait été chargé d'accompagner trois ou quatre voyageurs français, très notables, dont pas un ne savait l'allemand; comme lui-même ne connaît pas le français, l'embarras

Digitized by Google

dans lequel il s'était trouvé l'avait confirmé dans cette opinion assez répandue dans le monde (et peut-être pas sans motif) que les Français ne savent pas d'autre langue que la leur. Je me hâtai de lui dire qu'il y a des exceptions et, comme il était croate de nationalité, je pus m'entretenir avec lui, alternativement dans sa langue nationale et dans la *langue de l'armée*, non sans donner à notre aimable compagne l'occasion de montrer sa connaissance du français, qu'elle parlait très correctement, bien que ne l'ayant jamais pratiqué qu'en Autriche.

La principale curiosité de Višegrad est un pont en pierre de 11 arches, long de 170 mètres qui traverse la Drina. Sa construction remonte à l'année 1571.

Cette localité a pris depuis l'occupation une certaine importance commerciale et s'est accrue d'une colonie israélite dont une haute et majestueuse synagogue indique l'importance.

Rebroussant chemin par la même ligne, je descends à la station d'Ustipračа pour gagner, par une bonne route longeant la Drina, le bourg de Goražda où je dois passer la nuit pour prendre, le lendemain de bonne heure, la voiture postale qui me conduira à Plevlje.

Cette fois c'est un jeune lieutenant qui me reçoit et me fait visiter les établissements militaires assez modestes de Goražda et le beau haras militaire installé dans le voisinage en vue de l'amélioration de la race chevaline du pays, race de montagne vigoureuse, mais petite.

Les communications entre Goražda et Plevlje étaient assurées par le service des postes qui est encore entre les mains de l'administration militaire. Une voiture attelée de deux forts chevaux hongrois, relayés deux fois en cours de trajet et conduits par un soldat du train[1], faisait le trajet

[1] A certain relais ce soldat est un Bosniaque coiffé du fez. On sait que, depuis 1882, les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine sont

Digitized by Google

en neuf heures, une fois par jour dans chaque sens. La voiture n'a que quatre places pour les voyageurs, ce qui semble suffisant, car, pour l'aller, je m'y trouve seul. Le convoyeur des postes, sous-officier ou employé civil, qui prend place sur le siège avec le soldat du train, salue le départ et l'arrivée d'une joyeuse fanfare sonnée dans un petit cor de chasse. La route, très accidentée, est remarquablement établie et entretenue. Dans la partie située en territoire ottoman, elle est fréquemment parcourue par de petites patrouilles de deux hommes qui, en outre de leurs armes, portent un outil, pelle, râteau, maillet, pour réparer immédiatement les petites dégradations qu'ils aperçoivent.

Le premier relai se trouve au joli bourg de Čajnica [1] dont les maisons pittoresquement groupées sont dominées par une grande église orthodoxe, non loin de laquelle s'élève un beau bâtiment destiné à recevoir l'école serbe actuellement installée dans les dépendances de l'église.

De Čajnica jusqu'un peu au delà de la frontière, la route décrit de pittoresques lacets au milieu de superbes forêts, de sapin principalement. Aussi le contraste est-il particulièrement pénible lorsque sur le territoire du sandjak de Plevlje on se trouve en présence de montagnes absolument dénudées, rivalisant comme désolation avec celles de la Macédoine.

Un petit village, Metalka, est assez bizarrement placé, à cheval sur la frontière. Là se trouvent les bureaux de douane et les autorités de police des deux pays. Grâce à

astreints au service militaire, mais avec le droit de fournir un remplaçant à leurs frais. Ils accomplissent leur temps de service dans des corps spéciaux d'infanterie (quatre régiments, plus un bataillon de chasseurs) dont la plus grande partie est stationnée dans la Monarchie, notamment à Vienne et à Budapest. En outre, un certain nombre de Bosniaques sont incorporés dans les compagnies du train stationnées en Bosnie. Tous les hommes du contingent bosniaque, musulman pour un bon tiers, portent pour coiffure, le fez à la turque.

[1] Prononcez : *Tchaïnitsa*.

Digitized by Google

l'énonciation de mes qualités, le visa du passeport et la visite des bagages s'opèrent rapidement. D'ailleurs, la Turquie est libre maintenant, et l'on s'en aperçoit aux frontières, quoique toutes les formalités chères à l'ancien régime n'aient pas encore été formellement abolies.

Léon LAMOUCHE.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN MAGISTRAT

ADOLPHE LAIR

Ancien Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers
Correspondant de l'Institut

(Suite et fin)

Nous avons vu que, malgré sa reconnaissance personnelle et malgré son appréciation du talent de M. Cousin, Dubois avait, à diverses reprises, dans sa sincérité, fait quelques réserves. Le fait suivant semble lui donner raison.

Dans un voyage fait pour la deuxième fois en Allemagne, au cours de l'année 1824, Cousin fut arrêté par la police prussienne et gardé à vue. Le *Globe* s'éleva contre cet acte arbitraire ; ses rédacteurs et son directeur, M. Dubois, multiplièrent les démarches aux affaires étrangères et à l'ambassade de Prusse. Ils obtinrent la libération du prisonnier. Celui-ci, de retour à Paris, vient dans les bureaux du *Globe* et, bientôt, à propos des articles littéraires et philosophiques de cette feuille, il se répand en amères observations, déclarant que ce qu'il faut ce sont de bons et gros livres, des *in-folio*, médités et couvés en silence, de manière à lutter contre la science allemande. Abasourdi, puis irrité de cette scène, Dubois s'écria : « Ah ! c'est là votre remerciement ! eh bien ! allez à vos *in-folio* », et, ouvrant brusquement la porte, il le salua ironiquement et la referma sur lui. Plus loin, parlant de Damiron, Dubois dit de ses derniers écrits qu'ils respirent un calme, une douceur, une grâce de bonté inexprimables. Il le montre préparant pendant l'hiver la matière de ses compositions ou mémoires et écrivant l'été dans la paix de Fontaine-Daniel ou de Chantilly.

A ces traités il faut ajouter, dans le *Correspondant*, plusieurs études très complètes sur la *crise agricole*, considérée

Digitized by Google

surtout au point de vue moral et social, dans ses causes et ses conséquences; dans la même revue, des travaux sur la Haute-Cour, sur les rapports de Sainte-Beuve et de Dubois; dans la revue *La Quinzaine*, des articles sur le Père Gratry, sur Joseph de Maistre.

Cette série de travaux devait appeler l'attention de l'Académie des Sciences morales et politiques et, lorsque cette haute assemblée eut à élire un correspondant en 1902 M. Gréard, l'éminent recteur de l'Université de Paris, prit, à l'*insu d'Adolphe Lair*, l'initiative de poser sa candidature. M. Charles Waddington termina son rapport par un juste et touchant hommage : « M. Lair a longtemps vécu dans « l'intimité de M. Damiron; j'ose dire que, par ses qualités « d'homme de bien et d'écrivain moraliste, il me paraît « appelé à faire revivre dans notre Compagnie le souvenir « de ce sage. »

L'Académie n'eut pas à regretter ce choix. Dans les années qui suivirent, Adolphe Lair consacra, d'après ces mêmes souvenirs de Dubois, un livre aussi intéressant que spirituel, à un chapitre de ses annales, à l'*Histoire anecdotique de l'Institut de France, sous le second Empire*. Jamais l'auteur ne fut mieux inspiré ; jamais un style plus limpide et plus fin ne fut mis au service d'idées plus délicates. Les documents que Lair avait en mains étaient de toute sûreté : Dubois avait eu, toute sa vie l'habitude d'écrire chaque nuit ce que dans la journée, il avait appris d'intéressant sur les événements et sur les hommes. Il ne faisait pas de 1854 à 1861 partie de l'Institut, mais dans son appartement de la rue de Tournon, tout près de l'habitation de Damiron, dès que, dans le monde académique quelque incident surgissait, lectures, nouvelles littéraires, mots piquants recueillis, évolution des candidatures, il était renseigné, pour l'Académie Française par Saint-Marc Girardin, Villemain ; pour l'Académie des Sciences morales, par Damiron et Barthélemy Saint-Hilaire ; il notait aussitôt ces sou-

Digitized by Google

venirs et ces impressions, avec la sincérité et la précision qui l'ont toujours caractérisé. C'est à cette source précieuse que Lair a puisé les éléments historiques de son étude. Ici, comme dans *Damiron intime*, tout serait à citer; soit que l'auteur décrive les incidents de l'élection d'Odilon Barrot comme membre libre de l'Académie des sciences morales en 1854-1855, les excès de zèle et les menaces de M. Fortoul, son inutile diplomatie à l'égard de M. Damiron qui paralysait courtoisement par sa finesse et sa loyale indépendance la pression cauteleuse du Ministre; les incidents du vote, l'attitude un peu ondoyante de Dupin aîné; soit qu'Adolphe Lair rapporte le coup d'état académique du 14 avril 1855 après l'élection à l'Académie Française de Legouvé et du duc de Broglie, les décrets du 14 avril 1855 qui créaient sous le titre de *Politique, Administration et Finances*, à l'Académie des Sciences morales, une section nouvelle de 10 membres et qui, suivant la tradition, nommaient d'*office* ces 10 membres qu'on appela malicieusement les décemvirs et qui avaient été, d'ailleurs, il faut le reconnaître, choisis avec soin par le Gouvernement. D'autres mesures modifiaient les statuts de l'Institut tout entier.

La plume agile d'Adolphe Lair a fait revivre cette période tourmentée et inquiète de l'Institut; il est impossible de mieux mettre en valeur des documents aussi complets et aussi véridiques. C'est avec la même verve que notre ami retrace l'histoire de l'élection de Dumon et de Delangle; de la candidature de M. Magne (1859); de la première candidature de Jules Simon (1860); enfin les péripéties singulières du Prix Triennal; les agitations de tout ce monde académique, sous la pression du pouvoir; cette longue bataille où l'Institut, après avoir discuté passionnément les titres de Jules Simon, de George Sand, d'Henri Martin, finit, contrairement au principe qu'on avait d'abord formulé, par décerner à M. Thiers le Prix triennal (1861).

Cette spirituelle étude, dont les fragments avaient en

Digitized by Google

1905-1906 fait l'objet de lectures à l'Académie des Sciences morales et d'articles du *Correspondant*, fut publiée en 1908.

La même année était édité un mémoire, lu à la même Académie à deux séances sous le titre de *Damiron intime*, œuvre, à notre sens, parfaite, émue, chaleureuse, délicate, dans un style impeccable. C'est, à vrai dire, le chant du cygne. J'ai analysé déjà et apprécié, dans le second chapitre de mon étude ce charmant mémoire, dont la lecture a laissé aux membres de l'Académie une durable impression.

Il était, en effet, touchant de voir Adolphe Lair consacrer les derniers instants de sa vie à rappeler les souvenirs intimes de l'homme éminent « auquel il devait, dit-il, le « meilleur de son éducation intellectuelle et morale ». On ressent une émotion pieuse à voir notre ami revivre ses jeunes années, saluer avec tendres se ces âmes vénérées qui lui avaient fait accueil et qui l'avaient suivi de leur tendre et paternelle affection pendant tout le cours de la vie. Avec lui, on reconstitue les samedis de la rue de Tournon, où Damiron et sa sœur recevaient des amis fidèles ; Adolphe Lair renouait ainsi la chaîne des années ; dans cette étude, il dépeint la fine, loyale et courageuse figure de Damiron et, comme nous l'avons indiqué plus haut, à travers les traits de son vieil ami, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître et d'aimer Adolphe Lair.

Mais il ne suffisait pas à son âme reconnaissante de dédier cet écrit aux amis d'autrefois ; à l'heure même où il rédigeait *Damiron intime*, il adressait, le 2 janvier 1907, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, toujours si bienveillant pour notre ancienne magistrature angevine, un adieu à notre ami commun, Louis Gain, enlevé à la magistrature dont il avait brillamment rempli les fonctions ; au barreau dont, « pendant vingt-cinq ans, il avait été l'honneur et la gloire ».

Il faut relire ce chaleureux article, la description fidèle

Digitized by Google

du rare talent, de l'éloquence et de la loyauté de Gain ; il faut, avec Adolphe Lair, redire ces paroles : « Le nom « de Louis Gain était connu et sa réputation s'étendait « bien au delà des limites de l'Anjou. Pour parvenir à la « grande notoriété et, on peut le dire, à la gloire, il ne lui « a manqué que d'être à Paris... Je ne doute pas que, « par son style admirable, par tout ce qui faisait la grâce « vraiment attique de sa parole, il ne fût devenu l'un des « ces maîtres que l'Académie Française est heureuse « de s'agréger pour représenter dans son sein l'éloquence » ; et plus loin : « Par la hauteur de son caractère et la belle « tenue de sa vie, par son dévouement aux plus saintes « causes et son admirable désintéressement, il a été une « de ces nobles figures qui consolent de bien des bassesses « et demeurent, aux temps douloureux que nous traver- « sons, comme un témoignage et une espérance. »

Lair et Gain, deux belles intelligences, deux grands cœurs, deux âmes d'élite bien faites pour se connaître, pour s'apprécier et pour s'aimer.

V

L'Écrivain : Œuvres inédites — Conclusion

Nous avons examiné d'un coup d'œil trop rapide la série des œuvres *publiées* par Adolphe Lair. Les intimes amitiés qui ont fait appel à mon concours ont bien voulu me confier le précieux dépôt des *notes* ou des *manuscrits* trouvés dans le cabinet de travail de celui qui nous a quittés. Il y a là tout un monde d'écrits, parallèle au monde des œuvres *imprimées*, les seules que le public ait connues.

Digitized by Google

Le premier intérêt de ces manuscrits est de nous révéler la méthode de travail de notre ami, pendant toute sa vie, car nous avons en mains des notes prises aux conférences du Père Gratry à Saint-Étienne-du-Mont (1859-1860), des impressions recueillies pendant le stage aux grands procès politiques suivis avec passion : procès des étudiants après les manifestations contre Désiré Nisard (1856) ; procès Vacherot, en première instance et en appel ; suspension d'Emile Olivier (1860). Cette méthode, qui était déjà celle d'un magistrat et qui s'est maintenue jusqu'à 1908, consistait, dès qu'une question préoccupait le pays ou intéressait notre ami, à ouvrir un dossier et à y réunir avec soin toute pièce utile, toute note que chaque jour apportait (brochures, articles de journaux, impressions personnelles, conversations). Ainsi s'accumulaient des documents qui fixaient les idées ou les faits et qui étaient ensuite employés par l'auteur à l'heure de la rédaction. De là, *sur tous les sujets*, cette documentation, cette base solide de discussion, que notre ami mettait en œuvre à l'heure choisie, avec toute l'élégance et comme la parure de son style.

Si l'on considère l'ensemble des travaux inédits, on constate, d'abord, aussi bien que pour les œuvres publiées, que leur auteur est essentiellement un *magistrat*, resté, malgré les temps contraires, magistrat par l'impartialité, la conscience des recherches, la clarté de l'expression, l'esprit de modération et la sérénité qui inspirent toutes ces études. Ils manifestent, d'autre part, comme les écrits imprimés, les trois *dominantes* d'Adolphe Lair : le philosophe spiritualiste, le catholique convaincu, l'ami constant des libertés publiques.

Nous classerons les œuvres inédites sous les titres suivants travaux juridiques, législation et politique, philosophie, religion, histoire et littérature.

Digitized by Google

Travaux juridiques. — On remarque d'abord deux écrits : des notes sur le régime de la communauté réduite aux acquêts et, surtout, un dossier et une importante étude *sur la justice criminelle sous l'ancien régime*, avec commentaire de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1670. L'auteur évoque, d'après les procès-verbaux relatifs à la préparation de l'ordonnance, la figure de trois illustres parlementaires : le premier Président de Lamoignon, le Premier avocat général Talon et le Conseiller d'État Pussort, « ce grand homme sec » dont parle Saint-Simon.

Législation et Politique. — Sous ce titre on peut ranger les dossiers relatifs aux procès intentés sous le second Empire : procès Montalembert et du *Correspondant* ; procès des étudiants à la suite des manifestations dirigées contre M. Désiré Nisard — procès Vacherot — un remarquable projet de discours de rentrée sur le *Code civil et ses détracteurs*, où, dès 1874, notre ami devançait et annonçait les travaux qui se sont développés en France dans ces quinze dernières années ; enfin, les études sur *la Liberté civile*, à propos du livre de M. Eugène Poitou ; sur la responsabilité des fonctionnaires ; sur la réforme de la magistrature (c'est l'œuvre inédite, dont nous avons donné, plus haut, un extrait) et sous le titre *La Leçon*, une note vibrante de patriotisme, au moment de l'incident Delcassé.

Philosophie. — Deux notices, l'une sur l'Union du platonisme et du christianisme dans Origène, l'autre sur Socrate ; enfin un dossier relatif au *spiritualisme contemporain.* Ces trois ordres de documents ont été utilisés dans l'article du *Correspondant* sur M. Saisset.

Religion. — Ici, trois importants dossiers, entièrement inédits, et auxquels les événements de la politique contemporaine donnent un singulier intérêt.

Ces dossiers sont consacrés :

Digitized by Google

Le premier au « Parlement et aux Congrégations religieuses » (1880 à 1884) ;

Le deuxième, véritablement prophétique, à la « Société moderne et à la Séparation de l'Église et de l'État (1881 à 1888) » ;

Le troisième à l' « Église et à la Liberté (1889) ».

Dans ces dossiers, Adolphe Lair s'élève d'abord, dans des termes d'ailleurs modérés, contre les lois fiscales votées pour nuire aux congrégations ; il réunit, ensuite, une série de documents sur la Séparation de l'Église et de l'État que, dès 1882-1883, on commençait à proposer aux Chambres ; spécialement dans le *Français*, une intéressante étude de M. Claudio-Jannet sur la Séparation des Églises et de l'État en Amérique. Tous ces documents montrent que l'auteur, fidèle à la doctrine de Montalembert et aux idées du *Correspondant* sous le second Empire, aurait voulu, avec beaucoup de sages esprits, qu'un Gouvernement respectueux de l'Église, de sa constitution et de ses libertés, remplaçât, par un nouvel accord avec la Cour de Rome, le régime du Concordat, dans le sens de la Séparation des Églises et de l'État, avec toutes les précautions légales pour assurer la liberté de chaque église, soit quant à la hiérarchie, soit quant à l'exercice du culte, soit quant à l'enseignement de la jeunesse, chaque église évoluant, d'ailleurs, avec l'appui du Gouvernement bienveillant. Les événements ont marché depuis le second Empire et depuis 1880-1883 ! On sait quels cruels démentis l'histoire contemporaine a donné à ces généreuses aspirations et à ces libéraux efforts. L'Église, au prix de durs sacrifices, a peut-être obtenu de la persécution des sectaires une liberté, de fait, plus grande que les droits qui auraient pu être assurés par des négociations et par un Concordat nouveau !

Le troisième dossier (1889), intitulé l'*Église et la Liberté*, contient des documents qui s'inspirent des mêmes idées,

Digitized by Google

en s'appuyant sur les Encycliques du Souverain Pontife Léon XIII, spécialement d'intéressants dossiers intitulés : nécessité de la religion ; le véritable caractère de la liberté ; enseignement du pape Léon XIII ; le toast du cardinal Lavigerie et un nouvel édit de Nantes. Aucun de ces travaux n'est achevé, mais ces notes indiquent les légitimes et libérales préoccupations de leur auteur.

Cette intéressante série contient encore des dossiers moins importants se référant :

Au Père Gratry, avec les notes prises aux Conférences de 1859 et 1860 (auxquelles, alors élève du Lycée Bonaparte j'assistai, de mon côté, sans connaître Adolphe Lair). Ces pièces ont été utilisées dans un article sur le Père Gratry, publié par *La Quinzaine*, en 1900.

Notons encore, deux belle études sur la « Paix » d'après un livre du Père Gratry et sur l' « Oratoire », que Mgr Perraud, l'Abbé Pététot, le Père Gratry et l'Abbé Perreyve rendaient quatre fois cher à notre ami.

Histoire et littérature. — Ici on doit noter : des dossiers relatifs à Sainte-Beuve [1] et à ses rapports avec Dubois, matériaux de mémoires publiés par le *Correspondant*, de fort importants dossiers consacrés à la préparation de livres sur *les guerres de Vendée* et *sur la Révolution Française*, renfermant , l'un et l'autre, les résultats précieux de longues recherches ; enfin les documents préparatoires de deux articles sur Joseph de Maistre et sur Tocqueville, tous les deux imprimés depuis.

[1] « C'est en grande partie à M. Dubois, à sa direction et à son in-« fluence que la France doit le plus grand critique qui l'ait illustrée « en ce siècle. Ce n'est pas le moindre service que le fondateur du « *Globe* ait rendu aux lettres françaises. Au reste, malgré les ingra-« titudes et les infidélités de Sainte-Beuve, M. Dubois (son journal « intime en fait foi) garda toujours pour son ancien élève une ten-« dresse involontaire et, si j'ose le dire, une sorte de faiblesse quasi-« paternelle. » Lair, *Étude sur les rapports de Sainte-Beuve et de Dubois.*

Digitized by Google

C'est dans l'étude sur Tocqueville que je signale cette phrase, où mon ami lui-même expose, avec son habituelle et sincère modestie, les idées *dominantes* que j'ai plusieurs fois définies :

« Les lecteurs, s'il s'en rencontre, qui voudront jeter les « yeux sur ces pages y trouveront deux idées qui les pé- « nètrent tout entières et en constituent comme le fond : « la foi à Dieu et à l'âme, ou, pour employer une formule « à la fois plus précise et plus haute, l'esprit chrétien. « la foi à une sage liberté, contenue par l'ordre et réglée « par la loi... » « Il nous a paru qu'un ancien magistrat, « si obscure qu'ait été sa vie, si modeste que fût son auto- « rité, avait peut-être quelque droit de les affirmer, en « face des négations qui les menacent... C'est encore un « hommage à la grave carrière que nous avons suivie « pendant vingt ans. »

Après avoir défini, sans connaître cette page, les idées qui résumaient à mes yeux la vie et les écrits (publiés ou non) d'Adolphe Lair, il m'a été doux de relire, de son écriture aimée, ces lignes, qui, une dernière fois, auront associé nos deux pensées et nos deux âmes.

J'ai terminé l'examen trop sommaire de ces œuvres qui ont absorbé et illustré les dernières années de sa vie. Mes lecteurs me pardonneront, j'en suis certain, d'avoir donné quelques développements à cette partie de mon étude. Si l'on considère ces articles, ces traités ou ces manuscrits, on est frappé de la *puissance de travail* qu'ils révèlent, de la *variété* des sujets abordés, de l'ampleur et de la netteté des pensées émises, de la clarté et de la perfection du style.

Il eut, dans ces dernières années, la joie de voir ses écrits et ses lectures de plus en plus goûtés par l'Académie des Sciences morales ; il voyait réalisé ce rêve de toute sa vie, car ce modeste, toujours prêt à s'effacer (beaucoup trop, au sentiment unanime), ne devenait ambitieux que lors-

Digitized by Google

qu'il s'agissait de l'Institut. Tout souriait à sa belle vieillesse : l'intime douceur de son foyer, la présence de deux jeunes petits-enfants, dont la gaieté animait la maison familiale, toutes ces affections qui l'entouraient et l'attachaient chaque jour un peu plus à la vie. Ajoutez des amitiés sûres et fidèles, la reconnaissance de tous ceux, (ils sont nombreux) qu'il a guidés et protégés, ce souci éclairé du bien public qui lui montrait dans l'éducation de la jeunesse le problème le plus angoissant de demain. Il fut de ceux qui contribuèrent au salut des écoles libres à l'heure où elles parurent le plus menacées.

Il faisait le bien sans ostentation, combattant le mal avec une énergie croissante. Tout paraissait lui promettre de longues et précieuses années. Dieu ne l'a pas permis. Sa mystérieuse volonté a rappelé vers lui, après les épreuves de la maladie, celui qui avait partout obéi à sa loi, propagé son culte et, à toutes les heures, défendu sa cause et ses droits méconnus !

La mort chrétienne d'Adolphe Lair couronna sa noble vie. Ce fut, dans sa grandeur et dans sa beauté sereine, la mort du Juste. Il n'est permis de toucher aux intimes douleurs de ces séparations que d'une main très douce et délicate. Pour ceux qui survivent et qui sont surtout ceux qu'il faut plaindre, la seule pensée qui console de la mort est la pensée de l'immortalité.

A Paris, dans ce milieu de l'Institut qu'il avait de tout temps aimé, la nouvelle de sa mort fut vivement ressentie. En l'annonçant à l'Académie, M. le président Boutroux, avec l'autorité de son talent et de sa personne, adressa un dernier adieu [1] « à ce penseur, qui a été à la fois un savant « et un sage et, par une heureuse harmonie de dons naturels

[1] Nous n'avons pas voulu morceler par des citations la belle allocution de M. Boutroux. Nos lecteurs nous sauront gré de publier, *in extenso*, ce discours à la suite de notre travail.

Digitized by Google

« et de vertus acquises, a eu au degré suprême ce qu'il y a « de plus grand en ce monde, la bonté ».

Le deuil ne fut pas moindre en Anjou ; nous lui avons pieusement rendu les derniers devoirs, au milieu d'un touchant concours d'amis, d'anciens collègues, de populations reconnaissantes et respectueuses, qui tenaient à accompagner jusqu'à la suprême demeure ce qui nous restait encore de lui.

Il repose, selon son vœu, au sol natal, près de ses parents toujours chéris, non loin de cette église où il a prié à toutes les heures de sa vie. Pour nous, qui avons pu connaître tout l'élan chaleureux de son cœur, nous venons de vivre pendant quelques mois dans l'intimité de ses œuvres ; nous l'avons chaque jour plus admiré et plus aimé et il nous semble qu'au moment où nous terminons ce travail il nous dit adieu et nous quitte une seconde fois, nous laissant plus que jamais toute son affection, tous les témoignages et tous les exemples de sa vie.

Georges Belin,

Ancien avocat général à la Cour de Rennes.

Digitized by Google

PAROLES DE M. BOUTROUX

Président de l'Académie des Sciences morales et politiques

A L'OCCASION DU DÉCÈS DE M. A.-E. LAIR

Correspondant de l'Académie

Séance du 19 février 1910

J'ai de nouveau le douloureux devoir de vous annoncer la perte d'un des nôtres. M. Adolphe Lair, correspondant de notre Académie dans la section de morale depuis 1902, est mort mercredi dernier à Angers. Quel vide il laisse parmi nous, c'est ce que tous, en ce moment, nous ressentons cruellement ! Car nous avions la bonne fortune, grâce à de fréquentes lectures qu'il nous faisait avec sa simplicité et sa bonne grâce singulières , de suivre de près ses curieux et intéressants travaux. Nous avons encore présentes à l'esprit ses communications sur l'Institut de France sous le second Empire. Il nous apprenait notre histoire ; il nous révélait mille détails ignorés, qui faisaient pénétrer les raisons vraies des événements et les intentions secrètes des hommes. Nous entendions parler, nous voyions penser Guizot, Cousin, Fortoul, Villemain, Napoléon III. Nous assistions, avec une réalité saisissante, à mainte scène intime qui, ainsi rendue, n'était pas seulement très captivante, mais devenait tout à fait caractéristique et entrait dans la grande histoire. Et quel souffle d'honnêteté simple et de libéralisme calme et pur animait toutes ces belles études !

Il lui convient bien, à lui-même, l'éloge que M. Lair faisait, dans une de ses plus charmantes communications, de

Digitized by Google

Damiron intime : « l'un de ces penseurs, disait-il, dont la vie entière s'est écoulée, loin des agitations politiques dans la paix de l'étude, le culte désintéressé de la science et le perfectionnement assidu de l'âme ; « cet homme » qui a été à la fois un savant et un sage et, par une heureuse harmonie de dons naturels et de vertus acquises, a eu au degré suprême ce qu'il y a de plus grand en ce monde, la bonté ».

Ces ouvrages, dont M. Lair nous donnait la primeur, resteront comme de précieuses contributions à la science historique, en tant que celle-ci veut être une étude, non seulement des faits pris en soi dans leur réalité concrète, mais encore de leur signification psychologique et morale.

Parmi ces titres solides à la reconnaissance du public lettré, il me suffira de citer les suivants : *Un Magistrat français, M. Eugène Poitou*, 1880 ; *Bourdaloue, d'après les publications récentes*, 1883 ; *Des Hautes Cours politiques en France et à l'étranger et de la mise en accusation du Président de la République et des Ministres* ; *Étude de droit constitutionnel et d'histoire politique*, 1889 ; *Cousin, Jouffroy, Damiron, Souvenirs*, par Paul Dubois, de la Loire-Inférieure, 1902, l'*Institut de France et le second Empire, souvenirs anecdotiques d'après des documents inédits*, 1908 ; *Damiron intime*, 1908.

L'homme, vous le savez, était, chez M. Lair, aussi aimable et gracieux que le savant était solide et scrupuleux. Ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, M. Lair avait conservé la distinction sérieuse et séduisante des hommes de robe d'autrefois. Il était modeste et d'une grande courtoisie. Par ce qu'il fut pour nous il nous est aisé de juger de la confiante et profonde tendresse dont sa vie intime fut entourée et de ce qu'il était pour les siens. L'Académie, respectueusement, s'associe au deuil de sa famille et de ses amis.

(*Séance du* 19 *février* 1910.)

Digitized by Google

BEAUREPAIRE

ET LE

Premier Bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire

A VERDUN

(JUIN-SEPTEMBRE 1792)

(Suite)

Nous ne voyons pas pourquoi Beaurepaire, au cours de sa tragique méditation, n'aurait envisagé qu'un dilemme : la condamnation à mort ou le suicide. Une autre solution se présente naturellement à l'esprit de tout militaire de vieille roche : celle de mourir en combattant. « La garnison était « assez forte pour contenir les habitants s'ils avaient mur- « muré. La citadelle offrait d'ailleurs une dernière res- « source pour arrêter, au moins pendant quelques jours, « la marche de l'ennemi ; et un jour était bien précieux, « alors, pour la France... A la tête de la garnison, sur un « champ de bataille, sur la brèche ou dans la citadelle, « c'est là que le sang de Beaurepaire pouvait couler utile- « ment pour la patrie [1]... » Beaurepaire n'était pas un génie, mais ces inspirations sont à portée de tout homme de devoir et de conscience. Il était de cette classe. Par son attitude depuis le commencement du siège avons-nous vu qu'il fût désespéré et qu'il ait témoigné l'intention de se rendre ? Nous avons constaté le contraire. Nous savons aussi qu'avec une juste notion de l'honneur militaire il n'admettait pas, en face de l'ennemi, d'autre mort que

[1] *Rapport de Cavaignac*, pp. 24-25.

Digitized by Google

celle du champ de bataille. Le 8 juin 1792, parlant d'un duel entre deux de ses volontaires, il écrivait : « ... Ma « joie a été troublée par la nouvelle de l'affaire des sieurs « Dupuis et Gazeau. Il est honteux que des volontaires « s'égorgent lorsque l'ennemi est à deux pas de nous [1]... »

Nous croyons donc que Beaurepaire n'a pas employé la soirée du 1er septembre, la dernière de sa vie, dans une chambre solitaire, à philosopher sur la mort.

« Après remise de la lettre à l'officier parlementaire, dit « Mondon [2], M. de Beaurepaire quitta la chambre des déli- « bérations ; il était presque nuit. Il y rentra vers dix heures « et demie du même soir, 1er septembre. Plusieurs sous- « officiers et moi-même étions dans la première chambre, « au haut du grand escalier, servant alors, comme aujour- « d'hui, de prétoire au tribunal de commerce et à la jus- « tice de paix. A son arrivée nous étions étendus sur les « banquettes ; nous nous levâmes, et il nous fit signe de la « main de demeurer à nos places, nous disant : restez, « restez... ». Le sergent Benoît Petit et cinq de ses camarades, de service à l'Hôtel de Ville dans la nuit du 1er au 2 septembre, ont déclaré au juge de paix chargé de dresser procès-verbal de la mort de Beaurepaire « qu'environ les « deux heures et demie du matin de ce jour (2 septembre), « M. Beaurepaire, commandant en cette place, est monté « dans la chambre où il était avec les autres sous-officiers « de la place, à côté de l'escalier, à droite, et leur a dit qu'il « allait prendre une heure de repos, et les a engagés à « l'éveiller dans une heure, et s'est retiré aussitôt dans la « seconde chambre ensuite de celle où il était [3]... » —

[1] Lettre de Beaurepaire à son neveu François-Florimond Guérin, 8 juin 1792. Cette lettre, et plusieurs autres que nous citerons plus loin, nous ont été communiquées à Angers par M. André Guérin.

[2] *Notice* inédite.

[3] Procès-verbal de la mort de Beaurepaire dressé, le 2 septembre 1792, vers 6 heures du matin, par le juge de paix Louis Perrin.

Digitized by Google

« ... J'ignore, dit Ybert[1], ce que fit Beaurepaire après le « départ du parlementaire ; mais je suis certain qu'il est « rentré à deux heures du matin, le lendemain, à la maison « commune où il avait un appartement... » — « ... Ce « commandant rentra chez lui dans la nuit du 1er au 2 sep- « tembre, après avoir soupé à l'auberge ; il donna la consigne « au factionnaire de ne laisser entrer personne dans le « vestibule, et s'enferma dans sa chambre[2] ... » — « ... Le Conseil de défense, dit Lemoine[3], se sépara vers « six heures du soir... Alors chacun alla au poste qui « lui avait été confié ; le commandant Beaurepaire rentra « dans son appartement pour y donner des ordres et, après « avoir pris quelque nourriture, il partit accompagné de « deux officiers pour visiter tous les postes et s'assurer des « dispositions de l'esprit des troupes, qu'il trouva assez « bon ; mais il n'en était pas de même de la garde nationale « qui avait déjà abandonné les remparts. Beaurepaire « rentra vers minuit dans son appartement, dit aux offi- « ciers et à son domestique de se retirer, qu'il avait besoin « de se reposer ; il ordonna même à la sentinelle qui était « à la porte de sa chambre à coucher de ne laisser entrer « personne jusqu'au jour ; il se mit comme à son ordinaire « dans un fauteuil, ayant constamment ses pistolets « d'arçons chargés et placés sur sa table... »

Il est probable que Beaurepaire a employé sa soirée à donner des ordres, à dîner et à visiter les postes. Ce n'est pas sensationnel, mais conforme aux circonstances et à son caractère.

Rentré dans son appartement entre dix heures et demie du soir et deux heures et demie ou trois heures du matin, il ne

[1] *Pétition d'Ybert*, p. 11 (note).

[2] *Narrateur de la Meuse*, 11 avril 1806, n° 138. L'auteur de cet article anonyme dit qu'il habitait Verdun au moment du siège et qu'il en a connu les circonstances.

[3] *Rapport de Lemoine au roi*, 15 janvier 1835.

Digitized by Google

songeait probablement qu'à prendre du repos. Il venait, si nous croyons son aide-de-camp Desmazières, de passer quatre nuits sans se coucher [1].

Un quart d'heure après qu'il fut rentré dans sa chambre, dit Mondon ; une demi-heure après, disent les plantons de service, Neyon et Cavaignac ; une heure, suivant Ybert, on entendit une détonation.

Le sergent Benoît Petit et ses cinq camarades, de service dans la seconde pièce après la chambre de Beaurepaire, inquiets au bruit de ce « coup de fusil », mirent la tête à la fenêtre pour découvrir d'où il provenait. La fenêtre donnait sur la cour intérieure de l'Hôtel de Ville. Ils aperçurent dans cette cour un officier municipal et lui demandèrent s'il savait d'où provenait ce « coup de fusil ». Il répondit qu'il l'ignorait. Les plantons et l'officier municipal firent alors quelques recherches, dont la durée et la nature ne sont pas précisées. N'ayant rien découvert, les plantons « informèrent « l'officier municipal que M. Beaurepaire, commandant en « cette place, était couché dans une chambre voisine et « l'engagèrent à aller à la chambre où il était, voir si ce « coup n'était point parti de chez lui, qu'ils s'y rendirent « ensemble, et qu'après avoir frappé différentes fois, sans « avoir pu obtenir l'ouverture de la porte, l'officier muni- « cipal prit sur lui, à leur invitation, d'ouvrir la porte de « cette chambre, et qu'ayant aperçu le cadavre du dit sieur « Beaurepaire gisant par terre, ses pistolets à côté de lui, « et la chambre remplie de fumée de poudre, ils se sont « retirés avec l'officier municipal, qui est tout ce qu'il a « dit savoir [2]... »

[1] Desmazières à son père, 3 septembre 1792. *Affiches d'Angers*, 6 septembre 1792. Desmazières a quitté Beaurepaire dans l'après-midi du 31 août. Il est certain que Beaurepaire ne s'est pas reposé dans la nuit du 31 août au 1er septembre, nuit du bombardement.

[2] Déposition du sergent Benoît Petit, confirmée par ses cinq camarades et faisant suite au procès-verbal du décès de Beaurepaire par le juge de paix Perrin.

Digitized by Google

Qui arrachera son secret à cette tombe ?

Dans une place assiégée, agitée des passions les plus diverses, enfiévrée par l'attente, tout le monde a l'attention tendue sur les faits et gestes du gouverneur, sur celui qui dispose du droit de vie ou de mort des citoyens et de la cité elle-même. La mort violente d'un tel personnage est un événement capital, et on pourrait croire qu'une semblable nouvelle, même au milieu de la nuit, fit en un clin d'œil le tour d'une petite ville comme Verdun, et provoqua sur-le-champ des mesures officielles et l'attroupement des curieux. Il n'en fut rien.

Vers les six heures du matin, arrivèrent un juge de paix, deux officiers municipaux et un chirurgien requis par le commissaire des guerres Pichon pour dresser le procès-verbal du décès. Il y avait trois heures au moins que Beaurepaire était mort, et sept heures peut-être si l'événement s'est passé à onze heures du soir.

Le juge de paix constata l'identité du cadavre sans y attacher beaucoup de soin puisqu'il qualifie Beaurepaire de « premier lieutenant-colonel au bataillon de Seine-« et-Marne ». Le cadavre était « couché tout de son long « sur le plancher, couvert d'un habit de garde national, « avec une croix de Saint-Louis, une veste de basin blanc, « culotte de peau et botté, ceint d'une épée, deux pis-« tolets à côté de lui... » Dans ses poches, on trouva de l'argent, dont le compte est établi, une montre, une clef, et un portefeuille contenant une lettre de service, signée de Ligniville, qui fut remise à la place, et des papiers de famille qui auraient été déposés au greffe de la justice de paix, après avoir été cotés et paraphés [1].

On voit qu'il n'est pas question d'une lettre à Brunswick. Quant aux papiers de famille, dont le nombre et la nature ne sont pas précisés, nous n'en avons pas retrouvé trace,

[1] Procès-verbal du juge de paix Perrin.

Digitized by Google

à notre regret. Car on pourrait croire que Beaurepaire s'est suicidé s'il y avait dans ses papiers un dernier adieu pour sa femme, qui était à Joué-Étiau, pour son fils, au collège des Oratoriens de Vendôme [1] ; une dernière recommandation à ses chers volontaires de Maine-et-Loire. « Nous fîmes aussitôt des recherches dans ses papiers, « dit Lemoine [2], pour nous assurer s'il avait laissé quelques « notes pour sa famille, pour moi ou pour quelqu'autre « personne. Mais nous ne trouvâmes rien, absolument « rien qui pût faire penser qu'il s'était préparé à cette « catastrophe... »

Sur l'invitation du juge de paix Perrin, le maître-chirurgien Pierre-Charles Lespine, après avoir fait visite et examen du cadavre, « a dit et rapporté qu'il avait trouvé « le menton, les deux mâchoires tant supérieure qu'in- « férieure, la moitié du front et tout le côté droit de la « tête enlevés, le crâne ouvert et la moitié du cerveau « emporté, dont on a trouvé plusieurs morceaux de chair « et d'os épars dans la chambre ; que cette mort a été « occasionnée par deux coups de pistolets que l'on a trouvés

[1] Mérat (pp. 55 et 57, note) a cru que Beaurepaire habitait à Verdun, dans la ville haute, avec sa femme et son enfant. Il s'appuie sur un passage (p. 26) des *Réminiscences* du prince royal de Prusse, qui raconte une anecdote à ce sujet.

Le Dr Lachèze (*Observations médico-légales sur la mort de M. de Beaurepaire ... Revue de l'Anjou et du Maine*, 1860, II, pp. 321-334) a reproduit cette hypothèse.

Il est possible que Beaurepaire eût un logement dans la ville haute et n'ait pris une chambre à l'Hôtel de Ville qu'au moment du siège, pour être à portée des événements. Mais, d'après des documents qui nous ont été communiqués à Angers par M. André Guérin, il paraît avéré que Mme Beaurepaire n'a pas quitté à ce moment-là Joué-Étiau.

Quant à son fils unique, Stanislas-Joseph (mort à Joué-Étiau en 1855), il était alors au collège des Oratoriens, à Vendôme, comme le constate une délibération du 15 septembre 1792 du directoire du district de Vendôme.

[2] *Rapport de Lemoine au roi*, 15 janvier 1835.

Digitized by Google

« déchargés à côté du cadavre ; qu'il n'y a point de doute « que ce ne soit le dit sieur Beaurepaire qui se soit donné « la mort, ayant trouvé une quantité prodigieuse de sang « répandu à côté de lui, qui a jailli jusqu'au plafond et « après la boiserie de ladite chambre et sur le matelas « qui s'y trouve [1]... »

Ces constatations faites, le juge de paix, procédant à l'information des causes et circonstances de la mort du défunt, interrogea les six plantons militaires. Nous avons reproduit leur déposition.

Il est singulier que le juge de paix se soit contenté d'interroger le sergent Benoît Petit, puis de lire sa déposition aux cinq autres témoins, en leur demandant s'ils n'avaient rien à y ajouter ni diminuer. La valeur de leurs témoignages nous semble atténuée et réduite à un seul.

Il est encore plus singulier que l'officier municipal qui avait accompagné les plantons dans leurs recherches n'ait pas été invité à déposer, que son nom ne soit même pas mentionné au procès-verbal. Quatre noms ont été cités depuis : Georgia [2], Devaux (membre du district), Devaux (greffier-archiviste [3]), et Mondon fils [4].

Le nom de Georgia se trouve dans le mémoire des corps administratifs de Verdun sur les événements du siège et de la capitulation et rédigé par le maire Caré. On y lit : « ... Lorsque dans la nuit, vers trois heures du matin, « un officier municipal, M. Georgia l'aîné, se promenant « dans la cour de la maison commune, entendit le bruit « d'une arme à feu, il questionna la garde du poste de la

[1] Procès-verbal du juge de paix Perrin.

[2] *Mémoire des corps administratifs sur le siège et la capitulation de Verdun.* Arch. hist. du Ministère de la Guerre, carton septembre 1792. — Deslcozières, *Recherches.* ...Chuquet, *La première invasion prussienne*, p. 245. — Pionnier, pp. 204 et seq.

[3] Mérat, p. 55 (note).

[4] Dufour. — Pionnier, pp. 204 et seq.

Digitized by Google

« dite maison et les factionnaires lui dirent qu'ils pensaient « que le coup était parti d'un appartement de la maison « commune; il se fit conduire partout et parvint dans la « salle où étaient placés les plantons de M. Beaurepaire « qui lui apprirent qu'il était rentré à une heure du matin « et qu'ils croyaient que le bruit d'arme à feu partait de « la chambre qu'il occupait ; il frappa à la porte, l'ouvrit « et fit entrer les plantons les premiers qui trouvèrent « M. Beaurepaire sans vie, ses pistolets à la main à côté « de lui. M. Georgia en apporta aussitôt la nouvelle aux « administrateurs qui dormaient ; on fit avertir sur-le-« champ M. Lombard de se rendre à la maison commune ; « il ne fut pas moins touché de la mort d'un brave homme « qui s'était mérité l'estime et la confiance des habitants « de Verdun autant que de son bataillon et de ses cama-« rades ; le conseil de guerre s'assembla. Le genre et les « circonstances de la mort de M. Beaurepaire furent cons-« tatés par le procès-verbal d'un commissaire de guerre « et d'un juge de paix... »

On retrouve le nom de Georgia dans la notice de Mondon, telle que l'a publiée M. Desclozières en 1887, et il est curieux que Mondon ne parle pas de ce même Georgia dans sa notice originale, où il s'exprime ainsi : « ... Environ un « quart d'heure après que M. de Beaurepaire fut entré « dans la chambre des délibérations, nous entendîmes une « forte détonation. Nous passâmes dans cette chambre et « ne vîmes rien. Mais dans le cabinet à la suite nous trou-« vâmes M. de Beaurepaire étendu sur le plancher, le haut « de la tête fracassé, des pistolets à côté de lui, et l'em-« preinte de deux balles au plafond ; il nous fut évident qu'il « s'était suicidé. Notre premier soin fut pour moi de pré-« venir les autorités civiles et, de la part des militaires « d'avertir leurs chefs. Je ne puis dire ce qui se passa chez « les unes et les autres autorités, mais la stupéfaction fut si « grande qu'il ne fut, à ma connaissance et participation,

Digitized by Google

« dressé aucun procès-verbal de ce triste événement, « ni par conséquent aucune description des lieux et des « circonstances, ni recueilli aucun témoignage, principale- « ment des militaires qui, comme moi, avaient vu rentrer « M. de Beaurepaire. J'ai même récemment vérifié qu'il « ne fut dressé aucun acte de décès par l'autorité ecclésias- « tique, seule encore chargée de la tenue des registres de « l'état-civil... »

On est frappé des contradictions qui existent entre les dépositions des plantons au juge de paix et les récits de Caré et de Mondon.

D'après le procès-verbal du juge de paix, les plantons, avant d'entrer dans la chambre de Beaurepaire, auraient fait des recherches dans l'Hôtel de Ville avec un officier municipal. Le maire Caré rapporte que cet officier municipal fit ses recherches avec des factionnaires du poste de police, et non pas avec les plantons.

Mondon prétend qu'on entra dans la chambre de Beaurepaire immédiatement après le coup de feu. Il ne parle ni de perquisitions dans l'Hôtel de Ville, ni de la présence d'un officier municipal qu'il aurait certainement connu. En disant qu'il se chargea d'aller prévenir les autorités civiles, il s'attribue le rôle que le maire prête à Georgia, et il est à remarquer que Mondon, quand il écrivit sa notice en 1842, ne connaissait pas le mémoire de Caré puisqu'il aurait appris, par ce mémoire, qu'un procès-verbal des faits avait été dressé.

Il y a évidemment une coïncidence digne de remarque dans la présence, à trois heures du matin dans la cour de l'Hôtel de Ville, juste au moment de la mort de Beaurepaire, d'un officier municipal qu'on ne peut identifier.

La curiosité est éveillée par les récits contradictoires des plantons, du maire Caré, de Mondon ; par l'ignorance de Mondon sur les procès-verbaux et interrogatoires du juge de paix ; par sa déclaration postérieure au sujet de Georgia.

Digitized by Google

Néanmoins il n'existe jusqu'à présent aucune preuve pour accuser de complicité Georgia, Devaux ou Mondon, ce dernier surtout n'étant pas et n'ayant jamais été officier municipal.

L'oubli du juge de paix d'interroger ce témoin, quel qu'il soit, n'en est pas moins regrettable.

Il n'interrogea pas non plus les soldats du corps de garde auxquels, suivant le récit de Caré, s'était adressé l'officier municipal, qui l'avaient accompagné dans ses recherches et conduit dans la chambre des plantons. Ce corps de garde se tenait au rez-de-chaussée, près du porche d'entrée, dans une pièce au-dessus de laquelle est une terrasse. La chambre de Beaurepaire avait deux portes, l'une commandée par la salle des délibérations du Conseil et l'autre ouvrant directement sur la terrasse. A l'autre extrémité de la terrasse est une porte symétrique à celle de la chambre de Beaurepaire, et par laquelle on rentre dans l'aile opposée du bâtiment. Cette terrasse a une balustrade assez haute et des piliers assez rapprochés pour qu'un homme, en se baissant, puisse la traverser sans être vu, surtout la nuit. Si un assassin a pénétré dans la chambre de Beaurepaire, c'est par la terrasse, et il serait sorti par la même voie. Les hommes de garde auraient peut-être entendu marcher au-dessus de leurs têtes. Aucun ne fut questionné.

Lemoine, dans son rapport du 15 janvier 1835, n'a pas oublié cette particularité. « J'interrogeai, dit-il, le secré-« taire, le domestique et le soldat qui était en faction à la « porte (de Beaurepaire) au moment de la détonation du « pistolet. Ce dernier me déclara avoir entendu marcher « sur la terrasse et ouvrir la porte de la chambre où repo-« sait le commandant et, après la détonation, il entendit « encore fermer cette même porte et marcher sur la ter-« rasse avec précipitation et se dirigeant vers l'appartement « où étaient en permanence les membres de la munici-« palité. Cet appartement avait également une porte par

Digitized by Google

Hôtel de Ville de Verdun-sur-Meuse
Plan du Premier Etage

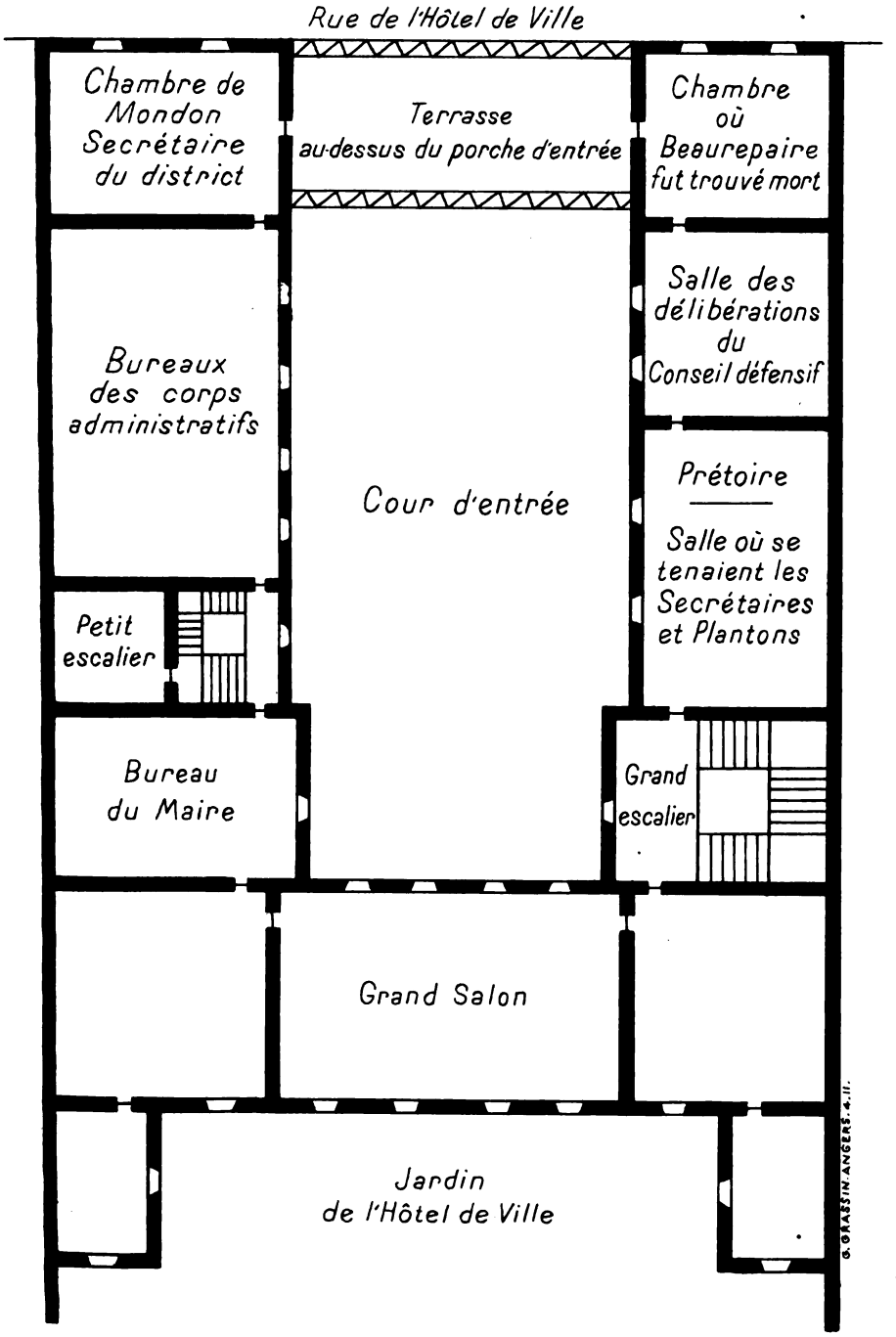

Digitized by Google

Digitized by Google

« laquelle on communiquait sur cette terrasse et, par con-
« séquent, avec l'appartement du commandant Beaure-
« paire. Nous fîmes aussitôt des recherches dans ses papiers.
« Mais nous ne trouvâmes rien, absoluement rien qui pût
« faire penser qu'il s'était préparé à cette catastrophe
« Aussi je déclare hautement que je n'ai jamais pu ployer
« ma raison jusqu'à croire que cette mort fût l'effet d'un
« suicide. Beaurepaire perdit donc la vie, le 2 septembre,
« vers 2 heures du matin... »

Par sa précision et par la personnalité de Lemoine, ce témoignage pourrait faire croire à l'assassinat de Beaurepaire. Mais les partisans du suicide le récusent pour plusieurs raisons.

Ils opposent d'abord au rapport du 15 janvier 1835, rédigé quarante-deux ans après les événements, une lettre écrite par le même Lemoine aux administrateurs de Maine-et-Loire, le 10 septembre 1792, huit jours après le drame. Cette lettre, qu'on trouve aujourd'hui aux archives départementales de Maine-et-Loire [1], est de la main d'un scribe, signée par Lemoine, et présente tous les caractères d'authenticité. Grille l'a reproduite avec quelques altérations insignifiantes de texte [2]. Lemoine y raconte ainsi la mort de Beaurepaire : « ... Il se retira dans sa chambre avec
« toutes les pièces pour réfléchir au parti qu'il avait à
« prendre, et c'est après avoir jugé qu'il ne pouvait plus
« rien, que ses efforts allaient devenir nuls, qu'il a ter-
« miné une vie qui nous avait toujours été utile et qui nous
« serait très précieuse aujourd'hui. Je pleure la perte d'un
« si grand homme, et tous ceux qui l'ont connu ne pourront
« lui refuser des regrets. Sa mort fut l'anéantissement de
« l'énergie du Conseil défensif. On accepta les offres, et
« l'ennemi s'empara de la place. Nous étions désespérés

[1] L 585, 1.
[2] Grille, II, 300-303.

Digitized by Google

« de tout ce qui se passait ; la douleur que les volontaires « éprouvaient, la peine que leur faisait une telle catas- « trophe me firent craindre la dissolution du bataillon. « A force de prières, je le ramenai à ses devoirs et nous par- « tîmes de Verdun avec nos armes et les restes précieux « de notre infortuné commandant... » A notre avis, Lemoine a rédigé ce passage avec une grande habileté et une réserve voulue, et ses périphrases sur la façon dont ce grand homme « a terminé sa vie » ne sont-elles pas à double sens, et définissent-elles nettement un suicide ? N'oublions pas que les gens avisés se tenaient, à cette époque, sur une grande réserve en paroles, en écrits et en actes ; il n'en était plus de même en 1835.

La seconde objection qu'on fait au témoignage de Lemoine est que plusieurs passages de son rapport du 15 janvier 1835 seraient manifestement erronés. L'objection n'est pas sans fondement. Lemoine dit qu'il n'a pas participé à la capitulation, et sa signature figure sur la délibération du 2 septembre du Conseil défensif, tendant à capituler. Il dit s'être renfermé avec le bataillon dans la citadelle de Verdun, y avoir été bombardé jusqu'au 3 septembre et en être sorti le 4 au matin avec tous les honneurs de la guerre et emmenant le corps de Beaurepaire, quand il est avéré que le bataillon a quitté Verdun dans la soirée du 2 septembre, que l'inhumation de Beaurepaire a eu lieu le 3 septembre à Sainte-Menehould et que la signature de Lemoine figure au procès-verbal d'inhumation[1]. Ces inexac-

[1] Il se pourrait cependant que l'arrière-garde de la garnison de Verdun ait quitté la citadelle le 3 septembre seulement. (Voir la lettre du caporal Davril, datée de Sainte-Menehould 4 octobre an IV, et publiée par Camille Bourcier (*Revue de l'Anjou*, t. VI, p. 327) et par le commandant 'Jeanson (*Revue de l'Anjou*, livraison novembre 1909, p. 343.) Cette arrière-garde semble avoir été faite par un détachement du 1er bataillon de Maine-et-Loire où se trouvaient Delaâge et peut-être Lemoine. Ainsi Lemoine a pu n'arriver à Sainte-Menehould que dans la nuit du 3 au 4, ou dans la matinée du 4, et signer à ce

Digitized by Google

titudes enlèvent de la valeur au mémoire du 15 janvier 1835, mais nous croyons qu'elles ne doivent pas le faire récuser dans son entier. Celui qui l'examine sans parti pris remarquera que tous les faits rapportés par Lemoine dans son mémoire, jusqu'à l'évacuation de Verdun, sont parfaitement exacts ; il peut en être de même de sa version sur la mort de Beaurepaire. Dans le doute où nous restons, on ne regrette que plus vivement la discrétion du juge de paix Perrin.

La porte de la chambre de Beaurepaire, ouvrant sur la terrasse, se fermait en dedans par deux crochets de fer. L'attention du juge de paix ne se porta pas sur cette disposition spéciale.

Le chirurgien prétend que la mort a été occasionnée par « deux coups de pistolets que l'on a trouvés déchargés « à côté du cadavre ». Les six plantons n'ont entendu qu'un coup de feu ; ils le répètent à plusieurs reprises. Ce coup de feu était violent, il est vrai, puisqu'ils ont cru à un coup de fusil. Mondon parle d'une forte détonation ; Lemoine et Ybert d'un coup de pistolet ; Caré du bruit d'une arme à feu ; Neyon et Cavaignac d'un coup de feu. Le chirurgien est seul à parler de deux coups de pistolets. Pour les expliquer, il faudrait que Beaurepaire, ou l'assassin, ait pressé simultanément les détentes, et si Beaurepaire a accompli lui-même cette horrible exécution, il lui a fallu l'usage de ses deux mains, vu le poids et le volume des pistolets d'arçon. C'est là où le juge de paix pouvait faire bien des remarques pour reconstituer la scène de mort.

Dans une enquête de ce genre on vérifie si les armes ont été déchargées récemment, en faisant feu ou avec un tirebourre. On examine la position relative du cadavre et des

moment le procès-verbal d'une inhumation faite la veille. Cette partie de son mémoire manque de précision mais ne doit pas être rejetée sans examen.

Digitized by Google

armes après leur chute. Le magistrat de Verdun n'entre dans aucun de ces détails. Il signale seulement qu'il y avait deux pistolets « à côté » du cadavre, et il enregistre la vague déclaration du chirurgien qui parle de deux pistolets « que l'on a trouvés déchargés à côté du cadavre », et celle des six plantons qui ont vu le cadavre « gisant par terre, ses pistolets à côté de lui ». Mondon aurait vu « des pistolets » à côté du cadavre et, d'après Caré, Georgia trouva « Beaurepaire sans vie, ses pistolets à la main, à côté de lui ».

Or, si nous croyons Lemoine[1], Beaurepaire en rentrant dans sa chambre, dans la nuit du 1er au 2 septembre, « se « mit comme à son ordinaire dans un fauteuil, ayant cons- « tamment ses pistolets d'arçon chargés et placés sur la « table... ». On peut admettre cette hypothèse parce que Lemoine, après un an de vie commune, en cantonnements et en routes, pouvait connaître les habitudes d'un camarade. Or, si un assassin a tué Beaurepaire en prenant l'un ou les deux pistolets déposés sur la table, il a eu le temps, son crime commis, de disposer les armes près du cadavre et de préparer une mise en scène avant de se retirer. Car il s'écoula du temps entre le moment où fut entendue la détonation et l'arrivée des plantons et de l'officier municipal dans la chambre du commandant. On avait fait des recherches dans l'Hôtel de Ville avant d'aller voir à l'appartement de Beaurepaire, on frappa à la porte avant d'entrer. L'assassin avait pu s'esquiver par la terrasse.

Le magistrat n'a pas cherché non plus ce qu'était devenu le projectile, s'il y en avait plusieurs, si on voyait leurs traces au plafond ou sur les murs de la chambre. Étant donné que le chirurgien a constaté que le cadavre avait « le menton, les deux mâchoires tant supérieure qu'in- « férieure, la moitié du front et tout le côté droit de la tête

[1] *Rapport de Lemoine au roi*, 15 janvier 1835.

Digitized by Google

« enlevés ; le crâne ouvert et la moitié du cerveau empor-« tée », on doit admettre que le coup de feu a été tiré de bas en haut. Si le magistrat avait relevé la trace des balles au plafond, dans un endroit correspondant avec la position du cadavre qui tomba foudroyé, il aurait pu en déduire que Beaurepaire s'est suicidé en se tirant un ou deux coups de pistolets sous la gorge. Cette constatation a été négligée.

Le chirurgien a bien dit « qu'il n'y a point de doute que « ce ne soit ledit sieur Beaurepaire qui se soit donné la « mort, ayant trouvé une quantité prodigieuse de sang « répandu à côté de lui, qui a jailli jusqu'au plafond et « après la boiserie de la dite chambre et sur le matelas qui « s'y trouve. » Cette conclusion bizarre ne suffit pas à nous convaincre que Beaurepaire se soit suicidé et même, comme on l'a prétendu[1], qu'il se tint debout pour se brûler la cervelle.

On sait, scientifiquement, que le jet de sang artériel provenant du dégagement de l'artère carotide pourrait atteindre 1m50 dans les conditions les plus favorables. Or, l'étage avait 4 mètres de hauteur. Il est donc certain, même en donnant à Beaurepaire la taille gigantesque de 1m80 au menton, que le sang qui a jailli au plafond ne provenait pas du jet artériel, mais qu'il y avait été porté par les projectiles et par les débris d'os et de chairs que l'on trouva épars dans la chambre. Et, comme le chirurgien a constaté que le sang avait aussi jailli « après la boiserie... et sur « le matelas », que rien ne dit si les taches du plafond étaient au-dessus du cadavre ou dans une direction oblique, on peut très bien croire que le coup de pistolet a été tiré de bas en haut, mais obliquement, comme l'aurait fait un assassin [2].

[1] Dommartin, pp. 96 et seq.

[2] Voir la discussion de Dommartin, pp. 96 et seq., et celle de Pionnier, pp. 199 et seq.

Digitized by Google

Mondon, voulant réfuter ces diverses objections, a écrit dans sa notice de 1842 : « ... J'ai dit que pour parvenir « au cabinet dans lequel le coup fatal se fit entendre il fallait « traverser une première salle dans laquelle plusieurs sous- « officiers de planton se trouvaient avec moi. Si nous avons « entendu rentrer M. de Beaurepaire nous eussions entendu « et vu entrer des étrangers. Ce ne fut donc pas par ce pas- « sage qu'on put parvenir jusqu'à lui.

« On a dit que ce cabinet avait une autre entrée sur le « balcon de l'Hôtel de Ville et qu'on avait aperçu deux « individus qui se sauvaient.

« Il est vrai que le cabinet a une issue sur le balcon ou « terrasse de l'Hôtel de Ville, mais la porte de cette issue « se fermait en dedans par deux forts crochets, comme « encore aujourd'hui, et rien ne justifie, même moralement, « que cette porte fût restée ouverte. D'ailleurs, on ne pou- « vait pénétrer sur le balcon que par cette porte et par une « porte parallèle dans l'autre aile du bâtiment, occupée « par les bureaux de l'administration du district. Or, ni « mon père, secrétaire en chef, ni moi son adjoint, n'aurions « laissé ouverte la porte d'entrée des bureaux, ni du côté « du petit escalier, ni du côté du balcon, après dix heures du « soir et dans un moment où tous les travaux étaient sus- « pendus. La garde des papiers nous était confiée, mon « père avait seul la clef de l'entrée des bureaux. L'on ne « peut donc raisonnablement nous attribuer, sans preuves, « aucune négligence.

« Dira-t-on que les assassins sont parvenus sur le balcon « par escalade pratiquée soit de la rue, soit de l'intérieur « de la cour ? Mais la garde de douze hommes, placée en « exécution de l'article 4 de la délibération du Conseil du « 29 août à la maison commune et dans le corps de garde « qui touche à la porte extérieure, sous le balcon même, ne « permet pas de croire qu'une tentative d'escalade ait été « faite d'aucun côté.

Digitized by Google

« Et si des étrangers eussent tenté l'assassinat, Beaure-
« paire n'eût-il pas appelé à son secours les militaires qui,
« un moment avant, l'avaient vu rentrer ? Ne se fût-il
« pas servi, pour se défendre, de son épée trouvée sur lui
« encore dans le fourreau ? N'eût-il pas pu ouvrir les fe-
« nêtres qui éclairent ce cabinet sur la rue ? Le bruit d'une
« lutte quelconque n'eût-il pas été entendu par mon oncle,
« secrétaire de la ville, qui occupait l'appartement préci-
« sément au-dessous du cabinet où le meurtre aurait été
« commis ? Tout repousse donc l'idée d'un assassinat ;
« tout se réunit, au contraire, pour prouver qu'il y a eu
« suicide ; les pistolets déchargés trouvés à côté du cadavre ;
« les trous formés au plafond par les deux balles, à distance
« de six pouces environ l'un de l'autre (on voit encore
« aujourd'hui que ce plafond, en cet endroit, à été raccom-
« modé depuis peu d'années, à l'endroit où les deux trous
« de balles ont existé pendant plus de vingt-cinq ans), et
« enfin la direction de ces balles qui n'eussent point atteint
« le plafond, car des mains coupables leur eussent donné
« une direction horizontale ou à peu près... »

Nous ferons remarquer que cette rédaction primitive de Mondon diffère sensiblement de celle que lui prête M. Desclozières, et qui a été reproduite et commentée par M. Pionnier [1]. Quant au fait des empreintes de deux balles au plafond, M. Pionnier s'exprime ainsi [2] : « ... D'autres
« témoins, dit-on, ont vu les deux projectiles. Quels sont
« ces témoins ? Nous serions heureux de les connaître,
« car nous pourrions les opposer à ceux qui ont vu, non
« pas deux, mais un projectile, non pas dans le plafond,
« mais dans le mur de l'ouest du cabinet occupé par Beau-
« repaire... »

[1] Desclozières, *Recherche de la vérité*, pp. 40-41. — Pionnier, pp. 222 225.

[2] Pionnier, p. 209.

Digitized by Google

Le doute persiste donc plus que jamais.

Entre la découverte du cadavre par les plantons et l'arrivée du juge de paix il s'écoula plusieurs heures. La déposition du sergent Benoît Petit est rédigée de telle façon qu'on peut se demander si le caporal et les deux factionnaires placés à l'une des portes de la chambre de Beaurepaire, pour en interdire l'accès aux curieux, y ont été placés immédiatement après la constatation de la mort de Beaurepaire, vers trois heures du matin, ou si cette précaution élémentaire n'a été prise que vers sept heures du matin, lorsque les plantons signèrent leur déposition devant le juge de paix. Le texte du procès-verbal porte en effet : « ... Ayant aperçu « le cadavre du dit sieur Beaurepaire gisant par terre, « ses pistolets à côté de lui et la chambre remplie de fumée « de poudre, ils (les plantons) se sont retirés avec l'officier « municipal, qui est tout ce qu'il a dit savoir ; et lecture « faite de sa déposition a signé, ajoutant qu'ils ont à l'ins- « tant fait mettre deux factionnaires et un caporal du corps « de la garde de l'Hôtel de Ville du bataillon d'Eure-et- « Loir à la porte du dit sieur Beaurepaire pour en défendre « l'entrée à personne. Signé : Benoît Petit. »

Mondon, qui prétend avoir accompagné les plantons, dit que chacun songea à aller prévenir ses chefs ; il ne parle pas d'une consigne donnée à des factionnaires.

Lemoine dit dans son mémoire : « ... Le 2 septembre, « à cinq heures du matin, lorsque le pont-levis de la cita- « delle fut baissé, on vint me prévenir que le commandant « Beaurepaire s'était brûlé la cervelle dans sa chambre « à coucher. Je courus à la maison de ville où je trouvai « le corps du commandant sans vie, horriblement mutilé « et baignant dans son sang par l'effet d'un coup de ses « pistolets qui se trouva déchargé et qui parut avoir été « tiré du côté de la face, ce qui lui enleva une partie de la « tête. Il était, quand j'entrai, entouré de plusieurs per-

Digitized by Google

« sonnes qui faisaient des commentaires sur cet événe-
« ment... »

D'après le mémoire des corps administratifs de Verdun, on pourrait croire aussi que le lieutenant-colonel Lombard s'est rendu sur les lieux. D'après Célestin Port [1], Delâage aurait relevé le cadavre de Beaurepaire. Un des Devaux, probablement le greffier-archiviste, déclarait en 1843 que, le 2 septembre 1792, il était arrivé au bruit de la détonation du pistolet et qu'il avait vu Beaurepaire ensanglanté, venant de se suicider.

Combien de personnes ont donc pénétré dans cette chambre, soit par la porte intérieure, soit par la porte de la terrasse où il n'est dit à aucun moment qu'on ait placé des factionnaires ?

Dans ces conditions, le juge de paix s'est peut-être rendu compte qu'il ne pouvait reconstituer les faits et a dressé un procès-verbal de pure forme. On ne peut supposer que ce magistrat ignorait les éléments de sa profession et la meilleure excuse de la réserve qu'il s'est imposée serait celle que nous venons de donner.

Quant à l'authenticité du procès-verbal, elle semble certaine. Cette pièce fut emportée par les alliés et ainsi sauvée de la destruction des archives verdunoises. C'est un hasard aussi heureux que celui auquel nous devons la conservation du cahier des délibérations du Conseil défensif. Déposé aux archives du Ministère de la Guerre à Berlin, ce procès-verbal fut longtemps perdu de vue. En 1836, Vistot, après avoir fait des recherches locales, écrivait [2] : « ... Je « puis certifier que toutes les pièces relatives à cet évé- « nement ont été détruites et que l'acte de décès du mal- « heureux Beaurepaire, le procès-verbal de la levée de

[1] *Dictionnaire...*, art. Delâage.

[2] *Mémoire* manuscrit de Vistot, chap. x.

Digitized by Google

« son cadavre n'existent pas dans les archives de l'état-« civil de Verdun... » Nous avons vu que Mondon, en 1842, ne le connaissait pas ; Dufour ne l'a pas connu davantage. On savait cependant que ce procès-verbal avait été dressé. Cavaignac, sans pouvoir le reproduire, avait écrit dans son rapport [1] : « ... Le juge de paix fut appelé « pour dresser procès-verbal d'un événement aussi triste « qu'inattendu ; un chirurgien certifia, par une vérifi-« cation la réalité du suicide... » Le mémoire des corps administratifs de Verdun [2], rédigé par le maire Caré, mentionne aussi que « ... le genre et les circonstances « de la mort de M. Beaurepaire furent constatés par « procès-verbal d'un commissaire des guerres et d'un juge « de paix... » Mais personne n'avait retrouvé la trace de la pièce égarée. Mérat, en 1849, est le premier qui l'ait remise en lumière [3]. On en possède, aux archives du dépôt de la guerre [4], une copie qu'on tient pour véritable.

Ce document authentique, mais incomplet, et sans doute volontairement incomplet, a été publié et commenté plusieurs fois. A notre avis, personne n'en tirera jamais une démonstration du suicide ou de l'assassinat de Beaurepaire. En se transportant sur les lieux, en le disséquant au point de vue « médico-légal », on constate combien de choses y manquent, qui auraient pu être dites. On le regrette mais on ne fera pas dire à ce procès-verbal autre chose que ce qui fut mentionné par son auteur ; tout le reste n'est qu'hypothèses. Et c'est ainsi que MM. le Dr Lachèse [5],

[1] *Rapport de Cavaignac*, p. 15.

[2] *Mémoire des corps administratifs relatifs au siège et à la capitulation de la ville.* Arch. du Ministère de la Guerre, carton septembre, 1792.

[3] Mérat, pp. 56-59.

[4] Carton septembre 1792.

[5] *Observations médico-légales sur la mort de M. de Beaurepaire, commandant du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire.* (*Revue de l'Anjou et du Maine*, année 1860, t. VI, pp. 321-324).

Digitized by Google

de la Sicotière [1], Dommartin [2], Pionnier [3], Sainctelette [4] en ont déduit des conclusions contradictoires, et cependant acceptables.

Xavier DE PÉTIGNY.

(A suivre.)

[1] Lettres publiées dans *L'Amateur d'autographes*, 1er novembre 1862, et *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1864, p. 206.

[2] Dommartin, pp. 90 et seq.

[3] Pionnier, pp. 193 et seq.

[4] Sainctelette, pp. 11 et seq.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Roi René d'Anjou et Soffroy de Baschi

(1470)

On nous permettra de revenir sur notre article de la *Revue d'Anjou* de septembre 1910[1], relatif à un acte du roi René en faveur de Soffroy de Baschy, son écuyer, (16 février 1470), afin d'expliquer diverses expressions du latin féodal. Il est question dans cet acte, que revit le juge mage Vivaud Boniface, de divers châteaux de la région de Digne et de Sisteron : Thoard, Saint-Étienne de Mélan[2], Barras, Tournefort[3], Aiglun, Saint-Symphorien-lez-Sisteron. Comme nous l'expliquons dans une note sur la famille de Baschi[4], Berthode de Baschi, sans doute le grand-père de Soffroy, avait acquis la plupart de ses biens. Mais le comte de Provence et de Forcalquier, René d'Anjou, possédait encore certains droits sur ces châteaux. En cas de mutation, il touchait des droits de lods[5] et vente. Il avait, en outre, en cas d'aliénation un droit de prélation[6] ou de préemption : *jus retinendi.*

[1] T. LXI, pages 197-202, et tirage à part (1911). In-8, 7 pages.

[2] Anciennement Melanc.

[3] Tournefort, vieux village mort annexé à Barras (cant. de Digne. — Nous remercions Me Lieutaud, le savant notaire de Volonne (Basses-Alpes) de ce renseignement.

[4] Voir *Revue de l'Anjou* de 1911 (janvier). T. LXII, p. 57-58.

[5] Ce mot, comme on le sait, vient d'un vieux mot *los* qui signifie gré, volonté.

[6] Voir le dictionnaire de Godefroy au mot prélation.

Digitized by Google

C'est à ces droits que renonce le roi René, le 16 février, en faveur de Soffroy de Baschi, lui réattribuant en quelque sorte la possession quasi souveraine et complète de ces châteaux. Mais il a bien soin de faire observer que c'est pour une fois seulement, la prochaine, que Soffroy, en cas de vente ou d'aliénation totale ou partielle, exercera ces prérogatives en son lieu et place. Encore, Soffroy devait-il dans les deux mois avertir le trésorier général de Provence, car ensuite René et ses successeurs jouiraient à nouveau de toutes leurs prérogatives auxquelles il ne renonçait nullement[1].

Louis CAILLET.

[1] Le registre Pahonez où ce document fut recopié existe encore aux Archives des Basses-Alpes, à Digne. Il s'appelait en latin *Pavo, Pavonem*. Communication de Mᵉ Lieutaud qui a consacré au différend de Bertholde de Baschi avec le châtelain de Saint-Vincent-du-Lauzet, en 1425, un intéressant article (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. IX (1900), p. 293.)

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Avril 1911

Moyenne barométrique : 760^{mm},76 ; minimum, 745^{mm},02, le 30, à 4 heures du matin ; maximum, 775^{mm},20 le 21, à 10 heures du matin ; écart extrême, 31^{mm},18.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 4°,87 ; des minima (sans abri), 4°,34 ; des minima (sur le sol gazonné), 3°,58 ; des maxima (sous l'abri), 14°,16 ; des maxima (sans abri), 18°,26 ; des maxima (boule noire sans abri), 21°,66 ; des maxima (sur le sol gazonné), 22°,48 ; d'une eau de source, 7°,76 ; du mois, 9°,87.

Minimum absolu (sous l'abri), — 2°,1 le 6 ; minimum absolu (sans abri), — 2°,3 le 6 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), — 3°,3 le 8 ; maximum absolu (sous l'abri), 22°,4 le 22 ; maximum absolu (sans abri), 26°,4 le 22 ; maximum absolu (boule noire sans abri), 31°,2 le 22 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), 35°,2 le 22.

Humidité relative moyenne du mois, 67 ; minimum, 26, le 15, à 1 heure du soir ; maximum, 97, le 2, à 10 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,66 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 13, 14, 15, 16 ; la plus forte, 9,6 les 6, 10. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 186 h. 80^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,45.

Pluie totale du mois, 43^{mm},9 en 10 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 33^{mm}0, le 1er de 4 heures à 5 h. 40 du soir, fort orage à grêle. Evaporation, 105^{mm},80.

Digitized by Google

Fréquence des vents : 3 jours du NN-E ; 6 jours du N-E ; 3 jours de l'E N-E. ; 1 jour du S ; 5 jours du S-W ; 3 jours de l'W S-W ; 3 jours de l'W ; 4 jours de l'W N-W ; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $7^{m},0$. Vitesse maximum du vent, $22^{m},7$ par seconde le 18 à 1 h. 45 du soir, vent S S-W).

Gelée les 5, 6, 8 ; gelée blanche les 4, 8, 14, 15 ; rosée les 2, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 23, 25 ; brouillard le 2 ; neige les 4, 5, 6 ; grésil les 4, 5 ; grêle le 1er, 10, 18 (le 1er, forte grêle pendant 45 minutes) ; halos solaires les 17 (très vif), 26.

Orage fort le 1er du S au N de 4 h. 10 à 5 heures du soir, forte grêle et pluie de 4 heures à 5 h. 40 (hauteur $33^{m},0$). La foudre est tombée près de la Baumette, chez M. Chauveau, pêcheur ; elle est entrée par la cheminée, a projeté violemment à terre M. Chauveau dans la cuisine. Puis le courant est sorti par la fenêtre en cassant les carreaux. En même temps la foudre est tombée sur un bateau appartenant à M. Tessier ; le fluide a pénétré dans une chambre à coucher et a mis le feu à la tapisserie et aux rideaux du lit ; une bougie allumée qui se trouvait dans cette chambre a disparu, volatilisée.

Arrivée du rossignol le 17 ; des hirondelles le 21 ; des martinets le 25.

Début de la feuillaison de la vigne (chasselas), le 18.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 9 avril avait lieu, dans les salons du Grand-Hôtel, le banquet du cinquantenaire de la Chorale Sainte-Cécile.

Ce banquet, qui comptait 130 couverts, était présidé par M. Lépicier, président de la Société Sainte-Cécile.

D'intéressants et éloquents discours furent prononcés par M. Cointreau, président de l'École de Musique; M. Gourdon, adjoint au maire d'Angers; M. le comte d'Ollone, président de la Société des Concerts Populaires; M. Cochard, président du Syndicat d'Initiative. M. A.-J. Verrier lut une délicieuse pièce de vers de circonstance qui fut fort applaudie.

M. le président Lépicier dans un discours très documenté, où en termes émus il a rendu hommage à tous et plus particulièrement à M. le comte de Romain, à qui l'art musical en Anjou est redevable de tant de services, a fait en ces termes l'historique de la Chorale Sainte-Cécile :

Monsieur le Maire,
Messieurs, Chers Amis,

Je ne saurais vous dire combien je suis heureux de la joie exubérante qui caractérise d'une façon particulièrement charmante notre familiale réunion. J'en suis si heureux que j'éprouve quelque scrupule à interrompre d'agréables conversations qui me semblent être aussi affectueuses qu'animées.

Mais vraiment, je ne puis laisser s'acheminer cette dernière partie des fêtes du *Cinquantenaire* de notre belle Chorale sans rappeler comment elle fut fondée, ce que furent ses succès et, aussi, ce qu'elle fit d'utile et d'honorable pour nos concitoyens et pour le renom artistique de la ville d'Angers.

Je vais le faire aussi brièvement que possible.

Le 19 mai 1860, le *Journal de Maine-et-Loire* annonçait que la Société Chorale Sainte-Cécile venait de se fonder, sous la direction de l'excellent chef d'orchestre du Théâtre, M. Lefort, en vue de prendre part à un grand Festival qui devait avoir lieu à Londres les 25, 26 et 27 juin.

C'est donc à Londres, un mois après sa fondation, que notre Chorale obtenait ses premiers succès.

Dans sa première assemblée générale, qui eut lieu le 1er août suivant, furent élaborés les statuts de la Société, que M. le préfet Bourlon de Rouvre approuva le 12 décembre 1860.

Digitized by Google

Quelques jours après, le 17 décembre, la Chorale Sainte-Cécile donnait un grand Concert. L'ensemble du programme était très artistique et se terminait par *l'Anglais mélanomane*, fantaisie follement amusante, dont le refrain : dron! dron! dron! di! di! di! di! di! di! aôh! était dit par notre vieux Cécilien Louis Gasnier, ici présent, avec une verve étourdissante.

Le 21 juillet 1861, notre Chorale organisait, au profit des pauvres, avec le concours de nombreuses sociétés du Maine-et-Loire et des départements limitrophes, un grand Festival réunissant (orchestre et chœurs) cinq cents exécutants sous la direction de l'éminent compositeur Alfred Delaporte, qui fut, jusqu'à ses derniers moments, l'un de nos plus fidèles amis.

Le succès de ce Festival fut considérable et les pauvres profitèrent d'une très fructueuse recette.

S'il me fallait énumérer toutes les solennités qui furent ensuite organisées, avec un égal succès, par notre vieille Chorale, je vous retiendrais ici toute la nuit et j'aurais, en conséquence, le devoir de demander à notre excellent maître d'hôtel la préparation d'un second menu.

Pour ne pas trop abuser de votre patiente attention, je vais me borner à rappeler que, le 2 juillet 1869, un rapport officiel, adressé à M. le Maire d'Angers, constatait la vitalité et les nombreux services rendus alors par la Chorale Sainte-Cécile, qui en 8 années avait organisé, avec ses propres ressources, au profit des pauvres et des artistes, 47 Concerts et avait déjà versé plus de 1.100 francs au Bureau de Bienfaisance.

Les années qui suivirent furent, pour les pauvres et pour notre Société, une suite ininterrompue de profits et de succès.

Le 15 octobre 1878, notre brave ami Auguste Maire adressait à notre Président la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Ayant l'intention d'ouvrir un cours gratuit d'instruments, avec le concours de plusieurs professeurs de la ville, je viens solliciter l'appui de la Société Sainte-Cécile qui, seule, possède, par ses cours de solfège, les éléments indispensables au succès de mon entreprise.

« Je serais donc heureux, M. le Président, que votre Société, toujours prête à donner son concours à toutes les œuvres populaires, veuille bien prendre la mienne sous son patronage. De plus, je serais heureux si la Sociéte Sainte-Cécile voulait bien consentir à me prêter son local les soirs où il ne lui serait d'aucune utilité. »

M. Perdereau, qui était alors notre Président, répondit aussitôt au très sympathique directeur de la Musique municipale que la Société Sainte-Cécile allait immédiatement demander l'autorisation administrative.

Le 6 novembre 1878, l'honorable M. Mourin, maire, donnait cette autorisation en ces termes :

« Monsieur le Président,

« Par votre lettre du 16 octobre dernier, vous m'avez fait savoir que M. Maire, chef de la Musique municipale, vous proposait d'ouvrir, sous le patronage de la Société Sainte-Cécile et dans la salle de l'Hôtel Pincé que vous occupez, des cours de musique

Digitized by Google

instrumentale qui seraient le complément des cours de solfège déjà établis par vous.

« L'Administration ne peut qu'encourager les développements que vous donnez à une institution déjà si méritante et si justement populaire, et elle a déjà prévenu M. Maire qu'elle vous accorde, dans les conditions de votre lettre, l'autorisation que vous lui demandez. »

Ainsi, Messieurs, c'est dans cet hôtel Pincé, mis gracieusement à la disposition de notre Société par l'Administration municipale, c'est dans ce délicieux joyau de notre architecture locale (fort agréablement rappelé sur nos menus par le remarquable dessin de notre talentueux membre honoraire M. Gobô) que naquirent, sous le patronage de notre Chorale, les cours de musique instrumentale, précurseurs de la création de notre Ecole de musique.

Le succès de ces cours fut tel, que le 6 mars 1880, notre ami Perdereau, président, recevait une lettre, d'autant plus précieuse pour nous qu'elle émanait d'un érudit, très épris d'art. Voici cette lettre :

« Monsieur le Président,

« J'ai le plaisir de vous annoncer que, sur le rapport que j'ai fait hier, le Conseil municipal a voté, en faveur de la Société Sainte-Cécile, une nouvelle subvention de mille francs, destinée aux cours de musique instrumentale.

« Signé : Albert Prieur. »

Peu de temps après nous acclamions comme président effectif notre cher bien-aimé président d'honneur, Louis de Romain, que nous regrettons tant de n'avoir pas à nos côtés aujourd'hui.

C'est grâce à ses efforts, c'est grâce aux précieux concours de MM. Beucher, Chabrun, Cointreau, Héry, Malbert, Prieur, Quartier, etc..., conseillers municipaux, que fut décidée la création de notre Ecole de musique.

L'administration en fut confiée aux commissions de la Chorale Sainte-Cécile et de l'Harmonie Angevine (ex-musique municipale), toutes deux présidées par notre infatigable ami Cointreau qui, depuis plus de vingt ans, préside avec le même bonheur et la même activité aux destinées de l'Ecole de musique, aujourd'hui si florissante sous la savante direction de M. Mangeon.

Tout ce que je viens de rappeler prouve que la Chorale Sainte-Cécile a su répondre aux désirs de nos concitoyens et aux encouragements qui lui ont été prodigués par toutes les administrations qui se sont succédé à la Mairie d'Angers.

Les glorieux trophées qui ornent nos bannières disent, bien plus éloquemment que je ne saurais le faire, comment et combien notre vieille Chorale a contribué, dans une large mesure, à conquérir une haute réputation artistique à notre bel Anjou.

Je veux terminer en vous rappelant les admirables manifestations d'art dues à l'intime collaboration de notre Chorale et de l'excellent orchestre de la Société des Concerts, collaboration qui existe depuis près de trente ans.

Le 1er novembre 1881, l'éminent et très regretté président de l'Association Artistique, Jules Bordier, écrivait à notre président :

Digitized by Google

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA SAINTE-CÉCILE,

« Je viens, au nom du Comité de l'Association Artistique des Concerts Populaires d'Angers, vous exprimer le désir de voir nos sociétés se réunir deux ou trois fois dans le courant de la saison, pour l'interprétation d'œuvres écrites pour voix égales et orchestre. Croyez que mon plus grand désir est d'arriver à une entente cordiale. Notre seul but, vous le savez mieux que personne, est de faire de l'art en utilisant toutes les ressources *vraies* de notre ville.

« Pour la Commission de l'Association Artistique,
« Signé : Jules BORDIER. »

Cette entente cordiale fut aussitôt conclue, et notre Chorale prenait part aux Concerts Populaires des 22 janvier et 19 mars 1882.

Depuis, elle a pris part à quarante concerts de l'Association Artistique et de la Société des Concerts Populaires qui tous, vous le savez, ont été de très grands succès.

La Chorale Sainte-Cécile nous donne ensuite une très belle interprétation des *Titans*, de Laurent de Rillé et une longue série d'ovations salue les choristes et leur chef, M. Fichet.

Enfin, la parole est donnée aux chanteurs et aux artistes et le remarquable compositeur et virtuose qu'est M. Max d'Ollone, avec une bonne grâce charmante, exécute deux œuvres vigoureusement acclamées.

Puis c'est M. Tricot, dont la voix de baryton chaude, prenante et merveilleusement conduite, interprète deux œuvres, dont l'une de M. Fichet obtint un succès considérable par sa fraîcheur d'inspiration et sa délicatesse d'écriture.

On entendit également avec beaucoup de plaisir M. Englebert fils, l'excellent violoniste, dont le talent ne s'était peut-être jamais mieux affirmé qu'en cette soirée. Puis vinrent, avec un succès toujours aussi franc et légitime, MM. Meinioux, Perrai, Girard (qui chante les chansons de Marcel Legay avec infiniment de délicatesse), Bachelot, Maillard, Lebreton, Colonnier, Duguet, etc...

***

Nous publions ci-dessous deux très intéressants articles que nous empruntons à l'*Angevin de Paris*. Le premier concerne la troisième exposition à Paris de la Société des Artistes Angevins; le second un compte rendu des Salons et des œuvres angevines qu'ils contiennent.

La troisième exposition de la Société des Artistes angevins. — Samedi dernier, par un jour pluvieux et maussade, s'ouvrait, dans les Salons du *Courrier Français* la troisième Exposition de la Société des

Digitized by Google

Artistes angevins, et, comme une grande partie des toiles, des aquarelles et des dessins évoquaient la lumière douce et les ciels légers de la terre d'Anjou, l'élégance pittoresque de ses vieux logis, la transparence ensoleillée de ses eaux bleues, cela faisait un contraste exquis avec l'atmosphère brumeuse et glacée dont la rue était attristée.

Aussi avec quel plaisir l'œil s'attardait sur ce « Jardin en Anjou » et cette « Roseraie aux Ponts-de-Cé », envoyés par le maître *Achille Cesbron*, où se retrouvent unies aux qualités originales dont je n'ai pas besoin de faire ici l'éloge les traditions de probité et de sincérité qui rappellent les toiles les plus savoureuses du vieux maître français, cet incomparable portraitiste de la fleur et de la plante ; sur ces « Fruits de soleil » si chauds et si savoureux de *Ludovic Alleaume* et sur ces deux petites vues du « Château d'Asnières » et de « Saint-Cloud » et que baigne une atmosphère rose et grise d'une exquise fraîcheur. Le petit « Portrait de Mlle B. G. » du même artiste est un de ceux qui font d'*Alleaume* un des maîtres portraitistes de notre époque.

Avec les envois de *Charles Berjole :* « Bras de Loire au Port-Thibault, « Vieux chemin de la Croix-Verte » (aquarelle), « Vieille ferme en Anjou » (pastel), et « Place de la Paix » à Angers, nous retrouvons le ciel d'Anjou et aussi le peintre habile à saisir les nuances de la lumière comme le vrai poète qu'il est aussi excelle à saisir les nuances du sentiment.

C'est l'Anjou encore qui revit dans les toiles excellentes de *Maurice Cayron :* « Le Loir et les coteaux d'Huillé » où mûrit un vin qui contribua peut-être à lui donner ces touches franches et lumineuses, « Vieux Moulin sur le Loir à Lézigné » ; dans ces « Tireurs de sable à Bouchemaine », d'*Albert Launay*, admirablement campés sur l'immensité lumineuse du beau fleuve argenté ; dans les paysages aux ciels transparents et légers de *Duvanel :* « Angers, vue prise en Reculée », « La Loire à Port-Thibault », La Loire aux Ponts-de-Cé ». *Duvanel* est aussi le peintre des intérieurs rustiques et j'avoue préférer sa « Remise de cultivateur à Briis-sous-Forges » à son « Abside de Notre-Dame ». Et c'est encore la Loire qui s'endort parmi la splendeur du couchant dans « Calme du soir », des frères *Alp.* et *Gab. Chanteau*, lesquels promènent leur chevalet de l'Anjou au pays des « Gratte-Ciel » et même un peu plus loin, je veux dire au pays de la Fantaisie et du Rêve. C'est également au pays du rêve que *Mme Desbordes-Jouas* a emprunté ses « Fleurs », ses « Goémons », ses « Fleurs aquatiques », au pays des rêves étrangement et délicieusement colorés. Nous retrouvons l'Anjou dans une curieuse étude de *Tessier*, la « Foire de la Saint-Martin » à Angers ; dans les toiles ensoleillées de *Victor Ruel* ; « Les coquelicots et les blés » ; dans le paysage aux toits de fine ardoise de *Gaston André*, et dans cette « Ferme d'Anjou » vigoureusement brossée de *Georges Moisant* et qu'accompagnent deux autres toiles des plus intéressantes : « Le rocher de Sainte-Marguerite à Eymoutier » et « Le chemin de la vacheresse ».

Je tiens à signaler aussi deux têtes de vieilles femmes angevines : l'une de *Charles Fillion*, racontant toute une vie très simple de labeur et de foi, l'autre de *Mme Marguerite Vigeant*, évoquant, avec

Digitized by Google

une remarquable intensité, quelque autre sorcière, semble-t-il, du temps de Gilles de Retz.

Arrêtons-nous un moment devant les trois lumineuses études de *Louis Chaillery*, dont l'une, en particulier, « Le frère et la sœur », rappelle la manière et la prodigieuse habileté des maîtres hollandais, dans un sujet d'ailleurs très moderne. Les « Vues des Alpes mancelles », d'*Alfred Gardon*, ne font point oublier celles de *Paul Sain*, mais sont dignes de leur être comparées. Il serait difficile de rendre la transparence des eaux encadrées de solides verdures et d'exprimer la poésie de cette verte solitude mieux que ne l'a fait *Alfred Gardon*. Signalons enfin les très intéressants envois de *Fernand Morin*, en particulier son « Débit breton », ainsi que le pittoresque « Intérieur » de *Jacques Volot*, et laissons la peinture pour la sculpture.

Le « Masque d'aveugle », d'*Alfred Benon* est une œuvre d'un réalisme douloureux. On connaît trop le « Joachim du Bellay » de *Georges Chesneau*, pour que j'aie besoin d'en parler. « Douceur de vivre », de *René Grégoire*, indique chez le jeune maître un harmonieux développement du métier et de la pensée. Mais on ne peut le juger sur les plaquettes qu'il expose. Admirons en passant le somptueux « Lampadaire » de *Léon Morice*, mais surtout cette statuette de buis « Béguine », qui est un petit chef-d'œuvre. « Course plate » et « Amazone » du comte *Geoffroy de Ruillé* plaisent aux sportsmen épris d'élégance.

Dans la section des aquarelles, dessins, gravures, etc... je mentionnerai plus particulièrement, car l'espace me manque, deux très intéressants « Paysages » du peintre-verrier *Michel Acézat ;* d'admirables dessins des « Vieilles rues d'Angers » d'*Henry Bans* ; les « Ruines de l'église Toussaint », aquarelle de *Mlle Claude Bontemps ;* les « Pivoines » et les « Roses » soyeuses et souples de *Mlle Gabrielle Chaillery ;* les « Vieux logis angevins » de *Ferdi-Paris* et les chaudes aquarelles de *Maurice Fournier*.

Les pastels de *Georges Gobô*, en particulier son « Pont de la Haute-Chaîne » et son eau-forte du « Marché de la place des Halles, à Angers » sont des œuvres de premier ordre. Le dessin en est d'une s incérité et d'une vigueur admirables.

« Le Château de Montsoreau » de *Gaston Goupil* et son « Coin de parc » à Versailles, largement lavés, révèlent un talent primesautier et sûr. J'aurais beaucoup à dire sur les dessins exposés par l'excellent graveur *Charles Jouas :* son « Bassin de l'orangerie » à Versailles est tout un poème d'élégance et de mélancolie.

Le « Portrait de Mme W. », d'*Albert Launay*, a le sourire, si j'ose m'exprimer ainsi. A signaler encore les aquarelles lumineuses d'*Eugène Leboucher*, de *Victor Ruel* et de *Marcel Vilain* dont l' « Ancien Hôpital de Cholet » mérite de retenir l'attention. Enfin, *Marc Leclerc*, dont le dévouement pour tout ce qui est angevin est sans bornes, fait preuve d'un talent aussi souple que sûr dans une très originale frise au pochoir : « Menhirs au soleil », dans ses « Lettres ornées pour la Revue la Ligue Maritime », dans un « store au filet, les Sirènes », etc., car nul ne sait mieux que lui mettre au service de l'art décoratif ses précieuses qualités de peintre, de dessinateur et d'homme de goût.

Digitized by Google

Telle nous est apparue dans son ensemble cette troisième Exposition des Artistes angevins, où j'ai été heureux de constater une fois de plus la vitalité puissante de notre jeune Société. — SILEX.

Les Salons. — « Avril, l'honneur des mois... » Et voici que, des cataractes célestes tombent de ces ondées comme seul en connaît le gai printemps... il pleut, abondamment, et il pleut aussi de la peinture, non moins abondamment, en ce généreux mois d'avril... dans de multiples salons, des milliers de toiles se disputent l'attention des visiteurs surmenés de tant de bonnes fortunes ; passons de suite au plus considérable, ou, tout au moins, au plus officiel.

Au SALON DES ARTISTES FRANÇAIS, la Société des Artistes angevins est, comme toujours, brillamment représentée. Voici, tout d'abord, *Ludovic Alleaume.* Sa grande toile « Offrande » (24) est une œuvre toute de douceur et d'harmonie, et c'est un charme pour l'œil que de suivre le rayonnement du couchant sur la beauté gracile d'un corps féminin ; féminité encore, et combien spirituellement sensuelle, que cette jolie « Chatte » (25) tapie au fond des coussins, prête au coup de griffe ou à la caresse, et ce sont ses parentes, que ces « Petites Femmes le matin » qu'il nous présente en une suite de dix exquises lithographies (4348) ; une autre lithographie à trois pierres (4349), reproduction de son « Nocturne au Champagne », nous procure le plaisir de revoir cette aimable composition, dont le succès fut si vif, au Salon de l'an dernier ; « Mme F. M... et sa fillette » (1962) doivent être contentes de l'avoir choisi pour peintre, car leur portrait au pastel est en même temps un excellent tableau. Encore une note féminine, donnée par *M. Gustave Assire*, avec une élégante « Femme à sa toilette ». *M. Achille Cesbron* s'est peint lui-même, de la façon la plus heureuse, au milieu de ses fleurs aimées (371), et cette toile restera parmi ses meilleures ; dans les fleurs aussi il a placé les portraits d'une famille (372), traités dans un style décoratif. Nous retrouvons avec plaisir un « Intérieur » de *M. Jules Duvanel* d'une facture consciencieuse et distinguée (649). Regrettons qu'on ait si mal placé, alors que tant de laideurs ou de niaiseries occupent les meilleures places, la belle toile de *Louis Tessier*, « Tourbillon » et, malgré le jour défectueux, admirons avec quelle virtuosité ce bon peintre sait jouer de la lumière et de l'ombre. Son envoi (1796) est digne de ce que nous pouvions attendre de lui.

A la sculpture, *M. Cayron* a envoyé un « Buste de sa Fille » plein de qualités. Le bas-relief de *Georges Chesneau*, « Les Nymphes écoutant les chants d'Orphée » (3220) fait honneur à son auteur et à l'école angevine ; le groupe des nymphes est harmonieusement composé, avec une agréable variété, et le mouvement du poète inspiré est plein d'une noble justesse. De *René Grégoire*, un excellent « buste » (3402) et une « plaquette de bronze » (3950) où il affirme des qualités de médailleur dont nous n'avons plus à faire l'éloge. Sur deux socles que les hasards des premiers jours d'installation avaient rendus voisins, j'ai découvert, côte à côte, deux effigies angevines : l'une est la physionomie sympathique et bien connue de « M. Cointreau père »,

Digitized by Google

dont *Maurice Legendre* a exécuté un beau buste en bronze (3526), reproduit l'an dernier par l'*Angevin de Paris*, et que nous avons, ici-même, louangé comme il convenait ; c'est un fort beau portrait et une belle œuvre ; l'autre est le buste en bronze de « M. Tallon », récemment encore préfet de Maine-et-Loire (3646), dû au talent de *Louis Morice*, qui expose aussi un « Faune à l'ours » plein de grâce jeune et fraîche, qui se classe parmi les belles figures de ce Salon, où, cette année, la sculpture est tout spécialement riche en morceaux honorables ; son « Médaillon » (3979) est modelé avec finesse et fermeté. *M. Perrotte* a campé en marbre une pittoresque statuette de « Vieux joueur d'orgue » et, dans l'exposition spéciale de terres cuites, à qui une salle à part est réservée, représente heureusement l'Anjou avec un gracieux bas-relief « La Nymphe de l'Étang » (118), et une séduisante « Bergère endormie » (119). Le « Chien » de *M. Geoffroy de Ruillé* est d'un excellent animalier, dont on revoit toujours les œuvres avec plaisir. *M. Henry Bans* expose un très intéressant projet de « Chalet pour Société sportive » (4029) et ses études pour la réfection du « Château de Varennes, en Anjou » (4028) qui fut heureusement confiée à son bon goût et à sa compétence, *M. Laurentin* est un traditioniste avisé autant qu'un artiste habile, et il a fixé le souvenir, à Paris, des « Rues qui disparaissent » (4211), et, à Avignon, du « Pont où l'on danse en rond »; ces choix l'ont heureusement inspiré. Enfin, *M. Marcel Vilain* expose les études d'un « Palais Colonial » (4329) et surtout toute une suite de précieuses notations de « Voyage en Italie » (4330).

Mentionnons encore : la « composition décorative », hardiment traitée, de *Mme Arc-Vallette*, les « peintures de genre » de *M. Bricard*, la « Terrasse italienne », aux vignes vierges, rouges, de *M. Dainville*, le « Portrait de Mme Demidoff-Duquesne » par *M. Dubois-Menant*, les « Paysages » de *M. Duchemin* et de *M. de Fontanes*, l' « Intérieur de Musée » de *M. Grasset*, le « Cloître de couvent » de *M. Luzeau-Brochard*, les « Vues de Bretagne » de *M. Vitalis Morin*, le « Portrait » de *M. Pean*, les « Vaches blanches et rousses » de *M. Richard*, la tragique « Mort du duc d'Enghien » de *M. Lionel Royer*, le « Buste » de *M. Picaud*, les « Bibelots » de *M. Quenard*, les « Croquis bretons « de *M. et de Mlle Dupré*, le « Buste de M. Briand » par *L'Hoest*, les « Relevés d'architecture angevine » de *M. Jusserand*, les « eaux-fortes » de *M. Huault-Dupuy* et de *M. Thévenin*.

Et si j'en ai omis, qu'on me le pardonne, car en deux jours il est difficile de faire mieux au milieu de cinq mille et quelques centaines d'envois qui ne sont pas encore tous numérotés !

J'aurais voulu rendre compte aussi du SALON DES INDÉPENDANTS où le nombre des envois est encore plus effrayant ; mais, devant le tohu-bohu de leur classement et non muni de catalogue par une administration avare de bons prcoédés et « indépendante » des usages courants, j'ai pu à grand'peine saluer au passage les toiles de *J. Duvanel*, les paysages bretons de *Fernand Morin*, les nus de *Jacques Volot*, réaliste convaincu et excellent dessinateur, les envois de *Lebasque* et des frères *Mignon*.

Digitized by Google

Au Salon de la Parisienne, Galeries Allard, un angevin encore, *A. Jungbluth*, dont les amusantes silhouettes de demi-mondaines sont pleines de vérité et de provocante élégance.

Enfin, à l'Exposition Ingres, qui triomphe chez Georges Petit, notons la présence de toiles appartenant à d'heureux collectionneurs angevins : à *M. Chéramy*, une « Étude » pour la figure de « L'Iliade », à M. *Bessonneau* ; deux pièces importantes : « L'Arétin et le Tintoret », petite toile pleine de mouvement, et surtout cette « Entrée du Dauphin Charles V à Paris », après l'expulsion du duc de Bourgogne, qui fut commandée au peintre par le marquis de Pastoret, passa dans la collection Plessis-Bellières et fait aujourd'hui partie de celle de M. Bessonneau ; cette toile, remarquable par sa composition et le grand nombre de figures qui s'y trouvent, fut exposée en 1900 à la Centennale ; c'est une bonne fortune que de la retrouver aujourd'hui dans l'intéressant ensemble de cette exposition, où il y a tant à apprendre au point de vue artistique. — Marc Leclerc.

***

M. le sculpteur Grégoire vient d'être nommé membre du jury pour le Salon de 1911 de la Société des Artistes français (sculpture).

Ajoutons que M. Grégoire vient d'exécuter la médaille commémorative du percement du tunnel de Lœtsberg.

***

La 27e exposition annuelle de la Société des Artistes indépendants s'est ouverte le jeudi 29 avril, au palais du quai d'Orsay.

Parmi les exposants, notre compatriote, M. Mérodack-Jeanneau, a présenté diverses œuvres très intéressantes.

***

Le *Journal des Débats*, du 12 avril, publie un délicieux article de M. René Bazin, sur le peintre René Ménard : « Les artistes inventent la route, ils l'ouvrent devant nous, les promeneurs font chacun leur sentier. *L'Estuaire de l'Odet*, comme la plupart des toiles de M. René Ménard, nous laisse libres à l'entrée d'un domaine, et nous appelons nos souvenirs et nos rêves et nos désirs inassouvis de lumière et d'espace, et nous allons. »

***

Notre compatriote, M. d'Andigné, conseiller municipal de Paris, vient de proposer la création d'une médaille spéciale qui sera offerte, au nom de la ville de Paris, aux collectionneurs qui lui auront prêté leurs objets d'arts.

***

Digitized by Google

Pendant le mois d'avril ont été données, à Angers, les Conférences suivantes :

Le 5 avril, à la salle de la Mairie, sous les auspices de la Société de Géographie commerciale : « Naples inconnue ; son histoire, son art, ses chansons, » par M. Lemonon.

Le 5 avril, à la salle de la rue du Musée : « Watteau », par M. Le Moy.

Le 5 avril, à l'Université catholique : « La fin de Molière (1673); les « dévots » au XVIIe siècle », par M. le comte du Plessis de Grenédan.

***

Ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique

M. Paul Décard, de la Comédie française.

M. Defais, adjoint au maire de Courbevoie.

Officiers d'Académie

M. Pierre Grimault, commis départemental de l'Instruction publique.

M. Lelion-Ossant, trésorier de la Société fraternelle des anciens militaires.

Chevaliers du Mérite agricole

M. Basty, lieutenant au 135e Régiment d'infanterie.

M. Goisnard, viticulteur à Brissac.

M. Liger, représentant de commerce à Angers.

M. Mingot, propriétaire à Angers, fondateur du Crédit mutuel agricole.

Double Dragon de Chine

M. Blacque-Bélair, écuyer en chef de l'École d'application de cavalerie de Saumur.

M. de Goudrecourt, chef d'escadrons, attaché militaire en Italie.

M. Weygaud, instructeur en chef d'exercices militaires.

Par décision du ministre de la guerre les récompenses suivantes ont été accordées aux personnes ci-après désignées pour le concours qu'elles ont prêté à la préparation des ravitaillements.

Digitized by Google

Médailles d'argent

M. Gilles-Deperrière, agriculteur, président de la Commission de réception à La Possonnière.

M. Poulain, agriculteur, membre du Comité de ravitaillement à Cléré ;

Lettres d'éloges

M. Bazantay, président de la Commission de réception à Thouarcé.

M. Bouet, membre du Comité de ravitaillement, à Châteauneuf-sur-Sarthe.

M. Journel, président de la Commission de réception à Saint-Florent-le-Vieil.

M. Oger-Duhoux, membre du Comité de ravitaillement à Liré.

***

M. Mathurin Laroche, prêtre de Saint-Sulpice, ancien directeur aux Grand Séminaires d'Issy et d'Angers, est décédé à Issy le 11 mars, dans sa 86e année. Il avait passé 33 ans au Grand Séminaire de notre ville comme professeur de dogme et de morale. Venu en Anjou en 1860, il y apportait un commencement de renommée. Son séjour à Issy l'avait mis en rapport avec les hommes les plus distingués de Saint-Sulpice : M. Baudry, qui allait être évêque de Périgueux et qui, en mourant, légua un de ses anneaux à son ancien collègue ; M. Branchereau qui fut longtemps Supérieur du Séminaire d'Orléans et qui demeure l'une des gloires et l'un des modèles de la Société. Vers 1850, M. Branchereau avait publié un *Manuel de Philosophie* qui avait passionné ses élèves pour les doctrines ontologistes. Lorsque M. Laroche arriva à Angers, en 1860, il y apportait la pensée du maître et bientôt les théories du docte Sulpicien enflammèrent à leur tour les séminaristes angevins.

Le prêtre de Saint-Sulpice qui vient de disparaître, dit M. le chanoine Grimault, dans la *Semaine Religieuse*, a été l'un de ceux qui, pendant soixante ans, ont fait le plus d'honneur à la Société. Dieu lui a fait la grâce de mourir près de son ami M. Branchereau, retiré comme lui à Issy.

***

Le 20 mars ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. Charles Jac, ancien premier Président de la

Digitized by Google

Cour d'Appel d'Angers, chevalier de la Légion d'honneur.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Charil de Ruillé et de La Férandière, anciens Conseillers à la Cour d'Appel d'Angers; René Bazin, de l'Académie française; Frogé, ancien lieutenant de vaisseau.

Le deuil était conduit par M. Ernest Jac, doyen de la Faculté de Droit, son fils; MM. Charles, Yves, Pierre, François Jac et René Neveu, ses petit-fils, et les autres membres de la famille.

L'assistance très nombreuse et sympathique qui se pressait à ses obsèques se composait des personnalités les plus marquantes de la cité : sénateurs, députés, conseillers généraux, magistrats, etc., qui avaient tenu à rendre le suprême hommage au jurisconsulte distingué, à l'homme de bien qui vient de disparaître.

M. Charles Jac, né le 25 octobre 1825 à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), était fils d'un directeur des contributions. Il débuta dans la magistrature comme secrétaire de Parquet de la Cour de Rennes. Il se fit apprécier dans ces fonctions par son ardeur au travail, la sûreté de son jugement, l'élévation et la maturité de son esprit.

Substitut à Fougères en 1856, puis à Saint-Calais et au Mans, il fut nommé, en 1862, président du Tribunal de Segré et, le 29 février 1868, conseiller à la Cour d'Angers.

En 1872, l'importante présidence du Tribunal de Nantes devint vacante. Les compétitions se produisirent nombreuses. Le garde des sceaux, M. Dufaure, qui s'y connaissait en bons magistrats, ordonna au chef du personnel de lui apporter les dossiers des magistrats des Cours de l'Ouest « les plus capables par leur science, par la puissance de leur esprit, par la dignité de leur caractère, d'occuper avec honneur le siège auquel il fallait pourvoir ».

Quelques jours plus tard, à sa vive surprise, M. Jac apprenait, par une dépêche du ministère, sa nomination.

De la présidence de Nantes il passait, le 2 août 1873, comme procureur général, à Poitiers, où il reçut, le 14 octobre 1873, la croix de la Légion d'honneur.

De Nantes, M. Charles Jac fut nommé premier Président de la Cour d'Appel d'Angers.

X***.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Napoléon de mes Rêves, par GASTON-ROUTIER. Un vol. in-8° de 250 pages. — Prix : 3 fr. 50.

Le Napoléon de mes Rêves, par Gaston-Routier, est un livre qui sort absolument du banal et qui ne peut manquer de soulever de nombreuses polémiques. Il n'est pas de sujet plus intéressant, plus passionnant même, que tout ce qui touche de près ou de loin à la personne et à la vie de Napoléon Bonaparte. Aucun empereur, aucun grand capitaine n'a fait couler autant de flots d'encre que cet homme prodigieux, que Gaston-Routier appelle le *génie des temps modernes*. Fils de la Révolution de 1789, Napoléon a mis fin au chaos et a façonné le moule d'où est sortie la société moderne : il domine tout le XIXe siècle par ses hauts faits, par sa gloire... et par ses idées. Or ce sont justement ses idées que Gaston-Routier nous révèle, sous la forme d'un songe d'une nuit d'hiver dans le cadre du vieux palais des Tzars au Kremlin, et dans un type coloré et brillant qui en rend la lecture des plus captivantes. Tous ceux qui se préoccupent des grandes questions politiques, sociales et morales, voudront lire cet ouvrage, qui contient, avec une part légère de fantaisie peut-être, mais avec une forte et sérieuse logique basée sur l'histoire même de Bonaparte, les idées que ce grand empereur des Francais ne manquerait pas de proclamer, s'il revenait à la vie et s'il considérait le spectacle qu'offre aux regards la société contemporaine. Politique intérieure, politique extérieure, question sociale, tout est envisagé et résolu par Napoléon et, comme le dit l'auteur, son œuvre soulève les plus grands problèmes de l'avenir de l'humanité et ne craint pas d'appliquer le fer rouge sur les plaies de la société. Les idées de Napoléon sur la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, sa conception d'une grande et forte Allemagne, d'une entente entre la France et l'Allemagne pour refaire l'empire de Charlemagne et dominer le monde sont de celles qui soulèveront les discussions les plus passionnées. Mais c'est une œuvre de bonne foi, de justice et de vérité ; et Gaston-Routier n'a pas craint de la dédier à M. Aristide Briand, président du Conseil des Ministres de la République Française, avec l'espoir d'en être compris, car son livre est inspiré par le plus pur patrio-

Digitized by Google

tisme et par l'amour de l'humanité. Les idées, a écrit Chateaubriant, ne meurent plus une fois qu'elles ont vu le jour ; celles que contient le *Napoléon de mes Rêves* sont appelées à faire le tour du monde.

Souvenirs de Jeunesse (1828-1835) : *De Lamennais et son école ; le mouvement catholique en France et en Espagne après la Révolution* de 1830, par Charles SAINTE-FOI, avec introduction et notes par Camille LATREILLE. Un vol. in-8 écu. — Prix : 5 francs.

La librairie académique Perrin vient de mettre en vente un volume posthume de Charles Sainte-Foi (pseudonyme d'Éloi Jourdain), notre compatriote, bien fait pour exciter la curiosité des lettrés qui s'intéressent encore dans notre province à la philosophie religieuse, dont ce penseur et linguiste distingué, homme de bien, se fit, au temps de L. Veuillot, son ami, le défenseur et l'apôtre ; ce sont *Ses Souvenirs de Jeunesse : M. de Lamennais et son école ; le mouvement catholique de France et d'Espagne après la Révolution de 1830.*

Ils vont de 1828 à 1835 et étaient restés inédits entre les mains de sa famille, qui les a confiés à M. Camille Latreille, lequel les a accompagnés d'une introduction et de notes.

Sainte-Foi, sur l'appel de Léon Boré, vint, en 1828, grossir cette petite phalange de jeunes gens d'élite, qui, de notre département et de ceux voisins, se rangea autour de Lamennais, à Malestroit et à La Chesnaie, pour profiter de ses leçons ; c'étaient Maurice de Guérin, le poète du Breil de Marzan, Ange Blaize, son neveu, Élie de Kertanguy, son parent, etc. Là, au milieu d'une nature à demi-sauvage de la Bretagne, cette jeunesse studieuse et croyante, éprise de littérature et de foi, entremêlant l'existence d'exercices littéraires et religieux, se délectait à la parole ardente du maître.

On lira avec plaisir l'impression qu'elle produisit sur l'âme mystique mais plus froide de Jourdain, qui se sépara d'ailleurs de l'éloquent auteur de l'*Essai sur l'indifférence* avant son éclatante rupture avec l'Église, conservant néanmoins toujours un souvenir pieux et fidèle à celui qui avait dirigé ses premiers pas dans la vie et l'étude. C. B.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 1525-11

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

G. de la Bouschere

Digitized by Google

Le Docteur GUILLIER DE LA TOUCHE

Maire d'Angers
Membre de l'Assemblée Constituante
et de l'Assemblée Législative

(1800-1856)

Rien plus que l'étude de la *Petite Histoire* n'est propre à rabattre la superbe des hommes et à leur montrer combien il est difficile d'entrer dans l'immortalité. Et nous ne parlons pas de cette immortalité qui fait qu'un nom reste connu du plus grand nombre et passe définitivement dans l'histoire, nous voulons dire aussi qu'il suffit qu'un demi-siècle ait passé et qu'une ou deux générations aient remplacé celles qui avaient vu se dérouler des événements importants pour que le nom de ceux qui en ont été les principaux auteurs devienne presque inconnu même dans leur petite patrie. Il n'y a guère que soixante ans que Guillier de la Touche était maire d'Angers, conseiller général des Ponts-de-Cé, élu le premier à l'Assemblée constituante pour le département de Maine-et-Loire, et déjà son souvenir est à ce point éteint dans la mémoire des Angevins qu'il en est bien peu à qui son nom, donné à une des rues du « quartier des Maires », rappelle sa brillante personnalité.Ce fut pourtant une belle figure et un beau caractère que le Dr Guillier de la Touche et il nous a paru, non seulement que nous ferions une œuvre intéressante en retraçant sa vie, mais encore que nous remplirions en même temps comme un devoir envers un honnête homme et un bon citoyen.

Digitized by Google

Les origines

Guillier de la Tousche ou de la Touche, Camille-Henry, naquit à Mûrs (Maine-et-Loire) le 14 floréal an VIII (4 mai 1800).

EXTRAIT DU REGISTRE DES NAISSANCES

État-Civil de la Commune de Mûrs

(An VIII de la République)

CAMILLE-HENRY GUILLIER-LATOUSCHE. — Aujourd'hui, quinze floréal, an huit de la République Française, une et indivisible, à huit heures du soir.

Par devant moy, Pierre-René Lauriou, agent municipal de la Commune de Mûrs, est comparu : Camille Guillier-Latousche, lequel m'a déclaré que Henriette Richard Duvernay, sa femme, en légitime mariage est accouchée d'hier sur les huit heures du soir à la Touche d'un enfant mâle, auquel il a donné les prénoms de Camille-Henry Guillier. Il était assisté des citoyens : Esprit Richard Duvernay, âgé de quarante-cinq ans, de la commune de Montglonne [1], et Louise-Lorence Delhumeau, âgée de soixante-six ans, veuve de Louis-Jean Guillier La Tousche, ci-devant professeur de droit public à l'Université d'Angers, le parrain, grand oncle du dit enfant du côté maternel ; la marraine, grande mère du dit enfant, du côté paternel, demeurante à Angers. D'après cette déclaration et présentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'en ai rédigé le présent acte que les parties ont déclaré ne savoir signer fors les soussignés.

A Mûrs, les mêmes heures, jours, mois et an que cy dessu.

Signé : L. DELHUMEAU, veuve GUILLIER LA TOUCHE
R. E. RICHARD, GUILLIER LATOUSCHE, P. LAURIOU, agent.

Certifié conforme au registre.

A Mûrs, le 17 *août* 1910.

Le Maire : PINAULT.

[1] Nom primitif de la Commune de Saint-Florent-le-Vieil, que la commune reprit pendant la période révolutionnaire. De même Saint-Mathurin prit le nom de Port-la-Vallée et Saint-Georges celui de Beau-Site.

Digitized by Google

Il était le petit-fils de Louis-Jean Guillier de la Touche, né à Angers le 4 juillet 1734, conseiller du roi, et déjà docteur-professeur en la Faculté des droits d'Angers lorsqu'il épousa, âgé de moins de 24 ans, Mlle Louis-Laurence Delhumeau. Il était depuis plus de trente ans déjà doyen de cette Faculté en 1789. Nommé secrétaire de la première assemblée des électeurs du département, il fut nommé, le 19 mai, membre du Directoire. En 1791 il prêta le serment civique à la tête des professeurs de la Faculté et prononça un discours patriotique que le journal du département recueillit (30 avril). Élu maire le 7 décembre 1792, il refusa et fut nommé administrateur du département le 25 brumaire an VI (1798). Il mourut la même année le 4 floréal (23 avril).

Son grand-oncle, René-François Guillier de la Touche, né le 1er mars 1730, fut nommé curé d'Épiré en 1766. Des premiers il accepta la révolution. Le serment prêté, il fut choisi comme un des vicaires de l'évêque d'Angers et, le 9 mars 1791, désigné pour la direction du Séminaire constitutionnel. En novembre 1792 il publia une sorte de consultation ayant pour titre : *Question sur le mariage dans le nouveau régime républicain. Est-il indifférent d'administrer le sacrement avant ou après la comparution à la municipalité ?* Quoiqu'il eût abdiqué toute fonction ecclésiastique, le 21 nivôse an II, il exerçait encore le culte au « Temple Maurice » en vertu d'une déclaration nouvelle. Il fut, après le Concordat, nommé chanoine honoraire de la Cathédrale et mourut avec ce titre à Angers le 26 décembre 1809.

Le père de Camille Guillier de la Touche, fils du docteur-professeur, avait le même prénom que son fils; il avait épousé Henriette-Renée Richard du Vernay ou Duvernay (actes de l'état-civil d'Angers). Bien que nous n'ayons pu trouver de renseignements sur lui et qu'il soit porté sur les actes civils comme propriétaire, il est probable qu'il avait conservé des relations intimes avec tous les libéraux de

Digitized by Google

cette époque, qui étaient les amis de son père et de son oncle.

Il est donc tout naturel que Célestin Port ait écrit que « le jeune Camille se trouva, dès sa jeunesse, mêlé à toutes les luttes libérales et en relations directes avec le général Lafayette ». Il avait parmi ses ancêtres des républicains trop sincères pour ne l'être pas lui-même devenu et les différentes étapes de sa vie l'ont toujours trouvé fidèle à son idéal.

La jeunesse

Après avoir fait ses études au Lycée, Camille-Henry Guillier de la Touche commença par étudier la médecine, et c'est à ce titre qu'il nous appartient, bien qu'il n'ait pas été élève de notre école.

C'est dans le cours de ses études à Paris que se place un événement qui montre la décision de son caractère, son courage et sa fidélité aux idées libérales.

La Restauration venait de faire arrêter les quatre sergents de la Rochelle, Bories, Raoulx, Goubin et Pommier, dont les traits nous ont été conservés par l'admirable médaillon de David d'Angers. Ils avaient été condamnés à la peine de mort et devaient être guillotinés, non fusillés, ainsi que leur caractère de soldat pouvait le faire espérer. La Charbonnerie était découragée par cette condamnation et toutes les ventes parisiennes se déclarèrent en permanence pour aviser aux moyens de sauver les condamnés. Avant le procès, les condamnés étaient enfermés à La Force, mais, après le jugement, ils furent transportés à Bicêtre, où ils devaient attendre le résultat de leur pourvoi en Cassation. Le Gouvernement, inquiet, donna bientôt l'ordre de les transférer à la Conciergerie. Les projets d'évasion les plus extraordinaires furent étudiés, ainsi que les moyens de les mettre à exécution. Tous ces projets étaient abandonnés

Digitized by Google

lorsqu'un jeune élève en médecine, qui se livrait à des études anatomiques à l'amphithéâtre de Bicêtre, M. Guillié Latouche, ainsi que l'écrit Vaulabelle dans son *Histoire des deux Restaurations*, vint annoncer à M. de la Fayette, avec qui il était en relations suivies, qu'il croyait pouvoir obtenir l'évasion de Bories et de ses camarades avec l'aide du directeur même de la prison.

Voici comment Vaulabelle raconte cette tentative. Le Directeur de Bicêtre, père d'une nombreuse famille, n'avait qu'un traitement de 3.000 francs. Sa position lui déplaisait ; il consentait à donner son concours à l'évasion des condamnés si on lui assurait un capital dont le revenu équivaudrait à ses appointements. L'association des ventes parisiennes s'était imposé de grands sacrifices depuis une année ; ses principaux membres n'hésitèrent pas à faire un nouvel effort : ils réunirent 70.000 francs, qui furent remis par le colonel Dentzel au jeune Latouche. Ce dernier était secondé, dans l'intérieur de Bicêtre, par un de ses amis, chirurgien interne de l'établissement, M. Margue, et au dehors par les colonels Dentzel et Fabvier. MM. Ary Scheffer, Horace Vernet et quelques autres personnes devaient préparer les moyens de faire passer en Angletererre les quatre condamnés, ainsi que le Direcetur et son oncle, vieux prêtre, chargé dans la prison des fonctions d'aumônier. Élevé par cet ecclésiastique et ne voulant pas l'abandonner, le directeur lui confia le projet de l'emmener à l'étranger. L'aumônier fit avertir sur-le-champ le Préfet de police. Mandé devant ce magistrat, le Directeur, qui jusque-là avait apporté un concours sincère à la délivrance des condamnés, changea immédiatement de rôle. Se voyant découvert, il confessa les faits et expliqua son silence en disant qu'il avait attendu que le projet fût plus avancé. On lui donna l'ordre de paraître se prêter à l'évasion. Au jour indiqué pour la tenter, MM. Latouche et Margue, se réunissent dans la chambre du directeur. Le premier était

Digitized by Google

porteur d'une somme de 10.000 francs en or, payable d'avance et de 60.000 francs en billets de banque qui seraient donnés seulement après la délivrance des condamnés. L'or est déposé sur une table pour être compté ; pendant que le Directeur et M. Margue procédaient à cette opération, un maréchal des logis de gendarmerie et deux soldats de cette arme, apostés près de la chambre, entrent brusquement dans la pièce et se précipitent sur la table où le numéraire se trouvait étalé. M. Latouche au premier bruit s'était rejeté derrière la porte ; il s'élança rapidement dans l'escalier et profita de sa connaissance des lieux pour se réfugier dans la salle de dissection et s'y dérober à toutes les recherches ; puis, le lendemain, à la pointe du jour, il franchit le mur du cimetière de l'hospice, entra dans Paris et fit remettre au colonel Dentzel par un de ses amis les 60.000 francs qu'il avait sauvés.

Célestin Port raconte qu'un camarade le cloua dans une bière pour cacher sa présence. Nous n'avons pu trouver le récit de cet événement dans les archives de Bicêtre où nous avons fait faire des recherches. Il est probable que Port le tenait d'un récit oral ou de Guillier de la Touche lui-même.

Cette tentative devint l'objet d'une poursuite judiciaire le 18 novembre 1822.

Quelles que soient les opinions que l'on puisse avoir, n'est-il pas toujours réconfortant de voir des jeunes gens embrasser avec ardeur et conviction la cause des malheureux et de les voir risquer leur liberté pour les défendre. C'est en présence de tels juvéniles enthousiasmes, qui ne s'éteignent que trop tôt, que l'on peut dire avec Cicéron :

Amo in juvene aliquid amputem.

Mon devoir strict d'historien m'oblige cependant à dire que le récit de Vaulabelle est de beaucoup le plus intéressant et le plus dramatique de ceux qui ont relaté cette ten-

Digitized by Google

tative d'évasion. Je n'ai pu découvrir à quelles sources il avait puisé ses renseignements, peut-être à des communications orales ou dans les journaux de l'époque, car on n'en trouve pas de trace dans les histoires de la Restauration et dans les différents mémoires.

Toutefois plusieurs journaux, le *Moniteur Universel*, les *Débats*, le *Constitutionnel*, rendirent compte de la séance de police correctionnelle dans laquelle Guillier de la Touche et ses amis furent condamnés. Ces comptes rendus sont à peu près conçus dans les mêmes termes, il y est peu parlé de Guillier de Latousche et il n'y est pas fait la moindre allusion à son évasion. De plus, le Directeur de Bicêtre n'est plus que le concierge de cet établissement, bien qu'il réponde au nom aristocratique de Simon de Chauvigneaux. Voici d'ailleurs l'extrait du *Constitutionnel* du 20 novembre 1822 :

Affaire relative à une tentative de corruption qui aurait eu pour but de procurer l'évasion des quatre condamnés dans l'affaire de La Rochelle

Quatre prévenus figurent dans cette affaire. Le sieur Guilliet-Latouche (*sic*), l'un d'entre eux, est absent. Les trois autres sont : MM. Margue, élève interne à l'hospice de Bicêtre ; Dentzel, lieutenant-colonel en non-activité, et Fabvier, colonel en non-activité et présentement négociant.

Le sieur Simon de Chauvigneaux, concierge de Bicêtre, déclare que le 14 septembre les sieurs Margue et Latouche l'invitèrent à déjeuner. « Le vin, ajoute-t-il, ne fut pas épargné. A la fin du repas, ils me proposèrent de me prêter à l'évasion des quatre condamnés dans l'affaire de La Rochelle et m'offrirent à titre de récompense 60.000 francs, dont 10.000 devaient être payés sur-le-champ et le surplus après l'évasion. Je rejetai cette offre avec indignation... Le lundi suivant, même invitation, je refusai ; mais déjà j'avais eu soin de prévenir l'autorité. Le mardi, nouvelle invitation, cette fois j'acceptai ; le déjeuner se fit près de Gentilly ; il

Digitized by Google

y avait Margue, Latouche et une autre personne dont j'ignore le nom. On renouvela les propositions ; comme il importait de connaître la source d'où provenait les fonds, je parus me laisser vaincre. Margue vint donc, dans la journée, me compter les 10.000 francs qu'il m'avait promis. Il fut arrêté sur-le-champ.

« — *Margue.* — Vous dites que vous avez reçu les premières ouvertures avec indignation. Je dis, moi, que vous les avez reçues avec enthousiasme.

« — *Le Témoin.* — Cela n'est pas.

« — *Margue.*—Vous vous êtes attendri, vous avez pleuré.

« — *Le Témoin* (après quelque hésitation). — Je ne le crois pas. (*Rires dans l'auditoire.*)

« — *Margue.* — Vous avez dit que vous sacrifieriez votre liberté ! Que vous verseriez votre sang pour sauver la vie de ces infortunés. »

Dans son réquisitoire, l'avocat du roi Billot dit que, quant à Guilliet Latouche, il le regarde aussi comme coupable ; néanmoins ce prévenu, comme le précédent (Margue), lui paraît digne de quelque indulgence, et le minimum de la peine lui doit être appliquée. Il demande que Guillier Latouche soit condamné par défaut en trois mois de prison et 100 francs d'amende, ce à quoi il fut en effet condamné. (L'affaire avait été jugée par le Tribunal de police correctionnelle de Paris.)

Le Colonel Dentzel, convaincu d'avoir aidé et assisté Margue et Latousche dans les faits qui ont préparé le délit, fut condamné en 4 mois d'emprisonnement et 300 francs d'amende. Le Colonel Fabvier, également prévenu, est renvoyé de la plainte.

Le Doctorat

Notre étudiant n'en continua pas moins ses études avec succès et nous le retrouvons à Strasbourg où il soutient sa thèse, ou plutôt sa dissertation, comme on disait à cette

Digitized by Google

époque, le 25 février 1825. Ce travail est intitulé : « *Nouvelle manière d'exercer la compression médiate prolongée sur les principales artères des membres* ». Le jeune candidat, qui écrit alors son nom C.-H. Guillier Latousche, a pris comme épigraphe cette phrase de Bichot : « L'art d'attendre vaut souvent mieux que l'art d'agir. » Bichat (*Œuvres chir. de Dessault.*)

Il la dédie à son père et à sa mère et à M. Béclard, chirurgien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, chevalier de la Légion d'honneur.

La thèse de Guillier Latousche est un très consciencieux travail de 38 pages, avec une bibliographie très complète dans laquelle figurent quarante-huit noms, entre autres celui de Nicolas Tulpius, bourgmestre d'Amsterdam, dont Rembrandt a immortalisé les traits dans la *Leçon d'anatomie.*

Guillier Latousche étudie les diverses espèces de compression médiate, les lieux d'élection et les modes d'application, soit temporaire, soit prolongée. Il énumère les appareils de Morel et de Monro, simples garrots, et les tourniquets de J.-L. Petit et de Dupuytren. Aucun médecin n'ignore l'intérêt que l'on donnait alors à la compression dans le traitement des anévrysmes des membres. Notre auteur, rappelant les douleurs qu'éprouvaient les patients de cette compression exercée au-dessus de l'anévrysme, explique que l'on peut arriver à un résultat aussi satisfaisant en l'exerçant en plusieurs points et en la rendant intermittente. Les conclusions, minutieusement réunies en sept paragraphes, montrent les avantages de sa méthode et répondent aux objections qu'on y pourrait faire.

On peut se demander pourquoi Guillier de La Tousche a subi sa thèse à Strasbourg et qui était ce Béclard, chirurgien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction.

Digitized by Google

Nous avions d'abord pensé que Guillier de La Touche, condamné par défaut à Paris le 18 novembre 1822, avait préféré ne pas rester dans la capitale et qu'il était allé, pour cette raison, terminer ses études à Strasbourg. Mais, si c'était là un des motifs de sa décision, ce n'était pas le seul. En effet, une ordonnance du roi, en date du 21 novembre 1822, avait purement et simplement supprimé la Faculté de Médecine de Paris [1].

En voici le texte :

Article 1er. — La Faculté de Médecine de Paris est supprimée.

Art. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur nous présentera un plan de réorganiastion.

Art. 3. — Le montant de l'inscription du 1er juin sera rendu aux étudiants et le grand maître pourra autoriser ceux d'entre eux sur lesquels il aura recueilli des renseignements favorables à reprendre cette inscription soit dans les Facultés de Strasbourg et de Montpellier, soit dans les écoles secondaires de médecine. *Mon. Univ.*, 23 nov. 1822. « Des désordres scandaleux, dit le considérant de cette « ordonnance, avaient éclaté le 18 novembre 1822 dans la « séance solennelle de la Faculté de Paris [2]. Ce n'est pas la « première fois que les étudiants de cette école ont été « entraînés à des mouvements qui peuvent devenir dange- « reux pour l'ordre public ; ces récidives annoncent dans « l'organisation un vice intérieur auquel il est prudent de « porter remède. »

[1] D'autres étudiants angevins, pour les mêmes raisons sans doute, subirent leur thèse à Strasbourg, tels Fr. Tertrais, d'Angers, 1825, Prudent Écot, d'Angers, 1825.

[2] Cette séance était présidée par l'abbé Nicolle, vice-recteur. Le Gouvernement voulut voir dans le discours de Desgenettes, faisant l'éloge de Hallé, des allusions blessantes. Ce n'était vraiment qu'un prétexte.

Digitized by Google

Ces troubles n'avaient du reste aucune relation avec les poursuites exercées contre G. de La Tousche et Margue, pas plus qu'avec l'exécution des quatre sergents de La Rochelle (21 septembre 1822), ainsi qu'il ne serait pas téméraire de le supposer. Ils étaient causés par le mécontentement que la jeunesse des Écoles et beaucoup de ses maîtres ressentirent de la nomination comme grand maître de l'Université de l'abbé Frayssinous, évêque d'Héliopolis. En supprimant la Faculté, on supprimait aussi les professeurs et, lors de la réorganisation prévue par l'ordonnance, le 2 février 1823, on mit à la retraite onze professeurs suspects de libéralisme, que l'on nomma toutefois honoraires. Après les journées de juillet 1830, quand les étudiants refusèrent les quatre croix de la Légion d'Honneur que le gouvernement leur avait attribuées pour les récompenser de leur courage civique, les maîtres et les élèves protestèrent contre l'ordonnance du 21 novembre 1822; ils demandèrent la réorganisation de l'École et la réintégration des professeurs exclus. A la suite d'un rapport de Jules Guérin, le duc Victor de Broglie, ministre de l'Instruction publique, révoqua les ordonnances et rappela en exercice ceux des anciens professeurs qui vivaient encore.

Quant au Béclard, de Strasbourg, il se nommait, s'il faut en croire le renseignement qui m'a été fourni par les archives du Ministère de la guerre [1], Béclard Chevet François-Philippe, et était né à Angers le 6 janvier 1773.

Nous avons pu, grâce aux recherches difficiles qu'a bien voulu faire pour nous M. Belteau, chef du bureau de l'État-Civil de la Ville d'Angers, retrouver son acte de baptême, qui pour n'être pas tout à fait conforme au renseignement fourni par le Ministère n'en paraît pas moins authentique, étant donnée la similitude absolue de date et des deux

[1] Note envoyée par mon confrère et ami le Dr Binet-Sanglé.

Digitized by Google

prénoms. Seule la désignation de Chevet, ajouté à Béclard, constitue une différence. Voici la pièce :

Ville d'Angers, paroisse Saint-Julien

BAPTÊME DE FRANÇOIS-PHILIPPE BÉCLARD.

Le neuvième jour de janvier mil sept-cent soixante-treize, a été baptizé par nous curé soussigné François-Philippe, né d'hier fils de François Béclard, md fabricant de bas et sacriste de cette paroisse soussigné et de Françoise Aubert, son épouse ont été parrein, Philippe Béclard, garçon, oncle paternel de l'enfant et marreine, Louise Pineau, fille, tous deux de la paroisse de Saint-Michel la paluds, soussignés.

Signé : Louise PENOT, Philippe BÉCLARD, BÉCLARD et HUCHELOU-DESROCHES, curé de Saint-Julien.

Il avait épousé le 14 mai 1821 Louise Rosalie Ricou, dont il eut un fils, Philippe-Augustin Béclard, né le 17 février 1822 et mort le 30 août 1862. Son domicile était rue Toussaint à l'époque de son mariage, chez ses parents, qui, comme on sait, avaient eu de nombreux enfants, et à la naissance de son fils il habitait montée Saint-Maurice. Philippe-Augustin Béclard est dit par Célestin Port neveu de Pierre-Augustin Béclard, le grand Béclard [1].

Notre Béclard de Strasbourg était donc le père de Pierre-Augustin et le peu de souvenir qu'on a gardé de lui, même dans notre ville, est le résultat bien fréquent de la grande ombre que porte sur les autres membres d'une famille un frère trop illustre.

Il semble qu'après des études si consciencieusement faites, Guillier de La Touche, muni de son diplôme de docteur, devait devenir un habile praticien. Or nous ignorons s'il a exercé activement la médecine. Des renseignements que

[1] Jules Béclard, le physiologiste, né à Paris en 1818, mort doyen de la Faculté de Paris en 1887, était le fils du grand Béclard, le neveu de Béclard de Strasbourg et le cousin germain de Philippe-Augustin Béclard.

Digitized by Google

nous avons pu recueillir il nous paraît résulter qu'il n'a jamais utilisé son savoir que pour rendre service « et comme un moyen d'entretenir sa popularité ». Mme T., d'Angers, qui vit encore et qui a connu Guillier de La Touche alors qu'il était l'associé de son père, se souvient seulement « qu'il se réservait le plaisir, quand il était à sa campagne d'Érigné, de donner à ses amis et à ses voisins quelques conseils médicaux et déployait à les soigner le plus entier dévouement. »

Nous perdons sa trace depuis l'année de sa thèse (1825) jusqu'en 1841.

Nous savons seulement qu'il épousa à Saumur, le 19 février 1827, Mlle Adelaïde-Pauline Desmé de Puygirault, qui lui survécut de longues années.

VILLE DE SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait du registre des actes de mariages

MARIAGE ENTRE GUILLIER DE LA TOUSCHE
CAMILLE-HENRY
ET DESMÉ PAULINE.

Aujourd'hui, dix-neuf février mil huit cent vingt-sept, à six h. 1/2 du soir.

Par devant nous Charles-Thibault Persac, maire de la ville de Saumur (Maine-et-Loire), remplissant les fonctions d'officier de l'État Civil, procédant publiquement ;

Ont comparu à la Mairie M. Camille-Henry Guillier de la Tousche, médecin, né commune de Mûrs, canton des Ponts-de-Cé, arrondissement d'Angers, département de Maine-et-Loire, le quatorze floréal, an huit (quatre mai mil huit cent), domicilié ville d'Angers, fils de M. Camille Guillier de la Tousche, propriétaire, et de dame Henriette-Renée Richard Duvernay, son épouse, domiciliés dite ville d'Angers, ici présents et consentants.

D'une part.

Et Mlle Pauline Desmé, demeurant avec Madme, sa mère, en cette ville, rue de la Gueule-du-Loup, née à Saumur le onze février mil huit cent six, domiciliée de droit ville de Chollet en ce département, fille de M. Paul Desmé, vivant, négociant, domicilié de la dite ville de

Digitized by Google

Chollet, décédé à Saumur le quinze décembre mil huit cent vingt six, et de dame Jeanne-Marthe-Pauline Phelipeaux, sa veuve, ici présente et consentante.

D'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont la publication par voie d'affiche a été faite à la porte principale de la Mairie de Saumur, et à celles des Mairies des Villes d'Angers et Chollet, les dimanches quatre et onze du présent mois.

Les père et mère du futur époux attestant que, quoique dans l'acte de naissance de leur fils le nom du père soit établi Guillier Latouche, son véritable nom est Guillier de la Tousche.

De tout quoi nous avons rédigé acte en présence de Messieurs François Guillier de la Tousche, propriétaire, âgé de vingt-cinq ans, frère du marié, domicilié de la ville d'Angers en ce département ; Jean Fremantier, notaire, âgé de cinquante-un ans, domicilié de cette ville : Pierre Desmé-Delisle, propriétaire, âgé de quarante-huit ans, domicilié de la commune de Bagneux et Louis-Joseph-Frédéric-Bonne Carrière de Montlaur, propriétaire, âgé de quarante-cinq ans, domicilié de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, ces deux derniers, oncles paternels de la mariée, lesquels, ainsi que les époux, les père et mère de l'époux et la mère de l'épouse ont signé avec nous après lecture du présent.

En 1841, on trouve au greffe du Tribunal de Commerce d'Angers, dans un registre sur la publication des Sociétés, la copie d'un traité pour l'organisation d'une maison de banque entre M. Adolphe-Pierre Boquet et C.-H. Guillier de La Tousche formée à Angers à la date du 10 décembre 1841, pour une durée de douze années et quinze jours, c'est-à-dire du 15 décembre 1841 au 31 décembre 1853. Cette société fut dissoute le 21 avril 1852, au décès de M. Boquet [1].

D'ailleurs il ne put sans doute pas s'occuper très activement de la banque, ni surtout pendant longtemps, puisque, en 1848, il entre dans la vie politique, et c'est là que nous le suivrons désormais.

[1] Renseignement très aimablement fourni par M. Lemotheux, d'Angers

Digitized by Google

La vie politique

La Révolution de 1848, que saluèrent avec enthousiasme tous les esprits libéraux de cette époque, ne fut cependant pas sans les surprendre par sa soudaineté [1]. Le Gouvernement provisoire, pris un peu au dépourvu, appela aux plus hautes fonctions administratives des hommes intelligents, actifs, résolus, fermes républicains ; mais, il faut bien le dire, un grand nombre d'entre eux étaient peu préparés aux fonctions qu'ils allaient avoir à remplir. Seul peut-être à Angers, Grégoire Bordillon, avocat, journaliste, grand orateur, se trouva tout de suite à la hauteur de sa mission. Commissaire de la République pour le département de Maine-et-Loire, il désigna au choix du pouvoir son ami Guillier de La Tousche pour la mairie d'Angers. Celui-ci fut donc nommé maire par arrêté du Commissaire du Gouvernement, le 25 février 1848, nomination confirmée par un décret du

[1] Il faut le dire hautement, cet enthousiasme était général. Le 25 février 1848, M. de Falloux écrivait à l'*Union de l'Ouest* : « Il ne s'agit pas d'une ambition à badigeonner de la couleur du jour ; désormais, c'est le gouvernement *de tous par tous*, qu'il importe de régulariser, c'est la société dans sa plus large, dans sa plus haute acception, qu'il importe de défendre. Tout est nouveau, tout est inouï dans les événements actuels. Notre conduite ne doit plus relever à cette heure que de notre patriotisme, sans aucun ressouvenir de nos vieilles démarcations de parti. »

Et le 1er mars 1848, dans une seconde lettre, il écrit : « Je ne puis terminer sans consigner ce qui n'étonnera que ceux de nos amis éloignés du théâtre des événements, c'est *mon admiration*, je souligne le mot pour le peuple de Paris..... On peut dire que les combattants, les armes à la main, dans la double ivresse du danger et du triomphe, ont donné tous les exemples sur lesquels n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui les hommes de sang-froid. Ils ont donné à leur victoire un caractère sacré. Unissons-nous à eux pour que rien désormais ne la dénature et l'égare ».

A Saumur, M. Louvet, le maire, n'est pas moins dithyrambique. Il prononce, à l'occasion de la plantation d'un arbre de la liberté, un long discours dans lequel sont affirmés les principes républicains les plus purs.

Digitized by Google

19 août 1848, signé Cavaignac. A ce moment, son titre de docteur en médecine était tellement oublié qu'il est uniquement désigné comme banquier. On lui donna comme adjoints : Désiré Richou, Mars Larivière, Emile Bellier, que remplaça bientôt Drouard Pierre-François.

Son installation donna lieu le lendemain 29 février à une solennité comme nous n'en verrons plus sans doute de nos jours. Le Commissaire du Gouvernement, Bordillon, partit de la Préfecture, escorté de tous les corps constitués, en grand costume, et se rendit à la Mairie dont la cour était remplie par une foule compacte et par le bataillon de la Garde nationale en armes. Guillier de La Tousche reçut Bordillon au pied de l'escalier et ils se rendirent dans la salle des délibérations. Là, le Commissaire du Gouvernement lut le décret qui nommait le nouveau maire et dans un magnifique langage, avec cette emphase oratoire qui allait si bien à sa haute stature, à ses grands traits, à ses larges gestes, il exposa le programme du Gouvernement, trouvant ce qu'il fallait dire pour modérer les esprits les plus ardents et rassurer les plus alarmés.

Guillier de La Touche lui répondit et dès le début de son discours on sent l'étonnement qu'il éprouve de se trouver élevé à ce poste de maire. Il parle du devoir que lui impose sa nouvelle fonction, des responsabilités qu'il assume et se demande s'il n'a point trop présumé de ses forces alors que « saisi brusquement d'une fonction inattendue il n'avait pu mesurer la grandeur de sa tâche ». Mais il puisera sa fermeté et son énergie dans la conscience du devoir et dans les principes du Gouvernement, qu'il accepte, ainsi que ses collègues dans un commun accord de saine raison et de dévouement. Il adresse des éloges à ses adjoints qui sont ses amis [1] et termine son discours, au milieu du plus grand

[1] Plusieurs ne restèrent pas longtemps en fonctions. En effet, le 19 août 1848, les trois adjoints étaient Richou Désiré, Chevré Théo-

Digitized by Google

enthousiasme par le cri de : « Vive la République », auquel Grégoire Bordillon répond par celui de : « Vive la Nation ».

A qui succédait-il à la mairie et quels étaient les administrateurs démissionnaires. C'étaient : A. Giraud, maire, Laroche, Montrieux et Meauzé, adjoints. Après leur démission, la Commission municipale fut constituée par ordre de liste et ainsi formée : Richou, président, Grégoire Bordillon, Mars Larivière et Bellier, vice-présidents, Guillier de La Touche, secrétaire. Ce fut le secrétaire que l'on nomma maire.

A ce moment sa popularité était à son apogée : maire d'Angers, conseiller général pour le canton des Ponts-de-Cé, il se présente à l'Assemblée Constituante à la place de Bordillon, à qui le Gouvernement demanda, au nom de la Répubiqule, de rester à son poste et qui accepta, le cœur brisé et fidèle à son devoir, de ne pas briguer la députation pour laquelle tant de qualités éminentes le désignaient.

Cette popularité, que lui avaient conquise son zèleà remplir ses fonctions, sa droiture et son caractère particulièrement séduisant, qui lui conservait des sympathies dans tous les partis, assurèrent son succès. Il fut élu le premier sur la liste de treize représentants à la Constituante par 125.083 suffrages (23 avril 1848). Le comte de Falloux, qui venait le dernier sur la liste, n'en avait que 58.905. Les autres élus étaient : Tessier de la Motte [2], Bineau [3], Farran [4], Dutier [5],

phile et Piquelin Fldèle ; le 11 octobre 1850, Bellanger Philippe remplaça Richou.

[2] Tessier de la Motte, ancien chevalier de la liberté, ayant trempé dans la conspiration de Berton, maire des Rosiers, ancien député de l'opposition sous Louis-Philippe.

[3] Bineau (de Gennes), ingénieur en chef de 1re cl., futur ministre des Travaux Publics du Prince-Président, puis Ministre des Finances de l'Empire (conversion de la rente).

[4] Farran, ancien maire d'Angers, ancien député, fondateur du Musée David et du Musée d'Archéologie.

[5] Dutier-Chesnaye, ancien député, maire de Baugé.

Digitized by Google

Général Oudinot [1], Louvet [2], David d'Angers, Freslon [3], Le François[4], Jounaulx[5], Cesbron-Lavau [6], de Falloux [7]. Le comte de Civrac, le futur président du Conseil général, qui venait après, n'avait que 70 voix de moins ; un déplacement de 36 voix écartait de l'Assemblée le père de la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire.

Venaient ensuite : Guettier, chef d'atelier à l'École des Arts, Gain Louis-Victor, avocat ; De Quatrebarbes, propriétaire, ancien député ; Cesbron de la Guérinière, maire de Saint-Florent ; Peauger, maître des Requêtes au Conseil d'État ; Renault, ouvrier mécanicien, à Angers ; Ernoult, chef de cabinet à la Préfecture ; Adam, adjoint au maire de Paris ; Trouessard, professeur au Lycée d'Angers ; Cacarrié, ingénieur des Mines à Angers ; Thuau, médecin à Baugé ; Coulon, instituteur à Saumur ; Tourneux, ingénieur en chef des Chemins de fer de Tours à Nantes ; Leroy, ouvrier tailleur à Angers ; Bazille, ouvrier de carrière à Angers ; Lecoy, avoué à Saumur ; Chuinard, peintre à Angers.

Quatre comités avaient présenté des listes : Le Comité de l'Union (*Journal de Maine-et-Loire* et *Union de l'Ouest*) ;

[1] Général Oudinot, fils du maréchal de l'Empire. Commandant de l'école de Saumur, 1824. Député de Saumur 1842-1846. Essaya d'organiser la résistance contre le coup d'Etat et fut enfermé au Mont-Valérien. Avait fait la campagne contre la République romaine.

[2] Louvet, maire de Saumur, futur ministre du Commerce de l'Empire.

[3] Freslon (de la Flèche), avocat, procureur général à Angers, futur ministre de l'Instruction publique et des Cultes de Cavaignac.

[4] Lefrançois, docteur en médecine, né à La Membrolle, républicain sincère et constamment fidèle, défenseur des instituteurs et des institutrices à la Constituante.

[5] Jounaulx ou Jounault, député, ancien officier et docteur en médecine à Candé.

[6] Cesbron-Lavau Charles, fils du député de Beaupréau, agriculteur et filateur à Cholet. Il y installa la première machine à vapeur.

[7] De Falloux, ancien député.

Digitized by Google

le Comité Central (*Précurseur de l'Ouest*), le Comité national formé parallèlement au Comité central et enfin le Comité de l'Union ouvrière et agricole.

Les élections pour l'Assemblée législative (13 et 14 mai 1849) eurent lieu un an seulement après celles de la Constituante [1]. Elles furent désastreuses pour les républicains et les libéraux. L'enthousiasme s'était éteint et sur 151.062 inscrits il n'y eut que 104.313 votants.

Le premier élu, sur les onze députés qui formaient la députation de Maine-et-Loire, n'obtint que 86.764 voix au lieu de 125.083 suffrages qu'avait obtenus Guillier de La Touche, à la Constituante. C'était le Général Oudinot. Venaient ensuite : Cesbron-Lavau, Bineau, Guillier de la Touche, avec 83.633, Louvet, Farran, de Falloux, Bucher de Chauvigné, A. Giraud, Gain, Esnault de la Devansaye aîné. Tous les députés soutenus par le *Maine-et-Loire* et l'*Union de l'Ouest* étaient élus. Après eux venaient Freslon, vice-amiral Dupetit-Thouars, Tessier de la Motte, Dutier, Jounaulx, Lefrançois, De Civrac, David d'Angers, Dr Thuau, de Baugé, Ledru-Rollin et Joigneaux.

Quelques mois après, Aubert Dupetit-Thouars était élu par 51.616 voix pour remplacer le Général Oudinot, qui avait opté pour le département de la Meuse. Lefrançois

[1] Il s'était constitué à Angers un *Comité de fusion* qui avait éliminé tous les républicains élus à la Constituante depuis Tessier de la Motte, ancien chevalier de la conjuration de Berton, jusqu'à Dutier, Joulnaux, Freslon, Lefrançois et David d'Angers, de qui un journal disait : « Il a été trop souvent de côté du droit et pas assez du côté des faits ». Quel plus bel éloge faire de son caractère !

Par contre, le *Comité de fusion* présentait, à côté de libéraux tels que Guillier de la Touche et Farran, des conservateurs militants tels que Auguste Giraud, l'ancien maire, Bucher de Chauvigner, Gain, et des républicains sur lesquels on avait raison de ne pas fonder grand espoir, car ils s'appelaient Oudinot, Louvet, Bineau et devinrent vite des bonapartistes zélés.

Digitized by Google

et Freslon qui s'étaient présentés contre lui n'avaient que 9.151 et 944 suffrages.

Nous retrouvons encore le nom de Guillier de La Touche dans les élections des 27 février et 1er mars 1852 faites au début de l'empire avec la candidature officielle dirigée par le préfet M. Vallon. Il n'y avait plus que quatre députés pour le département. Dans la 1re circonscription (Angers-ville et Briollay-Chalonnes, le Louroux, les Ponts-de-Cé, Saint-Georges), Ernest Duboys, candidat officiel, obtenait 18.990 suffrages sur 20.275 votants et 39.803 inscrits. Lefrançois avait 288 voix, Bordillon 113, David d'Angers 82 et Guillier de La Touche, qui ne s'était pas présenté, 20 voix seulement. Les trois autres députés élus étaient Bucher de Chauvigné, Louvet et Durfort de Civrac.

Les derniers mois de mairat de Guillier de La Touche furent attristés par l'affreuse catastrophe du Pont de la Basse-Chaîne survenue le 16 avril 1850 à 11 heures matin, la veille même d'un grand festival musical organisé à l'occasion de la première exposition vinicole de Maine-et-Loire. La Maine engloutit 223 victimes et la municipalité désolée, la ville en deuil leur firent, en présence du Président de la République de solennelles funérailles.

Du reste, peu de temps après son élection à l'Assemblée Constituante, Guillier de la Touche n'hésita pas à résigner ses fonctions de Maire, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant du Conseil municipal :

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS. 4e SESSION ORDINAIRE DE 1850

Séance du 26 *décembre* 1850

Sous la présidence de M. Chevré, adjoint, lequel donne avis au Conseil de la démission de M. Guillier de la Tousche, maire d'Angers.

« Aujourd'hui, Messieurs, nous venons vous annoncer la retraite de M. le Maire. Toutes nos sollicitations n'ont pu vaincre une décision prise depuis longtemps déjà et basée sur un sentiment fort respectable

Digitized by Google

sans doute ; sur l'incompatibilité des fonctions de représentant du peuple et celles de premier magistrat d'une grande ville. Nous eussions désiré cependant le conserver jusqu'aux élections prochaines qui auront lieu dans le cours de l'année 1851. Son honorable susceptibilité a résisté à toute considération.

Cette décision qui l'honorait lui permit de remplir avec exactitude son mandat de député. Il ne devait malheureusement pas l'exercer très longtemps. Le coup d'État de décembre étrangla la République et Guillier de la Touche fut enfermé à Mazas avec un grand nombre de ses collègues[1].

Il était, en effet, l'un des signataires de la protestation faite le 2 décembre 1851 chez M. Odilon Barrot, contre la dissolution de l'Assemblée législative par Louis-Napoléon Bonaparte. Celui-ci y était déclaré déchu de ses fonctions de Président de la République.

Il est aussi l'un des 220 membres de l'Assemblée nationale réunie extraordinairement à la mairie du 10e arrondissement et qui décrète la même déchéance[2].

Guillier de la Touche conserva pieusement un souvenir de son emprisonnement, le couteau inoffensif et la cuiller de bois qui lui servirent dans sa courte détention. M. Planchenault, archiviste paléographe, conseiller municipal d'Angers, se rappelle les avoir vus, en bonne place, dans le salon de sa veuve quand, enfant, il lui rendait visite avec sa mère. Ces souvenirs existent encore chez Mme de F..., sa petite-nièce et sont placés sous vitrine avec son portrait, sa croix de la Légion d'honneur et les deux grandes médailles commémoratives des quatre sergents de La Rochelle, par David d'Angers, autre souvenir de l'ardeur de ses convictions et de son impétuosité généreuse à les soutenir.

[1] De Falloux, de la Devansaye, Gain et Général Oudinot. Farran et Louvet, quoique signataires, ne furent pas arrêtés. Les quatre autres furent relaxés le 4 décembre.

[2] Étude historique sur le coup d'État par Eug. Ténot, rédacteur au *Siècle*. Paris, décembre 1851, p. 100.

Digitized by Google

Ici finit en quelque sorte la vie de notre concitoyen. « Après le 2 décembre, dit Célestin Port, Guillier de la Tousche rentra dans la vie privée, le cœur brisé et par la perte d'un fils unique et par les tristesses de la patrie. » Il mourut le 7 septembre 1856 en son domicile, place du Ralliement, sur l'emplaceemnt où s'élève actuellement le Grand-Hôtel, dans un bel immeuble que beaucoup d'Angevins ont connu.

La lettre d'invitation aux obsèques porte : Camille-Henry Guillier de la Touche, docteur en médecine, ancien représentant aux Assemblées Constituante et Législative, et ancien maire de la ville d'Angers. La cérémonie religieuse eut lieu le mardi 9 septembre à 10 heures en l'église Saint-Maurice. L'inhumation se fit à Mûrs dans la chapelle où sont conservés ses restes et ceux de sa famille.

En réalité l'inhumation eut lieu dans la chapelle du domaine de la *Tousche* [1], constitué en fief en 1539 (P. 105, j. 171). Cette ancienne maison noble appartenait depuis de très longues années à la famille Guillier, qui y habita jusqu'à ce que Guillier de la Touche ait commencé la construction du château actuel, qui fut achevé par Auguste Guillier de la Touche, son frère, qui l'habita longtemps. On y jouit d'une vue superbe sur la vallée de la Loire et sur la ville d'Angers dont les monuments forment un second plan de la plus noble élégance. A la mort d'Auguste Guillier de la Touche, le château resta inhabité jusque vers 1892, époque à laquelle il fut vendu à la famille Desgrais-du-Loup. Il est actuellement entre les mains de Mme de C... qui l'a débaptisé et lui a donné le nom de Saint-Pierre.

Au moment de la vente, les restes de la famille Guillier

[1] De tusca ou tuscha, bas latin, mot qui signifiait primitivement bois de semis. C'est pour cette raison étymologique que l'on trouve le nom écrit tantôt de la Touche et tantôt de la Tousche. Latouche ou Latousche en un seul mot ne signifie rien et c'est ainsi pourtant qu'il a signé sa thèse.

Digitized by Google

de la Touche ont été retirés de la chapelle du château et transportés dans une autre petite chapelle élevée dans le cimetière d'Érigné. Cette sépulture ne contient que les corps de C.-H. Guillier de la Touche, de sa femme née Adelaïde-Pauline Desmé de Puygirault, morte à 82 ans, le 10 mars 1887, et celui de leur fils Paul-Camille, étudiant en médecine, mort le 11 décembre 1848, à l'âge de 20 ans. Un buste en marbre placé dans la chapelle et signé Tatuet, 1849, élève de David d'Angers, nous a conservé ses traits élégants et fins, dans lesquels il est facile de retrouver ceux de son père.

Le père et la mère de C.-H. Guillier de la Touche sont morts au château des Mortiers, route de Paris, et ont été inhumés à la Chapelle Saint-Florent d'où Mme Guillier de la Touche était originaire.

Le caractère

Après cette étude de la vie de Guillier de la Touche, il est aisé de saisir les traits essentiels de son caractère. C'était un esprit généreux et désintéressé ; sa bonté et ses brillantes qualités de causeur faisaient de lui un être charmeur et sympathique.

Son équipée de Bicêtre, qui n'a pas dû être telle que la raconte Vaulabelle, est un exemple de ce généreux désintéressement et son imagination était assez vive pour qu'il l'ait entourée de circonstances qui en pimentent l'intérêt. S'il faut en croire un de ses parents éloignés, une anecdote par lui contée n'était vraie qu'au premier récit ; elle s'enjolivait au second de détails charmants, mais moins exacts ; le troisième récit était un vrai roman. Peut-être a-t-il été l'éditeur inconscient et irresponsable de la version de Vaulabelle, qu'on ne trouve que chez cet auteur et dans le livre de Célestin Port qui l'avait probablement connue.

Digitized by Google

Le fait d'avoir abandonné la médecine pour faire de la banque, ce qui ne devait guère être dans ses goûts et ses aptitudes, sa vie politique active et tourmentée, prouvent assez qu'il se laissait entraîner à des enthousiasmes ardents, mais successivement variés.

La très grande popularité dont il a joui constitue l'admirable preuve de sa bonté et de son charme, dont témoigne encore la vive douleur qu'éprouvait sa veuve, bien des années après sa mort, à la seule évocation de son souvenir et cette même phrase que je trouve dans deux lettres, à moi écrites, par ses arrière neveux : « C'était un charmeur ».

On a pu faire de lui le plus grand éloge qui soit réservé à un honnête homme. « Il conservait des sympathies nombreuses, même dans les milieux qui ne partageaient pas ses opinions politiques ». C'était donc un esprit modéré.

Au physique, le portrait de lui que nous avons pu nous procurer n'est pas indigne d'attirer notre attention : la figure allongée, les traits fins, le nez long et régulier, la bouche bien dessinée et surtout un front élevé et des yeux largement ouverts, au regard droit et franc, forment un ensemble où s'allient heureusement le charme et l'intelligence.

En somme, au physique comme au moral belle et sympathique figure parmi ces hommes de 48, qui ne pâlit pas trop du voisinage des Bordillon, des Freslon, des Lefrançois et de tant d'autres et qui méritait bien, nous a-t-il semblé, d'être tirée de l'éternel oubli.

Dr Léon Jagot.

[1] Ce portrait nous a été prêté par M. Saché, archiviste de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

G. Bodinier. — *Les Élections et les représentants de Maine-et-Loire depuis* 1789.

A. Corlieu. — *Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris.*

Journaux. — *Maine-et-Loire, Précurseur de l'Ouest, Démocrate de l'Ouest*, 1848-52. *Constitutionnel*, 1822.

C. Port. — *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*

Armand Rivière. — *Histoire de la démocratie angevine de* 1848 *à* 1851.

Eug. Ténot. — *Étude historique sur le coup d'État.* Paris, décembre 1851.

Vaulabelle. — *Histoire des deux Restaurations.*

Digitized by Google

Digitized by Google

La conquête du Verbe

Oh ! s'emparer du mot, rire de la grammaire,
Ignorer non la loi, mais la difficulté,
Avec eux, jusqu'en Haut, poursuivre sa chimère,
Sans craindre l'abandon ni la rétivité !
... Voilà le premier but du travail — quand on pense,
Qu'on sent, qu'on croit, qu'on rêve, et qu'on espère un jour
Par l'austère labeur, la longue patience,
Répandre un peu de paix, de lumière et d'amour.

Je sais le mot rebelle et la grammaire rude :
Mais que sert l'étincelle, en jaillissant du front,
Si le flambeau n'est prêt... ? Qui néglige l'étude
— Quel que soit son génie — est, d'avance, infécond.

Les innombrables fils de l'immortel Pégase
Ont puisé dans son sang l'horreur du joug humain,
Et les sabots fumants dont l'Olympe s'embrase
Frappent l'audacieux qui barre leur chemin.
Pour vaincre leur défense et conquérir leurs ailes,
Il faut plus qu'un bras fort et qu'un cœur valeureux ;
Des géants sont tombés, tandis que des nains frêles
Ont su leur mettre un mors et s'envoler sur eux.

***

Partout où des Romains s'étendaient les conquêtes
Gouvernait en leur nom quelque préfet puissant.
Instruit de leur amour pour les jeux et les fêtes,
Où se montre la force, où se verse le sang,

Digitized by Google

Il faisait rechercher par d'adroits émissaires
Aux sommets des grands monts, comme au cœur des forêts,
Dans les sables brûlants, sous les joncs pestifères,
Au fond des Océans, des fleuves, des marais,
Les rares animaux dont la vigueur, soumise,
Servirait aux travaux, et rebelle, aux combats.
Il flattait savamment — serviteur qui courtise —
Un orgueil et des goûts qui ne se lassaient pas.
... Et dans Rome, « *urbs mundi* », l'impériale ville,
C'est parmi les oisifs et sous un ciel d'azur,
Le paysage incessant du fauve, du reptile,
De l'éléphant, du buffle. On les mène en lieu sûr
Attendre que César, pour amuser la foule,
Ouvre les souterrains : — ceux d'où les criminels,
Les vaincus, les chrétiens, comme une grande houle,
Sont lancés dans l'arène aux animaux cruels.

Parfois, avant le cirque, ils ont de nobles rôles.
Car lorsqu'un général, un consul, un César,
Rentre en triomphateur de Carthage ou des Gaules,
Un cortège imposant précède ou suit son char.
Au milieu de soldats, les peuplades vaincues
Défilent sous les yeux enivrés du Romain :
Les hommes, désarmés ; les vierges, toute nues,
Esclaves qu'on vendra sur les marchés, demain ;
Puis les trésors du sol — moisson, métal ou pierre —
Et les beaux animaux, traversant la cité
Sous des chaînes d'airain ou des festons de lierre,
Selon leur résistance ou leur docilité.

Tous ne finirent pas, au Cirque, dans l'arène.
Il arriva souvent qu'un homme aventureux
En choisit quelques-uns d'espèce rude et saine,
Et l'espoir d'un commerce, il le fonda sur eux.

Digitized by Google

Il adoucit leurs mœurs, forma leur caractère
Par un traitement long et surtout patient ;
Même, ne craignant pas un geste de colère,
Il leur apprit des tours pour gagner de l'argent.
Et la bête domptée, un jour — plus ou moins vite —
A son dompteur donna le succès et le pain.

D'autres, — de forts, de doux — surent avec mérite
Combattre, puis mourir près du soldat romain ;
On vit l'auroch soumis traîner des chars de guerre
Et l'éléphant porter des murs de combattants.

***

Que de fois — quand je sens que la formule enserre
Mon rêve audacieux de ses nœuds étouffants,
Quand des usages vains de leurs crocs de molosses
Déchirent mon idée en fuite — que de fois
Je voudrais les saisir tous ces grands mots féroces,
Les battre, les dompter, les plier à mes lois,
Puis, vaincus, les ranger en un pompeux cortège
Qui rehausse l'éclat du Rêve triomphant !

Souvent, pour me venger des rigueurs du collège,
Je me distrais aux jeux défendus à l'enfant :
Je cherche dans les mots ceux que leurs origines
Et les règles ont faits l'un à l'autre étrangers,
Et risque, sans scrupule — en ces humeurs badines —
Des unions n'offrant que pour moi des dangers.

Mais sitôt que l'Idée au cerveau qui délire
S'échauffe, bout, commence à répandre un parfum,
J'entends les mots fougueux s'agiter et bruire.
Ainsi, dans *Salammbô*, les esclaves à jeun,
Enfermés aux cachots tout le temps de l'orgie
Offerte par Carthage au retour d'Hamilcar,

Digitized by Google

Hurlaient quand du festin l'odorante magie
Portait à leur détresse un nouveau cauchemar.

Plus heureux que l'esclave attaché dans la geôle
Et qui se tord de faim sous l'effluve excitant,
Le mot hors de prison se glisse, brille, enjôle,
Et, repoussé, revient somptueux et chantant
Enfanté par l'Idée, il veut rendre à sa mère
— Ce qu'il reçut de vie — en couleur puis en son.
Grâce à lui, le chaos cesse, l'ombre s'éclaire,
Ce qui grinçait d'abord devient douce chanson.

Être de chair et d'os, le mot, qu'un rien effare,
S'il s'impose parfois, se sauve plus souvent :
Quand à des pensers neufs on cherche un terme rare,
Soudain il fuit en bonds de feuille sous le vent.

Oh ! mieux que le dompteur qui lutte avec le fauve,
Devenir le charmeur qu'entourent les oiseaux !
Oui, voir les mots ailés, la nuit, dans mon alcôve,
Se glisser doucement, descendre des rideaux,
Se poser sur ma tête ou sur la page blanche !
Me découvrir soudain les dons d'un oiseleur,
Quand, dormeur éveillé, sous mon rêve je penche
Un front lourd de sommeil, de chaos, de chaleur !
Oh ! pouvoir, quand l'Idée en bouillonnant s'élance
Et fuse avec l'éclat de la poudre dans l'air,
Leur donner à garder le feu, l'inconsistance,
Et, comme Dieu, créer pour l'âme un corps de chair !

De bien servir l'Idée, aucun n'est incapable ;
Et celui qu'un scrupule a longtemps rejeté
M'est apparu soudain un merveilleux vocable.

Tous les mots, dans les vers, ont le droit de cité.

Digitized by Google

Parfois sous un corps laid, se cache une belle âme :
Le mot peut être lourd, vilain, disgracieux,
Pauvre, commun, grossier, il n'est jamais infâme,
Et rampant dans la prose, en vers il monte aux cieux.
Il peut même, élément d'une action commune,
A côté de grands chefs chamarrés d'ornements,
Par sa rusticité décider la Fortune
Qui, femme, souvent cède à de rudes amants.
On ne fait plus la guerre en pourpoints ni dentelles,
Mais l'ouvrage abattu ne l'est pas à demi ;
Si perruques et gants ont pris des citadelles,
Quelques gueux sans souliers ont emporté Valmy !

***

Car je ne veux plus voir en vous, les Mots, des bêtes
Hostiles qu'il nous faut dompter. De toutes parts
Éclate votre ardeur à bien servir. Vous êtes,
Sans armes et sans chefs, des combattants épars.

Je voudrais vous ranger, ô Mots, sous mes bannières,
Travailler avec vous, vous faire aimer ma loi !
Quand je serai content des manœuvres dernières,
Quand je vous croierai prêts, je vous dirai : « Sans moi
Sans moi, vous n'étiez rien qu'une force perdue,
Une coupe sans vin, un cadre sans portrait.
Ma sage autorité sur chacun étendue
Vous donne un sens précis au lieu du vide abstrait.
Ensemble, nous allons, comme une armée immense,
Conquérir sûrement le Vrai, le Beau, le Bien !
Suivez-moi, comprenant par votre obéissance,
Qu'étant tout avec moi, sans moi vous n'êtes rien.

« Selon l'événement, selon vos aptitudes,
Je vous éléverai, mais pour de courts mandats.

Digitized by Google

Vous n'aurez pas de droits, n'ayant pas d'habitudes,
Capitaines hier, demain simples soldats.

« Dieu dressa devant nous des Alpes grandioses,
Nous les traverserons. Et, de l'autre côté,
Nous serons sur le sol où de sublimes choses
Enivrent à jamais de joie et de beauté.
Pour passer — sans faillir — ces abruptes montagnes,
Pour atteindre — au complet — ce pays idéal
Des splendides cités et des riches campagnes,
Nous renouvellerons les exploits d'Annibal.
L'Histoire apprend combien la discipline opère !
De vous, les Mots, j'attends soumission d'enfant :
Quels que soient le pays, la saison et la guerre,
Le soldat dévoué fait le chef triomphant ! »

Charles D'OLLONE.

Extrait du 3e volume des *Heures Chantantes*, à paraître chez Lemerre.

Digitized by Google

LA BOSNIE

A la veille et au lendemain de l'annexion

(Suite et fin)

A partir de Metalka, nous sommes sur le territoire du *Sandjak* [1]; c'est ainsi que les officiers autrichiens appellent, pour la distinguer de la « Monarchie » et de l'« Occupation », cette portion de l'ancien vilayet de Bosnie, actuellement rattachée à celui de Kossovo, dans lequel l'Autriche, ne désirant pas se charger de l'administration, s'était réservé le droit de tenir garnison et de posséder des routes militaires et commerciales (article 25 du Traité de Berlin). D'après une convention conclue le 21 avril 1879 entre la Turquie et l'Autriche, cette dernière faisait connaître son intention de limiter son occupation à la zone comprise entre Priboj, Prijepolje et Bijelopolje, c'est-à-dire à la rive gauche du Lim (affluent de la Drina se jetant dans cette dernière près de Višegrad), et de ne pas dépasser le chiffre de 4 à 5.000 hommes.

Sur la route, qui traverse un pays peu peuplé, s'élèvent en plusieurs points des casernes organisées défensivement. Dans l'une d'elles, où s'opère le second relais, l'officier chef de détachement prévenu de mon passage m'attend pour déjeuner. L'installation intérieure de ces petites casernes-forteresses est assez convenable pour permettre aux officiers qui les habitent de supporter un isolement à peu près

[1] Le fameux sandjak de Novi-Bazar, devenu le *sandjak* par excellence, n'existe plus, en réalité, depuis longtemps. La ville même, de Novi-Bazar est maintenant un simple chef-lieu de kaza (arrondissement) du sandjak de Priština; le reste forme deux sandjaks celui de *Plevlje* (Tachlydja) et celui de *Sjenica*. L'occupation autrichienne s'étendait sur le sandjak de Plevlje et le kaza de Bijelopolje (en turc Akova) dn sandjak de Sjenica.

Digitized by Google

complet, en dehors du passage des voyageurs ou des tournées de service.

La ville de Plevlje, chef-lieu du sandjak, occupé par les troupes austro-hongroises, est située dans un cirque entouré de montagnes complètement dénudées. Son nom turc, *Tachlydja*, rappelle d'ailleurs la nature pierreuse des environs. Sur la pente des montagnes, les soldats ont, au moyen de pierres disposées sur le sol, dessiné en traits gigantesques, les initiales de l'Empereur et Roi, F.-J. I., ayant pour pendant le croissant et l'étoile, rappelant la souveraineté ottomane. Au-dessous du chiffre impérial et royal, se détache, tracée de la même manière, la devise, en langue tchèque, du régiment d'infanterie qui tient en ce moment garnison à Plevljé et qui est recruté parmi les Hanakes, population slave de Moravie : *Drztese Hanaci !* « Tenez-vous bien, hardi ! Hanakes ! » Et cette devise slave sur le sol ottoman me rappelle le cri presque identique par lequel, pendant la guerre de 1877-78, d'autres Slaves, les volontaires bulgares, combattant à Šipka, à Šejnovo, à Stara Zagora, à côté des Russes, pour la délivrance de leur patrie, s'encourageaient les uns les autres : *Držite se, momtsi !* « Hardi, les gars ! »

Avant d'entrer en ville, nous passons à côté d'une grande caserne, dont la construction est récente, et peu après la voiture s'arrête devant le bureau de poste autrichien, à l'entrée d'un beau et grand parc créé par l'administration militaire.

L'officier chargé de me recevoir est là et, confiant ma valise à un soldat, il me conduit à un bâtiment militaire situé sur la route bordant le parc et qui contient des chambres pour les hôtes de passage. Le voyageur familier avec les pseudo-hôtels des petites villes de Turquie ressent en pénétrant dans une de ces chambres, meublées avec une simplicité militaire, mais propres et parfaitement tenues, une sincère reconnaissance pour la prévoyante administration

Digitized by Google

qui a aménagé cet abri et pour la cordiale camaraderie qui lui permet d'en user. J'ai pu, d'ailleurs, dans mon court séjour à Plevlje, apprécier complètement, d'une part, la cordialité qui règne entre tous les membres du corps d'officiers de l'armée Impériale et Royale et, de l'autre, cette affabilité spéciale, cette politesse prévenante et simple tout à la fois que j'avais eu souvent l'occasion de remarquer dans de courtes relations avec des camarades austro-hongrois, mais dont il m'a été, en cette circonstance, permis de jouir plus longuement.

Plevlje est une petite ville d'une dizaine de mille habitants, dont les deux tiers au moins mahométans (Turcs ou, en plus grand nombre, Serbes musulmans, appelés couramment Bosniaques ; on réserve le nom de *Serbe* aux orthodoxes ; les autres sont des Serbes orthodoxes).

Toutes les branches de l'administration sont restées, malgré l'occupation, entre les mains des autorités ottomanes ; aussi, en dehors des bâtiments militaires autrichiens et de quelques maisons à l'européenne élevées par des commerçants que la présence des troupes étrangères a enrichis, Plevlje ne se distingue-t-elle pas sensiblement des autres villes de même importance de la Turquie d'Europe, rues irrégulières, maisons à un étage, boutiques ouvertes sur la rue et se fermant le soir au moyen de volets en bois, mosquées au mince minaret représentant assez bien une bougie coiffée d'un éteignoir.

Une particularité assez curieuse de Plevljé résultait de ce que, en vertu d'une disposition de la convention du 21 avril 1879, la Turquie avait continué à y tenir garnison, de sorte que les troupes turques et austro-hongroises y vivaient côte à côte et, autant que j'ai pu le constater, en parfaite intelligence. La garnison turque avait pour commandant un homme de beaucoup de tact et de caractère, le général Suleiman Pacha, qui occupait ce poste délicat depuis le commencement de l'occupation et y joignait, en dernier

Digitized by Google

lieu les fonctions de mutessarif (préfet) du sandjak de Plevljé C'est certainement grâce, en grande partie, à ses qualités personnelles et à l'estime toute particulière qu'il avait su s'attirer de la part des officiers autrichiens que cette singulière situation a pu, pendant trente ans qu'elle a duré, ne donner lieu à aucune difficulté, à aucun incident.

La plupart des établissements militaires austro-hongrois étaient situés sur un plateau à côté de la ville. On appelait leur ensemble le « camp » (Lager)[1]. Le casino (cercle militaire), très bien installé et de la terrasse duquel on jouissait d'une fort belle vue sur le bassin de Plevlje et les montagnes voisines, formait le centre de la vie sociale des officiers. Il était d'ailleurs largement ouvert aux familles de ces derniers, qui souvent y prenaient leur repas du soir, en compagnie de leurs femmes.

Il m'a paru que, malgré l'éloignement (relativement diminué par le bon service de la poste qui permettait en partant de Plevlje le matin d'être à Sarayevo vers 8 heures du soir), les officiers se trouvaient en général satisfaits de leur séjour dans le « sandjak », où ils jouissaient d'une liberté plus grande que dans la « Monarchie » ou en Bosnie, et où une installation suffisamment confortable et le resserrement des liens de camaraderie qui résulte du séjour dans un pays étranger pouvait facilement leur faire oublier leur isolement.

Depuis la révolution du 10/23 juillet, une certaine effervescence se laissait voir dans la population, dont une partie désirait le départ du général Suleiman Pacha. La garnison autrichienne avait dû se montrer et avait même installé quelques pièces de canon sur une colline dominant la ville, et cela avait suffi pour maintenir l'ordre. Pourtant, au moment de mon passage, une partie des

[1] Pourtant, faute de place dans le camp, quelques compagnies étaient casernées dans l'intérieur de la ville.

Digitized by Google

troupes restait chaque soir en état de « Bereitschaft » (prêtes à marcher).

Le général Suleiman Pacha fut en effet rappelé peu après. Il partit par la Bosnie après que les officiers de la garnison austro-hongroise lui eurent fait les adieux les plus sympathiques.

Mon retour à Sarajevo s'effectua par la même voie, voiture postale jusqu'à la gare d'Ustiprača et chemin de fer jusqu'à la capitale. Comme c'était le jour de l'Assomption, d'après le calendrier orthodoxe (15/28 août), nous rencontrions sur la route des groupes de paysans endimanchés, vêtus de leurs costumes nationaux dont les parties caractéristiques sont, pour les femmes, le large pantalon serré à la cheville et dont les plis tombent presque jusqu'à terre, et pour les hommes le turban, le plus souvent rouge, enroulé autour du fez et à peu près semblable, sauf la couleur, à celui que portent les hodjas musulmans. Cette coiffure surprend d'autant plus sur des têtes chrétiennes que, dans la Turquie d'Europe, les musulmans même, à l'exception de ceux qui ont un caractère plus ou moins ecclésiastique, ne la portent jamais. Dans les localités importantes, les femmes, tout au moins les plus jeunes, commencent à transformer leur costume, mais elles conservent la jupe-pantalon traditionnelle, qu'elles surmontent d'un corsage à l'européenne.

***

A Sarajevo, je reprends la ligne qui, du nord au sud, se dirige vers Raguse. C'est la seule qui, jusqu'à présent, mette la Bosnie en rapport direct avec la mer ; deux autres lignes, qui doivent rejoindre Banjaluka à Šibenik (Sebenico) et Travnik à Spljet (Spalato), sont encore pour la plus grande partie à l'état de projet.

Le trajet, très pittoresque encore, quoique à un moindre degré que celui du sud-est, présente, par contre, d'intéres-

Digitized by Google

santes particularités techniques. Pour passer de la vallée de la Lepenica, qui appartient au bassin du Danube, dans celle de la Neretva (Narenta), tributaire de l'Adriatique, la ligne doit escalader le sol d'Ivan, au moyen de rampes atteignant jusqu'à 6 cm. par mètre. Aussi a-t-on dû, de part et d'autre du col, recourir à l'aide de la crémaillère, pendant 11 kilomètres 500 du côté de Sarajevo et 17 kilomètres 400 du côté de Mostar. Les locomotives sont disposées de manière à servir également à la traction à crémaillère ou par adhérence, ce qui évite le changement de matériel en cours de route et rend aussi la marche du train plus douce sur les sections à crémaillère. Peu après avoir franchi le col d'Ivan, on arrive à Konjica, petite ville herzégovienne située dans un joli bassin que traverse la Neretva. Un beau pont en pierres de l'époque turque, à six arches, franchit la rivière. Suivant toujours en descendant le cours de la Neretva, que la voie franchit à plusieurs reprises, et après avoir traversé plusieurs défilés dont l'habitude déjà acquise ne laisse peut-être pas apprécier toute la beauté, nous arrivons à Mostar, capitale nominale de l'Herzégovine et, administrativement, chef-lieu d'un des six départements ou cercles (okruzi), entre lesquels se divise la Bosnie.

C'est une ville de seize mille habitants, dont moitié musulmans. Nous sommes loin, évidemment, de Sarajevo et le progrès n'y est pas si sensible; pas de lumière électrique, édilité moyenne, quelques jolies maisons neuves, mais rares, tout au moins dans l'ancienne ville, car du côté de la gare se trouve un quartier neuf où de belles villas bordent des avenues bien alignées et bien plantées. Au milieu de ce quartier, sur une place formée par la jonction de plusieurs avenues, s'élève un beau bâtiment neuf, de style oriental, occupé par le gymnase supérieur (viša gimnazija), ou lycée. Après avoir traversé la Neretva sur un pont métallique qui nous ramène dans la partie princi-

Digitized by Google

pale de la ville, nous trouvons aussitôt, à gauche, installé dans un imposant immeuble, appartenant à l'État, l'hôtel Narenta, dont le confort, il me semble, ne répond pas tout à fait à l'apparence extérieure.

Le point le plus intéressant de la ville est celui où, au milieu du plus vieux quartier dont les maisons à la turque s'enchevêtrent sur les deux rives de la Neretva, un curieux pont de pierres, d'une seule arche de 31 mètres de portée, que la tradition appelle pont romain, mais qui, dit-on, ne remonterait en réalité qu'au xve siècle, est jeté sur la rivière à une assez grande hauteur. On y accède par des portes voûtées. Au delà, la ville s'étend encore vers une colline dénudée, au pied de laquelle est située une grande et belle église serbe-orthodoxe.

Grâce aux costumes nationaux, religieusement conservés, la population de Mostar présente un aspect des plus intéressants ; particulièrement curieux est le contraste entre les chrétiens du sexe fort, portant déjà (comme aussi dans la Dalmatie méridionale) le brillant costume monténégrin, culotte bleu marine, longue redingote blanche ou bleu clair, par-dessus laquelle est passée une veste écarlate brodée d'or, ceinture de soie bigarée, et les femmes musulmanes enveloppées d'un long manteau noir, terminé par un bizarre capuchon qui recouvre la tête comme un tuyau de cheminée placé horizontalement.

De Mostar, la ligne suit encore la vallée de la Neretva, qu'elle quitte au moment où cette rivière va passer en Dalmatie, entre Gabela et Metkovič, puis longe la limite dalmate-herzégovienne, avec des alternatives de montées et de descentes. Bientôt, arrivé à un point culminant du tracé, le voyageur aperçoit un pays tout différent de celui qu'il vient de traverser ; de petits jardins entourés de murs, des vignes, des peupliers, des cyprès, des oliviers et, au delà, la ligne bleue de l'Adriatique. On sent le voisinage de l'Italie et effectivement, à la première station où le train

Digitized by Google

arrive après des lacets extraordinaires, au cours desquels il revient littéralement sur ses pas, on peut voir que les noms en caractères cyrilliques ont disparu et sont remplacés par des inscriptions en italien, la seconde langue officielle de la Dalmatie (la première est le croate).

Enfin, après avoir longé quelque temps le large cours de l'Ombla (en croate Rijeka), on arrive à Gruž (en italien Gravosa), jolie petite ville située au bord d'une baie qui forme le port commercial de Raguse. Cette dernière ville, qu'il conviendrait plutôt d'appeler de son nom croate, Dubrovnik, car c'est aujourd'hui, malgré l'aspect tout italien de ses rues, de ses maisons, de ses monuments, une ville presque complètement slave de langue et de sentiment, distante seulement de 3 kilomètres, est réunie à son faubourg commercial et maritime par une route bordée de jardins et de villas.

J'arrête là mon récit. Parler de Raguse m'entraînerait trop loin et puis ce n'est plus la Bosnie.

***

J'étais à Paris depuis quelques semaines lorsque la déclaration de l'annexion vint surprendre l'Europe, en même temps qu'une autre nouvelle, plus inattendue encore, la proclamation de l'indépendance bulgare et l'érection de la Principauté en Royaume.

Par des lettres datées du 5 octobre 1908 et adressées au baron d'Aehrenthal, ministre Impérial et Royal des Affaires étrangères, à M. Wekerlé, président du Conseil des ministres hongrois, et au baron de Beck, président du Conseil autrichien, l'Empereur François-Joseph, déclarait que, pénétré de l'inébranlable conviction que les desseins élevés, culturaux et politiques, qui avaient conduit la Monarchie austro-hongroise à se charger de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, ainsi que les résultats obtenus au prix de lourds sacrifices par l'administration

Digitized by Google

ayant fonctionné jusqu'à présent dans ces provinces, ne pouvaient être assurés d'une façon durable que par la concession d'institutions constitutionnelles appropriées aux besoins des dits pays, institutions pour la promulgation desquelles, cependant, la création d'une situation claire et non douteuse des deux pays, au point de vue du droit, constitue une condition préliminaire indispensable, il étendait ses droits de souveraineté sur la Bosnie et l'Herzégovine [1]. Il ajoutait que, en témoignage de ses intentions, il donnait, en même temps, l'ordre d'évacuer le sandjak de Novi-Bazar.

Une quatrième lettre, adressée au Baron Burian, Ministre Impérial et Royal des Finances et chargé des affaires des provinces occupées, s'étendait un peu plus longuement sur les droits politiques qui seraient garantis par les nouvelles institutions aux habitants de ces provinces et sur la participation de ces derniers aux affaires du pays par le moyen d'une représentation tenant compte des différences confessionnelles, ainsi que de la classification sociale traditionnelle de la population.

Simultanément avec ces lettres, l'Empereur et Roi adressait au peuple de Bosnie et d'Herzégovine une proclamation qui, après avoir rappelé les services rendus à leur pays par l'occupation et l'administration austro-hongroise, annoncait les intentions souveraines au point de vue des institutions représentatives et de l'annexion. Comme raison de cette dernière mesure, la proclamation, outre le motif donné dans les lettres aux ministres, mentionnait « les liens qui avaient existé dans les temps « anciens entre nos glorieux prédécesseurs sur le trône de « Hongrie et ces pays ».

Cette nouvelle, il est à peine besoin de le dire, fut fort mal accueillie en Turquie. En réalité pourtant, elle ne

[1] Lettre au baron d'Aerenthal.

Digitized by Google

changeait rien à la situation. Ayant parcouru le pays à la veille de l'annexion, je suis certain qu'il n'a pas pu, le lendemain, être plus autrichien qu'il ne l'était déjà. En outre, l'évacuation immédiate du sandjak de Plevlje, impliquant la renonciation par l'Autriche aux droits plus étendus que lui conférait l'article 25 du traité de Berlin, constituait pour l'Empire Ottoman une compensation matérielle et morale qui n'était pas sans valeur. Mais les Turcs sont encore plus sensibles que les autres peuples à ces questions d'amour-propre national et on ne saurait leur en faire un reproche. D'ailleurs, tenus, depuis un tiers de siècle, le plus possible à l'écart du monde extérieur, la plupart d'entre eux, même dans les classes instruites, ne pouvaient pas se rendre un compte exact de l'état des choses européennes et, en voyant dans les publications et sur les cartes officielles la Bosnie (comme la Roumélie orientale, la Bulgarie, la *Tunisie*) au nombre des provinces privilégiées de l'empire (*eyalat i mumtazé*), ils pouvaient de très bonne foi se figurer que le Sultan exerçait encore une autorité réelle dans ces pays.

La protestation très énergique du peuple ottoman prit une tournure tout à fait moderne : à côté des meetings, on organisa contre les marchandises, les bâtiments, les magasins autrichiens un boycottage des plus sérieux, qui dura plusieurs mois (il battait son plein lorsque je rentrai à Salonique vers la fin de novembre) et causa au commerce de la Monarchie des pertes considérables.

Heureusement que les hommes qui se trouvaient alors à la tête du gouvernement ottoman raisonnaient plus froidement et comprirent vite que la Turquie ne pouvait, pour la défense de droits purement fictifs, s'engager dans une aventure où elle risquait de perdre le gain moral et politique immense qui résultait pour elle de la révolution de juillet. La question de Bosnie, comme celle de Bulgarie, appartenaient au passé et l'intérêt bien entendu de la patrie otto-

Digitized by Google

mane demandait qu'on les liquidât à l'amiable, afin d'avoir ensuite les mains libres pour travailler en toute tranquillité à la réorganisation et, au développement intérieurs du pays.

C'est ce qui fut fait et, au commencement de 1909, une convention austro-ottomane reconnaissait la nouvelle situation politique et prenait acte de la renonciation de l'Autriche à son droit d'occupation sur l'ancien sandjak de Novi-Bazar. En outre, cette dernière puissance versait à la Turquie une somme de 2.500.000 livres turques (environ 57.000.000 de francs) comme compensation pour la valeur des immeubles appartenant à l'État ottoman sur le territoire annexé.

Du côté de l'Europe, la question ne parut point tout d'abord devoir se régler si facilement. A la vérité, la situation politique de la Bosnie n'intéressait guère les grandes puissances, sauf peut-être l'Italie, qui suit toujours d'un œil attentif les gestes de sa rivale et alliée dans la péninsule balkanique. Et, encore, l'abandon par l'Autriche de son droit d'occupation de l'ancien sandjak de Novi-Bazar et surtout de son droit de police sur le port d'Antivari et la côte monténégrine lui donnait-il une satisfaction sérieuse.

Le seul grief réel des puissances, assez sérieux il est vrai, comme précédent, était la violation du principe solennellement proclamé au congrès de Londres en 1871, que les dispositions d'un traité ne peuvent recevoir de modifications sans le consentement des puissances signataires[1].

[1] « Les Plénipotentiaires de l'Allemagne du Nord, de l'Autriche-Hongrie, etc..., réunis en Conférence reconnaissent que c'est un principe essentiel du droit des gens qu'aucune puissance ne peut se délier des engagements d'un traité, ni en modifier les stipulations qu'à la suite de l'assentiment des parties contractantes au moyen d'une entente amicale. » (Annexe au protocole n° 1, du 17 janvier 1871).

Digitized by Google

Mais on insista peu sur ce point, malgré son importance, et en réalité ce fut la petite Serbie seule qui, pendant plusieurs mois, tint l'Europe tout entière dans l'anxiété.

On sait, nous en avons parlé au cours de ce récit, quels sont les sentiments de la Serbie à l'égard de la Bosnie, sentiments très compréhensibles et très naturels. Mais les sentiments seuls étaient en jeu. L'annexion remplaçant l'occupation ne changeait en réalité absolument rien à la situation politique et économique de la Serbie, puisque dès l'accomplissement de l'occupation la Bosnie et l'Herzégovine avaient été incorporées au territoire douanier austro-hongrois. On ne peut même pas prétendre sérieusement que la décision de l'Empereur François-Joseph enlevât à la Serbie ses illusions. Le royaume compte assez d'hommes politiques expérimentés, connaissant bien l'Europe et surtout l'Autriche, pour que l'on y sache depuis longtemps à quoi s'en tenir sur la possibilité d'une évacuation de la Bosnie par les autorités et les troupes impériales et royales. On aurait tort d'ailleurs d'en faire un reproche à l'Autriche ; toute autre puissance à sa place agirait de même ; les exemples à l'appui ne manquent pas. Il ne faut pas oublier non plus, comme semblent l'avoir fait souvent les organes de l'opinion publique européenne, que si l'Autriche avait abandonné la Bosnie cette province serait revenue au Sultan, qui officiellement n'avait jamais cessé d'en être le souverain, et nullement à la Serbie. Il y a, il est vrai, des exemples encourageants, comme celui de la Roumélie orientale; mais il ne faut pas oublier, non plus, que plus de la moitié de la population bosniaque (56 %) est formée de catholiques, dévoués à l'Autriche, et de Musulmans, qui, pas plus volontiers que les catholiques, n'accepteraient la domination d'un petit état orthodoxe.

La Serbie pouvait, assurément, profitant de l'avantage politique obtenu par l'Autriche, appeler l'attention de l'Europe sur les difficultés de sa situation économique et les

Digitized by Google

moyens de l'améliorer, mais il ne semble pas qu'elle ait pris le meilleur moyen, en adoptant une attitude hostile à l'égard de l'Autriche et en réclamant des *compensations* (par exemple la cession d'une bande de terrain sur la rive droite de la Drina, mettant le territoire serbe en contact avec le Monténégro), alors qu'en fait elle ne subissait aucun dommage. On aurait même pu dire que le nouvel état de chose lui était plus favorable que l'ancien, puisque les garnisons autrichiennes évacuant le sandjak de Plevlje cessaient de s'avancer comme un coin entre elle et le Monténégro et qu'elle ne trouvait plus dans ce territoire que les autorités ottomanes qui paraissaient disposées à favoriser dans toute la mesure possible les intérêts économiques du royaume voisin.

Peut-être, mieux inspirée ou mieux conseillée, la Serbie eût-elle pu, par l'intermédiaire de quelques puissances bienveillantes et désintéressées, obtenir des avantages économiques qui eussent diminué son isolement, par exemple l'établissement, entre son territoire et celui du Monténégro dans les sandjak de Plevlje et de Senitsa, d'une zone franche de douanes, analogue à celle qui existe autour de Genève, dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain. Cette mesure n'aurait pas été seulement à l'avantage de la Serbie, mais aussi des populations ottomanes du sandjak de Plevlje qui auraient trouvé, dans la liberté des relations commerciales avec la Bosnie et la Serbie une compensation au dommage matériel que leur a causé le retrait des garnisons autrichiennes. Une correspondance du journal *Tanin*, de Constantinople, décrivait il y a quelques mois sous des couleurs assez sombres la situation de Plevljé, où les plus belles maisons sont vides, la plupart des magasins inoccupés, où la population, sans communications faciles avec l'intérieur de l'empire, puisqu'aucune route carrossable ne relie cette région avec la station tête de ligne de Mitrovitsa, est amenée à regretter

Digitized by Google

le temps où les *couronnes* coulaient abondamment des porte-monnaie de la garnison autrichienne dans les caisses des propriétaires et des commerçants indigènes.

D'accord entre la Serbie et la Turquie et, au besoin, avec la coopération pécuniaire des puissances amies, un chemin de fer et des routes auraient pu être établis à travers la zone franche pour relier la Serbie au port monténégrin d'Antivari. Le pays n'est pas assurément des plus accessibles, mais l'établissement d'une voie ferrée, d'assez faible étendue d'ailleurs, reliant la ligne serbe en construction de Kruševac à Užice et la ligne monténégrine projetée qui aboutira à Kolašin, n'aurait pas présenté de difficultés insurmontables. Étant donnée la bonne volonté manifestée par le gouvernement ottoman au sujet du transit serbe par la voie de Salonique, on peut supposer que la proposition que nous venons d'esquisser aurait pu également trouver un accueil favorable, d'autant plus que l'accroissement d'importance commerciale qui en serait résulté pour l'ancien sandjak de Novi-Bazar aurait certainement compensé la suppression des droits de douane aux frontières de ce même territoire vers la Serbie, la Bosnie et le Monténégro.

Tout ceci, d'ailleurs, n'a plus qu'un intérêt rétrospective. Tout est rentré dans le calme dans cette partie de la Péninsule Balkanique. Peut-être, en dressant le bilan définitif de l'affaire, l'Autriche-Hongrie trouve-t-elle qu'un simple changement de terme lui a coûté un peu cher : dépenses des troupes mises sur pied, pertes résultant du boycottage turc, indemnité de 2.500.000 livres turques, évacuation du sandjak de Plevljé. Mais, quoique le provisoire ait souvent la vie dure, il faut qu'il ait une fin et, tôt ou tard, la question bosniaque devait aboutir à sa seule solution possible, l'annexion.

***

Digitized by Google

Une fois la situation complètement éclaircie par la signature du protocole reconnaissant le nouvel état de choses en Bosnie, le gouvernement autrichien s'occupa de tenir les promesses relatives à l'octroi d'une constitution aux provinces annexées. Le 20 février 1910 furent promulgués quatre décrets contenant : 1° la constitution ou statut du pays (zemaljski ustav), auquel étaient annexés un règlement électoral et le règlement intérieur de la future diète ; 2° une loi sur les associations ; 3° une loi sur les réunions ; 4° une loi sur les conseils d'arrondissement.

La plus jeune des constitutions européennes est la quatrième de la monarchie austro-hongroise, où l'on compte déjà une constitution autrichienne, une constitution hongroise, une constitution croate, sans parler des lois organiques relatives aux affaires communes. Elle présente des particularités assez curieuses pour que nous en disions quelques mots.

La Bosnie et l'Herzégovine continuent de former un territoire administatif distinct, dans lequel la direction responsable et la haute surveillance appartiennent au ministère commun [1], qui a pour organe exécutif, responsable devant lui, le gouvernement local (*zemaljska vlada*) siégeant à Sarajevo. Le pouvoir législatif sera à l'avenir exercé par la coopération du souverain et de la Diète (*Sabor*). La compétence de cette dernière est restreinte aux affaires de caractère exclusivement bosniaque. Toutes les questions qui touchent à la vie commune de la monarchie, telles que la législation militaire, le chiffre du contingent, les questions relatives aux douanes et aux traités de commerce, les contributions indirectes établies par des lois identiques dans les deux parties de la monarchie, le système moné-

[1] Le ministère commun austro-hongrois comprend seulement trois ministères : des Affaires Étrangères, de la Guerre et des Finances. C'est ce dernier, comme il a été dit plus haut, qui est spécialement chargé des affaires bosniaques.

Digitized by Google

taire, les relations de la Bosnie avec les autres parties de la monarchie, échappent à sa connaissance.

Par contre, la Diète a une compétence budgétaire complète, sauf en ce qui concerne les recettes et dépenses qui résulteront de lois communes à l'Autriche et à la Hongrie. En somme, la troisième partie de la monarchie n'en devient pas tout à fait le troisième état. Autonome en ce qui concerne ses affaires intérieures, elle reste pour les affaires communes sous la tutelle des deux parties principales, l'Autriche et la Hongrie.

Parmi les dispositions particulières du statut qui concernent le fonctionnement de la Diète signalons les suivantes : le budget doit être voté à temps pour être promulgué avant le commencement de l'exercice correspondant, autrement, le budget de l'exercice précédent reste en vigueur. En l'absence de la Diète, des crédits relatifs à une circonstance urgente peuvent, avec l'approbation des deux cabinets, être ouverts par ordonnance I. et R. sauf ratification ultérieure lors de la prochaine réunion de l'assemblée.

Un des articles du statut rappelle qu'aucune ingérence dans les actes du pouvoir exécutif n'appartient ni à la Diète ni à ses membres isolément et qu'ils doivent s'abstenir d'exercer aucune influence directe sur les organes de l'administration.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix, la moitié plus un des membres de la Diète étant présents ; cependant, en vue d'accorder une garantie spéciale aux intérêts religieux, il est spécifié que, en semblable matière, une majorité des deux tiers des suffrages et la présence des quatre cinquièmes des députés sont nécessaires.

Un organe spécial est constitué en vue de permettre à la représentation nationale de se tenir en relations tant avec le gouvernement local qu'avec ceux des deux états de la monarchie et d'intervenir aussi, par le moyen de demandes,

Digitized by Google

de communications, de propositions, dans les questions qui échappent à sa compétence législative. C'est un comité, nommé *zemaljski savjet* (conseil du pays, Landesrat), composé de neuf membres élus dans son sein par la Diète.

Le président et les deux vice-présidents de la Diète sont nommés par l'empereur et choisis de manière que les trois confessions principales soient représentées. Conformément à la tradition adoptée pour la municipalité de Sarajevo, le premier président choisi fut un musulman [1], qui ne put d'ailleurs pas occuper son fauteuil en raison d'une maladie qui l'emporta quelques jours après l'ouverture de la session.

Le règlement intérieur de la Diète, qui figure parmi les annexes au statut, s'est proposé, en donnant au président les pouvoirs les plus étendus, d'assurer l'ordre des délibérations et d'empêcher l'obstruction tant en honneur, comme l'on sait, dans toutes les assemblées délibérantes d'Autriche et de Hongrie.

Le président peut exclure des séances pour vingt-quatre heures, et en cas de récidive pour quatorze jours, le député qui troublerait sérieusement l'ordre.

L'exclusion pour le reste de la session est, au besoin, prononcée par l'assemblée, sans débats, sur la proposition du président. L'exclusion des séances supprime le droit à l'indemnité journalière de quinze couronnes allouée aux députés pendant les sessions.

Les projets de loi présentés par le gouvernement ont le pas sur les propositions émanant de l'initiative parlementaire ; ils doivent être examinés immédiatement.

Les interpellations sont faites par écrit et signées d'au moins dix députés. Le gouvernement peut y répondre

[1] Ali bey Firdus, chef du parti national musulman. Les chefs reconnus des principaux partis chrétiens, *M. Šola* (orthodoxe) et *M. Mandić* (catholique) ont été choisis comme premier et deuxième vice-présidents. Après la mort d'Ali bey Firdus, c'est encore un musulman qui a été appelé au fauteuil présidentiel.

Digitized by Google

verbalement ou par écrit, mais dans aucun cas, elles ne donnent lieu à débats. Ce ne sont en réalité que des *questions*.

Les séances sont publiques. La langue des délibérations est le serbo-croate. Tous les documents parlementaires sont établis dans les deux écritures, latine et cyrillique.

La durée des législatures est de cinq années. Les élections pour la nouvelle Diète doivent avoir lieu au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de la précédente. Il en est de même en cas de dissolution.

Comme il avait été annoncé dans les communications impériales et royales au moment de l'annexion, le mode d'élection à la Diète bosniaque, tient compte de la répartition des habitants entre les cultes et de la distinction traditionnelle de certaines catégories sociales et économiques. Il en résulte un système très curieux et assez compliqué.

On peut se figurer la diète bosniaque comme une construction formée d'assises horizontales correspondant aux diverses catégories sociales et divisée en même temps en travées verticales correspondant aux religions. La combinaison de ces séparations en divers sens arrive à constituer 16 groupes entre lesquels sont répartis les électeurs.

La Diète se compose au total de 92 membres dont 20 membres de droit (*virilistes* suivant l'expression autrichienne). Quatre des virilistes sont de hauts dignitaires civils, le Président de la Cour supérieure bosniaque, les présidents de la Chambre des avocats et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sarajevo, le maire de Sarajevo ; les autres représentent les différents cultes, à raison de 5 pour chacune des confessions principales, et un pour le culte israélite. Parmi les virilistes confessionnels nous remarquons le reis-el-ulema, chef de la religion musulmane en Bosnie, le directeur des Vakoufs [1], les quatre métropolitains

[1] Biens affectés aux institutions religieuses ou charitables du culte musulman.

Digitized by Google

orthodoxes, l'archevêque et les deux évêques catholiques, le vice-président du Conseil supérieur administratif et scolaire de l'église orthodoxe, les deux provinciaux des Franciscains, enfin le grand rabbin de la communauté *sefardim* (Israélites indigènes d'origine espagnole). Les autres membres de la diète, au nombre de 72, sont élus par trois *curies* (collèges électoraux), de la façon suivante :

La première curie est celle des plus imposés et de l'« Intelligence », terme qui correspond à ce que l'on appelait autrefois en France les *capacités*. Elle embrasse deux classes d'électeurs, la première comprenant les grands propriétaires musulmans payant au moins 140 couronnes[1] d'impôt foncier annuel[2] ; dans la deuxième classe figurent les personnes payant au moins 500 couronnes d'impôts directs, ainsi que celles possédant le diplôme d'une école supérieure, les ecclésiastiques de toutes les confessions reconnues (y compris ceux des églises protestantes), les employés de l'administration locale et les instituteurs en activité ou en retraite, les employés des chemins de fer et de l'administration militaire et les officiers en retraite.

Dans la deuxième curie (des villes) et la troisième (des communes rurales), les élections ont lieu au suffrage universel. Sont électeurs tous les ressortissants bosno-herzégoviens, âgés de 24 ans et possédant depuis un an au moins un domicile fixe dans le pays, ainsi que les ressortissants autrichiens et hongrois employés dans l'administration locale, les chemins de fer, les écoles, ou possédant le droit de vote dans une des communes du pays.

Les sièges de députés se répartissent de la manière suivante entre les confessions :

[1] *Une couronne* = 1 fr. 05.

[2] Dans cette classe, les femmes personnellement propriétaires possèdent le droit de vote, mais ne peuvent l'exercer que par mandataire.

Digitized by Google

	Orthod.	Musulm.	Cathol.	Israéli.	Sans distinction de culte
Virilistes	5	5	5	1	4
1re Curie, 1re classe		5			
1re Curie, 2e classe	8	1	4		
2e Curie	5	9	5	1	
3e Curie	18	9	7		
TOTAL	36	29	21	2	4

D'après ce tableau, la proportion entre les divers cultes s'établit de la manière suivante : orthodoxes, 40 % ; musulmans, 33,4 % ; catholiques, 23,8 % ; israélites 2,3 %. Si l'on compare ces pour cent avec ceux de la population entière (orthodoxes, 42,90 %; musulmans, 34,39 %; catholiques 21,31 %, israélites, 0,82 %), on peut trouver que les catholiques et les israélites, c'est-à-dire les éléments dévoués à l'Autriche, ont été légèrement avantagés; mais il ne s'agit que d'un déplacement de deux ou trois voix et en somme la répartition paraît avoir été faite très équitablement, d'autant plus que parmi les 4 virilistes non confessionnels, que nous n'avons pas fait entrer dans le calcul ci-dessus, l'un (le maire de Sarajevo) sera normalement un musulman et que deux autres, les présidents de la Chambre des avocats et de la Chambre de Commerce peuvent être orthodoxes ou musulmans aussi bien que catholiques ou israélites.

Les députés composant les deux classes de la première Curie sont élus au scrutin de liste sur l'ensemble du pays ; il en est de même de l'unique membre électif de religion mosaïque. Pour l'élection des députés des deuxième et troisième Curies, les électeurs des divers cultes sont répartis en circonscriptions nommant chacune un député.

Pour terminer cet aperçu de la nouvelle organisation politique bosniaque, disons quelques mots des *Conseils d'arron-*

Digitized by Google

dissement qu'organise la quatrième des lois promulguées le 20 février.

Les départements n'ont pas jusqu'à présent d'assemblée élective, mais chaque arrondissement (*kotar*) possédera un conseil (*kotarsko vijeće*) siégeant deux fois par an au chef-lieu et ayant pour mission de délibérer sur les questions de nature culturale ou économique intéressant sa circonscription, à l'exclusion de toute affaire politique ou confessionnelle. Dans la compétence des conseils d'arrondissement rentrent notamment les travaux publics, les améliorations à l'agriculture et à l'élevage, l'instruction publique, l'assistance publique, le service sanitaire, etc. En outre, les conseils d'arrondissement sont chargés de contrôler la gestion des revenus des communes rurales.

Le système des curies et la répartition des sièges entre les cultes s'appliquent à l'élection des conseils d'arrondissement, comme à celle de la Diète, mais ici la liste électorale est beaucoup plus étroite, car, en dehors des plus imposés, les autorités municipales seules prennent part au vote.

Ces Conseils constituent donc surtout une représentation indirecte de la population.

Il existe deux curies : la première est celle des communes rurales dans laquelle votent tous les dignitaires communaux des villages ; la deuxième comprend comme électeurs les conseillers municipaux des communes urbaines du département et les plus imposés ; à ce dernier titre, les femmes et les personnes morales ont le droit de voter par procuration. Les sièges afférents à chaque curie sont répartis entre les cultes proportionnellement au nombre des adhérents de chacun d'eux dans l'arrondissement.

Les élections à la Diète ont été échelonnées à des dates différentes pour les diverses curies. Commencées le 24 mai 1910 elles se sont terminées le 28 juin. Elles se sont opérées

Digitized by Google

dans le plus grand calme malgré l'intérêt très vif que semblent y avoir apporté les électeurs. Au dire d'un journal serbe, 80 % des inscrits auraient pris part au vote. Peut-être était-ce l'attrait de la nouveauté ; il est rare, en effet, dans les vieux pays rompus aux exercices du régime représentatif, de voir une telle affluence autour des urnes.

Les élections avaient d'ailleurs été soigneusement préparées dans les différents partis. Chaque confession, naturellement, était organisée séparément. Les orthodoxes possédaient depuis longtemps leur *organisation nationale serbe* (*srpska narodna organizacija*) qui avait déjà, en 1905, obtenu un important succès par la promulgation du statut accordant une organisation complètement autonome à l'église orthodoxe serbe en Bosnie[1]. Cette organisation, tout en acceptant loyalement, comme du reste tous les autres partis bosniaques, les conséquences de l'annexion, se propose comme but le développement complet et aussi rapide que possible de l'autonomie administrative et politique de la Bosnie, jusqu'à ce que ce pays soit placé sur le même pied que les deux autres parties de la Monarchie. *Bosna Bosancima*, la Bosnie aux Bosniaques, telle est sa devise, à laquelle se sont ralliés les partis dominants des autres confessions. L'organisation nationale serbe a obtenu aux élections un succès complet ; tous ses candidats ont été élus d'emblée. Elle n'avait d'ailleurs devant elle qu'un parti dissident assez faible, dit *parti serbe indépendant* (*srpska samostalna stranka*), ne se distinguant du parti dominant que par la prédominance qu'il accorde à la question agraire sur les questions politiques.

Les Musulmans ont aussi leur *organisation nationale* (*muslimanska narodna organizacija*), s'appuyant sur les

[1] *Uredba crkveno-prosvjetne uprave srpskih pravoslavnih eparhija u Bosni i Hercegovini.* (Règlement sur l'administration ecclésiastique et scolaire des diocèses serbes orthodoxes en Bosnie et Herzégovine) sanctionné par décret impérial du 31 juillet (13 août) 1905.

Digitized by Google

mêmes principes que l'organisation serbe. Elle a obtenu un succès presque égal, vingt-et-un de ses candidats sur vingt-quatre ayant été élus au premier tour, tandis que deux sièges restaient en ballottage et qu'un seul était acquis au parti musulman indépendant, plus particulièrement favorable au gouvernement. Il n'est pas jusqu'aux catholiques qui n'aient donné la majorité au parti autonomiste bosniaque, représenté par la *hrvatska narodna zajednica*[1] (*union nationale croate*) dont les candidats ont conquis onze sièges, tandis que l'association catholique (*kotolička udruga*) soutenue par l'archevêque de Sarajevo, Mgr Stadler, et acquise à l'idée de la Grande-Croatie, n'en obtenait que cinq.

En résumé, sur les soixante-douze mandats électifs, les partis ralliés autour de la devise *Bosna Bosancima* et poursuivant l'autonomie pure et simple du pays, en ont obtenu du premier coup soixante-trois, ce qui leur assure, sans même tenir compte des mandats virilistes dont plusieurs leur sont certainement acquis, une majorité des deux tiers des voix.

Comme les partis « nationaux » passent pour peu sympathiques au gouvernement local, tel qu'il est actuellement constitué, leur triomphe doit être considéré comme une preuve de l'entière liberté dans laquelle se sont opérées les élections.

Si l'on se place principalement au point de vue des intérêts de la race slave, on peut regretter que l'idée de l'union en un seul état serbo-croate, de tous les pays slaves du sud vivant actuellement sous le sceptre des Habsbourg, Croatie, Dalmatie, Bosnie, peut-être aussi l'Istrie et même la Carniole slovène, ne soit soutenue que par cinq députés.

[1] Cette société reçoit l'inspiration des Franciscains qui, établis depuis des siècles dans le pays, recrutés en partie parmi les catholiques indigènes, ont une tournure d'esprit nettement bosniaque.

Digitized by Google

Un état ainsi constitué, représentant, suivant les limites qui lui seraient tracées, une masse compacte de quatre millions et demi à cinq millions de Slaves, parlant et écrivant la même langue (ou un dialecte très rapproché, si on admet l'accession de la Slovénie), aurait une haute importance pour l'avenir de la race serbo-croate et même pour celui des Slaves d'Autriche en général, car ce troisième état, placé entre l'Autriche et la Hongrie et au même rang qu'elles, pourrait, malgré son infériorité numérique, jouer le rôle d'appoint, capable dans les questions litigieuses, de faire pencher la balance de la monarchie du côté de Vienne ou de Budapest. On voit ainsi dans les parlements de petits groupes qui savent jouer de cette situation, prendre une importance considérable.

Évidemment, ce projet n'eût pas pu se réaliser tout de suite, car s'il ne peut guère qu'être encouragé par l'Autriche, désireuse de mettre un frein aux exigences toujours croissantes de la Hongrie, cette dernière ne se résignerait pas facilement à abandonner ses droits sur la Croatie.

En outre, on comprend que les orthodoxes serbes de Bosnie envisagent avec méfiance leur incorporation dans un état qui serait en majorité catholique, c'est-à-dire croate.

On ne peut donc, en somme, même si l'on est, en principe, partisan du trialisme[1] et de la grande Serbo-Croatie, qu'approuver les Bosniaques de chercher à tirer le meilleur parti possible de la situation et de consolider avant tout leur autonomie.

La sagesse et l'esprit d'union, en même temps que la décision dont ils ont fait preuve lors des élections à la Diète, ce premier acte de leur nouvelle vie politique, sont de

[1] On appelle ainsi l'état de choses exposé ci-dessus, dans lequel la Monarchie habsbourgienne serait composée de trois états, égaux politiquement, Autriche, Hongrie, Serbo-Croatie, au lieu des deux états qui la constituent actuellement.

Digitized by Google

bon augure pour l'avenir de leur pays. Il faut espérer que, dévoués avant tout aux intérêts d'une patrie, qui pour être petite ne leur est pas moins chère, ils sauront montrer la même modération et la même union dans la revendication progressive de leurs droits. D'autre part, on doit souhaiter que le gouvernement impérial et royal, qui a beaucoup fait jusqu'à présent pour le progrès économique et matériel de ces provinces, s'inspire dans le développement de sa nouvelle politique à leur égard de cette idée que l'autonomie dont le statut du 20 février 1910 a posé les bases doit se développer régulièrement, de pair avec les progrès intellectuels et sociaux du pays, et que l'œuvre inaugurée en 1878 sur l'invitation de l'Europe ne sera véritablement complète que lorsque la Bosnie-Herzégovine, devenue dans toute la force du terme une terre civilisée et européenne, sera en même temps un pays libre, se gouvernant lui-même, sous le sceptre tutélaire des Habsbourg, soit isolément, soit en union avec d'autres pays de même race, à la suite d'un accord volontairement conclu.

Léon LAMOUCHE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Un Poète angevin

Un philosophe antique disait que « le monde est plein de dieux ». Nous, modernes, dirions volontiers qu'il est plein de poètes. Les vers s'épanouissent comme les fleurs...

Il en éclôt de toutes parts : fleurs sauvages, sentant le thym et la rose, fleurs de serre..., fleurs artificielles aussi.

Les nombres épuisés s'usent à les compter,

Personne ne pourra les connaître tous. Force donc est de cueillir au passage ceux que l'on trouve, et de les signaler aux amateurs, surtout s'ils exhalent le parfum de la terre natale. Car ceux-là doivent nous être les plus chers qui tiennent de plus près à notre tempérament et à notre vie et qui font honneur à la « petite patrie ». C'est le cas du récent recueil de M. Maurice Brillant [1]. Ses vers sont des fleurs cueillies sur le sol angevin, et dont il tresse une couronne pour l'Anjou, semblable à l'Hippolyte antique couronnant Artémis des fleurs glanées dans « la prairie vierge ».

I

« L'amour de la patrie, écrivait ici même, tout récemment, un fin critique, n'est pas un sentiment romantique qui se consolide de l'éloignement de son objet. » Est-ce bien vrai dans tous les cas ? L'éloignement favorise le respect,

[1] Maurice Brillant. *Les Matins d'Argent.* Plon, 1911.

Digitized by Google

disaient les anciens : *major e longinquo reverentia.* Ne goûte-t-on pas davantage le « cher coin de terre » quand on en est éloigné ? Les philosophes assurent que toute conscience est le sentiment d'une différence. L'amour de la petite patrie est, sinon rendu plus vif, du moins plus conscient, par les séparations nécessaires. Tel semble être le cas de Maurice Brillant. Angevin de Paris et secrétaire d'une puissante revue, si l'action lui fait oublier ses origines, le rêve l'y ramène. Ses poèmes sont un hommage à l'Anjou : *Terræ Andegavensi sacrum.*

Oui, c'est moi qui reviens, ô route bien-aimée ;
Mes pieds comme autrefois vont marcher sur ton sol ;
J'accours vers ton sourire, ô terre accoutumée,
Où mon âme aime tant à reposer son vol.

Chaque jour, au milieu des labeurs, je me grise
De ta silencieuse et discrète beauté...
Aussi mon âme vient chercher ton âme exquise
Et le recueillement de ton intimité.

Je vois déjà, parmi les cimes inégales
De tes vieux chênes fraternels, le clocher fin
Où dort le carillon de mes cloches natales,
Et qui rêve, debout sur le sol angevin.

Voici tes prés, voici tes champs tout blonds de gerbes,
Tes peupliers où court le soir un frisson blanc,
Et voici la rivière, où dans les joncs superbes
S'épanouit la fleur du nénuphar tremblant.

Je retrouve, ô forêt, tes ombres familières,
Tes sentiers frissonnants de mystère et d'émoi
Quand je ferme les yeux, je vois dans les clairières
Le chœur des souvenirs qui danse devant moi.

L'aveu est sincère et la déclaration précise. L'Anjou le récompense de cet amour. Il se laisse décrire d'une plume plus facile par celui qui l'aime mieux. Car, dans tout talent, il y a un élément de sympathie. Ne nous étonnons donc point

Digitized by Google

que Maurice Brillant ait si bien vu ce qu'il aime si fort. Son imagination le ramène sans cesse au milieu de la campagne ; elle lui est familière, il saura rendre toute son intime poésie. Voici par exemple comment il décrit une rivière du Craonnais :

O ma rivière, dont j'aimais le pur contour,
Mon souvenir vous suit et mon cœur vous devine,
Et, comme au temps passé, ô rivière angevine,
Je cours sur votre rive à chaque heure du jour.

Que le froid du matin ait ridé votre face,
Que les midis ardents éblouissent les eaux,
Ou que dans le soir calme entre vos clairs roseaux
Le ciel rose descende et s'apaise et s'efface,

Je vous vois qui passez sur les prés vacillants,
Qui courez dans le val ou tremblez sur les pierres
L'or des genêts en fleurs et le sang des bruyères,
Puis qui vous endormez dans les prés indolents.

Vous allez et jamais votre onde ne s'altère
Vous riez au soleil entre les peupliers,
Vous frôlez lentement les aulnes familiers,
Et les chênes sur vous inclinent leur mystère.

Qui ne reconnaîtrait ici une rivière d'Anjou ? La description est précise et vivante. Elle suffirait à contenter un poète uniquement épris du pittoresque, des détails, de la réalité extérieure. Mais le nôtre penche plus avant. Sa vision est faite d'autant de sentiments que de sensations. Autant et plus que pittoresque, elle est intime. Il continue son poème, et la description devient, tout doucement, un chant lyrique :

Votre rêve s'attarde au détour des chemins,
Et vous passez ainsi, le front nimbé d'aurore,
Ou suivant dans vos yeux le soir près de déclore,
Avec des fleurs, des fleurs exquises dans vos mains.

Digitized by Google

Et voici qu'en mon cœur chantent mes jours d'enfance,
Lorsque s'émerveillaient et tremblaient mes regards,
Et que sur vos roseaux et sur vos nénuphars
Comme un insecte voltigeait leur transparence.

Attentif aux chansons des feuillages divers,
Ouvrant mon âme à vos musiques veloutées,
Je suivais radieux vos rives enchantées,
Où je cueillais avec vos fleurs mes premiers vers.

Et vous me révéliez la divine noblesse
Dont ce cher coin de terre a gardé le secret.
Car l'Anjou clair et fin dans votre cours discret
A mis toute sa grâce et toute sa tendresse.

Nous voilà loin, Dieu merci, de la description purement verbale et extérieure. Décrire les choses fidèlement, telles qu'on les voit, c'est être artiste ; en pénétrer la vie intime, c'est être poète. L'âme de l'Anjou vit dans les vers de Maurice Brillant. Discrétion, noblesse, tendresse, grâce, ce sont bien là les mots qui viennent au cœur et sur les lèvres de tous ceux qui ont essayé de comprendre l'Anjou. C'est leur souvenir qui faisait se retourner Joachim du Bellay sur la route

Qui va des bords de Loire aux rives d'Italie.

Le « charme de l'Anjou » vaut-il « le charme d'Athènes » ou celui de Florence ? Il est un charme en tout cas, et il a retrouvé son interprète.

II

Les *Matins d'Argent* ne sont pas un simple recueil de « pièces angevines ». L'inspiration de l'auteur est plus large et plus variée ; il a plus d'une corde à sa lyre, comme on aurait dit dans le temps. Mais, s'il sait chanter autre chose que l'Anjou, on peut affirmer, je crois, et l'auteur ne

Digitized by Google

ne contredira pas, que, quel que soit le sujet qu'il traite, la manière dont il le traite a quelque chose d'Angevin.

L'Anjou, je le retrouverais d'abord dans ce qu'a de rural l'inspiration de cet habitant de la grand'ville. Il aime la campagne, mon Dieu, pour les raisons pour lesquelles nous l'aimons tous, et qu'il est inutile de redire. Il aime « la floraison d'avril transparente et légère ».

Jadis en gravissant le flanc de la colline,
Je m'attardais à contempler le ciel lointain
Et les sommets que l'aube ou le soir illumine,
Et je cueillais des fleurs tout le long du chemin.

Mes vers légers volaient sur les épines blanches...

Mais, s'il aime la campagne, c'est *sa* campagne. Elle se présente à lui-même quand il ne l'appelle pas. S'il écrit un poème pour glorifier le travail du bon laboureur, c'est en Anjou que revient son cœur ému :

La nature immortelle autour de nous frissonne,
Notre chanson se mêle à la chanson des nids.
Et les grands horizons pensifs des soirs d'automne
Nous ont donné l'amour des espoirs infinis.

Cette chanson des nids, on sait bien où il l'a écoutée ; ces grands horizons, on sait bien où il les a contemplés. Il peut dire comme son laboureur :

Je n'ai pas déserté vers les cités fatales,
J'ai vécu sur mon sol qui rêvait avec moi
Et dans le carillon de mes cloches natales
Qui versaient en mon cœur le courage et la foi.

Car, en vérité, on n'est pas déraciné quand le cœur est resté « du pays ». On nous prêche bien fort le « racinement » ces temps-ci. Le vrai racinement n'est-il pas l'attachement de l'âme plutôt que la fidélité un peu brutale du corps ?

L'Anjou, je le retrouverais également, si le lecteur ne

Digitized by Google

l'avait déjà retrouvé, dans la sérénité de ces poèmes. Ils exhalent « la douceur angevine ». D'autres sont plus âpres et plus vigoureux. Le poète nourri par l'Anjou restera calme et pacifique. Paix et sérénité, c'est bien la leçon de l'Anjou. Le cas de Maurice Brillant n'est pas isolé. Un de nos jeunes compatriotes, que sa fière modestie détourne, beaucoup trop à mon gré, de la publicité, a déjà dégagé cet enseignement avec beaucoup de finesse et de docilité. Il lui doit ce joli souhait adressé à l'Anjou :

Et donnez à mon cœur la douceur de vos plaines.

Ce vers d'A. Métérié n'est-il pas la vérité même ? L'Anjou ne donne guère, et on peut le regretter, de leçons d'énergie, mais il enseigne à ses fidèles cette qualité, je dirais cette vertu si nécessaire que la société moderne cherche en vain : la paix, l'abandon, la simplicité. Un bon Angevin n'est ni fiévreux, ni prétentieux. On ne trouvera point de prétention , ni de déclamation dans les *Matins d'Argent*. La campagne d'Anjou est restée virgilienne et l'on peut appliquer aux poèmes de Maurice Brillant, dans un sens très élevé, la formule que son auteur avait voulu satirique : « *manent vestigia ruris* ».

Mais ce rural n'a rien de « provincial » au sens un peu dédaigneux où l'on prend quelquefois ce terme. La culture humaniste le sauve d'un trop étroit particularisme local. Il a chanté la petite patrie avec la langue de la grande. La finesse cristalline de son style révèle un poète qui a longtemps vécu à l'ombre des oliviers d'Athéna. Car l'humanisme ne tue pas l'inspiration de terroir, mais il l'amplifie, et la rectifie ; il lui donne plus de souplesse et de grâce. Et cet humanisme qui corrige si bien ce provincialisme, n'est-ce pas là encore quelque chose d'Angevin ? N'appelle-t-on pas quelquefois Angers « l'Athènes de l'Ouest » ; il y manque bien quelque chose pour que l'épithète soit juste. Mais, somme toute, je crois l'Anjou plus naturel

Digitized by Google

lement humaniste que bien des provinces. Est-elle angevine ou sicilienne, de Du Bellay ou de Théocrite, la grâce de ces vers :

A contempler le ciel, au seuil des nuits sereines,
Nous lassons nos regards avides de beauté,
Reposons-les sur l'humble source au pied des chênes ;
Le soir y fait tomber toute sa majesté.

Pour voir l'horizon calme et ses splendeurs lointaines
Sur la colline bien souvent je suis monté ;
Puis je suis revenu près de claires fontaines,
J'ai trouvé dans leur sein tout le ciel réflété.

Voilà le véritable hellénisme, français presque autant que grec, fait de clarté, de grâce et d'heureuse mesure, l'atticisme sobre et fin, bien différent de l'alexandrinisme vaporeux et morbide où se complaît certaine poésie contemporaine. Je comprends les éloges dont les plus délicats lettrés ont salué les *Matins d'Argent.*

Cet humanisme toutefois risquait d'entraîner le poète un peu loin de son Anjou. Mais, si son « humanisme » l'empêche d'être un provincial, son christianisme l'empêche d'être un simple attique. Je dirais donc volontiers qu'étant chrétien, et par conséquent idéaliste, il est par là même plus angevin. Il n'aurait pas si bien vu l'Anjou et si profondément senti son charme s'il ne l'avait vu avec des yeux de croyant. Quoi de plus banal que de chanter le clocher de son pays ? Mais voyez comme le christianisme vient dorer d'un rayon nouveau ce motif ancien :

Voici ton doux et ton harmonieux profil,
O clocher qui souris au seuil clair de l'Église ;
Je te retrouve tel qu'aux premiers jours d'avril,
Quand tremblait ma jeune âme aux chansons de la brise.

... Je viens chercher un peu de ta sécurité,
Je viens bercer mon âme à l'ombre transparente
Que fait l'église calme au long des soirs d'été
Et dans les clairs de lune où ta face s'argente.

Digitized by Google

... Notre âme insoucieuse et légère ignorait
Pourquoi ce calme auguste entourait la vieillesse
Et nous ne songions pas à chercher le secret
De ta mystérieuse et divine tendresse.

Mais aujourd'hui je sais, ô vieillard doux et fort,
Que tu gardes le seuil du mystique Cénacle
Et que derrière toi l'Hostie est là qui dort
Lumineuse et vivante au cœur du tabernacle.

Oui, c'est la douce et blanche hostie où vit un Dieu
Qui te donne, ô clocher, cette face sereine
Et qui fait frissonner à la fois dans ce lieu
Tant de charme céleste et tant de grâce humaine.

C'est pourquoi ton ombre est si douce à mes pas.
C'est pourquoi, revenant vers cette terre aimée,
Je cherche près de toi cette paix embaumée
Que seul le sol natal ne me donnerait pas.

Le souvenir que le poète garde de l'Anjou est un souvenir chrétien ; la piété qui illumine ses vers est une piété angevine. Quand il adresse ses vers à la Vierge, il ne parle pas à une statue banale, mais à celle du « blanc collège » de Combrée qu'il a saluée avec un recueillement ému :

Sur le sommet de la maison, ta chère image,
O vierge, rayonnait et chantait tout le jour,
Et son or frêle palpitait, divin mirage,
Sur les cieux clairs d'avril émerveillés d'amour.

Ton sourire apaisé caressait notre enfance,
Quand la nuit descendait avec son tendre émoi,
Nous accourions vers ta douceur et ta clémence
Et malgré nous nous restions sages devant toi.

Qui voudra savoir à quelle hauteur d'inspiration la foi peut conduire notre poète lira toute la troisième partie du recueil, *Templa serena*. Des pièces comme *Vere Cibus* ou *Voici la nuit* méritent plus que l'attention sympathique qu'on accorde à des vers bien faits. Il n'est pas donné à

Digitized by Google

tous de les écrire, et je songe encore au mot du chaste héros d'Euripide : « Celui à qui la nature elle-même a enseigné la sagesse complète peut seul cueillir ces fleurs ; et ce n'est point permis aux mauvais ».

***

On peut juger des rares qualités de ce recueil des vers. Je crois avoir montré que, dans toutes ces qualités, l'Anjou est pour quelque chose. L'auteur lui-même ne l'oublie pas, je le sais ; encore faut-il que les Angevins en soient avertis. Sans vaine réclame, cet Angevin de Paris authentique fait, aussi bien que qui que ce soit, honneur à l'Anjou. Son œuvre de début, pleine de fécondes promesses, est un monument de la bienfaisance de la patrie Dans ses vers

L'Anjou chante toujours sa chanson de clarté.

Il la chantera longtemps et toujours mieux, je l'espère. Dès maintenant l'Anjou rayonne sur cette aube printanière. Dans les matinées d'avril, en Anjou, le ciel est gris comme l'argent. Dans ces *Matins d'Argent*, nous reconnaissons de vrais matins d'Anjou.

Louis Hogu.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1911

Moyenne barométrique : 759^{mm},09 ; minimum, 750^{mm},52, le 13, à 6 heures du soir ; maximum, 766^{mm},7 le 6, à 10 heures du matin ; écart extrême, 16^{mm},22.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 9°,99 ; des minima (sans abri), 9°,72 ; des minima (sur le sol gazonné), 8°,55 ; des maxima (sous l'abri), 20°,37 ; des maxima (sans abri), 25°,35 ; des maxima (boule noire sans abri), 29°,60 ; des maxima (sur le sol gazonné), 31°,70 ; d'une eau de source, 11°,40 ; du mois, 15°,70.

Minimum absolu (sous l'abri), 4,3 le 1er ; minimum absolu (sans abri), 4°,0 le 1er ; minimum absolu (sur le sol gazonné), 3°,1 le 1er ; maximum absolu (sous l'abri), 27°,1 le 26 ; maximum absolu (sans abri), 35,2 le 25 ; maximum absolu (boule noire sans abri), 40°,1 le 25 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), 42°,9 le 25.

Humidité relative moyenne du mois, 70 ; minimum, 33, le 25, à 4 heures du soir ; maximum, 100, les 4, 15 à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,43 ; moyenne diurne la plus faible, 1, 8 le 23 ; la plus forte, 10,0 les 5, 17. Nombre de jours de soleil, 27 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 201 h. 00^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,43.

Pluie totale du mois, 52^{mm},0 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 1 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 16^{mm}0, le 31. Evaporation, 104^{mm},60.

Digitized by Google

Fréquence des vents : 2 jours du N; 6 jours du N-N-E; 4 jours du N-E ; 4 jours de l'E N-E. ; 2 jour de l'E ; 3 jours de l'E S-E. ; 2 jours du S-W ; 4 jours de l'W S-W ; 1 jour de l'W; 1 jour de l'W N-W; 3 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^m,8$. Vitesse maximum du vent, $14^m,9$ par seconde le 3, à 5 h. 33 du soir, vent W-S-W).

Rosée les 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30; brouillard les 15, 23, 31 au matin ; halos solaires les 3, 10, 15, 26, 30 ; colonne lumineuse au-dessus du soleil le 7 à 7 heures du soir.

Orage le 10, du N-W à l'E de 2 h. 4 à 2 h. 26 du soir ; orage le 15, du S. au N-E de 5 h. 10 à 5 h. 30 du soir ; orage le 26, du S-E au N-W de 7 heures à 8 h. 10 du soir ; orage le 31, de l'E-S-E au S-W de 4 h. 30 à 6 h. 6 du soir. Éclairs le 27 au S-W à 8 h. 10 du soir.

Arrivée du coucou le 2.

Arrivée du loriot le 5.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

A l'occasion du centenaire de la naissance de M. le comte de Falloux un certain nombre de personnalités angevines ont manifesté le désir de voir élever un buste à notre illustre compatriote dans la petite commune du Bourg-d'Iré.

Une commission d'initiative provisoire a été constituée à cet effet, composée de M. Dominique Delahaye, sénateur; Georges Conrairie, ancien avoué, adjoint au maire du Bourg-d'Iré, et M. Henry Jouin, ancien secrétaire général de l'École des Beaux-Arts, trésorier provisoire, 6, rue Garancière à Paris, auquel doivent être adressées les souscriptions.

Monseigneur l'Évêque d'Angers, par une lettre publiée dans le numéro de la *Semaine Religieuse* du 7 mai, a acquiescé à cette initiative.

Une coïncidence curieuse, sans doute imprévue, lisons-nous dans le *Cri d'Angers,* nous donne l'occasion de présenter aujourd'hui à nos lecteurs deux figures angevines, deux grandes figures, celles de Mgr Freppel et de M. le comte de Falloux. On parle d'ériger à leur mémoire deux monuments : un buste de M. de Falloux dans son village du Bourg-d'Iré, une statue de Mgr Freppel sur l'une des places publiques d'Angers.

L'un et l'autre ont mérité un tel hommage. M. de Falloux fut Ministre de l'Instruction Publique en 1850 et membre de l'Académie française. En attachant son nom à la loi libérale qui depuis soixante ans régit en France l'instruction publique, en donnant à Angers, sa ville natale, tant de témoignages de courtoisie, de savoir-vivre et de savoir dire, M. le comte de Falloux ne pouvait échapper à l'admiration et à la reconnaissance de ses concitoyens.

Mgr Freppel, évêque d'Angers pendant vingt-deux ans, n'a pas laissé parmi nous un souvenir moins mémorable. Ardent patriote, ayant aimé sa grande patrie, la France, et ses deux petites patries, l'Alsace et l'Anjou, d'une affection à laquelle ont rendu hommage même ses adversaires politiques, vaillant orateur à la

Digitized by Google

Chambre, prédicateur éloquent dans la chaire chrétienne, auteur de livres dont la profondeur et l'étendue l'ont fait comparer à Bossuet, il porte un nom qu'on ne pourra plus prononcer désormais sans y joindre celui de la ville d'Angers.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir célébrer ces deux hommes éminents qui furent nos concitoyens. On nous a parlé des nuages qui s'élevèrent, il y a trente ans, entre Mgr Freppel et M. de Falloux. Mais ces nuages se dissipèrent de leur vivant. Aujourd'hui, ils ne doivent plus laisser aucune trace dans le ciel de leur gloire.

***

Le 27 mai, a eu lieu l'inauguration du Musée d'Art industriel installé au rez-de-chaussée et au premier étage de la Tour Saint-Aubin.

Étaient présents : MM. le docteur Monprofit, député-maire d'Angers; le docteur Labesse, adjoint; Aristide Poutiers, conservateur du Musée; Brossard, directeur de l'École des Arts; Jules Bessonneau fils; Leydier, ingénieur des Ardoisières; Hauet, ingénieur-conseil des mines de La Bellière; Blachère, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs; Verchaly, directeur de l'Observatoire de la Tour Saint-Aubin; Beignet, architecte; Maurice Cayron et les membres de la presse.

S'adressant à M. le Maire, M. Aristide Poutiers a, en excellents termes, fait l'historique du Musée d'Art Industriel, remerciant les généreux donateurs qui l'ont aidé de leur précieux concours.

En quelques mots, M. le docteur Monprofit a remercié M. Poutiers de l'avoir appelé à présider cette inauguration. Il est heureux de constater tous les efforts qui sont faits à Angers pour ramener une renaissance de l'art ouvrier français et pour sortir de l'état de stagnation dans lequel nous nous trouvons. M. le docteur Monprofit rappelle en quelle haute estime les arts manuels étaient tenus par nos pères qui ont produit tant de chefs-d'œuvre. Tout ce qui tend au retour vers ces arts manuels mérite donc d'être encouragé.

M. le Maire remercie toutes les personnes présentes, parmi lesquelles M. Leydier, représentant M. Larivière, des Ardoisières, qui est à la tête de l'une des plus grandes industries angevines, et tous les industriels qui veulent contribuer

Digitized by Google

à cette renaissance de l'art ouvrier en Anjou. Il remercie M. Beignet, qui s'est particulièrement occupé de la crise de l'apprentissage. Il remercie également M. Poutiers et lui demande de ne rien négliger pour pousser les élèves de l'école des Beaux-Arts dans la voie des arts manuels qui ont fait la gloire de notre pays.

M. Poutiers conduit ensuite M. le docteur Monprofit, M. le docteur Labesse et les personnes présentes à la salle du premier étage, qui est la principale du Musée, et donne toutes les explications nécessaires. Indépendamment des objets exposés et provenant de dons particuliers ou de l'école régionale des Beaux-Arts, il importe de dire que le Musée comporte également une bibliothèque composée d'ouvrages exclusivement techniques.

***

La ville de Doué se propose de donner prochainement des représentations scéniques dans les anciennes arènes où déjà, dans le courant du moyen âge, avaient eu lieu des représentations de drames religieux.

De son côté, M. le Dr Barot a émis l'idée de transformer en théâtre une partie des douves de l'ancien château d'Angers, du côté de la promenade du Bout du Monde. Ce théâtre en plein air ne manquerait pas de pittoresque. L'idée a été accueillie avec faveur et mise à l'étude par le Syndicat d'Initiative de l'Anjou.

***

Le 7 mai, Angers a reçu la visite de M. Steeg, Ministre de l'Instruction publique, venu pour assister au Congrès des *Bleus d'Anjou*.

***

Sous le titre « Le tir sur aéroplanes », la *France Militaire* du 27 mai publie ces lignes relatives à une ingénieuse invention de M. le lieutenant Basty du 135e régiment d'infanterie, bien connu de nos lecteurs :

Une mitrailleuse dotée d'une invention du lieutenant Basty du 135e régiment d'infanterie et appelée à combattre contre les aéroplanes a été expérimentée, ces jours-ci, au camp du Ruchard

Digitized by Google

en présence du général Bizot, commandant la 18e division d'infanterie, du commandant Renard de l'École du Ruchard et d'officiers professeurs.

Grâce à un système très simple et d'un prix infime, le lieutenant Basty est arrivé à faire donner à la mitrailleuse des résultats excellents de tir en hauteur (environ 80°), comme en direction (360°). Cette invention, qui peut rendre de très grands services en temps de guerre, a vivement intéressé le général Bizot et les officiers présents.

Le distingué et savant lieutenant, toujours sur la brèche, installe en ce moment à Brissac deux électro-capteurs de son invention qui doivent, dans leur rayon d'action, protéger les cultures contre la grêle.

Ajoutons que M. le Ministre de l'Agriculture, vient d'attribuer à la Société d'Études Scientifiques d'Angers une subvention de six cents francs, pour permettre à M. Basty de continuer ses intéressants travaux d'Électroculture.

***

Le 20 mai, l'Académie des Beaux-Arts a procédé à l'attribution du prix Rossini décerné chaque année à l'auteur de la meilleure composition musicale écrite sur un poème déterminé lui-même par voie de concours.

Le lauréat est pour cette année M. Marc Delmas, second grand prix de Rome de 1909 et 1910.

Quant aux auteurs du poème — légende bretonne en trois parties, intitulée *Anne-Marie*, ce sont nos deux compatriotes, MM. Eugène Roussel et Alfred Coupel, deux poètes de talent.

***

M. Fernand Charron, a soutenu, en Sorbonne, sa thèse de docteur ès-sciences physiques ; il a été reçu avec la mention *très honorable*.

Ce succès fait le plus grand honneur au jeune docteur, qui n'a que vingt-sept ans, et à l'Université catholique d'Angers où il a fait ses études, et notamment les recherches relatives à sa thèse.

***

La société des Concerts symphoniques de Besançon a donné le 27 avril son 19me concert. On y exécuta un épisode extrait de l'Oratorio « Saint François d'Assise » un

Digitized by Google

« Adagio » pour instruments à cordes, « Adieu », « Rêve », « Nuit d'été » de M. Max d'Ollone, qui dirigeait l'orchestre et les chœurs (150 exécutants). Le succès remporté par notre distingué compatriote fut considérable.

***

M. Jean Huré a triomphé aux auditions musicales qui ont eu lieu au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts avec des « Chansons Bretonnes ». L'une d'elles, « Le petit cordonnier », a eu les honneurs du *bis*.

***

C'est le 13 mai qu'a été mis à l'eau dans l'arsenal de Rochefort le contre-torpilleur « Paul-Henry » dont nous avons annoncé la mise en chantier.

On se rappelle que le 30 juillet 1900 notre compatriote l'enseigne Paul Henry, dont le souvenir a été immortalisé par Pierre Loti, est mort frappé de deux balles lors de l'héroïque défense du Pétang qu'il dirigeait et où il mourut héroïquement.

***

Le 15 mai, l'Avenir Philharmonique a donné dans la salle de l'Hôtel de Ville d'Angers un concert des plus réussis. L'orchestre, qui était très bien dirigé par son chef, M. Choisteau fils, fut très applaudi, ainsi que les nombreux solistes dont les noms figuraient au programme.

***

Le 4 mai, fut donnée à l'Hôtel de Ville d'Angers, sous les auspices de la municipalité, par M. Quantin, de Paris, une conférence sur la crise de l'apprentissage.

Le docteur Monprofit, qui présidait la réunion, a remercié ensuite le conférencier et déploré les causes de la déchéance de la main-d'œuvre française, si regrettablement concurrencée sur les marchés industriels du monde. Il a engagé la Commission locale créée en vue d'une étude approfondie de la question à redoubler d'efforts pour aboutir aux solutions fécondes que le patriotisme local appelle de tous ses vœux : la réorganisation de l'apprentissage sur des bases efficaces et durables.

***

Digitized by Google

Sont promus :

Officiers de la Légion d'honneur

M. Lizé Lucien, lieutenant-colonel de l'artillerie coloniale.
M. Viros, chef de bataillon au 77e régiment d'infanterie.

Officier d'Académie

M. Marcel Lamotte, chef de district des chemins de fer de l'Ouest-État.

Commandeur de l'Ordre de Léopold, de Belgique

M. de Manneville, secrétaire d'ambassade.

Officier de l'Ordre de Léopold de Belgique

M. le comte d'Andigné, conseiller municipal de Paris.

***

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant savoir que M. E. Renart, qui édite depuis 1893 des listes de Collectionneurs français et étrangers, prépare pour 1911 un *supplément* à son dernier Répertoire paru fin 1908.

Dans le format commode d'un in-12, ce *Bottin de la Curiosité* donne la nature des Collections de plus de 10.000 amateurs avec leur adresse et aussi de nombreuses indications de marchands antiquaires et libraires. On y trouve encore la liste des Bibliothèques, Musées, Archives, Sociétés savantes, artistiques, littéraires et celle des commissaires-priseurs de la France, de ses colonies et de l'Alsace-Lorraine.

Des tables de classement, *par spécialité*, permettent de consulter rapidement cet ouvrage, tout en profitant du rangement par départements et localités, si utile à divers points de vue.

Ce *supplément*, qui contiendra de nombreuses adresses d'amateurs et de marchands étrangers (surtout russes et américains) sera établi sur le même plan. — L'éditeur y fera figurer les renseignements qui parviendront à son adresse, 2, rue de Lorraine, à Maisons-Alfort (Seine).

***

Digitized by Google

Le 30 mai, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, en l'église Saint-Denis, de Pontigné, les obsèques de M. Louis de Vernot de Jeux, décédé en son château de Bordes, à l'âge de 68 ans.

Le deuil était conduit par M. Joseph de Jeux, son fils, le vicomte Paul de Lorgeril son gendre, et M. Louis de Lorgeril, son petit-fils.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM :

Le colonel de la Guillonnière, le commandant de la Masselière, le comte S. de la Morinière et M. de Lamandé.

Toute la population de Pontigné, le clergé de Baugé, M. le Curé de Trèves-Cunault, M. le Supérieur et MM. les Professeurs du collège Saint-Joseph, de très nombreux habitants de Baugé, une délégation du Conseil municipal de Trèves-Cunault, les fermiers de la tenue de Cunault, etc., etc., avaient tenu à témoigner par leur présence la sympathie qu'ils éprouvaient pour le regretté défunt.

La messe était chantée par M. l'abbé Renaudin, curé de Bocé, ancien aumônier de la chapelle de Bordes, et par les élèves du collège Saint-Joseph. L'absoute a été donnée par M. le curé de Baugé.

M. Bouttier, maire de Pontigné, a prononcé une touchante allocution, tenant à rendre avec tout le grand cœur qu'on lui sait un dernier hommage au vieil ami qui l'avait précédé à la mairie. Nous sommes heureux de pouvoir la reproduire :

MESSIEURS,

Je tiens à dire quelques mots d'adieu à celui qui a été, depuis tant d'années, mon voisin, mon ami, et auquel j'ai succédé comme maire de Pontigné, son état de santé ne lui permettant plus de conserver ces fonctions qu'il exerçait depuis vingt ans.

M. de Jeux (et tous ceux qui l'ont connu ne me taxeront pas d'exagération) avait des facultés d'intelligence, de mémoire, d'assimilation réellement exceptionnelles ; on en était toujours frappé en causant avec lui ; mais son cœur était à la hauteur de ces dons brillants et, en faisant l'éloge de sa bonté et de sa générosité, je ne fais que lui rendre justice.

Il était entré dans une famille qui, dans ce pays, et particuculièrement à Pontigné, avait véritablement semé les bienfaits et qui, on ne saurait trop le dire, avait acquis l'affection et l'estime publiques. Il n'a fait qu'augmenter pour lui et les siens ce flatteur héritage et s'est montré en toutes circonstances ser-

Digitized by Google

viable, généreux, compatissant. Jamais on ne s'est adressé inutilement à lui, jamais on ne lui a signalé en vain une infortune à secourir; personne n'a été ami plus dévoué, plus loyal; il a rendu de signalés services dans le pays et dans cette commune et, à la fin de sa vie, lorsqu'il était déjà miné par la maladie, il a voulu se charger seul de la création d'une école libre de filles, dont il s'est occupé avec une ardente sollicitude.

M. de Jeux a été dans ses convictions d'une fidélité, d'un dévouement allant jusqu'aux plus grands sacrifices et auquel il est impossible de ne pas rendre hommage.

Hélas! il n'a pas été épargné par l'adversité! Tout jeune, il a eu sa vie brisée par une perte irréparable dont il ne s'est jamais consolé; depuis, des malheurs répétés, et qu'il serait trop cruel d'énumérer, sont venus accabler ses dernières années.

En outre, il a supporté avec un admirable courage sa douloureuse maladie; mais les épreuves physiques étaient pour lui peu de chose auprès des souffrances morales.

Dieu lui donnera certainement la récompense que méritent ses éminentes qualités, ses épreuves.

En terminant cet hommage rendu à un ami, je tiens à exprimer la pensée que les siens, notamment son fils, si digne des traditions de sa famille, auront cette suprême consolation de voir la mémoire de leur père pieusement et toujours conservée.

X***.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire, 1792-1796), par Xavier de Pétigny. In-8°, 460 pages. Angers, G. Grassin, 1908 [1].

Cette monographie est une des meilleures qui aient été publiées sur l'histoire des bataillons de volontaires. L'auteur a bien vu et bien posé les problèmes à résoudre. Les quatorze chapitres de son volume se suivent en bon ordre : le recrutement du bataillon, l'élection des officiers et l'état-major, les officiers, les sous-officiers et caporaux, l'esprit militaire et la discipline, les passions politiques, l'instruction, le service et l'avancement, l'habillement et l'armement, la solde, les opérations militaires du bataillon, tout cela est traité sobrement, clairement, avec un remarquable souci du détail correct et expressif, une méfiance visible des généralisations hâtives et des opinions traditionnelles. La documentation est d'une qualité exceptionnelle. M. de P... a fait des recherches aux archives de Maine-et-Loire et dans les imprimés ; mais surtout il a eu à sa disposition « un fonds particulier d'une authenticité garantie », dont je regrettee qu'il n'ait pas donné une description au moins sommaire, mais dont je constate la richesse. A en juger par les citations qui abondent, ce fonds comprend une correspondance volumineuse, toute une série de lettres de service et de lettres privées des officiers supérieurs et subalternes, voire même des sous-officiers et des simples volontaires du bataillon. Je ne connais pas, pour l'époque de la Révolution, d'ensemble aussi complet de lettres de soldats. Pour l'histoire de l'état moral des armées républicaines, il y a là de quoi puiser à pleines mains.

J'aurais des réserves à faire sur certains points. Par exemple, je crois que M. de P... force un peu la note lorsqu'il écrit (p. 22) que « le 3e bataillon de Maine-et-Loire s'est constitué tout simplement par les procédés de racolage usités sous l'ancien régime pour recruter des armées ». Sans doute nous voyons agir des racoleurs, et beaucoup d'engagements sont signés au cabaret ; mais le bataillon contient aussi, semble-t-il, bon nombre de volontaires, au sens vrai du mot. — M. de P... ne me paraît pas donner une explication suffisante du changement d'attitude du bataillon à l'égard du mouvement fédéraliste, qu'il approuve d'abord

[1] Extrait de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, numéro de mars-avril 1911, pp. 238-239. Paris, 101, rue de Vaugirard.

Digitized by Google

et qu'ensuite il réprouve. Il y a quelque contradiction à dire (p. 109), à propos de la lutte de la Montagne et de la Gironde, que « la masse du pays restait étrangère à ce débat d'où sortit le règne de la Terreur » et à ajouter que « les administrateurs, les clubs, les politiciens en suivaient anxieusement toutes les phases ». M. de P... admet que l'acceptation de la révolution du 31 mai a été imposée aux départements par le régime de la Terreur; mais n'est-ce pas, au contraire, parce que la révolution du 31 mai a été, après les hésitations que l'on sait, acceptée par les départements, que la Terreur a pu s'établir, ou, plus exactement, se développer? M. de P... dit lui-même (p 115) qu'au premier moment le désarroi fut extrême dans l'Ouest, même parmi les montagnards les plus fermes. — M. de P... s'approprie (p. 133) ce mot de Camille Rousset : « Si le patriotisme a fait marcher les hommes aux frontières, peut-on compter ceux que la Terreur y a fait courir ? » Mais sur quoi cette assertion est-elle fondée ? Pour ma part, je cherche depuis plusieurs années des faits précis qui l'autorisent, et j'en trouve extrêmement peu. — M. de P... écrit (p. 150) : « A cette révolution du 9 thermidor s'arrête aussi l'histoire politique du 3e bataillon de Maine-et-Loire ». Pourquoi? Il est très instructif de savoir quelles ont été les idées politiques des armées en 1795 et au début du Directoire. Le bataillon a-t-il manifesté ou non un retour à l'esprit de la Terreur à mesure que s'accentuait la réaction thermidorienne ?

Mais ces critiques sont, en somme, sans grande importance, et j'aurais à citer, à côté de ces quelque appréciations discutables, bien des remarques judicieuses sur l'esprit nettement jacobin du bataillon, sur la qualité physique (d'une bonne moyenne) des hommes qui le composaient, sur l'inconvénient de l'élection des officiers, sur les efforts des chefs pour établir une stricte discipline, sur l'état (presque constamment bon) de l'habillement et de la chaussure, etc.

En terminant, je signale l'intérêt particulier que le volume présente pour l'histoire des guerres de Vendée. De 1792 à 1796, le 3e bataillon de Maine-et-Loire n'a pas quitté les départements de l'Ouest. En racontant la part qu'il a prise aux opérations contre la grande armée vendéenne, puis contre les chouans, M. de P... aurait pu tomber dans la banalité; mais, ici encore, ses lettres d'officiers rehaussent singulièrement la valeur de l'exposé. Sur les débuts de l'insurrection, notamment, et sur le véritable caractère de la chouannerie, on trouvera, dans cette monographie de cadre restreint, des textes qui méritent d'être médités.

P. Caron.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 1854-11

Digitized by Google

420

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*)

Les Angevins créés Chevaliers du Saint-Esprit

La Bibliothèque du Prytanée militaire de la Flèche possédait en 1870 (et possède sans doute encore aujourd'hui), un manuscrit du XVIIe siècle, portant le titre suivant :

Tableau de l'ordre du Saint-Esprit[1] *où se voyent tous les chevaliers, prélats, commandeurs et officiers depuis l'institution jusques à présent. Avec leurs noms, qualitez, armes et blazons, dédié à Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Gaspard de Daillon du Lude, evesque et comte d' Alby, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé, abbé des Chastelliers et de Chasteaux, baron du Montel de Ialas et des Fourneaux, etc... par son très humble et très obéissant domestique et sujet, François Rousseau.*

Après la dédicace vient un « Avant-propos » et « De l'ordre du Sainct Esprit » puis les « Statuts de l'ordre » ; enfin 346 blasons finement coloriés. Le manuscrit se ter-

[1] Sur l'ordre du Saint-Esprit et les membres qui en firent partie, la Bibliothèque Nationale (tome VIII) possède de nombreux manuscrits. On peut consulter aussi le P. Anselme, qui donne les statuts et la liste des chevaliers, complétée dans l'*Annuaire Bulletin de la Société d'Histoire de France* de 1863; l'*Histoire de l'Ordre* par saint Foix. Les musées du Louvre et de Cluny exposent les précieux objets cultuels et ornements de la chapelle des chevaliers du Saint-Esprit, qui étaient par cela même chevaliers de Saint-Michel, « chevaliers des ordres du roi. »

Digitized by Google

121

mine par une table alphabétique des chevaliers du Saint-Esprit.

C'est un petit in-4° doré sur tranche, rel. veau dent. dorée aux petits fers. Il a appartenu, dit une note écrite au XVIIIe s. (fin) au « Comte de la Chastre, colonel de dragons de Monsieur et son premier gentilhomme », qui l'avait reçu le 1er mai 1779, par les soins de Dominique Peffault de la Tour, docteur de la faculté de Montpellier, correspondant de la Société royale de Médecine de Paris et médecin des élèves du Roy au collège de la Flèche [1].

Il était inscrit à la série E, sous le n° 285 (29,4) sur le catalogue manuscrit, rédigé par M. Semery, bibliothécaire, le même catalogue dont les Allemands s'étaient emparés, peu de jours avant l'armistice de janvier 1871, et qu'ils renvoyèrent, avec de nombreuses marques concernant les livres rares et les ouvrages militaires dont ils se disposaient à s'emparer. J'avais relevé sur ce manuscrit les noms intéressant l'Anjou. Les voici [2] :

René de DAILLON DU LUDE [3] abbé des Chastelliers [4] et de

[1] Il épousa Anne-Louise Jameron, fille d'un notaire de Beaufort, où il fut échevin de la ville. Son fils, Joseph-Julien, génovéfain, fut curé de Beaufort pendant quelques mois, avant la signature du Concordat. J'ai donné au Musée de Beaufort le billet de M. Meilloc, vicaire-général, lui conférant ce pouvoir (n° 37 du Catalogue imprimé). Voir sur ce curé ma *Monographie de l'église de Beaufort*, pp. 384-387.

Les papiers de l'abbé Peffault de la Tour m'ont été donnés par son petit-neveu, l'abbé X. de Sainthillier, frère du colonel de Sainthillier, qui fut l'un des premiers officiers français tués pendant la campagne de 1870, sous Metz; son corps fut ramené à la Flèche.

[2] Le texte imprimé en gros caractères est exactement celui du manuscrit; mes annotations sont en plus petits caractères.

[3] Les Daillon du Lude furent depuis 1490, seigneurs de Briançon (en Bauné), où l'évêque de Bayeux mourut le 17 mai 1600. (Voir C. Port. *Dictionnaire*, 1, p. 495).

[4] Abbaye d'hommes, de l'ordre de Citeaux, près de Saint-Maixant Poitou).

Digitized by Google

la Boissière[1], prieur de Chasteaux ; depuis evesque de Bayeux[2] créé chevalier du Saint-Esprit dans la première promotion du Roy Henri III en 1578, portait escartellé au 1 et 4, de Daillon du Lude qui est d'azur à la croix engreslée d'argent ; au 2, de Batarnay qui est escartellé d'or et d'azur ; au 3, de Laval Lezay qui est d'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent accompagnée de 16 allerions d'azur, brizé au premier canton de Beaumont le vicomte, qui est semé de France au Lyon d'or : Sur le tout d'Illiers qui est d'or à 6 annelets de gueulles, 3, 2 et 1. Sur l'escu est le chapeau de synople avec ses cordons terminez de chaque costé de 6 houpes de mesme ; ce qui est commun à tous les Evesques.

Honorat de Savoye marquis de Villars, comte de Tendes et de Sommerive, admiral de France, portait de Savoye ; qui est : de gueulles à la croix d'argent, contrescartellée de gueulles à l'Aigle à deux testes d'or, qui est de Lascaries et de gueulles au chef d'argent.

Fut créé chevalier du Saint-Esprit par Henri III dans la première promotion, en 1578[3].

Arthus de Cossé, Seigneur de *Gonnord*, comte de Secondigny, Grand Pannetier et mareschal de France, *Gouverneur d'Anjou*, Touraine, Loudunois et Païs Chartrain : Surintendant des finances de France[4], fut créé chevalier

[1] Abbaye de Bénédictins, fondé vers 1131 en Anjou (aujourd'hui, château, commune de Denezé-sous-le-Lude). C. Port mentionne, comme abbé, René de Daillon, en 1569 et 1595.

[2] Depuis 1591.

[3] Honorat de Savoye fut gouverneur de Provence, à la mort de son père, comte de Beaufort-en-Vallée (de 1566 à 1572). On voyait autrefois ses armes sur le portail de l'église. Il était né en 1538 à Marseille, il mourut à Avignon en 1572. Il avait épousé Claire Strozzi, puis Madeleine de la Tour-Turenne. Son portrait, au Musée de Versailles, a été gravé par Girardet, au XIXe siècle (voir *Catalogue*, illustré du Musée de Beaufort, n° 137).

[4] Il fut aussi gouverneur de Metz (1552), qu'il défendit contre l'armée de Charles V, le 30 juin 1554, lieutenant du roi à Marien-

Digitized by Google

123

du Saint-Esprit, à la première promotion de 1578, sous Henri III. Il portait : escartellé au 1 et 4 de Cossé, qui est de sable à 3 faces denchées par en bas d'or : au 2, de sable au lyon d'argent couronné, armé et lampassé d'or, qui est de Secondigny ; au 3, d'or à 3 Jumelles de sable ; Sur le tout de Montmorency, qui est d'or à la Croix de gueulles cantonnée de 16 allerions d'azur.

Anthoine DE SILLY[1], *comte de Rochepot*, baron de Montmirail, *gouverneur d'Anjou*, créé chevalier du Saint-Esprit, en janvier 1595, portait : de Silly, escartellé de la Rocheguyon, qui est d'hermines à la fasce vuivrée de gueulles et trois tourteaux de mesme en chef, escartellé d'or à 5 cotices d'azur, à la bordure de gueulles ; contrescartellé de Laval, qui est d'or à la croix de gueulles, chargée de 5 coquilles d'argent et accompagnée de 16 allerions d'azur, et d'Évreux : Sur le tout des grands cartiers de Sarebruche qui est d'azur au lyon d'argent, semé de croix recroisettées au pied fiché d'or.

Charles de Cossé[2], *comte, puis duc de Brissac*[3], pair de

bourg, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, en 1555, surintendant des finances (1554). On l'appelait « le maréchal de Gonnord » et aussi familièrement « le maréchal des bouteilles » à cause de son amour du bien boire, sans perdre la cervelle. Il mourut à Gonnord le 15 janvier 1582 à plus de 70 ans. (Voir C. Port, *Dictionnaire*, I, p. 759.)

[1] Sur les Silly (de Normandie), voir le P. Anselme. *Grands officiers de la couronne*, tome VIII.

[2] Fils, sans doute, du maréchal de Brissac, dit « le beau Brissac », dont notre ami M. le chanoine Ch. Marchand a écrit pour sa thèse de doctorat une intéressante histoire, sous le titre *Charles 1er de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France*, 1507-1563, *étude sur la fin des guerres d'Italie et sur la première guerre de religion*.. In-8° de 619 p. (Paris, Champion, 1889).

[3] Le comté de Brissac fut érigé en duché et pairie, en faveur de Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, et de ses successeurs mâles, par lettres patentes données à Fontainebleau, au mois d'avril 1611, confirmées par d'autres lettres du 7 septembre

Digitized by Google

424

France, Mareschal et Grand Panetier de France, lieutenant général pour le Roy au gouvernement de Bretagne, créé chevalier du Saint-Esprit en 1595, portait : de sable à 3 fasces d'or denchées par en bas.

Urban DE LAVAL[1] *seigneur de Bois-Dauphin*[2], marquis de Sablé, mareschal de France, *Gouverneur d'Anjou*, créé chevalier du Saint-Esprit, le 5 janvier 1597, portait : d'or à la croix de gueulles chargée de 5 coquilles d'argent et accompagnée de 16 allerions d'azur.

Henry DE GONDY[3] *duc* de Raiz et *de Beaupreau*[4], Pair de France, créé chevalier du Saint-Esprit, le 1er janvier

1616, registrées en vertu des lettres de surannation du 18 septembre 1619, par arrêt du 8 juillet 1620. Charles de Cossé prêta serment au Parlement le 8 juillet 1620 et mourut l'année suivante, laissant de Judith d'Acigné, sa première femme, François de Cossé, duc de Brissac, pair et grand panetier de France, qui prêta serment au Parlement le 14 juillet 1645 et mourut le 3 décembre 1651, laissant de Guyonne de Ruellan, morte en janvier 1672, entr'autres enfants, Louis de Cossé, duc de Brissac, etc. (Voir l'*État de France*, I, par L. Trabouillet). Paris 1718, pp. 164, 218, 336 et 349.

[1] Le maréchal de Bois-Daupbin mourut à Sablé, le 27 mars 1629. Il s'attacha aux Guise et à la Ligue, fut prisonnier à Ivry et, plus tard, Henri IV le nomma maréchal de France (1597) et gouverneur d'Anjou. On le vit guerroyer à Beaufort, en 1591.

[2] Branche de la maison de Laval.

[3] Il avait épousé, le 15 mai 1610, Jeanne de Scépeaux (dont l'union avec Henri de Montmorency, qui n'avait que 13 ans, elle 20, fut presque immédiatement annulée). Henri de Gondy n'en eut que deux filles : Catherine, mariée en 1633 à Pierre de Gondy, comte de Joigny, son oncle à la mode de Bretagne, à qui était Beaupréau ; Marguerite, mariée en 1644, à Louis de Cossé (Cf. Cél. Port, *Dictionnaire*, I, p. 260.

[4] La terre de Beaupréau fut érigée en comté en 1316, en marquisat le 15 février 1544, puis en duché pairie, par lettres patentes de juin 1561, registrées au Parlement de Paris, le 21 janvier 1562 (voir l'*État de la France*, 1718, tome II, p. 332), en faveur de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon et de Philippe de Montespadon, son épouse.

Digitized by Google

1620, portait : de Gondy qui est d'or à deux masses d'armes passées en sautoir de sable, liées par le bas de gueulles ; escartellé de Longueville; contrescartellé de Bourbon, qui est de France brizé d'un bâton péri en abysme.

Louis DE ROHAN[1], prince de Guemené, *comte de Rochefort*, gouverneur et lieutenant général des comté, ville et Chasteau de Nantes, *sénéchal d'Anjou*, créé chevalier du Saint-Esprit, le 1er janvier 1620, portait : escartellé au 1 et 4 de Rohan ; au 2 de Navarre ; au 3 d'Evreux ; sur le tout de Milan.

Martin DU BELLAY, *Seigneur dudit lieu*[2], prince d'Yvetot *marquis de Touarcé*[3] et de Commequiers, mareschal de camp et Armées du Roy[4], *lieutenant pour sa Majesté au gouvernement d'Anjou*[5], créé chevalier du Saint-Esprit le 1er janvier 1620, portait : d'argent à la bande fusellée de gueulles, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur mises en orle.

François DE COSSÉ *duc de Brissac*[6], pair de France et Grand Panetier de France, lieutenant général pour le Roy en Bretagne, portait de sable à 3 fasces d'or danchées par en bas, créé chevalier du Saint-Esprit, le 15e jour de mars 1633.

[1] Sur la maison de Rohan (Bretagne), voir P. Anselme, *ibidem*, tome IV.

[2] Fils aîné de René du Bellay, député aux États-Généraux (1588) et mort en 1611, et de Marie du Bellay, dame de Langey et princesse d'Yvetot, Martin, d'abord page de Henri III, duc d'Anjou, mourut dans les premiers mois de 1637, à Gizeux. Son fils fut le dernier du nom. (Lud. Lalanne. *Dictionnaire historique de la France*, 1872).

[3] C'est en sa faveur que la baronnie de Thouarcé fut érigée en marquisat.

[4] 1614.

[5] Depuis 1621 (C. Port, *Dictionnaire*, tome II, p. 70).

Voir les notes ci-dessus

Digitized by Google

126

Urban DE MAILLÉ[1], *marquis de Brézé*[2] *et de Milly*[3], *mareschal de France*[4], *gouverneur d'Anjou*[5] *et des villes et chasteaux d'Angers et de Saumur*[6], Viceroy en Catalogne ; créé chevalier du Saint-Esprit le 15 may 1633, porte : d'or à 3 fasces antées ou ondées de gueulles.

1738. — *Les habitants de Corné réparent leur église.*

Sur un cadran solaire, en ardoise, de l'église de Corné, on lit le nom de J. Dubreil[7] avec la date de 1738. C'est la date de réparations importantes faites à l'édifice. Il n'est pas sans intérêt de rappeler aujourd'hui comment on procédait sous l'ancien Régime, à l'entretien des édifices paroissiaux. L'acte notarié, que nous avons retrouvé naguère, fournit, à ce point de vue, des renseignements utiles.

Aujourd'huy dimanche, treize avril mil sept cent trante huit, issüe de la grande messe paroissiale de Corné.

Devant nous, Urbain Millon, notaire royal à Baugé, résidant à Bauné. Ont comparus en personnes, establys et soubmis les paroissiens, manans et habitans de ladite paroisse de Corné, ès personnes de M. René le Roux, notaire royal, le s^r Jean Jutteau, s^r René Janvier, Estienne Audio, sindiq, Jean Dubreil, Michel Guégnard, Ellye

[1] Né à Brézé, le 30 mars 1598, il mourut au château de Milly, le 13 février 1650. Il avait épousé la sœur du cardinal de Richelieu. (Voir sur ce personnage : C. Port, *Dictionnaire*, II, p. 570.)

[2] Brézé fut érigé en marquisat, comprenant les châteaux de Saumoussay et la seigneurie de Lançon, en faveur d'Urbain de Maillé, par lettres patentes de février 1615.

[3] Millé le Meugon ou de Mugon, aujourd'hui Milly le Meugeon commune de Gennes.

[4] Maréchal de camp (11 septembre 1630) et maréchal de France (28 octobre 1632), après la rencontre de Castelnaudary.

[5] Du 19 septembre 1636, jusqu'à sa démission, en 1649.

[6] En 1626.

[7] Et non « Dubreuil », comme l'a imprimé Cél. Port.

Digitized by Google

427

Lemasson, Louis Destriché, René Metiuier, Pierre Fremont, Urbain Thiberge, Michel Moutardeau, Jean Le Breton, Pierre Destriché, René Oliuier l'esné[1], Urbain Couriet, Michel Quiquere[2], Jean Dogreau, le sr Joseph Huault-Dupuy, Me Chirurgien, Estienne Audinet, Michel et Louise Moutardeau et le sr Mathurin Blouin, faisant la plus grande, sainne et meilleure partie d'iceux; lesquels, en consequence de mandement émané de Monsieur de la Guerche Poulain subdelegué de Monseigneur l'intandant de la généralité de Tours pour la ville et élection d'Angers, en datte du onze de ce mois, signé G. F. Poulain de la Guerche et de la publication dicelluy, faitte ce jour au prosne de la grande messe, par M. Joseph Rebion, curé dudit Corné, se sont assemblez pour délibérer entr'eux sur la sufisance ou insufisance des offres à eux signiffiée à la requête de messieurs les doyens chanoynes ès chapitre de Loches, Touraine, seigneurs et gros décimateur de la dite paroisse de Corné[3], à la personne de Mathurin Blondeau, leur procureur à cet effet, par exploit de Foucquet, sergent royal, le dix du present mois, controllé, au subjet des reparations necessaires estre faittes à l'église et

[1] Pour « l'aîné »

C'est au lieu dit « Gangnerie de Quiquere » que fut trouvé, en 1817, un véritable trésor de monnaies romaines (V. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1861, p 79.

[3] La cure de Saint-Blaise de Corné était à la présentation du chapitre de Loches (V. *Pouillé de l'archevêché de Tours*, 1648, p. 62, et *Pouillé du diocèse d'Angers*, 1783, p. 52, réimprimé en 1904, par F. Uzureau, p. 82, Cél. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, I, p. 748, dit que l'église faisait sans doute partie des biens détachés, en 1010, par Foulques Nerra, du domaine de l'évêché d'Angers, au profit du chapitre de Loches ». Le *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, reconstitué par Ch. Urseau, en 1908 (in-8°), ne fait pas mention de Cornillé, pas plus que l'ouvrage de Halphen, sur le *Comté d'Anjou au XIe siècle* (Paris, 1906, in-8°). — Cf. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1871, p. 83, art. de X. Barbier de Montault.

Digitized by Google

428

clocher de la dite paroisse de Corné. Sur quoy lecture faitte desdits offres, suivant ladite signification, apres y avoir par lesdits comparents murement reflechy et recueilly lesd. voyes, ont sestés unanimement d'avis que lesd. offres sont suffisantes et mesmes plus fortes qu'ils n'espéraient, que Mesd s^rs de Loches n'estoient contribuables aux d. reparations, au moyen de quoy iceux comparents supplient très humblement Monseigneur l'intandant et monsieur son subdelégué dud. Angers, d'avoir la charité de veiller à ce que lesd. reparations d'églyse et clocher soient incessamment faittes, attandu que les dits menassent une, ruisne totalle. A l'effet de quoy lesd. comparants donnent d'abondant pouvoir aud. Blondeau, leur procureur à cet égard, de se pourvoir vers mond. seigneur l'intandant et à ce qu'il apartiendra, afin d'aveller lesdits ouvrages. Dont acte et jugé les partyes de leur consentement. Faict et aresté à la porte de lad. eglize, en presence de Jacques Le Bouye, demeurant paroisse de Bauné, et Pierre Lécuyer, marchand, demeurant paroisse d'Andard. Tesmoings etca. lesquels et lesd. comparents sauf les d. soussignez ont desclaré ne sçavoir signer de ce enquies.

(Signé) : Leroux — Justeau. — E. Audio, syndiq — Jean Dubois — R. Janvier — M. Chignard — F. Audinet — L. Destriché — Élie Le Masson. — R. Metivier — E. Fremond — J. Huault-Dupuy — Blouin — U. Millon (Ensuite est écrit) : Controllé à Bauné, le 17 avril 1738. Reçu douze solz. (Signé) : Chasteau.

1749. — *Assemblée des habitants de Corné pour la suppression de la quête pour les chapellain et vicaire, à la messe de saint Sébastien.*

Un des deux petits autels de l'église de Corné est dédié à saint Sébastien, dont la dévotion était fort à la mode au diocèse d'Angers; j'ai rencontré ce vocable dans nombre d'églises, ce qui s'explique d'autant mieux que saint Sébastien

Digitized by Google

est invoqué, non seulement pour les bêtes à cornes — comme saint Cornély, en Bretagne, — mais aussi contre la peste et la contagion, qui désolait si fréquemment notre province. Une messe de saint Sébastien était, en outre, célébrée chaque semaine. Mais l'humeur batailleuse et l'âpreté au gain d'un chapelain furent tellement intolérables, qu'il fallut faire un nouveau règlement. L'assemblée des paroissiens s'en occupa. Voici le texte du procès-verbal, curieux pour les mœurs du temps :

Aujourd'huy dimanche, 29eme de juin 1749, issüe de grande messe.

Pardevant Louis Gaultier, notaire royal, au ressort de Baugé, à la résidence de Cornillé, sont comparus :

Les paroissiens, manants et habitants de la paroisse de Corné, assemblés au lieu et en la manière accoutumée, au son de la cloche, à l'issüe de la grande messe de la paroisse, en conséquence de mandements de M. le lieutenant général de Baugé, en date du 27 de ce mois, signés : Martin de la Blanchaie, et scellé par Naudin, le même jour, publié au prône de lad. messe paroissiale de ce jour par le sr Joseph Rebion, curé, suivant son certificat aussi de ce jour, de lui signé, qui demeurera joint à ces présentes, après avoir été controllé, lesd. paroissiens, manants et habitants ès-personnes dudit sr Rebion, curé, etc. . . . . .
faisant tous la plus saine et meilleure partie d'iceux, lesquels ont unanimement dit qu'ils voient avec chagrin et scandale, depuis bien des années, toutes les contestations et les procès qui se sont, dans tous les temps, élevés entre les sieurs vicaires et chapellains de cette paroisse de Corné, au sujet de la glène[1] qu'ils y font, conjointement et en personne, pour la retribution de la messe votive chantée, qui se devroit dire dans l'église de cette dite paroisse, tous

[1] Glane.

Digitized by Google

les vendredis de chaque semaine, par lesd. sieurs vicaire et chapelain en l'honneur de saint Sébastien; que depuis le mois de décembre 1734. que le sr Chailleu est entré dans cette dite paroisse en qualité de chapellain, il a eu des contestations avec tous les vicaires de son temps, au sujet de cette glène, contre plusieurs desquels il a plaidé tant à l'officialité d'Angers, qu'à celle de Tours[1]; qu'on en est même venu plus d'une fois à des voies de fait et à des reproches vifs jusque dans l'église et pendant le service divin; que d'autres de ces vicaires ont été obligés de déserter et ont mieux aimé abandonner la paroisse, qui ne peut cependant s'en passer, que d'entrer en procès avec le sr Chailleu, et pour éviter des risques et des disputes si déplacées, qu'*actuellement* le sr Goguelet, vicaire de cette paroisse est en procès, au sujet de cette glène, avec led. sieur Chailleu, devant M. l'official primitial de Lion, devant lequel led. sieur Chailleu a appelé d'une sentence de M. l'official métropolitain de Tours, confirmative de celle de M. l'official d'Angers; qu'ils plaident en outre, à raison du même objet, à la sénéchaussée de Baugé : et que cependant l'intention desdits habitants avoit toujours été que lad. glène se feroit conjointement et personnellement par lesd. sieurs vicaires et chapelains jusqu'à ce jour; que ledit sieur Goguelet[2] menace tous les jours de quitter la paroisse; que si cela arrivoit, ils ne trouveroient point d'autre vicaire; que d'ailleurs il est interessent, pour la Religion, de mettre fin à tous ces abus et à tous ces scandales et en empêcher de nouveaux qui seroient, peut-être, encore plus grands.

Pourquoi lesd. comparants ont unanimement été d'avis et cependant sous le bon plaisir de Monseigneur l'illustris-

[1] A cause du chapitre de Loches, patron de la cure de Saint-Blaise, de Corné.

[2] Gabriel Goguelet devint, plus tard, curé de Corné.

Digitized by Google

31

sime et Révérendissime évêque de ce diocèse, de supprimer la d. messe votive en l'honneur de saint Sébastien, et, par conséquent, la glène que lesd. sieurs vicaires et chapelains avoient coutume de faire conjointement pour la rétribution de cette messe; et *ont arrêté* qu'à l'avenir, lad. messe, en l'honneur de saint Sébastien, sera célébrée et retribuée comme celles pour les trépassés; c'est-à-dire qu'il sera fait, dans l'église, une quête pour la rétribution de cette messe, le produit de laquelle quête sera déposé dans un tronc ou autre vaisseau à cet effet, dont le s^r curé aura une clef et le procureur de fabrique en charge aura une autre clef, qui en feront ensemble l'ouverture tous les premiers dimanches de chaque mois avant la grande messe; et lorsqu'il y aura des fonds suffisants pour la rétribution de cette messe, soit chantée, soit à basse voix, et ainsi qu'elle sera réglée par Monseigneur l'évêque; ladite messe sera célébrée tous lesd. jours de vendredy de chaque semaine; à concurrence néanmoins desd. fonds et par les trois prêtres de cette paroisse, qui en partageront, par égal tiers, la retribution en cas d'assistance réelle et personnelle seulement; et si un ou deux d'entre eux n'y assistoit pas, la part qui lui auroit apartenu accroîtra de plein droit à celui ou aux deux qui aura ou auront dit et célébré ou chanté lad. messe, s'il y a de quoi la chanter; laquelle messe, s'il ne se trouve des fonds suffisants pour la dire à basse voix ou la chanter, sera annoncée tous les dimanches de chaque semaine, à la première et à la grande messe; sauf, dans la suite, au vicaire de cette paroisse à y faire sa glène seul, en sa qualité de vicaire. Et pour faire agréer et homologuer ces présentes par Mgr l'évêque et avoir un règlement pour plus entière et meilleure exécution d'icelle, lesd. comparants ont nommé pour leur procureur général et spécial le s^r Mathurin Terrier, leur procureur syndic qui a accepté lad. procuration et promis agir en conséquence.

Digitized by Google

432

De tout quoi, nous, notaire susdit, avons jugé les parties de leur consentement et fait et arrêté le présent acte sous la galerie et au devant de la petite porte de la dite église de Corné, etca.....

« Controllé à Beaufort, le 30 juin 1749, reçu douze sols. (Signé) : Béconnais. »

1766. — *Reconstruction du presbytère de Corné.*

Le presbytère de Corné date de 1766. M. Cél. Port (*Dictionn.*) note que la première pierre en fut posée le 18 août 1766, sous l'administration du curé Gabriel Goguelet. Il semble que deux mois plus tard la cure était achevée, ou à peu près, car l'Assemblée paroissiale se préoccupe de faire payer les dépenses par les habitants, ainsi que le prouve l'extrait d'acte ci-dessous, en date du 12 octobre 1766 :

D'un acte passé devant Me Huault-Dupuy, notaire à Bauné, le 12 octobre 1766, portant assemblée des habitants de Corné pour nommer deux d'entre eux collecteurs et bons assureurs au recouvrement des sommes destinées pour la réfection et construction du presbytère, qui sachent lire et écrire, du moins l'un d'eux et en vertu du rolle, arrêté au conseil, des sommes auxquelles se montent les dites réfections et constructions, à laquelle assemblée étaient présents, M. M..., lesquels ont dit au notaire bien savoir et entendre ce dont il s'agit, ils ont tous nommé à l'unanimité Jean Daburon, huissier et Mathurin Chignard l'aboureur, à la charge « par eux de se bien et fidellement comporter et conformer au rôle qui leur sera remis. — Dont etc.

Joseph Denais.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Parlementarisme et les Parlementaires

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

M. Gaston Dodu, déjà si connu par ses excellents manuels de géographie, vient de faire éditer chez Plon un ouvrage en tous points remarquable, très neuf et surtout très actuel en cette époque de discussions sur la Représentation proportionnelle et la Réforme parlementaire.

« Parlementaires, écrit l'auteur, c'est pour vous que j'écris ces lignes, c'est à vous que je soumets les réflexions qui se dégagent de la présente étude. »

Nul doute que plus d'un parmi nos députés et nos sénateurs aura déjà lu ce livre si documenté et médité les instructives leçons que M. G. Dodu a si bien su détacher à leur intention. Mais combien d'autres qui trouveraient bénéfice à s'inspirer de conseils aussi précieux, tirés des faits même de l'histoire, *cette grande éducatrice des hommes politiques !* C'est faire œuvre salutaire que de signaler cet important ouvrage à l'attention de ceux — et ce sont tous les français — qui s'intéressent aux plus chères destinées, et d'une manière générale, à la grandeur de ce beau pays.

Dès ses premières pages, M. G. Dodu définit nettement le but qu'il se propose :

« Faire l'histoire du Parlementarisme révolutionnaire, ce n'est pas montrer comment les français ont passé de la

[1] Gaston Dodu, inspecteur d'Académie. *Le Parlementarisme et les Parlementaires sous la Révolution*, 1789-1799. *Origine du régime représentatif en France*, 1 vol. in-8, 428 pp. 1911. Paris, Plon-Nourrit, 8, rue Garancière.

Digitized by Google

conception du régime censitaire et de la monarchie limitée en 1789 à celle du suffrage universel et de la démocratie en août 1792... Mais c'est voir leurs mandataires à la besogne, au cours de ces transformations de la cité politique française ; c'est regarder non la qualité de l'ouvrage, mais la personne de l'ouvrier et la valeur de l'outil.

C'est donc, non seulement « à la tribune ou à son banc » que l'auteur considère le Parlementaire, mais « dans les couloirs, au sein des comités, dans toutes les circonstances où, caché aux yeux du grand public, il n'en reste pas moins responsable devant lui de ses actes et de ses paroles ».

Et voilà bien en quoi ce livre est nouveau ! Tant d'autres s'étaient déjà livrés aux appréciations les plus diverses et les plus étranges sur l'œuvre des différentes législatures de 1789 à 1799 ! M. G. Dodu, lui, en historien clairvoyant et très moderne, abandonne résolument ces sentiers si battus. Il ne se donne d'autre mission que de « suivre le député partout où son mandat lui donne accès » — et il faut reconnaître tout de suite que, si cette matière-là est toute nouvelle, elle est aussi fort délicate à traiter, nécessitant à la fois une culture des plus variées et un esprit des plus indépendants en même temps qu'une sûreté de main et une maîtrise des plus vigoureuses. Une telle œuvre convenait admirablement au talent si original et si fin de M. G. Dodu. Elle lui fait le plus grand honneur.

Quelles étaient les habitudes sociales de nos représentants, leurs fréquentations, les genres de plaisirs vers lesquels les portèrent de préférence leur éducation et leur milieu? Quelles étaient enfin leurs occupations extraparlementaires dont pouvait se ressentir leur travail quotidien? Autant de questions que l'auteur se pose et auxquelles il répond successivement dans les quatre livres qui correspondent à nos quatre grandes assemblées : l'Assemblée Nationale Constituante, la Législative, la Convention et le Directoire.

Digitized by Google

I. Le plus grave tort de l'Assemblée Constituante est d'avoir subi la tyrannie du public que la nouveauté du spectacle attirait à la Chambre. Au moins l'admission de ce public n'impliquait-elle pas le droit pour ce dernier de se conduire à sa guise et de n'en faire qu'à sa tête ! C'est un droit cependant que la Constituante parut reconnaître en le tolérant. — Un autre usage fâcheux fut celui de l'introduction des pétitionnaires à la barre. Ce fut tout Paris, ou plutôt toute la France, qui passa par la salle du Manège ! Que de séances ainsi perdues ! Quel danger aussi ! On ne déplorera jamais assez que la Constituante n'ait pas aperçu qu'elle sollicitait ainsi la rue aux attentats contre la représentation nationale. — L'abus des recommandations nuisit enfin au travail parlementaire. « On peut dire, écrit M. Dodu que la France n'a jamais eu de députés qui ne fussent, en même temps que des mandataires, des *commissionnaires*. Ses premiers grands députés, dont il semblait que le travail de la régénération nationale dût absorber tous les instants, se ravalèrent eux-mêmes à n'être que cela pendant une bonne moitié du temps que courut leur mandat. Le temps volé par eux à la nation toutes les fois qu'ils se firent les avocats de petites causes de clocher égala en durée celui qu'ils consacrèrent à son établissement sur des bases nouvelles. »

Mais, à côté de ces défaillances, que d'heureuses pratiques en usage jadis et que nous trouverions avantage à imiter aujourd'hui ! « Il n'est peut-être pas d'exemple d'assemblée qui ait compté des hommes dont le passé fut plus irréconciliable, les aspirations plus opposées, et cependant cette époque est celle où des députés venus de tous les points de l'horizon eurent plaisir à se rencontrer dans une même maison, où, assis à une même table, ils réussirent à parler politique sans se jeter les assiettes au visage. » — « Le malheur des parlementaires, écrit encore M. Dodu, est peut-être, qui sait? de ne pas assez dîner ensemble. A vivre

Digitized by Google

davantage les uns avec les autres, à se mélanger plus intimement, à se voir quelquefois dans l'intervalle des séances, ils risquent moins d'être dominés par les rivalités factices des partis. »

II. Les fautes s'accentuent avec l'Assemblée législative. Le député ne sort plus des antichambres ministérielles. Il consacre la majeure partie de son temps aux correspondances. Le moindre relâchement l'expose aux pires remontrances de ses électeurs ! Et que ne lui demande-t-on pas! Voici l'heure venue où le député va être convié à se faire l'exécuteur des basses œuvres de ses commettants. « C'est l'époque où les premières dénonciations de fonctionnaires montent vers les représentants de la nation, et sur quel ton, grand Dieu ! sont-elles présentées... » Il n'est que de les lire dans l'ouvrage lui-même, page 168. « Il n'y a pas à ergoter, écrit M. Dodu, le régime parlementaire français était mal parti, et il faut être reconnaissant à ceux qui tenaient en main ses destinées de l'avoir compris en prenant la résolution de s'en aller après 11 mois et 19 jours seulement de législature. »

III. Que devint la machine parlementaire entre les mains des Conventionnels? Jusqu'à quel point sa valeur de rendement paya-t-elle la somme d'efforts dépensés au moment où ils en firent la remise à leurs successeurs? Autant de questions laissées jusqu'ici sans réponse et qu'il est désormais possible d'éclairer à la lumière des substantielles pages que M. G. Dodu leur a consacrées. — « Il y eut progrès dans le sens de la discipline parlementaire. Les Girondins succombèrent devant l'épaisse phalange des Montagnards, comme plus tard Robespierre devant une coalition de montagnards et de modérés... La Convention ouvrit ainsi la voie à l'application normale du régime représentatif ! Parallèlement, un effort vers plus de disci-

Digitized by Google

pline dans les méthodes de travail fut esquissé. A la division du travail correspondit plus de promptitude dans l'expédition. — Tout cela, sans doute, était loin de la perfection. « Pour s'en rapprocher davantage, les Conventionnels manquèrent de deux choses : de temps et de liberté d'esprit. Ce n'est pas en trois ans ni quand le choix des moyens s'efface devant l'immensité de la tâche qu'une institution a chance d'évoluer sensiblement. L'ouvrier que la besogne écrase est excusable d'ajourner à une époque de moindre presse l'amélioration de son outil. »

IV. « Lorsque le rideau tombe sur la Convention, on a l'impression que la pièce est finie. Finie, en effet, pour qui ne voit que le drame dans la Révolution ou ne recherche dans l'histoire que les émotions particulières aux époques de grande crise. Mais ce n'est pas justement à l'heure où la tâche du législateur placé en des conditions moins anormales allait gagner en importance que diminue l'intérêt de l'étude du Parlementarisme. » Durant quatre années, de 1795 à 1799, nous allons voir la France devenir un véritable champ de bataille électorale. Le représentant est plus que jamais l'esclave de l'électeur. Pas d'organisation politique ni de programme ! Et les ministres, comme par le passé, sont pris en dehors des Chambres ! Ils n'ont d'ailleurs aucun pouvoir réel. Et c'est là le péril ! « Un exécutif n'ayant du pouvoir que l'apparence, un législatif en usurpant toute la réalité par son immixtion à tout propos comme hors de propos dans le domaine de l'exécutif, c'est l'impuissance et l'enlisement. D'un côté, un Gouvernement qui ne gouverne pas ; de l'autre, la dictature d'une multitude. Le but est alors manqué ! *Centum pro uno dominos factos !* »

C'est au 18 brumaire que M. G. Dodu arrête sa tâche, « au moment où la Révolution glisse en dehors des voies parlementaires sur le chemin de la tyrannie militaire ».

Digitized by Google

« La Révolution, conclut l'auteur, ne passera jamais pour un modèle de régime parlementaire. Certains avanceront même qu'elle n'en fut que la caricature, s'ils regardent à la manière dont elle comprit d'une part la souveraineté nationale, de l'autre la séparation des pouvoirs. » La souveraineté nationale a souffert de ce que les députés eurent « tout l'air de gens hantés par la peur du coup de balai ». En matière de séparation des pouvoirs, M. Dodu constate qu'il *n'y a de parlementarisme véritable qu'autant que les pouvoirs sont divisés.* Or, si en droit il y eut deux pouvoirs sous la Révolution, l'exécutif et le législatif, en fait il n'y en eut qu'un seul, tout comme sous l'ancien régime. « Ce n'est pas en affaiblissant à l'excès le Pouvoir exécutif, en le désarmant sous Louis XVI, en le supprimant sous la Législative, en l'absorbant dans la Convention, en le morcelant avec le Directoire, que les Assemblées révolutionnaires pouvaient réaliser l'équilibre qui est la loi suprême des sociétés, comme il est la loi de la nature et de la vie. C'est pour ne pas s'être gardées du côté où elles penchaient qu'elles préparèrent le retour de ce qu'elles redoutaient le plus : l'omnipotence d'un seul. »

Un siècle de fonctionnement a mis maintes choses au point. Mais, de ce que la machine a été perfectionnée, s'ensuit-il que l'ouvrier soit devenu sensiblement meilleur?

Il est encore des progrès à réaliser : M. G. Dodu les signale dans sa conclusion avec une franchise toute courageuse :

« Vous avez bien fait, dit-il aux Parlementaires, page 404, de ne point vous interdire par une loi, à l'exemple des Constituants, l'usage des sollicitations, puisque vous auriez, comme eux, sollicité quand même. Le droit n'est contesté à personne de proclamer le bien ou le mal qu'il pense d'autrui. Ce n'était peut-être pas une raison pour en user au point que la débauche d'autrefois ressemble à de la réserve à côté de la débauche d'aujourd'hui. Belle institution que votre salle d'attente de troisième classe, d'où le « Souve-

Digitized by Google

rain » vous fait appeler, descendre de la tribune, sortir des commissions, pour vous intéresser à quelque vague histoire de village ou vous demander la tête de quelque sous-préfet, cependant que par intervalles vos noms y sont clamés comme articles aux enchères. Allez-vous la défendre sous le prétexte qu'elle est un legs de l'âge héroïque? — Mais vous avez fait litière d'assez d'autres choses auxquelles cet âge a dû de nous paraître tel pour n'avoir pas eu ce motif d'épargner celle-là qui n'y fut pour rien. »

Et M. Dodu continue ainsi ses conseils durant quatre pages des plus intéressantes. Retenons encore ceux-ci !

« Vous nous avez fait voir, après vos maîtres de la Restauration, une génération d'orateurs dont la caractéristique est qu'ils n'ont rien de commun avec les lecteurs de 1789 et de 1791, avec les phraseurs ennuyeux ou pitoyables de 1793 et des années suivantes. Mais pourquoi, oubliant le mot profond de Barère, avoir mesuré la valeur parlementaire au seul talent de tribune, comme si le caractère, la clairvoyance ou le jugement étaient, parce qu'elles ne brillent pas, des qualités négligeables? Pourquoi surtout avoir fait de l'éloquence la mesure de l'aptitude au Gouvernement? *Le talent est la moindre vertu d'un homme politique.* A voir comment on le devient aujourd'hui, il semblerait, au contraire, que ce soit la plus essentielle entre toutes. »

On voudrait tout citer de ces dernières pages ! En voici les dernières lignes ! M. Dodu vient de faire allusion à « l'affreux cauchemar de la cité désemparée ou réduite à brûler ce qu'elle avait adoré, à adorer ce qu'elle avait brûlé. »

« Nous n'avons pas donné, un siècle durant, tant de preuves péremptoires de notre attachement au régime parlementaire pour en arriver là. Nous ne voulons pas même que le souvenir des événements contemporains de sa naissance parvienne à nos fils diminué par le spectacle de la faillite. Quelque chose est resté au fond de l'âme française

Digitized by Google

du coup de soleil des États-Généraux. Ce quelque chose suffira à faire renaître, à condition que vous y aidiez, les grandes espérances... un peu déçues. Ce ne serait pas la première fois que l'attente du prodige susciterait le prodige. Nous l'attendons, non de l'évolution plus ou moins accélérée d'une institution parvenue aujourd'hui à un degré suffisant de perfection, mais de la petite étincelle d'où jaillit toute vérité et toute raison. »

Ce sont là de nobles paroles. Nos Parlementaires les écouteront-ils ? Et pourquoi pas ? Quels sont donc les hommes les mieux placés pour avertir les politiciens des dangers qu'ils courent que ceux-là mêmes qui, par le fait de leurs longues études, se sont pieusement inclinés sur le passé pour en extraire une conception plus nette de l'avenir? Ne nous étonnons pas que M. Gaston Dodu ait cru devoir écrire les pages qu'il a écrites. Il me souvient d'un discours que nous fit à l'ouverture des Cours et Conférences de la Faculté des Lettres de Paris, le 3 nov. 1898, le doyen M. Alfred Croiset. Je ne puis m'empêcher d'en citer un passage des plus éloquents et qui nous frappa tous. Il trouvera merveilleusement sa place ici, à côté de tant de citations déjà faites.

« La patrie a besoin de connaître la vérité. Si elle a commis des fautes, il est de son intérêt, comme de sa dignité, de le savoir, pour les réparer ou pour n'y plus retomber. Bacon a dit : *Quantum scit homo, tantum potest.* C'est vrai des cités comme des individus et du monde moral comme du monde physique. Toute erreur se paie, et l'homme qui dit la vérité à son pays est le plus pieux de ses fils, celui qui lui rend le plus grand et le plus courageux service. Cette vérité peut être désagréable ; mais que penseriez-vous d'un médecin, qui, sachant la cause d'une maladie et pouvant la guérir, en nierait l'existence pour plaire un instant à son malade et le laisserait mourir au milieu de ses belles paroles? La rhétorique du patriotisme est aussi vaine que

Digitized by Google

coupable. La grandeur de Démosthène vient surtout de ce qu'il a dit à Athènes plus de vérités pénibles qu'aucun de ses contemporains, Phocion excepté. Quand le grand historien Polybe faisait entendre à sa patrie de douloureuses vérités, il était meilleur patriote que les fous qui, par leurs flatteries, poussaient la Grèce à sa ruine. »

Si M. G. Dodu avait besoin d'être justifié, rien n'y aiderait mieux que ces belles paroles de notre maître commun, M. Alfred Croiset ! Mais son œuvre se défend et s'impose par elle-même. Il n'est pas de lecture plus fortefiante. Il n'en est pas non plus qui convienne mieux à l'heure présente. Je ne dirai jamais assez haut, en ce qui me concerne, le très vif intérêt que j'ai pris à la lecture de cet ouvrage. « ...Il est bon et fait de main d'ouvrier. »

A. Le Moy,
Docteur ès Lettres,
Lauréat de l'Académie française.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHARLES DOVALLE

Sa Vie — Son Œuvre

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET CRITIQUE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Suite*)

TROISIÈME PARTIE

L'écrivain, influences et parentés littéraires

CHAPITRE PREMIER

La variété des genres poétiques chez Dovalle

L'œuvre de Ch. Dovalle, telle que nous l'a révélée son journal intime, était d'une remarquable variété : tour à tour dramaturge, journaliste, poète, il a dans chacun de ces genres connu tous les tons et toutes les nuances. Dans ses œuvres dramatiques, il est passé du vaudeville à la comédie et est allé jusqu'au drame lyrique ; dans ses articles de journaux il a été tour à tour pamphlétaire politique et critique théâtral. Mais c'est surtout dans son œuvre poétique qu'il a été le plus varié, et dans le *Sylphe*, improprement appelé par Victor Hugo un « portefeuille d'élégies », il a fait vibrer toutes les cordes de sa lyre. On y trouve des élégies, comme *Premier Chagrin*, *Premier Désir*, *Soupçon*, *Le Convoi d'un Enfant*; des odes comme les *Deux Muses*, *Vous*, *Tes yeux*,

Digitized by Google

Jeune Fille ; des ballades comme le *Pacte*, le *Conte fantastique*, *l'Oratoire du Jardin* ; des chansons comme le *Curé de Meudon*, *Mon Rêve*, *Tout Bas ;* des idylles, *Velleda* et *Néala ;* des fragments épiques, *Invocation*, *Alnaïde ;* des épîtres *Ma Muse*, la *Jeune Mère*, *Épître à la Girafe* ; un fabliau l'*Aveu de Loïse* et une fable le *Chien et le Chat*. Chacun de ces genres se subdivise lui-même et il semble qu'il y ait dans le *Sylphe* autant de catégories qu'il y a de poésies.

La même variété se retrouve dans les emprunts que fait Dovalle aux auteurs qui ont su lui plaire. Le poète y fait preuve du plus grand éclectisme et il glane des pensées ou des images au long de tous les siècles.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'Imitation des Anciens

« Les épigraphes, écrit quelque part Ch. Asselineau [1], en révélant les lectures favorites de chaque auteur, dénonçaient en même temps les préférences et les ambitions de tous. Les poètes, les écrivains, auxquels on empruntait ces épigraphes, c'étaient ceux dont on s'inspirait généralement et auxquels on voulait ressembler. » Les petits poètes romantiques avaient coutume d'user largement de l'épigraphe « ce luxe d'alors [2] » ; Dovalle ne s'est pas complètement dérobé à cette mode où il entrait un peu de sincérité et beaucoup de pédantisme. Cependant, les épigraphes du *Sylphe* sont relativement peu nombreuses, puisque l'on n'en compte que quatorze pour cinquante-deux poésies. S'il est vrai, et nous le croyons, que l'épigraphe révèle les lectures et les préférences de chaque auteur, celles que Dovalle a placées en tête de certaines de ses poésies indiquent qu'il avait le goût le plus vif pour l'antiquité. En effet, sur les quatorze épigraphes de son livre, trois sont empruntées à l'antiquité hébraïque [3]

[1] Bibliographie romantique. Préface de la première édition, p. XVII, note 1.

[2] *Ibid.*, p. XVII.

[3] Ce sont les épigraphes de l'*Ennui*, éd. 1868, p. 76 ; de *A une jeune fille*, p. 140 de la *Jeune femme délaissée*, p. 207.

Les épigraphes bibliques de Dovalle sont en général assez inexactes. Celle de l'*Ennui* : « Sicut passer solus in tecto », est tirée du Psaume C, I, v. 8 ; mais le texte exact de la Vulgate est « *solitarius* intecto ». L'épigraphe de *A une jeune fille* : « Sicut lilium in vallibus », que les éditions attribuent aux psaumes, ne se trouve sous cette forme en aucun endroit de la Vulgate. Tout

Digitized by Google

et cinq à l'antiquité latine [1]. Nous ne croyons cependant pas que Dovalle ait voulu « ressemble » à David et à Salomon, mais, ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'il ait pris ses épigraphes précisément dans les deux poètes de la Bible ou l'amour divin se revêt le plus des couleurs de l'amour humain. Il dut aimer le cantique de Salomon ardent et sensuel et c'est peut-être en lisant des versets brûlants et mélancoliques comme celui-ci : « J'ai cherché durant les nuits sur mon lit celui qu'aime mon âme, je l'ai cherché, mais je ne l'ai point trouvé » que lui vint l'idée primitive de *Premier Désir*.

Ses épigraphes latines sont toutes empruntées à des poètes Et là encore reparaissent les préférences de Dovalle, puisqu'il n'a choisi que des poètes qui aient, à cause de leurs théories philosophiques, de leur tendre mélancolie, ou de leur nature amoureuse, chanté l'amour sous toutes les formes.

Ceux qu'il a préférés sont Lucrèce qui a fait de l'amour le maître du monde, Virgile qui a célébré la tendresse presque anormale de Nisus pour Euriale, Ovide et Tibulle, deux élégiaques et deux sensuels.

A Lucrèce Dovalle a emprunté le célèbre début du poème de la Nature :

> ..... *hominum divumque voluptas,*
> *Alma Venus*..... [2].

au plus, pourrait-on la rapprocher de deux passages du *Cantique des Cantiques* : Ego los campi, *et lilium convallium* (cantic. II, s); et *Sicut lilium inter spinas* (cantic. II, 2). L'épigraphe de *La jeune femme délaissée* : Et noluit consolari; est tirée de l'*Evangile selon saint Matthieu* II, 18. Cf. également Matth. II, 17 et *Jérémie* XXX, 15

[1] Ce sont les épigraphes de : *Le Sylphe*, édt. 1868, p. 33 ; *Soupçon*, p. 43 ; *Volupté*, p. 62 ; *Jeune Fille*, p. 103 ; *Refus*, p. 162.

[2] *Lucrèce*. De Natura Rerum, liv. Ier, v. 1 et 2.

Digitized by Google

qu'il a placé presque à contresens en tête d'une douce et tendre élégie intitulée *Volupté* [1], mais qu'il a paraphrasé magnifiquement dans l'*Invocation* de son poème épique *Le Troubadour*, cité plus haut :

> Source de voluptés, de délices, de vie,
> Pure et céleste flamme aux immortels ravie,
> Principe créateur, âme du monde, Amour ! [2].

A Virgile il prend le passage où le poète dépeint en termes si touchants la mort d'Euryale :

> Purpureus veluti cum flos succisus aratro
> Languescit moriens..... [3].

et il le place en épigraphe de *Soupçon* où il l'imite librement :

> Que le soc imprudent ait blessé sa racine,
> Le lis ne soutient plus son front qui se flétrit :
> Son calice fermé languissamment s'incline,
> Perd son dernier parfum, se dessèche et périt.

Ses autres emprunts à l'antiquité se bornent à des épigraphes qui n'ont de rapport qu'avec le sens général de la poésie et qui sont comme le résumé de l'impression qu'elle produit sur nous. Telle est l'épigraphe « *lenis aura* », placée en tête du *Sylphe*, poésie aérienne toute de grâce et de légèreté ; et cette autre *dulce ridentem dulce loquentem* qui résume en deux mots le babillage et le charme futile de la *Jeune fille*. Tel est le *celari vult sua furta Venus* [4] qui ajoute encore un air d'antiquité à la poésie presque ronsardienne que Dovalle a nommée *Refus*.

Dovalle n'a pas seulement ramassé les miettes de l'antiquité pour en parer ses propres poésies. Il a réellement voulu se faire une âme antique, délicatement païenne et

[1] Éd. 1868, p. 62.

[2] Éd. 1868, p. 156.

[3] *Virgile*. Énéide, livr. IX, v. 435 et suiv.

[4] *Tibulle*. Liv. Ier, élégie 2, v. 36.

Digitized by Google

épicurienne comme celle de ses modèles. Il a aimé la mythologie et même la mythologie un peu compliquée, peut-être bien parce qu'il pensait avec les faux anciens du XVIIIe siècle que cela donnerait à ses poésies je ne sais quelle subtilité distinguée, mais surtout parce que cette divinisation des sentiments humains, ces symboles terribles ou charmants enchantaient son esprit et faisaient rêver son imagination.

Il a peu usé de la mythologie comme simple procédé poétique, se rendant peut-être compte que, si le tour, si les sentiments eux-mêmes ne sont pas antiques, l'attirail des anciens dieux introduit dans une poésie n'est jamais qu'un faux ornement et qu'un plaquage. Le seul excès que nous trouvions chez lui est l'introduction, dans ses poésies, de quelques-uns de ces affreux noms à prétentions antiques, Zélie, Corinne, Zulmis, ornements surannés des romans à sous-titres, que le XVIIIe siècle avait introduits en France et que la Révolution a essayé d'y acclimater pour enrichir son calendrier. Un seul de ces noms est joli : Chrysa. Dovalle, on le voit, a même compris l'emploi de ces mots grécisés ou latinisés d'une façon plus étroite que les poètes de la Renaissance qui conservèrent à leurs maîtresses leurs véritables noms : Olive, Francine ou Marie, voire même Cassandre ou Hélène.

Ce petit sacrifice à la mode du temps est à peu près le seul excès mythologique que l'on trouve dans son œuvre et, dans ses rares poésies mythologiques, il a compris l'antiquité d'une façon beaucoup plus large et beaucoup plus artistique. C'est ainsi que dans son *Épître au Vin de Saumur* [1], la mythologie raffinée dont il fait preuve est parfaitement en rapport avec le sujet et donne à tout le morceau, au talent près, le tour d'une ode bacchique horatienne. Momus, la thyade, Bacchus et Vénus y sont, à vrai dire, quelque peu à l'étroit, mais on pardonne au poète en faveur des deux

[1] Édition 1868, p. 203.

Digitized by Google

souvenirs antiques qui terminent l'épître, lorsqu'il dit en s'adressant à la vigne :

Que l'amant pare son amie
De ton tendre feuillage au lierre entremêlé ;
Et, vers le soir, qu'Erigone endormie
Tende les bras au fils de Sémélé.

Dovalle est même parfois un peu subtil et il a aimé une ou deux fois montrer qu'il se souvenait assez de ses lectures pour nommer des divinités inconnues du vulgaire. C'est ainsi qu'il a écrit dans l'unique épigramme que nous connaissions de lui :

Renfermez l'Enfant d'Idalie,
O vous dont il s'est fait l'Époux [1].

On voit que si Dovalle a fait à Vénus une petite place dans ses poésies il n'a pas voulu non plus oublier son fils. Il fallait en tous les cas, qu'il soit bien pénétré de l'antiquité pour que chez lui les allusions mythologiques paraissent si naturelles. Et en effet, il l'a comprise et aimée. Il a aimé en poète ses belles images et la pureté de sa poésie, il a aimé en artiste les lignes harmonieuses et les belles formes de sa statuaire. Et c'est, sans nul doute, de cette beauté antique qu'il se souviendra lorsqu'il voudra peindre l'eurythmie souveraine d'un geste ou la grâce d'une attitude.

[1] Édition 1898, frontispice, reproduction d'un autographe. Idalie ou Idalium, petite ville de l'île de Chypre consacrée à Vénus ; l'*Enfant d'Idalie*, serait donc l'Amour.

Digitized by Google

CHAPITRE III

La Tradition classique : Ronsard et André Chénier

Si Dovalle, en s'inspirant des anciens, n'est pas parvenu à leur ressembler autant qu'il l'aurait voulu, il a cependant réalisé une partie de son ambition et, s'il n'est pas arrivé jusqu'à son but, il s'en est approché d'aussi près que le peut faire un moderne et s'est rencontré à mi-route avec les deux poètes français les plus semblables aux anciens : Ronsard et Chénier.

Il a pu connaître leurs œuvres, il les a certainement admirées comme homme de goût d'abord, comme romantique ensuite. A cette époque, en effet, les romantiques, sentant qu'une base solide manquait à leurs doctrines, cherchaient un peu partout des exemples à invoquer en leur faveur et dénichaient dans la poussière des siècles des victimes de Boileau et des poètes méconnus, pour les introduire dans leur galerie d'ancêtres.

C'est ainsi que, par une étrange aberration du jugement, ils y placèrent les deux poètes les plus classiques de la littérature française, Ronsard, et Chénier. L'édition posthume des œuvres d'André Chénier par H. de Latouche parut en 1819; et, neuf ans plus tard, Sainte-Beuve remettait en honneur la Pléiade et son chef en faisant paraître coup sur coup, en 1828, le : « *Tableau historique et critique de la poésie et du Théâtre français au XVIIIe siècle* » et son édition des « *Œuvres choisies de Pierre de Ronsard, avec notice, notes et commentaires* ». Il est possible toutefois que Dovalle ait connu l'œuvre de Ronsard avant l'édition de 1828, car il exis-

Digitized by Google

tait avant cette époque un grand nombre de « ces choix fort incomplets et fort maladroits » dont parle Sainte-Beuve, et notre poète avait pu en lire quelqu'un avec tant d'autres livres, dans la bibliothèque de son père.

Cependant la simple lecture d'un auteur ne suffit point à constituer une influence et il y avait chez Dovalle plus que de l'admiration pour les poètes de la Pléiade. Ceux-là étaient ses vrais ancêtres spirituels, et l'on retrouve chez lui l'éducation classique, le goût de l'antiquité, l'âme tendre, élégiaque, amoureuse et délicieusement païenne des poètes de la Renaissance. Il y a dans Dovalle plus qu'une imitation de Ronsard, à laquelle il n'a peut-être jamais songé, et c'est l'affinité d'âme des deux poètes qui est la cause de leurs rencontres de pensées et de style. Dovalle n'oubliait pas qu'il était compatriote de Du Bellay et, comme son ancêtre angevin, lui poète de la Pléiade romantique, il se fit le disciple attardé du chef de la Pléiade classique.

Comme le poète vendômois, Dovalle a chanté le vin d'Anjou à la jeunesse duquel Ronsard avait comparé le « bouillonnement » du génie poétique [1]. Et lorsque en s'adressant au vin de Saumur, il s'écrie en bon Angevin :

A toi mon cher compatriote,
A toi, le père des bons mots,
A toi qui de Momus agites la marote,
Et qui portes l'oubli des maux [2].

ne croirait-on pas entendre Ronsard chanter :

Pour boire dessus l'herbe tendre
Je veux sous un laurier m'estendre [3].

[1] Cf. *Boccage royal*, épître à Jean Galland, principal du collège de Boncourt. Ed. P. Blanchemain, t. III, p. 398 :

Comme on voit en septembre aux tonneaux angevins
Bouillir en escumant la jeunesse des vins,...
Ainsi la poésie en la jeune saison
Bouillonne dans nos cœurs...

[2] Éd. 1868, p. 203.
[3] Éd. P. Blanchemain, t. II, p. 161.

Digitized by Google

Mais si, dans l'*Epître au vin de Saumur*, la ressemblance est assez lointaine, ailleurs elle est plus étroite ; et, dans l'*Inconnue* [1], Dovalle pétrarquise à l'ombre de Ronsard, et il écrit :

..... Et je dirai : « C'est là !... »

C'est là qu'elle s'assit, rêveuse
Et fermant les yeux à demi.....
Là, qu'elle demeura, pâle et silencieuse,
Près d'un vieil époux endormi... ; [2].

puis dans la poésie suivante : *Qu'aimez-vous ?*

J'aime la place où vous étiez assise,
J'aime la place où vous allez...

Ronsard avait écrit sur le même ton d'après Pétrarque [3] :

Voicy le bois que ma saincte angelette
Sur le printemps rejouist de son chant...
Icy chanter, là pleurer je la vy,
Icy sourire, et là je fus ravy
De ses discours par lesquels je des-vie
Icy s'asseoir, là je la vis danser... [4].

Le « c'est là » de Dovalle est comme l'écho du « icy » de Ronsard, et l'on est presque tenté d'accoler aux vers du poète angevin la réflexion du poète vendômois :

Sur le mestier d'un si vague penser
Amour ourdit les trames de ma vie

Comme Ronsard, il a aimé les beaux yeux noirs qu'il a chantés si souvent :

[1] Éd. 1868, p. 46.

[2] Éd. 1868, p. 49.

[3] Cf. Pétrarque, le sonnet qui commence ainsi : *Senuccio ; i' vo' che sappi in qual maniera.* Sainte-Beuve le signale dans son édition des œuvres choisies de Ronsard, réimpression Garnier p. 13.

[4] *Amours de Cassandre.* Éd. Blanchemain, t. Ier. Œuvres choisies de P. de Ronsard avec notice, notes et commentaires par C.-A. Sainte-Beuve, réimpression Garnier : *Amours de Cassandre,* p. 12.

Digitized by Google

J'aime un œil noir sous un sourcil d'ébène [1].

Et il adresse quelque part à la porteuse de ces yeux cette prière toute ronsardienne :

Je te fais une prière :
Que j'aie un regard de toi !
Soulève encor ta paupière
En fixant tes yeux sur moi...

Assez !... c'est assez ! mon âme
Se fond sous des yeux si beaux...
J'y perdrais tout mon repos... [2].

Ces vers ressemblent à ceux-ci que Ronsard envoyait à sa « petite nymphe Macée » [3] :

..... tes yeux sont beaux,
Qui flambent sous deux noires arches,
Comme deux célestes flambeaux,
D'où le brandon fut allumé,
Qui tout le cœur m'a consumé ;

et à ces autres vers du même poète :

Ah, je meurs ! ah baise-moy !
Ah, Maistresse, approche-toy ! [4].

Les inspirations de Dovalle se rapprochent parfois tellement de celles de Ronsard que l'on est presque tenté de conclure à l'imitation du second par le premier. C'est en gourmet de lèvres, en poète sensuel et voluptueux que Dovalle a goûté la saveur du baiser ; il a parlé avec dédain de :

.... ces hommes heureux, sans haine et sans amour,
Dont un baiser veut dire ou bonsoir ou bonjour,
Et rien de plus !... [5].

[1] *Qu'aimez-vous*, éd. 1868, p. 47.

[2] *Tes yeux*, éd. 1868, p. 56.

[3] Éd. Blanchemain, t. II, p. 147. Œuvres choisies de P. de Ronsard, éd. de Sainte-Beuve : *A une jeune fille*, p. 113.

[4] Éd. Blanchemain, t. Ier, p. 74. Œuvres choisies. Ed. Sainte-Beuve, réimpression Garnier : *Stances*, p. 10, cf. p. 12.

[5] *Refus*, éd. 1868, p. 162.

Digitized by Google

Il ne veut pas de ces baisers sans âme qui se donnent en public au milieu d'un cercle d'indifférents : « Vénus, dit aussi le poète latin, veut que ses larcins soient tenus secrets. »

Des baisers devant eux !... Non, je n'en veux point !... Garde,
Garde ces baisers-là pour de plus doux moments ;
Tu me les rendras tous demain..... ce soir !.... Regarde
Autour de nous, et vois combien d'indifférents !
Oui, des indifférents ..... Que tous ceux-là t'embrassent :
Des parents, des amis, ta mère avec ta sœur.....
..... Mais moi, dis-le moi,..... le pourrai-je
Sans trembler de bonheur ?..... Moi, dis-le, sentirai-je
Tes baisers *fraternels* sur ma joue égarés
Sans croire à des plaisirs à toute heure espérés ?
Va, je me trahirais !... ou plutôt, ces caresses
Que rien ne me défend auraient trop peu de prix ! ....

Ronsard disait de même à Astrée [1] :

A mon retour (hé, je m'en desespère),
Tu m'as receu d'un baiser tout glacé,
Froid, sans saveur, baiser d'un trespassé,
Tel que Diane en donnoit à son frere.....
Je te suppli', Maistresse, désormais
Ou baise-moy la saveur en la bouche
Ou bien du tout ne me baise jamais.

Dans son élégie intitulée : *Volupté* [2] Dovalle se rapproche davantage de Ronsard, et cette poésie est l'une de celles où son passage du classicisme au romantisme est le plus sensible. Il y allie le sensualisme païen des poètes de la Renaissance au lyrisme lamartinien. Cette poésie est l'une des plus rythmiques et des plus belles de Dovalle :

Comme de leurs rameaux s'enveloppent les saules
Dont l'humble tronc se dérobe aux regards,
Dénoués dans nos jeux, laisse tomber épars
Tes noirs cheveux sur tes blanches épaules...

[1] *Amours d'Astrée*, éd. Blanchemain, Ier, p. 273. Œuvres choisies. Éd. Sainte-Beuve, p. 63.

[2] Éd. 1868, p. 62.

Digitized by Google

Autour de moi jette un bras nonchalant ;
Par un charme invincible à ma bouche attachée,
Sur mes genoux reste couchée,
Comme un capricieux enfant...

Et pour mourir tous deux dans une même extase
Que sur mon sein ton sein se soulève éperdu !
Que dans mon souffle ardent ton souffle confondu
Des mêmes flammes nous embrase !

Ronsard avait dit avant lui [1] :

Plus estroit que la vigne à l'ormeau se marie
De bras souplement forts,
Du lien de tes mains, Maistresse, je te prie
Enlace-moy le corps.

Et feignant de dormir, d'une mignarde face
Sur mon front panche-toy :
Inspire, en me baisant, ton haleine et ta grâce
Et dans ton cœur dedans moy.

Puis, appuyant ton sein sur le mien qui se pame
Pour mon mal appaiser,
Serre plus fort mon col et me redonne l'âme
Par l'esprit d'un baiser...

Dans les Champs-Elysez une mesme navire
Nous passera tous deux.

Soit par imitation, soit par rencontre fortuite rendue possible par la similitude de goût des deux poètes, Dovalle a suivi Ronsard presque vers par vers dans cette poésie, mais son ronsardisme ne va pas jusqu'au bout et *Volupté* se termine par cette strophe lamartinienne :

Ainsi deux sons de harpe ensemble vont mourir,
Ainsi deux échos se répondent,
Ainsi deux baisers se confondent,
Ainsi deux longs soupirs ne forment qu'un soupir [2] !

[1] Éd. ... Blanchemain, t. Ier, p. 382. Œuv. chois. Ed. Sainte-Beuve *Chanson*, p. 82.

[2] Peut-être aussi, dans cette strophe, Dovalle s'est-il souvenu de Chateaubriand. On lit dans *les Martyrs*, à la fin du livre XVIII :

Digitized by Google

Nous ne pensons pas que Dovalle ait voulu imiter Ronsard, il lui a ressemblé parce qu'il avait comme lui l'âme païenne et éprise de la beauté antique, mais il a ressemblé bien davantage, pour cette raison et pour d'autres encore, à André Chénier.

Les poésies de Dovalle font songer à celles de Chénier. « Aussi quiconque, dit Victor Hugo, lira le recueil de M. Dovalle sera-t-il longtemps poursuivi par la jeune et pâle figure de ce poète, souriant comme André Chénier et sanglant comme lui [1] ». Comme Chénier, Dovalle a écrit un livre de « douces et folles élégies » dans lequel dominent « la grâce, l'amour , la volupté ». La volupté surtout, et c'est en cela, outre le commun amour de l'antiquité qui unit les deux poètes, que Dovalle a ressemblé à André Chénier, plus sensuel que Ronsard, moins naïf aussi, et plus près de notre poète par la langue et par la jeunesse.

Dovalle aurait pu dire avec André Chénier :

> Je suis né pour l'amour, j'ai connu ses travaux [2].

Et, en effet, c'est presque uniquement dans des poésies amoureuses que les deux poètes se sont rencontrés. C'est qu'ils étaient tous les deux amoureux et sensibles, voluptueux aussi, de cette volupté raffinée qui trouve sa satisfaction dans la contemplation artistique d'un beau corps et de belles attitudes plutôt que dans l'assouvissement de

« On reconnaissait dans son (de Cymodocée) langage les accents confus de son ancienne religion et de sa religion nouvelle : ainsi, dans le calme d'une nuit pure, *deux harpes suspendues au souffle d'Éole, mêlent leurs plaintes fugitives : aussi frémissent ensemble deux lyres* dont l'une laisse échapper les tons graves du mode dorien, et l'autre, les accords voluptueux de la molle Ionie. »

[1] Éd. 1868. Préface de V. Hugo, pp. 14-15.

[2] Poésies de André Chénier. Ed. de H. de Latouche. Élégie XXXVIII, Nous avons choisi à dessein l'édition de H. de Latouche, parce qu'elle est la seule que Dovalle ait pu connaître.

Digitized by Google

désirs plus grossiers. Mais Dovalle est toujours resté dans les limites des images que l'on peut évoquer; Chénier les a quelquefois dépassées.

Dès les premières pages du *Sylphe* on trouve l'inspiration de Chénier. Le *Sylphe* voluptueux et timide voltigeant autour des femmes qui passent ne demandait :

..... qu'une bouche
Pour y mourir d'amour ! [1]

et Chénier avait écrit presque de même :

Oh ! puisse le ciseau qui doit trancher mes jours
Sur le sein d'une belle en arrêter le cours ! [2]

D'ailleurs, Chénier ne s'est-il pas fait fleuve pour envelopper de son désir les beautés qu'il convoite, ne s'est-il pas fait Sylphe, lui aussi pour voir toujours et partout la maîtresse qu'il aime :

Souvent, fleuve moi-même, en mes humides bras
Je presse mollement des membres délicats,
Mille fraîches beautés que partout j'environne ;
Je les tiens, les soulève et murmure et bouillonne.
Mais surtout Lycoris, Protée insidieux,
Partout autour de toi, je veille, j'ai des yeux.
Partout *sylphe* ou zéphyr, invisible et rapide,
Je te vois..... [3].

C'est bien là la même inspiration que celle de Dovalle, la même sensibilité qui s'éveille et se complaît au contact d'un beau corps qui, en imagination, soulève les voiles et poursuit en rêve les voluptés secrètes qu'il devine.

La même sensibilité a chez les deux poètes le même effet ; ils sont l'un et l'autre prompts à soupçonner et, qu'ils s'appliquent à conquérir un amour ou à le garder, leur esprit n'est jamais en repos. La jalousie a chez eux des expressions charmantes d'adolescents boudeurs et naïfs qui poussent

[1] Éd. 1868, *Le Sylphe*, p. 33.

[2] Éd. Latouche. *Fragments d'élégies*, I, imité d'Ovide.

[3] Chénier. Ed. Latouche. Elégie IV

Digitized by Google

l'illusion jusqu'à croire à leur clairvoyance amoureuse. Chénier écrivait :

Jeune fille, ton cœur avec nous veut se taire.
Tu fuis, tu ne ris plus ; rien ne saurait te plaire...
Ah ! mon œil est savant et depuis plus d'un jour
Et ce n'est pas à moi qu'on peut cacher l'amour [1] ;

Et Dovalle, un peu plus modestement, il est vrai :

..... Mais quoi ! ..... tu détournes la vue,
Ma présence te pèse et semble t'alarmer !.....
Un mot, Zélie, un mot de ta bouche ingénue !.....
Non ?..... Je comprends !.... *Un autre* a su se faire aimer [2] !

Le soupçon les mord au cœur tous les deux, et ils se représentent cet « autre » possesseur des biens qu'ils ont possédés. Mais la jalousie se traduit de façon différente suivant le tempérament de chacun ; chez Chénier par du dépit, ch z Dovalle par une douce mélancolie ; chez tous deux par l'offre d'un pardon que la coupable n'a pas demandé. Dovalle semble se complaire dans la douloureuse volupté du soupçon et jouir encore en artiste des tendresses que l'aimée prodigue à un autre et qui lui rappellent celles dont il fut l'objet :

Avec les jolis riens, avec les doux murmures,
Dont tu semais, tout bas, ces entretiens charmants,
Un autre, plus heureux, de tes lèvres parjures,
D'un éternel amour a reçu les serments.....

De ma trompeuse amante un autre a la tendresse !.....
Un autre sourira, si, vers la fin du jour,
Je vois son bras tremblant presser l'enchanteresse,
Rouge encor de pudeur, de plaisir et d'amour.....

Mais avec quelle miséricorde il accueille chez sa maîtresse les moindres signes de repentir et se retire dignement sur un dernier et tendre reproche d'amoureux blessé :

[1] Éd. I atouche. Elégie V.
[2] Éd. 1868. *Soupçon*, p. 43

Digitized by Google

Ciel !..... un triste soupir..... une voix affaiblie.....
Un reproche timide !..... Ah ! garde tes secrets,
Je dois les respecter, je le veux ; — mais, Zélie,
Si j'avais des chagrins, moi, je te les dirais !..... .

Chez Chénier, la violence de l'amour se couvre d'abord du voile de l'indifférence, et finalement c'est l'amant outragé qui s'abaisse et implore son propre pardon. Mais Chénier est plus sensuel et plus précis que Dovalle dans l'évocation des plaisirs dont « un autre » jouit à sa place :

.....Mais ne me parlez plus, amis de l'infidèle :
Que m'importe qu'un autre adore ses attraits,
Qu'un autre soit le roi de ses festins secrets ;
Que tous deux en riant ils me nomment peut-être ;
De ses cheveux épars qu'un autre soit le maître ;
Qu'un autre ait ses baisers, son cœur ; qu'une autre main
Poursuive lentement des bouquets sur son sein ?
Un autre ! Ah ! je ne puis en souffrir la pensée !
.....et je brûle, et je pars
Me coucher sur sa porte, implorer ses regards :
Elle entendra mes cris, elle verra mes larmes ;
Et dans ses yeux divins, pleins de grâces, de charmes
Le sourire ou la haine, arbitres de mon sort,
Vont ou me pardonner, ou prononcer ma mort [1].

L'âme des deux poètes volages mais amoureux, cette âme inquiète ne repose jamais. Toujours placé entre deux amours, l'un qui s'achève, l'autre que commence, leur cœur ardent tient leur corps éveillé et peuple leurs insomnies des transes de leur jalousie ou des folles images de leurs amours passées. L'*Insommie* de Dovalle ressemble à celle de Chénier. Dovalle s'écrie :

Du sommeil !...du sommeil !...Que je voudrais dormir ! !...
Impossible !... Mes yeux sont secs, ma tête brûle...
Sous l'horrible insommie, il faut encor gémir !...
. . . . . mon corps
S'épuise à se tourner, se consume en efforts...

[1] Chénier. Ed. Latouche. Élégie XXI.

Digitized by Google

O mon Dieu !... je t'en prie !... une heure, une minute,
Un instant de sommeil ! ! Je suis si malheureux !
Mon Dieu ! Dis au sommeil qu'il close enfin mes yeux !
..... Que l'aube matinale est lente à m'apparaître !... [1].

et Chénier, tourmenté comme lui par le soupçon :

O nuit, nuit douloureuse ! ô toi , tardive aurore
Viens-tu ? vas-tu venir ? es-tu bien loin encore ?
Ah ! tantôt sur un flanc, puis sur l'autre, au hasard
Je me tourne et m'agite, et ne peux nulle part
Trouver que l'insommie amère, impatiente ,
Qu'un malaise inquiet et qu'une fièvre ardente.....
Dieu d'oubli, viens fermer mes yeux. O Dieu de paix !
Sommeil, viens, fallût-il les fermer pour jamais.
Un autre dans ses bras ! ô douloureux outrage !... [2].

Il semble bien qu'il y ait là plus qu'une rencontre fortuite et que Dovalle se soit réellement inspiré de Chénier. Il était trop semblable à lui et trop artiste pour ne point le faire, et lorsqu'il chantait sur le mode de Ronsard, en consolation de son amour déçu, la louange de vin de Saumur :

A toi, mon cher compatriote,
A toi, le père des bons mots,
A toi, qui de Momus agites la marote,
Et qui portes l'oubli des maux ! [3].

il devait se souvenir aussi de ces vers de Chénier :

Reste, reste avec nous, ô père des bons vins !
Dieu propice, ô Bacchus ! toi dont les flots divins
Versent le doux oubli de ces maux qu'on adore [4].

Dovalle mieux que tout autre était fait pour comprendre Chénier, il avait la même nature, voluptueuse jusque dans l'art, éprise de la beauté plastique jusqu'à la passion, jusqu'au point de contempler plus en artiste qu'en amant

[1] Édition 1868, p. 127.
[2] Éd. Latouche. Élégie XXII.
[3] Épître au vin de Saumur, éd. 1868, p. 203.
[4] Éd. Latouche. Elégie XXI.

Digitized by Google

l'objet de son désir. Et quelles paroles en effet pourraient s'appliquer plus complètement à Dovalle que ces vers d'André Chénier :

Être libre pour moi n'est que changer de fers.
Autant que l'univers a de beautés brillantes,
Autant il a d'objets de mes flammes errantes.
Mes amis, sais-je voir d'un œil indifférent
Ou l'or des blonds cheveux sur l'albâtre courant,
Ou d'un flanc délicat l'élégante noblesse,
Ou d'un luxe poli la savante richesse ? [1].

D'ailleurs Dovalle ne nous a-t-il pas fait sa confession d'artiste lorsqu'il a écrit :

J'aime un œil noir sous un sourcil d'ébène,
Sur un front blanc j'aime de noirs cheveux.....
J'aime un beau corps, qui se penche avec grâce,
Sur un sofa négligemment porté :
Et savez-vous avec combien de grâce
Sur un sopha vous vous inclinez, lasse
Et brûlante de volupté ? [2].

Il n'a, lui non plus, jamais pu résister à la beauté, et pour lui aussi être libre n'était que « changer de fers ». Ses « douces et folles élégies » ressemblent à celles de Chénier en ce qu'elles ont de plus amoureux, de plus sensuel, et peut-être en ce qu'elles ont de plus parfait dans la forme. A-t-il imité Chénier, de propos délibéré ? Nous ne le croyons pas. Mais il s'est peut-être inspiré, sans trop s'en apercevoir, d'un poète qu'il aimait et dont les goûts, l'esprit et le cœur ressemblaient aux siens. Il n'a peut-être pas pu se dégager immédiatement de l'influence de Chénier, mais cette influence n'a aucunement nui à sa personnalité, et son modèle, qui avait une âme semblable à la sienne, paraît avoir été seulement pour lui, comme on disait autrefois, son « maître à chanter ». Au contact de ce laborieux ouvrier de vers, de ce styliste

[1] Éd. Latouche. Élégie XXXIX.
[2] Éd. 1868. *Qu'aimez-vous ?* p. 49.

Digitized by Google

élégant et pur qu'est Chénier, le style de Dovalle ne pouvait que s'épurer et s'affiner, et notre poète n'avait garde d'oublier en perfectionnant sa langue et sa versification, la leçon de son maître improvisé, que :

> L'art des transports de l'âme est un faible interprète ;
> L'art ne fait que les vers ; le cœur seul est poète.

et que ce cœur est seulement celui du poète qui :

> ..... sait, de se connaître ayant la sage envie,
> Refeuilleter sans cesse et son âme et sa vie [1].

[1] Chénier. Édit. Latouche. Élégie XX.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

De la périphrase à la chanson : Delille, Millevoye, Béranger

Dovalle avait grand besoin des leçons de goût que lui donna Chénier, car il n'avait pas toujours été aussi bien inspiré dans le choix de ses modèles, et parmi les poètes de la fin du XVIIIe siècle, s'il a aimé le plus pur et le plus grand, il a eu, dans sa jeunesse, quelque velléité d'admirer l'un des plus ennuyeux, et il a subi l'influence de Delille.

Ceci n'a rien d'étonnant, si l'on songe que Chénier lui-même n'était pas exempt de quelques taches de mauvais goût et de quelques périphrases contournées et que Vigny, Lamartine, Hugo n'ont point échappé dans leurs premières œuvres à cette mode désuète. A l'époque où Dovalle faisait ses humanités, Delille était le dieu des collèges et le prince des traducteurs. Sa laborieuse et fade traduction de Virgile se débitait en petites tranches et s'apprenait par cœur, et les maîtres qui, de bonne foi, admiraient ces productions rachitiques d'une époque vieillie, enseignaient ingénument à leurs élèves à préférer dès leur jeune âge le clinquant et le rococo de ces vers creux aux vraies beautés de l'antiquité. Dovalle a donc lu et appris avec les autres élèves de ce temps des passages de Delille. Lui qui ne faisait encore que balbutier en vers, il a admiré béatement ces alexandrins élégants, trop élégants ; et le plus naturellement du monde, s'il en retint quelque chose, ce fut ce qu'il y avait de moins bon et de plus compliqué : la périphrase et la préciosité.

Dovalle les a connues et cultivées sous toutes leurs formes, depuis la périphrase zoologique :

Digitized by Google

110

Mais au fond du calice un insect caché
Vit, déchirant la fleur de sa dent acérée.... [1]

jusqu'à la périphrase mythologique :

Dieux ! quel tableau ! une mère charmante,
Sur ses genoux tenant un jeune amour,
Qui , souriant et pleurant tour à tour,
Tend à Vénus une main caressante [2].

Il a aimé aussi l'amas des épithètes-chevilles, dont les pseudo-classiques surchargeaient leurs vers, et toute sa poésie de la *Jeune Mère ou la première séparation* [2] est dans ce style. C'est qu'à cette époque il imitait Millevoye qu'il aimait comme le meilleur disciple de Delille et qu'il invoquait avec Legouvé, au début de la *Jeune Mère* :

Peintres charmants, Legouvé, Millevoye,
Confiez-moi votre aimable pinceau.

Il ne pouvait en effet oublier que Millevoye, avant d'être le précurseur charmant de Lamartine, avait écrit des vers comme ceux-ci :

Là, menaçant de loin, le bronze éclate et tonne ;
Ici frappe de près le poignard de Bayonne [3].

Ce qu'il a imité tout d'abord avec une admiration candide, c'est le Millevoye d'*Austerlitz*, de *Charlemagne*, *A Pavie*, d'*Alfred* et de l'*Amour maternel*. Il n'a malheureusement que trop bien réussi dans son imitation, mais, plus tard, quand il aura compris tout le vide de ces poèmes, il s'inspirera du Millevoye de la *Chute des feuilles*, de celui des *Ballades*, des *Romances* et des *Épigrammes*, et égalera son modèle dans des poésies charmantes.

[1] *Premier chagrin*, éd. 1868, p. 38.
[2] Éd. 1868. *La jeune Mère*, p. 178. Écrite à Poitiers en juillet 1826.
[3] Millevoye. *Poème d'Austerlitz*.

Digitized by Google

L'*Amour maternel*[1] de Millevoye a évidemment enchanté le cœur sensible de Dovalle et lui a fourni l'idée première de la *Jeune Mère*. Mais Dovalle s'est débarrassé de l'érudition pesante de son modèle, il ne lui a pris que le style, et quel style ! Il y a cependant plus de naturel dans une strophe de la poésie de Dovalle que dans tout le long poème de Millevoye.

Dovalle s'est assimilé merveilleusement le style du mauvais Millevoye, cette sorte de style neutre qui coule interminablement pendant les six chants de *Charlemagne à Pavie*[2] et les quatre chants d'*Alfred*[3]. C'est ce style que l'on trouvera chez lui chaque fois que l'inspiration lui manque ou qu'il voudra faire une œuvre de longue haleine, c'est le style de la *Jeune Mère* et c'est celui de *Néala*.

Mais, à côté de cette langue incolore et fade, Dovalle mieux inspiré, a imité avec un rare bonheur la grâce facile des Élégies et des Ballades de Millevoye. C'est que dans les élégies, où souvent Millevoye ressemble à Chénier, Dovalle se retrouvait en pays de connaissance et n'était plus intimidé par les images charmantes et fragiles de ces petits poèmes, comme il l'avait été par la phraséologie rébarbative des épopées. Dovalle s'était même si bien pénétré de ce genre, que l'on retrouve dans l'*Oratoire du Jardin*[4] des vers entiers de la *Chute des Feuilles*[5]. Et ce passage de notre poète :

C'est là, quand le jour déclinait,
Qu'au détour de la sombre allée,
Cécile, à pas lents, et voilée,
Paisiblement s'acheminait.

[1] Millevoye, éd. Garnier, p. 311.
[2] Éd. Garnier, p. 159.
[3] Éd. Garnier, p. 229.
[4] Dovalle, éd. 1868, p. 106.
[5] Millevoye, éd. Garnier, p. 55. Le rapprochement entre les vers de Dovalle et ceux de la *Chute des feuilles* a déjà été fait par M. Léon Séché, dans la préface de son édition des *Poésies complètes de Charles Dovalle*. Paris Lechevalier, 1898, p. 10.

Digitized by Google

112

semble calqué presque mot pour mot sur celui de Millevoye :

Mais si mon amante voilée
Au détour de la sombre allée
Venait pleurer quand le jour fuit.

La plupart du temps l'imitation est moins apparente, elle est plus dans l'allure générale de quelques poésies de Dovalle que dans les mots mêmes ou les images qu'il emploie, et le poète conserve seulement ce ton léger et badin, qui règne par exemple dans *Ma Muse* [1], et qui est emprunté aux poésies légères de Millevoye comme l'*Épître à mon dernier écu* [2] ou les *J'ai vu de la promenade de Longchamp* [3]. Quelquefois chez Millevoye ce badinage n'exclut pas un grain de mélancolie et, lorsque Dovalle pétrarquisait en écrivant le « C'est là » de l'*Inconnue*, il se souvenait peut-être aussi des derniers vers du *Déjeuner* [4] de Millevoye :

Je rentre, et, seul avec ma rêverie,
Des voluptés dont mon cœur s'enivra
Je me retrace une image chérie.....
En soupirant, je dis : « Elle était là ! ».

Dovalle n'a pas aimé seulement les poésies légères de Millevoye et leur gracieuse allure, il a imité un peu dans ses deux ballades *La Chasse invisible* [5] et *Garde le bien* [6] et dans son fabliau l'*Aveu de Loïse* [7] le rythme même et le style archaïsant des ballades de Millevoye telles que la *Fiancée* [8],

[1] Dovalle, éd. 1868, p. 166.
[2] Millevoye, éd. Garnier, p. 342.
[3] Éd. Garnier, p. 345.
[4] Éd. Garnier, p. 333.
[5] Éd. 1868, p. 130.
[6] *Id.*, p. 145.
[7] *Id.*, p. 149.
[8] Millevoye. Éd. Garnier, p. 379.

Digitized by Google

Le festin de la Châtelaine [1], *La Bachelette* [2], et des romances comme le *Premier baron chrétien* [3] ou *Le beau Loïs* [4]. Mais le ton des ballades de Dovalle est beaucoup plus gaulois que celui des poésies de Millevoye.

C'est que Dovalle traitait un peu la ballade comme la chanson, et ces deux genres sont si proches l'un de l'autre que le poète les a confondus souvent sans presque y songer, mêlant au gré de son caprice un peu de chanson à la ballade et un peu de ballade à la chanson. Les romances de Millevoye sont d'un ton trop sérieux pour que l'on puisse leur comparer des chansons comme le *Curé de Meudon* [5] ou *Tout Bas* [6], et il faut arriver jusqu'à Béranger pour trouver quelque chose d'aussi gai et d'aussi simple que les innocentes satires de Dovalle.

Ici d'ailleurs l'imitation ne fait pas de doute, et c'est poussé par son admiration pour Béranger, chansonnier politique, et idole de la jeunesse libérale, que notre poète composa, en janvier 1828, sa première chanson : *Mon rêve* [7] où l'on trouve le souvenir tout frais encore de certains couplets de Béranger.

Le refrain même de Dovalle :

Ah ! laissez-moi rêver la liberté !

se retrouve dans *Ma République* [8] où Béranger demande, en mêlant selon son habitude Lisette et Bacchus à la politique, la liberté de penser et d'agir :

[1] Millevoye, éd. Garnier, p. 381.
[2] *Id.*, p. 390.
[3] *Id.*, p. 397.
[4] *Id.*, p. 401.
[5] *Dovalle*, édit. 1868, p. 100.
[6] *Id.*, p. 200.
[7] *Id.*, p. 80.
[8] Grande éd. Garnier, p. 135.

Digitized by Google

Point d'entrave à la pensée,
Par ordonnance de Bacchus.....
A son gré, que chacun professe
Le culte de sa déité.
Qu'on puisse aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté.

On voit qu'à cette époque la satire religieuse était intimement liée à la satire politique et que l'on ne pouvait se moquer un peu du roi sans se moquer beaucoup des prêtres. Dovalle n'y a point manqué dans sa chanson, et l'on a vu qu'il ne s'en était pas tenu à ce coup d'essai : « Je sais, écrit-il dans *Mon Rêve* :

Je sais qu'il est des prêtres fanatiques
Qui se sont mis à la place des dieux...

Béranger avait chansonné les *Missionnaires*[1] avec plus de gaieté et plus d'esprit :

En vendant des prières,
Vite soufflons morbleu,
Éteignons les lumières
Et rallumons le feu.
L'intolérance, front levé,
Reprendra son allure.
Les protestants n'ont point trouvé
D'onguent pour la brûlure ;
Les philosophes aussi
Déjà sentent le roussi.

La satire religieuse change de ton chez Dovalle dans le *Curé de Meudon*, inspiré, dit-on, par la *Pétition* de Paul-Louis Courrier « pour des villageois que l'on empêche de danser » ; là, les imitations ou les reminescences de Bérenger ne sont plus à compter, et on les suit de couplet en couplet. Le début de la chanson de Dovalle :

J'ai lu jadis, dans une vieille histoire
Que, gai pasteur d'un docile troupeau,
Certain curé, d'égrillarde mémoire,
Avec son vin, ne buvait jamais d'eau.

[1] Gr. éd. Garnier, p. 193.

Digitized by Google

rappelle celui du vieux *Ménétrier* [1] :

Je ne suis qu'un vieux bonhomme,
Ménétrier de hameau,
Mais pour sage on me renomme
Et je bois mon vin sans eau.
Autour de moi, sous l'ombrage
Accourez vous délasser.
Eh, lon, lan, la, gens de village,
Sous mon vieux chêne il faut danser ;

et le refrain :

..... Dansez dans la prairie
Et bénissez le curé de Meudon.

ressemble au *Ménétrier de Meudon* [2] :

Dansez vite, obéissez donc
Au ménétrier de Meudon,
Dansez vite, obéissez donc.
Il est le roi du Rigodon.
Guillain sous les charmilles,
Au temps de Rabelais,
Met en train femmes, filles,
Bourgeois, manants, valets.

On pourrait rapprocher encore maint autre passage, par exemple celui du *Curé de Meudon :*

« Pourquoi rougir, jeune et timide Isnelle ?..
Près d'un amant tu soupires tout bas :
Va donc causer derrière ma tonnelle.....
Mais que surtout je ne m'en doute pas !.....
Jamais, je crois, pourvu qu'on se marie,
Ces péchés-là n'ont besoin de pardon.....

avec ces vers de *Mon Curé* [3] :

Sans en jamais rien publier,
Je vois s'enfler le tablier

[1] Gr. éd. Garnier, p. 125.
[2] Gr. éd. Garnier, p. 461.
[3] Gr. éd. Garnier, p. 81.

Digitized by Google

De plus d'une friponne.
S'épouse-t-on six mois trop tard,
Faut-il baptiser un bâtard ;
C'est le ciel qui l'ordonne !

Et l'on ne peut s'empêcher de comparer la si jolie chansonnette de Dovalle, *Tout bas ou Conseils de ma grand'mère*, aux couplets gaillards de ma *Grand'-Mère* de Béranger, mais les conclusions de ces deux poésies sont bien différentes , celle de la première indique la timidité et l'autre tout le contraire.

L'influence de Béranger n'est pas seulement visible dans les chansons de Dovalle, elle se fait sentir dans toute une partie de son œuvre, dans les poésies que nous appellerons des satires politiques. Dans l'*Épître à la Girafe* [1], cette longue et énigmatique poésie en faveur des Grecs, Dovalle écrit :

« Plus de maîtres ! Courons, volons, soldats chrétiens !
« Nous avons un pays, des enfants à défendre ;
« Courage ! les chrétiens viendront nous secourir !..... »

A l'oreille des rois leur voix s'est fait entendre :
Les rois les ont laissé mourir !

C'est presque dans les mêmes termes que les Turcs raillaient les Grecs dans le *Psara* [2] de Béranger :

L'Europe esclave a dit dans sa pensée :
Qu'un peuple libre apparaisse ! Et soudain.....
Paix ! ont crié d'une voix courroucée,
Les chefs que Dieu lui donne en son dédain.
. . . . . .

Soyez unis, ô Grecs ! ou plus d'un traître
Dans le triomphe égarera vos pas.
Les nations vous pleureraient peut-être,
Les rois chrétiens ne vous vengeraient pas.

C'est que les deux poètes confondent dans un même

[1] *Dovalle*, éd., 1868, p. 190.
[2] Gr. éd. Garnier, p. 341.

Digitized by Google

sarcasme les prêtres et les rois, et Béranger exprime sans nul doute leur commune pensée lorsqu'il écrit :

L'Église est l'asile des cuistres
Mais les rois en sont les piliers ;
Et bientôt le banc des ministres
Sera le banc des marguilliers [1].

Les railleries de Dovalle sur le « gras Matou », le « gros tartuffe », de sa fable le *Chien et le Chat* [2], ne sont que l'écho des couplets de Béranger sur les *Révérends Pères*, *Les Missionnaires*, *Les Capucins*, *Le Missionnaire de Montrouge*, *Le Petit homme rouge* et *La Mort du Diable*. Et ses plaisanteries sur Loyola, sur les jésuites, sur son tartuffe qu'il représente sous les traits d'un matou hypocrite et intolérant rappellent les satires de Béranger sur le même sujet :

Moitié renards, moitié loups
Notre règle est un mystère
Nous sommes fils de Loyola.....
. . . . . .
Reconnaissez la voix d'Ignace
Pleurez et convertissez-vous [3].

ou encore :

Riant d'un air moqueur
Il chante comme au chœur
Baise la terre et puis ensuite
Met un grand chapeau de jésuite ; [4].

et .

..... De l'enfer saint Ignace hérite.
Le diable est mort, le diable est mort [5].

Enfin, on peut dire que jusque dans ses poésies amoureuses et sa conception de l'amour, Dovalle s'est inspiré

[1] *Les Révérends Pères.*
[2] *Dovalle*, éd. 1868, p. 197.
[3] *Le Missionnaire de Mont-Rouge.*
[4] *Le Petit homme rouge.*
[5] *La mort du diable.*

Digitized by Google

de Béranger, car il n'est pas bien loin, croyons-nous, de penser avec le chansonnier, qu'être grisette,

C'est de la noblesse en amour [1] ;

et certain portrait d'une « beauté simplette et pudibonde »

Qui n'eût jamais lu de romans,
Fillette dont la gorge ronde
Fût autre chose que du vent,

que Dovalle traçait dans *Ma Muse* en 1825 [2] fait penser à la *Jeannette* de Béranger

Fi des coquettes maniérées !
Fi des bégueules de grand ton !
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.

Jeune, gentille et bien faite,
Elle est fraîche et rondelette,
Son œil noir est pétillant
Prudes, vous dites sans cesse
Qu'elle a le sein trop saillant,
C'est pour la main qui le presse
Un défaut bien attrayant.

On trouve chez les deux poètes les mêmes idées politiques et religieuses, le même esprit satirique et gaulois, le même épicurisme aimable, enfin souvent presque le même style agréable sans prétention et simple sans naïveté. Mais cette imitation de Béranger limitée à la chanson et à la satire politique est dans l'œuvre de Dovalle un coin à part entre l'élégie amoureuse et l'élégie romantique et peut-être comme une transition entre les poètes de l'ancienne école et ceux de la nouvelle. C'était là que Dovalle se reposait de ses compositions plus sérieuses et donnait libre cours

[1] *La vertu de Lisette.*
[2] Éd. 1868, p. 166.

Digitized by Google

à son esprit moqueur. A cause de cette influence même, ses chansons sont peu personnelles. Peut-être pourtant Dovalle était-il parvenu peu à peu à se dégager d'une imitation trop servile et avait-il produit des chansons vraiment originales. Ce furent sans doute ces « *Chansons politiques* », qui faisaient partie des manuscrits de la collection Louvet, et dont parle M. C. Port [1].

[1] Voy. *Revue de l'Anjou*, n° d'Avril 1910, p. 270 et 271.

Digitized by Google

CHAPITRE V

L'Imitation de Chateaubriand

Nous avons vu dans l'étude des sentiments poétiques de Dovalle que notre poète avait été poussé vers le romantisme par son amour du romanesque et qu'il avait, dans une partie de son œuvre, subi l'influence de Chateaubriand.

A dire vrai, cette influence est limitée à deux poésies, presque à une seule, mais elle est si évidente qu'il est impossible de la passer sous silence. La disproportion du talent et du caractère des deux écrivains l'a seule empêchée de s'étendre aux autres œuvres de Dovalle. Le poète, dont l'enfance avait eu quelque ressemblance avec celle de Chateaubriand, tiré, lui aussi, « du sein de sa mère avec le fer [1] », hanté, lui aussi, par de tristes souvenirs de famille, aurait pu comprendre plus complètement son grand modèle. Mais Dovalle était tout l'opposé de ce qu'il fallait pour aimer la tristesse hautaine et l'incommensurable orgueil de Chateaubriand ; laissant de côté les idées, il n'a pris chez son devancier qu'un sentiment, et un sentiment romanesque : l'amour.

Si l'on veut définir quelle fut la nature de l'influence de Chateaubriand sur Dovalle, on ne peut employer qu'un mot : imitation, et même imitation servile et presque inintelligente. Dans *Velléda* [2], en tête de laquelle Dovalle a placé le canevas d'une nouvelle inédite qu'il semble prendre

[1] Châteaubriand. *René.*

[2] Édition 1868, p. 69.

Digitized by Google

comme sujet de son poème, le poète s'est inspiré, indirectement au moins, des *Martyrs*. Et l'on retrouve dans le récit des aventures de Marcomir et de Velléda le souvenir évident des amours d'Eudore et de la fille de Ségenax [1]. Mais l'imitation disparaît dans la variété de ce poème étrange mi-lyrique et mi-épique.

Au contraire, dans *Néala ou la Fuite*[2], elle se donne libre carrière, et Dovalle, la mémoire encore toute pleine des phrases chantantes d'*Atala*, traduit inexorablement en vers glacés la prose poétique de son modèle. Transposer du Chateaubriand en vers octosyllabiques, presque dans le style du *Pauvre nègre* [3] de Millevoye, voilà certes une idée qui, pour être originale, prouve que Dovalle n'avait guère compris le sens particulièrement profond d'*Atala*.

Le sujet de Néala est presque voisin de celui de la nouvelle de Chateaubriand et c'est à Atala sans doute que fait allusion le sous-titre de *Néala* : « souvenir d'une nouvelle américaine ». Les deux récits sont assez semblables dans leurs grandes lignes ; la fuite, le voyage, la mort par le poison au moment de toucher au bonheur rêvé se retrouvent dans l'un et dans l'autre. Mais c'est surtout dans le détail, dans la recherche et l'étalage de la couleur locale, dans le décor même au milieu duquel se passe l'action, que Dovalle a imité Chateaubriand. Et il a entassé consciencieusement dans *Néala* le Niagara, les pirogues, le calumet, le carbet, les savanes, le sachem, etc., sans oublier le Grand-Esprit ; ne voyant pas que, si l'on enlevait à *Atala* la grandeur des sentiments et la magie du style, ces mots exotiques ne seraient plus qu'un bric-à-brac encombrant et vulgaire.

Au reste, une simple comparaison entre le modèle et l'imitation suffit à montrer combien Dovalle a pillé Chateau-

[1] Chateaubriand, *Les Martyrs*, liv. IX et X.

[2] Éd. 1868, p. 87.

[3] Œuvres de Millevoye. Ed. Garnier, p. 127.

Digitized by Google

briand sans arriver à autre chose qu'à faire d'un chef-d'œuvre une pâle et incorrecte copie.

Là, en effet, où Chateaubriand a écrit :

« Quand nous rencontrions un fleuve, nous le passions « sur un radeau ou à la nage. Atala appuyait une de ses « mains sur mon épaule; et, *comme deux cygnes voyageurs*, « nous traversions ces ondes solitaires », Dovalle s'empresse de traduire :

Comme deux oiseaux voyageurs,
Comme deux blanches tourterelles,
Ils ont semblé trouver des ailes.....

Il emprunte parfois à la nouvelle de Chateaubriand des épisodes entiers : Néala et Télasco, après avoir longtemps marché, arrivent au bord du lac Ontario, construisent une pirogue et s'y embarquent :

Enfin, se déploie à leur vue
Le lac dont l'onde est inconnue
Aux vaisseaux du navigateur ;.....
Et le plus frêle des esquifs,
Sur un peu d'herbe desséchée,
Reçoit les amants fugitifs.....

De même dans Atala : « Après quinze nuits d'une marche « précipitée, nous entrâmes dans la chaîne des monts « Alléganhys et nous atteignîmes une des branches du « Tenase, fleuve qui se jette dans l'Ohio. Aidé des conseils « d'Atala, je bâtis un canot, que j'enduisis de gomme de « prunier, après en avoir recousu les écorces avec des « racines de sapin. Ensuite je m'embarquai avec Atala, « et nous nous abandonnâmes au cours du fleuve... »

Il n'est pas jusqu'au préliminaire de la chanson d'Atala : « Heureux ceux qui n'ont point vu la fumée des fêtes de l'étranger... », et jusqu'à cette chanson elle-même, que Dovalle n'ait imitée :

Ils écoutent..... Le flot murmure
Sous le canot libérateur ;...
Tandis qu'au milieu du silence,

Digitized by Google

La rame, agitée en cadence,
Sillonne au loin l'Ontario.....

écrit en effet Dovalle d'après cette phrase d'*Atala* : « Rien « n'interrompait ses plaintes, hors le bruit insensible de « notre canot sur les ondes... » L'apparition du « fils de Brama » dans la prière de Néala déroute un peu tout d'abord ; mais la chanson de Télasco est inspirée tout entière, quant à la forme tout au moins, de la chanson d'Atala. Les couplets alternés séparés par un refrain, la monotonie et la simplicité voulue du style, proviennent d'une évidente intention d'imiter, et c'est presque dans les mêmes termes que Chateaubriand et Dovalle peignent le silence qui succède à la chanson. « Ainsi chantait Atala. Rien n'interrompait ses plaintes... En deux ou trois endroits seulement, elles furent recueillies *par un faible écho*... », écrit le premier ; et Dovalle transpose fidèlement :

Empreint de sa longue tristesse,
Tel fut le chant de Télasco :
Mais par degré sa voix s'abaisse,
Expirant *comme un faible écho*.....

Les attitudes mêmes des personnages se ressemblent singulièrement. Lorsque Chactas raconte l'orage dans la forêt : « Assis moi-même sous l'arbre, dit-il, soutenant ma « bien-aimée sur mes genoux, et réchauffant ses pieds nus « entre mes mains, j'étais plus heureux que la nouvelle « épouse qui sent pour la première fois son fruit tressaillir « dans son sein » ; c'est à peu de chose près l'attitude que Dovalle prête à Télasco :

Télasco, dont le cœur palpite,
Sur ses genoux reste penché.
Dans sa main ta main caressante
Semble fuir le froid du tombeau,
Et de ta tête languissante
Son bras porte le doux fardeau !.....

Et lorsque Néala agonisante raconte son empoisonnement :

Digitized by Google

Le soir... j'eus soif... j'étais bien lasse !...
Elle enleva mon lourd panier.....
Puis, elle m'offrit dans sa tasse
Le doux breuvage du palmier.....

TÉLASCO

Quel voile affreux ta main soulève !...
Néala !..... mon amie..... achève !.... »

n'est-ce pas un souvenir de la scène similaire d'*Atala* : « Hé bien, dit-elle, j'avais prévu ma faiblesse : en quittant « les cabanes, j'ai emporté avec moi...— Quoi ? repris-je « avec horreur. — Un poison ! dit le père. — Il est dans « mon sein, s'écria Atala ». Les symptômes de l'agonie chez les deux héroïnes sont presque les mêmes; voici comment Dovalle raconte la mort de Néala :

Mais sa langue qui la trahit
S'arrête muette et glacée ;
Son œil s'éteint, son front pâlit,
Sa main est vainement pressée :
Une affreuse immobilité
Engourdit ses membres débiles.....

Les éléments de ce récit sont empruntés à Atala :

« Vers le soir, des symptômes effrayants se manifestèrent; « un engourdissement général saisit les membres d'Atala, « et les extrémités de son corps commencèrent à se refroidir : « Touche mes doigts, me disait-elle; ne les trouves-tu pas bien « glacés ?... Hier encore, mon bien-aimé, ton seul toucher « me faisait tressaillir ; et voilà que je ne sens plus ta « main, je n'entends presque plus ta voix ; les objets de la « grotte disparaissent tour à tour... »

C'est avec une joie véritable que l'on arrive à la fin de ce long et pâle démarquage et que l'on constate la tardive pudeur de Dovalle qui a voulu puiser en son propre fond les deux derniers vers :

Télasco n'avait plus d'amante :
Elle avait cessé de souffrir ! .....

Digitized by Google

qui ne ressemblent qu'à peine aux trois mots de Chateaubriand : « Atala venait d'expirer ». Évidemment, une imitation qui ne serait pas tout à fait un plagiat ne saurait se rapprocher davantage de son modèle.

Là se borne l'imitation de Chateaubriand ; elle ne s'est manifestée chez Dovalle que dans deux poésies : *Velléda* et *Néala;* encore la seconde seule est-elle inspirée directement de l'œuvre de Chateaubriand. Après *Néala*, ce désir d'imitation ne reparaît pas une seule fois dans le livre de Dovalle. Et d'ailleurs, l'influence de Chateaubriand devait s'arrêter là car Dovalle n'a pénétré aucune de ses idées; il n'a pris ni l'émotion vraie, ni la simplicité, ni la morale, ni la splendeur du style de son modèle, il n'en a fait qu'une imitation inintelligente et superficielle. Il a remplacé la profondeur de sentiment par une sensiblerie vieillotte. Et, perdant sa propre personnalité sans prendre le tour d'esprit de son inspirateur, jamais il n'a été aussi fade. Il ne pouvait, dans ces conditions, s'élever à la hauteur de Chateaubriand, le romanesque de l'aventure l'a seul charmé dans Atala, il a oublié tout le reste et, en imitant un chef-d'œuvre, il a fait cette petite chose exsangue et fade qu'il a nommée *Néala*.

R.-N. RAIMBAULT-D'HAUTERIVE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Juin 1911

Moyenne barométrique : 760^{mm},56 ; minimum, 749^{mm},60, le 24, à 1 heure du matin ; maximum, 771^{mm},42 le 28, à 10 heures du matin ; écart extrême, 21^{mm},82.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 12°,57 ; des minima (sans abri), 12°,08 ; des minima (sur le sol gazonné), 11°,41 ; des maxima (sous l'abri), 23°,98 ; des maxima (sans abri), 27°,06 ; des maxima (boule noire sans abri), 30°,49 ; des maxima (sur le sol gazonné), 35°,45 ; d'une eau de source, 14°,57 ; du mois, 18°,34.

Minimum absolu (sous l'abri), 7°,7 le 14 ; minimum absolu (sans abri), 7°,1 le 14 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), 5°,5 le 14 ; maximum absolu (sous l'abri), 31°,1 le 8 ; maximum absolu (sans abri), 38,8 le 8 ; maximum absolu (boule noire sans abri), 43°,3 le 8 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), 47°,5 le 8.

Humidité relative moyenne du mois, 69 ; minimum, 33, les 6, 7, à 4 heures du soir ; maximum, 98, les 1er, 17, 20, à 7 heures du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,63 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0 le 6 ; la plus forte, 9,7 le 30. Nombre de jours de soleil, 28 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 187 h. 95^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,41.

Pluie totale du mois, 49^{mm},3 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 18^{mm}1, le 17. Evaporation, 127^{mm},00.

Digitized by Google

Fréquence des vents : 1 jour du N; 6 jours du N-E; 1 jour de l'E N-E; 1 jour de l'E; 3 jours de l'E S-E; 2 jours du SS E; 1 jour du S-W; 8 jours de l'W-S-W; 4 jours de l'W; 2 jours de l'W N-W; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^{m},8$. Vitesse maximum du vent, $18^{m},0$ par seconde le 19, à 2 h. 45 du soir, vent W-S-W).

Rosée les 3, 4, 5, 6, 14, 20, 22, 23; brouillard le 29, à 6 heures du matin ; halos solaires les 15, 25. 26, 27.

Orage le 3, du S-E au N-W, de 5 h. 7 à 5 h. 52 du soir; orage le 16, du S-W au N-E de 6 h. 50 à 7 h. 48 du soir. Cet orage a été violent avec une grêle d'une forte grosseur, au S. et N-E d'Angers, sur les communes de la Pointe, Sainte-Gemmes-sur-Loire, les Ponts-de Cé, la Daguenière, la Bohalle. Le bruit du tonnerre était sourd et continuel, l'intensité des éclairs était faible.

Début de la floraison de la vigne (chasselas), le 8, milieu de la floraison le 11 ; fin de la floraison le 15.

A. CHEUX.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le mois de juin fut fertile, à Angers, en attractions de tous genres.

Le Concours hippique et les Courses d'Angers, sous la présidence de leur infatigable président, M. le comte Roger de Terves, ont été cette année particulièrement brillants.

Une très remarquable et très belle Exposition horticole eut lieu place du Champ de Mars, accolée à la vaste enceinte du Concours hippique. Elle fait le plus grand honneur à la Société d'Horticulture d'Angers et à son distingué président M. Louis-Anatole Leroy, dont les efforts furent couronnés de succès.

Enfin un concours de pompes des plus réussis, auquel prirent part de nombreuses compagnies de sapeurs-pompiers, obtint un succès très mérité. L'honneur en revient à M. Chouanet, conseiller municipal ; à M. Grimaud, secrétaire-général de la Mairie, et à M. Boussard, capitaine-commandant des Pompiers d'Angers, qui n'ont ménagé ni leur peine ni leur compétence pour obtenir le résultat désiré et obtenu.

***

Le musée Saint-Jean vient de s'enrichir d'aquarelles gouachées concernant la province d'Anjou. M. Michel, le très distingué directeur, a eu l'heureuse idée de les faire copier au Musée de l'armée par un artiste, M. Brun, et ce travail délicat est charmant.

Voici les titres et les descriptions de ces reproductions :

Drapeau du régiment d'Anjou créé sous Henri IV ; croix blanche cantonnée de rayons alternés rouge, blanc, bleu, jaune ; bordure avec carreaux de même couleur, hampe fleurdelysée cravate blanche, franges d'or.

Guidon des gendarmes et chevau-légers d'Anjou, créé en 1669 par M. le duc d'Anjou « aujourd'hui 1730, Philippe V, roi d'Espagne, qui en est le capitaine » : sur un fond bleu, 2 arbres sur un tertre, dans le champ étoile rayonnante, au-dessus : *Virtute autorem refert*, bordure à carreaux bleu et

Digitized by Google

or alternés, hampe à fer de lance doré avec cravate blanche à franges d'or.

Étendard d'Anjou-Cavalerie, formé en 1674, sous Louis XIV; sur un fond rouge, carreau bleu, orné d'un soleil rayonnant cantonné aux angles de quatre fleurs de lys d'or; bordure rouge à bords dorés; à la hampe, cravate blanche à franges d'or, entourée d'une cordelière à glands doré.

Cornette de la province d'Anjou, qui était portée au sacre et aux funérailles des rois de France; au centre, armes d'Anjou, d'azur à trois fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules, sur fond mauve, ornée d'une bordure courante de fleurs de lys d'argent stylisées, reliées par des rinceaux; bordure de carrés alternés d'argent et d'or; la hampe simple lance de cavalerie sans cravate.

Drapeau des milices d'Anjou, sous Louis XV; fond blanc avec croix blanche, accostée de quatre triangles orange, rose, noir et vert; à la hampe, cravate blanche et cordelière orange, noir, vert et rose.

Drapeau de la légion départementale de Maine-et-Loire (1815-1820), face, fond coupé en diagonale vert et blanc; sur le tout, écu de France, sommé de la couronne royale et entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit; le sceptre et la main de justice passés en sautoir; le tout entouré de deux rameaux de chêne et de laurier reliés à la base par un ruban bleu; revers deux rameaux de chêne et de laurier reliés par un ruban rouge auquel sont suspendues la croix de Saint-Louis et la croix de la Légion d'honneur. Entre les deux rameaux : « Le roi à la légion de Maine-et-Loire; » la hampe cravatée de blanc, terminée par un fer de lance évidé, renfermant une fleur de lys. Ce drapeau était celui du 3e ou du 4e bataillon.

Garde d'honneur à pied d'Angers (1808), habit blanc à revers rouges, collet, poignets liserés de rouge, culotte courte et guêtres blanches, fausses épaulettes et aiguillettes d'argent, chapeau bordé d'argent avec panache blanc.

Garde d'honneur à cheval d'Angers (1808), habit vert, gilet rouge à brandebourgs blancs et trois rangs de boutons argent, culotte verte à bande broderie d'argent, bottes à la Souwarow, épaulettes et aiguillettes d'argent, baudrier vert brodé d'argent avec l'aigle impérial, chapeau noir avec cocarde tricolore et plumet blanc. Selle draperie verte, couvre-

Digitized by Google

fontes bordé de blanc, croupetin avec l'aigle impérial. Les gardes d'honneur à cheval étaient chargés d'accompagner l'Empereur lorsqu'il visitait une ville.

***

Dans une nouvelle réunion, le *Syndicat d'Initiative de l'Anjou*, sous la présidence de M. Cochard et après un remarquable rapport de M. Henri Jaham-Desrivaux, a admis l'idée de la création d'un théâtre de plein air, à Angers, pour l'année prochaine.

***

Dîner d'été, dîner charmant, au Chalet du Touring, qui réunit à l'orée du Bois de Boulogne un nombre de convives inaccoutumé en cette saison, une trentaine que n'avaient point rebutés les menaces continuelles d'un ciel chargé de nuages.

Pendant le repas, une feuille, dessinée sur l'heure par Marc Leclerc, circula autour de la table, renseignant chaque convive sur l'identité de ses voisins et les commentaires jetés çà et là sur le papier par le crayon de notre spirituel collaborateur firent la joie de tous les assistants.

Au dessert, le président, M. Laurent, souhaita la bienvenue aux nouveaux membres qui venaient ce soir-là pour la première fois et dressa en quelques mots émus la liste des deuils dont la Société fut frappée depuis la réunion d'avril : M. Haro, notre regretté collègue, et Mme Gauchas, mère du docteur Gauchas, l'un des fondateurs du Vin d'Anjou.

En attendant que l'heure sonnât de se rendre à ces invitations gracieuses, après une spirituelle intervention de Paul Soniès, quelques instants d'agréable causerie réunirent, par groupes, les compatriotes heureux de se retrouver et qui ne se séparèrent qu'à regret comme toujours, après s'être donné rendez-vous au dîner de novembre.

***

M. Joüon des Longrais, président de la Société d'archéologie de Rennes, a présenté un volume non signalé, ayant pour titre : *Manuale secundum usum A degavensis diœcesis*, fait sous le pontificat de « Guillaume Ruzé » qui, avant d'être évêque d'Angers, avait été promu à l'évêché de Saint-Malo (1570 à 1572). Ce manuel a été rédigé par François Grandin, recteur de Saint-Jean d'Angers, et

Digitized by Google

imprimé à Paris, chez Lore et Antoine Hervault, en 1580, en caractères gothiques. Il contient un calendrier fort curieux.

***

Dans sa dernière séance, la Société académique de la Loire-Inférieure a entendu de M. Georges Ferronnière une érudite communication sur « les anciennes relations de l'Université d'Angers avec la Bretagne ». Déjà connue au dixième siècle, mais restaurée au siècle suivant par les élèves du grand Fulbert, l'école d'Angers fut alors fréquentée par Geoffroi Martel, le futur comte d'Anjou, Marbode et Baudri de Bourgueil, qui seront des évêques lettrés, et Robert d'Arbrissel, le fondateur de Fontevrault. Elle se peupla d'étudiants, venus non seulement de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, mais de la Normandie, de la Bretagne et même d'Angleterre. Cette infiltration perpétuelle d'éléments nouveaux décida de sa prospérité. Aussi, tandis que les glorieuses écoles de Chartres et de Reims déclinent et s'effacent dès le temps de Philippe-Auguste, Angers reste, avec Orléans et Paris, la grande cité scolaire du nord de la France.

Réagissant à son tour sur la Bretagne, à laquelle elle devait tant, elle en fut vraiment, à travers tout le moyen âge, le grand centre intellectuel. Là se sont formés et instruits ceux qui devaient régénérer l'esprit breton. C'est d'Angers que partit, au milieu du quinzième siècle, Jacques Claque, fondateur et premier recteur de l'Université de Nantes. Supprimées en 1792, les deux Universités ne furent pas rétablies; Rennes fut préférée par Napoléon pour être le siège d'une Académie, à laquelle on rattacha Nantes et Angers même. En 1875, comme on sait, après le vote de la liberté de l'enseignement supérieur, une Université catholique fut fondée à Angers.

***

Le docteur Motais, professeur de clinique ophtalmologique, vient d'être élu, au premier tour de scrutin, membre correspondant de l'*Académie royale de médecine de Belgique*.

Rappelons que le très distingué professeur Motais est déjà membre de l'Académie de médecine de Paris depuis 1902 et membre de l'Académie de médecine de Turin depuis 1904.

***

Digitized by Google

Le groupe parlementaire médical a reçu, dans sa séance du 20 juin, le docteur Motais, d'Angers, et les docteurs Bottu et Caillaud.

Au nom de l'Association des professeurs des collèges médicaux de France, ces Messieurs ont demandé au groupe parlementaire la revision de l'article 4 de la loi sur les accidents du travail qui lèse les intérêts médicaux et les droits des indigents à l'assistance.

Ils ont également demandé la revision de la loi sur l'enseignement médical pour que l'on attribue aux Écoles préparatoires médicales le troisième examen de doctorat.

Le groupe parlementaire médical a promis de prêter à ces Messieurs son intervention énergique, pour ces deux questions.

***

A la Roseraie de l'Hay, au cours de la fête des artistes de la Fleur, dans un décor charmant, M. Achille Cesbron, le président de cette Compagnie, pouvait embrasser d'un seul coup d'œil toute sa vie d'artiste et c'étaient, pour ainsi dire, ses toiles admirables où palpite l'âme de la fleur qui lui faisaient cortège dans les guirlandes harmonieusement balancées par le vent aux colonnades de la scène.

Après avoir, en termes éloquents et sincèrement émus, salué le parc et les allées fleuries, d'un mouvement oratoire justement acclamé, le conférencier constata la communauté des pensées qui, en tous ses auditeurs, célébraient la Fleur, conseillère la plus sûre des âmes éprises de beauté.

Sa causerie fut un parallèle tout plein d'aperçus originaux entre l'art humain et la beauté des Fleurs.

Un concert suivit cette conférence : on exécuta quelques mélodies de Martini, Schubert, Bach, Schumann, Couperin, Hændel Parmi les interprètes, on applaudit avec une joie toute particulière la fille cadette de M. Achille Cesbron, Mme Cellier, qui, il y a deux ans, à Angers, aux Amis des Arts, obtint un succès que nous avons été très heureux d'enregistrer.

***

Dans sa dernière réunion, la Société francaise d'archéologie a accordé une médaille d'argent à M. Charles Thibault, entrepreneur des travaux de la cathédrale d'Angers.

***

Digitized by Google

Sur le palmarès des récompenses de l'Exposition horticole et agricole d'Alger, nous relevons dans la section « Bibliographie agricole et horticole » le nom de M. le lieutenant Basty, du 135e régiment d'infanterie.

Notre compatriote vient, en effet, de se voir décerner pour son ouvrage sur la « Fertilisation électrique des Plantes » la plus haute récompense de cette section : diplôme de médaille de vermeil.

M. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie, a tenu à adresser personnellement à M. Basty une chaleureuse lettre de félicitations.

***

Le président du Conseil municipal de Paris a remis à M. le duc de la Force et à M. le comte de Caumont la Force la médaille d'or que la Ville a fait frapper à l'intention du lieutenant de Caumont la Force, leur frère, décédé, le 31 décembre dernier, à la suite d'un accident d'aéroplane, à l'aérodrome de Buc.

***

Notre compatriote, Mme Guillemot, la maîtresse d'armes bien connue, lisons-nous dans l'*Angevin de Paris*, vient de prendre part, avec un vif succès, à la Grande Semaine des Armes, donnée à Luna-Park. Au tournoi d'épée entre professeurs, elle s'est classée parmi les premiers et l'assaut qu'elle fit avec le maître Huguet, champion des professeurs, fut des plus brillants.

Tous les journaux, *Matin*, *Presse*, *Intransigeant*, *Excelsior*, *La Vie au grand air*, etc., etc., ont rendu hommage au talent de Mme Guillemot et à la supériorité incontestable de l'enseignement de son professeur, l'excellent maître angevin Beaumais.

***

Notre compatriote, M. Georges Boullay, inspecteur des finances, vient d'être appelé en cette qualité aux importantes fonctions de directeur du Contrôle financier de Madagascar.

***

Mlle Henriette Pinguet, fille de M. Pinguet, le distingué professeur de chant de notre ville, vient de remporter aux examens du Conservatoire de Paris un second prix de harpe.

***

Digitized by Google

A signaler une conférence faite dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, par M. Louis Teisset, sur l'Auvergne et ses principales beautés. De fort jolies projections furent faites par M. de Farcy.

***

Le 7 juin, ont été célébrées en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. René Goblot, ancien conseiller municipal, ancien architecte de la ville.

Le char funèbre était orné de nombreuses couronnes offertes par la famille, par la municipalité et le Conseil municipal d'Angers, la Société des Architectes de l'Anjou, le directeur et les fonctionnaires de l'École des Arts et Métiers.

Le deuil était conduit par MM. Henri et Jacques Goblot, ses fils, M. Goblot, son frère, M. Jamatti, son beau-frère, et par plusieurs autres membres de la famille.

Tenaient les cordons du poêle : MM. Dubos, président de la Société des Architectes de l'Anjou ; Chouanet, conseiller municipal; Desêtres, conseiller général et Saché, archiviste départemental.

Après la cérémonie, le cortège s'est rendu à la gare Saint Laud, où M. l'adjoint Boulanger, au nom de la municipalité, s'est exprimé en ces termes :

MESDAMES,
MESSIEURS,

Avec M. René Goblot une figure bien angevine disparaît.

En effet, si M. Goblot était né à Pont-Audemer, il avait, depuis de longues années, acquis droit de cité à Angers où il arriva à l'âge de 18 ans, après avoir terminé ses études au Lycée du Mans (Bachelier dès 1871).

Il entra comme expéditionnaire au service vicinal ; mais il le quitta bientôt pour aller à l'École nationale des Beaux-Arts à Paris (1872). Il en sortit élève de première classe en 1878.

Revenu à Angers, il fut employé chez M. l'architecte Bibard, devint son associé et, enfin, lui succéda.

Il fut, pendant de longues années, membre du Comité des bâtiments civils du département de Maine-et-Loire, architecte de l'École des Arts et Métiers et architecte des Hospices.

Élu conseiller municipal en 1892, il apporta tout son dévouement à l'étude des affaires communales. Il fut réélu trois fois et ne résilia son mandat que pour devenir architecte de la ville.

Comme membre de la Commission des Beaux-Arts, il se fit

Digitized by Google

apprécier par la compétence et le tact qu'il apportait à toutes les questions.

En 1895, il déploya la plus grande activité et contribua dans une très large mesure à l'organisation de l'Exposition nationale d'Angers.

Ses multiples fonctions le rendaient populaire.

Il était ami du progrès et fit partie de presque toutes les associations artistiques ou humanitaires de notre ville.

Il fut nommé officier de l'Instruction publique en 1904.

Il me serait impossible d'énumérer tous les importants travaux qu'entreprit et mena à bien M. Goblot; je me bornerai à parler de quelques travaux communaux :

Le 1er avril 1907, il devenait architecte de la ville d'Angers. (Il était tout qualifié pour occuper ce poste puisqu'il avait pris part à l'élaboration d'un grand nombre de projets municipaux).

En 1908, il transforme la Godeline et en fait notre École de Musique.

En 1909, il établit le projet de construction de l'École primaire supérieure de filles qui sera bientôt édifiée rue Prébaudelle.

En 1910, bien que déjà atteint par le mal qui devait l'emporter, il collabore, avec M. Brot, aux plans de l'Hôtel des Mutualistes projeté au bas de la montée Saint-Maurice.

En avril 1910, la souffrance le contraignait à cesser ses fonctions d'architecte de la ville et de directeur de l'École des Beaux-Arts. Il espérait les reprendre plus tard et la Municipalité le désirait bien vivement avec lui.

Hélas! la destinée impitoyable l'a frappé à l'âge où sa longue expérience lui eût permis d'occuper une place encore plus prépondérante parmi nos concitoyens.

Il part, laissant une famille éplorée : deux charmants enfants qui eussent été son orgueil et sa joie; une compagne qui fut pour lui, en même temps qu'une épouse tendre et dévouée, le soutien le plus sûr et le guide le plus éclairé.

Au nom de M. le Maire d'Angers, au nom de la Municipalité et du Conseil municipal, je vous adresse, mon cher Monsieur Goblot, un dernier adieu.

M. Dubos, président de la Société des architectes de l'Anjou, a ensuite prononcé les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Je viens dire adieu, au nom des membres de la Société des Architectes de l'Anjou, dont notre regretté confrère faisait partie.

Arsène-René Goblot nous est enlevé à l'âge où les hommes sont dans la plénitude de leur talent et produisent avec l'expé-

Digitized by Google

rience des œuvres personnelles qui laissent à la postérité leur nom, leur trace et leur souvenir.

Goblot, né en 1852, le 7 décembre, à Pont-Audemer (Eure), n'avait que 59 ans. Il acquit le droit de cité en notre pays, car il y est venu en 1870 pour y rester le reste de son existence.

Jeune encore, il laisse derrière lui un immense chagrin pour sa famille et en particulier pour sa chère femme et ses enfants bien aimés pour lesquels il était le soutien et l'exemple au travail, car à plusieurs fois différentes je l'ai vu le soir être le répétiteur de ses deux garçons, qui sont déjà de bons élèves du Lycée d'Angers.

L'esprit de famille règne avec amour dans cet intérieur.

Goblot étudiait ses œuvres avec beaucoup de méditation et ses travaux sont nombreux.

Sans les énumérer tous, je ne veux citer que les plus importants, qui indiqueront avec quel soin l'architecte distingué concevait les monuments qui lui étaient confiés.

Dans notre département, la ville de Beaufort a été embellie par la construction de la Caisse d'Épargne qui est inspirée de l'architecture florentine. M. Bouchard, inspecteur du dessin, faisait dernièrement encore grand compliment de cette conception traitée avec un art si pur et délicat.

Le groupe scolaire qui est sur la promenade de cette même ville est aussi grandiose et magistral.

L'Hôtel de Ville de Vihiers est également traité en monument.

Je peux citer encore une composition aussi délicate que classique : c'est un tombeau à Vaiges (Mayenne), dont le motif de sculpture est de notre éminent statuaire René Grégoire.

Comme dernier travail, il fit un important projet qui ne verra pas le jour : c'est le Palais des Mutualistes.

C'est par suite des études que notre camarade fit à l'École des Beaux-Arts de Paris, qu'il devint successeur de M. Bibard, puis membre de la Société Centrale des Architectes français; architecte de notre École Nationale des Arts et Métiers; architecte des Hospices; directeur de l'École Régionale des Beaux-Arts et, en dernier lieu, architecte de la Ville d'Angers.

Vivant au milieu d'une honorable famille de savants, Goblot ne pouvait qu'accroître ce qu'il avait appris au Lycée du Mans.

Son père, très estimé à Angers, fut pendant longtemps agent-voyer en chef du département; son beau-père, M. Joubert, inspecteur général de l'enseignement secondaire, qu'il perdit l'année dernière, était un de nos grands physiciens et fut premier collaborateur de Pasteur; avec ce dernier, il travailla aux importantes découvertes sur le charbon.

Notre sympathique confrère ne s'est pas borné à ne faire que

Digitized by Google

des travaux d'architecture, dans lesquels l'art et la science sont les deux sœurs alliées; il a consacré une partie de son temps à se dévouer pour ses concitoyens; il fut élu membre du Conseil municipal et comme tel il fit partie de nombreuses Commissions au milieu desquelles il rendit des services très appréciables par son raisonnement et ses démonstrations justes et fondées.

C'est le talent tout personnel et les services rendus à la cause publique qui valurent à Goblot les palmes d'or.

Nous regrettons ce confrère que nous avions choisi comme président de notre Société; c'est pendant ces fonctions que la terrible maladie s'empara de lui et ne le quitta plus.

Que les regrets de nous tous soient pour la famille le témoignage de nos très sincères condoléances et, s'il est possible, une atténuation à sa douleur; qu'elle veuille bien accepter nos vœux de courage en disant à notre cher confrère : Adieu!

L'inhumation a eu lieu à Pont-Audemer.

***

Le 1er juillet ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. Joseph Lasausse, économe du lycée d'Angers.

Le deuil était conduit par MM. Édouard Lasausse, pharmacien; Jules Lasausse, contrôleur des contributions indirectes, et Marcel Lasausse, étudiant en droit, ses fils.

Tenaient les cordons : MM. Trannoy, proviseur; Maillard, censeur du lycée; Brichet et Schmitt.

Plusieurs couronnes portaient des inscriptions; nous avons remarqué les suivantes : « Les professeurs du lycée », « les fonctionnaires du lycée », « les employés du lycée a leur économe » « les élèves du lycée ».

Devant la tombe, M. Trannoy, proviseur du Lycée, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Qui eût pu prévoir en décembre dernier que notre économe n'atteindrait pas le terme de l'année scolaire? Que les apparences de la vie sont décevantes! Lui qu'on croyait si robuste encore était miné profondément et les premiers coups le terrassèrent.

Il va donc reposer dans cette ville dont il avait goûté le charme accueillant et où il a passé les onze dernières années de sa vie Il était né sous un ciel plus sévère, le 24 mai 1850, à Rozières-sur-Mouzon (Vosges). Sa carrière fut simple et droite, comme le sillon que trace un bon laboureur. Il débuta comme répétiteur au

Digitized by Google

lycée de Metz, alors français encore pour peu de temps et, après l'arrachement brutal de 1871, il exerça les mêmes fonctions à Reims et à Bar le-Duc. Commis aux écritures, puis d'économat, aux lycées de Nancy et de Bar-le-Duc; il ne quitta qu'assez tard, comme à regret, sa région natale. Il était appelé en 1892 au lycée de Versailles, d'où il passa comme économe au lycée de Vendôme, puis en août 1900 au lycée d'Angers où il vient de s'éteindre après 41 ans d'une activité infatigable et ininterrompue.

M. Lasausse fut, avant tout, de par ses origines et par tempérament, un laborieux. Nous admirions encore, il y a quelques mois sa verdeur étonnante. A toute heure du jour, sans fatigue apparente, il était sur pied, ne sortant guère du lycée auquel il sacrifiait souvent même ses vacances. Il allait et venait, tête nue, indifférent aux intempéries. Se sentant toujours plein de vigueur, il avait obtenu l'an dernier de prolonger sa carrière. Alors que d'autres, plus jeunes, n'aspirent qu'à se reposer, lui souhaitait de se retirer le plus tard possible. On peut dire qu'il a été toujours très dur pour lui-même et que c'était là le principal trait de son caractère.

Atteint au début de décembre 1910 d'un mal dont il ne soupçonnait pas la gravité, il persista de travailler, sans presque se soigner. Au premier janvier, il tint à honneur, malgré mes conseils, de prendre part aux visites officielles. Le 12 janvier seulement, il consentit à se permettre quelque ménagement, mais sans jamais abandonner le souci de ses fonctions, même lorsqu'il fut suppléé. Un jour que le trouvant mieux, pendant les derniers sursauts d'une vie qui ne voulaient pas s'éteindre, je l'entretenais un peu plus longuement et l'engageais à déléguer sa signature pour n'avoir plus que le soin de sa santé, il me répartit avec une bravoure allègre que je n'oublierai jamais : « Non ! non ! toutes les pièces des comptes me passeront par les mains et, étant seul responsable de ma gestion, je veux tout signer moi-même. »

On peut dire que, si M. Lassausse a souffert durant cette fatale maladie, c'est de son activité soudain entravée, puis brisée.

Mon cher Économe, vous fûtes un bon et fidèle serviteur de l'Université. On vous plaint de partir à la veille d'un repos que vous aviez bien gagné. Mais je crois que cette retraite, que vous entrevoyiez avec déplaisir, vous eût plutôt pesé. Vous léguez à vos fils l'exemple, et à l'épouse dévouée le souvenir de toute une vie de labeur. Recevez ici le témoignage de ceux qui vous ont vu à l'œuvre. Puissent nos regrets unanimes atténuer avec le temps la profonde douleur de ceux qui vous pleurent.

X***

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Saint-Quentin-en-Mauges, par le Dr D. Couffon. In-8° jésus de 85 pages. Angers, G. Paré, 1911.

Sous le titre général *Saint-Quentin-en-Mauges*, M. le docteur D. Couffon vient de faire paraître à l'imprimerie Paré une élégante brochure de 85 pages, grand in-8°, accompagnée d'une jolie petite carte de la commune. Cette brochure, principalement éditée pour les habitants de Saint-Quentin-en-Mauges, contient une foule de renseignements tant historiques que statistiques : parmi les premiers, je signalerai tout particulièrement l'intéressante publication des cahiers de la paroisse de Saint-Quentin-en-Mauges, ainsi que des documents sur la conduite des différents habitants sous la révolution. L'auteur a consacré un chapitre aux traditions et pratiques populaires. Pour nous, nous avons été vivement intéressé par la lecture de cette brochure. L'auteur nous permettra cependant de lui signaler, en vue d'une future édition, quelques oublis : Tristan Martin a signalé en 1865 la trouvaille à Saint-Quentin-en-Mauges d'un quart de statère en or d'un modèle fort rare et des plus curieux.

En décembre 1834, Guérétin, premier chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu d'Angers, publiait un rapport sur l'épidémie dysentérique qui avait éclaté à Saint-Quentin-en-Mauges (sic) le 9 juillet 1834 en y faisant de grands ravages.

En août 1857, M. de Soland donnait sous le titre : Le cheval du Curé de Saint-Quentin-en-Mauges, le compte-rendu d'un procès au XVIIIe siècle, procès qui nous fait connaître le curé de Saint-Quentin-en-Mauges, en 1774, l'abbé Champigné de Folleville, que le docteur D. Couffon, à la suite de C. Port, a omis dans sa liste des Curés.

De 1790 à 1791, Saint-Quentin-en-Mauges fit partie du canton de la Chapelle-Aubry ; de 1791 à 1801, du canton de Sainte-Christine ; en 1801 la commune fut rattachée au canton de Montrevault.

Abstraction faite de ces omissions peu importantes, on doit féliciter le docteur D. Couffon d'avoir réuni, sur une commune pour ainsi dire inconnue, des documents fort curieux, alors que les archives ont été dispersées par la tourmente révolutionnaire qui a sévi violemment sur cette partie de notre département. Espérons que l'auteur ne s'en tiendra pas à ce premier essai et que bientôt les communes environnantes trouveront en lui leur historien.

Dr O. C.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER

Pages

Congrès archéologique de Saumur-Angers. — **Camille Ballu** 5

Beaurepaire et le premier bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire à Verdun (juin-septembre 1792) (*suite*). — **Xavier de Pétigny** 25

Soffroy de Baschi. — **Louis Caillet** 57

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette près Angers (janvier 1911). — **A. Cheux** 59

Chronique 61

Concerts populaires (6e et 7e Concerts). — Une lettre de M. le chanoine Grimault. — Un decret relatif à l'ancien évêché d'Angers. — Le méridien de Saumur. — Les foires aux vins d'Angers et de Saumur. — Promotions et décorations. — Les conférences. — Une trouvaille à l'abattoir. — *Musica* et les musiciens angevins. — Un concert de l'Avenir philharmonique. — M Marcel Bertrand et *La terre qui meurt.* — Une matinée aux Amis des Arts. — Une soirée aux Quinconces. — Le Congrès international d'horticulture à Angers. — M. Paul Peyssonnié au dîner du Cornet. — La société des artistes angevins sur la tombe de David d'Angers. — Les commissaires angevins de l'Aéro-Club de France. — M. Pierre Gasnier breveté pilote. — Un projet de M. Edouard Boyer classé premier à Vannes. — M. Albert Jouaunéault médaillé à l'Ecole des Beaux-Arts. — M. Georges Chesneau au concours Sanzel. — Nécrologie : Le lieutenant marquis de Caumont La Force; M. Charles Bodinier; M. le commandant Vallette.

FÉVRIER

Une œuvre d'art : A la Gloire du Pays d'Anjou. — **André Gardot**.. 81

Congrès archéologique de Saumur-Angers (*suite*). — **Camille Ballu**. 87

La Justice révolutionnaire en Maine-et-Loire : Commission Parein-Félix (*suite*). — **E. Queruau-Lamerie** 97

Un prélat constitutionnel : Pierre Suzor, évêque d'Indre-et-Loire (*fin*). — **Emmanuel de Beaufond** 119

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (février 1911). — **A. Cheux** 135

Digitized by Google

Chronique 137

Concerts Populaires (8e et 9e Concerts). — Première matinée-concert de la Société des Lettres et des Sciences du Saumurois. — M. L'Hoest à l'exposition des Orientalistes. — Les Angevins au Salon d'hiver. — M. Michel Dupré médaillé. — MM. Lemesle et M. le comte Charles Lair, à la Commission du Musée d'Archéologie. — De grandes fêtes en perspective pour célébrer la mémoire du Roi-René. — Le Concours d'affiches du Syndicat d'Initiative de l'Anjou. — Le Ministre de la Guerre adresse une lettre au lieutenant Bastien. — Une fête de bienfaisance pour les inondés. — Les conférences. — Promotions dans l'ordre du Mérite agricole. — Médailles pour services rendus pendant les inondations. — Nécrologie : M. le général Faugeron ; M. le comte de la Bourdonnaye ; M. Bastard.

Chronique Bibliographique 153

Bibliographie de la Contre-Révolution dans les provinces de l'Ouest ou des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie (1793-1815-1832), par Edmond Lemière. — **Dr Olivier Couffon.**

De la Fertilisation électrique des Plantes. — Nouveaux essais d'électroculture, par M. le lieutenant Basty. — **Émile Gautier.**

MARS

Un magistrat : Adolphe Lair, ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, correspondant de l'Institut. — **Georges Belin**..... 161

Congrès archéologique de Saumur-Angers (*suite et fin*). — **Camille Ballu**..... 195

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mars 1911). — **A. Cheux**..... 215

Chronique :..... 217

Concerts populaires (10e concert; 2e concert extraordinaire; concerts hors série : *La Damnation de Faust*. — Les séances de Musique de Chambre. — Résultats du concours d'affiches du Syndicat d'Initiative de l'Anjou. — Le château de Montsoreau acheté par l'administration des Beaux-Arts. — Dons au musée Saint Jean. — Le dîner du Vin d'Anjou. — Deux représentations du *Flibustier*. — L'exposition de photographies. — Une communication de M. le Dr Motais à l'Académie de Médecine. — M. René Bazin à la fédération des Syndicats d'Initiative de la Corse. — MM. les Drs Brin et Charles Martin à l'Hôtel-Dieu. — Succès de M. Jean Huré en Belgique. — M. Pierre Gasnier, délégué régional de l'Association générale aéronautique. — Une œuvre de M. E. Blanc à Orléans. — Don d'une collection de portraits angevins au musée de Saumur. — Un vote du Conseil municipal d'Angers relativement à la restauration des ruines Toussaint et à l'érection d'une statue à Robert-le-Fort. — Les conférences. — Distinctions honorifiques : palmes académiques, ordres du Dragon de l'Annam et du Nicham Le Nouar. — Un numéro angevin de la *Bonne Chanson*. — Nécrologie : M. Paul Rondeau. — **X*****.

AVRIL

La Bosnie à la veille et au lendemain de l'annexion. — **Léon Lamouche**..... 241

Un magistrat : Adolphe Lair, ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, correspondant de l'Institut (*suite et fin*) — **Georges Belin**..... 271

Digitized by Google

Beaurepaire et le premier bataillon des Volontaires de Maine-et-Loire à Verdun (juin-septembre 1792) (*suite*). — **Xavier de Pétigny** 285

Le Roi René d'Anjou et Soffroy de Baschi (1470). — **Louis Caillet.** 308

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette près Angers (avril 1911). — **A. Cheux** 309

Chronique 311

Le cinquantenaire de la Chorale Sainte-Cécile d'Angers. — La troisième exposition de la Société des Artistes Angevins à Paris ; les Salons. — M. Grégoire, membre du Jury au Salon des Artistes français. — M. Mérodack-Jeanneau à l'Exposition des Artistes indépendants. — Un article de M. René Bazin. — Une proposition de M. d'Andigné, conseiller municipal de Paris. — Les conférences. — Distinctions honorifiques : Palmes académiques, Mérite agricole, Double dragon de Chine, médailles, lettres d'éloges. — Nécrologie : M. Mathurin Laroche; M. Charles Jac. — X***.

Chronique Bibliographique 323

Le Napoléon de mes Rêves, par Gaston Routier. — ** .
Souvenirs de Jeunesse (1828-1835) : De Lamennais et son école ; le mouvement catholique en France et en Espagne après la Révolution, par Charles Sainte-Foi. — **C. B.**

Gravure : L'Hôtel de Ville de Verdun-sur-Meuse. Plan du premier étage.

MAI

Le Dr Guillier de la Touche, maire d'Angers, membre de l'Assemblée Constituante et de l'Assemblée Législative (1800-1856).— **Dr Léon Jagot** 325

La conquête du Verbe. — **Charles d'Ollone** 351

La Bosnie à la veille et au lendemain de l'annexion (*suite et fin*). — **Léon Lamouche** 357

Un poète angevin. — **Louis Hogu** 383

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Mai 1911). — **A. Cheux** 389

Chronique 395

Des monuments à M. le Comte de Falloux et Monseigneur Freppel. — Inauguration du Musée d'Art Industriel. — Projets de théâtre en plein air à Doué et Angers. — M le Ministre de l'Instruction publique à Angers. — Une invention de M. le Lieutenant Basty : le tir sur aéroplane. — Le prix Rossini décerné à *Anne-Marie* de MM. Eugène Roussel et Alfred Coupel. — M. Fernand Charron docteur ès-sciences physiques. — M. Max d'Ollone aux Concerts symphoniques de Besançon. — M. Jean Huré aux auditions musicales du Salon de la Société nationale des Beaux-Arts.— Le contre-torpilleur *Paul Henry*.— Le Concert de l'Avenir Philharmonique. — Une conférence sur la Crise de l'Apprentissage. — Promotions : Légion d'Honneur, Palmes Académiques, Ordre de Léopold. — Un supplément au *Répertoire* de M. E. Renard. — Nécrologie : M. Louis de Vernot de Jeux.

Chronique Bibliographique 403

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire), par Xavier de Pétigny. — **P. Caron.**

Gravure : G. de la Tousche.

Digitized by Google

JUIN

Le Portefeuille d'un curieux : Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*). — Les Angevins créés Chevaliers du Saint-Esprit. — Les habitants de Corné réparent leur église. — Assemblée des habitants de Corné pour la suppression de la quête pour les chapellain et vicaire, à la messe de saint Sébastien. — Reconstruction du presbytère de Corné. — **Joseph Denais** 405

Le Parlementarisme et les Parlementaires, d'après un livre récent. — **A. Le Moy** 419

Charles Dovalle : sa vie, son œuvre. Étude biographique et critique d'après des documents inédits (*suite*). — **R.-N. Raimbault d'Hauterive** 429

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (juin 1911). — **A. Cheux** 467

Chronique 469

Le Concours hippique, les Courses d'Angers, l'Exposition horticole, le Concours de pompes. — Nouveaux documents au Musée Saint-Jean — Un théâtre de plein air à Angers. — Le dîner du vin d'Anjou. — Un vieux livre angevin. — Une communication de M. Georges Ferronnière sur les anciennes relati ns d'Angers avec la Bretagne. — M. le Dr Motais, membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Belgique. — M. le Dr Motais, reçu par le groupe parlementaire médical. — M. Achille Cesbron à la Roseraie de l'Hay. — Une médaille de la Société française d'Archéologie à M. Charles Thibault. — Une médaille à M. le lieutenant Basty. — Une médaille en souvenir du lieutenant de Caumont la Force. — Un succès de Mme Guillemot. — M. Georges Boullay à Madagascar. — Mlle Henriette Pinguet lauréat du Conservatoire. — Une conférence sur l'Auvergne. — Nécrologie : M. René Goblot ; M. Joseph Lasausse. — **X*****.

Chronique Bibliographique 480

Saint-Quentin-en-Mauges, par le Dr D. Couffon. — **O. C.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. G. Grassin. — 2212-11

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 3195

Digitized by Google

Digitized by Google